

Principaux indicateurs financiers :

Renseignements de caractère général

concernant AGF et son capital

1 La Société

1.1 Dénomination et siège social

Dénomination : « Assurances Générales de France », en abrégé « AGF ».

Siège social : 87, rue de Richelieu - 75002 Paris.
Tél.: 01 44 86 20 00

1.2 Forme juridique et législation applicable à la Société

Assurances Générales de France est une société anonyme à Conseil d'Administration régie par les dispositions I à IV du livre II de la partie législative du Code de commerce et les dispositions du décret N° 67-236 du 23 mars 1967, par les autres dispositions applicables de la législation et de la réglementation en vigueur, ainsi que par les statuts.

1.3 Constitution et durée de la Société

La société Assurances Générales de France a été créée par la loi n° 73-8 du 4 janvier 1973 pour une durée de 99 ans, commençant le 31 août 1973 et se terminant le 30 août 2072.

1.4 Objet social

Aux termes de l'article 5 des statuts, « La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- de prendre des participations sous toutes leurs formes, en particulier par voie de souscription, d'acquisition ou d'apports, dans toutes sociétés, groupements ou entreprises existants ou à créer, quelle qu'en soit la forme juridique ou l'objet, dans le secteur de l'assurance ou dans tout autre secteur, et de gérer ou aliéner ces participations ;
- d'acquérir, gérer et céder tous fonds, titres ou valeurs mobilières cotées ou non cotées, ainsi que tous immeubles et droits immobiliers et d'effectuer toutes opérations de trésorerie ;
- et, plus généralement, de réaliser toutes opérations industrielles, civiles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus définis et à tous objets connexes ou similaires ».

1.5 Registre du commerce

Société immatriculée sous le numéro 303 265 128 RCS Paris. Code APE : 741 J.

1.6 Lieu où peuvent être consultés les documents juridiques relatifs à la Société

Secrétariat Général du groupe AGF
87, rue de Richelieu - 75002 Paris.

1.7 Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre.

1.8 Répartition statutaire des bénéfices

Le compte de résultat, qui récapitule les produits et charges de l'exercice, fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice. Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts, et augmenté des reports bénéficiaires.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de l'affectation du bénéfice distribuable. Elle peut l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserves dont elle règle l'affectation ou l'emploi, le reporter à nouveau ou le distribuer.

Après avoir constaté l'existence des réserves dont elle a la disposition, l'Assemblée Générale peut décider la distribution de sommes prélevées sur ces réserves. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

1.9 Assemblées Générales, droits de vote et franchissements de seuil

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par les articles L. 225-103 et suivants du Code de commerce. Tout actionnaire peut participer aux Assemblées personnellement ou par mandataire.

Dans tous les cas, la participation de tout actionnaire aux Assemblées est possible dès lors que ses titres sont enregistrés par l'émetteur ou par son intermédiaires habilité teneur du compte, le troisième jour ouvré à 0h, heure de Paris, avant la réunion. Une attestation de participation est nécessaire lorsque ses titres sont au porteur. Il est alors admis sur simple justification de son identité.

Le vote par correspondance s'exerce selon les conditions fixées par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et selon l'article 21 des statuts de la société Assurances Générales de France permettant au Conseil d'Administration de recourir, lorsqu'il l'estimera opportun, à l'utilisation de tout moyen électronique. Les statuts ne prévoient pas l'attribution de droits de vote double.

Tout actionnaire qui vient à posséder, directement ou indirectement, un nombre d'actions de la Société entraînant le franchissement d'un seuil de participation correspondant à chaque fraction de 1 % du capital ou des droits de vote est tenu, dans un délai de cinq jours de Bourse à compter de l'acquisition ayant entraîné ce franchissement de seuil, d'aviser la Société du nombre total d'actions qu'il possède, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au siège de la Société, à l'attention du Secrétariat Général Groupe. En cas d'inobservation de cette obligation de déclaration, un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital de la Société au moins égale à 1 % peuvent demander que les actions dépassant les seuils soumis à déclaration soient privées du droit de vote, dans les limites et conditions fixées par la loi.

1.10 Autres informations

Les statuts d'AGF indiquent que la Société est une société à Conseil d'Administration composé :

- de 9 à 15 membres nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires ;
- de 2 administrateurs élus par le personnel d'AGF et de ses filiales françaises ; et
- d'un administrateur représentant les salariés-actionnaires.

La durée des fonctions des administrateurs est de quatre années.

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres son président. Le président est rééligible.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

Les statuts d'AGF prévoient que la direction générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du Conseil d'Administration soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du Conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de directeur général.

2 Capital social d'AGF

Conditions auxquelles les statuts soumettent les modifications du capital et des droits respectifs des diverses catégories d'actions, dans la mesure où elles sont plus restrictives que les prescriptions légales : néant.

2.1 Montant du capital et forme des actions

Le capital social, au 31 décembre 2006, était de 875 757 724,97 euros, divisé en 191 486 470 actions entièrement libérées.

Ces actions sont au choix des actionnaires, soit sous la forme nominative, soit sous la forme au porteur, cessibles sans aucune limitation et toutes de même catégorie.

La Société a la possibilité de connaître son actionariat en recourant au système du titre au porteur identifiable, qui permet d'obtenir des banques dépositaires, par l'intermédiaire d'Euroclear France, la liste des actionnaires au porteur. Il n'existe actuellement aucune disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement d'AGF qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.

2.2 Autorisations d'augmentation de capital données au Conseil d'Administration

Par délégation de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2005, le Conseil d'Administration peut disposer dans certains cas de pouvoirs afin d'augmenter le capital ou d'émettre les valeurs mobilières, énumérées ci-dessous, sur le marché financier français ou international.

En cas d'émission de valeurs mobilières pour lesquelles le droit préférentiel de souscription (DPS) est supprimé, l'actionnaire peut disposer dans certains cas d'un droit de priorité pour la souscription de celles-ci, dans les conditions fixées par le Conseil.

Par délégation de l'Assemblée Générale mixte du 23 mai 2005 conformément aux dispositions des articles L. 225-138 IV du Code de commerce, le Conseil d'Administration a été autorisé à augmenter le capital, dans un délai maximum de 26 mois et à concurrence de 3 % du capital social, au profit des salariés de la Société pouvant adhérer à un plan d'épargne d'entreprise sur les actions de la Société dans les conditions prévues à l'article L. 143-5 du Code du travail. De plus, dans les conditions prévues à l'article L. 225-197 du Code de commerce, le Conseil est également autorisé à procéder à l'attribution gratuites d'actions de la Société au bénéfice des salariés et aux dirigeants sociaux pendant un délai maximum de 38 mois et dans la limite de 2 000 000 de titres. Enfin, dans le cadre de l'article L. 225-147 du Code de commerce, le Conseil est autorisé à procéder à des augmentations de capital à l'effet de rémunérer des apports en nature pour une durée de 26 mois dans la limite de 10 % du capital social.

2.3 Autorisations données par l'Assemblée Générale

	Terme des autorisations	Millions d'euros	Nombre d'actions
Émissions de valeurs mobilières (avec DPS)	23 juillet 2007 ^[5]	650 ^[1]	
		1 500 ^[2]	
Émission de valeurs mobilières (sans DPS)	23 juillet 2007 ^[5]	650 ^[1]	
		1 500 ^[2]	
Incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission ou d'apport	23 juillet 2007 ^[5]	650 ^[1]	
Augmentation de capital pour réaliser une OPE	23 juillet 2007	650 ^[1]	
		1 500 ^[2]	
Attributions d'options d'achat ou de souscription aux dirigeants sociaux et aux salariés (résolution n° 17 adoptée lors de l'AGM du 25 mai 2004)	25 juillet 2007		4 000 000 ^[3]
Augmentations de capital réservées aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	23 juillet 2007 ^[5]		5 744 594 ^[4]
Attributions gratuites d'actions de la Société aux salariés et dirigeants sociaux	23 juillet 2008		2 000 000
Emettre des obligations	23 mai 2010	1 500 ^[2]	
Emettre des titres subordonnés	23 mai 2010	1 500 ^[2]	

[1] Montant nominal maximal d'augmentation de capital.

[2] Montant maximal des titres d'emprunt émis.

[3] Durant l'exercice 2006, 1 193 300 options d'achat ont été attribuées aux dirigeants sociaux et aux salariés.

[4] Ce nombre d'actions a été déterminé en fonction du capital social au 31 décembre 2006. Il ne pourra excéder 3 % du capital social au jour de l'émission.

[5] Le renouvellement de cette résolution sera soumis à l'Assemblée Générale Mixte du 9 mai 2007 dans sa partie extraordinaire

2.4 Titres non représentatifs du capital

Néant.

2.5 Titres donnant accès au capital

■ En application de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 3 juin 1998, le Conseil d'Administration du 18 septembre 1998 a consenti aux mandataires sociaux et à certains membres du personnel 959 000 options de souscription d'actions nouvelles. Du fait de distributions de réserves décidées le 14 mai 2002 et le 23 mai 2005, ce nombre a été porté successivement à 978 256 en 2002, puis à 981 198 en 2005 en raison d'un ajustement du nombre et du prix des options attribuées et non encore levées à ces dates respectives. 883 621 de ces options ont été exercées au 16 octobre 2006, date limite de levée de ces options.

■ En application de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 5 juin 2001, le Conseil d'Administration du 2 septembre 2002 a consenti aux mandataires sociaux et à certains membres du personnel 850 000 options de souscription d'actions nouvelles, nombre porté à 858 698 en 2005 du fait d'un ajustement du nombre et du prix des options attribuées et non encore levées au 23 mai 2005, résultant de la distribution de réserves décidée à cette date. 454 869 de ces options ont été exercées au 31 décembre 2006.

■ En application de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 5 juin 2001, le Conseil d'Administration du 23 septembre 2003 a consenti aux mandataires sociaux et à certains membres du personnel 1 118 250 options de souscription d'actions nouvelles, nombre porté à 1 131 788 en 2005 du fait d'un ajustement du nombre et du prix des options attribuées et non encore levées au 23 mai 2005, résultant de la distribution de réserves décidée à cette date. 237 119 de ces options ont été exercées au 31 décembre 2006.

■ En application de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 25 mai 2004, le Conseil d'Administration du 21 septembre 2004 a consenti aux mandataires sociaux et à certains membres du personnel 1 116 600 options de souscription d'actions nouvelles, nombre porté à 1 130 656 en 2005 du fait d'un ajustement du nombre et du prix des options attribuées et non encore levées au 23 mai 2005, résultant de la distribution de réserves décidée à cette date. 132 346 de ces options ont été exercées au 31 décembre 2006.

Il n'existe, au 31 décembre 2006, aucun autre titre (obligations convertibles ou échangeables, ou bons de souscription...) pouvant donner accès au capital de la Société.

2.6 Variation du capital

Année	Description de l'opération	Nombre d'actions	Prime d'apport/ émission (en FRF)	Nominal (en FRF)	Capital social (en FRF)
31.08.1973	Création de la Société centrale d'AGF <i>dont le capital est égal à l'addition des capitaux sociaux des deux sociétés du Groupe AGF (AGF Vie et AGF Iart) (art. L. 322-12 al. 3 abrogé par L. 86-912 du 6 août 1986)</i>	1 000 000		145	145 000 000
AGE 24.04.1980	Augmentation du capital de 145 à 214,5 MF : - émission dans le public de 100 000 actions nouvelles au prix de 695 F (dont 550 F de prime d'émission) - souscription réservée par préférence aux anciens actionnaires - incorporation de la prime d'émission au capital par élévation du nominal de chacune des actions anciennes et nouvelles composant le nouveau capital (de 145 à 195 F)	1 100 000		195	214 500 000
AGM 30.06.1981	Augmentation du capital de 214,5 à 407 MF par incorporation de réserves - Élévation du nominal de 195 à 370 F	1 100 000		370	407 000 000
	- Division par 2 de la valeur nominale de l'action par échange de 2 actions nouvelles de 185 F contre une action ancienne de 370 F	2 200 000		185	407 000 000
AGM 27.06.1986	Division du titre par 10	22 000 000		18,50	407 000 000
AGM 28.11.1990	Augmentation de capital : - apports de titres Péchiney, Rhône-Poulenc, Total et BFCE - incorporation d'une partie de la prime d'apport - élévation du nominal de 18,50 à 120 F Modalités : - émission de 4 431 308 actions, jouissance 01.01.1991, en rémunération des apports - valorisation : 987,89 F/action AGF remise à l'État (titres Péchiney, Rhône-Poulenc, Total) et 1 261 F/action remise aux actionnaires de la BFCE - Dotation à la réserve légale (317 175 696 F)	26 431 308		120	3 171 756 960
19.12.1990	Division du titre par 2	52 862 616		60	3 171 756 960
CA 28.06.1991	Constatation de l'augmentation de capital par appel public à l'épargne, réalisée le 25 juin. Modalités : - émission de 2 782 243 ABSA (2 bons donnant droit à la souscription d'une action au prix de 535 F) - prix d'émission : 535 francs fixé par décret et arrêté au 30.05.1991 - valeur minimale d'AGF fixée par la CP (avis du 27.05.1991) : 26 milliards de francs (491,84 F/action) - tranche française : 1 669 346 actions - tranche internationale : 1 112 897 actions - BALO du 3 juin 1991	55 644 859	1 237 988 578	60	3 338 691 540
CA 24.01.1992	Constatation de l'augmentation de capital résultant de l'émission de 74 actions issues de l'exercice des bons de souscription jusqu'au 31.12.1991	55 644 933	69 881	60	3 338 695 980
AGE 02.02.1993	Augmentation de capital par apports de 2 812 500 titres BIG par AMB et BGAG - Dotation à la réserve légale Modalités : - émission de 3 500 000 actions, jouissance 01.01.1993 - prix d'émission : 510 F fixé par décret du 21.01.1993 - valeur minimale d'AGF fixée par la CP (avis du 16.12.92) : 28 milliards F (503,19 F/action), - évaluation par Paribas - parité de change 1 DM = 3,40 F - valorisation action BfG : 186,667 DM	59 144 933	1 552 568 986	60	3 548 695 980
CA 22.01.1993	Constatation de l'augmentation de capital résultant de l'émission de 75 actions issues de l'exercice des bons de souscription jusqu'au 31.12.1992	59 145 008	35 625	60	3 548 700 480

Année	Description de l'opération	Nombre d'actions	Prime d'apport/ émission (en FRF)	Nominal (en FRF)	Capital social (en FRF)
AGE 01.12.1993	Constatation de l'augmentation de capital par apports de 6 645 890 titres Métropole par ses actionnaires	66 455 487	3 565 926 208	60	3 987 329 220
CA 07.12.1993	Dotation à la réserve légale Rémunération des apports : - émission de 7 310 479 actions AGF - jouissance 01.01.1993, Parité d'échange 11 actions AGF contre 10 actions Métropole - évaluation par Arjil Reclassement de l'autodétention : - reclassement : 5 728 349 actions détenues par AGF Vie (4 097 016) et AGF Richelieu (1 631 333) - prix de cession : 657 F fixé par décret du 07.12.1993 - valeur minimale des actions AGF cédées fixée par CP (avis du 02.12.1993) : 3,5 milliards de francs (611F/action)				
CA 17.01.1994	Constatation de l'augmentation de capital résultant de l'émission de 1 388 477 actions issues de l'exercice du solde des bons de souscription (cf. CA du 28.06.1991) - Dotation à la réserve légale	67 843 964	638 837 957	60	4 070 637 840
CA 24.06.1994	Constatation de l'augmentation de capital résultant de l'émission de 175 830 actions remises en paiement du dividende 1993 (prix d'émission 463 F)	68 019 794	70 859 490	60	4 081 187 640
29.07.1994	Division du titre par 2	136 039 588		30	4 081 187 640
19.07.1995	Constatation de l'augmentation de capital résultant de l'émission de 104 122 actions remises en paiement du dividende 1994 (prix d'émission 161 F)	136 143 710	13 639 892	30	4 084 311 300
CA 17.09.1997	Constatation de l'augmentation de capital résultant de l'émission de 895 675 actions remises en paiement du dividende 1996 (prix d'émission 176 F)	137 039 385	138 087 525	30	4 111 181 550
17.12.1997	Augmentation de capital destinée à rémunérer les titres Worms & Cie apportés à l'offre conjointe AGF-Someal, par la création de 27 194 110 actions (prix d'émission 227,50 F)	164 233 495	5 139 605 375	30	4 927 004 850
09.01.1998	Constatation de l'augmentation de capital résultant des conversions d'OSCARs survenues au cours de l'exercice 1997, entraînant la création de 8 102 261 actions	172 335 756	1 469 947 533	30	5 170 072 680
15.04.1998	Constatation de l'augmentation de capital résultant des conversions d'OSCARs survenues depuis le 1 ^{er} janvier 1998, ainsi que de 8 000 levées d'options de souscription, entraînant la création d'un total de 10 977 788 actions	183 313 544	1 990 572 504	30	5 499 406 320
03.06.1998	Constatation de l'augmentation de capital résultant des conversions d'OSCARs survenues depuis le 15 avril 1998, ainsi que de 6 000 levées d'options de souscription, entraînant la création d'un total de 338 515 actions	183 652 059	67 668 928	30	5 509 561 770
18.09.1998	Constatation de l'augmentation de capital résultant des conversions d'OSCARs survenues depuis le 3 juin 1998, de l'échange d'actions Worms ainsi que de 75 000 levées d'options de souscription, entraînant la création d'un total de 659 893 actions	184 311 952	115 828 561	30	5 529 358 560
27.11.1998	Constatation de l'augmentation de capital résultant des conversions d'OSCARs survenues depuis le 17 septembre 1998 ainsi que de 2 500 levées d'options de souscription, entraînant la création d'un total de 8 132 actions	184 320 084	1 223 857	30	5 529 602 520
08.03.1999	Constatation de l'augmentation de capital résultant de la levée d'options de souscription, entraînant la création de 79 800 actions	184 399 884	8 651 363	30	5 531 996 520
04.06.1999	Constatation de l'augmentation de capital résultant de la levée d'options de souscription, entraînant la création de 2 500 actions	184 402 384	68 983	30	5 532 071 520

Année	Description de l'opération	Nombre d'actions	Prime d'apport/ émission (en euros)	Capital social (en euros)
04.06.1999	Constatation de la conversion du capital social en euros et suppression de la mention de la valeur nominale des actions	184 402 384	(77 560 004)	843 358 867
14.09.1999	Constatation de l'augmentation de capital résultant de la levée d'options de souscription, entraînant la création de 16 000 actions	184 418 384	301 850	843 432 042,52
03.12.1999	Constatation de l'augmentation de capital résultant de la levée d'options de souscription, entraînant la création de 22 026 actions	184 440 410	485 354	843 532 777,77
27.03.2000	Constatation de l'augmentation de capital résultant de la levée d'options de souscription, entraînant la création de 98 650 actions	184 539 060	174 542	843 983 950,59
20.09.2000	Constatation de l'augmentation de capital résultant de la levée d'options de souscription, entraînant la création de 21 144 actions	184 560 204	408 563	844 080 652,04
06.12.2000	Constatation de l'augmentation de capital résultant de la levée d'options de souscription, entraînant la création de 18 630 actions	184 578 834	359 986	844 165 855,79
12.03.2001	Constatation de l'augmentation de capital résultant de la levée d'options de souscription, entraînant la création de 8 700 actions	184 587 534	168 109	844 205 644,97
19.09.2001	Constatation de l'augmentation de capital résultant de la levée d'options de souscription, entraînant la création de 34 400 actions	184 621 934	728 497,60	844 362 972,34
07.12.2001	Constatation de l'augmentation de capital résultant de la levée d'options de souscription, entraînant la création de 1 000 actions	184 622 934	18 865,56	844 367 545,81
04.03.2002	Constatation de l'augmentation de capital résultant de la levée d'options de souscription, entraînant la création de 108 200 actions	184 731 134	2 041 434,33	844 862 395,27
02.09.2002	Constatation de l'augmentation de capital résultant de : - levées d'options de souscription entraînant la création de 11 241 actions nouvelles - l'augmentation de capital réservée aux salariés le 14 août 2002 entraînant la création de 1 494 934 actions nouvelles	186 237 309	52 582 453,56	851 750 841,45
15.11.2002	Constatation de l'augmentation de capital résultant de : - l'exercice de la levée d'options de souscription relatives au plan de septembre 1997 entraînant la création de 649 257 actions nouvelles - l'exercice de la levée d'options de souscription relatives au plan de décembre 1996 entraînant la création de 6 198 actions nouvelles	186 892 764	17 571 780,11	854 748 545,23
14.03.2003	Constatation de l'augmentation de capital résultant de la levée d'options de souscription, entraînant la création de 13 396 actions	186 906 160	254 657,26	854 809 812,23
26.05.2003	–	–	–	–
18.07.2003	Constatation de l'augmentation de capital résultant de la levée d'options de souscription, entraînant la création de 3 066 actions	186 909 226	56 289,25	854 823 834,49
23.09.2003	Constatation de l'augmentation de capital résultant de la levée d'options de souscription, entraînant la création de 18 879 actions	186 928 105	359 132,40	854 910 177,04
09.12.2003	Constatation de l'augmentation de capital résultant de la levée d'options de souscription, entraînant la création de 22 258 actions	186 950 363	408 638,67	855 011 973,35

Année	Description de l'opération	Nombre d'actions	Prime d'apport/émission	Capital social (en euros)
29.12.2003	Constatation de l'augmentation de capital résultant de : - l'augmentation de capital réservée aux salariés le 29 décembre 2003 entraînant la création de 1 214 304 actions nouvelles - levées d'options de souscription entraînant la création de 7 972 actions nouvelles exercées depuis le dernier conseil d'administration du 09.12.2003	188 172 639	36 685 658,14	860 602 016,60
15.03.2004	Constatation de l'augmentation de capital résultant de la levée d'options de souscription, entraînant la création de 73 959 actions	188 246 598	2 142 394,83	860 940 265,90
25.05.2004	Constatation de l'augmentation de capital résultant de la levée d'options de souscription, entraînant la création de 177 423 actions	188 424 021	6 041 557,62	861 751 704,76
13.08.2004	Constatation de l'augmentation de capital résultant de : - l'augmentation de capital réservée aux salariés le 24 juin 2004 entraînant la création de 787 675 actions - la levée d'options de souscription, entraînant la création de 10 418 actions	189 222 114	27 217 559,72	865 401 759,57
21.09.2004	–	–	–	–
06.12.2004	Constatation de l'augmentation de capital résultant de la levée d'options de souscription, entraînant la création de 236 028 actions	189 458 142	7 552 347,54	866 481 226,67
14.03.2005	Constatation de l'augmentation de capital résultant de la levée d'options de souscription, entraînant la création de 174 605 actions	189 632 747	6 110 887,35	867 279 777,48
23.05.2005	Constatation de l'augmentation de capital résultant de la levée d'options de souscription, entraînant la création de 210 713 actions	189 843 460	7 575 049,44	868 243 467,18
19.09.2005	Constatation de l'augmentation de capital résultant de la levée d'options de souscription entraînant la création de 97 965 actions	189 941 425	3 462 227,62	868 691 507,22
05.12.2005	Constatation de l'augmentation de capital résultant de la levée d'options de souscription entraînant la création de 174 269 actions	190 115 694	6 118 273,40	869 488 521,35
13.03.2006	Constatation de l'augmentation de capital résultant de la levée d'options de souscription entraînant la création de 84 573 actions	190 200 267	3 052 595,60	869 875 313,47
22.05.2006	Constatation de l'augmentation de capital résultant de la levée d'options de souscription entraînant la création de 323 088 actions	190 523 355	11 739 696,51	871 352 946,92
21.08.2006	Constatation de l'augmentation de capital : - réservée aux salariés entraînant la création de 651 011 actions - à la levée d'options de souscription entraînant la création de 37 724 actions	191 212 090	45 407 136,88	874 502 856,13
05.12.2006*	Constatation de l'augmentation de capital résultant de la levée d'options de souscription entraînant la création de 227 904 actions	191 439 994	6 937 483,68	875 545 168,36

* Pour information, 46 476 actions supplémentaires résultant de levées d'options de souscription ont été comptabilisées au 31 décembre 2006 et seront constatées lors du prochain Conseil d'Administration d'AGF SA du 19 février 2007.

3 Répartition du capital et des droits de vote

3.1 Nombre de droits de vote

Le nombre de droits de vote, publié au Balo du 5 juin 2006, était de 181 438 959.

Un tableau récapitulatif sur 3 ans est présenté au point 3.6 suivant (page 11).

3.2 Nombre d'actionnaires

Le nombre d'actionnaires au porteur ressortant de la dernière étude " Titre au porteur identifiable (TPI) " demandée à Euroclear France à la date du 29 décembre 2006 était de 104 805.

Le nombre d'actionnaires nominatifs était de 3 723 à la même date.

Actionnaires possédant 5 % ou plus du capital ou des droits de vote

Actionnaires détenant 5 % ou plus	Nombre d'actions au 31.12.2006	% du capital au 31.12.2006	Droits de vote au 31.12.2006
Allianz SE	110 133 270	57,5 %	60,7 %
Total	110 133 270	57,5 %	60,7 %

* A la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire qu'Allianz SE ne détenait plus de 5 % du capital ou des droits de vote au 31 décembre 2006.

3.3 Capital et droits de vote détenus par les membres des organes d'administration et de direction

Au 31 décembre 2006, les administrateurs et les autres mandataires sociaux détenaient 137 645 actions d'AGF, soit 0,072 % du capital et 0,076 % des droits de vote.

3.4 Actions AGF en portefeuille des sociétés du Groupe détenues majoritairement

Au 31 décembre 2006, la société AGF détenait 8 616 642 actions, soit 4,5 % du capital de la Société.

Afin de limiter la volatilité du titre, de se préserver des mouvements erratiques et d'apporter une sécurité pour les actionnaires contre des mouvements irrationnels du titre, dus notamment à des arbitrages spéculatifs, AGF a signé, le 18 février 2005, un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie établie par l'AFEI, portant sur 300 000 titres et 18 millions d'euros en cash, dont les premiers mouvements ont eu lieu le 4 mars 2005.

Ce contrat a été alimenté par 500 000 titres complémentaires le 26 mai 2005, puis 300 000 titres supplémentaires le 22 septembre 2005.

Il a abouti à une cession nette en 2006 de 203 000 titres, ramenant à zéro au 31 décembre 2006 le solde titres et portant le solde cash à 99,09 millions d'euros.

3.5 Autorisations données à la Société d'opérer en Bourse sur ses actions

En application de l'article L. 225-209 du Code de commerce, le Conseil d'Administration a été autorisé par les Assemblées Générales des 4 juin 1999, 30 mai 2000, 5 juin 2001, 14 mai 2002, 26 mai 2003, 25 mai 2004, 23 mai 2005 et 22 mai 2006 à opérer en Bourse sur les actions de la Société, dans le cadre d'une autorisation de rachat des actions de la Société pour de multiples usages.

La société AGF détenait, au 31 décembre 2006, 8 616 642 actions au titre de ces autorisations.

3.6 Evolution de la répartition du capital au 31 décembre 2004, 2005 et 2006

Évolution de l'actionnariat sur 3 ans au 31.12.2006

Actionnariat	Situation au 31.12.2006			Situation au 31.12.2005			Situation au 31.12.2004		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Allianz SE	110 133 270	57,5	60,7	110 133 270	57,9	61,7	110 133 270	58,1	62,5
Auto-détention	8 616 642	4,5		9 546 387	5,0		11 945 611	6,3	
FCP du personnel AGF	4 689 513	2,5	2,6	4 412 225	2,3	2,5	4 832 657	2,6	2,7
Divers personnes morales	60 562 860	31,6	33,4	59 328 379	31,2	33,2	55 318 019	29,2	31,4
Divers personnes physiques	7 484 185	3,9	4,1	6 715 493	3,6	3,8	7 256 605	3,8	4,1
Total	191 486 470	100,0		190 135 754	100,0		189 486 162	100,0	
dont actionnaires au porteur	65 975 603	34,5	36,4	64 566 314	34,0	36,1	61 251 005	32,3	34,8
dont mandataires sociaux	137 645	0,1	0,1	97 254	0,0	0,1	40 000	0,0	0,0
dont actionnaires résidents	50 443 426	26,3	27,8	44 386 819	23,3	24,9	49 924 178	26,3	28,3

Il n'y a pas de droit de vote double. La différence entre le pourcentage de capital et le pourcentage des droits de vote résulte du nombre d'actions en autodétention à la date de la dernière Assemblée Générale du 22 mai 2006.

Aucun pacte, aucune action de concert, aucun groupe d'actionnaires partenaires, aucune action d'auto-contrôle n'ont été déclarés auprès des autorités boursières.

Personnes physiques ou morales qui peuvent exercer un contrôle sur la Société : à l'issue de l'offre publique d'achat amicale lancée le 16 février 1998 sur AGF, Allianz SE, avec plus de la moitié des titres composant le capital de la Société, en détient le contrôle.

3.7 Part du capital faisant l'objet de nantissements

Nom de l'actionnaire inscrit au nominatif pur	Bénéficiaire	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Condition de levée du nantissement	Nombre d'actions nanties	% du capital nanti
Allianz SE	Allianz lebensversicherungs AG	07.09.2001	23.05.2007	Accord écrit du bénéficiaire	12 455 900	6,6
Allianz SE	Allianz lebensversicherungs AG	07.09.2001	28.05.2014	Accord écrit du bénéficiaire	6 228 000	3,3
Total					18 683 900	9,8

4 Marchés des titres

4.1 Actions cotées sur l'Eurolist

Au 31 décembre 2006, 191 486 470 actions AGF sont cotées sur l'Eurolist – compartiment A (anciennement Premier Marché avant le 21 février 2005) d'Euronext Paris (date d'admission aux négociations du marché réglementé le 16 février 1976) et éligibles au service de règlement différé (SRD).

Dans le cadre des autorisations données par les Assemblées Générales des 28 mai 1997 et 3 juin 1998 et sur décision de leur Conseil d'Administration, AGF a procédé le 8 mars 2000 à une euro-émission au Premier Marché d'Euronext Paris de titres subordonnés remboursables à hauteur de 450 millions d'euros.

Cette émission, qui a fait l'objet d'un prospectus visé par la COB sous le numéro 00-249 en date du 2 mars 2000 est actuellement cotée BBB+ par Standard & Poor's, est divisée en deux tranches de 225 millions d'euros chacune, d'une durée de 20 ans, l'une à taux fixe (6,625 % l'an au cours des dix premières années) et la deuxième à taux variable (Euribor à 3 mois + 78 points de base l'an, également pour les dix premières années).

AGF se réserve le droit de rembourser par anticipation à compter de la onzième année. A défaut d'utiliser cette faculté, les dix dernières années seront calculées pour les deux tranches sur la base du taux d'Euribor à 3 mois + 178 points de base l'an.

4.2 Autres marchés de cotation

Les titres AGF peuvent également être échangés sur le SEAQ à Londres. Depuis la privatisation, il existe aussi un programme d'ADR aux Etats-Unis (cotation 144 A). Enfin, des options sur actions AGF font l'objet d'échanges réguliers sur le Marché des Options Négociables de Paris (MONEP).

5 Dividendes

Au cours des exercices de 1997 à 2006, AGF a poursuivi une politique visant au maintien du taux de distribution du dividende à un niveau situé entre 40 % et 50 % du résultat net annuel consolidé du Groupe. Au titre de l'exercice 2006, un dividende de 4,25 euros par action sera proposé par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des actionnaires du 9 mai 2007.

Prescription des dividendes : en application des dispositions de l'article 2277 du Code civil, les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans sont prescrits. Ils sont alors reversés au Trésor public, conformément aux dispositions de l'article L. 27 du Code du domaine de l'Etat.

1 Fonctionnement des organes d'administration

1.1 Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration dispose d'un règlement intérieur régulièrement mis en conformité avec les impératifs légaux. Celui-ci prend en compte les recommandations relatives au Gouvernement d'Entreprise émanant des Rapports Vienot et Bouton, de la Loi de Sécurité Financière et de l'AMF et a pour objet de formaliser son propre rôle et ses modes de fonctionnement.

Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

Rôle et fonctionnement du Conseil

Le Conseil d'Administration, dont le fonctionnement est collégial, assure le contrôle de la gestion de la Société, il fixe les orientations stratégiques de l'entreprise et veille à la bonne marche de celle-ci.

Il se réunit au moins quatre fois par an sur convocation de son Président et aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Afin de pouvoir exercer son mandat dans de bonnes conditions, l'administrateur reçoit de la Société, dans les délais appropriés, les informations nécessaires sur les points inscrits à l'ordre du jour des Conseils d'Administration et toute information complémentaire pouvant l'intéresser notamment les articles de presse significatifs et les rapports d'analyse financière relatifs à la Société. Par ailleurs, le Conseil d'Administration consacre, chaque année et comme stipulé dans le règlement intérieur, un point de son ordre du jour à la revue de son fonctionnement suivie d'un débat.

Lors de sa séance du 13 mars 2006, le Conseil d'Administration a examiné les conclusions et recommandations du deuxième processus complet d'évaluation du fonctionnement du Conseil réalisé par le cabinet Egon Zehnder International, consultant extérieur, déjà retenu lors de la première étude en 2004. Ces conclusions sont globalement positives et très encourageantes et les recommandations suggérées ont porté cette fois sur des améliorations d'ordre essentiellement qualitatif. Elles ont fait l'objet d'un large débat lors de ladite séance du Conseil et certaines d'entre elles ont ensuite été mises en place tout au long de l'exercice 2006, d'autres enfin devraient progressivement être appliquées ou sont encore en cours d'étude. Par ailleurs, lors de sa séance du 5 décembre 2006, le Conseil d'Administration a décidé de reporter à la fin de l'année 2007 ou au début 2008 la prochaine évaluation afin de permettre à celle-ci de revêtir un caractère plus complet et objectif, car fondée sur une période de l'ordre d'un an et demi. Le Conseil d'Adminis-

tration s'est également penché lors de cette même séance du 13 mars 2006 sur la situation individuelle des administrateurs et sur leur caractère indépendant ; il a estimé que la règle du tiers d'administrateurs libres d'intérêts avait été respectée au cours de l'exercice 2005 (à l'exception d'une courte période transitoire de quelques jours et pour des motifs d'ordre purement technique en raison de la démission d'un administrateur indépendant atteint par la limite d'âge) et que la liste présentée conjugait étroitement l'adéquation entre la répartition de l'actionariat et le respect des principes du gouvernement d'entreprise.

Droits et obligations des administrateurs

Dans le cadre de la charte de l'administrateur, chaque membre du Conseil a des droits spécifiques, notamment le droit à recevoir régulièrement ou ponctuellement toute information pertinente concernant la Société, le droit de rencontrer les principaux dirigeants sociaux y compris hors de la présence des mandataires sociaux.

Ces droits ont pour contrepartie diverses obligations. Ainsi, chaque administrateur a un devoir de consacrer le temps et l'attention nécessaires à l'exercice de son mandat, il a également un devoir de loyauté en vertu duquel il doit faire part de toute situation de conflit d'intérêt ainsi qu'une obligation de confidentialité lorsqu'il détient une information privilégiée et est restreint dans ses interventions sur les actions AGF et Euler Hermes. Pour assurer le contrôle de cette disposition, les administrateurs sont désormais tenus de déclarer, aux termes de la nouvelle réglementation relative aux « Abus de marché », dans un délai de cinq jours de Bourse suivant chaque opération, directement à l'Autorité des Marchés Financiers, les différentes transactions (achats ou ventes) réalisées sur ces actions par eux-mêmes et par les personnes physiques ou morales qui leur sont liées.

Outre les 10 actions qui doivent être détenues individuellement par chaque administrateur, conformément aux statuts de la Société, le règlement intérieur du Conseil d'Administration stipule que les administrateurs n'ayant pas de fonction dans le groupe AGF devront détenir au moins 500 actions.

Périodicité des réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit au moins quatre fois par an selon un calendrier annuel communiqué aux administrateurs et ce, afin de faciliter leur assiduité. Ces réunions se tiennent en février pour les comptes annuels, en mai à l'occasion de l'Assemblée Générale annuelle pour les éléments financiers trimestriels, en août pour les comptes semestriels, en novembre pour le budget et les éléments financiers du 3^e trimestre. De plus, le Conseil d'Administration peut être convoqué en séance extraordinaire afin d'examiner des sujets spécifiques.

Conformément au règlement intérieur, le Conseil d'Administration a étudié et donné son accord sur les orientations stratégiques de la Société, et a examiné les grandes lignes des budgets annuels, la situation financière et la situation de trésorerie de la Société ainsi que la politique en matière de réassurance et d'allocation des actifs.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2006, les principaux thèmes non récurrents abordés ont été la réalisation de plusieurs opérations d'acquisition par diverses sociétés du Groupe AGF (par Euler-Hermès de l'activité d'Assurance-Crédit menée par la filiale d'assurances du Groupe Allianz en Irlande, par Mondial Assistance de la société d'assurance américaine Jefferson auprès d'Allianz Global Risks U.S. moyennant un prêt subordonné consenti par AGF Holding et par AGF Alternative Asset Management d'Allianz Hedge Fund Partners, filiale américaine d'Allianz Global Investors spécialisée dans les activités de multi gestion alternative).

Le Conseil a également examiné :

- un projet de prise de participation dans la banque chinoise ICBC, finalement non réalisé ;
- l'examen du projet de nouvelle structure organisationnelle d'AGF France et du nouveau logo d'AGF en France ;
- l'information ponctuelle du Conseil des évolutions du dossier concernant le contrat du Comité de Gestion des Oeuvres sociales " CGOS " et du contrôle fiscal effectué ;
- diverses questions concernant la stratégie du Groupe Allianz et la coopération bilatérale avec AGF lors d'un exposé réalisé par le Président du Directoire d'Allianz SE, suivi d'un long débat au cours duquel un large tour d'horizon de la situation a été effectué ;
- un point sur la lutte anti-fraude au sein du Groupe AGF, le deuxième compte rendu de l'activité anti-blanchiment au sein du Groupe AGF en 2005 et un bilan de l'activité médiation clientèle au titre de l'exercice 2005 ;
- la mise en place au sein du Groupe AGF d'un dispositif résultant de la nouvelle réglementation relative aux abus de marché et relatif au nouveau régime déclaratif des transactions des dirigeants, à l'établissement de listes d'initiés et à la déclaration d'opérations suspectes et aux modifications à apporter au règlement intérieur du Conseil d'Administration en ce qui concerne plus particulièrement les mandataires sociaux de la société AGF S.A.

Enfin, le Conseil d'Administration a notamment décidé :

- de proposer aux salariés du groupe de participer à une augmentation de capital par émission de titres AGF réservée dans le cadre de Fonds Communs de Placement Entreprise (FCPE) ;
- de proposer aux salariés du groupe dans le cadre de Fonds Communs de Placement Entreprise (FCPE) l'achat de titres Allianz ;
- la mise en œuvre et les modalités du Plan de Stock Options 2006 et la reconduction au sein d'AGF pour l'année 2006 du plan de Stock Appreciation Rights mis en place par Allianz SE pour les dirigeants de l'ensemble des sociétés de son Groupe ;

– d'autoriser le Président Directeur Général à émettre, le cas échéant et sous certaines conditions, de la dette subordonnée ou non à concurrence d'un montant nominal maximal de 800 Millions d'Euros ;

– des modalités de mise en œuvre du nouveau programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée Générale du 22 mai 2006.

Comités du Conseil d'Administration

Il existe trois comités d'étude permanents mis en place par le Conseil d'Administration à savoir le Comité d'Audit, le Comité des Conventions et le Comité des Rémunérations. Les deux premiers de ces comités ont vu leurs rôles et leurs attributions sensiblement renforcés par décision du Conseil d'Administration dès l'automne 2005. Chacun des trois Comités est présidé par une personnalité indépendante, administrateur ou censeur et assisté, le cas échéant, par un Vice-Président, tous deux étant désignés par le Conseil sur proposition de son Président.

Les règlements intérieurs de ces Comités et plus précisément ceux des Comités d'Audit et des Conventions ont été respectivement modifiés lors de ses séances de septembre et décembre 2005 afin d'élargir et de renforcer leurs règles de fonctionnement, notamment les dispositifs de contrôle interne du Groupe afin d'être en conformité à la fois avec les textes des lois Sarbanes-Oxley et de Sécurité Financière et les normes d'Allianz en matière de prévention, détection, et traitement des fraudes internes. Le Conseil d'Administration a ainsi approuvé, lors de sa dernière séance tenue en 2005, la nouvelle rédaction du règlement intérieur du Comité des Conventions afin de renforcer son rôle et de se prémunir contre le risque de conflits d'intérêts et mis d'avantage de moyens à sa disposition afin d'améliorer ses modalités de travail (réunion trimestrielle, augmentation du nombre des membres, partage des voix...).

■ Le Comité d'Audit d'AGF est composé de :

- M. Robert Hudry, Président (à effet du 19 septembre 2006),
- M. Dominique Ferrero, Vice-Président (à effet du 19 septembre 2006),
- M. Diethart Breipohl (à effet du 13 mars 2006).

Le Comité d'Audit, dont le secrétaire est M. Jean-François Bruno, a pour attributions :

- d'analyser les comptes avant leur présentation au Conseil d'Administration et de s'assurer de la pertinence des méthodes comptables ;
- d'approuver le programme de l'Audit Général Groupe ;
- d'être consulté sur la nomination ou le renouvellement des Commissaires aux Comptes et d'examiner la vérification des comptes faite par ceux-ci ;
- d'examiner tout point susceptible d'avoir un impact financier significatif sur la Société, notamment les cas de fraude ou de transgression des règles par le Management, suspectés ou avérés ;
- de mener à bien toutes missions particulières qui lui seraient confiées par le Conseil d'Administration.

■ Le Comité des Conventions est composé de :

M. Yves Cannac, Président,
M. Diethart Breipohl,
M. Robert Hudry (à effet du 22 mai 2006),
Mme Béatrice Majnoni d'Intignano.

Le Comité des Conventions, dont le secrétaire est M. Jean-François Bruno, a pour attributions, d'examiner les éléments suivants, sans que cette énumération présente un caractère limitatif :

Relations entre le groupe AGF et le groupe Allianz

- toute transaction supérieure à 5 millions d'euros intervenant entre une société du groupe AGF d'une part et une société du groupe Allianz d'autre part ;
- toute acquisition ou cession de participation entre le groupe AGF d'une part, et le groupe Allianz d'autre part ;
- toute opération impliquant, si elle devait être mise en oeuvre, un flux financier entre une société du groupe AGF et une société du Groupe Allianz, en ce compris les politiques de distribution de dividendes proposées aux actionnaires ;
- toute procédure émanant du groupe Allianz qui peut avoir pour objet ou pour effet d'imposer à la Société (ou à l'une des sociétés du groupe AGF) une stratégie susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes ou le cours de l'action de la Société (ou de la société concernée).

Le rôle du Comité des Conventions est de s'assurer que l'opération envisagée est réalisée à des conditions de marché et respectueuse tant de l'intérêt social de la Société ou de ses filiales que de l'intérêt des actionnaires minoritaires de la Société.

Toute opération d'investissement, de création, de croissance externe, de désinvestissement ou de cession supérieure à trente millions d'euros susceptible d'entrer dans le champ d'application figurant au préambule du présent article.

Il est également chargé "de mener à bien toutes missions particulières qui lui seraient confiées par le Conseil d'Administration."

■ Le Comité des Rémunérations est composé de :

M. André Levy-Lang, Président,
Mme Béatrice Majnoni d'Intignano,
M. Michael Diekmann,
M. François Thomazeau, Secrétaire.

Le Comité des Rémunérations a pour attributions :


- de faire toute recommandation au Conseil d'Administration intéressant la rémunération et la retraite du Président, ainsi que des autres mandataires sociaux le cas échéant ;
- de faire toute recommandation au Président intéressant la rémunération et la retraite des membres du Comité Exécutif non mandataires sociaux ;
- d'examiner les propositions de la Direction Générale intéressant la mise en place des plans de souscription ou d'achat d'actions autorisés par l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
- de mener à bien toutes missions particulières qui lui seraient confiées par le Conseil d'Administration.


Dans le cadre des dispositions du Chapitre 14.1 du Règlement Européen n° 809 / 2004, la Société AGF atteste que les membres de son Conseil d'Administration et de sa Direction Générale ont déclaré à leur entrée en fonctions n'avoir été l'objet d'aucune condamnation pénale, ni de sanctions civiles ou administratives de nature à leur interdire de gérer, administrer ou diriger une personne morale. Dans le cadre de ces mêmes dispositions, la Société déclare, qu'à sa connaissance, aucun lien familial ou de parenté n'existe entre les membres de ce Conseil d'Administration et / ou les membres de sa Direction Générale.

Conseil d'Administration Direction générale


Conseil d'Administration au 31 décembre 2006



Mandats et fonctions des mandataires sociaux au cours des cinq derniers exercices (de 2002 à 2006)

Membres du conseil d'Administration	Poste actuel	Mandats et fonctions au cours des cinq derniers exercices	1 ^{er} nomination et fin de mandat	Biographie
 <p>Jean-Philippe THIERRY</p> <p>58 ans Nationalité française</p> <p>AGF 87 rue de Richelieu 75002 Paris</p> <p>71 580 actions AGF</p>	Président-directeur général d'AGF et Membre du Directoire d'Allianz SE	<p>Mandats et fonctions au 31.12.2006 Président-directeur général : AGF, AGF Holding</p> <p>Président du Conseil d'Administration : Château Larose-Trintaudon, Mondial Assistance AG/Suisse</p> <p>Président du Conseil de Surveillance : Euler Hermes</p> <p>Membre du Directoire : Allianz SE/Allemagne</p> <p>Administrateur : AGF International, Allianz Seguros y Reaseguros/Espagne, Allianz Global Risks/Allemagne, Société Financière Foncière et de Participations, PPR</p> <p>Membre du Conseil de Surveillance : Cie Financière Saint Honoré, Allianz Nederland Groep/pays-Bas, Allianz Global Corporate & Specialty AG/Allemagne</p> <p>Censeur : Baron Philippe de Rothschild SA, Paris Orléans, Eurazeo</p> <p>Mandats exercés en 2006 dont M. Thierry n'est plus titulaire Président du Conseil d'Administration : AGF IART, AGF Vie</p> <p>Président du Conseil de Surveillance : GIE AGF Informatique</p> <p>Administrateur : AGF RAS Holding/Pays-Bas</p> <p>Mandats exercés de 2002 à 2005 dont M. Thierry n'est plus titulaire Président et Directeur général d'AGF La Lilloise, AGF IART, AGF Vie et AGF International, Président de SC Holding SAS, Membre du Conseil de Surveillance de Société du Louvre, Baron Philippe de Rothschild, Groupe Taittinger, Unibail, Administrateur d'AGF Belgium Insurance</p> <p>Censeur de Rue Impériale</p>	Du 5 juin 2001 à l'AG 2008	<p>Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et Diplômé d'Etudes Supérieures en Sciences Economiques.</p> <p>De 1978 à 1989, GPA Assurances dont il assure la présidence de 1989 à 2000.</p> <p>De 1989 à 1997, Worms & Cie (future Athéna Assurances) dont il devient le Président en 1992.</p> <p>De 1998 à 2000, Groupe Generali France dont il prend la Présidence en 1999.</p> <p>Depuis 1996, Président de la F.F.S.A.A. et Vice-Président puis Président de la F.F.S.A. pendant 1 an.</p> <p>Depuis le 6 juin 2001, Président-directeur général du Groupe AGF.</p> <p>Au 1^{er} janvier 2006, Membre du Directoire d'Allianz SE/Allemagne et Membre du Conseil de Surveillance d'Allianz Nederland Groep/Pays-Bas.</p> <p>Distinctions Commandeur de l'Ordre National du Mérite Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur Membre d'Honneur de l'Institut des Actuaire Français Conseiller du Commerce Extérieur de la France</p>


Membres du conseil d'Administration	Poste actuel	Mandats et fonctions au cours des cinq derniers exercices	1 ^{re} nomination et fin de mandat	Biographie
 <p>Michael DIEKMANN</p> <p>Vice-Président du CA d'AGF Membre du Comité des Rémunérations</p> <p>52 ans Nationalité allemande</p> <p>Allianz SE, Königinstrasse 28, 80802 Munich Allemagne</p> <p>500 actions AGF</p>	Président d'Allianz SE	<p>Mandats et fonctions au 31.12.2006 Président du Conseil de Surveillance au sein du groupe Allianz : Dresdner Bank AG/Allemagne, Allianz Global Investors Président et administrateur du conseil de surveillance : Allianz Deutschland AG/Allemagne Membre du Conseil de Surveillance au sein du groupe Allianz : RAS Riunione Adriatica di Sicurtà S.p.A./Italie, Allianz of America, Inc Vice Président du Conseil de Surveillance au sein du groupe Allianz : Allianz Insurance Ltd/Afrique du Sud Membre du Conseil de Surveillance hors groupe Allianz : Linde AG/Allemagne, BASF AG/Allemagne, Lufthansa AG/ Allemagne</p> <p>Mandats exercés en 2006 dont M. Diekmann n'est plus titulaire –</p> <p>Mandats exercés de 2002 à 2005 dont M. Diekmann n'est plus titulaire Allianz Lebensversicherungs-AG/Allemagne, Allianz Versicherungs-AG/Allemagne Président du Conseil de Surveillance en Allemagne : Allianz First Life/Corée, Allianz Pojistovna, a.s./Bratislava, Allianz Insurance of South Africa Ltd/Afrique du Sud, Shield Development/Afrique du Sud, T.U. Allianz Polska S.A (Non Vie)/Pologne, T.U. Allianz Polska S.A.(Vie)/Pologne, Hungaria Bistosito Rt/Prague, Allianz Pojistovna a.s./Prague Vice-Président du Conseil d'Administration : Allianz C.P. Life Assurance Co. Ltd/Thaïlande, Allianz Insurance Ltd/Rosebank Membre du Directoire d'Allianz SE Administrateur : National Insurance Company Berhard/Brunei, Navakiji Insurance PCL/Thaïlande, Allianz Utama/Indonésie, Allianz Fire and Marine Insurance/Japon, Pioner Allianz Life Assurance Corp./Philippines, Allianz Insurance Management Asia Pacific Pte. Ltd/Singapour, Allianz Ins. (Singapore) Pte Ltd, Apex Software Ltd/Singapour, Allianz Bajaj Life. Co. Ltd/Inde, Bajaj Allianz General Ins. Co. Ltd/Inde, Allianz Australia Ltd (ex MMI Insurance Group) Président du « board of commissioners » d'Allianz Life/Indonésie</p> <p><small>* Le renouvellement de cette résolution sera soumis à l'AGM du 9 mai 2007 dans sa partie ordinaire</small></p>	Du 26 mai 2003 à l'AG 2007*	<p>Diplômé en droit et en philosophie à l'Université de Göttingen (Allemagne).</p> <p>De 1983 à 1986, Directeur Financier de Diekmann/thieme GBR (éditeur). De 1987 à 1988, Président de Diekmann/Thienne GBR. De 1988 à 1989, Directeur adjoint du bureau régional de Hambourg – Allianz Versicherungs-AG. En 1990, Directeur des ventes au bureau de Hambourg Harburg – Allianz. De 1991 à 1992, Directeur du bureau d'Hanovre – Allianz. En 1993, Directeur des relations clients avec les particuliers – Allianz Versicherungs-AG, Munich. De 1994 à 1995, Directeur des ventes et membre du Comité Exécutif du bureau régional de Rhénanie du Nord-Westphalie De 1996 à 1997, Directeur d'Allianz Insurance Management Asia Pacific Pte. Ltd., Singapour En 1998, Membre du Directoire d'Allianz SE, Munich, responsable de la région Asie-Pacifique. En 2000, Membre du Directoire d'Allianz SE, Munich, responsable de l'Asie-Pacifique, de l'Europe centrale et orientale, du Moyen-Orient et du Groupe Management Development. Depuis 2002, Membre du Directoire d'Allianz SE, Munich, responsable des Amériques et des Ressources humaines du Groupe. Depuis le 30 avril 2003, Président d'Allianz SE.</p>


Membres du conseil d'Administration	Poste actuel	Mandats et fonctions au cours des cinq derniers exercices	1 ^{er} nomination et fin de mandat	Biographie
		<p>Mandats et fonctions au 31.12.2006 Membre du Conseil de Surveillance : Continental AG/Allemagne, Karstadt Quelle AG/Allemagne, Euler Hermes, Atos Origin/Paris Membre du Conseil d'Administration : LCL Président du Conseil de Surveillance : KM Europa Metal AG/Allemagne</p> <p>Mandats exercés en 2006 dont M. Breipohl n'est plus titulaire Membre du Conseil de Surveillance : Allianz SE/Allemagne</p> <p>Mandats exercés de 2002 à 2005 dont M. Breipohl n'est plus titulaire Bayerische Hypo- und Vereinsbank AG/Allemagne, Beiersdorf AG/Allemagne, mg technologies ag/ Allemagne, Banco Popular Espanol/Espagne, BPI Banco Portugues de Investimento/Portugal</p>	<p>Du 3 juin 1998 à AG 2010</p>	<p>Docteur en droit (Allemagne)</p> <p>Expérience professionnelle dans le secteur de l'assurance et le secteur bancaire en France et en Allemagne</p> <p>En 1970, intègre le groupe Allianz : De 1970 à 1986, responsable financier, De 1986 à 1999, membre du Directoire, successivement responsable des investissements, des ressources humaines, puis de la direction financière. De 2000 à octobre 2006, membre du Conseil de Surveillance d'Allianz SE/Allemagne</p> <p>Distinction Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur</p>
<p>Diethart BREIPOHL</p> <p>Membre du Comité des Conventions Membre du Comité d'Audit</p> <p>67 ans Nationalité allemande</p> <p>Allianz SE, Königinstrasse 28, 80802 Munich Allemagne</p> <p>500 actions AGF</p>				


	<p>CEO d'Allianz Global Investors et membre du Directoire d'Allianz Group</p>	<p>Responsable de l'Asset Management du Groupe Allianz En tant que CEO d'Allianz Global Investors : – responsabilité générale des activités, – budget et services financiers, – relations clients et normes qualité.</p>	<p>Du 1^{er} janvier 2006 (Conseil d'Administration du 5 décembre 2005) jusqu'à l'AGM 2010</p>	<p>Maîtrise de droit, Université de Bonn Doctorat à la School of Public Administration de Speyer, (Allemagne) puis formation complémentaire à l'Université de la Sorbonne à Paris</p> <p>1983-1997 : différentes fonctions au sein de Citicorp à Frankfort et Londres 1995-1997 : responsable chez Citicorp des marchés de capitaux en Europe, en Amérique du Nord et au Japon En 1997, il rejoint Allianz en qualité de CFO et membre du Directoire d'Allianz Versicherungs AG, Munich Depuis janvier 2000 : responsable des activités de gestion d'actifs, pour en faire le 3^e cœur de métier d'Allianz.</p>
<p>Dr. Joachim FABER</p> <p>56 ans Nationalité allemande</p> <p>Allianz Global Investors Nymphenburger Strasse 112-116 80636 Munich Allemagne</p> <p>1 000 actions AGF</p>				


Membres du conseil d'Administration	Poste actuel	Mandats et fonctions au cours des cinq derniers exercices	1 ^{er} nomination et fin de mandat	Biographie
 <p>Antoine JEANCOURT-GALIGNANI</p> <p>69 ans Nationalité française</p> <p>Gecina 14-16 rue des Capucines 75002 Paris</p> <p>5 276 actions AGF</p>		<p>Mandats et fonctions au 31.12.2006 Président du Conseil de Surveillance : Euro Disney SCA Administrateur : Kaufman & Broad SA, Société Générale, Total, Gecina, Société des Immeubles de France Membre du Conseil de Surveillance : Oddo & Cie SCA</p> <p>Mandats sociaux dans des sociétés étrangères : Président du Conseil d'Administration : SNA Holding (Bermuda) Ltd/Bermudes Administrateur : SNA SAL/Liban, SNA-Re (Bermuda) Ltd/Bermudes Membre du conseil de surveillance : Hypo Real Holding AG /Allemagne</p> <p>Mandats exercés en 2006 dont M. Jeancourt-Galignani n'est plus titulaire Co-Président du Conseil d'Administration : Gecina</p> <p>Mandats exercés de 2002 à 2005 dont M. Jeancourt-Galignani n'est plus titulaire Président de : AGF, Société des Immeubles de France Président du Conseil d'Administration : AGF IART, AGF Vie, AGF International, Simco, Gecina Membre du Conseil de Surveillance : Jetix Europe NV/Pays-Bas</p> <p><small>* M. Jeancourt-Galignani sera atteint par la limite d'âge statutaire au cours du 1^{er} trimestre 2007 et par voie de conséquence devra remettre son mandat lors de l'AGM du 9 mai 2007</small></p>	<p>Du 17 janvier 1994 à AG 2010*</p>	<p>Diplômé d'Etudes Supérieures de droit et de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, ancien élève de l'E.N.A. Inspecteur des Finances</p> <p>De 1973 à 1979, Directeur général Adjoint de la Caisse Nationale de Crédit Agricole. De 1979 à 1994, Directeur général puis Président-directeur général de la Banque Indosuez. De 1991 à 1994, Président de l'Institute of International Finance/Washington DC. De 1994 à 2001, Président-directeur général d'AGF De 2001 à 2005, Président du Conseil d'Administration de Gecina.</p> <p>Distinctions Officier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur Commandeur de l'Ordre National du Mérite Croix de la Valeur Militaire Chevalier du Mérite Agricole</p> <p>Ouvrage La Finance déboussolée, Ed. Odile Jacob, Paris, 2002</p>
 <p>Klaus LUFT*</p> <p>Administrateur indépendant</p> <p>65 ans Nationalité allemande</p> <p>Gut Keferloh 1A 85630 Grasbrunn-Munich Allemagne</p> <p>800 actions AGF</p>	<p>Membre du Conseil Dell Inc.</p>	<p>Mandats et fonctions au 31.12.2006 Président du conseil de surveillance d'Artedona AG Membre du Conseil : Dell Inc. Président de MATCH - Market Access Services GmbH Vice-président / Conseiller International Goldman Sachs Europe Ltd. Président du conseil d'administration de "Klaus Luft Foundation"</p> <p>Mandats exercés en 2006 dont M. Luft n'est plus titulaire —</p> <p>Mandats exercés de 2002 à 2005 dont M. Luft n'est plus titulaire Membre du Conseil : Broadvision Inc.</p> <p><small>* M. Luft a été nommé administrateur lors de l'AGM du 22 mai 2006 en remplacement de M. Kalscheuer. Il a pris ses fonctions à compter du 2^e Conseil d'Administration du même jour.</small></p>	<p>Du 22 mai 2006 à l'AG 2010</p>	<p>German Abitur (Diplôme allemand)</p> <p>Membre du Comité exécutif de Nixdorf Computer AG pendant 20 ans où il exerce successivement des fonctions au sein de la direction commerciale, marketing, finances (CFO), industrielle De 1986 à 1989 : Président-directeur général Nixdorf Computer AG</p>

Membres du conseil d'Administration	Poste actuel	Mandats et fonctions au cours des cinq derniers exercices	1 ^{er} nomination et fin de mandat	Biographie
 <p>André LEVY-LANG</p> <p>Administrateur indépendant Président du Comité des Rémunérations</p> <p>69 ans Nationalité française</p> <p>23 bd Jules Sandeau 75016 Paris</p> <p>1 000 actions AGF</p>	<p>Professeur Associé Emérite à l'Université Paris Dauphine</p>	<p>Mandats et fonctions au 31.12.2006 Administrateur : DEXIA SA, Schlumberger, Institut Europlace de Finance, Institut des Hautes Etudes Scientifiques, SCOR SA, European Corporate Governance Institute (ECGI), Institut Français des Relations Internationales (IFRI) Président : Fondation du Risque, Fondation Cgenial Membre du Conseil de Surveillance : Paris Orléans Gouverneur : Hôpital Américain de Paris</p> <p>Mandats exercés en 2006 dont M. Levy-Lang n'est plus titulaire</p> <p>–</p> <p>Mandats exercés de 2002 à 2005 dont M. Levy-Lang n'est plus titulaire Grandvision, Pargesa, Scor US</p>	<p>Du 3 juin 1998 à AG 2010</p>	<p>Ancien élève de l'Ecole Polytechnique et Docteur (Business Administration) de l'Université de Stanford.</p> <p>De 1962 à 1974, Schlumberger. De 1974 à 1988, il occupe différentes fonctions dans le Groupe Paribas dont il devient Président de 1990 à 1999. Depuis 2001, Il se consacre à l'enseignement de la finance à l'Université Paris IX-Dauphine en tant que professeur associé ainsi qu'à plusieurs fondations dans le domaine de la recherche et de l'enseignement.</p> <p>Distinctions Officier de l'Ordre National du Mérite Officier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur</p>
 <p>Dominique FERRERO</p> <p>Administrateur Indépendant Membre du Comité d'Audit</p> <p>58 ans Nationalité française</p> <p>Natixis 45, rue St-Dominique 75007 Paris</p> <p>580 actions AGF</p>	<p>Directeur général de Natixis</p>	<p>Mandats et fonctions au 31.12.2006 Administrateur et membre du Comité des rémunérations : Vinci Directeur général : Natixis</p> <p>Mandats exercés en 2006 dont M. Ferrero n'est plus titulaire</p> <p>–</p> <p>Mandats exercés de 2002 à 2005 dont M. Ferrero n'est plus titulaire Président du Comité des Investissements : Vinci Administrateur : Atos</p>	<p>Du 14 mai 2002 à l'AG 2010</p>	<p>Ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure.</p> <p>De 1978 à 1994, il occupe différentes fonctions à la Banque Française du Commerce Extérieur. De 1994 à 1996, Directeur général de la Banque Française du Commerce Extérieur. De 1996 à 1999, Directeur général de Natexis, puis de Natexis banques Populaires. De 1999 à 2003, Directeur général exécutif du Crédit Lyonnais, Directeur général de Crédit Agricole Indosuez. En 2003, Directeur général délégué de Crédit Agricole Indosuez (CAI). Fin 2004, il rejoint Merrill Lynch en qualité de senior adviser et vice-chairman de Merrill Lynch Europ. En mai 2006, Natixis. Directeur général (Novembre 2006) ;</p> <p>Distinctions Chevalier de l'Ordre National du Mérite Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur</p>

Membres du conseil d'Administration	Poste actuel	Mandats et fonctions au cours des cinq derniers exercices	1 ^{re} nomination et fin de mandat	Biographie
 <p>Béatrice MAJNONI D'INTIGNANO</p> <p>Administrateur indépendant Membre du Comité des Rémunérations et Membre du Comité des Conventions</p> <p>64 ans Nationalité française</p> <p>12 rue Debelleye 75003 Paris</p> <p>1 455 actions AGF</p>	Professeur des Universités (Université Paris XII)	<p>Mandats et fonctions au 31.12.2006 Membre du Conseil d'Administration : Air Liquide</p> <p>Mandats exercés en 2006 dont Mme Majnoni d'Intignano n'est plus titulaire –</p> <p>Mandats exercés de 2002 à 2005 dont Mme Majnoni d'Intignano n'est plus titulaire –</p>	Du 19 septembre 1996 à l'AG 2008	<p>Agrégée des facultés de droit et de sciences économiques.</p> <p>Depuis 1975, Professeur des universités (Université Paris XII).</p> <p>Depuis 1985, Membre du Comité de rédaction de la revue « Commentaire ».</p> <p>Depuis 1997, Membre du Conseil d'Analyse Economique.</p> <p>Nombreuses activités en tant que consultant et conseiller.</p> <p>Distinctions Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'honneur Officier de l'Ordre National du Mérite</p> <p>Ouvrages Hippocrate et les technocrates (avec J.C. Stephan), 1983 L'hôpital au XXI^e siècle (avec D. Jolly), 1990, Santé mon cher souci, 1987 et 1989, La Protection Sociale, Femmes si vous saviez/Prix Tannesse, L'Usine à chômeurs 1998/Prix Zerilli Marimo, L'égalité entre femmes et hommes, aspects économiques, 1999, Le sexe médiateur, 2000, Economie de la Santé 2001, Santé et Economie en Europe, réédition 2006, Monnaies et Instabilité monétaire 2003</p> <p>Publications Articles dans la revue « Commentaires »</p>


 <p>Robert HUDRY*</p> <p>Administrateur indépendant* Président du Comité d'Audit Membre du Comité des Conventions</p> <p>60 ans Nationalité française</p> <p>13 Impasse des Pêcheurs 74920 Veyvères du Lac</p> <p>500 actions AGF</p>	Consultant	<p>Mandats et fonctions au 31.12.2006 Membre du Conseil de Surveillance et Président du Comité d'audit : Euler Hermes</p> <p>Mandats exercés en 2006 dont M. Hudry n'est plus titulaire –</p> <p>Mandats exercés de 2002 à 2005 dont M. Hudry n'est plus titulaire Président du conseil d'administration : Aceleria Transformados SA/Espagne, Président : Usinor, LLC/Etats-Unis, administrateur et Directeur général Arcelor/Grand Duché du Luxembourg, administrateur : IMS International Metal Service, Usinor Tubes, Usinor, Cockerill Sambre/Belgique, S.A. Forges et Acieries de Dilling (A.G. der Dillinger Hüttenwerk/Allemagne, Fédération Française de l'Acier, Laminados Velasco SL/Espagne, Arcelor Packaging International, Arbed/ Grand Duché du Luxembourg, Arcelor Construction France, Arcelor FCS Commercial SA, Arcelor International SA, Administrateur et Vice Président : Arcelor Long Commercial, Gérant : Blahove BV/Pays-Bas, Membre du Conseil de Surveillance : Eko Stahl GmbH/Allemagne, Dillinger Hütte Saarstahl A.G. (D.H. S)/Allemagne, Administrateur et Président du Conseil d'Administration : Produits d'Usines Metallurgiques Pum-Station Service Acier par Pum-Service d'Acier, Membre de Comités d'Etudes : Euler Hermes (Comité d'Audit), IMS (Comité d'Audit)</p> <p>* M. Hudry, qui exerçait les fonctions de Censeur au sein du Conseil, a été nommé administrateur lors de l'AGM du 22 mai 2006. Il a également été nommé membre du Comité des Conventions lors du Conseil d'Administration du 22 mai 2006 et Président du comité d'Audit lors du Conseil d'Administration du 19 septembre 2006 en remplacement de M. Ferrero devenu Vice-Président.</p>	Du 15 mars 2003 à l'AG 2007	<p>Ancien élève de l'Ecole Polytechnique et de l'E.N.A. et ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure de l'Aéronautique</p> <p>En 1975, nommé Administrateur civil au Ministère des Finances en charge des problèmes de financement de l'Industrie et des grandes restructurations</p> <p>De 1980 à 1981, conseiller technique au Ministère de l'Economie et des Finances</p> <p>De 1983 à 1986, Sous Directeur et Directeur adjoint à la Banque Paribas</p> <p>De 1986 à 1999, Directeur et Directeur général Adjoint des Affaires Financières et juridiques d'Usinor Scilor</p> <p>En 1999 à 2001, Membre du Comité Exécutif et Directeur général d'Usinor devenu en 2001 Arcelor</p> <p>De 2001 à 2004, Directeur général d'Arcelor</p> <p>De 2004 à 2005, Consultant.</p> <p>Distinctions Chevalier de l'Ordre National du Mérite Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur</p>
---	------------	---	-----------------------------	--

Membres du conseil d'Administration	Poste actuel	Mandats et fonctions au cours des cinq derniers exercices	1 ^{re} nomination et fin de mandat	Biographie
 <p>Hervé de VEYRAC</p> <p>Représentant les Agents généraux</p> <p>42 ans Nationalité française</p> <p>10 rue Jean Mermoz 13008 Marseille</p> <p>390 actions AGF</p>	Agent Général	<p>Mandats et fonctions au 31.12.2006 Président adjoint d'AGEA (Fédération Nationale des Syndicats d'Agents Généraux d'Assurances) depuis le 14.06.2006 Membre titulaire du CCSF (Comité Consultatif du Secteur Financier) depuis octobre 2006 Administrateur : Association Interprofessionnelle des Services de Médecine du Travail, Mandataire social de la Sarl de Veyrac et de Laleu</p> <p>Mandats exercés en 2006 dont M. de Veyrac n'est plus titulaire –</p> <p>Mandats exercés de 2002 à 2005 dont M. de Veyrac n'est plus titulaire –</p>	Elu au mandat d'administrateur représentant les Agents généraux lors de l'AGM du 25 mai 2004 jusqu'à l'AG 2008	<p>Diplômé en droit privé et diplômé de l'Institut des Assurances d'Aix Marseille (1987)</p> <p>De 1988 à 1993 : responsable commercial de l'Agence Générale d'Assurance AGF-D. de VEYRAC et de la Sarl de VEYRAC et Cie.</p> <p>De 1993 à 1999 : agent général d'Assurance AGF en association avec Dominique de VEYRAC.</p> <p>Dirigeant associé de la Sarl de VEYRAC et Cie.</p> <p>De 1996 à 2003 : Vice-Président de la Chambre Départementale de Marseille de la Fédération Nationale des syndicats généraux d'assurances.</p> <p>De 1998 à 2000 : Secrétaire Général du SAGAGEM (syndicat des agents généraux d'AGF).</p> <p>Depuis janvier 2000 : Agent Général d'Assurances AGF en association avec Romain de VEYRAC. Dirigeant Associé de la Sarl de VEYRAC et de LALEU.</p> <p>De 2000 à 2002 : Secrétaire Général du SAGGA (syndicat regroupant les agents d'ALLIANZ et d'AGF).</p> <p>De 2002 à Février 2004 : Président du SYNDICAT SAGGORA (syndicat unique regroupant l'ensemble des agents généraux d'AGF).</p> <p>Depuis 1996 : Administrateur de l'Association Interprofessionnelle de Médecine du Travail.</p>

 <p>Mariano SOROLLA</p> <p>Représentant les salariés actionnaires</p> <p>53 ans Nationalité française</p> <p>20 rue Eugène Sue 75018 Paris</p> <p>19 actions AGF</p>	Délégation générale information Nord-Est et réseau AGF Finance Conseil	<p>Mandats et fonctions au 31.12.2006 –</p> <p>Mandats exercés en 2006 dont M. Sorolla n'est plus titulaire –</p> <p>Mandats exercés de 2002 à 2005 dont M. Sorolla n'est plus titulaire –</p>	De l'AGM du 30 mai 2000 à l'AG 2008	<p>Diplômé en langues étrangères et en gestion de patrimoine.</p> <p>1975, Professeur de Français – école de langues MAGAZ.</p> <p>1976, Secrétaire à la Chancellerie et justice militaire.</p> <p>1978, AGF - Conseiller en épargne stagiaire, occupe différentes fonctions dans l'inspection au sein d'AGF Vie puis d'Assurfinance et depuis AGF FinanceConseil, actuellement, Inspecteur Commercial formateur.</p> <p>2005, Responsable du Pôle patrimonial régional, Manche Océan et Réseau AGF FinanceConseil.</p> <p>2006, Délégation générale information Nord-Est et réseau AGF FinanceConseil.</p>
--	--	---	-------------------------------------	---

Membres du conseil d'Administration	Poste actuel	Mandats et fonctions au cours des cinq derniers exercices	1 ^{er} nomination et fin de mandat	Biographie
	Responsable d'un centre de gestion Grands Clients Directs Prévoyance	<p>Mandats et fonctions au 31.12.2006 Administrateur de la Caisse de Retraite du Personnel AGF</p> <p>Mandats exercés en 2006 dont Mme Mac-Auliffe n'est plus titulaire</p> <p>–</p> <p>Mandats exercés de 2002 à 2005 dont Mme Mac-Auliffe n'est plus titulaire</p> <p>–</p>	Elue le 15 juin 2000 administrateur par les salariés cadres, réélue le 29 avril 2004	En 1970, salariée AGF (Assurances Collectives) De 1970 à 1978 gestionnaire de En 1970, salariée AGF (Assurances Collectives) De 1970 à 1978 gestionnaire de portefeuille cadres, Prévoyance De 1979 à 1981 Bureau d'études administratives De 1982 à 1987 cadre responsable d'unité de gestion Prévoyance Depuis 1988 cadre responsable d'un centre de gestion Grands Clients Directs
<p>Anita MAC-AULIFFE</p> <p>Représentant le collège cadres</p> <p>55 ans Nationalité française</p> <p>AGF Collectives Direction Santé Prévoyance 20 Place de la Seine, Tour Neptune 92400 Courbevoie, La Défense</p> <p>10 actions AGF</p>				

		<p>Mandats et fonctions au 31.12.2006 –</p> <p>Mandats exercés en 2006 dont M. Schittulli n'est plus titulaire</p> <p>–</p> <p>Mandats exercés de 2002 à 2005 dont M. Schittulli n'est plus titulaire</p> <p>–</p>	Elu le 29 avril 2004 administrateur représentant les salariés non cadres	Diplômes professionnels d'assurance Depuis septembre 1974, salarié du Groupe AGF : 1974-1977 : Direction IRD, Administratif Incendie : Aide Rédacteur 1977-1982 : Permanent Syndical CFDT 1982-1991 : Direction des Relations Sociales, Administration du Personnel Richelieu : Gestionnaire de Personnel 1991-1993 : Permanent Syndical CFDT 1993-1995 : Branche Groupe, Service Crédits-Banques : Gestionnaire de portefeuille De 1995 à ce jour, Service Fichier Client AGF à la Direction du Développement Client de l'Unité Marketing : Chargé de mission qualité.
<p>Vincent SCHITTULLI</p> <p>Représentant le collège non cadres</p> <p>54 ans Nationalité française</p> <p>AGF, Direction Marketing V&SF 20, Place de la Seine, Tour Neptune 92400 Courbevoie, La Défense</p> <p>10 actions AGF</p>				

Membres du conseil d'Administration	Poste actuel	Mandats et fonctions au cours des cinq derniers exercices	1 ^{er} nomination et fin de mandat	Biographie
 <p>Yves CANNAC</p> <p>Censeur Président du Comité des Conventions</p> <p>71 ans Nationalité française</p> <p>19 rue Pauline Borghèse 92200 Neuilly/Seine</p> <p>500 actions AGF</p>	Membre du Conseil Economique et Social	<p>Mandats et fonctions au 31.12.2006 Membre du Conseil de Surveillance : Solving International</p> <p>Mandats exercés en 2006 dont M. Cannac n'est plus titulaire Administrateur : Société Générale</p> <p>Mandats exercés de 2002 à 2005 dont M. Cannac n'est plus titulaire Administrateur : Danone, Caisse des Dépôts Développement (C3D)</p>	Du 19 septembre 1996 à l'AG 2008	<p>Ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure et de l'E.N.A., agrégé d'histoire, membre honoraire du Conseil d'Etat.</p> <p>De 1969 à 1972, Conseiller technique au cabinet du Premier Ministre Jacques Chaban-Delmas, De 1973 à 1974, Directeur adjoint du cabinet du Ministre de l'Economie et des Finances Valéry Giscard d'Estaing, De 1974 à 1978, Secrétaire général adjoint de la Présidence de la République, De 1978 à 1981, Président-directeur général d'Havas, En 1985, il prend la Présidence du groupe CEGOS qu'il assure pendant 14 ans. De 1990 à 1993, Président puis Président d'Honneur de l'Institut de l'Entreprise. Depuis septembre 1999, Membre du Conseil économique et social, au titre des personnalités qualifiées dans le domaine économique, social, scientifique ou culturel.</p> <p>Distinctions Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite</p> <p>Ouvrages Le juste Pouvoir, 1983 La bataille de la compétence, 1984 Pour un Etat Moderne, 1993</p>

Direction générale au 31 décembre 2006

Membres du conseil d'Administration	Poste actuel	Mandats et fonctions au cours des cinq derniers exercices	Biographie
 <p>Laurent MIGNON</p> <p>43 ans Nationalité française</p> <p>AGF 87 rue de Richelieu 75002 Paris</p> <p>17 220 actions AGF dont 2 488 détenues au travers de FCPE</p>	<p>Directeur général délégué d'AGF, Président du Comité Exécutif d'AGF France, en charge des activités françaises du Groupe et responsable opérationnel d'AGF France</p>	<p>Mandats et fonctions au 31.12.2006 Président-directeur général : AGF Vie Président du Conseil d'Administration : AGF IART Président du Conseil de Surveillance : AGF Informatique Vice-Président du Conseil d'Administration : Sequana Membre du conseil de surveillance : Euler Hermes Administrateur Directeur général délégué : AGF Holding Administrateur : AGF International, AGF Asset Management, W Finance, Arkema Membre du Conseil de Surveillance : Oddo et Cie SCA</p> <p>Mandats exercés en 2006 dont M. Mignon n'est plus titulaire Président-directeur général : Banque AGF Président du Conseil d'Administration : AGF Private Banking, AVIP, Génération Vie, Coparc Président du Conseil de Surveillance : AGF Asset Management, W Finance Vice Président du conseil de surveillance : Euler Hermes Administrateur : GIE Placements d'assurance Représentant permanent d'AGF International au conseil d'administration d'AGF IART Représentant permanent d'AGF Holding au conseil d'administration de Bolloré Investissement Représentant permanent d'AGF Vie au conseil d'administration de Bolloré</p> <p>Mandats occupés de 2002 à 2005 dont M. Mignon n'est plus titulaire Président du Conseil d'Administration : ACAR, AGF Assurances Financières, Les Assurances Fédérales IARD, GIE Placement d'assurance Président du Conseil de Surveillance : AGF Assurances Financières, AVIP Vice-Président du Conseil de Surveillance : AGF Private Equity, W Finance Administrateur : Allianz Marine & Aviation France, Allianz MAT/Allemagne, Entenial, Sophia, Caisse de Retraite des AGF, Meteo Transformer/Guernesey, Slivarente, Triceratops, Calypso, Gecina Membre du Conseil de Surveillance : AGF Assurances Financières Représentant permanent d'AGF au Conseil de : Banque AGF, Worms Représentant permanent d'AGF Holding au Conseil d'AGF Private Equity, Génération Vie, Métropole SA</p>	<p>Diplômé de HEC et du Stanford Executive Program.</p> <p>Avant de rejoindre le groupe AGF, il a précédemment exercé pendant plus de 10 ans différentes fonctions dans le domaine bancaire, allant des salles de marchés à la banque d'affaires.</p> <p>1986-1990, trader puis responsable des activités d'options de taux devises au sein de la Banque Indosuez.</p> <p>1990-1995, sous-directeur de la Financière Indosuez.</p> <p>1996, en charge de l'activité de fusion/acquisition pour les institutions financières en France au sein de la banque Schroders (Londres).</p> <p>En 1997, il entre aux AGF en tant que Directeur Financier et le 18 janvier 1998, il rejoint le Comité Exécutif.</p> <p>Le 16 mars 2004, il est nommé Directeur général du groupe AGF en charge des activités d'assurance Vie et Services Financiers (gestion d'actifs, activités bancaires, immobilier) et d'assurance-Crédit (groupe Euler & Hermes).</p> <p>Au 1^{er} janvier 2006, il est nommé Directeur général Délégué d'AGF, Président du Comité Exécutif d'AGF France, en charge des activités françaises du Groupe et responsable opérationnel d'AGF France</p>

Membres du conseil d'Administration	Poste actuel	Mandats et fonctions au cours des cinq derniers exercices	Biographie
 <p>François THOMAZEAU</p> <p>57 ans Nationalité française</p> <p>AGF 87 rue de Richelieu 75002 Paris</p> <p>36 805 actions AGF dont 3 663 détenues au travers des FCPE</p>	<p>Directeur général Délégué d'AGF, Membre du Comité Exécutif d'AGF France, responsable de l'Assistance, l'assurance-Crédit, des Activités à l'International et des fonctions centrales (Secrétariat général, Direction Juridique, Direction de la Fiscalité, Direction de la Réassurance ainsi que de la Direction des Investissements)</p>	<p>Mandats et fonctions au 31.12.2006</p> <p>Président-directeur général : AGF International Président du Conseil d'Administration : ACAR, AGF Afrique, AGF Belgium Insurance/Belgique, AGF Holdings UK/Royaume-Uni, AGF Insurance/Royaume-Uni, AGF Brasil Seguros/Brésil, Compañía Colombiana de Inversion Colseguros/Colombie, Adriatica de Seguros/Vénézuéla, Inmobiliara Driavena/Vénézuéla Président du Conseil de Surveillance : AGF Private Equity Vice-Président du Conseil d'Administration : AGF RAS Holding/Pays-Bas, Château Larose Trintaudon Vice-Président du Conseil de Surveillance : Euler Hermes Vice-Président administrateur délégué : Mondial Assistance A.G./Suisse Administrateur Directeur général délégué : AGF Holding Administrateur : AGF Vie, AGF IART, AGF Asset Management, AAAM (AGF Alternative Asset Management), Allianz Seguros y Reaseguros/Espagne, Carene (courtage d'assurance), Cofitem-Cofimur, PHRV, Thompson Clive (Jersey n°3) Ltd/Royaume-Uni, Foncière des 6e et 7e arrondissements, Protexia France (Protection juridique) Membre du Conseil de Surveillance : Allianz Nederland Groep/Pays-Bas, GIE AGF Informatique, Locindus Représentant permanent d'AGF, administrateur : Banque AGF Représentant permanent d'AGF Holding, Administrateur : Bolloré Censeur : Europe Expansion (SICAV)</p> <p>Mandats exercés en 2006 dont M. Thomazeau n'est plus titulaire Membre du Conseil de Surveillance : ARSA BV/Pays-Bas, W Finance Président du conseil d'administration : AGF Belgium Holding/Belgique, AGF Bénélux/Luxembourg, Caisse de retraite AGF Administrateur : SIIC de Paris (ex Immobanque) Représentant permanent d'AGF Vie, administrateur de Bolloré</p> <p>Mandats occupés de 2002 à 2005 dont M. Thomazeau n'est plus titulaire Directeur général d'AGF IART Administrateur et Président du Conseil d'Administration d'Athena Finance Vice-Président du Conseil d'Administration d'AGF Brasil Seguros Administrateur d'AGF Assurances Financières, SFR/Portugal, Europe Expansion, Restauration Investissement, DCN International Membre du Directoire de Holland Beleggings groep/Pays-Bas Membre du Conseil de Surveillance de Zwolsche Algemeene Leven/Pays-Bas, Zwolsche Algemeene Holding/Pays-Bas, Zwolsche Algemeene Schade/Pays-Bas, AGF Assurances Financières Représentant permanent d'AGF Vie : Gecina</p>	<p>HEC - Maîtrise de Sciences Economiques - Institut d'Etudes Politiques de Paris - ENA - Conseiller-Maître à la Cour des Comptes.</p> <p>De 1977 à 1981, Cour des Comptes, Auditeur De 1981 à 1987, Caisse Nationale de Crédit Agricole, directeur De 1987 à 1991, Aérospatiale SNI, Directeur général adjoint De 1991 à 1994, Air France, Directeur général adjoint De 1994 à 1995, UAP Assistance, Directeur général De 1995 à 1998, ATHENA Assurances, Directeur général Finance - Président-directeur général d'ATHENA Finance - Président-directeur général d'ATHENA Immobilier. De 1998 à 2001, Directeur général adjoint d'AGF en charge des Ressources Humaines, des Moyens Généraux et de la Direction Juridique et membre du Comité Exécutif. Depuis 2001, Directeur général adjoint en charge des Ressources Humaines, des Moyens Généraux et de la Direction Juridique ainsi que de l'International, de la Réassurance et de l'Assistance. En 2003, Directeur général du groupe AGF, en charge des activités citées supra. Au 1^{er} janvier 2006, il est nommé Directeur général Délégué d'AGF, responsable de l'Assistance, de l'Assurance-Crédit, des Activités à l'International et des fonctions centrales (Secrétariat Général, Direction Juridique, Direction de la Fiscalité, Direction de la Réassurance ainsi que de la Direction des Investissements).</p> <p>Distinctions Chevalier de l'Ordre du Mérite Agricole Chevalier de l'Ordre National du Mérite</p>

2 Intérêts des dirigeants dans le capital de la Société

Les administrateurs et les mandataires sociaux de la société AGF détenaient 137 645 actions AGF au 31 décembre 2006.

2.1 Jetons de présence alloués au Conseil d'Administration

Le montant global annuel des jetons de présence alloués aux administrateurs a été fixé à 450 000 euros par l'Assemblée Générale du 22 mai 2006.

Au titre de l'exercice 2006, 301 400 euros ont été versés sur ladite enveloppe globale annuelle disponible pour le versement des jetons de présence de 450 000 euros. Les critères de répartition reposent sur l'attribution d'une partie fixe et d'une partie variable liée à l'assiduité éventuellement complétée en cas de participation à un Comité d'Études.

2.2 Options d'achat ou de souscription d'actions

Sur les 9 657 250 options d'achat ou de souscription d'actions consenties au titre des exercices 1998 à 2006 (nombre porté à 9 805 412 du fait en 2002 et 2005 d'un ajustement du nombre et du prix des options attribuées et non encore levées au 14 mai 2002 et 23 mai 2005, résultant de la distribution de réserves décidée à ces dates), 1 996 783 ont été consenties aux 10 premiers attributaires salariés non mandataires sociaux à compter de l'exercice 2000 ainsi qu'aux membres du Comité Exécutif avant l'exercice 2000.

Options consenties aux salariés non mandataires sociaux au cours de l'exercice 2006

Au titre de l'exercice 2006, un total de 280 000 options de souscription au prix unitaire de 103,45 euros et avec date d'échéance du 17 octobre 2014, ont été consenties aux 18 salariés* non mandataires sociaux qui se sont vus attribuer le plus grand nombre d'options.

Options levées par les salariés non mandataires sociaux au cours de l'exercice 2006

Un total de 196 471 options ont été levées par les 10 salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'options exercées a été le plus élevé durant l'exercice 2006.

Options consenties durant l'exercice à chaque mandataire social

	Nombre	Prix	Date d'échéance
Monsieur Laurent Mignon	65 000	103,45	17.10.2014
Monsieur François Thomazeau	50 000	103,45	17.10.2014

Options levées durant l'exercice par chaque mandataire social

	Nombre	Prix d'achat ou de souscription
Monsieur Antoine Jeancourt-Galignani	43 458	55,11
Monsieur Jean-Philippe Thierry	5 000	46,97
Monsieur Laurent Mignon	14 732	33,25
Monsieur François Thomazeau	{ 3 732 18 000	33,25 42,12

2.3 Informations sur les opérations conclues avec les membres des organes d'administration ou de direction

Néant.

2.4 Prêts et garanties accordés aux membres des organes d'administration ou de direction

Néant.

2.5 Régime de retraite

Antérieurement à la privatisation, il existait un régime de retraite supplémentaire qui s'appliquait au Président, Vice-Président et aux Directeurs généraux des sociétés d'assurance.

La totalité de l'engagement correspondant s'élève au 31 décembre 2006 à 3,64 millions d'euros (contre 3,732 millions d'euros au 31 décembre 2005). Ce régime a été fermé et concerne actuellement deux bénéficiaires : M. Michel Albert et M. Jean-Daniel Lefranc. Il demeure un bénéficiaire potentiel au titre de ce régime à savoir Yves Mansion.

Un régime de retraite complémentaire, contracté auprès d'une compagnie d'assurance extérieure au groupe AGF, avait été mis en place en 1998 pour les membres du Comité Exécutif se substituant à celui qui existait dans les entreprises nationales d'assurance. Ce régime a été fermé sur décision du Conseil d'Administration le 19 septembre 2005. Le montant de l'engagement total résultant de ce régime au 31 décembre 2006 s'élève à : 13,117 millions d'euros.

Au 31 décembre 2006, M. Antoine Jeancourt-Galignani et M. Jean-François Debros sont bénéficiaires de ce régime.

* Dont 9 ex æquo.

2.6 Nombre de réunions du Conseil d'Administration et des Comités du Conseil d'Administration en 2006 et information sur la participation effective des administrateurs et d'un Censeur à ces réunions

	Conseil d'Administration	Comités d'études			Total
		Audit	Rémunérations	Conventions	
1) Nombre de réunions	5	5	3	4	17
2) Participation effective					
M. Thierry	5				5
M. De Veyrac	5				5
M. Faber	5				5
M. Jeancourt-Galignani	5				5
M. Luft*	3				3
Mme Mac-Auliffe	5				5
M. Schittulli	5				5
M. Sorolla	5				5
Comité d'Audit					
M. Hudry, Président du comité**	5	5		2	12
M. Ferrero	3	2			5
Comité des Rémunérations					
M. Lévy-Lang, Président du Comité	4		2		6
M. Diekmann	4		2		6
Mme Majnoni d'Intignano	5		3	4	12
Comité des Conventions					
M. Cannac, Président du Comité et Censeur au Conseil d'Administration	5			4	9
Dr. Breipohl***	5	4		4	13
Dr. Kalscheuer*	2			2	4

* M. Luft a été nommé administrateur lors de l'AGM du 22 mai 2006 en remplacement de M. Kalscheuer. Il a pris ses fonctions à compter du 2^e Conseil d'Administration du même jour.

** M. Hudry a été nommé administrateur lors de l'AGM du 22 mai 2006 ainsi que membre du Comité des Conventions lors du Conseil d'Administration du 22 mai 2006. Il a pris ses fonctions à compter du 2^e Conseil d'Administration du même jour.

M. Hudry a également été nommé Président du comité d'Audit lors du Conseil d'Administration du 19 septembre 2006 en remplacement de M. Ferrero devenu Vice-Président.

*** M. Breipohl a été nommé membre du Comité d'Audit lors du Conseil d'Administration du 13 mars 2006.

A la connaissance de la Société, il n'y a aucun conflit d'intérêts entre les obligations envers AGF des membres du Conseil d'Administration et leurs intérêts personnels ou leurs autres obligations. L'article 2.5 du chapitre III du règlement intérieur du Conseil d'Administration régit cette situation et prévoit expressément « L'administrateur a l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêt même potentiel avec la société AGF ou toute société de son groupe, et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante ».

En ce qui concerne les relations entre AGF et son actionnaire majoritaire Allianz SE, celles-ci relèvent de la compétence du Comité des conventions (cf. notamment page 13 du présent rapport financier) dont l'avis est requis avant toute décision du Conseil d'Administration entrant dans son

objet défini comme il suit : « Le Comité des Conventions a pour attribution générale l'examen de toute situation, évènement, fait, action ou omission susceptible de révéler ou de constituer un cas de conflit entre l'intérêt social de la Société ou de l'une de ses filiales directes et indirectes (ci-après le « groupe AGF ») et l'intérêt social d'Allianz ou de l'une de ses filiales directes et indirectes (ci-après le « groupe Allianz »).

Il a également pour mission d'identifier les avantages et autres aspects positifs pour le groupe AGF de ses relations avec le groupe Allianz.

A ce jour, il n'existe pas, à notre connaissance, de contrat de service liant les membres des Organes d'administration ou de Direction générale à la Société ou à l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme de ce contrat.

3 Intéressement et participation du personnel

3.1 Contrats d'intéressement et de participation

Trois systèmes d'association des salariés aux résultats de l'entreprise coexistent au sein du groupe AGF :

3.1.1 Intéressement

Un accord d'intéressement applicable à l'ensemble des sociétés faisant partie de l'Unité Économique et Sociale (U.E.S.) d'AGF a été signé en juin 2006 pour une durée de trois ans. Il prévoit une attribution financière liée à l'évolution du résultat, à l'accroissement du chiffre d'affaires et à l'évolution de la qualité de la relation client.

Le précédent accord d'intéressement, en vigueur en 2005, a permis au titre de l'exercice 2006 (période d'acquisition du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005) de dégager une masse à répartir d'un montant total égal à 18,8 millions d'euros.

3.1.2 Le plan d'épargne d'entreprise

Un dispositif de Plan d'épargne d'entreprise permet la constitution de portefeuilles de valeurs mobilières.

Les versements des salariés donnent lieu à un abondement de l'entreprise qui s'élève au maximum à 915 euros par salarié et par an.

Les sommes versées au titre de l'abondement, au cours des sept dernières années s'élèvent à :

Année	En millions d'euros
2006	5,951
2005	6,364
2004	5,799
2003	4,140
2002	4,701
2001	5,695
2000	5,429
1999	3,328
1998	3,239
1997	3,292

3.1.3 Participation

Le régime légal de participation des salariés aux résultats de l'entreprise prévu par l'ordonnance du 21 octobre 1986 associe ces derniers au bénéfice fiscal de la société.

Ce régime donne lieu à l'attribution d'une part de la réserve spéciale de participation calculée proportionnellement aux salaires perçus durant l'exercice. Au titre de l'exercice 2005, le calcul et l'attribution versée en 2006 s'élèvent à 23,5 millions d'euros.

3.2 Options

En application des articles L. 225-208 à L. 225-210 du Code de commerce, l'Assemblée Générale a, à plusieurs reprises depuis 1990, autorisé le Conseil d'Administration à attribuer des options d'acquisition ou de souscription d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe, dans les conditions fixées par la loi.

La politique d'attribution mise en place au sein du groupe AGF est unique pour l'ensemble des bénéficiaires y compris les membres du Comité Exécutif et vise principalement un objectif de fidélisation.

Elle résulte de la décision prise par le Conseil d'Administration, sur la base d'un rapport de son Comité des Rémunérations sur les propositions émanant de la Direction générale en matière de mise en place des plans de souscription ou d'achat d'actions autorisés par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

3.2.1 Nature des options

Les options attribuées par le Conseil d'Administration ont été successivement des options d'achat (jusqu'à la privatisation de la Société), des options de souscription de décembre 1996 à 1998, des options d'achat de 1999 à 2001, et pour les exercices 2002, 2003, 2004 des options de souscription et, en 2005 et en 2006, de nouveau des options d'achat.

3.2.2 Critères d'attribution

Sont éligibles à l'attribution d'options :

- les cadres de direction du groupe AGF,
- les mandataires sociaux et dirigeants opérationnels des filiales,
- et certains salariés dont les missions ou les réalisations justifient une attribution.

3.2.3 Périodicité des plans

Chaque année, depuis 1990, il a été procédé à une attribution d'options.

3.2.4 Conditions d'exercice des options attribuées en 2006

Les options ont une durée de validité de huit ans, soit jusqu'au 17 octobre 2014.

Sauf en cas de décès ou d'invalidité, les options ne peuvent être exercées avant l'expiration d'un délai d'un an, soit avant le 17 octobre 2007 ; les actions acquises par levée de ces options ne peuvent être cédées avant l'expiration du délai permettant l'exonération de charges sociales de la plus-value d'acquisition réalisée.

La rupture du contrat de travail ou la perte du mandat social entraîne, sauf exceptions (décès, invalidité, préretraite, départ ou mise à la retraite et événements individuels exceptionnels sur décision individuelle du Président), la perte des options.

3.2.5 Situation des options au 31 décembre 2006

Date du Conseil d'Administration d'attribution	18.09.1998	14.09.1999	20.09.2000	19.09.2001	02.09.2002	23.09.2003	21.09.2004	19.09.2005	19.09.2006	Total
<i>En nombre d'options</i>										
Type d'option : (a) d'achat (s) de souscription	(s)	(a)	(a)	(a)	(s)	(s)	(s)	(a)	(a)	
Nombre total d'options pouvant être exercées à l'origine	959 000	1 000 000	1 000 000	1 022 100	850 000	1 118 250	1 116 600	1 398 000	1 193 300	9 657 250
Nombre total d'options pouvant être exercées au 14.05.2002 ^[1]	978 256	1 020 521	1 020 240	1 043 317	-	-	-	-	-	4 062 334
Nombre total d'options pouvant être exercées au 23.05.2005 ^[2]	981 198	1 027 412	1 031 129	1 053 231	858 698	1 131 788	1 130 656	-	-	7 214 112
dont nombre pouvant être exercé par les 10 premiers attributaires salariés ^[3]	214 870	236 711	132 363	146 790	127 263	174 149	254 137	430 500	280 000	1 996 783
dont nombre pouvant être exercé par les mandataires sociaux ^[4]	61 318	62 082	43 458	67 254	53 174	101 245	101 245	150 000	115 000	754 776
Nombre d'attributaires	230	240	341	346	356	348	315	345	342	
Date de départ d'exercice des options	16.10.2003	12.10.2004	18.10.2002	17.10.2003	30.09.2004	21.10.2004	19.10.2005	17.10.2006	17.10.2007	
Date limite de levée	16.10.2006	12.10.2007	18.10.2008	17.10.2009	30.09.2010	21.10.2011	19.10.2012	17.10.2013	17.10.2014	
Prix d'exercice (en euros)	42,07	46,50	55,11	46,97	33,25	42,12	50,86	78,24	103,45	
Nombre d'options exercées	883 621	854 383	738 579	677 909	454 869	237 119	132 346	8 000	-	3 986 826
Nombre total d'options non exerçables ^[5]	92 402	84 848	101 920	218 797	116 621	19 500	9 113	1 500	-	644 701
dont nombre d'options sur actions auxquelles il est renoncé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont nombre d'options expirées pendant la période	5 175	-	-	-	-	-	-	-	-	5 175
dont nombre d'options rendues non exerçables pendant la période ^[5]	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'options exerçables à la fin de la période	-	88 181	190 630	156 525	287 208	875 169	989 197	1 388 500	1 193 300	5 168 710

[1] Du fait d'un ajustement du nombre et du prix des options pouvant être souscrites ou achetées et non encore exercées au 14 mai 2002, résultant de la distribution de réserves décidée à cette date.

[2] Du fait d'un ajustement du nombre et du prix des options pouvant être souscrites ou achetées et non encore exercées au 23 mai 2005, résultant de la distribution de réserves décidée à cette date.

[3] Attributaires salariés non mandataires sociaux à compter de l'exercice 2000 ; - antérieurement à l'exercice 2000, il s'agit d'options pouvant être exercées par les membres du Comité Exécutif AGF, y inclus le Président ; - pour les exercices 2001, 2002 et 2003, 6 ex aequo portent respectivement à 12, 14 et 11, le nombre des 10 salariés qui se sont vus attribuer le plus grand nombre d'options ;

- pour l'exercice 2004, 11 ex aequo portent à 16 le nombre des 10 salariés qui se sont vus attribuer le plus grand nombre d'options ;
- pour l'exercice 2005, 18 ex aequo portent à 26 le nombre des 10 salariés qui se sont vus attribuer le plus grand nombre d'options ;
- pour l'exercice 2006, 9 ex aequo portent à 18 le nombre des 10 salariés qui se sont vus attribuer le plus grand nombre d'options.

[4] Nombre d'options pouvant être exercées par les Présidents-directeurs généraux Antoine Jeancourt-Galignani de septembre 1998 à septembre 2000 et Jean-Philippe Thierry depuis septembre 2001 à septembre 2005. Nombre d'options pouvant être exercées par les Directeurs généraux délégués Laurent Mignon et François Thomazeau au titre de l'exercice 2006.

[5] Du fait de la perte de droit.

Le Conseil d'Administration a décidé le 19 septembre 2006 d'attribuer un total de 115 000 options d'achats d'actions de la société AGF S.A aux mandataires sociaux au prix de 103,45 euros avec échéance au 17 octobre 2014 et aux 18* premiers salariés non mandataires sociaux : 280 000 options au prix de 103,45 euros avec échéance au 17 octobre 2014.

* dont 9 ex-aequo

3.3 Stock Appreciation Rights

Allianz SE a décidé de mettre en place en faveur des dirigeants de l'ensemble des sociétés de son groupe un système d'intéressement à long terme.

Dénoté Stock Appreciation Rights Plan (SAR), il s'agit en pratique d'un mécanisme de bonus dont le montant est lié à l'évolution du cours de Bourse de l'action Allianz SE sur une période de sept ans. Ce mécanisme international s'accompagne d'un dispositif de couverture financière qui permet à l'entreprise de limiter la charge totale à verser lors de l'exercice des SAR.

Les bénéficiaires de SAR recevront, sous forme d'un complément de salaire versé par leur société d'appartenance, une somme égale au produit de la progression du cours de l'action Allianz SE par le nombre d'options attribuées.

Le nombre d'options attribuées est déterminé en fonction du salaire du bénéficiaire, ce critère étant pondéré par trois paramètres d'égal poids, l'un dépendant des performances économiques du groupe Allianz, l'autre de celles du groupe AGF et le troisième de l'appréciation par le Président d'AGF de la qualité des performances de chaque bénéficiaire.

Les options ont une durée de validité de sept ans, mais ne peuvent être exercées durant les deux années suivant la date

de leur attribution et seulement si le cours de l'action Allianz SE a progressé d'au moins 20 % et a surperformé pendant au moins cinq jours consécutifs le Dow Jones Stoxx Index.

Au titre de l'année 2006, le Conseil d'Administration du 19 septembre 2006 a procédé, sur proposition du comité des rémunérations, à l'attribution au Président Jean-Philippe Thierry de 9 321 SAR.

Par ailleurs, il a été procédé à l'attribution aux autres membres du Comité Exécutif d'un total de 29 028 SAR.

3.4 Restricted Stock Units

En complément du système de SAR, Allianz SE a mis en place un dispositif de Restricted Stock Units, proche du système des actions gratuites.

Il s'en différencie néanmoins dans ses modalités dans la mesure où les bénéficiaires de RSU ne se verront pas attribuer des actions, mais recevront, sous forme d'un complément de salaire versé par leur société d'appartenance, une somme égale au produit de la valeur du cours de l'action Allianz SE par le nombre de RSU attribués.

Les RSU sont soumis à une période d'indisponibilité de 5 ans ; période après laquelle le Groupe Allianz exerce au même moment et pour l'ensemble des participants les RSU attribués.

Au titre de l'année 2006, le Conseil d'Administration du 19 septembre 2006 a procédé, sur proposition du Comité des Rémunérations et pour la première fois, à l'attribution de 4 745 Restricted Stock Units (RSU) Allianz au Président Jean-Philippe Thierry.

3.5 Situation des « Stock Options » des « Stock Appreciation Rights » d'Allianz (SAR) et des « Restricted Stock Units » d'Allianz (RSU) attribuées au Président Jean-Philippe Thierry

Prénom Nom	Année	Prix d'exercice stock options ^[1]	Nombre d'options attri- buées ^[1]	Nombre d'options exercées	Nombre d'options restantes	Prix SAR	Nombre de SAR attribués	Nombre de SAR exercés	Nombre de SAR restants	Prix RSU	Nombre de RSU attribués	Nombre de RSU exercés	Nombre de RSU restants
Jean-Philippe THIERRY	1999	47,08	0	0	0	-	0		0				
	2000	55,11	0	0	0	332,9	0		0				
	2001	46,97	67 254	67 254	0	322,14	2 562		2 562				
	2002	33,25	53 174	0	53 174	239,8	1 729	-	1 729				
	2003	42,12	101 245	0	101 245	65,91	7 572	7 572	0				
	2004	50,86	101 245	0	101 245	83,47	18 143		18 143				
	2005	78,24	150 000	0	150 000	92,87	20 243		20 243				
	2006	103,45	0	0	0	132,41	9 321		9 321	123,45	4 745	0	4 745

Rapport du Conseil d'Administration

à l'Assemblée Générale du 09 mai 2007

Nous vous avons réuni en Assemblée Générale Mixte, conformément aux dispositions statutaires et à la législation en vigueur pour vous rendre compte des opérations effectuées par votre Société au cours de l'exercice 2006, soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés ainsi que l'affectation du résultat de l'exercice et les modalités de paiement du dividende.

Il vous appartient également de vous prononcer sur les propositions concernant le renouvellement du mandat d'un administrateur et le non remplacement d'un autre administrateur atteint par la limite d'âge statutaire dont le mandat prend fin à l'issue de la présente assemblée.

Vous sont par ailleurs proposées, notamment dans la partie extraordinaire de l'Assemblée, le renouvellement de diverses résolutions financières visant respectivement à déléguer au Conseil la compétence de décider de procéder, dans certaines limites fixées de durée et de montant :

- à des augmentations de capital par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission ou d'apport,
- à des augmentations de capital par émission d'actions de la Société et de valeurs mobilières donnant accès au capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription,
- à des augmentations de capital à l'effet de rémunérer des apports en nature,
- à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.

Le groupe AGF

Le groupe AGF a enregistré en 2006 une forte croissance de son résultat net qui s'établit à 1 899 millions d'euros contre 1 604 millions d'euros au 31 décembre 2005, soit une augmentation de 18,4 % par rapport à l'exercice précédent. Cette progression résulte de la hausse de près de 6 % de l'activité à 18,6 milliards d'euros, mais également d'une amélioration de la rentabilité sur les différentes lignes de métiers.

Le résultat opérationnel courant ^[1] atteint 2 753 millions d'euros contre 2 289 millions d'euros au 31 décembre 2005, soit une progression de 20,3 % par rapport à 2005. En France, l'ensemble des activités (assurance Vie, assurance non Vie, assurance Santé, assurance-Crédit, activité bancaire et Assistance) contribuent de façon équilibrée à cette progression. Hors de France, la contribution aux résultats est globalement stable par rapport à 2005, certaines activités, et notamment l'assurance Vie, pâtissant de conditions de marché plus difficiles.

Le ROE s'élève à 19,5 % ^[2] au 31 décembre 2006.

L'actif net réévalué du Groupe, hors écarts d'acquisition, s'élève à 10,7 milliards d'euros, soit 58,6 euros par action, ce qui correspond à une progression de 10,6 % par rapport au 31 décembre 2005.

La marge de solvabilité consolidée IFRS s'élève à 291,10 % contre 294,40 % au 31 décembre 2005.

1 Résultats consolidés

L'exercice de référence N - 1 pour la comparaison des résultats 2006 est le résultat retraité 2005, qui tient compte de reclassements concernant principalement l'assurance-Crédit en vue d'homogénéiser la présentation et le calcul des ratios combinés.

AGF a connu en 2006 une forte croissance de son activité avec une augmentation de 5,9 % du chiffre d'affaires à 18,6 milliards d'euros. Cette croissance est principalement soutenue par les activités Vie en France (+ 9,0 %) et par le dynamisme de l'international (+ 7,8 %), notamment en Espagne (+ 8,8 %) et en Amérique du Sud (+ 20,8 %) hors activité bancaire et autres activités. Notons également les belles performances de l'assistance (+ 12,1 %) qui participent de cette croissance globale.

Le résultat opérationnel courant des sociétés d'assurance, de banque et des autres activités hors holdings s'élève à 2 753 millions d'euros, en hausse de 20,3 % par rapport au 31 décembre 2005. Cette amélioration résulte principalement d'une hausse des résultats techniques en France.

La contribution des holdings au résultat opérationnel courant avant impôts s'élève à - 101 millions d'euros contre - 164 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Cette évolution est due à une hausse du résultat des sociétés immobilières, à une diminution des charges financières et charges d'exploitation, ainsi qu'à la réalisation de plus-values de cession plus importantes.

La charge d'impôt sur le résultat opérationnel courant ^[3] est de 753 millions d'euros contre 542 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Le groupe AGF n'a pas réalisé d' « autres produits et charges opérationnels » au cours de l'exercice 2006 alors que le montant des « autres produits et charges opérationnels » ^[4] atteint 21 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Le résultat net après impôt du groupe AGF est de 1 899 millions d'euros au titre de l'exercice 2006, soit une progression de 18,4 % par rapport au résultat net de l'exercice 2005 qui s'établit à 1 604 millions d'euros.

[1] Il s'agit du résultat opérationnel courant en part Groupe (y compris la charge de financement et la quote-part dans le résultat des entreprises associées consolidées par mise en équivalence, hors impôts et hors autres produits et charges opérationnels).

[2] Il s'agit du rapport entre le résultat de la période et les capitaux propres moyens y compris réserves de réévaluation.

[3] Il s'agit de l'impôt sur le résultat opérationnel courant en part Groupe.

[4] Il s'agit des autres produits et charges opérationnels nets d'impôt en part Groupe, bien identifiés, non récurrents, significatifs au niveau de la performance consolidée.

1.1 Variations du périmètre de consolidation intervenues en 2006

1.1.1 Cession d'AGF Financement 2

Le groupe AGF a cédé l'intégralité de ses parts à Cetelem le 24 mars 2006. Cette cession a dégagé un résultat net d'impôts d'un montant de 0,1 million d'euros.

1.1.2 Cession partielle des titres ODDO détenus par Banque AGF

Le 31 janvier 2006, Banque AGF a cédé 130 883 actions d'ODDO (soit 7 %). Cette cession a dégagé un résultat net d'impôts d'un montant de -0,3 million d'euros. Banque AGF ne détient désormais plus que 375 000 actions d'ODDO, soit 20 % du capital d'ODDO.

1.1.3 Cession partielle des titres Martin Maurel Vie

Le 21 décembre 2006, AVIP a vendu 1 384 216 actions de Martin Maurel Vie (soit 16,66 %) à la Banque Martin Maurel pour un prix de cession de 916 527 euros. Après l'opération, AVIP ne détient plus que 66 % de Martin Maurel Vie.

1.1.4 Cession de la société Sogerisk

Les titres Sogerisk ont été cédés en février 2006.

1.1.5 Cession de la société Buizerdlaan

Les titres de la société Buizerdlaan ont été cédés le 1^{er} juillet 2006.

Cette cession a dégagé un résultat net d'impôt d'un montant de 3,7 millions d'euros.

1.2 Chiffre d'affaires consolidé

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2006	31.12.2006 à taux de change constant	31.12.2005 pro forma*
Chiffre d'affaires d'assurance Vie en France	5 325	5 325	4 884
Chiffre d'affaires d'assurance Vie hors de France (y compris autres prestations)	1 426	1 427	1 327
1 - Total assurance Vie	6 751	6 752	6 211
Chiffre d'affaires d'assurance Biens et Responsabilités en France	3 772	3 772	3 802
Chiffre d'affaires d'assurance Biens et Responsabilités hors de France	3 133	3 111	2 902
2 - Total assurance Biens et Responsabilités	6 905	6 883	6 704
Chiffre d'affaires d'assurance Dommages Corporels en France	1 537	1 537	1 458
Chiffre d'affaires d'assurance Dommages Corporels hors de France	313	308	292
3 - Total assurance Dommages Corporels	1 850	1 845	1 750
4 - Chiffre d'affaires assurance-Crédit	2 011	2 013	1 953
5 - Chiffre d'affaires Assistance	660	659	589
Chiffre d'affaires consolidé des sociétés d'assurance	18 177	18 152	17 207
Sociétés bancaires françaises	316	316	260
Sociétés bancaires étrangères	38	38	37
Produit net bancaire	354	354	297
Chiffre d'affaires des autres activités	53	53	51

* Données pro forma tenant compte des variations de périmètre et des reclassements.

1.3 Résultat consolidé

Le résultat net consolidé part du Groupe s'élève à 1 899 millions d'euros en hausse de 18,4 % et s'analyse comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2006	Exercice 2005	Variation
Assurance Vie	656	610	7,5 %
Assurance Santé	299	184	62,5 %
Assurance non Vie	1 254	1 028	22,0 %
Assistance	44	30	46,7 %
Assurance-Crédit	340	313	8,6 %
Activités bancaires	139	104	33,7 %
Autres activités	21	20	5,0 %
Résultat opérationnel courant des sociétés d'assurance, de banque et autres activités	2 753	2 289	20,3 %
Holdings	(101)	(164)	38,4 %
Résultat opérationnel courant avant impôts et dépréciation des écarts d'acquisition	2 652	2 125	24,8 %
Impôts sur résultat courant	(753)	(542)	n.s.
Autres produits et charges opérationnels	–	21	n.s.
Résultat net consolidé part du Groupe	1 899	1 604	18,4 %

Tous les éléments sont présentés en part du Groupe.

2 Résultats par activité

2.1 Assurance Vie

Contribution de l'assurance Vie au chiffre d'affaires consolidé

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2006	Exercice 2005
AGF Vie	3 838	3 938
Arcalis	514	312
Génération Vie	534	359
Coparc	137	93
Martin Maurel Vie	60	32
AVIP	285	191
AGF International	1 383	1 286
Total chiffre d'affaires de l'assurance Vie	6 751	6 211

Ventilation par secteur géographique de l'assurance Vie

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2006	Exercice 2005
France	5 325	4 884
Belgique	579	582
Pays-Bas	430	387
Espagne	258	228
Amérique du Sud	52	43
Dom-Tom et autres pays	107	87
Total chiffre d'affaires de l'assurance Vie	6 751	6 211

Contribution de l'assurance Vie au résultat opérationnel courant

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2006	Exercice 2005
AGF Vie	492	424
AGF International	150	183
Arcalis	2	(7)
Autres	12	10
Résultat opérationnel courant	656	610

Ventilation par secteur géographique de l'assurance Vie

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2006	Exercice 2005
France	496	428
Belgique	50	86
Pays-Bas	59	61
Espagne	41	30
Amérique du Sud	(3)	3
Dom-Tom et autres pays	13	2
Résultat opérationnel courant	656	610

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2006	Exercice 2005
AGF VIE		
Part du Groupe dans le capital	99,99 %	99,99 %
Capitaux propres	2 600	2 702
Chiffre d'affaires	4 258	4 286
Résultat net social	521	406
Contribution au résultat opérationnel courant avant impôts	492	424
Dividende distribué	519	673

L'assurance Vie représente un chiffre d'affaires consolidé de 6 751 millions d'euros au 31 décembre 2006, soit 37,14 % du chiffre d'affaires d'assurance, en croissance de + 8,7 % par rapport au chiffre d'affaires pro forma 2005.

La contribution au résultat opérationnel courant d'AGF s'établit à 656 millions d'euros, en hausse de 7,5 % par rapport à l'exercice précédent.

En 2006, l'activité d'assurance Vie représente 24,7 % du résultat opérationnel courant avant impôts.

Le chiffre d'affaires d'assurance Vie en France enregistre une forte croissance de 9,0 % à près de 5,3 milliards d'euros.

Le principal moteur en est une fois de plus le segment Vie individuelle qui connaît une croissance à deux chiffres de son activité.

Le développement de la collecte et la gestion adaptée des encours permettent d'afficher une croissance importante de la contribution des activités d'assurance Vie en France : 496 millions d'euros au 31 décembre 2006 contre 428 millions d'euros au 31 décembre 2005, soit une progression de 15,9 %.

Néanmoins, le Groupe poursuit sa politique d'extériorisation prudente des produits financiers afin de préserver la richesse latente d'AGF Vie, et a doté de 200 millions d'euros la PPE en 2006.

Le chiffre d'affaires Vie hors de France atteint 1 426 millions d'euros, y compris les autres prestations de services des Pays-Bas qui s'élèvent à 15 millions d'euros soit une croissance de 7,5 % par rapport à 2005 pro forma.

En raison des ses bonnes performances de l'année dernière et de la forte concurrence en 2006, la Belgique affiche une décélération de -0,5 % de sa collecte en assurance Vie, son chiffre d'affaires est de 579 millions d'euros en 2006.

La contribution au résultat opérationnel courant s'établit à 50 millions d'euros contre 86 millions d'euros au 31 décembre 2005, soit une diminution de 41,9 %.

Aux Pays-Bas, le chiffre d'affaires augmente de 11,1 % pour un montant de 430 millions d'euros. La contribution au résultat opérationnel courant s'élève à 59 millions d'euros en léger recul par rapport au 31 décembre 2005 (61 millions d'euros), soit une diminution de 3,3 %.

En Espagne, le chiffre d'affaires s'est accru de 13,2 %, portant ce dernier à 258 millions d'euros. La contribution au résultat opérationnel courant s'établit à 41 millions d'euros contre 30 millions d'euros au 31 décembre 2005, soit une progression de 36,7 %.

L'activité Vie de l'Amérique du Sud évolue de 20,9 %, son chiffre d'affaires est de 52 millions d'euros.

La contribution au résultat opérationnel courant de l'assurance Vie en Amérique du Sud est une perte de 3 millions d'euros contre un profit de 3 millions d'euros en 2005.

Le chiffre d'affaires réalisé par les autres pays a augmenté de 23,0 %, il représente 107 millions d'euros. Les autres pays concourent à hauteur de 13 millions d'euros au résultat opérationnel courant contre 2 millions d'euros au 31 décembre 2005.

2.2 Assurance Santé

L'assurance Santé correspond aux contrats individuels et collectifs de Dommages Corporels.

Contribution de l'assurance Santé au chiffre d'affaires consolidé

En millions d'euros	Exercice 2006	Exercice 2005
AGF Vie	399	348
Arcalis	2	1
AGF IART	1 080	1 061
Calypso	1	-
Assurances Fédérales	59	52
AGF La Lilloise	6	8
AGF International	303	280
Total chiffre d'affaires de l'assurance Santé	1 850	1 750

Ventilation par secteur géographique de l'assurance Santé

En millions d'euros	Exercice 2006	Exercice 2005
France	1 537	1 458
Belgique	46	45
Pays-Bas	13	17
Espagne	31	29
Amérique du Sud	161	137
Dom-Tom et autres pays	62	64
Total chiffre d'affaires de l'assurance Santé	1 850	1 750

Contribution de l'assurance Santé au résultat opérationnel courant

En millions d'euros	Exercice 2006	Exercice 2005
AGF IART	183	136
AGF Vie	91	21
AGF International	16	21
Arcalis	2	-
Autres	7	6
Résultat opérationnel courant	299	184

Ventilation par secteur géographique de l'assurance Santé

En millions d'euros	Exercice 2006	Exercice 2005
France	272	160
Belgique	1	(4)
Pays-Bas	3	6
Espagne	6	4
Amérique du Sud	4	15
Dom-Tom et autres pays	13	3
Résultat opérationnel courant	299	184

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 1 850 millions d'euros au 31 décembre 2006, soit une variation de + 5,7 % par rapport au chiffre d'affaires pro forma 2005.

Le ratio combiné^[1] de la branche est en amélioration de plus de 5,22 points et s'établit à 95,90 % contre 101,12 % pour l'exercice précédent.

La contribution au résultat opérationnel courant de l'assurance Santé s'établit à 299 millions d'euros contre 184 millions d'euros en 2005, soit une progression de 62,5 %.

En 2006, l'activité d'assurance Santé représente 11,3 % du résultat opérationnel courant avant impôts.

Géographiquement, les activités France métropolitaine représentent 83,1 % du chiffre d'affaires de la branche, contre 83,3 % en 2005 pro forma.

En France, l'assurance Santé recueille les fruits des efforts passés en matière de relance commerciale : le chiffre d'affaires de ce segment affiche une croissance annuelle de 5,4 %. La rentabilité s'améliore parallèlement avec un ratio combiné de 96,02 % au 31 décembre 2006 contre 101,68 % fin 2005. D'où une forte amélioration de la contribution au résultat, qui s'élève à 272 millions d'euros contre 160 millions d'euros, soit 70,0 % de plus que lors de l'exercice précédent.

En Belgique, la contribution au résultat opérationnel courant est un profit de 1 million d'euros contre une perte de 4 millions d'euros.

Aux Pays-Bas, la contribution au résultat opérationnel courant connaît une diminution de 50 % ; elle s'établit à 3 millions d'euros contre 6 millions d'euros au 31 décembre 2005.

A l'inverse, en Espagne, la contribution au résultat opérationnel courant progresse de 4 millions d'euros au 31 décembre 2005 à 6 millions d'euros au 31 décembre 2006, soit une augmentation de 50 %.

L'Amérique du Sud a connu une croissance de 17,5 % de son chiffre d'affaires (161 millions d'euros) portant celui-ci à 8,7 % du chiffre d'affaires de l'assurance Santé contre 7,8 % en 2005.

La contribution au résultat opérationnel courant de l'assurance Santé en Amérique du Sud s'établit à 4 millions d'euros contre 15 millions d'euros en 2005.

La contribution au résultat opérationnel courant de l'assurance Santé des autres pays s'établit à 13 millions d'euros contre 3 millions d'euros en 2005.

2.3 Assurance de Biens et Responsabilités

Contribution de l'assurance Biens et Responsabilités au chiffre d'affaires consolidé

En millions d'euros	Exercice 2006	Exercice 2005
AGF IART	3 588	3 580
Calypso	13	15
Assurances Fédérales	73	69
Protexia	32	28
La Rurale	11	11
AGF La Lilloise	204	236
AGF International	2 984	2 765
Total chiffre d'affaires de l'assurance Biens et Responsabilités	6 905	6 704

Ventilation par secteur géographique de l'assurance Biens et Responsabilités

En millions d'euros	Exercice 2006	Exercice 2005
France	3 772	3 802
Belgique	310	306
Pays-Bas	910	909
Espagne	977	907
Amérique du Sud	705	580
Dom-Tom et autres pays	231	200
Total chiffre d'affaires de l'assurance Biens et Responsabilités	6 905	6 704

Contribution de l'assurance Biens et Responsabilités au résultat opérationnel courant

En millions d'euros	Exercice 2006	Exercice 2005
AGF IART	813	592
AGF International	393	393
AGF La Lilloise	32	29
Assurances Fédérales	8	9
Protexia	7	5
Autres	1	-
Résultat opérationnel courant	1 254	1 028

Ventilation par secteur géographique de l'assurance Biens et Responsabilités

En millions d'euros	Exercice 2006	Exercice 2005
France	840	631
Belgique	33	42
Pays-Bas	177	150
Espagne	132	119
Amérique du Sud	42	62
Dom-Tom et autres pays	30	24
Résultat opérationnel courant	1 254	1 028

[1] Les ratios combinés sont calculés sur la base du rapport sinistres nets de réassurance et frais d'acquisition et de gestion nets/ primes acquises nettes de réassurance (données consolidées).

En millions d'euros	Exercice 2006	Exercice 2005
AGF IART		
Part du Groupe dans le capital	99,98 %	99,98 %
Capitaux propres	2 481	2 287
Chiffre d'affaires	4 727	4 694
Résultat net social	570	382
Contribution au résultat opérationnel courant avant impôts	813	592
Dividende distribué	568	377

L'activité assurance de Biens et Responsabilités représente 37,99 % du chiffre d'affaires d'assurance et 47,3 % du résultat opérationnel courant avant impôts du Groupe.

L'activité d'assurance de Biens et Responsabilités progresse de 3,0 % pour atteindre 6 905 millions d'euros, principalement grâce au dynamisme de la non Vie hors de France (+ 8,0 %), et en particulier de l'Amérique du Sud qui évolue de + 21,6 %.

La contribution au résultat est quant à elle en forte croissance de 22,0 % ; elle s'élève à 1 254 millions d'euros contre 1 028 millions d'euros au 31 décembre 2005. La rentabilité continue d'être excellente avec un ratio combiné Groupe de 91,4 % au 31 décembre 2006 contre 93,5 % (- 2,1 points) un an auparavant.

L'activité d'assurance de Biens et Responsabilités en France est en baisse de -0,8 % à 3 772 millions d'euros. En effet, du fait de la politique de maintien de la rentabilité, l'assurance des grands comptes pénalise à nouveau les primes brutes de réassurance tandis que les activités de particuliers et d'entreprises poursuivent une légère croissance. En revanche, la qualité de la gestion du cycle a permis d'améliorer de manière significative le ratio combiné (94,42 % contre 97,84 % au 31 décembre 2005) et de faire croître fortement la contribution au résultat courant, laquelle s'élève à 840 millions d'euros contre 631 millions d'euros au 31 décembre 2005, soit 33,1 % de plus que lors de l'exercice précédent.

En Belgique, la contribution au résultat opérationnel courant s'établit à 33 millions d'euros contre 42 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Aux Pays-Bas, la contribution au résultat opérationnel courant s'élève à 177 millions d'euros contre 150 millions d'euros au 31 décembre 2005, soit une augmentation de 18 %.

En Espagne, la contribution au résultat opérationnel courant s'élève à 132 millions d'euros contre 119 millions d'euros, soit une progression de 10,9 %.

En Amérique du Sud, le résultat opérationnel courant, de 42 millions d'euros est en régression de 32,3 % par rapport au 31 décembre 2005 (62 millions d'euros).

La contribution au résultat opérationnel courant de l'assurance Biens et Responsabilités des autres pays s'établit à 30 millions d'euros contre 24 millions d'euros en 2005.

2.4 Assurance-Crédit

L'activité d'assurance-Crédit du groupe AGF réalisée par les filiales d'Euler Hermes est en augmentation de 3,0 % par rapport à l'exercice 2005 pro forma.

Le chiffre d'affaires atteint 2 011 millions d'euros au 31 décembre 2006, y compris les autres prestations de services qui s'élèvent à 353 millions d'euros.

Le résultat opérationnel courant (part AGF) d'Euler Hermes s'élève à 340 millions d'euros contre 313 millions d'euros au 31 décembre 2005, soit une augmentation de 8,6 % par rapport à l'exercice 2005. Celle-ci s'explique à la fois par une amélioration du résultat opérationnel (augmentation significative de la rétention, croissance maîtrisée des dépenses) et par des produits financiers en forte hausse. Le ratio combiné demeure excellent à 67,34 % (64,49 % au 31 décembre 2005).

L'assurance-Crédit contribue en 2006 à hauteur de près de 13 % au résultat opérationnel courant du Groupe.

2.5 Assistance

La part du groupe AGF dans le chiffre d'affaires de Mondial Assistance s'élève à 660 millions d'euros (dont 159 millions d'euros au titre des autres prestations de services) en hausse de 12,1 % par rapport à l'exercice 2005 pro forma.

La contribution de cette activité au résultat opérationnel courant s'élève à 44 millions d'euros (contre 30 millions d'euros en 2005).

Le ratio combiné reste très satisfaisant à 93,49 % (contre 92,05 % au 31 décembre 2005).

2.6 Activités bancaires

Le résultat opérationnel courant des activités bancaires du Groupe s'établit à 139 millions d'euros contre 104 millions d'euros au 31 décembre 2005.

2.7 Autres activités

Les autres activités comprennent principalement les holdings, les sociétés de trésorerie et les sociétés de courtage.

Le résultat opérationnel courant de cette branche est une perte de 80 millions d'euros en 2006 contre une perte de 144 millions d'euros en 2005.

Le résultat opérationnel courant des holdings reste négatif (101 millions d'euros en 2006 contre 164 millions d'euros en 2005). Les activités diverses apportent une contribution positive au résultat opérationnel courant de 21 millions d'euros en 2006 contre 20 millions d'euros en 2005.

3 Autres éléments financiers

Le nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2006, déduction faite des titres en auto-détention (8 949 189 actions) est de 181 639 758 actions.

Le bénéfice net par action (BNA) atteint 10,46 euros contre 8,96 euros au 31 décembre 2005.

3.1 Plus-values réalisées

Le montant des plus-values réalisées nettes de dépréciations et de variation de juste valeur par résultat s'élève à 1 795 millions d'euros en 2006 en part du Groupe contre 2 010 millions d'euros en 2005.

3.2 Actifs gérés, plus-values latentes

Les actifs gérés en valeur de marché s'élèvent à 104 milliards d'euros au 31 décembre 2006 et sont en hausse de 5 %.

Les plus-values latentes part du Groupe atteignent 8,3 milliards d'euros au 31 décembre 2006, dont 3,8 milliards d'euros au titre des actions, 2 milliards d'euros au titre des obligations et 2,5 milliards d'euros au titre des immeubles contre 10,1 milliards d'euros au 31 décembre 2005.

Il est à rappeler qu'en normes IFRS, les plus-values latentes des immeubles et des prêts ne sont pas comptabilisées au bilan.

3.3 Actif net réévalué

Les fonds propres comptables consolidés d'AGF en normes IFRS s'établissent à 10,3 milliards d'euros, contre 9,3 milliards d'euros au 31 décembre 2005.

L'actif net réévalué, hors écarts d'acquisition, s'élève à 10,7 milliards d'euros, soit 58,6 euros par action contre 53 euros au 31 décembre 2005.

4 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Postérieurement à la clôture au 31 décembre 2006 se sont déroulés les événements suivants :

Projet de rachat des minoritaires des AGF

Allianz a annoncé par un communiqué de presse en date du 18 janvier 2007 avoir l'intention de déposer un projet d'offre publique mixte sur les titres d'AGF d'ici la fin du mois de février.

Dans ce cadre, le Conseil d'Administration du 19 février 2007 a modifié le régime des plans d'options de souscription et d'achat d'actions afin de :

- supprimer la période d'incapacité des actions applicable aux plans 2003, 2004, 2005 et 2006, et
- autoriser l'exercice anticipé des options octroyées au titre du plan 2006.

Le Conseil d'Administration d'AGF a accueilli favorablement la perspective de cette opération qui permettrait à AGF et à ses salariés de bénéficier davantage de la puissance et des moyens du groupe Allianz et à ses clients d'accéder pleinement à l'expertise et la taille du premier groupe intégré européen d'assurance et de services financiers.

Dans l'offre d'Allianz, les actionnaires d'AGF se verraient offrir 87,5 euros plus 0,25 action Allianz SE pour une action AGF. Sur la base du cours de clôture d'Allianz SE au 16 janvier 2007, le projet d'offre fait ressortir une contre valeur de 126,43 euros pour une action AGF.

Conformément aux dispositions de l'article 261-1 du règlement général de l'AMF, le Conseil d'Administration d'AGF a retenu un expert indépendant, le cabinet Ricol Lasteyrie. Le Conseil d'Administration rendra son avis motivé sur l'offre avant son ouverture, et après avoir reçu l'avis de l'expert indépendant et pris connaissance des travaux du Comité des conventions.

AGF supportera divers coûts du fait de la réalisation de cette opération, dont notamment des frais liés à la rémunération de ses conseils financiers, juridiques et comptables ainsi qu'à celle de l'expert indépendant.

AGF a cédé une partie de sa participation dans Bolloré

La société AGF Vie, contrôlée par la société AGF SA, a franchi en baisse, le 25 janvier 2007, les seuils de 10 % du capital et des droits de vote de la société Bolloré.

Suite à cette cession la participation d'AGF a été ramenée à 6 % du capital et à 7,25 % des droits de vote de Bolloré.

La société AGF SA

AGF SA est la holding de tête du groupe AGF.

1 Augmentation de capital

Au cours de l'exercice 2006, 699 705 options de souscription d'actions, attribuées aux dirigeants et aux salariés, ont été exercées, ce qui a donné lieu à la création d'autant d'actions. Cela entraîne une augmentation de capital de 3,2 millions d'euros et une augmentation de la prime d'émission de 24 millions d'euros.

Le 21 août 2006, 651 011 actions nouvelles réservées aux salariés ont été émises.

Au 31 décembre 2006, le capital social s'élève à 875 757 724,97 euros divisé en 191 486 470 actions.

2 Titres immobilisés et placements

Les placements s'élèvent à 6 521 millions d'euros au 31 décembre 2006 contre 5 236 millions d'euros au 31 décembre 2005 et se décomposent comme suit :

En millions d'euros	31.12.06	31.12.05	31.12.04
Actions propres	635	582	634
Titres de participation	4 562	4 562	4 556
Valeurs mobilières de placement	1 324	92	-
Total	6 521	5 236	5 190

2.1 Participations

Les titres de participation comprennent :

- 99,99 % d'AGF Holding pour 4 178,2 millions d'euros.
- 99,99 % de la SNC AGF Cash pour 0,2 million d'euros.
- 29,03 % de Financière AGF SAS pour 111,1 millions d'euros.
- 12,14 % d'Euler Hermes pour 272,3 millions d'euros.

En milliers d'euros	Activité	Chiffre d'affaires 2006	Résultats 2006
AGF HOLDING 87, rue de Richelieu 75002 PARIS	Holding	1 176 231	1 096 655
SNC AGF CASH 164, Amboise Croizat 93288 Saint-Denis	Gestion de trésorerie	103 739	1 902
Euler Hermes 1 rue Euler 75008 PARIS	Holding	-	214 807
Financière AGF SAS 164, Amboise Croizat 93288 Saint-Denis	Bancaire	-	10 713

2.2 Actions propres classées en titres immobilisés

Conformément aux nouvelles dispositions de la loi du 2 juillet 1998, l'Assemblée Générale du 4 juin 1999 a autorisé le rachat d'actions portant sur un maximum de 10 % du capital des AGF. Cette autorisation a été renouvelée au cours des Assemblées Générales ultérieures du 30 mai 2000, 05 juin 2001, 14 mai 2002, 26 mai 2003, 25 mai 2004, 23 mai 2005 et du 22 mai 2006. Un descriptif du programme de rachat d'actions au 30 avril 2006 a été publié sur le site de l'AMF le 15 mai 2006.

Conformément à l'avis n° 98-D du comité d'urgence du CNC, ces titres ont été classés en « titres immobilisés - actions propres ».

Au cours de l'exercice 2006, la société AGF SA a procédé à l'acquisition complémentaire de 2 828 154 titres pour un montant de 276,5 millions d'euros (soit un coût moyen de 97,78 euros) et à la cession de 3 757 899 titres d'une valeur comptable de 223,2 millions d'euros (soit un coût moyen de 59,41 euros).

Au 31 décembre 2006, les actions propres représentent 8 616 642 titres, soit 4,50 % du capital, d'une valeur brute comptable de 635,5 millions d'euros (soit un coût moyen de 73,75 euros).

2.3 Placements

Au cours de l'exercice 2006, la société AGF SA a procédé à l'acquisition de plusieurs SICAV d'une valeur comptable nette de 1 232,2 millions d'euros, dont 110 494 actions AGF Eurocash pour 411 millions d'euros, 1 895 actions AGF Securicash pour 205,6 millions d'euros et 1 980 actions SGAM AI Money pour 205,2 millions d'euros.

Les SICAV vendues en 2006 ont généré une plus value de 24,5 millions d'euros.

3 Créances envers les sociétés consolidées

Les créances envers les sociétés consolidées s'élèvent à 462 millions d'euros contre 461 millions d'euros en 2005. Elles incluent principalement des prêts à AGF Holding pour 386 millions d'euros et un prêt sur AGF Cash de 74 millions d'euros.

4 Provisions pour risques

Elles concernent principalement les salaires pour 6,2 millions d'euros, les régimes de retraite pour 3,6 millions d'euros, les redressements fiscaux pour 11,5 millions d'euros et la défaillance d'Entenial pour 3,8 millions d'euros.

5 Résultat social

Le bénéfice de l'exercice s'élève à 710 millions d'euros contre 1 570 millions d'euros en 2005 et se décompose comme suit :

	2006	2005	2004
Revenus de participations	704	1 559	104
Autres revenus financiers nets	(6)	(11)	(15)
Charges d'exploitation	(83)	(58)	(51)
Mouvements sur provisions	(8)	10	(1)
Plus et moins-values nettes de dépréciation	133	27	116
Gain/perte d'intégration fiscale	(10)	43	32
Impôt sur les sociétés	(20)	-	-
Résultat net	710	1 570	185

Le revenu des participations est constitué par les dividendes reçus des sociétés :

- AGF Holding pour 684,7 millions d'euros,
- Euler Hermes pour 19 millions d'euros,

Les autres revenus financiers représentent principalement les produits sur opérations de trésorerie, les intérêts sur les créances envers AGF HOLDING et les intérêts sur l'emprunt à Allianz BV.

Les charges d'exploitation courantes s'élèvent à 84 millions d'euros en 2006 contre 63,6 millions d'euros en 2005.

Les plus et moins-values nettes de dépréciation sont constituées principalement par la plus value sur actions propres pour 110 millions d'euros.

6 Franchissement de seuil

En application de l'article L. 233-6 du nouveau Code de Commerce nous portons à votre attention qu'il n'y a pas de nouvelle prise de participation par AGF SA au cours de l'année 2006.

7 Affectation du résultat

Compte tenu d'un résultat bénéficiaire de 710 232 293,66 euros auquel s'ajoute un report à nouveau de 922 099 824,49 euros, le solde disponible s'élève à 1 632 332 118,15 euros, que nous vous proposons d'affecter ainsi : versement aux actionnaires d'un dividende de 777 712 714,75 euros et le solde de 854 619 403,40 euros au report à nouveau.

Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de	710 232 293,66
Un report à nouveau bénéficiaire antérieur de	922 099 824,49
Somme distribuable	1 632 332 118,15
Dividendes aux actionnaires	777 712 714,75
Report à nouveau	854 619 403,40

Le dividende par titre s'élèverait à 4,25 euros.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, les dividendes distribués dans le cadre de la présente résolution, soit 4,25 euros par action, sont éligibles, pour les personnes physiques, à l'abattement de 40 % prévu, s'agissant de l'imposition des revenus de 2007, à l'article 158,3-2° du Code Général des Impôts. Cet abattement était également de 40 % pour l'imposition des revenus de 2006.

Il est rappelé, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts que le dividende distribué au titre des trois derniers exercices a été le suivant :

	Brut	fiscal	net
Exercice 2003	2,70	0,90	1,80
Exercice 2004	2,60	-	2,60*
Exercice 2005	3,60	-	3,60

* Dont 1,83 euro par action prélevé sur le résultat et 0,77 euro par action prélevé sur le poste « Prime d'Apport ».

8 Informations relatives à la répartition du capital

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous informons qu'Allianz SE détient 57,5 % du capital social au 31 décembre 2006, aucun autre actionnaire ne détenant plus de 5 % du capital.

Nous vous précisons, conformément à l'article L. 225.102 du Code de commerce, que la détention des salariés et anciens salariés du groupe AGF dans le cadre de FCPE représentait de l'ordre de 2,5 % du capital de la Société au 31 décembre 2006.

9 Informations relatives au développement durable

Dans la continuité des travaux menés depuis plusieurs années, et dans l'esprit de la loi NRE et du décret du 20 février 2002, le rapport annuel 2006 intègre une large section consacrée au développement durable (cf. cahier 3 du document de référence).

Le choix d'un rapport unique combinant approche « institutionnelle classique » et « approche développement durable » permet de donner une vision complète des différentes dimensions de l'entreprise au public le plus large.

L'ensemble des thèmes clés pour une entreprise comme AGF est abordé.

Si les systèmes de reporting existants ne permettent pas toujours de couvrir l'ensemble du Groupe, les informations rassemblées cherchent à donner une image fidèle et sincère des pratiques en vigueur. Ainsi, chaque donnée chiffrée fait l'objet d'une mention précisant la nature exacte du périmètre couvert.

10 Informations relatives aux mandataires sociaux

10.1 Rémunération des mandataires sociaux versée par la Société, la société qui la contrôle et par les sociétés qu'elle contrôle au cours de l'exercice 2006

Nous vous informons que la rémunération et les avantages de toute nature ou de jetons de présence versés par la Société et par les sociétés qu'elle contrôle durant l'exercice à ses mandataires sociaux se répartissent comme décrit ci-dessous.

Une rémunération globale versée au Président Jean-Philippe Thierry (période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006) s'élevant à 2 453 560 euros (contre 2 838 501 euros versés en 2005) et qui se décompose en :

- Une rémunération brute annuelle fixe de 1 018 574 euros, payée à concurrence de
 - 67 500 euros versés par AGF (35 000 euros en salaire fixe assorti d'un complément de 32 500 euros au titre de jetons de présence versés par les sociétés du groupe AGF),
 - 700 000 euros versée par Allianz,
 - une prime de 251 074 euros a été également versée par AGF durant l'exercice 2006 au Président Jean-Philippe Thierry.

Cette somme de 1 018 574 euros peut-être comparée à la rémunération fixe versée en 2005 qui s'élève à 725 449 euros.

- Une partie variable annuelle brute, payée en 2006, au titre de l'exercice 2005, de 954 986 euros (contre 960 000 euros en 2005). Cette partie variable de la rémunération est déterminée pour trois quarts sur des critères quantitatifs liés aux résultats du groupe AGF et à des critères de rentabilité technique (en particulier EVA du groupe AGF, Résultat Net, Résultat Opérationnel, Ratio Combiné, Marge sur les affaires nouvelles) et pour un quart sur des critères qualitatifs individuels.

- Une partie variable brute à moyen terme, « Mid Term Bonus », basée sur l'évolution des résultats techniques et financiers du Groupe (EVA du groupe AGF) sur les exercices 2005, 2006 et 2007, s'élevant à 480 000 euros, payée pour ce qui concerne l'exercice 2005, en avril 2006.

- Il faut noter que le Président Jean-Philippe Thierry n'a pas exercé de Stock Appreciation Rights Allianz durant l'exercice 2006 (contre, en 2005, 348 161 euros, ayant valeur de salaire, correspondant à l'exercice de l'intégralité de l'attribution des Stock Appreciation Rights Allianz de l'année 2003).

Parallèlement, en reprenant les mêmes rubriques que ci-dessus, l'ensemble des rémunérations comptabilisées dans les comptes AGF de l'exercice 2006 (pour partie versées en 2006, le solde restant à verser en 2007) s'élève pour le Président Jean-Philippe Thierry à 98 574 euros (contre 2 733 610 euros comptabilisés en 2005).

Le Président Jean-Philippe Thierry dispose également, comme seul autre avantage en nature, d'un véhicule de fonction pour un montant total estimé à 5 400 euros bruts annuels.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration lors de sa séance du 19 septembre 2006 a attribué au Président Jean-Philippe Thierry, sur proposition du Comité des Rémunérations, 9 321 Stock Appreciation Rights (« SAR* ») Allianz (contre

20 243 en 2005), 4 745 Restricted Stock Units (« RSU** ») (contre aucun en 2005) et aucune option d'achat d'actions de la société AGF SA (contre 150 000 en 2005).

Autres mandataires sociaux

Les jetons de présence versés en 2006 par la société AGF SA aux mandataires sociaux (hors administrateurs représentant les salariés et les salariés actionnaires et hors Président) s'élèvent à 225 800 euros détaillés comme suit :

- M. Breipohl 38 000 euros (y compris Comité des Conventions et Comité d'Audit),
- M. Kalscheuer (jusqu'au 22 mai 2006) 14 200 euros (y compris Comité des Conventions),
- Mme Majnoni d'Intignano 38 000 euros (y compris Comité des Rémunérations et Comité des Conventions),
- M. Lévy-Lang 26 800 euros (y compris Comité des Rémunérations),
- M. de Veyrac 25 200 euros,
- M. Jeancourt-Galignani 25 200 euros,
- M. Ferrero 22 000 euros (y compris Comité d'Audit),
- M. Luft (à compter du 22 mai 2006) 14 200 euros,
- M. Hudry (à compter du 22 mai 2006) 22 200 euros (y compris Comité des Conventions).

Les jetons de présence versés en 2006 aux administrateurs par la société AGF SA s'élèvent à 301 400 euros (contre 374 400 euros versés en 2005) dont 75 600 euros (contre 91 600 euros versés en 2005) au titre des administrateurs représentant les salariés et actionnaires salariés et 32 500 euros (contre 31 600 euros versés en 2005) au Président M. Jean-Philippe Thierry.

La rémunération globale brute versée aux trois administrateurs ayant représenté les salariés et les salariés actionnaires, durant l'exercice, s'élève à 269 983 euros (contre 285 907 euros en 2005) dont 75 600 euros (contre 91 600 euros en 2005) à titre de jetons de présence.

Aucun des mandataires sociaux de la Société (hormis le Président, les administrateurs représentant les salariés et les salariés actionnaires, Messieurs Hudry et Breipohl qui ont perçu en tant que membres du Conseil de surveillance d'Euler Hermès respectivement 32 500 euros et 16 250 euros à titre de jetons de présence) n'a perçu d'autre rémunération de la société AGF SA ou des filiales qu'elle contrôle au sens de l'art. L233-16 du Code de commerce.

Au-delà des points déjà mentionnés, il n'y a pas d'autres avantages à long terme pour les mandataires sociaux. Il n'y a pas non plus d'indemnités de fin de contrat de travail, à l'exception des dispositifs contractuels ou conventionnels pouvant exister.

Mandataires Allianz SE

Il est précisé, conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 2 du Code de commerce, que les montants des rémunérations et des avantages de toute

* SAR : confère annexe 39.8 du rapport financier sur la rémunération des principaux dirigeants.

** RSU : plan d'action de droits à des bénéficiaires mandataires sociaux de société de droit allemand assis sur l'évolution de la valeur de l'action Allianz SE.

nature versés par Allianz et reçus par les deux mandataires d'Allianz SE, société contrôlante d'AGF SA s'élevaient respectivement à :

■ M. Diekmann : 2 544 000 euros (contre 2 556 000 euros en 2005) se décomposant en :

- un salaire brut annuel fixe payé en 2006 d'un montant de 1 050 000 euros (900 000 euros en 2005),
- une partie variable (en brut) payée en 2006 d'un montant de 1 494 000 euros (1 656 000 euros en 2005).

Par ailleurs, 15 225 Stock Appreciation Rights (30 048 en 2005) (SAR*) et 7 752 Restricted Stock Units (15 295 en 2005) (RSU**) lui ont été attribués en cours d'exercice.

■ M. Faber : 1 616 000 euros se décomposant en :

- un salaire brut annuel fixe payé en 2006 d'un montant de 700 000 euros (contre 600 000 euros en 2005),
- une partie variable (en brut) payée en 2006 d'un montant de 916 000 euros.

Par ailleurs, 9 673 Stock Appreciation Rights (19 994 en 2005) (SAR*) et 4 924 Restricted Stock Units (10 178 en 2005) (RSU**) lui ont été attribués en cours d'exercice.

M. Diekmann n'a procédé en 2006, à l'exercice d'aucun de ses Stock Appreciation Rights ou Restricted Stock Units qui lui avaient été attribués lors des précédents plans.

M. Diekmann dispose également d'un véhicule de fonction (et d'un chauffeur).

Par ailleurs, M. Breipohl en sa qualité de membre du Conseil de Surveillance d'Allianz SE a perçu en 2006 une rémunération totale s'élevant à 81 667 euros (contre 84 000 euros en 2005) versée par Allianz.

Aucun jeton de présence n'a été versé par la société AGF SA à M. Diekmann depuis l'exercice 2003 et à M. Faber, depuis le 1^{er} janvier 2006, ceux-ci ayant fait part au Conseil de leur souhait d'y renoncer ; ils n'ont par ailleurs perçu aucun jeton de présence des filiales du groupe AGF françaises ou étrangères contrôlées par la société AGF SA au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Directeurs généraux délégués

Une rémunération globale versée, en 2006, à Monsieur François Thomazeau, mandataire social à compter du 1^{er} janvier 2006, (période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006) s'élevant à 1 088 345 euros (contre 1 080 766 en 2005) et se décomposant en :

- un salaire brut fixe de 385 000 euros (contre 350 000 euros en 2005), défini par analyse de données comparables sur le marché,
- une partie variable annuelle (en brut), payée en 2006 au titre de l'exercice 2005, de 409 087 euros (contre 417 300 euros versés en 2005 au titre de l'exercice 2004). Cette partie variable de la rémunération est déterminée pour trois quarts sur des critères quantitatifs liés aux résultats du groupe AGF et sa rentabilité technique (en particulier EVA du groupe AGF, Résultat Net, Résultat opérationnel, Ratio Combiné, Marge sur les affaires nouvelles) et pour un quart sur des critères qualitatifs individuels,
- une partie variable à moyen terme, (en brut) « Mid Term Bonus », basée sur l'évolution des résultats techniques et financiers du Groupe (EVA du groupe AGF) sur les exercices

2005, 2006 et 2007, s'élevant à 240 000 euros pour ce qui concerne 2005,

- un montant total d'intéressement, de participation et de primes versé en 2006 de 18 258 euros (contre 6 988 euros en 2005),
- 36 000 euros au titre de jetons de présence versés par les sociétés du groupe AGF.

Parallèlement, en reprenant les mêmes rubriques que ci-dessus, l'ensemble des rémunérations comptabilisées dans les comptes de l'exercice 2006 (pour partie versées en 2006, le solde restant à verser en 2007) s'élève pour Monsieur François Thomazeau à 1 172 074 euros (contre 1 028 090 euros comptabilisés en 2005).

Monsieur François Thomazeau dispose également, comme seul autre avantage en nature, d'un véhicule de fonction, pour un montant total estimé à 5 400 euros bruts annuels.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration lors de sa séance du 19 septembre 2006 a attribué à Monsieur François Thomazeau, sur proposition du Comité des Rémunérations, 4 324 Stock Appreciation Rights Allianz (contre 9 246 en 2005) et 50 000 options d'achat d'actions de la société AGF SA (contre 55 000 en 2005).

Une rémunération globale versée, en 2006, à Monsieur Laurent Mignon, mandataire social à compter du 1^{er} janvier 2006, (période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006) s'élevant à 1 146 397 euros (contre 1 091 079 euros en 2005) et se décomposant en :

- un salaire brut fixe de 450 000 euros (contre 350 000 euros en 2005), défini par analyse de données comparables sur le marché,
- une partie variable annuelle (en brut), payée en 2006 au titre de l'exercice 2005, de 401 794 euros (contre 412 559 euros en 2005). Cette partie variable de la rémunération est déterminée pour trois quarts sur des critères quantitatifs liés aux résultats du groupe AGF et à sa rentabilité technique (en particulier EVA du groupe AGF, Résultat Net, Résultat opérationnel, Marge sur les affaires nouvelles) et pour un quart sur des critères qualitatifs individuels,
- un montant total d'intéressement, de participation et de primes versés en 2006 de 267 119 euros (contre 6 988 euros en 2005) (en brut),
- 27 484 euros au titre de jetons de présence versés par les sociétés du groupe AGF.

Parallèlement, en reprenant les mêmes rubriques que ci-dessus, l'ensemble des rémunérations comptabilisées dans les comptes de l'exercice 2006 (pour partie versées en 2006, le solde restant à verser en 2007) s'élève pour Monsieur Laurent Mignon à 1 265 484 euros (contre 1 294 973 euros comptabilisés en 2005).

Monsieur Laurent Mignon dispose également, comme seul autre avantage en nature, d'un véhicule de fonction, pour un montant total estimé à 5 400 euros bruts annuels.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration lors de sa séance du 19 septembre 2006 a attribué à Monsieur Laurent Mignon, sur proposition du Comité des Rémunérations, 4 885 Stock Appreciation Rights Allianz (contre 9 189 en 2005) et 65 000 options d'achat d'actions de la société AGF SA (contre 75 000 en 2005).

Synthèse, par exercice, des Stock-Options, SAR et RSU attribués, exercés et restant à exercer par les principaux dirigeants du Groupe

Prénom Nom	Année	Prix d'exercice stock options ⁽¹⁾	Nombre d'options attri- bués ⁽¹⁾	Nombre d'options exercées	Nombre d'options restantes	Prix SAR	Nombre de SAR attribués	Nombre de SAR exercés	Nombre de SAR restants	Prix RSU	Nombre de RSU attribués	Nombre de RSU exercés	Nombre de RSU restants
Jean-Philippe THIERRY													
	1999	47,08	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	2000	55,11	-	-	-	332,9	-	-	-	-	-	-	-
	2001	46,97	67 254	67 254	-	322,14	2 562	-	2 562	-	-	-	-
	2002	33,25	53 174	-	53 174	239,8	1 729	-	1 729	-	-	-	-
	2003	42,12	101 245	-	101 245	65,91	7 572	7 572	-	-	-	-	-
	2004	50,86	101 245	-	101 245	83,47	18 143	-	18 143	-	-	-	-
	2005	78,24	150 000	-	150 000	92,87	20 243	-	20 243	-	-	-	-
	2006	103,45	-	-	-	132,41	9 321	-	9 321	123,45	4 745	-	4 745
Laurent MIGNON													
	1999	47,08	20 440	20 440	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	2000	55,11	14 487	14 487	-	332,9	536	-	536	-	-	-	-
	2001	46,97	16 556	16 556	-	322,14	638	-	638	-	-	-	-
	2002	33,25	14 732	14 732	-	239,8	508	-	508	-	-	-	-
	2003	42,12	35 436	-	35 436	65,91	2 296	-	2 296	-	-	-	-
	2004	50,86	40 498	-	40 498	83,47	8 348	-	8 348	-	-	-	-
	2005	78,24	75 000	-	75 000	92,87	9 189	-	9 189	-	-	-	-
	2006	103,45	65 000	-	65 000	132,41	4 885	-	4 885	-	-	-	-
François THOMAZEAU													
	1999	47,08	18 330	18 330	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	1999	46,5	2 137	2 137	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	2000	55,11	14 487	14 487	-	332,9	645	-	645	-	-	-	-
	2001	46,97	16 556	16 556	-	322,14	724	-	724	-	-	-	-
	2002	33,25	14 732	14 732	-	239,8	564	-	564	-	-	-	-
	2003	42,12	35 436	18 000	17 436	65,91	2 542	-	2 542	-	-	-	-
	2004	50,86	40 498	-	40 498	83,47	8 348	-	8 348	-	-	-	-
	2005	78,24	55 000	-	55 000	92,87	9 246	-	9 246	-	-	-	-
	2006	103,45	50 000	-	50 000	132,41	4 324	-	4 324	-	-	-	-

(1) Recalculé suite à un ajustement du nombre et du prix des options pouvant être souscrites ou achetées et non encore exercées au 23 mai 2005, résultant de la distribution de réserves à cette date.

10.2 Mandats et fonctions des mandataires sociaux au cours de l'exercice 2006

Nous vous indiquons également, conformément aux mêmes dispositions légales, que la liste de l'ensemble des mandats et fonctions que les mandataires de la Société exercent dans toute société figure en annexe au présent rapport.

11 Projet de résolutions pour l'Assemblée Générale Mixte du 9 mai 2007

11.1 Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Dans la partie ordinaire de l'Assemblée, votre Conseil vous propose d'approuver les comptes sociaux ainsi que les comptes consolidés et de fixer à 777 712 714,75 euros le dividende revenant aux 182 991 227 actions à rémunérer (capital en circulation au 16 février 2007, hors auto détention), correspondant à un dividende de 4,25 euros par action. Il est proposé que le solde de 854 619 403,40 euros soit affecté au report à nouveau. Ainsi chacune des actions à rémunérer recevrait une somme de 4,25 euros, soit un dividende d'un montant sensiblement supérieur à celui des exercices antérieurs. Ce coupon sera détaché et payé à compter du 10 mai 2007, étant précisé que ces revenus sont éligibles pour les actionnaires personnes physiques à l'abattement de 40 % prévu par le Code général des impôts.

Pour ce qui concerne la composition du Conseil d'Administration, il vous est proposé, de renouveler, pour une nouvelle période de quatre ans, le mandat d'administrateur de M. Michael Diekmann, actuellement Vice-Président du Conseil d'Administration, et de prendre acte du non remplacement de M. Antoine Jeancourt-Galignani, administrateur démissionnaire atteint par la limite d'âge statutaire dont le mandat prend fin à l'issue de la présente Assemblée Générale du 9 mai 2007.

Nous vous proposons également de renouveler, pour une nouvelle période de vingt-six mois et suite à l'autorisation donnée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2005 dans sa douzième résolution, la possibilité donnée à votre Conseil de procéder à des augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfiques, primes d'émission ou d'apport.

11.2 Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

■ Dans la partie extraordinaire de l'Assemblée, votre Conseil soumet à votre approbation plusieurs résolutions destinées à renouveler pour une nouvelle durée de vingt-six mois des autorisations données antérieurement et permettant de procéder à diverses opérations financières en matière d'augmentation du capital de votre Société, avec ou sans droit préférentiel de souscription.

Ces résolutions sont conçues, comme le prévoit le Code de Commerce, afin de donner à votre conseil la latitude d'agir au mieux les intérêts de votre Société. La diversité des produits financiers et les évolutions rapides des marchés nécessitent en effet de disposer de la plus grande souplesse afin de choisir les modalités d'émission les plus favorables pour la Société et ses actionnaires et de réaliser rapidement les opérations, en fonction des opportunités qui pourraient se présenter.

Le Conseil continuera ainsi à disposer de la faculté de procéder en toutes circonstances, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'actions de la Société ainsi que de toutes valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société.

Le montant global des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées ne pourra être supérieur à 650 millions d'euros de nominal ; le montant nominal des titres d'emprunt susceptibles d'être émis en vertu de ces délégations, ne pourra, quant à lui, être supérieur à 1,5 milliard d'euros.

■ Comme pour les autorisations données lors de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2005 dans ses dixième et onzième résolutions, ces émissions pourront comporter soit le maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, soit sa suppression conformément aux dispositions légales. La renonciation du droit préférentiel de souscription vous est demandée afin de permettre, en accélérant le processus de placement des émissions, d'accroître les chances de succès de celles-ci, au cas où votre Conseil le jugerait nécessaire.

■ Nous vous proposons également de renouveler, suite à l'autorisation donnée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2005 dans sa seizième résolution, la possibilité donnée à votre Conseil de procéder, également pendant une période de vingt six mois à une augmentation de capital à l'effet de rémunérer des apports en nature.

Nous vous proposons enfin de renouveler, suite à l'autorisation donnée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2005 dans sa quinzième résolution, la possibilité donnée à votre Conseil de procéder, également pendant une période maximum de vingt six mois et pour un nombre total d'actions souscrites qui ne devra pas dépasser 3 % du capital social, à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérents à un Plan d'Epargne d'Entreprise, ceci en conformité avec les dispositions légales en vigueur.

Événements postérieurs au Conseil d'Administration du 19 février 2007

Néant.

Rapport du Président

en application de l'article L. 225-37
du Code de commerce

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions figurant à l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de Commerce, il m'appartient, en qualité de Président du Conseil d'Administration de notre société, de rendre compte à l'Assemblée de ses Actionnaires :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil – et de lui indiquer les éventuelles limitations qui ont été apportées par le Conseil d'Administration à mes pouvoirs en qualité de Directeur Général d'AGF S.A. –,
- des procédures de contrôle interne mises en place,
- et notamment du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

Le contenu du présent rapport porte à la fois sur la société AGF et sur le Groupe AGF, ainsi que sur l'ensemble des filiales intégrées dans l'organisation du Groupe (à l'exception des sociétés consolidées Euler Hermes et Mondial Assistance qui disposent de leur propre organisation). Il est en conséquence joint au rapport annuel de gestion visé à l'article L.225-100 du Code de Commerce et au rapport sur la gestion du Groupe visé à l'article L.233-26 du même Code.

Il constitue également le rapport de contrôle interne du Groupe AGF requis par le décret du 13 mars 2006 et, à ce titre, est transmis à l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles.

Le décret du 13 mars 2006 stipule en effet que « les organismes chargés d'établir et de publier les comptes consolidés ou combinés d'un groupe d'assurance au sens du 6° de l'article L.334-2 ou d'un conglomérat financier au sens de l'article L.334-5 soumis à la surveillance complémentaire de l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles fournissent en outre un rapport décrivant également le dispositif de contrôle interne du groupe d'assurance ou du conglomérat financier. »

J'ai confié l'actualisation de ce rapport au groupe d'experts qui était intervenu au titre des exercices précédents. Sous la coordination de la Direction de Programme Sarbanes-Oxley, ont été impliqués notamment : la Direction Juridique, le Secrétariat Général, le Secrétariat International, la Direction de la Comptabilité, la Direction de l'Audit Général Groupe, la Direction des Ressources Humaines, la Direction du Pilotage et du Contrôle des Risques, la Direction des Moyens Généraux, AGF Informatique, la Direction Marketing, la Communication Financière...

Le projet de rapport a été soumis au Comité d'Audit le 16 février 2007, puis a fait l'objet d'une présentation et d'une approbation lors du Conseil d'Administration du 19 février 2007.

Avant d'entrer dans les détails du rapport concernant l'exercice 2006, il convient de souligner plusieurs points relatifs aux procédures de contrôle interne au sein d'AGF.

AGF a mis en œuvre, au cours des derniers exercices, des procédures de contrôle interne, c'est à dire un ensemble de règles, de directives et de principes de fonctionnement visant à s'assurer que :

- les risques liés à l'activité sont identifiés et maîtrisés ;
- les activités réalisées au sein du Groupe, ainsi que les comportements du personnel d'AGF, se conforment aux lois et règlements, normes et règles internes applicables, et s'inscrivent dans le cadre des valeurs, orientations et objectifs définis par les organes sociaux et leurs délégués ;
- les communications internes et externes reflètent avec sincérité la situation et l'activité de l'entreprise.

Ces procédures, sans représenter une garantie absolue, offrent une assurance raisonnable de satisfaire aux objectifs énoncés ci-dessus.

L'existence de ces règles de contrôle interne s'explique en partie par le fait que les compagnies d'assurances exercent des activités réglementées et sont soumises à un environnement réglementaire particulier dont le but ultime est de garantir la protection des assurés. C'est ainsi qu'en France, le Code des Assurances énumère un ensemble de règles contraignantes couvrant les aspects juridiques, techniques, financiers, prudentiels et comptables des opérations d'assurance. Une autorité publique administrative, l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles (ACAM) est chargée de veiller à la bonne application de ces règles par les compagnies. Des réglementations comparables existent d'ailleurs dans les pays hors de France dans lesquels AGF a des filiales.

AGF est membre du Groupe Allianz, dont la maison mère, étant cotée à la Bourse de New York, doit respecter les dispositions de la loi Sarbanes-Oxley qui vise notamment à assurer une garantie de fiabilité de l'information financière. Les travaux de mise en conformité d'AGF à cette loi, entrepris dès 2003, s'inscrivent dans une démarche planifiée, coordonnée avec la gestion des risques opérationnels.

Enfin il convient de rappeler que l'organisation mise en place dans le Groupe en janvier 2006 a entraîné une modification des règles de gouvernement d'entreprise et, par voie de conséquence, un ajustement des modalités de contrôle interne. C'est ainsi qu'a été créé un Comité AGF S.A. chargé d'examiner et de valider les questions relatives à l'ensemble du Groupe et que le Comité Exécutif France est désormais chargé de piloter les activités d'AGF en France, hors l'assurance crédit et l'assistance.

Ci-après :

- 1 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et limitations apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Président Directeur Général
- 2 Organisation générale du dispositif de contrôle interne au sein d'AGF
- 3 Le contrôle interne relatif à l'information financière

Jean-Philippe THIERRY
Président-directeur général



Partie 1

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et limitations apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Président Directeur Général

1 La composition du Conseil d'Administration

En vertu des dispositions statutaires de la société, son Conseil d'Administration est composé : d'au moins neuf et d'au plus quinze administrateurs nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires, de deux administrateurs élus par le personnel de la société et de ses filiales françaises et d'un administrateur représentant les salariés-actionnaires, nommé par l'Assemblée Générale des actionnaires de la société sur proposition des salariés-actionnaires.

La durée des fonctions des administrateurs est de quatre ans et le renouvellement du Conseil s'opère par moitié tous les deux ans.

Le Conseil d'Administration est actuellement composé de quatorze membres : le Président Directeur Général de la société, trois administrateurs représentant l'actionnaire majoritaire, un administrateur représentant les agents généraux AGF, un administrateur représentant les salariés actionnaires, deux administrateurs représentant respectivement les salariés cadres et non cadres et élus directement par eux, et six autres administrateurs, dont cinq indépendants au sens du rapport Bouton (c'est-à-dire n'entretenant aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son Groupe, sa direction ou l'un de ses actionnaires détenant plus de 10 % du capital, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement).

A cet égard, il appartient au Conseil d'Administration, conformément aux dispositions du règlement intérieur du Conseil, d'examiner la situation de chacun des administrateurs au moins une fois par an afin de vérifier l'éventuel changement de celle-ci. Cet examen a été réalisé par le Conseil à deux reprises lors de ses séances des 13 mars 2006 et 19 février 2007.

En outre un Censeur a été nommé avec pour mission, conformément aux dispositions statutaires, de veiller à la stricte application des statuts et d'exercer un droit de regard sur la gestion de la société en représentation de l'ensemble des actionnaires. Dans le cadre de l'exercice de sa mission, il assiste aux séances du Conseil et prend part aux délibérations avec voix consultative. La personne qui exerce actuellement cette fonction, à laquelle elle a été nommée par le Conseil pour une durée de 4 ans, participe également aux travaux d'un comité d'étude, dont elle est membre à part entière, en sa qualité de Président du Comité des Conventions.

2 L'évolution du fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil, dans le cadre de la prise en compte des principes de bonne gouvernance et de transparence, a mis en place un processus complet d'évaluation annuelle de ses travaux conformément aux dispositions de son Règlement Intérieur. La mise en œuvre de ce processus avait été confiée, pour une première évaluation, au cabinet Egon Zehnder International. Le même cabinet spécialisé extérieur a été retenu pour réaliser, dans le courant du premier trimestre 2006, un

deuxième processus complet d'évaluation du fonctionnement du Conseil, dont il a rendu compte et fait part de ses nouvelles conclusions et recommandations au Conseil lors de sa séance du 13 mars 2006.

Ces conclusions sont globalement positives et les recommandations suggérées portent sur des améliorations d'ordre essentiellement qualitatif. Elles ont fait l'objet d'un large débat lors de ladite séance du Conseil et certaines d'entre elles ont ensuite été mises en place, ainsi :

- une information trimestrielle systématique est donnée lors des séances du Comité d'Audit et du Conseil sur le positionnement concurrentiel du groupe AGF par rapport au marché français dans les principaux métiers de l'assurance ;
- un effort a été entrepris visant à améliorer la lisibilité, pour les administrateurs non membres, des travaux des trois Comités d'études à travers des présentations plus explicites des comptes-rendus oraux et écrits dont certains thèmes évoqués sont développés ensuite par les membres du management spécialistes en la matière ;
- une information est faite aux administrateurs des suites données à la quasi totalité des sujets traités en Conseil ;
- une organisation plus rationnelle de l'ordre du jour et du déroulement des réunions du Conseil a été mise en place afin de mieux informer les administrateurs et de donner une plus grande place au débat ;
- un exposé exhaustif sur la stratégie du groupe Allianz, sur le positionnement d'AGF et sur ses enjeux stratégiques spécifiques, a été réalisé en séance plénière du Conseil. Une présentation des relations opérationnelles entre AGF et Allianz a été faite en Comité des Conventions ;

D'autres devraient progressivement être appliquées ou sont encore en cours d'étude, comme notamment :

- des présentations, par les dirigeants du Groupe, de nouveaux métiers ou secteurs d'activité du Groupe, des enjeux stratégiques par secteur et de sujets transversaux (Directions fonctionnelles : Ressources Humaines, Informatique, etc ...), seront programmées pour 2007, en fonction des possibilités offertes par l'ordre du jour ;
- la possibilité, pour les administrateurs, de bénéficier d'une formation technique aux métiers de l'assurance ou d'une formation de sensibilisation aux problématiques des réseaux de distribution sera étudiée.

Néanmoins, même si d'importants efforts ont d'ores et déjà été consentis pour mettre en place progressivement la plupart de ces recommandations concernant son fonctionnement, il est apparu au Conseil prématuré, faute de disposer du recul minimum nécessaire, de porter une nouvelle appréciation d'ensemble sur le niveau actuel et les progrès accomplis en termes d'efficacité et d'harmonie dans le fonctionnement du Conseil ; en effet cette appréciation ne serait pas, a priori, porteuse de conclusions significativement différentes de celle formulée en début d'année. Dès lors, le Conseil décide de surseoir à la prochaine auto-évaluation, normalement prévue début 2007, et de la reporter à fin 2007 - début 2008.

3 Les réalisations de l'exercice 2006

Au cours de cet exercice, le Conseil a tenu cinq réunions. Le niveau d'assiduité des membres du Conseil a été de l'ordre de 94 %.

Parmi les principaux thèmes non récurrents traités par le Conseil, au cours de l'année écoulée, il convient de citer, outre les travaux de réflexion menés par le Conseil sur son propre fonctionnement déjà évoqués, l'examen de plusieurs projets d'opérations d'acquisition (par Euler-Hermès de l'activité d'Assurance Crédit menée par la filiale d'assurances du Groupe Allianz en Irlande ; par Mondial Assistance de la société d'assurance américaine Jefferson auprès d'Allianz Global Risks U.S. moyennant un prêt subordonné consenti par AGF ; et par AGF Alternative Asset Management d'Allianz Hedge Fund Partners, filiale américaine d'Allianz Global Investors spécialisée dans les activités de multi - gestion alternative) ainsi que d'un projet de participation par l'intermédiaire de la société AGF IART à l'investissement réalisé par le Groupe Allianz dans la banque chinoise Industrial and Commercial Bank of China, projet qui n'a pas abouti. Par ailleurs, le Conseil a été ponctuellement tenu informé des évolutions du dossier du régime de retraite « Complémentaire du Régime des Hospitaliers », du projet de nouvelle structure organisationnelle d'AGF France, du nouveau logo AGF en France et du contrôle fiscal effectué en 2006.

Les travaux du Conseil d'Administration ont également porté sur :

- un examen des diverses questions concernant la stratégie du groupe Allianz et la coopération bilatérale avec AGF à l'occasion d'un exposé réalisé par le Président du Directoire d'Allianz SE suivi d'un long débat au cours duquel un large tour d'horizon de la situation a été effectué ;
- des présentations du budget 2006 et des principaux indicateurs clés du budget 2007, de l'allocation d'actifs 2007, et de la politique de réassurance y compris l'évolution des relations entre AGF et Allianz en la matière ;
- un exposé sur la fonction Audit Général Groupe, les résultats de ses principales missions menées en 2006, et son programme d'Audit 2007 ;
- un point sur la lutte anti-fraude au sein du Groupe AGF, le deuxième compte-rendu de l'activité anti-blanchiment au sein du Groupe AGF en 2005 et un bilan de l'activité médiation clientèle au titre de l'exercice 2005 ;
- la mise en place, au sein du Groupe AGF, d'un dispositif, résultant de la nouvelle réglementation qui porte sur les abus de marché, et relatif au nouveau régime déclaratif des transactions des dirigeants, à l'établissement de listes d'initiés, à la déclaration d'opérations suspectes et aux modifications à apporter au règlement intérieur du Conseil d'Administration en ce qui concerne plus particulièrement les mandataires sociaux de la société AGF S.A.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a notamment décidé :

- de proposer aux salariés du groupe de participer à une augmentation de capital par émission de titres AGF réservée dans le cadre de Fonds Communs de Placement Entreprise (FCPE) ;

- de proposer aux salariés du groupe dans le cadre de Fonds Communs de Placement Entreprise (FCPE) l'achat de titres Allianz ;
- la mise en œuvre et les modalités du Plan de Stock Options 2006 et la reconduction au sein d'AGF pour l'année 2006 du plan de Stock Appreciation Rights mis en place par Allianz SE pour les dirigeants de l'ensemble des sociétés de son Groupe ;
- l'attribution, pour la première année, de « Restricted Stock Units » (RSU), au Président du Groupe. Ce dispositif, mis en place par Allianz SE, est proche du système des actions gratuites. Il s'en différencie néanmoins dans ses modalités dans la mesure où les bénéficiaires de RSU ne se verront pas attribuer des actions, mais recevront, sous forme d'un complément de salaire versé par leur société d'appartenance, une somme égale au produit de la valeur du cours de l'action Allianz SE par le nombre de RSU attribués. Les RSU sont soumis à une période d'indisponibilité de 5 ans, période après laquelle le Groupe Allianz exerce au même moment et pour l'ensemble des participants les RSU attribués ;
- d'autoriser le Président Directeur Général à émettre, le cas échéant et sous certaines conditions, de la dette subordonnée ou non à concurrence d'un montant nominal maximal de 800 millions d'Euros ;
- des modalités de mise en œuvre du nouveau programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée Générale du 22 mai 2006.

4 Les Comités d'étude permanents

Il existe actuellement trois Comités d'étude permanents au sein du Conseil d'Administration, tous présidés par une personnalité indépendante (administrateur ou censeur) et dotés de leur propre règlement intérieur : le Comité d'Audit, le Comité des Rémunérations et le Comité des Conventions.

Dans le courant de l'année 2006, ces trois Comités se sont montrés actifs dans leur sphère d'activité respective, dans un strict respect des principes du gouvernement d'entreprise, le Comité des Conventions ayant veillé tout particulièrement à la protection de l'intérêt social et des actionnaires minoritaires, conformément à la mission qui lui a été confiée.

L'ensemble des rémunérations et avantages en nature des mandataires sociaux sont fixés sur recommandation du Comité des Rémunérations, tel qu'il est établi dans son règlement intérieur, approuvé par le Conseil d'Administration du 15 mars 2004. Le Comité des Rémunérations est composé de 3 membres, dont une majorité d'administrateurs indépendants, nommés par le Conseil d'Administration pour la durée de leur mandat.

Sur les recommandations du Comité des Rémunérations, les rémunérations et avantages en nature définis par l'analyse de données comparables sur le marché, se répartissent de la façon suivante :

- une rémunération annuelle brute fixe,
- une partie variable brute annuelle, déterminée pour trois quarts sur des critères quantitatifs liés aux résultats du Groupe AGF et sa rentabilité technique (en particulier EVA du groupe AGF, Résultat Net, Résultat opérationnel, Ratio

- combiné, Marge sur les affaires nouvelles) et pour un quart sur des critères qualitatifs individuels,
- une partie variable brute à moyen terme (Mid Term Bonus) basée sur l'évolution des résultats techniques et financiers du Groupe (EVA du Groupe AGF) sur 3 ans,
- des mécanismes basés sur l'évolution du cours de l'action AGF (stock options) complétés par des dispositifs décidés par Allianz SE tel que le système d'intéressement à long terme basé sur le cours de l'action Allianz SE (Stock Appreciation Rights et Restricted Stock Units).

Conformément aux dispositions prévues dans les règlements intérieurs respectifs de ces comités, il a été établi pour chacun d'entre eux par son Président un compte-rendu des activités menées au cours de l'exercice 2006. Ces documents ont été soumis au Président du Conseil d'Administration et sont joints en annexe au présent Rapport.

5 Les limitations apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Président Directeur Général

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 14 mars 2003, a décidé de formaliser en les insérant dans son règlement intérieur, un certain nombre de limitations résultant d'usages et/ou de règles internes préexistants, et de règles en matière de processus de prise de décision dans plusieurs domaines et pour un certain nombre d'opérations. Le principe de la saisine obligatoire du Conseil a ainsi été instauré pour diverses questions, dont l'importance nécessite soit son approbation préalable, soit qu'une communication régulière et spécifique lui soit faite.

Relèvent ainsi de l'approbation préalable du Conseil d'Administration :

- les prises ou cessions de participations opérationnelles par la société AGF ou l'une de ses filiales, lorsque l'opération excède 300 millions d'Euros ou qu'elle a été préalablement présentée à l'avis du Comité des Conventions ;
- les accords de partenariat relevant d'un axe stratégique, engageant des sociétés du Groupe ;
- les opérations significatives de diversification ;
- les restructurations financières ou opérationnelles à l'intérieur du Groupe ayant un impact sur les comptes sociaux ;
- la fixation des orientations stratégiques de la société.

Constituent par ailleurs des informations obligatoires à communiquer (régulièrement) au Conseil d'Administration :

- les grandes lignes des budgets annuels, arrêtés par la Direction Générale ;
- les opérations sur le capital des filiales supérieures à 45 millions d'euros ;
- les prises ou cessions de participations financières ne relevant pas de la gestion d'actifs quotidienne par la société AGF ou ses filiales, d'un montant compris entre 75 millions et 300 millions d'euros ;
- les opérations immobilières réalisées par AGF ou ses filiales, supérieures à 150 millions d'euros ;
- la structure financière et la situation de trésorerie de la société ainsi que l'état des engagements ;
- la politique de réassurance ;
- la politique d'allocation des actifs.

Partie 2

Organisation générale du dispositif de contrôle interne au sein d'AGF

Il convient d'abord de rappeler qu'AGF opère dans un secteur d'activité réglementé par le Code des Assurances et placé sous l'autorité de tutelle de l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles (ACAM). Cette autorité publique administrative est dotée de la personnalité morale depuis la loi du 1^{er} août 2003, et dispose d'un droit d'investigation et du droit d'infliger des sanctions disciplinaires. L'ACAM exerce une surveillance et un contrôle permanents des activités des compagnies d'assurance en France et de leur capacité à honorer leurs engagements dans la durée.

Le présent rapport est transmis à l'ACAM, conformément au décret du 13 mars 2006, qui prévoit qu'un rapport décrivant le dispositif de contrôle interne du groupe d'assurance consolidé lui soit adressé.

Le décret du 13 mars 2006 a instauré l'obligation à toute entreprise d'assurance de mettre en place un dispositif permanent de contrôle interne et de soumettre pour approbation, au moins annuellement, à son conseil d'administration ou de surveillance, un rapport couvrant ce sujet. Ce rapport doit en particulier décrire les procédures de contrôle interne mises en place, ainsi que leurs objectifs, en insistant notamment sur la conformité des opérations d'assurance à la réglementation et aux orientations internes à l'entreprise, sur le dispositif interne de contrôle des placements, des risques liés aux engagements de l'entreprise, des risques liés aux filiales, des activités externalisées et des modes de commercialisation, ainsi que sur les procédures d'élaboration et de vérification de l'information financière et comptable.

En vertu de ce décret, chacune des sociétés d'assurance comprises dans le périmètre d'AGF France a élaboré un rapport sur le contrôle interne. Pour l'exercice 2006 ce sont ainsi treize rapports de contrôle interne qui ont été ou vont être approuvés par les Conseils d'Administration respectifs de chacune des sociétés concernées, avant transmission à l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles (article R 336-1 du Code des Assurances).

La réglementation des entreprises d'assurance prévoit également un certain nombre de dispositifs de contrôle interne particuliers, tels que l'institution d'un rapport de solvabilité prévu à l'article L.322-2-4 du Code des Assurances, celui-ci incluant en outre des informations techniques et financières sur les placements et le rapport sur la politique de réassurance, en application respectivement des articles R 336-2 et R 336-5 de ce même Code, et la mise en œuvre de « pistes d'audit » au sens de l'article A. 343-1 du même Code.

Le Groupe AGF fait siens les objectifs du contrôle interne tels que définis par le Groupe de place de l'AMF chargé de l'élaboration d'un cadre de référence du contrôle interne :

- « Dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :
- la conformité aux lois et règlements ;
 - l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ou le Directoire ;
 - le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;

– la fiabilité des informations financières ;
et d’une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l’efficacité de ses opérations et à l’utilisation efficiente de ses ressources. »

Pour les travaux d’analyse de ses dispositifs de contrôle interne, AGF – tout comme le Groupe Allianz – s’appuie notamment sur le référentiel du COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission).

Ainsi, au sein d’AGF, le dispositif de contrôle interne peut être décrit selon les cinq axes de ce référentiel (environnement de contrôle, évaluation des risques, activités de contrôle, information et communication, pilotage) :

- L’environnement de contrôle favorise le respect des règles et des procédures de contrôle interne. Il repose principalement sur les principes et acteurs suivants :
 - les règles déontologiques ;
 - les organes que sont le Conseil d’Administration et les trois Comités d’Etude (le Comité d’Audit, le Comité des Rémunérations et le Comité des Conventions) ;
 - des structures de management et techniques : le Comité AGF S.A., le Comité Exécutif AGF France, le Comité de Direction Générale et plusieurs Comités dédiés aux métiers, ainsi que le Comité Financier ;
 - le dispositif de délégations de pouvoirs ;
 - la politique de ressources humaines, et spécialement la définition des fonctions, la fixation d’objectifs individuels et la gestion des compétences.
- Des fonctions interviennent en support des entités pour intégrer leurs travaux d’identification et d’évaluation des risques dans une démarche structurée :
 - le Risk Management, qui classe et quantifie les risques identifiés ;
 - la Direction de Programme Sarbanes-Oxley, qui coordonne la démarche d’identification des risques et d’évaluation des contrôles relatifs à la fiabilité de l’information financière, et qui en particulier précise les modalités d’évaluation et de test des dispositifs de contrôle interne sur les processus-clés et en suit l’application ;
 - le responsable de la Lutte Anti-Fraude, fonction créée en janvier 2006, qui est chargé de piloter les actions de prévention et d’assurer une coordination globale du dispositif anti-fraude, avec notamment l’animation d’un Comité de prévention de la fraude interne et la constitution d’une cartographie des risques de fraude ;
 - le responsable des Systèmes d’Information, qui définit les principes d’organisation pour maîtriser les risques de sécurité informatique au sein d’AGF ;
 - le pilotage du Plan de Continuité des Activités (PCA).
- Les dirigeants de chacune des entités opérationnelles et fonctionnelles sont responsables de l’identification des risques et de la mise en œuvre des contrôles destinés à prévenir ou réduire ces risques.
- Des systèmes sécurisent la conservation des données, favorisent la circulation de l’information et la communication entre les différents acteurs du contrôle interne :
 - le système de traitement et de diffusion de l’information, AGF Informatique étant chargée de la sécurité des données et de la cohérence globale des systèmes d’information ;

– le système de suivi de l’activité, qui vise à diffuser l’information utile aux responsables afin de structurer, planifier et prendre les mesures adéquates en temps opportun.

- Des structures de pilotage assurent la supervision de la mise en place des procédures de contrôle interne :
 - le Comité AGF S.A., qui examine toute situation et valide toute décision relative à la société holding et au Groupe AGF dans son ensemble ;
 - le Comité Exécutif AGF France (Comex), qui oriente et dirige les activités, et dont la supervision s’ajoute à toutes les opérations courantes de pilotage assumées par les comités de direction des entités opérationnelles et fonctionnelles ;
 - le Comité des Risques, qui a compétence sur l’ensemble des risques techniques, financiers et opérationnels portés par les sociétés du Groupe ;
 - la Direction du Pilotage et du Contrôle des Risques, qui exerce un contrôle opérationnel sur l’ensemble des filiales, entités opérationnelles et fonctionnelles dans le cadre d’un processus de planification stratégique et budgétaire. Pour ce faire, la DPCR s’appuie sur les contrôles de gestion et les directions techniques des entités en question ;
 - l’Audit interne, qui évalue de manière indépendante l’efficacité des composantes du dispositif et des procédures de contrôle interne. Les conclusions et recommandations formulées par l’Audit dans le cadre de ses travaux peuvent être utilisées par le management pour améliorer les procédures existantes.

1 L’environnement de contrôle

1.1 Intégrité et principes éthiques

La démarche déontologique

La fonction Déontologie du Groupe AGF a pour mission d’animer un réseau interne de correspondants dans tous les métiers y compris les filiales, de prendre en charge des sujets transversaux, tels que la prévention du délit d’initié ou la coordination de la lutte anti-blanchiment et anti-financement du terrorisme, et de sensibiliser le personnel à ces questions.

Un site « Déontologie et Conformité » a été mis en place début 2006, puis étendu à la fonction lutte contre la fraude. Ce site contient notamment le module d’auto-formation obligatoire à la prévention du blanchiment et d’autres thèmes, comme le comportement commercial vis à vis du public ou encore l’engagement d’AGF pour la diversité. Tout salarié peut, s’il le souhaite, prendre contact avec le déontologue du Groupe, via ce site. Un lien direct vers lui est également disponible dans le site « Développement durable » de l’Intranet AGF.

Les textes de référence

Un nouveau code de déontologie AGF, issu de la version 2005 du code du Groupe Allianz, a été établi. Il prescrit à chaque collaborateur des règles minimales de comportement tant en interne que vis à vis des clients et autres relations d’affaires : honnêteté, loyauté, intégrité, confidentialité, non-discrimination, conflits d’intérêts. Il est annexé désormais au règlement intérieur et chaque salarié doit attester qu’il l’a

effectivement reçu et en a pris connaissance. En prolongement, quatre chartes ont été diffusées portant sur :

- la lutte contre la fraude,
- la lutte contre le blanchiment d'argent,
- la sécurité des systèmes d'information : « Charte utilisateurs de l'Internet et de la Messagerie », « Charte utilisateurs du poste de travail ».

Des codes de déontologie spécifiques s'appliquent à certains métiers :

- la Direction des Achats a établi son propre code où elle attire l'attention de ses acheteurs sur les risques de commission et de corruption,
- AGF Asset Management dispose d'un règlement de déontologie concernant la gestion individualisée sous mandat, les OPCVM, et les salariés eux-mêmes,
- les autres métiers financiers du Groupe possèdent aussi leur code de déontologie : Banque AGF, W Finance, AGF Private Banking.

1.2 Le Conseil d'Administration et les Comités d'étude

Le Conseil d'Administration respecte les principes de gouvernement d'entreprise, notamment l'indépendance des administrateurs (un tiers d'indépendants) conformément aux recommandations des rapports Viennot - Bouton et de l'AMF. Il détermine les orientations de l'activité de la société, veille à leur mise en œuvre, et aborde dans ses travaux les sujets significatifs relatifs à la bonne marche de la société (décrits en partie 1).

Chaque Comité d'étude émanant du Conseil d'Administration (le Comité d'Audit, le Comité des Rémunérations et le Comité des Conventions) est composé de personnalités majoritairement indépendantes, qualifiées et expérimentées dans le domaine propre du Comité. La composition et les attributions de ces Comités ont été précisées en partie 1.

1.3 Les structures de management et techniques Le Comité AGF S.A.

Afin de prendre en compte le nouveau processus organisationnel en place depuis le 1^{er} janvier 2006 au sein du Groupe AGF et notamment l'existence d'un Comité Exécutif dont l'activité est désormais consacrée à l'activité AGF en France - hors Assurance Crédit et Assistance -, il s'est avéré indispensable, pour des raisons tant juridiques que de gouvernance, d'instituer un Comité au sein de la société faitière AGF S.A. qui a pour vocation d'examiner toute situation et de valider toute décision relative à AGF S.A. et au Groupe AGF dans son ensemble. Ce Comité examine et valide notamment les comptes consolidés et états financiers qui sont ensuite présentés au Conseil d'Administration d'AGF S.A., pour que celui-ci puisse les arrêter, et plus généralement, tous les points susceptibles de figurer dans l'ordre du jour dudit Conseil d'Administration, ainsi que de ses Comités d'études. Il en est de même pour l'élaboration de la communication financière et de l'examen de la gestion

des risques sur un plan consolidé, et plus généralement de toute situation impactant l'ensemble du Groupe. Le Comité examine également de façon préalable les principaux projets d'opérations d'investissement ou de désinvestissement et transactions financières diverses relevant du Conseil d'Administration.

Le Comité est composé des trois membres de la Direction Générale du Groupe AGF à savoir : M. Jean-Philippe Thierry, en sa qualité de Directeur Général d'AGF S.A., M. Laurent Mignon, qui a en charge les activités opérationnelles en France, et M. François Thomazeau, qui a en charge la supervision d'Euler-Hermès et de Mondial Assistance, ainsi que des fonctions centrales et d'AGF International, en leur qualité de Directeurs Généraux Délégués.

Le Comité AGF S.A. se réunit périodiquement, en principe toutes les six semaines environ et chaque fois que nécessaire. Au cours de l'exercice 2006, celui-ci s'est réuni 12 fois en présence de la totalité de ses membres.

Parmi les nombreux thèmes et dossiers évoqués lors de ces réunions, outre les sujets récurrents évoqués ci-dessus, figurent notamment : l'organisation et la composition du Conseil d'Administration et de ses Comités d'Etudes ainsi que les projets d'ordres du jour y afférents, les propositions du dividende AGF et d'affectation du résultat d'Euler-Hermès, la structure d'AGF France, la marque et le logo AGF et ceux de ses principales filiales en France et hors de France, les principaux projets de développement à l'étranger d'Euler-Hermès et d'AGF International, la politique de réassurance du Groupe AGF, les projets d'augmentation de capital réservés aux salariés, le descriptif du programme de rachat de ses propres actions par la Société et leur affectation, le niveau d'endettement du groupe AGF, les projets d'attribution de stock-options aux salariés du groupe AGF, les plans de communication financière et organisationnelle, les litiges significatifs en cours, le rapport de contrôle interne consolidé 2005 destiné à l'ACAM et le niveau de réalisation des plus-values annuelles du Groupe AGF.

Le Comité Exécutif AGF France (COMEX)

Depuis le 1^{er} octobre 1994, une instance non statutaire - le Comité Exécutif AGF - assurait de manière collégiale la Direction Générale du Groupe. C'est au niveau de cette instance qu'étaient débattus les grands sujets concernant la vie du Groupe et retenues les principales orientations.

Suite à la création de la structure AGF France et à effet du 1^{er} janvier 2006, un Comité Exécutif AGF France a pris la suite du Comité Exécutif AGF pour le pilotage des activités françaises d'AGF (hors Euler Hermès et Mondial Assistance), avec le même périmètre de responsabilité et le même mode de fonctionnement.

Son domaine de compétence concerne la politique générale, les opérations d'assurance, la gestion financière, la gestion des ressources humaines et la validation préalable des propositions de nomination ou de renouvellement des mandats sociaux dans les sociétés du Groupe en France^[1].

[1] Hors Euler Hermès et Mondial Assistance

Son mode de fonctionnement prévoit le principe d'une réunion hebdomadaire à jour fixe, sur un ordre du jour élaboré par le Secrétaire du Comité, en liaison avec les membres du Comité Exécutif. Ces derniers sont eux-mêmes saisis préalablement par les branches relevant de leur autorité des questions relevant de l'examen par le Comité Exécutif. Les décisions prises sont communiquées aux intéressés à l'issue de la réunion, par le membre du Comité Exécutif concerné.

Un processus ad hoc est en place en matière de validation des propositions de nominations ou de renouvellement des mandats sociaux, afin d'assurer leur transmission en temps opportun au secrétariat du Comité Exécutif par l'intermédiaire de ses membres.

En 2006, le Comité était présidé par Laurent Mignon, Directeur Général Délégué d'AGF S.A. et composé de 7 membres :

MM. François Thomazeau, Directeur Général Délégué d'AGF S.A. en charge de la Direction des Investissements, Louis de Montferrand, en charge du Pôle Agents Généraux et Courtage Iart, Jean-François Lequoy, en charge du Pôle Vie et Services Financiers, Gilles Johanet, en charge du Pôle Santé et Collectives, Patrick Dixneuf, en charge de la Direction Administrative et Financière, Gilles-Emmanuel Bernard, en charge de la Direction des Ressources Humaines et de la Communication Interne.

Le secrétariat du Comité était confié à Murielle Lemoine, en charge de la Direction de la Stratégie et du Développement.

Au cours de l'exercice 2006, 49 séances du Comité Exécutif ont été tenues.

Les points et événements évoqués ont été ceux susceptibles d'avoir un impact sensible, en termes de stratégie comme de résultat sur l'entité AGF France afin de permettre à la Direction Générale d'en être informée en temps réel et de décider des mesures nécessaires, sans pour autant dessaisir les directeurs de branches qui restent responsables de la gestion de leur centre de profit, sous l'autorité du membre du Comité Exécutif compétent.

Ainsi parmi les thèmes évoqués ont figuré :

- l'élaboration de la stratégie AGF France,
- l'élaboration et le suivi du budget,
- l'élaboration de la nouvelle organisation de l'entité AGF France,
- les travaux liés à la marque,
- les problématiques liées aux offres (caractéristiques des nouveaux produits, rentabilité, etc.)

A effet du 1^{er} janvier 2007 et suite à la mise en œuvre de la nouvelle organisation AGF France, Murielle Lemoine et Rémi Grenier sont entrés au Comité Exécutif d'AGF France.

Il est désormais composé de 9 membres dont les responsabilités sont réparties de la manière suivante :

- Laurent Mignon, Directeur Général Délégué d'AGF, Président du Comité Exécutif,
- François Thomazeau, Directeur Général Délégué d'AGF, en charge de l'unité Investissements,

- Louis de Montferrand, en charge de l'unité Distribution,
- Jean-François Lequoy, en charge de l'unité Assurances de Personnes et Services Financiers,
- Gilles Johanet, en charge de l'unité Prospective et Innovation,
- Gilles-Emmanuel Bernard, en charge de l'unité Ressources Humaines et Communication Interne,
- Patrick Dixneuf, en charge de l'unité Administrative et Financière,
- Rémi Grenier, en charge de l'unité Assurances de Biens et Responsabilités,
- Murielle Lemoine, en charge de l'unité Marketing et de la Stratégie.

Le périmètre de responsabilité du Comité Exécutif et son mode de fonctionnement sont inchangés.

Le Comité de Direction Générale France et les Comités de Direction des entités

Le Comité de Direction Générale France, composé au 31 décembre 2006 de 27 dirigeants opérationnels et fonctionnels de l'entité et des 9 membres du Comité Exécutif, se réunit tous les quinze jours. Il est conçu comme un lieu d'échange et de réflexion entre les principaux directeurs.

Chaque entité opérationnelle ou fonctionnelle d'AGF France est dotée d'un Comité de Direction chargé de traiter des affaires opérationnelles et de définir les sujets devant être présentés au Comité Exécutif AGF France.

Le Comité des Investissements

Sous la présidence du Directeur des Investissements, le Comité des Investissements traite des sujets portant principalement sur les problématiques d'allocation stratégique d'actif des compagnies, la politique d'investissement en matière immobilière, les performances boursières des portefeuilles généraux et les stratégies de couvertures. Ponctuellement d'autres sujets peuvent être abordés, comme les investissements en Private Equity ou la politique d'endettement.

Participent à ce Comité le Président du Comité Exécutif d'AGF France, les Directeurs Généraux en charge des unités opérationnelles, le Directeur Financier, les responsables de l'Asset Management, de l'Immobilier, des Opérations Financières, de la Politique des Investissements et de la Banque AGF.

Ce Comité se réunit mensuellement et fait l'objet d'un ordre du jour et d'un compte rendu écrits.

1.4 L'organisation des délégations/autorisations

AGF a mis en place en 1996, sous l'impulsion du Comité Exécutif, un nouveau dispositif de délégations de pouvoirs dont l'architecture a été validée par la Direction Juridique et par des experts indépendants.

La déclinaison des délégations de pouvoirs et des pouvoirs d'engagements de dépenses est élaborée par le Secrétariat Général Groupe.

Les délégations de pouvoirs ont pour objet de :

- donner aux dirigeants concernés une description de leurs missions,

- leur conférer les moyens et les pouvoirs nécessaires pour exécuter celles-ci, pour engager et représenter la société,
- leur rappeler l’obligation qu’ils ont de respecter (et de faire respecter par les collaborateurs placés sous leur autorité) l’ensemble des lois, règlements, conventions, règles déontologiques et procédures internes en vigueur applicables dans leur domaine d’activités.

Les délégations sont consenties par les représentants légaux des principales sociétés du Groupe à leurs adjoints et se déploient par voie hiérarchique, par le biais de subdélégations aux principaux dirigeants du Groupe.

Les pouvoirs d’engagements de dépenses sont donnés individuellement et déterminent les niveaux d’habilitation en terme d’ordonnancements et de règlements, sur la base de plafonds par niveaux pré-validés par le Comité Exécutif.

Les délégations de pouvoirs et les pouvoirs d’engagements de dépenses sont écrits et signés des deux parties.

Ces documents font l’objet d’une actualisation constante à l’occasion des mouvements de personnes et/ou des modifications de périmètres du déléguant ou du délégataire.

1.5 La politique de ressources humaines

La Direction des Ressources Humaines Groupe (DRH) a pour mission d’optimiser l’emploi du personnel tant du point de vue quantitatif que qualitatif, de contribuer au développement des compétences et de favoriser l’épanouissement professionnel des salariés. Elle conçoit des outils et procédures qu’elle met en œuvre directement ou qu’elle met à la disposition des managers.

Au dernier trimestre, chaque salarié rencontre son responsable hiérarchique pour un entretien d’appréciation et de développement (EAD). Cet entretien permet de faire le point sur le contenu des missions confiées au salarié et d’évaluer d’un commun accord la manière dont ces missions sont remplies en faisant ressortir les points forts et les axes de progrès du salarié. Ce constat partagé permet de prévoir des actions de développement des compétences, complétées le cas échéant, par des formations. Le salarié fait part de ses souhaits d’évolution professionnelle à son responsable, qui lui donne son avis sur la base des aptitudes démontrées par le salarié dans son poste de travail.

A l’occasion de l’EAD, le manager fixe au salarié les objectifs qu’il devra atteindre au cours de l’année suivante. Pour les cadres de direction et l’encadrement supérieur (cadres de classe 7 selon la CCN des assurances), le niveau d’atteinte des objectifs, évalué au 1^{er} trimestre de l’exercice suivant, conditionne le montant de la part variable de rémunération. Les objectifs quantitatifs et qualitatifs sont consignés sur un document appelé « carte de performance » qui est validé par la DRH. Un contrôle de cohérence de l’ensemble des objectifs est réalisé par la DRH.

La DRH définit et met en œuvre un plan de formation annuel. Elle fixe les orientations prioritaires de la politique de formation en tenant compte de la stratégie du groupe et

des évolutions des métiers. Elle conçoit des programmes de formation destinés à une ou plusieurs catégories de salariés du Groupe (par exemple, les managers). Elle exploite les demandes de stage formulées lors des EAD et recueille, auprès des managers et des directions, les souhaits de formations individuelles et collectives. Le budget formation nécessaire à la mise en œuvre du plan est géré de façon centralisée: la Direction Formation de la DRH valide les demandes de stages et sélectionne les organismes formateurs. Le plan de formation est présenté pour avis aux comités d’établissement et au Comité d’Entreprise Central qui sont également informés de sa réalisation.

La DRH pilote et encourage la mobilité interne au sein du Groupe AGF. Grâce aux travaux effectués sur la classification des postes et sur l’analyse des métiers-repères, elle dispose d’un ensemble de données sur le contenu des différentes fonctions existant dans le Groupe et sur les compétences nécessaires pour les exercer. A partir de la stratégie du Groupe, des changements technologiques prévisibles et de l’évolution des qualifications, elle établit une prévision des besoins à moyen terme en matière de ressources humaines.

Par ailleurs, la DRH recueille l’ensemble des souhaits de mobilité des salariés, qu’ils soient exprimés à l’occasion des EAD ou lors des entretiens avec les gestionnaires RH. Chaque année, elle organise des Comités de carrière par Direction, qui permettent d’examiner la situation d’une grande partie des salariés en confrontant les avis des managers et ceux de la DRH. Ces comités ont notamment pour objectif de repérer les salariés ayant démontré un potentiel d’évolution et d’anticiper leur promotion ou leur mobilité par des actions adéquates.

La DRH conçoit et applique la politique de recrutement du Groupe. Elle seule peut autoriser le lancement d’un recrutement en interne ou à l’extérieur pour pourvoir un poste devenu vacant ou pour occuper une fonction nouvellement créée. Elle publie les postes à pourvoir, reçoit et sélectionne les candidats, présente à la Direction qui recrute les candidats retenus.

Les gestionnaires RH sont les interlocuteurs privilégiés des managers et des salariés. Ils se voient assigner un périmètre d’activité correspondant à tout ou partie d’une direction. Ils présentent les outils et procédures RH aux managers, les assistent pour leur mise en œuvre et, de façon générale, leur fournissent les informations et les conseils dont ils ont besoin pour la gestion de leur personnel. Ils sont également à l’écoute des salariés qu’ils reçoivent à leur demande ou à l’occasion d’entretien de carrière selon un calendrier préétabli. Chacune dans leur domaine, les Directions « Emploi et Mobilité » et « Formation » animent, coordonnent et soutiennent l’action des gestionnaires RH.

La Communication interne diffuse régulièrement des messages sur la politique RH et concourt à l’information des salariés sur la politique RH ainsi que sur les outils et procédures RH.

2 Les fonctions en support à la démarche d'identification et d'évaluation des risques

L'identification des risques par les managers des différentes entités opérationnelles et fonctionnelles constitue le préalable indispensable à la mise en place du dispositif de contrôle interne. Le Risk Management et le programme Sarbanes-Oxley, notamment, permettent de structurer la démarche d'identification et d'évaluation des risques relevant des managers.

2.1 Le Risk Management

Les natures de risque

Les principaux risques pilotés par le Risk Management sont détaillés et mesurés dans le Rapport Annuel du Groupe AGF. Il s'agit des risques suivants :

- **Risques de marché et gestion actif-passif** : le Groupe AGF a mis en place une gestion active de ses risques de marché et dispose d'une gestion actif-passif pour l'ensemble de ses activités d'assurance en France, en Belgique, aux Pays-Bas, au Brésil et en Colombie. Le Groupe AGF pilote sa stratégie de placements et sa politique de couverture de manière décentralisée, AGF France assurant cependant un soutien méthodologique fort à chaque pays. Les risques de marché peuvent être les suivants : risque de hausse des taux, risque de baisse des taux, risque de baisse des marchés actions, risque de baisse du marché immobilier, risque de change.
- **Risques de crédit** : le Risk Management a mis en place une base de données centrale rassemblant tous les types d'exposition à des défaillances d'entreprises et a développé un système de limites.
- **Risque de tarification** : le risque de sinistralité brut de réassurance est contrôlé essentiellement au moyen d'outils actuariels mis en œuvre par les directions techniques en charge de la conception des produits d'assurance et du suivi de leur rentabilité. Les nouveaux produits d'AGF France font l'objet d'une procédure de contrôle préalable des risques, dans le cadre du Comité des Risques.
- **Risques de catastrophes** : le Risk Management modélise l'exposition des portefeuilles AGF aux principaux risques catastrophiques (tempêtes pour la France, tempêtes et inondations pour la Belgique et les Pays-Bas, tremblements de terre pour la Colombie).
- **Risque de réassurance** : AGF dispose d'un outil de simulation permettant de comparer les différentes stratégies de réassurance et d'optimiser la politique de réassurance. Cette dernière est décentralisée, mais avec un soutien méthodologique fort d'AGF France dans chaque pays. En ce qui concerne les principales sociétés d'assurance françaises du Groupe, la politique de réassurance fait l'objet d'une présentation annuelle au Conseil d'Administration d'AGF, conformément à l'article R.336-5 du Code des Assurances, sous forme de rapport décrivant les lignes direc-

trices retenues, notamment en matière de couverture des Catastrophes Naturelles, de mode de cessions (proportionnelles ou non proportionnelles selon les branches) et de choix des réassureurs. Conformément à la réglementation, ce rapport, de même que ses annexes détaillant les programmes mis en place ainsi que l'identité des réassureurs utilisés, sont adressés à l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles (ACAM).

- **Risque de provisionnement Non-Vie** : les provisions Non-Vie (IARD, Santé et Prévoyance) sont évaluées par les entités opérationnelles du Groupe selon les méthodes actuarielles et contrôlées par l'Actuaire Groupe. Ce processus est formalisé avec la tenue des Comités des Provisions. Les Comités des Provisions arrêtent le niveau des provisions à chaque clôture trimestrielle, dans chaque pays.

- **Risques opérationnels** : un rapport sur les risques opérationnels est réalisé annuellement. Pour ce faire, le Risk Management s'appuie sur une cartographie des risques. L'approche adoptée est basée sur des questionnaires adressés aux différentes entités, visant à identifier les risques opérationnels, à préconiser et suivre la mise en place d'actions de réduction des risques. Une partie des risques résiduels est traitée par l'intermédiaire du programme d'assurance du Groupe, lequel est conçu, mis en place et actualisé en vue de protéger l'essentiel du patrimoine et des responsabilités du Groupe AGF.

Rôle du Chief Risk Officer

Le Chief Risk Officer (CRO) a pour missions d'assurer à tout moment la solvabilité économique du Groupe sur l'ensemble de ses risques, de pérenniser sa capacité à faire face à ses engagements compte tenu des risques auxquels il est soumis, et d'optimiser l'allocation des ressources apportées par les actionnaires vers les activités à plus forte rentabilité.

Le CRO assume la responsabilité de l'ensemble du processus Contrôle des Risques au sein du Groupe AGF en s'appuyant sur le Département Risk Management et sur les fonctions risques, décentralisées dans les différentes entités opérationnelles en France et dans chacune des filiales du Groupe, qui lui reportent fonctionnellement.

Pour ce qui concerne les activités de gestion d'actif et de banque plus spécifiquement, le CRO s'appuie également sur une délégation fonctionnelle confiée aux CRO des entités AGF Asset Management et Banque AGF, en particulier pour le contrôle des risques de marché et de crédit, notamment ceux portant sur les actifs investis par les compagnies d'assurance du Groupe.

Le CRO exerce ses missions de façon indépendante des entités opérationnelles.

Détermination d'un niveau de fonds propres adapté aux risques

Les risques relatifs aux activités d'assurance sont mesurés par le Risk Management selon un modèle interne standard pour l'ensemble du Groupe Allianz et ensuite traduits en capital

alloué aux centres de profit, en tenant compte des éventuelles contraintes réglementaires et de notation. Ce capital alloué constitue un outil de base du management et de la création de valeur des centres de profit.

Ce modèle interne repose sur un concept de « capital sous risques » (Risk Capital), défini comme la différence entre la « Value at Risk » (VaR) de la valeur économique du portefeuille pour le risque considéré et la valeur économique du portefeuille prévue dans un scénario central (plan). La VaR est mesurée au 31 décembre de l'exercice considéré et correspond à un horizon d'une année pour un niveau de confiance fixé à 0,07 % (correspondant à un objectif de rating A en « stand alone »).

Cette VaR est calculée globalement sur le périmètre des activités d'assurance à partir de résultats observés propres à chaque activité, en général à partir d'historiques mesurés sur le périmètre le plus large possible. Le Risk Capital global de chaque métier est calculé en tenant compte des effets de diversification à plusieurs niveaux : entre les branches d'activités non vie (incendie, auto, ...), puis entre les natures de risques décrites plus haut.

Maîtrise de la concentration des risques

Le Risk Management du Groupe AGF a pour mission de mieux appréhender la gestion des risques multiples encourus et notamment les phénomènes d'accumulation entre les différentes entités du Groupe.

- **Pilotage des cumuls d'exposition crédit :** le Risk Management a mis en place une base de données consolidant tous les types d'exposition à la défaillance de groupes de contreparties et a développé un système de limites permettant de réduire les trop fortes concentrations sur quelques contreparties, en tenant compte de leur probabilité de défaillance.

- **Pilotage des cumuls d'exposition catastrophe :** le Risk Management modélise l'exposition du portefeuille AGF aux risques de tempêtes pour la France, de tempêtes et inondations pour la Belgique et les Pays-Bas, de tremblements de terre pour la Colombie, et s'assure que ces risques sont couverts par des programmes de réassurance appropriés.

2.2 Le programme SOX

AGF est membre du Groupe Allianz dont la société mère est cotée à la bourse de New York. A ce titre, AGF participe aux travaux requis pour la mise en œuvre des dispositions de la loi Sarbanes-Oxley (SOX).

En matière de contrôle interne, AGF s'est doté depuis 2003 d'un dispositif d'envergure visant à répondre aux exigences des sections 302 et 404 de la loi Sarbanes-Oxley. Ces dernières prévoient que les CEO (Chief Executive Officer) et CFO (Chief Financial Officer) certifient avoir mis en place et maintenu un dispositif de contrôle interne adéquat pour la production et le traitement de l'information financière, et en

avoir évalué l'efficacité. Conformément à la section 404, les auditeurs externes doivent se prononcer sur l'évaluation réalisée par le management.

Au titre de l'exercice 2006, la démarche a porté sur les sociétés AGF IART, AGF Vie et AGF S.A ainsi que sur certains processus d'AGF La Lilloise et de Génération Vie. Le référentiel retenu pour réaliser l'évaluation est celui établi par le COSO. Ce référentiel comprend 5 composantes déjà listées (cf introduction de la Partie 2).

Les composantes du COSO « environnement de contrôle », « évaluation des risques », « information et communication » et « pilotage » ont été analysées au niveau Groupe. Les contrôles identifiés sont principalement suivis par les fonctions centrales : Secrétariat Général, Déontologie, Lutte anti-fraude, Ressources Humaines, Direction Financière, Informatique, Programme SOX, Audit. Ces contrôles ont été systématiquement documentés, évalués et testés.

Les risques et les contrôles correspondant à la composante « Activités de contrôle » sont spécifiques à chaque activité et à chaque processus. Il s'est agi, pour chaque sous-processus, de :

- recenser les principaux risques de non-fiabilité de l'information financière,
- pour chacun de ces risques, identifier et décrire les contrôles en place et évaluer leur capacité à maîtriser ces risques,
- réaliser des tests pour vérifier le bon fonctionnement des contrôles,
- et, le cas échéant, engager les actions d'amélioration nécessaires.

Cette démarche d'identification des risques et des contrôles, de documentation, d'évaluation et de test a été déclinée au sein des Business Units et des Fonctions centrales pour les processus clés, notamment les processus financiers (comptabilité, trésorerie, fiscalité, placements), les processus « assurance » (souscription, gestion des sinistres, réassurance, calcul des provisions) et les processus supports (informatique, ressources humaines, juridique).

En 2006 AGF a développé une approche centrée sur les risques (« Risk-Based Approach »), se traduisant par une plus grande responsabilisation des managers opérationnels sur l'évaluation de leurs dispositifs de contrôle, ainsi que par une modulation de l'effort de test selon le niveau de risque des sous-processus. Ainsi il a été demandé à chaque responsable de sous-processus et à chaque responsable de contrôle :

- de préciser par écrit les principaux changements intervenus depuis l'exercice précédent,
- de confirmer l'actualisation des documentations,
- de s'engager sur l'évaluation d'efficacité portée sur ces processus et contrôles.

Les travaux nécessaires pour la mise en conformité avec la loi Sarbanes-Oxley sont coordonnés avec ceux liés à la Loi de Sécurité Financière et à la gestion des risques opérationnels.

2.3 La Lutte anti-fraude

Fin 2005, le Comité Exécutif a décidé la création du département de lutte anti-fraude Groupe au 1^{er} janvier 2006, rattaché à la Direction Juridique, dont le rôle est de coordonner le processus anti-fraude AGF.

Un Comité trimestriel de prévention de la fraude a été constitué ainsi qu'un réseau de correspondants au sein de chaque entité ou direction transversale. Un plan d'action annuel anti-fraude Groupe détaille les actions prioritaires à mener au sein d'AGF, selon une mise en œuvre centralisée ou selon une déclinaison locale dans le cadre de plans spécifiques à certaines activités. Une attention particulière est portée à la coordination des différentes actions afin de créer une réelle approche transversale en matière de risque de fraude. Sont associés étroitement à ces travaux, outre le réseau de correspondants, l'Audit Groupe, la fonction Déontologie, la DRH, le programme Sarbanes-Oxley et le Risk Management.

Le plan est articulé autour du concept de processus intégré de lutte anti-fraude, visant le renforcement de la capacité à prévenir, détecter et traiter la fraude. Un effort particulier a été porté en 2006 sur les points suivants :

- la mise en place d'un reporting systématique et immédiat de tout cas de fraude conjointement à l'audit groupe et au département de la lutte anti-fraude, avec suivi trimestriel ;
- la sensibilisation à la fraude de l'ensemble des collaborateurs, avec un fort soutien de la Direction Générale, avec notamment la diffusion en juillet 2006 de la « Charte Anti-fraude AGF » à chaque collaborateur, ainsi que la mise en œuvre d'un plan de communication ;
- la mise en œuvre et le suivi centralisé des actions de non répétition de fraudes antérieurement détectées ;
- l'application des préconisations de l'audit en matière de risque de fraude ;
- l'établissement, pour l'ensemble des activités, d'une première cartographie des risques de fraude, visant à mieux identifier et évaluer les points de vulnérabilité, en collaboration étroite avec le Risk Management et le programme Sarbanes-Oxley.

2.4. La sécurité des Systèmes d'Information

Le Système d'Information est le référentiel et le support indispensables de l'activité de l'entreprise. Pour ces raisons, la préservation de sa sécurité est devenue stratégique.

Les menaces sur la sécurité du Système d'Information revêtent des aspects multiples : sécurité des locaux d'exploitation, protection et classification des données, protection contre les virus logiciels, contrôle et limitation des accès consentis via les réseaux et Internet, prévention des fraudes liées à un détournement des applications métier, limitation des erreurs occasionnées par des dysfonctionnements d'exploitation, respect des réglementations notamment sur la protection des données personnelles.

Pour analyser les risques d'intégrité du Système d'Information et définir la politique de sécurité nécessaire, une fonction de Responsable Sécurité des Systèmes d'Information, directement rattachée au Directeur des Systèmes d'Information Groupe, et ayant autorité sur l'ensemble des problématiques Sécurité du Groupe, est en place depuis 2001. Le RSSI définit les principes d'organisation de la sécurité informatique au sein d'AGF. Il est impliqué dans les différentes instances de sécurité au sein des directions AGF-Informatique, et intervient aussi dans des actions sécuritaires comme le Plan de Reprise d'Activité, la gestion des accès au réseau, aux systèmes, aux applications métiers.

2.5 Le Plan de Continuité des Activités

AGF a mis en place en 2003 un Plan de Continuité des Activités (PCA). Ce dispositif permet à l'entreprise d'assurer, en cas de sinistre majeur sur l'un des sites d'activité du Groupe, la continuité de ses processus en mode dégradé. Il couvre les risques d'arrêt de l'activité liés à l'informatique, aux bâtiments, à leur environnement, au mouvement social. Fin 2005, le risque pandémique a été intégré dans le champ d'investigation du PCA.

L'objectif du PCA est d'organiser et de coordonner la reprise des activités les plus critiques en cas d'indisponibilité totale ou partielle de l'environnement de travail, afin de limiter les impacts financiers, d'image et juridiques pour AGF. L'enjeu est donc d'assurer la pérennité de l'entreprise et la continuité de service aux clients.

L'ensemble des entités d'AGF France a déterminé et analysé ses processus critiques. Des plans de continuité ont été mis en place et font l'objet de tests. Un « PCA manager », nommé dans chaque entité, est chargé de suivre toutes les évolutions pouvant impacter le dispositif PCA. Il propose une revue de PCA tous les six mois au Comité de Direction ad hoc, responsable de la validation du PCA de l'entité.

Le PCA manager (le Groupe en compte une trentaine) met en œuvre toute la méthodologie définie pour construire le Plan de son entité. Il est chargé de maintenir le PCA opérationnel en y intégrant toutes les modifications pouvant avoir un impact sur ce qui a été mis en place : changement de lieu d'exercice de l'activité, modification de l'organisation, intégration de nouveaux processus, etc. ... En cas de déclenchement effectif du PCA, il intervient dans les prises de décision, en particulier dans le dimensionnement et la montée en charge des besoins. Il doit également mobiliser les managers de proximité et les aider à redémarrer l'activité. En outre, un dispositif de gestion de crise a été défini. Plus de 450 acteurs essentiels de ce dispositif ont bénéficié en 2006 d'une formation « simulation / jeu de rôle ».

Une structure centrale de pilotage coordonne l'ensemble des PCA managers des entités. Elle effectue le reporting auprès du Comité des Risques, du Comité Exécutif et d'Allianz. Elle réalise la veille sur les risques et les solutions du marché.

3 L'identification des risques et la mise en œuvre des contrôles associés

3.1 Le contrôle interne mis en place par les dirigeants des filiales et des entités opérationnelles et fonctionnelles

Le dispositif de contrôle interne d'AGF vise à ce que chaque entité opérationnelle ou fonctionnelle mette en place un ensemble de procédures, systèmes de contrôle et de reporting destinés à organiser la gestion et la maîtrise de l'activité et à en rendre compte.

Les dirigeants de chacune de ces entités sont responsables de la mise en place et du bon fonctionnement de ce dispositif, dont le caractère formalisé et auditable doit permettre à l'audit interne d'en évaluer régulièrement l'efficacité.

Les procédures de contrôle interne mises en œuvre par les dirigeants de chacune des entités au sein du Groupe doivent répondre aux objectifs suivants :

- une définition de la politique sectorielle de l'entité et de son articulation avec la politique générale, formalisée, régulièrement actualisée et déclinée par mission ;
- une traduction de la politique sectorielle dans une planification pluriannuelle et une budgétisation annuelle ;
- une formalisation des objectifs et des instruments de mesure qui permettent d'en évaluer la réalisation ;
- un organigramme fonctionnel à jour, qui récapitule les missions de l'entité et son organisation ;
- une identification des risques, c'est-à-dire des événements susceptibles de compromettre la réalisation des objectifs ;
- une description du dispositif de contrôle qui permette de maîtriser et réduire les risques ;
- une définition des postes de travail qui inclut les niveaux hiérarchiques, les délégations de pouvoir (engagement) et les responsabilités par poste (missions et obligations de reporting).

3.2 Le contrôle des modes de commercialisation et de distribution

Réseaux de distribution

La distribution des produits d'assurances et des produits financiers s'appuie sur quatre réseaux principaux :

- les Agents Généraux AGF : le réseau est composé de plus de 2500 agents. Il est animé par le pôle Agents Généraux et Courtage IARD ;
- les Courtiers / Cabinets de courtage : chaque Business Unit assure personnellement la sélection et l'animation commerciale de ses courtiers. Ces derniers sont mandatés par leurs clients et sont propriétaires de leur clientèle ;
- les réseaux salariés (pour le pôle Vie et Services Financiers ainsi que pour le pôle Santé) : composés de commerciaux dont la rémunération comporte une part variable et animés par les pôles des activités concernées ;
- les partenariats (dans les métiers IARD, Vie Individuelle ou Services financiers notamment).

Des délégations de gestion sont mises en place de façon différenciée selon les réseaux (voire même individualisées au sein des réseaux) et particularisées par produit.

Maîtrise des risques associés

Selon leur catégorie, les responsabilités des intermédiaires sont encadrées par des chartes générales, des protocoles, des accords et des mandats.

Plusieurs niveaux de contrôle du respect des règles et procédures élaborées par les pôles ont été mis en place. Ainsi, le contrôle de la gestion déléguée est mené par des populations d'inspecteurs, par des contrôleurs internes en agences, en région, dans les services centraux, ainsi que par des auditeurs internes selon des plans (pluri) annuels.

Les contrôles ont été complétés et améliorés ces dernières années au travers de projets comme Sarbanes-Oxley, ou la mise en conformité avec les lois sur l'intermédiation aussi bien dans les domaines des assurances que des services financiers.

A ces dispositifs s'ajoutent également les contrôles qualité, les différentes enquêtes de satisfaction client menées sur l'ensemble des étapes de la vie des contrats (souscription, gestion, indemnisation), ou encore l'instruction des réclamations clients.

3.3 Le contrôle de la gestion des sinistres

La gestion des sinistres

En IARD, l'instruction du sinistre proprement dit recouvre les phases classiques de contrôles des garanties, d'évaluation du dossier, d'expertise, de règlement et de clôture. A chacune de ces étapes, un ensemble de contrôles informatiques ou manuels est mis en œuvre. La gestion des sinistres corporels est effectuée par des services spécialisés qui s'assurent notamment du respect des règles édictées par la convention IRCA.

Le provisionnement dossier par dossier est effectué automatiquement dans une large mesure. Les procédures de révision prévoient des examens réguliers des dossiers par les gestionnaires pour modification d'évaluation ou clôture.

En Vie Individuelle, l'ensemble des règles, instructions et procédures de gestion s'appliquant à un dossier sinistre est consigné dans un référentiel documentaire auquel les gestionnaires ont accès. Les gestionnaires ou managers trouvent une assistance technique en local auprès des techniciens Vie. Par ailleurs, la Direction Technique assure des contrôles techniques a posteriori selon un plan thématique annuel. Les problématiques liées à la gestion des décès, de l'incapacité/invalidité et de la dépendance y sont régulièrement abordées.

Un processus assure le provisionnement « contrat par contrat » des sinistres selon les règles de calcul des provisions mathématiques décrites dans les dossiers techniques des produits Vie. Ces formules sont préalablement renseignées dans le système informatique. Les étapes de recette du système informatique permettent la validation de l'ensemble des règles paramétrées.

Les systèmes informatiques de gestion des contrats (GCP) et de comptabilité (SCF) sont les points d'entrée du système « Suivi des Engagements » (SE) qui permet d'établir les principales opérations d'inventaire, à savoir :

- la réalisation des comptes techniques par produit,
- la réalisation des étapes de clôture des comptes,
- la comptabilisation des garanties complémentaires.

Les assurances « Santé individuelle » et « Collectives » recouvrent plusieurs marchés : Santé individuelle, Santé Prévoyance Collectives, Assurance Emprunteur et Retraite Collective. La gestion des sinistres est naturellement très différente selon le type de marché ou le type de garantie, de même que le calcul des provisions. Par exemple, les provisions pour sinistres « Soins » de la Santé Individuelle sont calculées de manière statistique car les sinistres ont une fréquence très élevée. A l'inverse, pour d'autres garanties, prévoyance ou retraite notamment, les calculs sont réalisés « dossier par dossier ». La gestion des sinistres est soit réalisée au sein des centres de gestion, soit par des délégués de gestion. Dans ce dernier cas un protocole de gestion est signé avec le délégué.

Le contrôle

Le contrôle interne est effectué à trois niveaux, par :

- la hiérarchie,
- les équipes dédiées,
- l'audit interne

Le contrôle hiérarchique

Une revue du management local permet d'établir un contrôle de premier niveau par le manager. Ses principaux objectifs sont de vérifier la bonne application des règles et procédures et d'identifier les besoins de formation.

Les équipes dédiées

Le contrôle des intermédiaires est effectué par des équipes dédiées de contrôleurs. En IARD, chaque intermédiaire est ainsi contrôlé tous les 18 mois. En Vie Individuelle, les contrôleurs ont pour mission de vérifier la conformité technique des opérations Vie effectuées par les agents. Une attention particulière est, de plus, portée aux opérations de rachat. Les objectifs en 2007 sont de contrôler sur place plus de 300 agences particulièrement actives en Vie.

En assurance Collectives, où une part importante de la gestion des sinistres est effectuée par des délégués de gestion, un service « Contrôle des délégués » est chargé spécifiquement du contrôle in situ de ces derniers.

L'audit interne

Les activités de l'audit interne sont décrites au paragraphe 5.4.

4 Les systèmes favorisant la circulation et la diffusion de l'information entre les différents acteurs du contrôle interne

4.1 Le système de traitement et de diffusion de l'information

4.1.1 La gouvernance du Système d'Information

Juridiquement constituée en Groupement d'Intérêt Economique, AGF-Informatique est la Direction des Systèmes d'Information du Groupe AGF.

Les différentes instances d'AGF-Informatique en place garantissent les échanges, les choix et le suivi des sujets majeurs de l'informatique entre les membres du Comité Exécutif (COMEX) et AGF-I.

Le Comité de Direction d'AGF Informatique (CoDir) réunit, sous l'autorité du Directeur des Systèmes d'Information Groupe, les responsables des Systèmes d'Information métiers (DSI), de la Production, de la Finances et du Contrôle Interne, et de l'Architecture, des Méthodes et de la Communication. La participation de la Direction des Ressources Humaines au CoDir est devenue systématique.

Tenu hebdomadairement, il assure opérationnellement le suivi de la stratégie et le pilotage de l'activité informatique.

Par sa présence régulière au CoDir, le Directeur Administratif et Financier, membre du COMEX en charge de la Direction des Systèmes d'Information, assure la relation entre ce Comité de Direction et le COMEX.

4.1.2. Les procédures de contrôle informatique

La Direction des Systèmes d'Informations AGF-Informatique a mis en place plusieurs organes chargés notamment d'assurer le contrôle des procédures relatives aux systèmes d'information sous sa responsabilité.

Impliquant les différentes Directions d'AGF-Informatique, des comités participent au contrôle interne :

- Le Comité d'Architecture veille au respect des standards et de la politique de sécurité établis chez AGF. Le cas échéant, il vérifie l'application des « Best Practices » du marché.
- Le Comité d'Etude des Standards est l'instance d'AGF-Informatique chargée d'étudier et de proposer la liste des standards qui sera ensuite approuvée par le CoDir.
- Le Comité Technique de Sécurité coordonne la tenue d'un plan des actions/projets liés à la sécurité. Il suit leur avancement, inscrit les nouvelles actions et hiérarchise leur priorité en accord avec la direction.
- Le Comité Stratégique, dans le cadre du pilotage du partenariat avec IBM présidé par le Directeur des Systèmes d'Information, est en charge de la gestion de ce contrat et des relations entre les parties.
- Le Comité de Suivi des Projets Informatiques (CSIP) assure le suivi (avancement, arbitrage, budget) de tous les projets.
- Le Comité de Revue des Investissements Informatiques (CRII), coprésidé par la DPCR, AGF-I et un membre du Comité de Direction Générale nommé pour un an, est en

charge de la revue formelle des dossiers et de leur conformité aux règles de BEAM (Benefits and Efficiency in Application Management). Il rapporte au COMEX les avis rendus.

■ Le Comité de Pilotage SOX-IT, animé par le responsable SOX informatique, s'assure de l'identification et de l'évaluation des processus, des risques et des contrôles, du suivi du bon déroulement de la campagne SOX annuelle et de l'avancement des actions correctives.

La cellule de Contrôle Interne d'AGF Informatique est chargée :

- de l'administration d'AGF Informatique dans le cadre de la réglementation des sociétés (respect des statuts, tenue des Conseil de Surveillance et Assemblée Générale, intégration et sortie de membres du GIE AGF Informatique, publications légales) ;
- de l'application au sein du GIE des principes de délégation et d'habilitation/droits définis par le Groupe ;
- des relations avec les entités Déontologie, Lutte anti-fraude du Groupe en tant que correspondant ;
- de la coordination et du suivi des audits internes et externes ;
- des missions de contrôle interne sur des procédures, notamment en réponse à des remontées d'incidents en coordination avec le RSSI pour les actions concernées par la sécurité ;
- de la vérification du bon fonctionnement des contrôles-clés permettant de maîtriser les principaux risques informatiques, conformément aux exigences de la loi Sarbanes-Oxley.

4.2 Le suivi de l'activité opérationnelle

La planification et le suivi de l'activité contribuent à la diffusion de l'information nécessaire aux responsables afin de structurer, planifier et prendre les mesures adéquates.

Les objectifs internes d'activité et de résultat sont planifiés en fin d'année pour l'année suivante. L'analyse stratégique du positionnement des diverses activités est menée en milieu d'année et porte sur les trois années à venir. Les responsables des activités proposent des objectifs ou des options, qui font l'objet de décisions par le Comité Exécutif.

Un reporting mensuel est élaboré et communiqué au Comité Exécutif AGF France. Il contient des indicateurs synthétiques sur l'activité (chiffre d'affaires, évolution du portefeuille assuré, suivi des effectifs, ratios techniques et financiers) ainsi que des commentaires qualitatifs. Il est complété par un reporting mensuel des frais généraux.

Des réunions trimestrielles sont tenues avec les entités opérationnelles. Ces réunions ont pour objet de commenter l'atteinte ou non des objectifs quantitatifs (exemple : chiffre d'affaires, ratios combinés, ...) et des éléments qualitatifs, sur les mesures opérationnelles envisageables en cas d'écart avec les objectifs, ainsi qu'un suivi de la mise en œuvre des actions stratégiques.

Le suivi des activités au travers des indicateurs comptables usuels est complété d'un calcul de la rentabilité opérationnelle, socle sous-jacent de la profitabilité des activités après lissage de certains éléments volatils (plus-values de cession de titres). Les principaux indicateurs de rentabilité opérationnelle suivis sont l'Economic Value Added (EVA) et le Return On Equity (ROE) pour les activités Non-Vie et Santé & Prévoyance. Ces éléments sont complétés d'une analyse du niveau et de l'évolution de la valeur du portefeuille et des affaires nouvelles en Vie et Retraite.

5 La supervision du dispositif de contrôle

Des structures de supervision permettent un pilotage des systèmes de contrôle de premier niveau exercé par les managers des entités opérationnelles et fonctionnelles.

5.1 Le Comité AGF S.A. et le Comité Exécutif AGF France

Institué au sein de la société faitière AGF S.A., le Comité AGF S.A. examine toute situation et valide toute décision relative à ladite société holding et au Groupe AGF dans son ensemble.

Sur le périmètre AGF France, le Comité Exécutif dirige et oriente les activités et définit les principales normes.

Il contrôle les activités et prend les mesures appropriées sur la base des informations qui lui sont transmises régulièrement par :

- la Direction du Pilotage et du Contrôle des Risques,
- la Direction de la Comptabilité,
- les entités opérationnelles
- l'Audit Interne.

Cette supervision par le Comité Exécutif AGF France s'ajoute à toutes les opérations courantes de pilotage réalisées au niveau des comités de direction des entités opérationnelles et fonctionnelles.

5.2 Le Comité des Risques

Le Comité des Risques a compétence sur l'ensemble des risques techniques, financiers et opérationnels portés par les compagnies d'assurance, les banques et les autres sociétés du Groupe AGF, en France comme à l'étranger et ne donne pas lieu à des sous-comités par société légale du Groupe.

Les objectifs du Comité sont les suivants :

- orienter les choix stratégiques majeurs, tels que la politique de placement, de réassurance, de provisionnement Non-Vie, de gestion des risques catastrophiques et de souscription ;
- proposer des systèmes de limites ;
- arbitrer les conflits d'intérêts portant sur des cumuls internes ;
- proposer des solutions financières adaptées pour assurer un bon équilibre entre les besoins et les ressources afin de garantir la solvabilité économique et réglementaire des compagnies.

Le Comité est constitué de membres permanents et d'invités. Les membres permanents sont le Directeur Financier d'AGF (Président du Comité), le Directeur du Pilotage et du Contrôle des Risques, le Directeur du Risk Management, le Directeur de la Réassurance, le Directeur de la Gestion Actif-Passif, le Directeur de l'Audit Général Groupe, le Directeur de l'Organisation, le Responsable du programme Sarbanes-Oxley, les Directeurs de l'Audit et du Risk Management des entités Agents Généraux et Courtage IARD, Vie & Services Financiers et Santé & Collectives, ainsi que le Secrétaire du Comité.

Le Comité tient ses prérogatives du Comité Exécutif, auquel il rapporte directement, et auquel il soumet les décisions finales pour approbation, l'exécution appartenant aux entités concernées.

5.3 La planification et la supervision opérationnelle

Pour l'ensemble des entités du Groupe AGF, le système de planification s'inscrit chaque année dans le cadre du dispositif général suivant :

- Le « Strategic Dialogue » est mené en milieu d'année et porte sur les trois années à venir. Il a pour objectif une discussion de la situation stratégique de la filiale ou de l'entité concernée. Il inclut une prise de décision sur les questions posées en matière d'alignement stratégique, ainsi qu'un accord sur le niveau de rentabilité visé.
- Le « Planning Dialogue », a lieu au cours du dernier trimestre de chaque année, à la suite du dialogue stratégique. Il a pour objectif d'établir un plan sur 3 ans avec un accent particulier sur le niveau de rentabilité visé pour l'année qui vient. Il inclut également les besoins futurs de la filiale en fonds propres. Ce processus de planification intègre une discussion sur les résultats de l'année en cours à partir des chiffres provisoires. Les responsables des activités proposent des objectifs ou des options, qui font l'objet de décisions par le Comité Exécutif.

Ce processus de planification puis le suivi de l'activité qui en découle permettent aux responsables de disposer de l'information nécessaire afin de structurer, planifier et prendre les mesures adéquates.

AGF France

Le processus de planification stratégique et le mode de gouvernance mis en place au sein d'AGF France permettent de s'assurer de l'adéquation entre la stratégie définie et les activités de l'entreprise.

- Le processus d'élaboration de la stratégie et de planification pluri-annuelle (Strategic Dialogue + Planning Dialogue) se traduit par l'élaboration de documents écrits, validés par Le Comité Exécutif AGF France. Ils servent ensuite de référence à un suivi régulier.
- La Direction du Pilotage et du Contrôle des Risques effectue un reporting mensuel à l'attention du Comité Exécutif de l'ensemble des actions et objectifs de l'année en cours ainsi qu'une revue trimestrielle de l'ensemble de l'activité et des résultats.

- Le Comité Marketing assure mensuellement la revue de la politique marketing et des résultats des réseaux propres.

- Enfin, l'alignement entre la stratégie décidée et les intérêts des managers bénéficiant d'une rémunération variable est garanti par les critères de la partie variable, correspondant à la traduction pour chacun de la politique stratégique de l'entreprise.

Filiales hors de France

Un Département de la Direction du Pilotage et du Contrôle des Risques est spécifiquement chargé du contrôle de gestion des filiales hors de France, ce qui se traduit par une remontée mensuelle détaillée des éléments financiers retraçant l'exploitation, un rendez-vous annuel budgétaire, le « Planning Dialogue », ainsi que plusieurs re-prévisions des résultats annuels.

Le contrôle opérationnel des activités hors de France peut être illustré à travers deux filiales importantes présentes en Belgique (AGF Belgium) et aux Pays-Bas (Allianz Nederland). Ces compagnies disposent toutes deux d'un Conseil d'Administration et d'un Comité d'Audit, qui fonctionnent selon les règles habituelles en termes de composition, fréquence des réunions et ordre du jour. Aux Pays-Bas, le Conseil d'Administration et le Comité d'Audit comprennent des membres indépendants dont l'un préside le Comité d'Audit. Tant à Bruxelles qu'à Rotterdam, les auditeurs externes et internes participent aux Comités d'Audit traitant des sujets les concernant.

Les filiales hors de France sont incluses dans le plan d'Audit de la Direction de l'Audit Général Groupe qui intervient selon la fréquence et les modalités propres au Groupe.

Celles dont le chiffre d'affaires est supérieur à 100 000 euros sont intégrées au processus d'identification et de gestion des risques du Groupe supervisé par un Département de la Direction du Pilotage et du Contrôle des Risques.

5.4 L'audit interne

5.4.1 Organisation et ressources

La fonction Audit est composée au 31 décembre 2006 :

- de la Direction de l'Audit Général Groupe qui supervise l'ensemble du dispositif de contrôle interne :
 - en exerçant une autorité fonctionnelle sur des structures d'audit interne décentralisées ;
 - en effectuant des missions et revues sur les entités elles-mêmes ;
 - de structures d'audit interne décentralisées dans chacun des trois pôles d'activités en France (Vie et Services Financiers, Santé et Collectives, Agents Généraux et Courtage IARD) ainsi que dans les principales filiales en France comme à l'étranger, la responsabilité hiérarchique de ces équipes étant assumée par les dirigeants des entités concernées.
- La fonction Audit interne au sein d'AGF représente au total une centaine d'auditeurs.

5.4.2 Le rôle de l'audit interne

En complément du pilotage exercé par le COMEX et les autres structures de supervision, l'Audit interne est spécifiquement chargé, dans une logique de contrôle périodique, de vérifier le fonctionnement du dispositif de contrôle interne, d'apprécier l'efficacité des procédures de maîtrise des risques et des procédures de contrôle associées, et de formuler des recommandations d'amélioration si nécessaire.

En particulier, l'Audit Général Groupe fournit au Président et à la Direction Générale du Groupe un jugement sur l'exercice des responsabilités par le management des filiales ou des Business Units, notamment en matière de contrôle interne. Le Directeur de l'Audit Général Groupe participe par ailleurs à chacune des réunions du Comité d'Audit, auprès duquel il effectue un reporting régulier et soumet pour validation le plan d'audit annuel.

5.4.3 Les procédures d'audit

Afin de garantir l'indépendance des Auditeurs Internes, chacune des structures d'Audit doit :

- respecter les normes déontologiques de l'Institut Français de l'Audit Interne (IFACI),
- adopter la méthodologie d'audit interne du Groupe.

L'Audit interne appuie ses travaux sur une charte d'audit, qui a valeur de note d'organisation communiquée aux dirigeants du Groupe AGF, ainsi que sur des principes, normes et pratiques d'audit interne applicables à l'ensemble des entités du Groupe Allianz. Ces règles précisent les modes d'intervention de l'Audit au sein du Groupe, notamment en ce qui concerne le plan de mission annuel, l'ordre de mission, la conduite de mission, les conclusions de l'audit, le suivi des recommandations, les équipes d'audit et l'expertise nécessaire, la déontologie.

- Les travaux mis en œuvre par l'Audit Général du Groupe AGF lors des revues des entités :
 - visent à vérifier la mise en œuvre et les résultats des politiques générales du Groupe, à l'exception des points spécifiquement exclus de l'analyse lors du lancement de la mission ;
 - doivent prendre en compte non seulement la situation existante, mais aussi les plans d'actions et projections, ainsi que les conditions locales du marché ;
 - portent également sur les moyens et méthodes utilisés (structure, organisation, mode de management et qualité des équipes) ;
 - incluent des contrôles réguliers permettant d'apprécier le rôle des structures d'audit interne décentralisées dans l'accomplissement de leurs fonctions, ainsi que la nature et la portée de leurs investigations et moyens ;

- peuvent également s'effectuer en pré- ou post-acquisition ou post-lancement en vérifiant notamment la validité des hypothèses émises pour les projets ainsi que la pertinence et l'efficacité des processus d'études d'acquisition ou de lancement ;

- peuvent enfin, au besoin en mobilisant d'autres compétences existantes dans ou en dehors du Groupe, effectuer des diagnostics sur des entités en difficulté.

■ Les travaux réalisés par les structures d'audit interne décentralisées au sein de chaque entité ou groupe d'entités consistent notamment à :

- vérifier la conformité des procédures opérationnelles aux politiques générales et particulières, dans le respect de la législation et de la fiscalité du pays concerné ;
- apprécier l'état des activités de chaque composante de l'entité en collectant l'information et en effectuant ou faisant effectuer les contrôles nécessaires ;
- valider au cours de missions la conception des systèmes d'information ainsi que les données statistiques utilisées ;
- recommander des actions correctives lorsqu'elles apparaissent nécessaires, en veillant à leur mise en œuvre dans les délais prescrits ;
- apprécier la qualité des contrôles effectués auprès des délégataires, des agents et des divers mandataires (le cas échéant) ;
- veiller à ce que les recommandations des Autorités de tutelle, des Commissaires aux Comptes et des auditeurs Centraux acceptées par la Compagnie soient effectivement mises en œuvre.

5.4.4 La participation de l'Audit interne au processus Sarbanes-Oxley

L'Audit interne contribue de manière significative aux travaux de mise en conformité avec la loi Sarbanes-Oxley, en effectuant notamment la quasi-totalité des tests prescrits pour évaluer l'efficacité des contrôles. Les tests portant sur les contrôles propres à chaque processus ou sous-processus sont répartis entre les structures d'audit interne décentralisées et la Direction de l'Audit Général Groupe, cette dernière étant par ailleurs seule en charge des tests portant sur les contrôles identifiés au niveau Groupe (cf. § 2.2 ci-dessus concernant le programme SOX).

Partie 3

Le contrôle interne relatif à l'information financière

1 L'organisation des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

1.1 L'organisation de la production comptable

La production comptable est pour partie décentralisée dans les entités opérationnelles et pour partie centralisée dans des fonctions Groupe.

1.1.1 L'organisation décentralisée

L'organisation de la comptabilité est décentralisée et à ce titre chaque poste du bilan et du compte de résultat est affecté à un responsable d'une Business Unit ou d'une Direction fonctionnelle. Chaque responsable est chargé d'assurer la comptabilisation des opérations et leur justification pour les comptes qui lui sont attribués et de réaliser les tâches identifiées dans le cadre de la comptabilisation des opérations d'inventaire.

Ce schéma d'organisation concerne les opérations usuelles ainsi que les opérations de clôture pour les principales sociétés en France.

1.1.2 Les fonctions Groupe

Plusieurs fonctions élaborent des règles et des procédures et réalisent des traitements qui s'appliquent aux principales filiales, entités opérationnelles et fonctionnelles du Groupe :

- **la Direction de la Comptabilité Centrale** qui définit et met en œuvre la doctrine comptable du Groupe, assure l'organisation et la production des comptes sociaux et des comptes consolidés d'AGF et de ses filiales sur la base des informations transmises par les entités opérationnelles et les filiales ;
- **la Direction de la Fiscalité** qui assure la gestion et le suivi fiscal des sociétés du Groupe, et gère le périmètre d'intégration fiscale ;
- **la Direction du Pilotage et du Contrôle des Risques** qui anime et pilote le processus de budget annuel et de plan à moyen terme du Groupe, définit et met en œuvre les outils du contrôle de gestion, élabore et coordonne la politique du Groupe en matière de contrôle des risques.
Les états d'arrêtés intermédiaires lui sont communiqués et elle a un accès direct et permanent de consultation aux bases de données comptables (notamment la partie relative aux provisions techniques) ;
- **la Gestion Administrative et Comptable des Placements d'Assurance (GACPA)** qui assure la comptabilisation des opérations de placements mobiliers, l'évaluation des actifs et la détermination des provisions nécessaires ainsi que la gestion et le suivi des opérations bancaires et de trésorerie liées à la gestion des placements ;
- **la Direction de la Trésorerie d'Exploitation** qui définit et met en œuvre la politique du Groupe en matière de flux monétaires et de relations avec les banques. Elle assure le contrôle des opérations bancaires ;

■ **AGF Cash** qui pilote la gestion de trésorerie de l'ensemble des entités du Groupe AGF. Une convention de trésorerie avec chaque entité du Groupe régit les règles de fonctionnement des investissements et désinvestissements réalisés par AGF Cash. Banque AGF gère les équilibres bilanciaux de AGF Cash ;

■ **la Direction Corporate Finance** qui définit et met en œuvre la politique du Groupe en matière de financements et de participations. Elle procède à l'évaluation des participations ;

■ **la Direction Immobilière** qui assure la gestion et la comptabilisation des placements immobiliers ;

■ **la Direction de la Communication Financière** qui garantit sous l'autorité du Président du Groupe la mise en œuvre de la politique d'information financière du Groupe. En étroite collaboration avec les différentes directions du Groupe, elle centralise, analyse et synthétise une information régulière à destination de l'ensemble des acteurs des marchés financiers (analystes sell-side, analystes buy-side et gérants, actionnaires individuels, grand public).

Les chiffres d'affaires sont publiés sur une base trimestrielle et les comptes sur une base semestrielle. Outre la rédaction des supports d'information financière ou institutionnelle (dossiers aux analystes, communiqués financiers, ...), la Communication Financière est en charge de la rédaction du document de référence (semestriel), de la publicité financière et des lettres aux actionnaires.

Elle a mis en place un processus de veille active des marchés afin d'informer la Direction (reporting hebdomadaire) de toute information relative au titre (liquidité, volatilité, ...) ou à l'activité (analyse sur le Groupe, les concurrents ou le secteur). Le suivi permanent du consensus de marché par la Direction permet en outre de veiller à la bonne adéquation entre les attentes des analystes et les perspectives du Groupe et de procéder si nécessaire à un « avertissement » ou « profit warning » sur les résultats.

1.1.3 Les relations avec les Commissaires aux Comptes

La mission des Commissaires aux Comptes concerne les comptes annuels et semestriels qui font l'objet d'une publication.

Les données financières au 30 septembre des principales sociétés, qui ne sont pas publiées, font l'objet d'un audit préliminaire préparatoire à l'audit des comptes annuels.

Les éléments relatifs à la publication du chiffre d'affaires consolidé trimestriel font l'objet d'un examen de sincérité.

Les interventions sur les comptes annuels et semestriels sont effectuées dans le cadre de la mission confiée par l'Assemblée Générale pour les comptes annuels et dans le cadre de l'application de l'article L.232.7 du Code de Commerce.

Les Commissaires aux Comptes établissent un plan de travail concernant les travaux de contrôles qu'ils estiment nécessaires pour la réalisation de leur mission d'audit afin d'exprimer leur opinion.

A l'issue de leurs travaux, trois fois par an, un rapport de synthèse établi par les Commissaires aux Comptes est remis et présenté à chaque responsable de Business Unit ou Directions concernées, et une synthèse globale est ensuite remise à la Direction Financière.

Pour les comptes qui font l'objet d'une publication, un document de synthèse est établi et présenté au Comité d'Audit et au Président du Groupe.

Ces documents concernent notamment les différences d'audit, les principales conclusions sur les comptes, les faits caractéristiques de la période, et éventuellement des préconisations à mettre en œuvre.

Par ailleurs, conformément à la section 404 de la loi Sarbanes-Oxley, les auditeurs ont mis en œuvre les diligences sur la revue des travaux réalisés par AGF dans le cadre du programme SOX.

1.2 Les règles et références relatives à l'information financière

1.2.1 La réglementation applicable aux sociétés d'assurance

La réglementation applicable aux entreprises d'assurance est importante et émane de sources diverses ; elle est un facteur de normalisation de l'information financière et comptable.

Ainsi AGF respecte à la fois les dispositions comptables de droit commun et les dispositions particulières au secteur de l'assurance.

Un compte-rendu détaillé annuel est communiqué à l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles (ACAM). Il comprend notamment, outre les informations sur les comptes annuels, des états dont le formalisme est réglementé dans l'article A 344-10 du Code des assurances. En complément, des états spécifiques trimestriels lui sont fournis (annexe de l'art. 344-13 de l'arrêté du 28 juillet 1995).

En particulier, le rapport de solvabilité est obligatoire depuis mai 1998 et a pour fonction de veiller à ce que la solvabilité des compagnies d'assurance ne subisse pas d'altération significative dans le court ou le long terme. Il est conçu comme un renforcement du contrôle interne des compagnies d'assurance.

Selon le Code des Assurances (article L322-2-4), le rapport de solvabilité doit « exposer les conditions dans lesquelles l'entreprise garantit, par la constitution des provisions techniques suffisantes (...), les engagements qu'elle prend à l'égard des assurés, rappelle les orientations définies en matière de placement (...) et indique si la marge de solvabilité est constituée conformément à la réglementation ».

Le rapport de solvabilité est préparé à la clôture de l'exercice. Il est validé par le Conseil d'Administration (ou le Directoire le cas échéant) qui engage ainsi sa responsabilité sur son contenu, et doit être communiqué aux Commissaires aux Comptes et à l'ACAM.

1.2.2 Les références générales, principes et méthodes comptables

Pour l'établissement de ses comptes sociaux, le Groupe AGF applique les principes comptables et les obligations générales permanentes d'organisation et de tenue de la comptabilité s'imposant à l'ensemble des entreprises industrielles et commerciales. AGF est également soumis aux règles spécifiques applicables aux sociétés d'assurance, notamment :

- la tenue de livres propres aux entreprises d'assurance ;
- l'utilisation obligatoire du plan comptable spécifique permettant de donner aux comptes sociaux une visibilité adaptée à l'activité des entreprises d'assurance ;
- la mise à disposition des organismes de contrôle d'« un document décrivant les procédures et l'organisation comptable dès lors que ce document est nécessaire à la compréhension du système de traitement et à la réalisation des contrôles » (Code de commerce, art. D1, auquel renvoie l'art. R. 341-2 du Code des Assurances).

L'ensemble de ces principes et méthodes, ainsi que les options prises pour l'évaluation des provisions techniques, des unités de compte et des placements sont décrits dans l'annexe des comptes. Dans le cadre de l'établissement des comptes, la direction comptable a défini des états standards et normalisés pour l'ensemble de l'activité opérationnelle des principales sociétés d'assurance en France (AGF IART, AGF VIE, AGF S.A.). Ces états, segmentés par Business Unit et Direction fonctionnelle, établis de façon détaillée (au niveau des comptes élémentaires), et synthétique, permettent, après leur alimentation, l'exercice d'un processus de contrôle et de validation du résultat, par chaque responsable.

Par ailleurs, il existe un processus qui permet d'affecter les comptes de bilan à chaque responsable chargé de leur suivi et justification.

2 Les activités de contrôle spécifiques à l'élaboration de l'information financière et comptable

2.1 Le processus d'inventaire

Le processus d'inventaire décrit ci-dessous s'applique aux comptes sociaux des principales sociétés d'assurance en France (AGF IART, AGF Vie, AGF S.A...).

2.1.1 Description du processus d'inventaire

Le processus d'inventaire est lié au mode d'organisation décentralisée précédemment décrit (partie 1.1.1 L'organisation décentralisée).

Dans le cadre de l'inventaire, la Direction de la Comptabilité Centrale a pour mission de coordonner l'ensemble des opérations de clôture et de justification des comptes pour l'établissement des comptes sociaux (bilan, compte de résultats et annexes) et les comptes aux normes de consolidation AGF. A ce titre, elle veille au respect des contraintes réglementaires et à la piste d'audit entre les données comptables et les données techniques transmises par les Business Units et Directions fonctionnelles responsables.

Un livre de procédures décrit toutes les opérations d'inventaire qui concourent à l'établissement des comptes. Ce document regroupe tous les processus informatiques et ceux de la Direction de la Comptabilité Centrale. Chaque opération y est décrite, planifiée et attribuée à un responsable unique. Les processus internes propres à chaque Business Unit et direction fonctionnelle (Direction des Ressources Humaines, Gestion Administrative et Comptable des Placements d'Assurance, AGF Immobilier, Direction des Moyens Généraux, Direction de la Fiscalité, Direction Juridique,...) sont décentralisés et leur formalisation est sous leur responsabilité.

Ce document est validé par les responsables qui participent à l'élaboration des comptes puis diffusé aux responsables des directions opérationnelles et fonctionnelles, à la Direction Financière et aux Commissaires aux Comptes. Il est mis à jour pour chaque clôture trimestrielle en fonction des évolutions de structure, des systèmes d'information et des autres évolutions.

Une note de suivi est diffusée à chaque franchissement de grands jalons et en cas de non respect d'une date jalon ou d'un incident risquant d'entraver la bonne marche de l'inventaire ou le respect du planning. A la fin de l'inventaire, un bilan sur le déroulement et l'exécution du processus de clôture est établi. Ces informations sont diffusées aux responsables qui concourent à l'élaboration des comptes, aux responsables des directions opérationnelles et fonctionnelles et à la Direction Financière.

La traçabilité de l'alimentation de chaque compte est donc assurée par ce processus d'inventaire. Les responsables concernés et la Direction du Pilotage et du Contrôle des Risques peuvent consulter chaque alimentation comptable en temps réel.

2.1.2 Les procédures de contrôle associées au processus d'inventaire

La production des systèmes informatiques

Durant l'inventaire, un suivi quotidien est réalisé par la cellule de suivi d'AGF Informatique afin de s'assurer du bon déroulement des traitements cartographiés de la nuit écoulée. Par ailleurs, les équipes comptables concernées vérifient la cohérence des fichiers transmis qui servent de base aux opérations d'inventaire. Dans tous les cas, un point quotidien est réalisé entre AGF Informatique et la Direction de la Comptabilité Centrale.

La valorisation des Actifs mobiliers

Les travaux de comptabilisation et de valorisation des placements mobiliers sont effectués par la Gestion Administrative et Comptable des Placements d'Assurance (GACPA).

Au sein du Département des Opérations d'AGF Asset Management, le service Administration des Données est chargé de la valorisation, du contrôle des prix⁽¹⁾ servant à la valorisation des valeurs mobilières détenues dans les compagnies d'assurances ainsi que de la détermination des provisions correspondantes.

Les cours et les coupons courus des instruments présents dans le référentiel « valeurs » sont alimentés à partir des principaux fournisseurs de flux dont les règles générales sont les suivantes : Fininfo pour les cours des actions et les valeurs liquidatives des OPCVM et Bloomberg ou FTID-Financial Time Provider pour les cours des instruments de taux.

Une vérification et mise à jour des taux directeurs est effectuée dans l'outil de comptabilité financière auxiliaire.

Les valeurs liquidatives des OPCVM internes sont intégrées directement à partir de l'outil de la comptabilité OPCVM.

Pour les titres non cotés ou non diffusés par les fournisseurs de flux (à l'exception du non coté du Groupe AGF géré par le Middle Office GACPA), le service Administration des Données collecte, à partir des sociétés de gestion ou des contreparties, les évaluations à retenir pour la période de référence.

Les valeurs mobilières sont généralement valorisées au prix de marché sur la base des cours de clôture du dernier jour de la période de référence.

Après importations des flux de cours et des saisies manuelles dans l'outil comptable, le service Administration des Données dispose d'un outil permettant de contrôler la qualité des cours de référence (présence du cours à la date de référence, variation du cours par rapport à une autre date, différence de coupons courus).

La valorisation des Actifs immobiliers

A partir du 1^{er} janvier 2005, l'approche par composant a été mise en application conformément au règlement CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs. La méthode rétrospective a été retenue.

Les travaux de comptabilisation et de valorisation des placements immobiliers sont effectués par la Direction Immobilière. La valorisation (les « valeurs de réalisation ») des actifs immobiliers du Groupe AGF est faite deux fois par an, en juin et décembre, en faisant appel à des experts indépendants. Chaque semestre, une analyse comparative entre la valeur nette comptable et la valeur de réalisation permet, le cas échéant, d'appliquer des réajustements.

La valorisation des Provisions de Sinistres IARD

L'évaluation et le contrôle des provisions de sinistres IARD sont effectués selon un processus en plusieurs étapes :

- au sein de chaque entité opérationnelle du Groupe (évaluation décentralisée) :
 - évaluation des provisions de sinistres à payer pour chaque dossier de sinistre par les services d'indemnisation, qui repose soit sur une barémisation, soit sur une évaluation plus appropriée en fonction des éléments connus par le gestionnaire ;
 - évaluation de la charge ultime restant à payer et des recours ultimes pouvant être exercés par segment technique au niveau de chaque entité par les services en charge des

études statistiques selon des méthodes standard (chain ladder, Bornhütter Ferguson, etc.) sous forme de provisions d'IBNR ou IBNER ;

– contrôles de cohérence assurés par le management de chaque entité.

■ au niveau central :

– présentation des méthodes actuarielles appliquées par chaque entité et du niveau des provisions retenues dans les comptes lors d'un Comité des Provisions de Sinistres IARD tenu trimestriellement avant clôture des comptes au niveau de chaque pays ; dans le cadre du Comité des Provisions, une analyse des provisions est réalisée et une « range » est déterminée.

– validation des niveaux de provisionnement par un Actuaire Groupe désigné par le Comité Exécutif au niveau de chaque pays ;

– revue annuelle centralisée du niveau moyen des provisions de sinistres nécessaires sur une part très significative des provisions d'AGF IARD et d'AGF La Lilloise, effectuée par l'Actuaire Groupe, mais a posteriori (après la clôture des provisions).

La qualité des comptes des autres actifs et passifs

La Direction de la Comptabilité Centrale, dans le cadre de sa mission, pilote une action régulière d'affectation et de maintien de la qualité, du suivi et de la justification des comptes, notamment pour l'ensemble des comptes de tiers (Créances et dettes nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance, Autres créances et dettes, Comptes courants et Caisse). Cette action est alimentée par les informations des responsables des comptabilités décentralisées dans le cadre d'une procédure récurrente et normalisée.

Les documents intervenant dans les processus sont communiqués aux responsables des différents secteurs d'activité.

Deux principales actions sont régulièrement menées : « les questionnaires qualité » et « le suivi des actions ».

■ Les questionnaires qualité sont constitués par la Direction de la Comptabilité Centrale à chaque arrêté des comptes. Ils contiennent la liste des comptes relevant de chaque secteur établie à partir de la balance d'arrêté des comptes. Pour chaque compte, les questions portent sur l'affectation du compte et sur le niveau de sa justification.

■ Le suivi des actions : un fichier des risques éventuels déclarés par les secteurs ou identifiés lors des audits est établi et centralisé pour le Groupe. Cette documentation constitue la base des dossiers nécessitant éventuellement la constitution de provisions. Les plans d'actions associés sont suivis régulièrement.

Validation formalisée des comptes de résultat

Tous les postes et éléments qui constituent le compte de résultat sont validés, par les BU et les Directions fonctionnelles concernées.

Cette validation formelle est centralisée par la Direction de la Comptabilité Centrale à chaque inventaire. Elle s'inscrit dans le cadre du processus d'inventaire.

2.2 Le processus de consolidation

Les comptes consolidés sont établis par la Direction de la Comptabilité Centrale sur la base des informations transmises par les filiales appartenant au périmètre de consolidation.

Chaque filiale est responsable des données transmises pour la consolidation.

2.2.1 Les principes de consolidation

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, le Groupe AGF a établi ses comptes consolidés 2006 selon les normes comptables internationales IAS/IFRS telles qu'approuvées par l'Union Européenne identiques à celles appliquées en 2005.

Les filiales doivent appliquer les principes comptables et la méthode d'évaluation du Groupe qui figurent dans l'annexe aux comptes consolidés.

La Direction de la Comptabilité Centrale communique aux filiales l'information relative aux principes et méthodes comptables applicables aux comptes consolidés du Groupe.

2.2.2 La périodicité des comptes consolidés

Les comptes consolidés du Groupe AGF sont établis selon une périodicité trimestrielle. Cependant, seuls les comptes consolidés annuels et semestriels font l'objet d'une publication externe et d'un audit externe.

Les comptes consolidés trimestriels établis pour des besoins internes permettent toutefois de mettre en œuvre l'ensemble des contrôles et d'anticiper l'analyse des opérations. Ils contribuent ainsi à la fiabilité des comptes consolidés annuels et semestriels.

2.2.3 Le suivi du processus de consolidation

Un planning détaillé des travaux nécessaires à la réalisation des comptes consolidés est établi par la Direction de la Comptabilité Centrale et indique la nature des tâches à effectuer et le responsable de chaque tâche. Ce planning fait l'objet d'un suivi quotidien visant à identifier immédiatement tout retard ou toute information incomplète afin de relancer le responsable.

2.2.4 Le périmètre de consolidation

L'entreprise consolidante du Groupe AGF est la société AGF S.A.

Toutes les entreprises contrôlées directement ou indirectement ou dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable doivent être consolidées.

Afin de s'assurer de l'exhaustivité du périmètre de consolidation et de déterminer les changements de périmètre, la Direction de la Comptabilité Centrale collecte tous les trimestres auprès de chaque filiale une information détaillée

relative aux participations directes ou indirectes supérieures à 10 % détenues par le Groupe (évolution de titres détenus en nombre et évolution des droits de vote notamment). Ces pourcentages de contrôle et ces pourcentages d'intérêts permettent de déterminer la méthode de consolidation des filiales.

2.2.5 La collecte des données des filiales appartenant au périmètre de consolidation

La collecte des données est réalisée au moyen d'un logiciel de saisie décentralisée qui se caractérise par :

Un plan de comptes normalisé

Le plan de comptes de consolidation permet de collecter de façon homogène les informations nécessaires à la réalisation des comptes consolidés et à la rédaction de l'annexe aux comptes consolidés. Le plan de comptes du Groupe fait l'objet d'une mise à jour annuelle applicable aux comptes consolidés du 1^{er} trimestre permettant de fiabiliser les impacts des changements de plans de comptes avant la consolidation du 1^{er} semestre.

Des contrôles de cohérence des données

De très nombreux contrôles de cohérence des données saisies sont paramétrés dans le logiciel de collecte des données afin de garantir la qualité des informations. Certains contrôles sont bloquants et empêchent la poursuite du processus de consolidation tant que les anomalies ne sont pas corrigées.

La validation obligatoire des opérations saisies par la filiale

La saisie des données est décomposée en phases successives qui doivent faire l'objet de validations avant de passer à la phase suivante.

Lorsque toutes les données sont saisies, elles doivent faire l'objet d'une validation globale par le responsable des comptes de la filiale avant d'être transmises à la Direction de la Comptabilité Centrale et d'être exploitées dans le système de consolidation.

Des éditions normalisées des données saisies dans le système ont été définies et permettent aux responsables des comptes des filiales de valider les informations.

Les données validées sont figées et ne peuvent plus être modifiées sans une intervention sur le système autorisant des modifications.

Le chargement des données par fichier à partir du système comptable de la filiale :

La plupart des filiales ont mis en place des procédures de chargement automatique dans le logiciel de collecte de données directement issues de leur comptabilité sociale permettant d'assurer la piste d'audit entre la comptabilité sociale et le reporting de consolidation.

2.2.6 Le rapprochement et l'élimination des opérations internes au Groupe

Chaque filiale du Groupe AGF alimente le logiciel de collecte avec le détail des opérations par partenaire. Dans le plan de compte du Groupe AGF, une dimension spécifique permet d'identifier les partenaires. Une codification propre est attribuée à chaque société membre du périmètre de consolidation AGF. Une transaction automatique spécifique de rapprochement des opérations intra-groupe permet à chaque filiale de vérifier la réciprocité des informations saisies par le partenaire membre du Groupe AGF. Le calendrier d'arrêtés des comptes prévoit que cette transaction soit effectuée avant l'envoi des informations au service Consolidation du Groupe AGF pour les intra-groupes financiers et de réassurance.

2.2.7 Le logiciel de consolidation

Les données saisies dans le logiciel de collecte décentralisé sont intégrées dans le logiciel de consolidation central qui permet de réaliser la consolidation.

La similitude des informations saisies dans le système de collecte et des informations intégrées dans le logiciel de consolidation est vérifiée quotidiennement en période de consolidation.

Le logiciel de consolidation permet notamment de réaliser la conversion monétaire, le cumul des données des filiales, l'élimination des opérations intra-groupe réciproques, l'élimination des dividendes internes, l'élimination des provisions internes, l'élimination des résultats sur cessions internes, l'élimination des titres consolidés et la répartition des capitaux propres entre « groupe » et « hors groupe ».

A chaque début d'exercice les soldes à l'ouverture du logiciel de collecte sont rapprochés avec les soldes à l'ouverture du logiciel de consolidation.

Afin de fiabiliser les restitutions issues du système de consolidation, les travaux de contrôle suivants sont effectués :

- le passage du résultat social de chaque entité à sa contribution au résultat consolidé,
- la variation des capitaux propres consolidés,
- le rapprochement des dividendes internes,
- la variation du solde des impôts différés,
- la détermination du chiffre d'affaires consolidé.

Le logiciel de consolidation permet de suivre la « piste d'audit » grâce à des restitutions autorisant l'analyse pour chaque compte du montant issu des comptes sociaux, des retraitements, de la conversion et des écritures de consolidation.

Conclusion

En 2006, AGF a poursuivi son effort d'actualisation des règles et principes de contrôle interne et a mis en place des actions d'amélioration dans les domaines où elles sont apparues nécessaires.

Pour conduire l'exercice Sarbanes-Oxley, AGF a choisi un mode de fonctionnement très décentralisé, impliquant plus de 1 000 collaborateurs, pour étudier les processus, les risques associés et la capacité des contrôles en place à les maîtriser. Cette approche sera maintenue en 2007 de façon à favoriser le développement d'une « culture du risque » au sein de la compagnie.

Dans le droit fil du décret du 13 mars 2006, le Groupe AGF continue de faire évoluer son dispositif et ses procédures de contrôle interne, et s'attache ainsi à anticiper les contraintes réglementaires croissantes dans ce domaine et plus fondamentalement à poursuivre le renforcement du dispositif de maîtrise de ses activités.

Rapport des Commissaires aux Comptes

AGF S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2006

Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Assurances Générales de France, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société AGF et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des

informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris-La Défense, le 21 février 2007.

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Francine Morelli
Associée
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit

Dominique Duret-Ferrari
Associé
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Rapport d'activité du Comité d'Audit

pour l'exercice 2006

Le Comité d'Audit est un comité d'étude permanent dont le rôle est de permettre au Conseil d'Administration de disposer d'un avis éclairé de nature à lui faciliter les prises de décision sur des questions relevant de son domaine de compétence et particulièrement l'examen des comptes annuels et semestriels. Le Conseil d'Administration a fixé les attributions de ce Comité d'Audit, ainsi que sa composition dans son Règlement Intérieur.

Le Comité d'Audit dispose, en outre, d'un règlement intérieur qui lui est propre afin de formaliser et d'explicitier ses règles de fonctionnement et lui permettre de "mener à bien toutes missions particulières qui lui seraient confiées par le Conseil".

1 Missions, composition et fonctionnement

Conformément au Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, le Comité a notamment pour missions d'analyser les comptes avant leur présentation au Conseil d'Administration, de vérifier la pertinence des méthodes comptables employées et d'examiner avec les Commissaires aux comptes la vérification et le contrôle des comptes effectués par ceux-ci. Il approuve par ailleurs le programme de l'Audit Général Groupe et en demande éventuellement le suivi. Il est également consulté sur la nomination ou le renouvellement des Commissaires aux comptes. Il s'assure aussi de l'existence et de la fiabilité du contrôle interne (SOX, comparaison entre budget et "réalisé", ...).

En outre, le Comité examine tout point à caractère financier ou comptable susceptible d'avoir un impact financier significatif sur la société et mène à bien, plus généralement, toute mission qui lui serait confiée par le Conseil d'Administration. Le Comité d'Audit est composé au minimum de 3 membres, administrateurs ou censeurs, majoritairement indépendants et nommés par le Conseil d'Administration pour la durée de leurs mandats respectifs.

Les fonctions de Président et de Vice-Président du Comité sont assurées par des personnalités indépendantes siégeant au Conseil et désignées par celui-ci sur proposition de son Président.

Au 31 décembre 2006, le Comité était composé de 3 administrateurs dont 2 indépendants :

- Monsieur Robert Hudry, qui en assure la présidence à compter du 19 septembre 2006 ;
- Monsieur Dominique Ferrero ;
- Monsieur Diethart Breipohl à compter du 13 mars 2006.

Le Comité d'Audit se réunit chaque fois qu'il est saisi par le Conseil d'Administration, soit par le Président du Comité ou son Secrétaire, et en tout état de cause, au moins 4 fois par an dans le cadre de l'examen de l'arrêté des comptes annuels et semestriels, qui font l'objet d'une publication, et des éléments financiers trimestriels. Le Comité est également préalablement saisi en cas de publication de comptes estimés.

Préalablement à chaque séance les membres du Comité reçoivent les principaux documents nécessaires à l'exercice de leurs missions, les réunions se tenant plusieurs jours avant la tenue du Conseil d'Administration au cours duquel il doit rendre compte de ses travaux. Pour mener à bien ses travaux, le Comité rencontre régulièrement les Directeurs Financier et Administratif, Comptable et de l'Audit Interne du Groupe AGF, ainsi que les Commissaires aux Comptes.

Chaque réunion fait l'objet d'un ordre du jour et donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal, retranscrit dans le Registre des procès verbaux du Conseil d'Administration et est suivie d'un compte-rendu oral de la part du Président dudit Comité au Conseil lors de sa séance suivante. Ledit procès-verbal est également remis à chaque administrateur dans son dossier lors de cette même séance.

2 Activités au cours de l'exercice 2006

Tout comme en 2005, le Comité s'est réuni 5 fois au cours de l'exercice 2006 :

■ **Le 8 mars 2006**, en présence de ses membres, pour examiner les comptes clos au 31 décembre 2005 et entendre les Commissaires aux Comptes en vue de préparer le Conseil des Comptes. Le Comité a constaté la qualité des comptes et la pertinence des méthodes comptables utilisées, il a ensuite examiné le budget 2006 et a observé que les objectifs étaient largement respectés ; il a également étudié le projet du rapport du Président sur le contrôle interne (art. L. 225-37 du Code de Commerce) et le projet du rapport d'activités du Comité d'audit pour l'exercice 2005 et a recommandé que ces deux rapports soient approuvés lors du prochain Conseil d'administration. Il a, par ailleurs, fait le point sur des dossiers en cours notamment le dossier concernant un contrat « complémentaire retraite hospitaliers » et celui relatif au démarrage d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2003 et 2004. Il a enfin émis un avis favorable sur la nomination des Commissaires aux Comptes suppléants : la société SARL Picarlet et Associés et la SCP Jean-Claude André et Autres.

■ **Le 17 mai 2006**, en présence de tous ses membres, pour entendre la présentation des éléments financiers au 31 mars 2006 par le Directeur Financier du Groupe, M. Patrick Dixneuf, ainsi que celle relative au taux d'entame par métier du budget 2006. Ont également été abordés lors de cette séance, le bilan 2005 de la médiation clientèle et la présentation des travaux permettant d'optimiser le traitement des réclamations puis la mise en place au sein du groupe AGF du dispositif résultant de la nouvelle réglementation relative aux abus de marché venant modifier le régime déclaratif des transactions sur les titres AGF et Euler Hermes détenus par des mandataires sociaux. Enfin, il a entendu la présentation de M. Pelisson, Directeur de l'Audit Général Groupe, relative à la fonction Audit et les résultats du contrôle qualité rendus par PriceWaterHouse Coopers jugés comme étant à un niveau d'excellence, ainsi que les évolutions méthodologiques, les principaux résultats des missions d'audit 2006 et les ressources humaines de la fonction Audit ;

■ **Le 10 août 2006**, par conférence téléphonique des deux tiers de ses membres et en présence des Commissaires aux Comptes pour entendre la présentation des comptes provisoires du 1^{er} semestre 2006. Le Comité a pris acte de la qualité et de la solidité des résultats présentés et de l'avis des commissaires aux comptes qui n'ont formulé ni réserves ni observations. Enfin, le Comité s'est penché sur le projet de communiqué financier sur l'activité et les résultats provisoires au 30 juin qu'il a, suite à des échanges de point de vue, approuvé.

■ **Le 7 septembre 2006** en présence des deux tiers de ses membres, pour examiner les comptes semestriels ainsi que le rapport détaillé des Commissaires aux Comptes y afférent. Le Comité a constaté que les comptes définitifs n'ont fait l'objet d'aucune modification par rapport à ceux examinés lors de sa séance précédente du 10 août. Il a ensuite entendu la présentation faite sur le projet de rapport du contrôle interne consolidé pour l'exercice 2005, élaboré sur la base du rapport du Président déjà approuvé par le Conseil du 13 mars dernier, qui doit répondre à l'obligation résultant du décret du 13 mars 2006. Puis, il a examiné l'avancée du dossier relatif au contrat « complémentaire retraite hospitaliers » ainsi que la mise en place d'un plan progressif jusqu'à fin 2007 de lutte anti-fraude au sein du Groupe AGF. Enfin, il a approuvé le nouveau calendrier des Comités 2007 suite aux nouvelles dispositions de la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005 dite loi « Breton » insérées dans le code monétaire et financier et fixant des dates butoirs pour la publication des rapports financiers annuels et semestriels et les informations trimestrielles pour les sociétés cotées.

■ **Le 29 novembre 2006**, en présence des deux tiers de ses membres pour examiner les résultats financiers du 3^e trimestre et les indicateurs clés du budget 2007. Le Comité a ensuite entendu M. Thomazeau, Directeur Général Délégué, successivement sur la politique d'allocation d'actifs 2007, le contrôle fiscal dont les provisionnements affectés sont considérés comme étant satisfaisants, et le projet de rapport sur la lutte anti-blanchiment établi conformément aux recommandations de la FFSA et de l'ACAM. Enfin, lui ont été présentés les principaux résultats des missions 2006 de l'Audit Général Groupe et le plan d'audit 2007 qu'il a approuvé puis l'avancée du dossier concernant le contrat « complémentaire retraite hospitaliers ».

Sur l'ensemble des points devant faire l'objet d'une délibération du Conseil d'Administration, ce dernier a approuvé les propositions formulées au cours de l'exercice par le Comité d'Audit.

Rapport d'activité du Comité de rémunérations

pour l'exercice 2006

1 Attributions et composition

Les attributions et la composition du Comité des Rémunérations sont fixées dans son Règlement Intérieur, approuvé par le Conseil d'Administration du 15 mars 2004.

Il a pour attributions :

- de faire toute recommandation au Conseil d'Administration intéressant la rémunération et la retraite du Président, ainsi que des autres mandataires sociaux le cas échéant ;
- de faire toute recommandation au Président intéressant la rémunération et la retraite des membres du Comité Exécutif non mandataires sociaux ;
- d'examiner les propositions intéressant la mise en place des plans de souscription ou d'achat d'actions autorisés par l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
- de mener à bien toutes missions particulières qui lui seraient confiées par le Conseil d'Administration.

Le Conseil est composé au minimum de 3 membres, administrateurs ou censeurs, majoritairement indépendants et nommés par le Conseil d'Administration pour la durée de leurs mandats respectifs. A ce jour, le Comité est composé de :

- Monsieur André LEVY-LANG qui assure la Présidence,
- Madame Béatrice MAJNONI D'INTIGNANO,
- Monsieur Mickael DIEKMANN.

2 Activités au cours de l'exercice

Le Comité des Rémunérations s'est réuni à 3 reprises au cours de l'exercice.

- **Le 13 mars 2006** en présence de 2 membres sur 3, le Comité s'est prononcé :
 - sur le texte du rapport d'activité du comité pour l'année 2005 ;
 - sur la part variable de rémunération à verser aux membres du Comité Exécutif au titre de l'exercice 2005 en application des règles existantes ;
 - sur la revue des modalités de fixation du bonus à moyen terme pour la période 2005-2007 ;
 - sur le package détaillé de Monsieur Jean-Philippe Thierry pour l'exercice 2006 ;
 - sur les objectifs définissant la part variable des deux Directeurs Généraux Délégués au titre de leurs fonctions dans le Groupe et des autres membres du Comité Exécutif AGF France ;
 - sur les projets de texte pour le Rapport Annuel 2005 ;
 - sur la liste des collaborateurs ayant quitté le Groupe AGF entre mars 2005 et Février 2006 et ayant conservé leur Stock Options sur décision du Président (pour information).

■ **Le 19 septembre 2006**, en présence de la totalité de ses membres, le Comité s'est prononcé :

- sur le plan d'attribution d'achat d'actions 2006 ;
- sur le plan de Stock Appreciation Rights 2006 mis en place par Allianz en faveur des dirigeants de l'ensemble des sociétés de son groupe.

■ **Le 5 décembre 2006**, en présence de 2 membres sur 3, le Comité s'est prononcé :

- sur la cohérence d'ensemble des salaires fixes des deux Directeurs Généraux Délégués au titre de leurs fonctions dans le Groupe et des membres du Comité Exécutif AGF France pour 2007 ;
- sur les principes concernant la part variable des deux Directeurs Généraux Délégués au titre de leurs fonctions dans le Groupe et des autres membres du Comité Exécutif d'AGF France pour les exercices 2007, 2008 et 2009 ;
- sur le planning des Comités des Rémunérations d'AGF pour l'année 2007 (intégrant notamment les décisions relatives à la définition précise des objectifs des parts variables des deux Directeurs Généraux Délégués au titre de leurs fonctions dans le Groupe et des autres membres du Comité Exécutif d'AGF France).

Sur l'ensemble des points devant faire l'objet d'une délibération du Conseil d'Administration, ce dernier a approuvé les propositions formulées au cours de l'exercice par le Comité des Rémunérations.

Rapport d'Activité du Comité des Conventions

pour l'exercice 2006

Le Comité des Conventions est un comité d'étude permanent, créé par décision du 13 juin 1998, dont les attributions et la composition sont fixées dans son Règlement Intérieur, approuvé par le Conseil d'Administration du 15 mars 2004. Celui-ci a été profondément remanié par le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité, lors de sa séance du 5 décembre 2005, afin de lui permettre d'élargir et préciser ses compétences et attributions, ainsi que sa composition, en vue de prévenir ou pallier d'éventuels conflits d'intérêts entre le Groupe Allianz et le Groupe AGF pouvant résulter notamment de la nomination du Président Directeur Général d'AGF S.A., M. Jean-Philippe Thierry, en qualité de membre du Vorstand de la société Allianz SE.

1 Composition, mode de fonctionnement et missions

Le Comité des Conventions est composé de 4 membres, administrateurs ou censeurs, majoritairement indépendants et nommés par le Conseil d'Administration pour la durée de leurs mandats respectifs.

Les fonctions de Président et, le cas échéant de Vice-Président du Comité, sont assurées par des personnalités indépendantes siégeant au Conseil et désignées par celui-ci sur proposition de son Président.

À ce jour, le Comité est composé de 4 membres dont 3 personnalités indépendantes :

- Monsieur Yves CANNAC, censeur, qui en assure la présidence ;
- Monsieur Diethart BREIPOHL, administrateur ;
- Madame Béatrice MAJNONI d'INTIGNANO, administrateur ;
- Monsieur Robert HUDRY, administrateur, (depuis le 22 mai 2006, date à compter de laquelle il a remplacé Monsieur Hans-Dieter KALSCHEUER, dont les mandats d'administrateur et de membre du Comité des Conventions étaient arrivés à leur terme statutaire).

Le Comité des Conventions se réunit au moins une fois par trimestre et chaque fois qu'il est saisi par le Conseil d'Administration ou son Président, ou par le Président du Comité. Chaque réunion fait l'objet d'un ordre du jour et donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal rédigé et validé par son Président, puis soumis aux autres membres du Comité et signé par au moins d'eux d'entre eux, dont le Président.

Un compte-rendu oral en est fait par le Président du Comité au Conseil lors de sa séance suivante, puis le procès-verbal est ensuite annexé à celui de la séance du Conseil d'Admi-

nistration au cours de laquelle il a été évoqué et également retranscrit dans le Registre des procès-verbaux du Conseil d'Administration de la société.

Préalablement à chaque séance les membres du Comité, reçoivent les principaux documents nécessaires à l'exercice de leurs missions.

Conformément au Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, l'avis du Comité des Conventions est requis avant toute décision du Conseil d'Administration entrant dans son objet défini comme il suit :

Le Comité des Conventions a pour attribution générale l'examen de toute situation, évènement, fait, action ou omission susceptible de révéler ou de constituer un cas de conflit entre l'intérêt social de la Société ou de l'une de ses filiales directes et indirectes (ci-après le « Groupe AGF ») et l'intérêt social d'Allianz ou de l'une de ses filiales directes et indirectes (ci-après le « Groupe Allianz »).

A l'inverse, le Comité a également pour mission d'identifier les avantages et autres aspects positifs pour le Groupe AGF de ses relations avec le Groupe Allianz.

Il est, dans ce cadre, en particulier chargé d'examiner les éléments suivants, sans que cette énumération présente un caractère limitatif :

Relations entre le Groupe AGF et le Groupe Allianz

■ Toute transaction supérieure à 5 millions d'euros intervenant entre une société du Groupe AGF d'une part et une société du Groupe Allianz d'autre part ;

■ toute acquisition ou cession de participation entre le Groupe AGF d'une part, et le Groupe Allianz d'autre part ;

■ toute opération impliquant, si elle devait être mise en œuvre, un flux financier entre une société du Groupe AGF et une société du Groupe Allianz, en ce compris les politiques de distribution de dividendes proposées aux actionnaires ;

■ toute procédure émanant du Groupe Allianz qui peut avoir pour objet ou pour effet d'imposer à la Société (ou à l'une des sociétés du Groupe AGF) une stratégie susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes ou le cours de l'action de la Société (ou de la société concernée).

Le rôle du Comité des Conventions est de s'assurer que l'opération envisagée est réalisée à des conditions de marché et respectueuse tant de l'intérêt social de la Société ou de ses filiales que de l'intérêt des actionnaires minoritaires de la Société.

Autres questions devant être soumises à l'examen du Comité des Conventions

Toute opération d'investissement, de création, de croissance externe, de désinvestissement ou de cessions supérieure à trente millions d'euros susceptible d'entrer dans le champ d'application figurant au préambule du présent article.

Il est également chargé de mener à bien toutes missions particulières qui lui seraient confiées par le Conseil d'Administration. Par ailleurs, chaque administrateur, chaque membre du Comité des Conventions ainsi que chaque Directeur Général Délégué de la Société à la connaissance duquel serait porté un évènement entrant dans le champ de compétence du Comité tel que défini ci-dessus peut demander la convocation du Comité, et doit provoquer cette réunion lorsqu'il aura identifié une situation de conflit d'intérêt dans les relations entre le Groupe Allianz et le Groupe AGF.

Le Président du Comité des Conventions, ainsi que chacun de ses membres, peut également demander l'inscription de tout sujet relevant de son domaine de compétence à l'ordre du jour du Comité.

2 Activités au cours de l'exercice 2006

Le Comité s'est réuni 4 fois au cours de l'exercice 2006:

- **Le 13 mars 2006**, en présence de tous ses membres, pour :
 - examiner la politique et le programme de réassurance d'AGF ainsi que les relations avec Allianz dans cette matière. Le Comité a en particulier approuvé la décision prise par AGF de continuer à ne pas participer au programme Supercat en 2006 (à l'instar de 2004 et de 2005) mais d'adhérer par contre au programme Megacat pour 2006 (comme ce fut déjà le cas en 2005) ;
 - par ailleurs, le Comité a recommandé de s'interroger, lors du renouvellement pour 2007, sur les possibilités pour AGF d'obtenir, pour l'avenir, de meilleures conditions au titre de ses cessions des primes « Grands Risques » à hauteur de 70 % au programme de réassurance d'Allianz Global Risk, en fonction des résultats financiers obtenus par ce traité annuel au cours des trois dernières années ;
 - examiner préalablement la politique de fixation du dividende envisagée afin de s'assurer que celle-ci prend bien en compte à la fois l'intérêt de l'ensemble des actionnaires d'AGF, le fait que son titre est considéré par l'ensemble des analystes comme une valeur de rendement et les engagements déjà annoncés sur les taux de distribution. Compte tenu de tous ces éléments le Comité a émis un avis favorable à la proposition de fixation du dividende réalisée ;
 - approuver le projet de rapport d'activité de l'exercice 2005.

- **Le 22 mai 2006**, en présence de tous ses membres, pour :
 - examiner le projet d'acquisition par Euler Hermes du portefeuille d'Assurance-Crédit de la filiale d'Allianz en Irlande, projet auquel le Comité a donné un avis favorable ;
 - être informé d'un incident de marché concernant le titre Euler Hermes à propos duquel le Comité a préconisé l'instauration d'une meilleure coordination de communication entre Allianz SE d'une part et AGF et Euler Hermes d'autre part, les deux sociétés de son Groupe cotées en France, afin d'éviter la répétition d'une telle situation à l'avenir.

- **Le 19 septembre 2006**, en présence de tous ses membres, pour :
 - examiner le projet d'investissement dans la banque chinoise ICBC, au travers d'une structure holding appartenant à Dresdner Bank, la filiale bancaire d'Allianz, projet auquel le Comité a décidé de donner un avis positif et demandé d'être informé des développements y afférents ;
 - examiner le projet d'acquisition par Mondial Assistance de la compagnie d'assurances américaine Jefferson auprès d'Allianz Global Risks, projet dont le financement serait assuré en totalité par un prêt subordonné consenti par AGF. Le Comité a émis un avis positif sur ledit projet, après avoir constaté que celui-ci répondait, tout en la sécurisant, à la stratégie de développement de Mondial Assistance sur le marché américain, que le prix d'achat correspondait à des prix de marché et que les garanties apportées par le vendeur étaient satisfaisantes.

- **Le 5 décembre 2006**, en présence de tous ses membres, pour :
 - examiner la première partie d'une présentation faite sur les relations opérationnelles au quotidien entre AGF et Allianz ;
 - faire le point sur le projet d'investissement dans la banque chinoise ICBC auquel AGF a du en définitive renoncer ;
 - examiner le projet d'acquisition par la société AGF Alternative Asset Management, société de gestion alternative du groupe AGF, d'Allianz Hedge Fund Partners, filiale américaine d'Allianz Global Investors, également spécialisée dans les activités de multi gestion alternative. Le Comité a émis un avis positif sur ledit projet ;
 - procéder à un nouvel examen des relations entre AGF et Allianz en matière de réassurance.

Sur l'ensemble des points devant faire l'objet d'une délibération du Conseil d'Administration, ce dernier a approuvé les propositions formulées au cours de l'exercice par le Comité des Conventions.

Éléments financiers complémentaires

1 Mesure de la rentabilité normalisée des activités d'assurance

La démarche d'AGF

Le principe : le capital apporté par l'actionnaire, loin d'être une ressource gratuite ou abstraite, est un gage de la sécurité accordée aux assurés. Son coût doit, en conséquence, être intégré au prix de revient des produits.

Calculé sur les fonds propres comptables, la mesure classique de la rentabilité, le ROE (« Return on Equity »), ne donne que la performance globale du Groupe et ne permet pas une analyse par activité.

AGF a en conséquence bâti une approche simple et rigoureuse de ces questions, permettant une communication financière détaillée par activité et un management plus efficace de la valeur créée par le Groupe.

Cette approche repose en pratique sur :

- la normalisation du résultat de chaque activité, qui consiste à appliquer quelques ajustements, en nombre limité, au résultat comptable de façon qu'il reflète mieux la performance économique sous-jacente, indépendamment du référentiel comptable utilisé, du contexte boursier ou de la politique d'extériorisation de résultat ;
- l'allocation d'un capital aux diverses activités en fonction de leur contribution au risque total du Groupe.

Elle permet ensuite de rapporter le résultat économique à ce capital et de déterminer ainsi une rentabilité normalisée par métiers ou pays.

Résultat normalisé

Le résultat comptable d'une compagnie d'assurances est sensible au référentiel comptable utilisé, à la volatilité des marchés financiers et au niveau de réalisation de plus-values sur les placements. C'est pourquoi les analystes financiers le retraitent souvent pour estimer le résultat économique sous-jacent. Les retraitements retenus par AGF sont en nombre limité et portent essentiellement sur les produits financiers, certains dispositifs comptables, les revenus de l'excédent de capital et l'impôt :

- Les produits financiers normalisés correspondent à la performance espérée à moyen terme sur les placements. Ils permettent d'avoir une vision du socle de rentabilité des activités d'assurance. Les performances normalisées appliquées à la valeur de marché des placements sont pour 2006 de 8,5 % pour les actions de la zone euro, 6,0 % pour l'immobilier en France et 5,5 % pour le portage d'actifs opérationnels (paramètres identiques en 2005). Les produits de taux (obligations à taux fixe ou variable, trésorerie, prêts, avances sur polices), par nature moins volatiles, ne sont pas normalisés.

En millions d'euros	Produits des placements nets de charges ^[1]	Annulation ajustements de valeur ACAV	Variation PPE* et PRE*	Réels nets de PPE ^[2]	Normés (avant EK) ^[2]	Ecart (réel - normé)
Vie et Santé en France	4 084	(827)	(203)	3 054	3 164	(110)
Non Vie et Assistance en France	704		0	704	454	250
Assurance-Crédit	159			159	167	(8)
International : Vie et non Vie	1 015	(167)		848	860	(12)
Autres activités	125			125	89	36
Total	6 087	(994)	(203)	4 890	4 734	156

[1] Sources : annexes 5.1-31 (résultat consolidé sectoriel).

[2] Ces montants n'incluent pas les ajustements ACAV.

* PPE : provision pour participation aux excédents, PRE : provision pour risque d'exigibilité, EK : excédent de capital.

■ Les autres retraitements concernent essentiellement des dispositifs comptables comme la provision pour participation aux excédents (en assurance Vie) dont les mouvements sont retraités en fonction de la normalisation des produits financiers pour mesurer le résultat économique sous-jacent.

■ L'excédent de capital représente, quant à lui, la différence entre les ressources apportées par les actionnaires (actif net réévalué) et le besoin net en capital. Plus cet excédent est important, plus le résultat augmente sans création de valeur pour l'actionnaire, par le simple placement financier des sommes correspondantes. Pour juger la performance des activités sur des niveaux de risques comparables, il est donc nécessaire de neutraliser les revenus issus du placement de l'excédent de capital.

■ Le dernier retraitement de normalisation concerne les impôts, afin d'une part de déterminer une charge fiscale cohérente avec les autres éléments du compte de résultat normalisé et d'autre part de neutraliser l'impact de déficits fiscaux reportés d'années antérieures. En pratique AGF applique le taux normal d'impôt sur les sociétés au résultat normalisé avant impôt en tenant compte par ailleurs de l'exonération sur certains dividendes et des impôts à taux réduit sur les plus-values (taux normal 34,4 % en 2006 et 34,9 % en 2005).

Passage du résultat normé au résultat réel

Réalisé au 31 décembre 2006

En millions d'euros

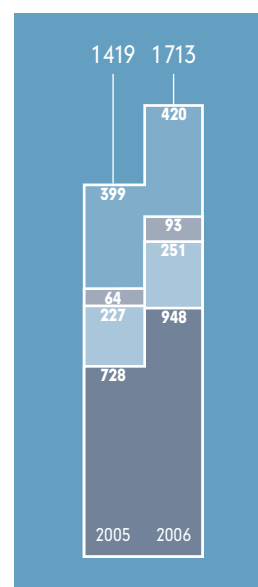
Total des COA hors holdings	1 713
Holdings et Autres Activités	80
Total des COA	1 793
Retraitements de normalisation financiers et impôts	101
Non récurrent	5
Autres produits et charges opérationnels	-
Dépréciation	-
Résultat net consolidé	1 899

Capital alloué

L'assureur, afin d'apporter le niveau de sécurité adéquat, doit immobiliser des ressources suffisantes face aux aléas couverts. Ce besoin en solvabilité peut en pratique être estimé de plusieurs façons :

- la marge de solvabilité européenne est l'instrument le plus simple. Le minimum réglementaire est proportionnel au volume d'activité (primes, sinistres ou provisions),
- les contraintes des agences de notation sont en général plus fortes, intègrent le risque des placements et en déduisent le niveau de sécurité donné aux assurés (Claims Paying Ability ou Financial Strength),
- les modèles internes de « value at risk » tiennent compte de la taille, des protections en réassurance et des corrélations croisées entre les divers risques. De tels modèles nécessitent de s'appuyer sur une base statistique suffisamment riche et sont en général complexes à mettre en œuvre.

En millions d'euros



- Assurance hors de France
- Asset Management et Banques en France et hors de France
- Assurance-Crédit et Assistance
- Assurance en France

Pour l'exercice 2006, la méthode d'allocation de capital retenue par AGF s'appuie sur un modèle interne commun au groupe Allianz pour les activités d'assurance en France, en Belgique, aux Pays-Bas, en Espagne, et sur les activités en assurance-Crédit ; et sur le modèle développé à partir d'une agence de notation pour les autres activités (assistance, Amérique du Sud, Afrique, Moyen-Orient, Banque, Asset Management).

Le modèle interne permet une analyse plus fine du risque économique de chaque activité en intégrant les effets de la diversification entre les risques au sein d'un même ensemble de métiers (Vie et non Vie), et s'inscrit pleinement en préparation des futures normes de solvabilité européennes (Solvency II).

Le modèle d'agence de notation, qui ne concerne plus désormais que des activités de taille plus modeste, est un modèle plus simple et plus standard, et aura pour vocation à être remplacé progressivement par le modèle interne au fur et à mesure de son déploiement au sein du Groupe.

Les deux modèles reposent sur une décomposition du risque par nature qui est décrite plus en détail dans le chapitre « Gestion des risques », aboutissant à un besoin en capital économique dénommé « Risk Capital » (modèle interne) ou bien « Besoin en Capital » (modèle des agences de notation).

Pour les activités sur lesquelles le modèle interne est applicable, le capital alloué est calculé distinctement pour chaque métier Vie et non Vie et dans chaque pays comme la plus grande des deux valeurs Risk Capital et besoin réglementaire local.

Enfin, le capital alloué final est obtenu comme la moyenne de ces calculs à l'ouverture et à la clôture de l'exercice afin de tenir compte d'un effet moyen sur l'exercice entier et être plus en phase avec le résultat normalisé (calcul des ROAC).

Pour les activités sur lesquelles le modèle des agences reste applicable, le capital alloué est égal au besoin en capital net des ressources apportées par les tiers, en tenant compte des exigences réglementaires locales le cas échéant.

Rentabilité normalisée

Le calcul d'un résultat normalisé n'a d'intérêt que s'il est rapporté au capital alloué et comparé aux attentes des actionnaires ou du marché financier.

Le ROAC (Return On Allocated Capital, ou retour sur capital alloué) est ainsi égal à : $ROAC = \text{Résultat normalisé} / \text{Capital alloué}$.

AGF a pris l'habitude de publier chaque année un tableau donnant ses rentabilités normalisées pour leurs principaux métiers et pays. C'est un élément important dans l'information communiquée aux actionnaires.

Conclusion

Cette approche ne se substitue pas à l'information déjà véhiculée par les états comptables ; elle ajoute en revanche un éclairage économique pertinent sur la qualité et la pérennité des résultats et facilite la recherche et la mise en œuvre d'actions pratiques de création de valeur pour l'actionnaire.

Au 31 décembre 2006

En millions d'euros	Résultat normalisé	Capital alloué	Rentabilité
Assurance en France	948	4 319	22,0 %
Assurance-Crédit et Assistance	251	1 327	18,9 %
Asset Management et Banques en France et hors de France	93	242	38,6 %
Assurance hors de France	420	2 254	18,7 %
Total AGF	1 713	8 141	21,0 %
dont Vie et Santé	675	3 317	20,4 %
dont non Vie	945	4 583	20,6 %
dont Asset Management et Banques en France et hors de France	93	242	38,6 %

Au 31 décembre 2005

En millions d'euros	Résultat normalisé	Capital alloué	Rentabilité (en %)
Assurance en France	728	4 222	17,3 %
Assurance-Crédit et Assistance	227	1 154	19,7 %
Asset Management et Banques en France et hors de France	64	193	33,4 %
Assurance hors de France	399	2 142	18,6 %
Total AGF	1 419	7 711	18,4 %
dont Vie et Santé	528	3 269	16,2 %
dont non Vie	827	4 249	19,5 %
dont Asset Management et Banques en France et hors de France	64	193	33,4 %

2 Mesure de la sensibilité des capitaux propres économiques

2.1 Modèle paramétrique pour les activités hors France, Belgique, Pays-Bas, Espagne et Euler Hermes

Principes

Le groupe AGF s'est doté depuis 1996 d'un outil de mesure de ses risques qui sert aussi de base à l'allocation de capital pour ses activités opérationnelles d'assurance, de banque, et d'asset management.

Ces risques sont évalués selon une approche de type paramétrique cohérente avec celle utilisée par le groupe Allianz, pour la quasi totalité de ses filiales dans le monde. Les différents facteurs de risques sont mesurés par une « Value at Risk » (VaR) théorique au 31 décembre de l'exercice considéré, correspondant à la perte de valeur économique maximale à laquelle les activités concernées sont exposées en une année pour un niveau de confiance donné.

Description générale du modèle pour les activités d'assurance

Le modèle de Value at Risk des activités d'assurance en vigueur repose sur 5 types de risques principaux :

- C1 : risques de placements
- C2 : risques de crédit sur les réassureurs et les tiers hors groupe
- C3 : risques de tarification nets de réassurance en non vie
- C4 : risques de provisionnement nets de réassurance en non vie
- C5 : risques de provisionnement en assurance vie

Facteurs de risques pour les activités d'assurance

C1 : Le risque de placements est estimé à 15 % de la valeur de marché des actions augmenté de 10 % de la valeur de marché des placements immobiliers et d'un pourcentage de la valeur de marché des placements obligataires, lié au risque de crédit des contreparties fonction du rating des émetteurs (hors groupe Allianz et hors Etats).

C2 : Le risque de crédit est lié aux provisions de sinistres cédées aux réassureurs, nettes de garanties reçues, et aux créances sur les tiers (clients, agents, courtiers, coassureurs, fournisseurs) hors groupe Allianz, Etat et personnel. Le coefficient retenu est fonction du rating des contreparties, les contreparties non notées étant assimilées à un risque BBB par défaut.

C3 : Le risque de tarification en non vie dépend des primes émises nettes de réassurance, ventilées par catégories de risques assurés (automobile, dommages aux biens, dommages corporels santé et accident, dommages corporels invalidité, transport, responsabilité civile, caution, crédit, etc).

C4 : Le risque de provisionnement non vie dépend des provisions de sinistres (sinistres à payer, IBNR, provisions mathématiques de rente, hors provision de gestion, et nettes de prévisions de recours), nettes de réassurance, ventilées selon la même catégorie de risques assurés que le risque C3, et après déduction d'un facteur d'escompte propre à chaque catégorie d'affaires.

C5 : Le risque de provisionnement vie est égal à 125 % du calcul de solvabilité réglementaire, après retraitement de la réassurance intra-groupe. Ce risque dépend principalement des provisions mathématiques vie en Euros et en unités de compte, ainsi que des capitaux sous risques décès.

Autres activités

Pour les autres activités, le calcul des risques est basé sur un indicateur global classé par convention dans le risque C6 :

- Pour les activités bancaires (Banque AGF) : la VaR est égale au ratio Cooke, défini comme 8 % des encours pondérés, diminué des ressources subordonnées le cas échéant.
- Pour les activités d'Asset Management (AGF AM, AAAM,...), la VaR représente les risques opérationnels et est supposée égale à 0,25 % des encours sous gestion, hors actifs gérés pour compte propre (portefeuilles des AGF), dont supports de contrats en unité de compte. Ce coefficient est traditionnellement appliqué par des agences de notation comme base des risques générés par cette activité.
- Pour les activités de services financiers autres qu'assurance, banque et asset management (par exemple W Finance), la VaR représente les risques opérationnels et est égale à un pourcentage des frais de gestion propres.
- Pour les activités ART (AGF Assurances Financières), la VaR est calculée selon un modèle propre qui tient compte du risque économique sous-jacent pour chaque catégorie de contrats.

Résultats

Le tableau ci-après donne le détail des VaR ventilées par facteurs de risques et selon les principaux métiers pour l'assurance de personnes et de biens et responsabilité à l'étranger (hors Belgique, Pays-Bas et Espagne et hors EulerHermes), pour le groupe Mondial Assistance, ainsi que pour les activités bancaires et de gestion d'actifs.

Ces chiffres s'entendent en part totale y compris les risques portés par les minoritaires, notamment pour le groupe Mondial Assistance.

Il n'est pas pertinent d'additionner ces différentes VaR par risque pour avoir une notion de risque brut global dans la mesure où les effets de diversification jouent un rôle majeur. De plus, une part des risques bruts est portée par des tiers (assurés en assurance vie, fisc...) et ne peut donc être comparée aux ressources du groupe pour juger de la solvabilité.

Fin 2006

En millions d'euros	C1 Actifs	C2 Crédit	C3 Primes non Vie	C4 Provisions non Vie	C5 Provisions Vie	C6 Bancaire et ART
Assurance International (hors Belgique, Pays-Bas et Espagne)	27	15	94	59	11	0
Assurance à l'étranger Vie et Santé	10	2	5	4	11	0
Assurance à l'étranger Biens et Responsabilités	17	14	89	55	0	0
Mondial Assistance Group	14	14	128	15	0	0
Banques et Asset Management*	0	0	0	0	0	219
France (ART)	0	0	0	0	0	6
Total des compagnies AGF Groupe (hors modèle interne)	41	29	222	74	11	225

* Banque AGF, AGF Asset Management, AGF Private Equity, AGF Private Banking, W Finance et AAAM.

Fin 2005

En millions d'euros	C1 Actifs	C2 Crédit	C3 Primes non Vie	C4 Provisions non Vie	C5 Provisions Vie	C6 Bancaire et ART
Assurance International (hors Belgique, Pays-Bas et Espagne)	23	15	83	55	12	0
Assurance à l'étranger Vie et Santé	9	3	4	3	12	0
Assurance à l'étranger Biens et Responsabilités	14	12	79	52	0	0
Mondial Assistance Group	12	12	119	13	0	0
Banques et Asset Management*	0	0	0	0	0	145
France (ART)	0	0	0	0	0	7
Total des compagnies AGF Groupe (hors modèle interne)	35	27	202	68	12	152

* Banque AGF, AGF Asset Management, AGF Private Equity, AGF Private Banking, W Finance et AAAM.

Le modèle interne de Risk Capital est en cours de déploiement au sein du Groupe Mondial Assistance.

Le risque de placement C1 a augmenté légèrement entre 2005 et 2006 principalement du fait de la hausse de valeur des portefeuilles actions sur 2006.

Les risques de tarification en non-vie (C3) augmentent sensiblement entre 2005 et 2006, essentiellement du fait d'un chiffre d'affaire en hausse sur l'activité d'assurance assistance (Mondial Assistance) et sur certains marchés étrangers (Brésil principalement).

Le risque de provisionnement vie (C5), très modeste en montant, demeure en 2006 concentré sur quelques filiales (Colombie, Liban et Egypte).

La forte hausse des risques « bancaires » (+51 %) entre 2005 et 2006 est essentiellement imputable à Banque AGF (120 millions d'euros fin 2006 contre 78 millions d'euros fin 2005) et s'explique par l'exercice de l'option de remboursement anticipé au bout de 5 ans d'un TSR émis en 2001, qui venait en diminution du besoin en Capital à couvrir par du Capital Tier 1.

Le légère baisse du risque ART en France (AGF Assurances Financières) entre 2005 et 2006 est due à l'arrivée à maturité de certains contrats dans ce portefeuille essentiellement en run-off.

2.2 Modèle interne de risk capital pour les activités en France, Belgique, Pays-Bas, Espagne et pour Euler Hermes

Principes généraux

Le groupe Allianz a déployé un modèle interne de mesure des risques sur ses principales filiales (France, Belgique, Pays-Bas, Espagne, EulerHermes).

Comme pour le modèle paramétrique, le modèle interne distingue différentes catégories de risques par nature, selon la classification suivante :

- C1 : risques de marché (actif-passif) + risques de crédit sur les obligations,
- C2 : risques de crédit sur les réassureurs,
- C3 : risques de tarification nets de réassurance en non vie,
- C4 : risques de provisionnement nets de réassurance en non vie,
- C5 : risques de mortalité et morbidité en assurance de personne,
- C6 : risques commerciaux liés à l'activité (risques de chute de la production nouvelle, de rachat, de non renouvellement des contrats),
- C7 : risques opérationnels (risques informatique, légal, d'image...).

Contrairement au modèle paramétrique, le modèle interne repose sur un concept de « capital sous risques » (Risk Capital), et non sur des facteurs de risque forfaitaires applicables à des assiettes. Le Risk Capital est défini comme la différence entre la « Value at Risk » (VaR) de la valeur économique du portefeuille pour le risque considéré et la valeur économique du portefeuille prévue dans un scénario central (plan). La VaR est mesurée au 31 décembre de l'exercice considéré et correspond à un horizon d'une année pour un niveau de confiance fixé à 0,07 % (correspondant à un objectif de rating A en « stand alone »).

De plus, la VaR est calculée globalement sur le périmètre des activités d'assurance au niveau de chaque pays à partir de résultats observés propres à chaque activité, en général à partir d'historiques mesurés sur le périmètre le plus large possible.

Par ailleurs, le Risk Capital global de chaque métier est calculé en tenant compte des effets de diversification à plusieurs niveaux : entre les branches d'activités non vie (incendie, auto, ...), puis entre les types de risques (C1, C2, ...). Pour cela, on utilise des matrices de corrélation dont les coefficients sont fixés en fonction d'hypothèses de dépendance et de données empiriques.

Enfin, la notion de ressources de tiers est utilisée au niveau des risques partageables avec les assurés (essentiellement risques C1 et C5). Ces ressources de tiers sont constituées des plus-values latentes part assurés et du fonds de participation aux bénéficiaires ainsi que des autres réserves de passif évoqué plus haut.

En conséquence, ce modèle est plus adapté à la réalité économique que le modèle paramétrique.

Catégories de risques

– L'analyse des risques de marché (C1) repose sur l'impact d'événements de marché pris indépendamment les uns des autres (baisse des marchés actions, hausse des taux d'intérêt, baisse des taux d'intérêt, baisse de l'immobilier, hausse des spreads), tant sur l'actif que sur la valeur économique des passifs (en assurance non vie, seuls les taux d'intérêt ont un impact sur la valeur des engagements techniques, mais en assurance vie, tous les scénarios modifient la valeur des engagements vis-à-vis des assurés par la mécanique des participations bénéficiaires). Le C1 se décompose donc en 5 sous-risques corrélés entre eux dans un second temps.

– Le risque C2 est modélisé pour les réassureurs (hors créances sur les tiers) sur la base des provisions cédées nettes de garanties, et des probabilités de défaut supposées (ratings d'agences).

– Les risques de tarification non vie (C3) correspondent à l'incertitude qui pèse sur le résultat technique pour un exercice de survenance donné et sont mesurés à partir de la

volatilité des ratios S/P bruts pour des catégories de contrats homogènes (proches des catégories ministérielles). L'impact de la réassurance sur le risque C3 est mesuré soit par le taux de cession des primes en réassurance, soit à partir d'une modélisation des lois de fréquence et de sévérité des sinistres graves pour les traités non proportionnels. Par ailleurs, les risques de catastrophe liés aux événements naturels (tempêtes pour l'Europe, tremblements de terre à Monaco) sont traités par des modèles propres qui tiennent compte des mécanismes de réassurance.

– Les risques de provision non vie (C4) correspondent à l'incertitude qui pèse sur le développement de la charge des sinistres survenus au cours des exercices antérieurs et sont mesurés par la volatilité des facteurs de développement des charges ou des règlements bruts entre deux exercices de survenance. L'impact de la réassurance est appréhendé par le taux de cession des provisions de sinistres.

– Les risques de mortalité et de morbidité (C5) correspondent au risque de sur- ou sous-mortalité sur la valeur du portefeuille en vigueur et sont composés de deux catégories de risques : risque de niveau (non adéquation entre le portefeuille assuré et les hypothèses de mortalité retenues) et risque de calamité (épidémie). Les produits d'épargne et de prévoyance sont sensibles à la hausse de la mortalité, tandis que les produits de rente sont sensibles à la baisse de la mortalité. Ces risques sont aussi appliqués par extension à la morbidité (cas des rentes d'invalidité en assurance non vie).

– Pour les risques commerciaux liés à l'activité (C6), il est tenu compte de la perte des frais fixes d'acquisition en cas de mévente des réseaux de distribution et des frais fixes de gestion en cas de non persistance des contrats.

– Les risques opérationnels (C7) sont, pour le moment, calculés de façon forfaitaire en appliquant un coefficient sur les autres risques, calibré à partir de données exogènes.

Risk Capital contributif

Les Risk Capital « stand alone » calculés pour chaque catégorie de risque sont agrégés pour les activités vie d'une part et non vie d'autre part. Les effets de diversification permettent de définir le concept de Risk Capital contributif, qui correspond à la partie du risque qui ne se diversifie pas avec les autres mais subsiste dans le total. On peut donc décomposer le Risk Capital total de l'activité comme la somme de ses composantes contributives. En revanche, il n'y a pas de sens à ajouter les Risk Capitaux « stand alone ».

Effet partage du risque

Les risques ainsi calculés (C1 à C7) correspondent aux risques bruts avant impact des richesses latentes initiales (ressources de tiers) déjà décrites plus haut, qui viennent réduire la quote-part du risque porté par l'actionnaire.

Activité : Biens et Responsabilités**Fin 2006**

En millions d'euros	C1 Actions	C1 Hausse taux	C1 Baisse taux	C1 Immo- bilier	C1 Change	TOTAL Risques de marché	C1 Crédit obligations	C2 Crédit réassureurs	TOTAL Risques de crédit
Assurance France	454	236	0	89	0	779	28	39	67
Assurance Belgique	39	4	0	0	0	43	5	3	8
Assurance Pays-Bas	121	47	0	0	0	168	7	10	17
Assurance Espagne	56	41	0	19	0	116	5	7	12
Euler Hermes	131	30	0	16	29	207	6	0	6

Fin 2005 retraité

En millions d'euros	C1 Actions	C1 Hausse taux	C1 Baisse taux	C1 Immo- bilier	C1 Change	TOTAL Risques de marché	C1 Crédit obligations	C2 Crédit réassureurs	TOTAL Risques de crédit
Assurance France	460	205	0	82	0	747	20	38	58
Assurance Belgique	34	6	0	0	0	40	5	2	7
Assurance Pays-Bas	94	42	0	0	0	136	3	11	14
Assurance Espagne	40	35	0	15	0	90	5	4	9
EulerHermes	102	35	0	15	31	183	3	0	3

Activité : Vie et Santé**Fin 2006**

En millions d'euros	C1 Actions	C1 Hausse taux	C1 Baisse taux	C1 Immo- bilier	C1 Change	TOTAL Risques de marché	C1 Crédit obligations	C2 Crédit réassureurs	TOTAL Risques de crédit
Assurance France	2 844	0	392	280	0	3 516	139	1	140
Assurance Belgique	297	0	108	27	0	432	20	0	20
Assurance Pays-Bas	73	3	0	0	0	76	21	0	21
Assurance Espagne	1	0	21	1	0	22	3	0	3

Fin 2005 retraité

En millions d'euros	C1 Actions	C1 Hausse taux	C1 Baisse taux	C1 Immo- bilier	C1 Change	TOTAL Risques de marché	C1 Crédit obligations	C2 Crédit réassureurs	TOTAL Risques de crédit
Assurance France	2 948	0	376	269	0	3 593	93	2	95
Assurance Belgique	227	0	274	27	0	528	14	0	14
Assurance Pays-Bas	63	5	0	0	0	68	31	0	31
Assurance Espagne	1	0	61	1	0	63	5	0	5

Remarques :

– Seule l'addition des Risk Capitaux contributifs en ligne (par risques) a un sens. L'addition en colonne (par activités) n'a pas de sens du fait des corrélations.

– Ces chiffres s'entendent en part AGF et non en part totale (50 % pour l'Espagne et 68,39 % pour EulerHermes).

– Les chiffres retraité 2005 correspondent à des retraitements méthodologiques apportés au modèle interne en 2006 (notamment une amélioration de la modélisation du risque ALM pour Coparc et pour une partie du portefeuille d'Arcalis).

En France, les risques en assurance vie et santé demeurent inférieurs aux besoins de solvabilité réglementaire du fait d'un adossement satisfaisant entre la durée des engagements et celle du portefeuille obligataire. Le niveau assez faible des taux minimum garantis est un autre facteur de réduction du risque ALM en vie. Ces risques augmentent mécaniquement par rapport à 2005 suite à la hausse des risques de placements due à la hausse des valeurs de marché des actions. Concernant l'assurance de biens et responsabilités en France, on constate une grande stabilité des risques entre 2005 et 2006.

En Belgique, l'essentiel du risque vient des activités vie, principalement du fait du risque de baisse des taux dans un contexte de marché local où les taux minimum garantis restent plus élevés qu'en France même s'ils sont en diminution régulière. La hausse du risque actions est imputable à la hausse du portefeuille actions en valeur de marché en 2006.

Aux Pays-Bas, l'essentiel des risques vient des activités non-vie, relativement stables entre 2005 et 2006. La hausse du risque actions est imputable à la hausse du portefeuille actions en valeur de marché en 2006 (portefeuille actions fortement investi sur des titres de l'indice AEX).

En Espagne, l'essentiel du risque vient des activités non-vie. Le risque de sinistralité est peu impacté par les risques de catastrophes naturelles (réglementation locale). En vie et santé, le risque est essentiellement concentré sur le risque de baisse des taux du fait d'une durée du portefeuille obligataire plus courte que celle des passifs. En revanche, de très faibles allocations en actions et immobilier expliquent le très faible niveau des risques actions et immobilier.

Le groupe Euler Hermes dispose du modèle interne de Risk Capital depuis 2005 mais, compte tenu des délais de clôture du rapport annuel 2005, seuls les capitaux calculés selon le modèle paramétrique avaient été disponibles pour être intégrés dans le rapport annuel 2005. Pour la première fois dans le rapport annuel 2006, les risques d'EulerHermes sont exprimés selon le modèle interne de Risk Capital, avec un retraitement selon le même modèle à fin 2005. L'essentiel du risque d'EulerHermes provient du risque de prime (activité d'assurance crédit), les risques de provision et de marché étant comparativement faibles du fait de la liquidation rapide des sinistres en assurance crédit. Le risque action est le plus important des risques de marché mais demeure bien maîtrisé (allocation de 12 %, investie essentiellement dans la zone Euro). EulerHermes a un risque de change qui est dû à son implantation dans de nombreux pays hors zone Euro.

C3 Primes non Vie	C4 Provisions morbidité	C5 Mortalité morbidité	TOTAL Risques actuariels	C6 Commercial	C7 Opérationnel	TOTAL Risques opérationnels	Risk Capital
489	612	0	1 101	103	117	220	2 167
78	42	0	120	5	10	15	186
123	64	0	187	7	20	27	399
137	42	0	179	10	16	26	331
572	68	0	640	9	32	41	894

C3 Primes non Vie	C4 Provisions morbidité	C5 Mortalité morbidité	TOTAL Risques actuariels	C6 Commercial	C7 Opérationnel	TOTAL Risques opérationnels	Risk Capital
493	594	0	1 087	101	115	216	2 108
85	22	0	107	5	9	14	167
151	51	0	202	6	19	25	377
113	51	0	164	9	15	24	287
532	38	0	570	12	28	40	796

C3 Primes non Vie	C4 Provisions non Vie	C5 Mortalité morbidité	TOTAL Risques actuariels	C6 Commercial	C7 Opérationnel	TOTAL Risques opérationnels	Effet partage du risque	Risk Capital
97	94	25	216	436	253	689	(2 762)	1 799
0	0	7	7	27	26	53	0	512
0	0	28	28	26	15	41	0	166
0	0	34	34	7	17	24	0	82

C3 Primes non Vie	C4 Provisions non Vie	C5 Mortalité morbidité	TOTAL Risques actuariels	C6 Commercial	C7 Opérationnel	TOTAL Risques opérationnels	Effet partage du risque	Risk Capital
97	90	25	212	435	254	689	(2 779)	1 810
0	0	9	9	33	32	65	0	616
0	0	0	0	28	15	43	0	143
0	0	1	1	6	19	24	0	93

3 Mesure de l'Embedded Value

Définition

L'Embedded Value (EV) est un concept spécifique à l'assurance-vie, qui résume en un seul chiffre la valeur d'une société si elle arrêtaient de vendre de nouveaux contrats. Elle est composée de deux éléments :

- l'Actif Net Retraité (ANR), qui représente les fonds propres en valeur de marché,
- la valeur du portefeuille (VIF), qui représente la valeur actuelle des profits futurs afférents aux polices en portefeuille, projetés sur une base cohérente avec les marchés (« market-consistent »), et réduits par le coût notionnel des différents risques.

L'EV est un résultat issu de calculs basés sur un grand nombre d'hypothèses, d'us et de paramètres. La valeur communiquée pourrait changer en fonction de l'environnement de la compagnie, avec des marges d'appréciation plus importantes que pour une évaluation strictement comptable.

Variation en 2006

L'EV passe de 11,4 Md€ au 31.12.2005 (retraité) à 12,6 Md€ au 31.12.2006. La hausse est principalement attribuable aux forts profits en 2006, à la hausse des taux obligataires et aux affaires nouvelles très rentables.

Embedded value

En millions d'euros	2006	2005 retraité*	2005 publié
Actif Net retraité**	11 681	10 538	10 538
Éléments de résultats futurs***	(2 905)	(2 244)	(1 603)
Valeur actuelle des profits futurs	4 636	3 965	3 105
Coût des risques	(843)	(854)	(710)
Embedded Value	12 570	11 404	11 330
Nombre d'actions	182 869 828	180 589 367	180 589 367
Embedded Value par actions (en euros)	68,7	63,2	62,7

* Réévaluation: méthode market-consistent, sociétés AVIP et Martin Maurel Vie ajoutées au périmètre.

** Actif Net retraité avant dividendes 2007.

*** Éléments d'ANR valorisés ailleurs dans la PVFP (FAR, plus-values latentes, écarts d'acquisition...).

**** Coût notionnel des garanties aux clients, coût de portage du capital requis, coût notionnel des risques non-financiers.

Méthode

Dans la publication AGF, contrairement à la publication Allianz, l'EV est publiée sur la base de l'ANR comptable consolidé, élément qui n'est pas directement cohérent avec le calcul de la VIF. En conséquence, afin d'éviter de compter certains éléments deux fois, des ajustements sont effectués afin que l'ANR et la VIF soient cohérents et puissent être directement additionnés.

Différents changements ont été opérés en 2006 sur la méthode de calcul de l'EV. En conséquence, afin de permettre la comparaison avec 2006, les données de 2005 ont été retraitées en appliquant la nouvelle méthode. Les principaux changements sont les suivants :

- La méthode est maintenant « market-consistent », par application de la méthode « certainty-equivalent ». En particulier les taux d'actualisation et les taux de rendement normés sont égaux aux taux sans risque, pour chaque année de projection. De plus les risques non-financiers sont pris en compte par le biais d'un coût de portage des capitaux économiques immobilisés en regard de ces risques.
- La réserve de capitalisation est maintenant considérée comme une provision technique contrainte, et non comme des fonds propres libres.
- Les petites sociétés AVIP et Martin Maurel Vie ont été incluses dans le périmètre.

La VIF 2006 (et le retraitement 2005) inclut une évaluation stochastique du coût notionnel des options financières et garanties incluses dans les polices. Cette évaluation est basée sur des scénarii risque-neutres.

Hypothèses

Les hypothèses actuarielles (taux de rachats, taux de mortalité, ...) sont basées sur des études actuarielles récentes, qui prennent en compte les éventuelles évolutions négatives qui peuvent être prévues. Les hypothèses de coûts sont basées sur les coûts réels 2006, avec un traitement approprié pour les coûts exceptionnels. Les hypothèses économiques sont basées sur les données de marché au 31.12.2006 et varient maintenant avec chaque année de projection (en cohérence avec la courbe des taux).

Sensibilités

- Une hausse de +100bp de la courbe des taux sans risque amènerait une hausse de +228 ME de l'EV.
- Une baisse de -100bp de la courbe des taux sans risque amènerait une baisse de -289 ME de l'EV.
- Une chute des marchés actions et immobilier de -10 % amènerait une baisse de -261 ME de l'EV.

Périmètre

AGF publie l'EV des sociétés suivantes :

- AGF Vie,
- sociétés de partenariats: Arcalis, Génération Vie, CGP, AVIP, Martin Maurel Vie,
- AGF Belgium Insurance,
- Allianz Nederland Levensverzekering.

Toutes les valeurs sont publiées après prise en compte des minorités. D'autres entités d'assurance-vie (Coparc, Allianz Seguros) ne sont pas publiées à cause de données insuffisamment fiables, mais AGF considère que l'EV sur ces éléments serait positive.

Participation aux bénéfices

Les projections de résultat incluent des participations aux bénéfices qui tiennent compte de triples contraintes:

- contraintes réglementaires et juridiques (notamment Code des Assurances),
- contraintes contractuelles (des polices, et éventuellement des règlements d'associations ou de cantons),
- contraintes commerciales, notamment la politique commerciale de distribution des AGF pour garder leur positionnement concurrentiel.

Les participations aux bénéfices sont donc la résultante maximale de ce faisceau de contraintes.

Sur le portefeuille général d'AGF Vie, ces contraintes amènent un taux de distribution d'environ 82 % des produits financiers après déduction de la part des fonds propres, soit environ 75 % des produits financiers totaux. Sur les cantons, les taux de distribution s'échelonnent de 75 % à 100 %.

Par ailleurs, AGF Vie a une richesse latente significative (plus-values latentes et PPE non allouée). Cette richesse latente a une valeur pour les assurés et les actionnaires, et est valorisée conformément aux contraintes décrites ci-dessus.

Coût notionnel de portage des capitaux requis

Le coût notionnel de portage des capitaux requis est calculé sur la base du maximum entre la marge de solvabilité réglementaire minimale supportée par les actionnaires d'une part, et le besoin en capital économique d'autre part.

Les « coûts des risques » incluent également un coût notionnel des risques non-financiers, mesuré comme le coût de portage des capitaux économiques immobilisés pour faire face à ces risques.

Valeur des affaires nouvelles

La valeur ajoutée par les affaires nouvelles (VNB) est la valeur actuelle à la souscription des profits futurs générés par les affaires nouvelles de l'année. Elle inclut tous les coûts d'acquisition de l'année, ainsi que les coûts notionnels des risques. Les affaires nouvelles de l'année incluent :

- les nouvelles polices vendues en 2006 en Vie Individuelle,
- plus les versements libres reçus en 2006 sur les produits d'épargne en Vie Individuelle,
- plus les nouveaux plans mis en place en 2006 en Vie Collective,
- plus les futures primes périodiques sur les polices vendues en 2006, quand ces primes sont prévues au contrat dès la souscription.

Valeur des affaires nouvelles

En millions d'euros	2006	2005 retraité*	2005 publié
France			
Valeur actuelle des profits futurs	222	200	162
Coût des risques	(41)	(42)	(43)
Valeur des affaires nouvelles	181	158	119
Benelux			
Valeur actuelle des profits futurs	54	53	31
Coût des risques	(16)	(19)	(6)
Valeur des affaires nouvelles	37	34	25
France + Benelux			
Valeur actuelle des profits futurs	276	253	193
Coût des risques	(57)	(61)	(48)
Valeur des affaires nouvelles	219	192	144

La VNB est passée de 192 millions d'euros en 2005 (retraitée) à 219 millions d'euros en 2006. Cette hausse est principalement due à la hausse des volumes de ventes, à l'amélioration des conditions de marchés financiers (hausse des taux obligataires), et aux réductions de coûts.

Adéquation aux meilleures pratiques

L'EV des AGF souscrit aux principes de European Embedded Value, nonobstant les deux exceptions suivantes:

- les sociétés de service (e.g. AGF Asset Management) ne sont pas valorisées, néanmoins leurs coûts sont pris en compte dans la valorisation des polices d'assurance.
- l'ANR est constaté sur une base consolidée (y compris sociétés financières et non-vie) et n'est pas ventilé entre « required capital » et « free surplus ».

L'EV des AGF respecte également les « Allianz EV Guidelines ».

L'EV des AGF est « market-consistent ».

L'opinion de Tillinghast

Tillinghast a revu la méthodologie et les hypothèses retenues pour calculer la valeur du portefeuille en vigueur au 31 décembre 2006, la valeur des affaires nouvelles 2006 et les valeurs retraitées 2005 du portefeuille en vigueur et des affaires nouvelles 2005 des principales sociétés Vie du Groupe AGF. Cette revue n'a pas couvert l'actif net retraité (l'ANR) ni les « Eléments de résultats futurs Vie inclus dans l'ANR ». Tillinghast a conclu que la méthodologie et les hypothèses utilisées étaient cohérentes avec les Principes de l'European Embedded Value. En particulier :

- la méthodologie intègre une mesure des risques inhérents à l'activité modélisée selon la méthodologie « bottom-up » telle que décrite dans l'« Allianz European Embedded Value Report 2006 » ;

- les hypothèses opérationnelles retenues ont été fixées après un examen adéquat de l'expérience récente des principales sociétés Vie du groupe AGF et de leur environnement prévisible pour les années à venir ;
- les hypothèses économiques sont cohérentes entre elles et avec les données observables dans le marché ; et
- pour les produits avec participation aux bénéfiques, les taux de participation aux bénéfiques projetés, ainsi que l'allocation des profits entre les assurés et les actionnaires, sont cohérents avec les hypothèses projetées, avec les pratiques des compagnies considérées et des marchés locaux.

La méthodologie et les hypothèses suivent également les Recommandations du CFO Forum en matière d'European Embedded Value (en notant l'exception concernant les profits induits dans les sociétés de services et les gestionnaires d'actifs liés qui est décrite dans l'« Allianz European Embedded Value Report 2006 »).

Tillinghast a également effectué des contrôles limités de cohérence globale des résultats de ces calculs et n'a pas mis en évidence de problème significatif. Cependant, Tillinghast n'a pas effectué de contrôles détaillés des modèles et des processus mis en œuvre.

Dans le cadre de ses travaux, Tillinghast s'est appuyé sur les données et informations fournies par le groupe AGF.

La méthodologie et les hypothèses suivent également les recommandations en matière d'European Embedded Value (en notant l'exception concernant les profits induits dans les sociétés de services et des gestionnaires d'actifs liés).

Tillinghast a également effectué des contrôles limités de cohérence globale des résultats de ces calculs et n'a pas mis en évidence de problème significatif. Cependant, Tillinghast n'a pas effectué de contrôles détaillés des modèles et des processus mis en œuvre.

Dans le cadre de ses travaux, Tillinghast s'est appuyé sur des données et des informations fournies par le groupe AGF.

Comptes consolidés :

– Bilan consolidé	86
– Compte de résultat consolidé	88
– Tableau de flux de trésorerie consolidé	89
– Tableau de variation des capitaux propres du Groupe	91
– Annexe aux comptes consolidés	92
– Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	238

Bilan consolidé

Actif

<i>En millions d'euros</i>	Notes	31.12.2006	31.12.2005 retraité
Ecarts d'acquisition	6	999	1 001
Portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance	7	102	108
Autres immobilisations incorporelles	7	121	101
ACTIFS INCORPORELS		1 222	1 210
Immobilier de placement		1 886	1 690
Immobilier de placement en UC		112	124
Placements financiers		76 225	77 197
Placements financiers en UC		16 310	13 232
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés		77	63
PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	9	94 610	92 306
Emplois des activités du secteur bancaire	10	772	779
Placements bancaires	9	1 629	2 032
Placements des autres activités	9	2 194	1 206
EMPLOIS DES ACTIVITÉS DU SECTEUR BANCAIRE ET PLACEMENTS DES AUTRES ACTIVITÉS		4 595	4 017
INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES	8	2 537	983
PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS	23	2 975	3 182
Immeubles d'exploitation	9	633	654
Autres immobilisations corporelles (y compris stocks)	11	308	557
Frais d'acquisitions reportés	12	1 863	1 815
Participation aux bénéfices différée active		–	–
Actifs d'impôt différé	25	297	334
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	13	2 619	2 687
Créances nées des opérations de cession en réassurance	13	165	177
Créances d'impôt exigible	14	174	143
Autres créances	14	2 075	2 206
AUTRES ACTIFS		8 134	8 573
ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE ET ABANDONS D'ACTIVITÉS	29	–	–
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	15	2 239	2 632
TOTAL DE L'ACTIF		116 312	112 903

Passif

<i>En millions d'euros</i>	Notes	31.12.2006	31.12.2005 retraité
Capital social ou fonds équivalents		876	870
Primes d'émission, de fusion et d'apport		2 674	2 606
Réserve de réévaluation		1 836	2 121
Autres réserves		3 000	2 009
Résultat net consolidé de l'exercice		1 899	1 604
Ecarts de conversion		26	49
CAPITAUX PROPRES DU GROUPE		10 311	9 259
INTÉRÊTS MINORITAIRES		722	653
CAPITAUX PROPRES TOTAUX	16	11 033	9 912
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	17	954	1 044
Dettes subordonnées	18	1 544	1 649
Dettes de financement représentées par des titres	19	1 599	1 430
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	20	337	634
Autres dettes de financement	21	83	58
DETTES DE FINANCEMENT	22	3 563	3 771
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	23	41 839	39 990
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en UC	23	12 962	10 066
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance		54 801	50 056
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire		28 011	28 436
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire		166	225
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers en UC		3 384	3 264
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers		31 561	31 925
Participation au bénéfice différée passive	23	3 271	4 487
PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS		89 633	86 468
RESSOURCES DES ACTIVITÉS DU SECTEUR BANCAIRE	24	1 360	1 412
Passifs d'impôt différé	25	1 698	2 058
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM contrôlés ^[1]		3 227	3 088
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	26	864	963
Dettes nées des opérations de réassurance cédée	26	810	877
Instruments dérivés passifs	27	155	206
Dettes d'impôts exigibles	28	210	164
Autres dettes	28	2 805	2 940
AUTRES PASSIFS		9 769	10 296
PASSIFS DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES OU ABANDONNÉES	29	–	–
TOTAL DU PASSIF		116 312	112 903

[1] Ce poste correspond aux intérêts minoritaires des OPCVM (note 2.2.2).

Compte de résultat consolidé

En millions d'euros	Notes	Exercice 2006	Exercice 2005 retraité
Primes émises*	30.1	17 650	16 765
Variation des primes non acquises		(72)	(71)
Primes acquises		17 578	16 694
Produits d'exploitation bancaire*	30.2	514	448
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités*	31.6	53	51
Autres produits d'exploitation technique*	30.1.2	553	470
Revenus des instruments financiers*		4 486	4 525
Charges sur instruments financiers		(557)	(302)
Revenus immobiliers*		317	290
Charges immobilières		(134)	(119)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	8.2	152	61
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement*		1 666	1 549
Variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat ^{[1]*}		232	537
Variation des dépréciations sur instruments financiers (y compris immeubles)		(75)	(52)
Produits des placements nets de charges		6 087	6 489
Charges des prestations des contrats		(16 239)	(16 468)
Produits des cessions en réassurance		1 064	1 280
Charges des cessions en réassurance		(1 913)	(2 046)
Charges d'exploitation bancaire ^[2]	31.4	(325)	(307)
Charges des autres activités		(176)	(242)
Frais d'acquisition des contrats		(2 622)	(2 499)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés		-	-
Frais d'administration		(1 106)	(1 076)
Autres produits opérationnels courants non techniques		156	244
Autres charges opérationnelles courantes techniques		(502)	(491)
Autres charges opérationnelles courantes non techniques		(181)	(160)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		2 941	2 387
Transferts intersectoriels		-	-
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT CORRIGÉ		2 941	2 387
Ecart d'acquisition négatif constaté au résultat	32	-	-
Charges de départ en préretraite	32	-	(72)
Produit de cession de filiales	32	-	66
Autres produits opérationnels	32	-	-
Autres charges opérationnelles	32	-	(3)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		2 941	2 378
Charges de financement		(95)	(97)
Impôts sur les résultats	33	(819)	(570)
Résultat après impôts des activités discontinues		-	-
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		2 027	1 711
Affectation :			
Résultat net en part du Groupe**		1 899	1 604
Résultat des minoritaires		128	107
**Résultat par action		10,46	8,96
**Résultat dilué par action		10,28	8,81

[1] Hors variation de juste valeur des placements en Unité de Compte (ACAV)

[2] La charge d'exploitation bancaire comporte notamment les charges d'intérêts et de commissions, le coût du risque.

* Les produits des activités ordinaires correspondent à la somme des postes marqués par un *

Tableau de flux de trésorerie consolidé

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2006	31.12.2005 retraité
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 899	1 604
Résultat des minoritaires	128	107
Résultat après impôts des activités discontinues	–	–
Impôts sur les résultats	819	570
Charge de financement	95	97
Résultat opérationnel avant impôt	2 941	2 378
Ajustements non monétaires et non opérationnels		
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	(153)	(61)
Dotations et reprises aux amortissements et aux provisions	71	86
Charges et produits de participation aux bénéfices différée	311	151
Dotations nettes aux passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance et des contrats financiers	4 340	4 917
Variation des frais d'acquisition reportés	(40)	(10)
Variation de la juste valeur des placements et autres instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat (hors trésorerie et équivalents de trésorerie)	(232)	(537)
Plus et moins-values réalisées nettes de reprises	(1 666)	(1 549)
Résultat latent de change	57	(34)
Ajustements UC (ACAV)	(994)	(1 417)
Charges et produits calculés liés aux stocks-option et assimilés	16	19
Produits d'intérêts	(2 938)	(2 801)
Produits d'intérêts encaissés	2 681	2 944
Autres ajustements non monétaires	99	53
Correction des éléments inclus dans le résultat opérationnel qui ne correspondent pas à des flux monétaires et reclassement des flux de financement et d'investissement	1 552	1 761
Dividendes reçus des entreprises associées	5	12
Variation des dettes et créances envers la clientèle des entreprises du secteur bancaire	(111)	20
Variation des dettes et des créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	(35)	136
Variation des stocks	27	(30)
Variation des créances et dettes d'exploitation	53	(472)
Variation des mises en pension de titres	–	(95)
Variation des autres actifs et passifs	(81)	399
Impôt payé sur le résultat	(747)	(295)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	3 604	3 814

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2006	31.12.2005 retraité
Acquisitions des filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie acquise	(1 216)	(32)
Cessions des filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie cédée	1 376	112
Prises de participations dans des entreprises associées	(3 074)	(1 315)
Cessions de participations dans des entreprises associées	2 903	1 939
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	(11)	704
Cessions de titres AFS	37 466	41 363
HTM à échéance	52	145
Cessions d'immobilier de placement	392	636
Cessions des titres de transaction (trading)	3 115	4 606
Rachats et pertes financières des investissements détenus pour compte (placements en Unités de Compte)	5 179	3 915
Flux de trésorerie liés aux cessions et remboursements de placements	46 204	50 665
Acquisitions de titres AFS	(38 853)	(45 641)
Acquisitions de titres HTM	(6)	(19)
Acquisitions d'immobilier de placement	(118)	(88)
Acquisitions des titres de transaction (trading)	(3 202)	(5 349)
Souscriptions et produits financiers des investissements détenus pour compte (placements en Unités de Compte)	(7 030)	(5 028)
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions de placements	(49 209)	(56 125)
Cessions des autres investissements et immobilisations incorporelles	1 668	1 469
Acquisitions des autres investissements et immobilisations incorporelles	(1 446)	(856)
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions des autres investissements et immobilisations incorporelles	222	613
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(2 794)	(4 143)
Emissions d'instruments de capital	75	28
Remboursements d'instruments de capital	-	-
Opérations sur actions propres	63	140
Dividendes payés	(715)	(494)
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et les sociétaires	(577)	(326)
Trésorerie générée par les émissions de dettes de financement	348	502
Trésorerie affectée aux remboursements de dettes de financement	(393)	(599)
Intérêts payés sur dettes de financement	(205)	(301)
Flux de trésorerie liés au financement du Groupe	(250)	(398)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(827)	(724)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	2 917	3 951
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	3 604	3 814
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(2 794)	(4 143)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(827)	(724)
Effets des variations de change	(19)	19
Effets des reclassements sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-
Flux de trésorerie lié aux actifs et passifs destinés à la vente et aux abandons d'activités	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	2 881	2 917

Tableau de variation des capitaux propres du Groupe

En millions d'euros	Capital	Primes liées au capital	Réserves consolidées	Résultat	Réserves de réévaluation	Autres			Capitaux propres en part Groupe	Intérêts mineurs	Total ensemble consolidé
						Ecart de conversion	Actions propres	Total autres			
Situation à la clôture 2004	867	2 720	1 498	1 359	1 559	(13)	(666)	(679)	7 324	523	7 847
Incidence des réévaluations											
Actifs disponibles à la vente (AFS)											
Gain / (Perte) d'évaluation pris en capitaux propres	-	-	-	-	2 062	-	-	-	2 062	14	2 076
Dérivés de couverture de trésorerie (cash flow hedges)											
Gain / (Perte) pris en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilité reflet brute d'impôt différé	-	-	-	-	(1 282)	-	-	-	(1 282)	-	(1 282)
Effet de la variation des taux de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Impôts exigibles ou différés pris directement ou transférés en capitaux propres	-	-	-	-	(218)	-	-	-	(218)	-	(218)
REVENU NET RECONNU EN CAPITAUX PROPRES	-	-	-	-	562	-	-	-	562	14	576
Résultat net consolidé de l'exercice	-	-	-	1 604	-	-	-	-	1 604	108	1 712
TOTAL DES PRODUITS ET DES PERTES RECONNUS DE LA PÉRIODE	-	-	-	1 604	562	-	-	-	2 166	122	2 288
Distribution de dividendes	-	(138)	-	(326)	-	-	-	-	(464)	(43)	(507)
Affectation du résultat 2004 aux réserves	-	-	1 033	(1 033)	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	3	24	-	-	-	-	-	-	27	-	27
Paiement en actions et assimilées	-	-	12	-	-	-	-	-	12	-	12
Imputation des actions propres sur fonds propres	-	-	32	-	-	-	84	84	116	-	116
Effet de la variation des taux de conversion	-	-	-	-	-	62	-	62	62	14	76
Réévaluation	-	-	(3)	-	-	-	-	-	(3)	-	(3)
Effet des variations du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	37	37
Autres mouvements	-	-	19	-	-	-	-	-	19	-	19
Situation à la clôture 2005 retraitée	870	2 606	2 591	1 604	2 121	49	(582)	(533)	9 259	653	9 912
Incidence des réévaluations											
Actifs disponibles à la vente (AFS)											
Gain / (Perte) d'évaluation pris en capitaux propres	-	-	-	-	(2 212)	-	-	-	(2 212)	(7)	(2 219)
Dérivés de couverture de trésorerie (cash flow hedges)											
Gain / (Perte) pris en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilité reflet brute d'impôt différé	-	-	-	-	1 521	-	-	-	1 521	-	1 521
Effet de la variation des taux de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Impôts exigibles ou différés pris directement ou transférés en capitaux propres	-	-	-	-	406	-	-	-	406	-	406
REVENU NET RECONNU EN CAPITAUX PROPRES	-	-	-	-	(285)	-	-	-	(285)	(7)	(292)
Résultat net consolidé de l'exercice	-	-	-	1 899	-	-	-	-	1 899	128	2 027
Total des produits et des pertes reconnus de la période	-	-	-	1 899	(285)	-	-	-	1 614	121	1 735
Distribution de dividendes	-	-	(653)	-	-	-	-	-	(653)	(62)	(715)
Affectation du résultat 2005 aux réserves	-	-	1 604	(1 604)	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	6	68	1	-	-	-	-	-	75	-	75
Paiement en actions et assimilées	-	-	21	-	-	-	-	-	21	-	21
Imputation des actions propres sur fonds propres	-	-	72	-	-	-	(53)	(53)	19	-	19
Effet de la variation des taux de conversion	-	-	-	-	-	(23)	-	(23)	(23)	(5)	(28)
Effet des variations du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15	15
Autres mouvements	-	-	(1)	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)
Situation à la clôture 2006	876	2 674	3 635	1 899	1 836	26	(635)	(609)	10 311	722	11 033

Annexe aux comptes consolidés

Sommaire détaillé

– 1 Faits marquants de l'exercice 2006	93	<i>Notes sur le compte de résultat consolidé</i>	
– 2 Principes et modalités de consolidation	93	– 30 Chiffre d'affaires du Groupe (toutes activités confondues)	165
– 3 Principes comptables et méthodes d'évaluation	98	– 30.1 Chiffre d'affaires d'assurance	165
– 4 Comparabilité des comptes	111	– 30.2 Produit net bancaire	166
<i>Notes sur le bilan consolidé</i>		– 31.1 Résultat consolidé de l'assurance Biens et Responsabilités par secteur géographique	167
– 5 Informations sectorielles	121	– 31.2 Résultat consolidé de l'assurance Santé par secteur géographique	169
– 6 Ecart d'acquisition	138	– 31.3 Résultat consolidé de l'assurance Vie par secteur géographique	171
– 7 Actifs incorporels	139	– 31.4 Résultat consolidé du secteur bancaire par secteur géographique	173
– 8 Investissements dans les entreprises associées	140	– 31.5 Résultat consolidé des Holdings par secteur géographique	175
– 9.1 Récapitulatif des placements au 31 décembre 2006 (hors UC)	141	– 31.6 Résultat consolidé des autres activités par secteur géographique	177
– 9.2 Récapitulatif des placements au 31 décembre 2005 retraité (hors UC)	143	– 32 Autres produits et charges opérationnels	178
– 10 Emplois des activités du secteur bancaire	145	– 33 Impôts sur les bénéfices	179
– 11 Autres immobilisations corporelles y compris stocks	146	<i>Autres informations</i>	
– 12 Frais d'acquisition reportés	146	– 34 Personnel	181
– 13 Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	147	– 35 Engagements donnés et reçus	191
– 14 Autres créances (y compris les créances d'impôts exigibles)	147	– 36 Gestion des risques	194
– 15 Trésorerie et équivalents de trésorerie	148	– 37 Instruments financiers	204
– 16 Notes sur les capitaux propres	149	– 38 Litiges	207
– 17 Provisions pour risques et charges	153	– 39 Liens avec les entreprises liées	209
– 18 Dettes subordonnées	154	– 40 Evènements postérieurs à la clôture	212
– 19 Dettes de financement représentées par un titre	155	– 41 Périmètre de consolidation	213
– 20 Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	156		
– 21 Autres dettes de financement	156		
– 22 Récapitulatif de la dette de financement	156		
– 23 Passifs techniques relatifs aux contrats	158		
– 24 Ressources des activités du secteur bancaire	160		
– 25 Impôts différés (actifs et passifs)	161		
– 26 Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	163		
– 27 Instruments dérivés passifs	163		
– 28 Autres dettes	164		
– 29 Actifs et passifs destinés à être cédés ou abandonnés	164		

1 Faits marquants de l'exercice 2006

1.1 Le Groupe

Dernier trimestre 2006 : AGF « affiche » un nouveau territoire de marque

AGF a déployé un important dispositif de communication pour relayer sa nouvelle campagne publicitaire. Au total, ce sont quatre films publicitaires qui ont été diffusés sur les principales chaînes de télévision nationales, et vus en moyenne vingt-huit fois par personne.

Le logo d'AGF a, aussi, été légèrement réactualisé.

Les objectifs du Groupe : accompagner une politique de reconquête commerciale, positionner sa marque comme la REFERENCE de l'assurance et des services financiers sur le marché français et renforcer son image de sérieux et de professionnalisme.

Une nouvelle offre automobile

Depuis le mois de novembre 2006, AGF commercialise en France un nouveau produit automobile. Il combine des garanties d'assurance classiques à un prix compétitif, et trois packs de services modulables : « Mobilité », « Réparation » et « Valeur Plus ». Avec cette nouvelle offre, AGF s'est fixé le double objectif de capter de nouveaux clients et de reprendre une place de leader sur ce marché fortement concurrentiel.

1.2 Augmentation de capital réservée aux salariés

AGF a organisé une augmentation de capital réservée aux salariés dont la période de souscription s'est déroulée de juin à juillet 2006. Cette opération a permis d'associer davantage les salariés du Groupe à la réussite de celui-ci.

1.3 Vente de l'immeuble situé au 33 rue Lafayette

Le 28 février 2006, la vente de l'immeuble situé au 33, rue Lafayette a été réalisée à un prix de 240 millions d'euros avant impôt.

1.4 Cession partielle des titres Martin Maurel Vie détenus par AVIP

Le 21 décembre 2006, AVIP a vendu 1 384 216 actions de Martin Maurel Vie (soit 16,66 %) à la Banque Martin Maurel pour un prix de cession de 916 527 euros.

Après l'opération, AVIP ne détient plus que 66 % de Martin Maurel Vie.

2 Principes et modalités de consolidation

Renseignements généraux concernant la Société

La société « Assurances Générales de France » en abrégé « AGF » est une société anonyme à Conseil d'Administration domiciliée en France (87 rue de Richelieu 75002 Paris).

La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :
 – de prendre des participations sous toutes leurs formes, en particulier par voie de souscription, d'acquisition ou d'apports, dans toutes sociétés, groupements ou entreprises existants ou à créer, quelle qu'en soit la forme juridique ou l'objet, dans le secteur de l'assurance ou dans tout autre secteur, et de gérer ou aliéner ces participations ;
 – d'acquérir, gérer et céder tous fonds, titres ou valeurs mobilières cotées ou non cotées, ainsi que tous immeubles et droits immobiliers et d'effectuer toutes opérations de trésorerie ;
 – et, plus généralement, de réaliser toutes opérations industrielles, civiles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus définis et à tous objets connexes ou similaires.

Les états financiers consolidés de l'exercice 2006 comprennent la Société et les sociétés faisant partie du périmètre de consolidation (Voir note 41).

Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration au 19 février 2007 et soumis à l'Assemblée Générale pour l'approbation.

2.1 Référentiel comptable

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, le groupe AGF a établi ses comptes consolidés au 31 décembre 2006 selon les normes comptables internationales IAS/IFRS telles qu'approuvées par l'Union Européenne.

Les principes et méthodes comptables appliqués résultent notamment :

- des normes et interprétations IAS/IFRS applicables de manière obligatoire au 31 décembre 2006 et adoptées par l'Union Européenne,
- des orientations présentées dans la recommandation n°2006-R.01 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) relative au format des états financiers des organismes d'assurance sous référentiel comptable international,
- des orientations présentées dans la synthèse des travaux des groupes de travail du CNC sur les spécificités de mise en oeuvre des normes IFRS par les organismes d'assurance.
- Le groupe AGF n'applique pas de façon anticipée les normes suivantes : IFRS 7 sur l'information à fournir sur les instruments financiers et IAS 1 amendement relatifs aux informations sur le capital (résultant de la norme IFRS 7). La norme IFRS 7 n'implique pas en soi de changements de

méthodes comptables (au sens, enregistrement ou évaluation), mais permettra aux utilisateurs des états financiers d'évaluer :

- l'importance des instruments financiers au regard de la situation et de la performance financières de l'entité,
- la nature et l'ampleur des risques (risques de crédit, de liquidité de marché) découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée au cours de l'exercice et à la date de la clôture, ainsi que la façon dont elle gère ces risques.

2.2 Méthode de consolidation

2.2.1 Périmètre de consolidation

Filiales

Les filiales sont les entités contrôlées par la société mère. Le contrôle est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier ou non s'il y a contrôle, il est tenu compte des droits de vote potentiels et des options de conversion pouvant être exercées sur la période considérée.

Le contrôle exclusif est présumé lorsque le Groupe dispose d'une fraction supérieure à 40 % des droits de vote et qu'aucun autre associé ou actionnaire ne détient une fraction supérieure à la sienne.

Les filiales sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Les comptes d'une filiale sont intégrés aux comptes consolidés du Groupe à la date à laquelle la société mère acquiert le contrôle de la filiale jusqu'à la date à laquelle elle cesse de l'avoir.

Entités sous contrôle conjoint

Les entreprises sous contrôle conjoint sont les entités dans lesquelles le Groupe a un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord. Le partage du contrôle suppose qu'aucun actionnaire n'est susceptible de pouvoir à lui seul exercer un contrôle exclusif.

Les comptes d'une entreprise sous contrôle conjoint sont intégrés dans les comptes consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle à la date à laquelle la société mère acquiert le contrôle conjoint de la filiale et jusqu'à la date à laquelle elle cesse de la détenir.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe dispose d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote. Elles sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence de la date à laquelle la société mère acquiert une influence notable jusqu'à la date où elle cesse de la détenir.

Exclusion du périmètre de consolidation

Quelques entreprises non significatives sont exclues du périmètre de consolidation, bien que le Groupe dispose d'un contrôle exclusif ou d'une influence notable. Le total des participations concernées est inférieur à 0,5 % des capitaux propres consolidés.

2.2.2 Périmètre de consolidation : consolidation des OPCVM et des sociétés civiles immobilières

Selon la norme IAS 27, toutes les entreprises contrôlées doivent être incluses dans le périmètre de consolidation y compris les OPCVM et les sociétés civiles immobilières. Les OPCVM et les sociétés civiles immobilières représentatifs de contrats en Unités de Comptes sont pris en compte dans la détermination du pourcentage de contrôle et du pourcentage d'intérêt. Les intérêts minoritaires relatifs aux OPCVM sont classés dans un poste spécifique au passif du bilan IFRS.

En application de la norme IAS 28 qui définit les critères d'influence notable, les OPCVM et les sociétés civiles immobilières détenus à plus de 20 % et à moins de 50 % sont mis en équivalence.

2.2.3 Harmonisation des principes comptables

Les états financiers des filiales, des entreprises associées et des co-entreprises sont établis sur la même période comptable que celle de la société mère. Des ajustements en consolidation sont éventuellement pratiqués pour harmoniser l'ensemble des méthodes et principes comptables du Groupe.

2.3 Date de clôture et date d'approbation

Les comptes des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation sont consolidés sur la base d'un arrêté au 31 décembre.

2.4 Conversion monétaire (IAS 21)

La monnaie de présentation des comptes consolidés du groupe AGF est l'euro. Les montants présentés dans les états financiers sont arrondis au million le plus proche.

2.4.1 Transaction en monnaies étrangères

Les transactions effectuées en monnaies étrangères (monnaies autres que la monnaie de fonctionnement) sont converties en monnaie de fonctionnement au cours de change en vigueur à la date de la transaction (pour des raisons pratiques, un cours moyen est utilisé).

À chaque clôture, l'entité doit convertir les éléments en devises figurant à son bilan dans la monnaie de fonctionnement, en utilisant les procédures suivantes :

- les éléments monétaires (notamment les placements obligataires, les dettes et créances, les provisions techniques d'assurance) sont convertis au cours de clôture et les gains et pertes en résultant sont comptabilisés en résultat de l'exercice,
- les éléments non monétaires qui sont évalués selon la méthode du coût (notamment les placements immobiliers) au cours de change à la date de la transaction,
- les éléments non monétaires qui sont évalués à la juste valeur (notamment les placements en actions) au cours de change à la date d'évaluation de la juste valeur.

Lorsqu'un gain ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé directement dans les capitaux propres (exemple : actions disponibles à la vente), l'écart de change résultant de la conversion de cet élément est également directement comptabilisé dans les capitaux propres. À l'inverse, lorsqu'un gain ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé en résultat (exemple : actions désignées à la juste valeur par résultat), l'écart de change résultant de la conversion de cet élément est également comptabilisé en résultat.

2.4.2 Conversion des états financiers des entreprises hors zone euro

Chaque entité consolidée a une monnaie de fonctionnement dans laquelle elle prépare ses états financiers pour la consolidation du groupe AGF.

À chaque clôture, le résultat et la situation financière de chacune des entités sont convertis en euros de manière à permettre la présentation des états financiers consolidés, selon la procédure suivante :

- les actifs et les passifs de chaque bilan présenté (y compris à titre comparatif) sont convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans,
- les produits et les charges de chaque compte de résultat (y compris à titre comparatif) sont convertis au cours de change en vigueur aux dates de transaction (en pratique on retient un cours de change moyen pour la période, sauf en cas de fluctuations importantes du cours de change),
- tous les écarts de change en résultant sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres.

2.5 Ecarts d'acquisition

Lors de regroupements d'entreprises, les actifs, les passifs et les passifs éventuels des sociétés acquises sont comptabilisés en juste valeur.

L'écart d'acquisition correspond à l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables comptabilisée.

AGF applique la norme IFRS 3 à compter du 1^{er} janvier 2004. Les écarts d'acquisition ne sont donc plus amortis à compter du 1^{er} janvier 2004 mais sont comptabilisés au coût diminué du montant cumulé des dépréciations.

Acquisitions antérieures au 31 mars 1998

Les acquisitions antérieures au 31 mars 1998 n'ont pas été retraitées dans le cadre de la première application des IFRS au 1^{er} janvier 2004. Les écarts d'acquisition constatés en application du référentiel comptable antérieur à la date de transition aux normes IFRS ont été maintenus au bilan.

Les valeurs de réseau comptabilisées en application de l'ancien référentiel ont été incorporées aux écarts d'acquisition et amorties rétrospectivement à partir du 31 mars 1998 jusqu'au 31 décembre 2003.

Acquisitions postérieures au 31 mars 1998 auprès du groupe Allianz

AGF comptabilise au bilan la valeur des actifs et passifs figurant dans les comptes consolidés d'Allianz en normes IFRS (y compris les écarts d'acquisition). L'écart en résultant est imputé sur les capitaux propres. Les actifs et passifs des entités concernées sont ensuite retraités si nécessaire afin de les rendre conformes aux normes IFRS d'AGF.

Acquisitions postérieures au 31 mars 1998 hors du groupe Allianz

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Acquisition d'intérêts minoritaires intervenant postérieurement à la prise de contrôle

Compte tenu des normes actuellement en vigueur, le groupe AGF a choisi de comptabiliser l'écart de consolidation complémentaire en écart d'acquisition.

Par ailleurs, en application d'IAS 32, lorsqu'une entité a accordé un put à un minoritaire d'une de ses filiales, elle doit obligatoirement comptabiliser une dette pour la valeur estimée du prix d'exercice du put.

En conséquence, le groupe AGF comptabilise cette dette en contrepartie des minoritaires pour leur valeur comptable et en contrepartie de l'écart d'acquisition pour la différence. Toute variation ultérieure du prix d'exercice du put est comptabilisée par ajustement de l'écart d'acquisition.

Affectation des écarts d'acquisition par Unité Génératrice de Trésorerie

Les écarts d'acquisition sont affectés aux Unités Génératrices de Trésorerie qui correspondent aux secteurs d'activité présentés dans les analyses sectorielles.

Écarts d'acquisition négatifs

Si la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs identifiables excède le coût du regroupement d'entreprises (écarts d'acquisition négatifs), il est procédé à une nouvelle appréciation de l'identification et de l'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables et de l'évaluation du coût du regroupement. Tout excédent subsistant après cette réévaluation est comptabilisé immédiatement en compte de résultat.

Écarts d'acquisition des filiales étrangères

Les écarts d'acquisition des filiales étrangères sont comptabilisés dans la devise de la filiale.

2.6 Méthodologie relative à la dépréciation des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation par Unité Génératrice de Trésorerie tous les ans et chaque fois que des événements ou changements de circonstance conduisent à considérer une dépréciation comme possible.

Si la valeur recouvrable d'une Unité Génératrice de Trésorerie est inférieure à sa valeur comptable (quote-part d'actif net et écart d'acquisition), une perte de valeur est comptabilisée pour la ramener à la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité.

Elle est déterminée selon les critères suivants :

- pour les sociétés Vie : AGF Vie, AGF Belgium Group, Allianz Nederland Group, AGF Ras Group : l'appraisal value comprenant, sur base prévisionnelle, la « Market Consistent Embedded Value » de l'année et la valeur des affaires nouvelles.

La « Market Consistent Embedded Value » est déterminée à partir des éléments suivants :

- la valeur présente des profits futurs à partir d'hypothèses financières de taux sans risque des actifs financiers en y ajoutant les plus values latentes actuelles
- l'actif net réévalué
- les options et les garanties
- le « Non Financial Risk Capital » relatif aux risques non-financiers qui doivent être couverts par la détention de capitaux propres
- le capital alloué pour couvrir les risques techniques et financiers
- les contraintes de marge de solvabilité et de Capital économique (coût du capital)

- pour les autres sociétés : la valeur actuelle des flux de trésorerie actualisés au taux après impôt qui reflète l'appréciation du marché à la date d'arrêt, du taux sans risque et des risques propres à l'actif considéré. En pratique, les flux de trésorerie sont actualisés au coût du capital. Le coût du capital utilisé est fonction de la prime de risque propre à chaque pays et à chaque secteur d'activité. La méthode du ROAC, Return On Assigned Capital est appliquée, les flux nets de trésorerie sont définis à partir des éléments suivants :
 - les prévisions issues des budgets prévisionnels disponibles,
 - des hypothèses de rendement normalisé des actifs financiers, un taux de croissance terminal fonction des perspectives à long terme de l'activité et de l'inflation,
 - le capital alloué à l'entité pour couvrir ses risques techniques et financiers,
 - l'excédent de capital de l'entité représenté par l'écart entre son actif net réévalué sur la base des derniers comptes disponibles et le capital alloué.

Ces approches peuvent être complétées par une analyse multicritères comprenant, le cours de Bourse si la société est cotée, l'actif net réévalué, l'estimation des avantages économiques futurs attendus.

S'il n'est pas possible d'estimer la valeur actuelle de l'actif pris isolément, l'estimation portera alors sur l'ensemble d'actifs générateur de trésorerie auquel il appartient. Cet ensemble d'actifs peut, dans certains cas, être l'entreprise elle-même.

Les pertes de valeur constatées au titre d'une Unité Génératrice de Trésorerie sont comptabilisées en résultat de l'exercice prioritairement en déduction de la valeur comptable de l'écart d'acquisition rattaché à cette Unité Génératrice de Trésorerie puis en déduction des autres actifs de l'Unité Génératrice de Trésorerie au prorata de la valeur comptable.

Une perte de valeur imputée sur un écart d'acquisition n'est jamais reprise.

2.7 Opérations internes entre sociétés consolidées

Les effets des opérations intragroupe sont éliminés dans le bilan consolidé et dans le compte de résultat consolidé.

2.7.1 Cessions d'actifs entre sociétés consolidées

Les plus-values résultant de cessions intragroupe sont éliminées à hauteur de la quote-part du Groupe dans l'entreprise considérée.

Les moins-values résultant de cessions intragroupe sont éliminées à hauteur de la quote-part du Groupe dans l'entreprise considérée dans la limite de l'absence d'indice de dépréciation.

2.7.2 Autres opérations entre sociétés consolidées

Les autres opérations internes et notamment les opérations de réassurance et les opérations de financement interne sont éliminées au bilan et au compte de résultat.

2.8 Principes de segmentation sectorielle

Le premier niveau d'information sectorielle du Groupe est le secteur d'activité et le second est le secteur géographique.

Les segments d'analyse de l'activité sont les suivants :

- assurance Vie,
- assurance Biens et Responsabilités,
- assurance Santé (assurance de Dommages Corporels),
- assurance-Crédit,
- Assistance,
- activités bancaires (incluant les autres activités financières),
- holdings,
- autres activités.

L'activité « assurance-Crédit » correspond à l'activité du groupe Euler Hermes.

L'activité « Assistance » correspond à l'activité du groupe Mondial Assistance.

Les secteurs géographiques sont les suivants :

- France,
- Belgique,
- Pays-Bas,
- Espagne,
- Amérique du Sud,
- Dom-Tom et autres pays.

Compte tenu de la structure d'organisation interne et de gestion, Mondial Assistance et Euler Hermes ne sont pas ventilés par secteur géographique.

Le résultat sectoriel est établi hors charge d'impôt sur le résultat et hors autres produits et charges opérationnels, et avant prise en compte des intérêts minoritaires.

L'activité des sociétés d'assurance mixtes est ventilée entre les trois segments assurance Vie, assurance Biens et Responsabilités et assurance Santé selon les modalités suivantes :

- les postes techniques d'assurance (primes, sinistres, frais d'acquisition, frais d'administration, autres charges techniques, provisions techniques) sont affectés à l'activité Vie, Biens et Responsabilités ou Santé selon la catégorie du risque concerné ;
- les charges non techniques sont réparties entre les activités Vie, Biens et Responsabilités et Santé au prorata des charges techniques.

Les produits des placements sont répartis au prorata des provisions techniques nettes pour la quote-part représentative de provisions techniques ou au prorata des capitaux alloués pour la quote-part représentative des capitaux propres.

Les éliminations des opérations réciproques de réassurance interne entre deux segments sont comptabilisées dans chacun des comptes concernés en contrepartie du compte « transfert intersectoriel » de réassurance, ce qui permet un rapprochement avec les comptes consolidés.

Les éliminations de prestations de service entre deux segments sont comptabilisées dans chacun des comptes concernés en contrepartie du compte « transfert intersectoriel financier ».

Les éliminations d'opérations réciproques affectant les produits financiers (endettement interne par exemple) sont comptabilisées dans chacun des comptes concernés en contrepartie du compte « transfert intersectoriel financier ».

Les éliminations de dividendes, de plus-values internes et autres retraitements ou éliminations affectant le revenu des placements sont réparties au prorata des produits financiers nets.

Les prix de transfert entre les secteurs sont déterminés sur la base de conditions de concurrence normale.

Les éliminations des opérations réciproques bilantielles sont comptabilisées dans chacun des comptes de bilan concernés en contrepartie des comptes « transferts intersectoriels ».

Le bilan et le compte de résultat ventilés par secteur d'activité et secteur géographique sont présentés dans la note 5.

Présentation des sociétés immobilières consolidées et des OPCVM consolidés :

Le résultat et le bilan des sociétés immobilières et des OPCVM font l'objet d'une affectation ligne à ligne dans les autres segments en fonction du pourcentage d'intérêt détenu par ces derniers dans chacune des sociétés.

3 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Base d'établissement des comptes

En application des normes IFRS :

- Les éléments d'actif et de passif relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats financiers avec participation discrétionnaire, évalués selon les normes françaises (voir note 3.1.1.4) ;
- Les instruments financiers évalués à la juste valeur (instruments dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction, instruments financiers désignés comme à la juste valeur par résultat en application de l'option juste valeur, instruments financiers disponibles à la vente et instruments dérivés séparés sur contrats) ;
- Les actifs non courants et les groupes d'actifs destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente, évalués au montant le plus bas entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente ;
- Les autres éléments sont comptabilisés au coût.

3.1 Contrats d'assurance et contrats financiers

Les contrats considérés comme des contrats d'assurance en normes françaises sont ventilés en normes IFRS entre les catégories de contrats suivantes :

- contrats d'assurance relevant de la norme IFRS 4,
- contrats financiers avec participation discrétionnaire relevant de la norme IFRS 4,
- contrats financiers sans participation discrétionnaire relevant de la norme IAS 39.

3.1.1 Contrats d'assurance relevant de la norme IFRS 4

3.1.1.1 Définitions

Les contrats d'assurance sont des contrats en vertu desquels la compagnie accepte un risque d'assurance significatif de la part d'un tiers (l'assuré) en acceptant d'indemniser l'assuré ou un autre bénéficiaire si un événement futur incertain déterminé (l'événement assuré) a des conséquences défavorables pour le titulaire ou un autre bénéficiaire.

Un risque d'assurance est un risque, autre qu'un risque financier, transféré par le détenteur du contrat à l'émetteur du contrat.

Un risque financier est un risque de variation potentielle future de taux d'intérêt, de cours d'une valeur mobilière, de taux de change ou d'une autre variable similaire.

Les risques de rachat, de prorogation ou de dérive des frais généraux ne sont pas des risques d'assurance.

3.1.1.2 Principaux contrats classés en contrats d'assurance IFRS 4

Les contrats d'assurance non Vie, hormis un nombre non significatif de contrats, comportent un risque d'assurance significatif et sont donc classés comme des contrats d'assurance.

Les contrats d'assurance Vie comportant un risque d'assurance significatif (temporaires décès, contrats mixtes, contrats de rente en service...) sont classés comme des contrats d'assurance.

Les contrats avec sortie en rente, optionnelle ou obligatoire, sont des contrats d'assurance si l'assureur est engagé dès l'origine et n'a pas de liberté de tarification à la date de sortie en rente. Dans le cas contraire, ces contrats sont des contrats financiers pendant la phase de constitution (i.e. jusqu'à la fixation de la tarification du risque d'assurance) puis des contrats d'assurance pendant la phase de service de la rente.

Les contrats en Unités de Comptes avec garanties plancher en cas de décès sont classés comme des contrats d'assurance si l'assuré a initialement souscrit la garantie plancher ou s'il existe une probabilité significative qu'il la souscrive ultérieurement.

3.1.1.3 Séparation des dérivés incorporés

Les dérivés incorporés dans un contrat hôte entrant dans la catégorie des contrats d'assurance ou des contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont séparés et évalués séparément à la juste valeur lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte (dans le cas d'un contrat d'assurance, cette condition est réputée non remplie si le dérivé incorporé et le contrat d'assurance hôte sont si inter-dépendants qu'AGF ne peut pas évaluer séparément le dérivé incorporé),
- un instrument autonome comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé et,
- l'instrument hybride (composé) n'est pas évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur par le biais du compte de résultat.

Cependant, et conformément à la norme IFRS 4, les dérivés incorporés répondant à la définition d'un contrat d'assurance et les options de rachat à un montant fixe ou basées sur un montant fixe et un taux d'intérêt, incorporés dans les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire ne sont pas séparés.

Les dérivés incorporés séparés sur contrats sont classés dans la catégorie des instruments financiers détenus à des fins de transaction. Ils sont donc évalués à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur en résultat.

3.1.1.4 Comptabilisation des contrats d'assurance IFRS 4

Les contrats d'assurance IFRS 4 restent comptabilisés en normes françaises à partir du 1^{er} janvier 2004, à l'exception de quelques retraitements limités imposés par IFRS 4, notamment les retraitements au titre des provisions d'égalisation réglementaires (qui sont éliminées), des effets de la comptabilité reflet (voir ci-après le paragraphe relatif à la comptabilité reflet) et de la mise en œuvre d'un test de suffisance du passif (voir paragraphe 3.1.1.5).

Ils sont donc comptabilisés conformément aux méthodes préférentielles du règlement CRC n° 2000-05 appliquées par AGF.

Contrats d'assurance non Vie

Primes

Les primes sont comptabilisées à la date de prise d'effet de la garantie, cette date constituant le fait générateur de leur comptabilisation. Les primes correspondent aux primes émises hors taxes, brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions et de ristournes.

Elles comprennent une estimation des primes à émettre pour la part acquise à l'exercice et une estimation des primes à annuler postérieurement à la date de clôture.

Provisions pour primes non acquises

Une provision pour primes non acquises, brute de commissions et de frais, est constatée contrat par contrat en fonction du temps restant à courir entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime.

Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition des contrats incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises.

La part des frais d'acquisition relative à la période comprise entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime est constatée à l'actif du bilan dans le poste frais d'acquisition reportés inclus dans les créances d'exploitation. La variation des frais d'acquisition reportés est comprise dans les frais d'acquisition au compte de résultat.

Sinistres

Les sinistres se composent des éléments suivants :

- sinistres réglés durant l'exercice relatifs à l'exercice en cours ou à des exercices antérieurs nets des recours encaissés,
- frais de règlement des sinistres notamment les frais des services règlements et les commissions affectées à la gestion des sinistres.

Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation nette de recours à encaisser du coût de l'ensemble des sinistres survenus et non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non.

Elles incluent une provision pour frais de gestion déterminée en fonction des taux de frais réels observés. Les provisions pour sinistres à payer ne sont pas escomptées.

Les provisions pour sinistres à payer sont calculées sur la base du coût ultime à partir d'un faisceau de méthodes (évaluation dossier par dossier pour les sinistres survenus, méthode de la cadence des règlements, méthode Bornhütter-Ferguson).

Provisions mathématiques de rentes

Les provisions mathématiques de rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise afférents aux rentes et accessoires de rentes. Elles sont calculées en utilisant les tables considérées comme adéquates localement. Les taux techniques utilisés pour l'actualisation des engagements sont au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

Provisions d'égalisation

Les provisions d'égalisation constatées en application des réglementations locales pour faire face à des risques caractérisés par une faible fréquence et un coût unitaire élevé ou à un risque macro-économique sont éliminées dans les comptes consolidés. Toutefois, les provisions d'égalisation constituées au titre de certains contrats collectifs, dont les dispositions prévoient qu'elles reviennent au souscripteur en cas de résiliation ou de transfert, constituent un engagement au titre de contrats en vigueur et ne sont donc pas éliminées dans les comptes consolidés mais seulement reclassées selon la nature du contrat en provisions pour participation aux bénéfices et ristournes ou en provisions de sinistres.

Autres provisions techniques

Une provision pour risques en cours est constituée par catégorie de risques en complément de la provision pour primes non acquises lorsque les sinistres susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et relatifs à des contrats souscrits avant cette date et les frais d'acquisition et d'administration y afférant ne sont pas couverts par la provision pour primes non acquises.

Des provisions pour risques croissants sont constituées en assurance maladie et invalidité lorsque les risques croissent avec l'âge de l'assuré et sont couverts par des primes constantes.

Réserve de capitalisation

La réserve de capitalisation, comptabilisée au bilan des comptes individuels des sociétés françaises d'assurance est annulée dans les comptes consolidés. Les mouvements de l'exercice affectant cette réserve, constatés par le résultat dans les comptes individuels, sont annulés dans le compte de résultat consolidé.

Contrats d'assurance Vie

Les contrats classés sous la rubrique « assurance Vie » sont les contrats définis comme des contrats Vie par les différentes législations applicables aux sociétés consolidées. Au sens des normes IFRS, il peut s'agir de contrats d'assurance ou de contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire (voir paragraphe 3.1.2.2).

Primes

Les primes sont comptabilisées hors taxes et brutes de réassurance lors de leur émission.

Les autres prélèvements sur les assurés ne sont pas comptabilisés en primes mais en déduction des charges techniques des contrats.

Provisions d'assurance Vie

Les provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par l'assuré.

Du côté de l'assureur, l'engagement correspond à la valeur actuelle du capital garanti compte tenu de la probabilité de versement de ce capital.

Du côté de l'assuré, il s'agit de la valeur actuelle des primes pures restant à payer augmentées le cas échéant des frais de gestion à l'exclusion des frais d'acquisition, corrigées de la probabilité de versement de ces cotisations.

Les provisions mathématiques ne sont pas zillmériées.

Les taux techniques utilisés pour l'actualisation des engagements sont au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

Les tables de risque de mortalité utilisées sont des tables reconnues comme adéquates localement.

Néanmoins, lorsqu'un changement de table aurait pour conséquence de ramener les provisions mathématiques en dessous de leur valeur de rachat, les tables d'origine utilisées pour la détermination du tarif ont été maintenues.

En France, les transferts d'épargne ou les transformations sans rachat sont comptabilisés en virement de provisions mathématiques.

Provisions des contrats libellés en Unités de Comptes

Les provisions des contrats d'assurance libellés en Unités de Comptes sont réévaluées à la valeur de marché des Unités de Comptes à la clôture de l'exercice. Les garanties plancher font l'objet d'une évaluation et, le cas échéant, sont provisionnées.

Provision globale de gestion

Une provision de gestion est constituée, le cas échéant, afin de couvrir globalement les charges de gestion futures des contrats (regroupés par ensemble homogène) non couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements contractuels sur les produits financiers.

Les modalités de calcul de cette provision ont été précisées par un arrêté du 29 décembre 1998.

Provisions d'égalisation

Les provisions d'égalisation constatées en application des réglementations locales pour faire face à des risques caractérisés par une faible fréquence et un coût unitaire élevé sont éliminées dans les comptes consolidés. Toutefois, les provisions d'égalisation constituées au titre de certains contrats collectifs, dont les dispositions prévoient qu'elles reviennent aux souscripteurs en cas de résiliation, de revalorisation ou de transfert constituent un engagement au titre de contrats en vigueur et ne sont donc pas éliminées dans les comptes consolidés mais seulement reclassées selon la nature du contrat en provisions d'assurance Vie, provisions pour participation aux bénéfices ou en provisions de sinistres.

Participation des bénéficiaires de contrats aux résultats

Voir paragraphe 3.1.4 relatif aux contrats participatifs

Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition des contrats Vie sont inscrits à l'actif du bilan et amortis sur la base du rythme de reconnaissance des marges futures réestimées à la clôture de chaque exercice (la durée maximum d'amortissement est de 20 ans), la valeur nette activée n'étant pas inférieure à la valeur qui serait recouvrée en cas de sortie du contrat (par exemple l'écart de zillmériation pour les contrats français).

Les frais d'acquisition reportés sont présentés nets des chargements commerciaux reportés dans la mesure où cette présentation nette est sans incidence sur le résultat consolidé et sur la situation nette.

Les lois de maintien des contrats en portefeuille ont été construites en combinant les lois de rachats, de sorties par décès et de sorties par échéance de contrat.

Les frais d'acquisition ne sont activés que dans la mesure où leur amortissement ultérieur est couvert par la marge attendue sur chacune des familles de produits.

Réserve de capitalisation

La réserve de capitalisation, comptabilisée au bilan des comptes individuels des sociétés françaises d'assurance est annulée dans les comptes consolidés. Les mouvements de l'exercice affectant cette réserve, constatés par le résultat dans les comptes individuels, sont annulés dans le compte de résultat consolidé.

Une participation différée est comptabilisée, lorsqu'il existe une forte probabilité d'attribution aux assurés, notamment pour tenir compte des droits des assurés dans le cadre de certains portefeuilles cantonnés.

3.1.1.5 Test de suffisance du passif

IFRS 4 requiert que les passifs d'assurance (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises) soient suffisants pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés (actualisés) à cette date. Les insuffisances éventuelles sont provisionnées en contrepartie du résultat.

Tous les flux de trésorerie futurs contractuels sont pris en compte, y compris ceux relatifs aux coûts de gestion associés et aux options et garanties implicites des contrats.

3.1.1.6 Comptabilité reflet ou « shadow accounting »

Voir paragraphe 3.1.5

3.1.2 Contrats financiers avec participation discrétionnaire relevant de la norme IFRS 4

3.1.2.1 Définition de la participation discrétionnaire

La participation aux bénéfices discrétionnaire est définie comme le droit contractuel qu'a le titulaire d'un contrat de recevoir, en tant que supplément aux prestations garanties, des bénéfices additionnels :

- dont il est probable qu'ils représentent une part significative des bénéfices contractuels,
- dont le montant ou le rythme d'émergence est contractuellement à la discrétion de l'émetteur,
- qui sont contractuellement basés sur la performance d'un pool de contrats ou d'un type de contrats déterminé, les produits des placements réalisés et/ou latents sur un ensemble d'actifs déterminés détenus par l'émetteur ou le résultat de la compagnie, du fonds ou de l'entité qui émet le contrat.

L'élément de participation discrétionnaire repose sur les clauses contractuelles de participation aux bénéfices, mais aussi sur les dispositions réglementaires applicables localement.

Son rythme d'émergence est notamment considéré comme à la discrétion de l'entreprise :

- lorsque cette dernière détermine le rythme d'incorporation de la participation aux bénéfices aux engagements individuels envers les assurés par le recours à la provision pour participation aux bénéfices,
- lorsque la clause de participation aux bénéfices est basée sur les résultats financiers réalisés et que la compagnie dispose d'un pouvoir discrétionnaire sur le rythme de réalisation.

L'élément de participation discrétionnaire, tel que défini par IFRS 4, est comptabilisé comme un passif et non comme une composante de capitaux propres séparée.

3.1.2.2 Principaux contrats classés en contrat financier avec participation discrétionnaire

Les contrats multisupports avec option d'arbitrage vers un compartiment avec participation aux bénéfices discrétionnaire (par exemple un fonds en euros) sont classés comme des contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire si une partie de l'épargne est investie sur ce compartiment ou s'il existe une probabilité significative que l'assuré arbitre ultérieurement vers ce compartiment.

Les autres contrats multisupports sont classés comme des contrats financiers sans participation discrétionnaire (voir paragraphe 3.1.3)

3.1.2.3 Comptabilisation des contrats financiers avec participation discrétionnaire

Les contrats financiers avec participation discrétionnaire relevant de la norme IFRS 4 sont valorisés et comptabilisés selon les mêmes règles que les contrats d'assurance (voir paragraphe 3.1.1)

3.1.2.4 Comptabilité reflet ou « shadow accounting »

Voir paragraphe 3.1.5

3.1.3 Contrats financiers relevant de la norme IAS 39

3.1.3.1 Définition des contrats financiers IAS 39

Les contrats sans risque d'assurance significatif et sans participation aux bénéfices discrétionnaire sont des contrats financiers relevant de la norme IAS 39.

3.1.3.2 Principaux contrats financiers IAS 39

Les contrats en Unités de Comptes sans garantie plancher autres que les contrats multisupports incluant une possibilité d'arbitrage vers les fonds en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont des contrats financiers relevant de la norme IAS 39.

Les contrats multisupports sans option d'arbitrage vers un compartiment avec participation aux bénéfices discrétionnaire (par exemple un fonds en euros) sont classés comme des contrats financiers IAS 39 sans participation discrétionnaire.

3.1.3.3 Comptabilisation des contrats financiers IAS 39

Ces contrats sont comptabilisés au coût amorti. Les primes nettes reçues de ces contrats ne sont pas comptabilisées en chiffre d'affaires.

Le coût amorti est le montant auquel est évalué l'actif ou le passif financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé, calculé par la méthode du taux

d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance, et diminué de toute réduction pour dépréciation ou irrecouvrabilité. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue ou, selon les cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul du coût amorti inclut l'intégralité des commissions et points payés ou reçus entre les parties au contrat et des coûts de transaction. Ces derniers sont définis comme les coûts marginaux directement imputables à l'émission ou à la sortie d'un actif ou d'un passif financier.

Pour les contrats en Unités de Comptes, la méthode du coût amorti est appliquée au nombre d'Unités de Comptes, ce nombre étant converti en unités monétaires à chaque arrêté de comptes en le multipliant par le cours de l'Unité de Compte à la date d'arrêté.

3.1.4 Participation des bénéficiaires de contrats aux résultats

Les contrats participatifs sont les contrats d'assurance (au sens IFRS) qui comportent un élément de participation, discrétionnaire ou non, ainsi que les contrats financiers comportant un élément de participation discrétionnaire.

Les participations des bénéficiaires de contrats aux résultats se composent de participations exigibles et de participations différées.

3.1.4.1 Participations exigibles

Les participations exigibles sont des dettes identifiables, issues d'obligations réglementaires ou contractuelles, basées sur les opérations réalisées dans l'exercice ou dans le passé et comptabilisées en charge dans les comptes individuels des entreprises, même si le règlement des participations est étalé sur plusieurs exercices.

La provision pour participation aux bénéfices est égale aux participations aux bénéfices allouées aux bénéficiaires de contrats, lorsque ces participations ne sont pas payables immédiatement.

Des dotations ou reprises au fonds général de participation des assurés non alloué peuvent être effectuées.

Les participations exigibles sont maintenues dans les comptes consolidés.

3.1.4.2 Participations différées

En application des normes françaises, les participations différées sont de deux sortes : les participations différées inconditionnelles et les participations différées conditionnelles.

a) **Les participations différées inconditionnelles** doivent être enregistrées sur toute différence constatée, sur la base de calcul des droits futurs, entre les comptes individuels et les comptes consolidés. Il s'agit notamment des écarts d'évaluation et des retraitements des comptes individuels.

b) **Les participations différées conditionnelles**, dont l'exigibilité dépend d'une décision de gestion ou de la réalisation d'un événement. Elles ne sont constatées que s'il existe une forte probabilité de réalisation de l'événement ou de prise de décision de gestion. Il s'agit par exemple :

- des droits des bénéficiaires de contrats attachés au retraitement de la réserve de capitalisation,
- des différences entre la valeur comptable des titres de sociétés consolidés dans les comptes individuels de détentrices et la valeur de ces sociétés dans les comptes consolidés.

La participation aux bénéfices différée prévue par les normes françaises correspond à des droits des assurés au titre de contrats d'assurance ou de contrats d'investissement avec participation discrétionnaire. Ces droits relèvent de la norme IFRS 4 et sont comptabilisés dans les comptes consolidés IFRS selon les principes existants en normes françaises.

Taux retenu pour le calcul des participations différées : Les taux de participation utilisés pour le calcul des participations différées sont déterminés sur la base des obligations attachées à chaque portefeuille (taux contractuel pour les portefeuilles cantonnés et taux moyen estimé pour le portefeuille général). Les participations différées du portefeuille général sont estimées sur la base de la meilleure estimation à la date de clôture, du taux de participation futur des bénéficiaires de contrats sur le long terme. L'estimation de ce taux prend notamment en compte les éléments suivants : clauses de participation aux bénéfices réglementaires et contractuelles, programme de réalisation des plus ou moins-values et politique de distribution de l'assureur.

3.1.5 Comptabilité reflet ou « shadow accounting »

Le mécanisme de la « comptabilité reflet » ou « shadow accounting » prévu par la norme IFRS 4 consiste à ajuster les passifs des contrats (contrats d'assurance ou contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire) et les actifs liés (notamment les frais d'acquisition reportés) pour tenir compte de la comptabilisation des plus ou moins-values latentes enregistrées dans le bilan aux normes IAS/IFRS comme si ces plus ou moins-values étaient réalisées.

Elle s'applique aux contrats d'assurance et aux contrats financiers avec participation discrétionnaire sous réserve qu'il existe un lien entre la mesure des passifs et la valorisation des actifs.

La comptabilisation des participations aux bénéfices différées selon les normes françaises (règlement CRC 2000-05) décrite au paragraphe 3.1.1.3 répond à ces exigences. Des participations aux bénéfices différées sont donc comptabilisées en contrepartie du résultat ou de la réserve de réévaluation selon les modalités de comptabilisation des plus ou moins-values latentes dans le bilan en normes IAS/IFRS. Les taux de participation appliqués aux plus et moins-values latentes lors de la mise en œuvre de la « comptabilité reflet » sont identiques aux taux appliqués aux retraitements de consolidation pour déterminer les participations différées (voir paragraphe 3.1.4).

L'application du règlement CRC 2000-05 conduit le cas échéant à ajuster les frais d'acquisition reportés et les provisions mathématiques pour tenir compte de façon prospective de l'incidence de la comptabilisation des placements en juste valeur sur les taux de rendement financiers futurs et sur l'émergence des marges futures.

Participations différées actives

Les participations différées actives donnent lieu à un test de recouvrabilité et seules les participations considérées comme recouvrables sont constatées à l'actif du bilan.

Les participations différées actives et passives ne peuvent se compenser que lorsqu'elles résultent de différences positives et négatives de nature et d'échéance similaires et dans les limites de la mutualisation des résultats financiers imposées par les contrats, notamment l'existence d'actifs cantonnés.

3.1.6 Ventilation des frais des sociétés d'assurance par destination

Les frais des sociétés d'assurance françaises et étrangères sont comptabilisés initialement par nature, puis ventilés par destination dans les postes du compte de résultat au moyen de clés de répartition s'appuyant sur des critères objectifs d'activité.

Les frais de règlement des sinistres sont compris dans la charge de prestation des contrats.

Les frais d'acquisition des contrats, les frais d'administration et les autres charges techniques apparaissent au compte de résultat.

Les frais d'acquisition des contrats incluent notamment les commissions d'acquisition, les frais des réseaux commerciaux, et des services chargés de l'établissement des contrats, de la publicité, du marketing ou exposés à leur profit.

Les frais de gestion des placements sont inclus dans les charges sur instruments financiers.

3.1.7 Contrats de réassurance

Acceptations

Les contrats d'acceptation en réassurance transférant un risque d'assurance significatif sont comptabilisés comme des contrats d'assurance. Les autres contrats sont considérés comme des traités de réassurance financière et comptabilisés d'une manière cohérente avec leur substance économique suivant la norme IAS 39, ce qui conduit d'une part à ne plus reconnaître les primes comme du chiffre d'affaires, et d'autre part, à reclasser les provisions techniques et les frais d'acquisition reportés associés figurant au passif ou à l'actif du bilan, en passif ou actif financier par assimilation à un dépôt.

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées affaire par affaire sur la base des résultats de l'année, réels ou estimés.

Les provisions techniques correspondent aux montants communiqués par les cédantes, majorés le cas échéant de compléments.

Cessions

Les traités transférant un risque d'assurance significatif relèvent de la norme IFRS 4 en tant que contrats de réassurance détenus. Ils restent comptabilisés en normes françaises.

Les autres traités sont considérés comme des traités de réassurance financière et comptabilisés d'une manière cohérente avec leur substance économique suivant la norme IAS 39.

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités.

La part des cessionnaires dans les provisions techniques est évaluée de la même façon que les provisions techniques apparaissant au passif.

Les dépôts espèces reçus des réassureurs sont comptabilisés en dettes au passif.

Les titres remis en nantissement par les réassureurs sont inscrits en « Engagements donnés » et évalués au cours de bourse. Ils sont pris en compte dans le test de dépréciation des actifs de réassurance, après déduction des coûts de mise en œuvre de la garantie.

3.2 Instruments financiers

3.2.1 Principes généraux et définitions

3.2.1.1 Comptabilisation et décomptabilisation des actifs financiers

Le groupe AGF comptabilise les actifs et passifs financiers dans son bilan lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Dans le cas des achats et ventes normalisés (encadrés par une réglementation ou convention de marché), les actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Lors de la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur majorée, dans le cas des actifs et des passifs qui ne sont pas à la juste valeur par résultat, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition ou à l'émission de l'instrument financier.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à cet actif financier arrivent à expiration ou que l'actif financier a fait l'objet d'un transfert par lequel le Groupe a également transféré la totalité ou la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à cet actif.

3.2.1.2 Définition du coût amorti

Après la comptabilisation initiale, les placements détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances et les passifs financiers autres que les passifs financiers à la juste valeur par résultat sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions payées et reçues, les coûts de transaction directement attribuables et toutes les autres primes positives ou négatives sont amortis sur la durée de vie attendue de l'instrument.

3.2.1.3 Définition de la juste valeur

Pour un instrument coté sur un marché actif, la juste valeur est le cours acheteur à la date d'évaluation pour un actif détenu et le cours vendeur pour un actif destiné à être acheté à terme.

Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, le Groupe estime la juste valeur en utilisant une technique de valorisation. Les techniques de valorisation comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale s'il en existe, la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles de valorisation des options.

3.2.1.4 Dépréciation

Les actifs financiers autres que ceux évalués à la juste valeur par résultat sont soumis à un test de dépréciation à chaque arrêté. S'il existe une indication objective de dépréciation, une perte de valeur est comptabilisée par résultat. Les pertes attendues par suite d'événements non encore survenus à la date d'arrêté ne sont pas prises en compte.

Parmi les critères constituant une indication de dépréciation, on peut citer :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur,
- un défaut de paiement des intérêts ou du principal,
- une probabilité de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur croissante,
- la disparition d'un marché actif pour cet actif financier, suite à des difficultés financières.

Pour un instrument de capitaux propres, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur en deçà de son coût constitue également une indication objective de dépréciation.

3.2.2 Classification et comptabilisation des actifs financiers (IAS 39)

Les instruments financiers sont répartis entre les catégories suivantes :

- actifs financiers disponibles à la vente (AFS),
- actifs détenus à des fins de transaction (Trading),
- placements détenus jusqu'à leur échéance (HTM),
- instruments financiers désignés comme à la juste valeur par résultat (Fair Value Option),
- prêts et créances.

3.2.2.1 Actifs financiers disponibles à la vente (AFS)

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme disponibles à la vente ou ne sont pas classés dans l'une des autres catégories d'instruments financiers. Les placements financiers du groupe AGF sont classés en principe en actifs disponibles à la vente à l'exception des catégories d'actifs mentionnés ci-après aux paragraphes 3.2.2.2 et suivants.

Les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés à la date d'acquisition à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition (ci-après prix d'achat). Les titres à revenu fixe font l'objet d'un amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif (voir paragraphe 3.2.1.2). La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement des titres à revenu fixe est donc constatée au compte de résultat de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle des titres.

La différence entre la juste valeur des titres à la date de clôture et leur prix d'achat diminué, le cas échéant, de l'amortissement actuariel est comptabilisé dans le poste « Actifs disponibles à la vente » en contrepartie de la réserve de réévaluation sans effet sur le résultat.

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif disponible à la vente, la perte cumulée comptabilisée directement en capitaux propres est sortie des capitaux propres et comptabilisée en résultat dans les conditions suivantes :

a) Instruments de capitaux propres

Le groupe AGF considère qu'il y a une indication objective de dépréciation lorsque la valeur de marché de l'actif à la date de clôture est inférieure de plus de 20 % au coût moyen des titres à la fin de chaque trimestre ou que la valeur de marché est inférieure depuis plus de 9 mois sur la base des justes valeurs journalières.

Les diminutions subséquentes de la juste valeur d'une action AFS font l'objet d'une dépréciation entraînant la comptabilisation d'une dépréciation complémentaire par résultat.

Le montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres et comptabilisée en résultat est égal à la différence entre le coût d'acquisition (net de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisée en résultat. Toute perte ultérieure constatée sur un titre déprécié, en application des critères mentionnés ci-dessus, est constatée directement par résultat, qu'elle soit ou non significative ou prolongée. Les dépréciations constatées sur un instrument de capitaux propres ne sont reprises en résultat que lors de la cession de l'actif concerné.

b) Instruments de dettes

La perte de valeur égale à la différence entre la juste valeur et le coût amorti est comptabilisée en contrepartie du compte de résultat. Si au cours d'un exercice ultérieur la juste valeur d'un instrument de dettes déprécié augmente, la dépréciation est reprise par résultat.

Dans le bilan d'ouverture IFRS au 1^{er} janvier 2004, les provisions pour dépréciation des titres disponibles à la vente ont été calculées rétroactivement depuis la date d'acquisition des titres.

3.2.2.2 Actifs détenus à des fins de transaction (Trading)

Un actif financier est classé comme détenu à des fins de transaction s'il est :

- (i) acquis ou encouru principalement en vue d'être vendu ou racheté à court terme,
- (ii) une partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présente des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme ou,
- (iii) un dérivé (à l'exception d'un dérivé qui est un instrument de couverture désigné comme tel et efficace).

Le groupe AGF ne classe quasiment aucun actif dans cette catégorie à l'exception des instruments dérivés isolés « freestanding derivatives ».

Les actifs détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur des titres à la date de clôture. La variation de la juste valeur des titres détenus à des fins de transaction durant la période est constatée dans le compte de résultat de la période.

3.2.2.3 Actifs détenus jusqu'à l'échéance (HTM)

Les actifs détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixée, autres que les prêts et créances, que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

Les actifs détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti (voir paragraphe 3.2.1.2). Les primes et décotes entrent dans le calcul du coût amorti et sont constatées en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie de l'actif financier.

S'il existe une indication objective de dépréciation, la perte de valeur égale à la différence entre la juste valeur et le coût amorti est comptabilisée en contrepartie du compte de résultat. Si au cours d'un exercice ultérieur la juste valeur d'un instrument de dettes déprécié augmente, la dépréciation est reprise par résultat.

3.2.2.4 Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif, à l'exception des instruments classés comme à la juste valeur par résultat ou comme disponibles à la vente.

AGF ne classe que des prêts portant intérêt dans cette catégorie.

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti. Les primes et décotes entrent dans le calcul du coût amorti et sont constatées en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie de l'actif financier.

S'il existe une indication objective de dépréciation, la perte de valeur égale à la différence entre la juste valeur et le coût amorti est comptabilisée en contrepartie du compte de

résultat. Si au cours d'un exercice ultérieur la juste valeur d'un instrument de dettes déprécié augmente, la dépréciation est reprise par résultat.

3.2.2.5 Instruments financiers désignés comme à la juste valeur par résultat (en application de l'option juste valeur)

À la date de transition aux IFRS et par la suite lors de la comptabilisation initiale, la désignation d'un instrument financier comme à la juste valeur par résultat est possible dans les cas suivants :

- cette désignation élimine ou réduit l'incohérence d'évaluation ou de comptabilisation qui résulterait sinon de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation de produits et de charges selon des bases d'évaluation différentes (situation de « mismatch ») ou,
- il fait partie d'un groupe d'actifs et/ou de passifs financiers gérés et dont la performance est évaluée sur la base de la juste valeur, en application d'une stratégie de gestion des risques ou d'investissement documentée et qu'il s'agit de la base sur laquelle repose l'information fournie en interne à la direction ou,
- il s'agit d'un instrument financier hybride comportant un ou plusieurs dérivés incorporés substantiels dont il apparaît clairement que la séparation n'est pas interdite.

Les modalités de comptabilisation des actifs désignés comme à la juste valeur par résultat sont identiques à celles des titres détenus à des fins de transaction (voir paragraphe 3.2.2.2).

AGF a désigné les actifs suivants comme relevant de l'option de juste valeur par résultat :

- des instruments financiers contenant des dérivés incorporés difficiles à isoler du contrat hôte (obligations convertibles, titres à taux variable de maturité constante...),
- les actifs détenus par des OPCVM consolidés dont la détention est inférieure à 100 % notamment afin d'éviter une incohérence de comptabilisation de la part des minoritaires entre l'actif et le passif,
- certains OPCVM dont la gestion repose sur des critères de juste valeur,
- les actifs financiers détenus dans le cadre de contrats en Unités de Comptes dont les passifs sont évalués sur la base de la valeur de marché des Unités de Comptes.

3.2.3 Traitement des actifs détenus par les OPCVM consolidés ou mis en équivalence

Les actifs détenus par les OPCVM sont classés en fonction des différents profils de fonds existants :

- 1) sont classés en actifs disponibles à la vente, les actifs de fonds détenus dans le cadre d'une gestion à moyen ou long terme telle que :
 - les fonds détenus à 100 % dédiés à la gestion de contrats d'assurance collective,
 - les fonds détenus à 100 % spécialisés dans certains types de gestion (exemple : Mid Cap),
 - les fonds servant aux investissements dans le « Private Equity ».

2) sont classés en Option Juste Valeur par résultat les actifs des autres fonds tels que :

- les fonds servant principalement de véhicule aux investissements des contrats libellés en Unités de Comptes,
- les fonds investis en obligations convertibles,
- les fonds de gestion alternative,
- les fonds servant à la diversification géographique dans le cadre des règles d'allocation d'actifs,
- les fonds dit « Seed Money » destinés à être cédés dans un horizon court terme.

3.2.4 Instruments dérivés (IAS 39)

3.2.4.1 Définition

Un instrument dérivé est un instrument financier ou un autre contrat entrant dans le champ d'application de la norme IAS 39, qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- a) sa valeur fluctue en fonction de l'évolution d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de cours, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit ou d'une autre variable « le sous-jacent » ;
- b) il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrat dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ;
- c) il est réglé à une date future.

3.2.4.2 Comptabilisation des dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture

Les instruments dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés en tant que dérivés isolés « freestanding derivatives » dans la catégorie des actifs détenus à des fins de transaction. La juste valeur des dérivés isolés est donc comptabilisée à l'actif ou au passif du bilan, sa variation étant comptabilisée au compte de résultat.

3.2.4.3 Comptabilisation des dérivés éligibles à la comptabilité de couverture

Les conditions requises pour la comptabilité de couverture sont les suivantes :

- le Groupe a mis en place, à l'origine de la couverture, une documentation formalisée décrivant la relation de couverture et l'objectif de l'entité en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture ;
- la couverture doit être hautement efficace ;
- l'efficacité de la couverture peut être mesurée de façon fiable ;
- la couverture est évaluée de façon continue et a été hautement efficace depuis la désignation de l'actif à la comptabilité de couverture.

On distingue deux types de couverture :

a) Couverture de juste valeur

Les instruments dérivés éligibles à la comptabilité de couverture de juste valeur (c'est-à-dire utilisés pour couvrir les variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif) sont comptabilisés comme suit :

- l'instrument de couverture est comptabilisé à la juste valeur et les variations sont constatées au compte de résultat,
- le gain ou la perte sur l'élément couvert attribuable au risque couvert est porté en ajustement de la valeur comptable de l'élément couvert, la variation étant constatée au compte de résultat.

b) Couverture de flux de trésorerie futurs

La couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie, attribuables à un risque particulier associé à un actif ou un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

Les instruments dérivés éligibles à la comptabilité de couverture de flux de trésorerie futurs sont comptabilisés à la juste valeur et la part de la variation de juste valeur sur l'instrument de couverture qui est considérée constituer une couverture efficace est comptabilisée en contrepartie des capitaux propres. L'excédent de variation de valeur de l'instrument de couverture par rapport à l'instrument couvert est enregistré en résultat.

3.2.4.4 Séparation des dérivés incorporés

Les dérivés incorporés dans un instrument financier hôte sont séparés et évalués séparément à la juste valeur lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte,
- un instrument autonome comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé et,
- l'instrument hybride (composé) n'est pas évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur par le biais du compte de résultat.

S'il est matériellement impossible d'évaluer séparément un dérivé incorporé qui devrait être séparé, l'intégralité de l'instrument financier est comptabilisé dans la catégorie des actifs désignés à la juste valeur par résultat.

3.2.5 Dettes financières

Les dettes financières sont comptabilisées selon la méthode du coût amorti.

Les TSDI sont classés en dettes ou en capitaux propres selon les termes des obligations contractuelles.

3.3 Immeubles de placement

L'ensemble des immeubles figurant à l'actif du bilan est détenu en pleine propriété.

Le groupe AGF comptabilise les immeubles de placement en coût, y compris les immeubles de placement détenus par des sociétés immobilières consolidées servant de support à des contrats en Unités de Comptes.

Les immeubles sont ventilés en composants homogènes dont la nature et la durée d'amortissement dépendent du type d'immeubles et de la durée d'utilisation.

Les principaux composants sont les suivants :

- structures et façades porteuses (durée d'amortissement comprise entre 30 ans et 100 ans selon la nature de l'immeuble considéré),
- fenêtres et façades non porteuses, toitures et terrasses, constructions intérieures (durée d'amortissement comprise entre 30 ans et 40 ans selon la nature de l'immeuble considéré),
- génie climatique, plomberie et réseaux, génie électrique, gestion technique centralisée, sécurité incendie, sûreté, appareils de levage (durée d'amortissement comprise entre 20 ans et 25 ans selon la nature de l'immeuble considéré),
- gros entretien (durée d'amortissement : 10 ans),
- terrains.

Des valeurs résiduelles sont calculées pour certains composants « structures et façades porteuses » (taux de valeur résiduelle compris entre 25 % et 70 % selon la nature de l'immeuble considéré).

Les coûts d'acquisition des immeubles sont rattachés aux composants et amortis sur la même durée.

La valeur d'utilité des immeubles est calculée à chaque clôture en utilisant la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés.

La juste valeur des immeubles est déterminée sur la base d'expertises quinquennales qui font l'objet de mises à jour annuelles. Cette valeur est utilisée pour déterminer les plus ou moins-values latentes qui figurent dans la note 9.

Une dépréciation des immeubles est comptabilisée, si nécessaire, pour ramener la valeur de l'immeuble à sa valeur d'utilité ou à sa valeur d'expertise si cette dernière est plus élevée. Une perte de valeur antérieure est reprise si et seulement si il y a un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation de la perte de valeur.

3.4 Immobilisations corporelles et immeubles d'exploitation

L'ensemble des immeubles figurant à l'actif du bilan est détenu en pleine propriété.

Les principes de comptabilisation des immeubles d'exploitation (composants, amortissement, dépréciation) sont identiques à ceux décrits au paragraphe 3.3 pour les immeubles de placement. Les autres immobilisations corporelles sont des actifs corporels détenus par le Groupe pour être utilisés dans la fourniture de services ou à des fins administratives et dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'une période.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

Chaque composant significatif est amorti sur sa durée d'utilité.

3.5 Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire, sans substance physique, identifiable (c'est-à-dire pouvant être séparé et vendu, transféré, concédé, loué ou échangé ou résultant de droits contractuels ou légaux).

Une immobilisation incorporelle doit être comptabilisée si et seulement si :

- a) il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entité,
- b) le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Une immobilisation incorporelle doit être évaluée initialement au coût.

Après sa comptabilisation initiale, une immobilisation incorporelle doit être comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité définie sont amorties sur cette durée.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties.

Si une immobilisation incorporelle distincte du goodwill est acquise dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, le coût de cette immobilisation incorporelle est la juste valeur à la date d'acquisition.

La juste valeur des portefeuilles de contrats d'assurance et de contrats financiers avec participation discrétionnaire acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou d'un transfert de portefeuille est présentée en deux composantes distinctes :

- un passif évalué selon les méthodes comptables applicables aux contrats d'assurance et aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire ;
- la valeur de portefeuille des contrats définis comme l'actif incorporel correspondant à la différence entre la juste valeur de ces contrats et le montant du passif décrit à l'alinéa précédent.

Immobilisations incorporelles générées en interne

Les dépenses relatives à la phase recherche d'un projet interne (projet informatique ou création de site web par exemple) ne peuvent pas être immobilisées et sont comptabilisées en charge lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses relatives à la phase de développement sont immobilisées sous réserve que l'entité puisse démontrer la faisabilité technique du projet, son intention d'achever et d'utiliser l'immobilisation incorporelle, sa capacité à l'utiliser, la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs, la disponibilité des ressources pour achever le développement et sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle.

Après leur comptabilisation initiale, les dépenses de développement activées sont évaluées en utilisant le modèle du coût. Le coût d'une immobilisation incorporelle généré en interne comprend tous les coûts directement attribuables nécessaires pour que l'immobilisation puisse être exploitée. Toute dépense activée est amortie sur sa durée d'utilité.

Tous les actifs incorporels font l'objet d'un test de dépréciation s'il existe un indice de perte de valeur. Les actifs incorporels à durée d'utilité indéterminée font de plus l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique.

Le test de dépréciation est effectué pour chaque actif pris individuellement ou, lorsque l'actif ne génère pas d'entrée de trésorerie largement indépendante des entrées générées par d'autres actifs, pour l'Unité Génératrice de Trésorerie à laquelle ces actifs appartiennent.

La perte de valeur constatée pour un actif est reprise si l'estimation de la valeur recouvrable a augmenté depuis la comptabilisation de la dernière dépréciation. La reprise ne peut toutefois avoir pour effet de porter la valeur comptable de l'actif à un montant supérieur à son montant initial net d'amortissements.

3.6 Actifs et passifs d'impôts différés

Les différences temporelles existantes entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs figurant au bilan consolidé ainsi que les reports déficitaires d'impôts donnent lieu à la détermination d'impôts différés. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont comptabilisés en contrepartie du compte de résultat, sauf si l'impôt concerne des éléments comptabilisés en contrepartie des capitaux propres, auquel cas l'impôt différé est comptabilisé en contrepartie des capitaux propres.

Tous les passifs d'impôts différés sont comptabilisés.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que si leur récupération ou imputation est probable.

Un impôt différé est constaté sur la différence entre la valeur consolidée et la valeur fiscale des titres des filiales consolidés, sauf si la société mère est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et dans la mesure où il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. En pratique, un impôt différé passif n'est constaté que sur les dividendes dont la distribution a été décidée.

Un impôt différé est constaté sur la différence entre la valeur consolidée et la valeur fiscale des titres des entreprises associées mis en équivalence.

Un impôt différé est constaté sur la différence entre la valeur consolidée et la valeur fiscale des titres d'entités consolidés en cours de cession.

Les impôts différés relatifs à la mise en valeur de marché des actifs disponibles à la vente sont comptabilisés en contrepartie de la réserve de réévaluation.

Un impôt différé passif est comptabilisé sur le retraitement de la réserve de capitalisation, même si la faible probabilité de cession en moins-values des titres passibles de cette réserve rend peu probable la taxation du stock existant.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsque l'entreprise a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que ces actifs et passifs d'impôts concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale sur la même entité imposable.

3.7 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est classé comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue.

Ces actifs (ou groupes destinés à être cédés) sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de vente, à l'exception des actifs d'impôts différés, des actifs financiers et des actifs résultant d'un contrat d'assurance, qui restent évalués selon les normes applicables à ces types d'actifs.

Les activités abandonnées ou destinées à être cédées sont reclassées comme détenues en vue de la vente et évaluées au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de vente.

3.8 Actions propres

Si une entité rachète ses propres instruments de capitaux propres, ceux-ci, « les actions propres », sont déduits des capitaux propres.

Aucun profit ou perte n'est comptabilisé dans le résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'actions propres.

3.9 Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

Les avantages accordés aux salariés du Groupe, se traduisant par la remise d'instruments de capitaux propres de sociétés du Groupe à des conditions préférentielles, sont considérés comme un complément de rémunération comptabilisé en charge à sa juste valeur à la date d'attribution (date de décision d'attribution du Conseil) en contrepartie des capitaux propres.

La constatation de cette charge est étalée le cas échéant sur la période d'acquisition des droits.

Ces avantages incluent notamment les rabais accordés sur le prix d'émission des actions dans le cadre des augmentations de capital réservées aux salariés, la juste valeur des options d'achat ou de souscription d'actions accordées à des salariés du Groupe.

La juste valeur des options d'achat ou de souscription d'actions est calculée en utilisant le modèle Black Scholes qui prend en compte les facteurs suivants : prix d'exercice de l'option, durée de vie de l'option, prix actuel des actions sous-jacentes, volatilité attendue des actions sous-jacentes, dividendes attendus sur les actions, taux d'intérêt sans risque pour la durée de vie de l'option.

Options de souscriptions d'actions

Les actions émises lors de levées des options de souscriptions sont comptabilisées en augmentation de capital au prix d'exercice des options.

Options d'achat d'actions

Les actions propres affectées au plan de stock-option sont déduites des capitaux propres. Lors de l'exercice des options, les capitaux propres sont augmentés du prix d'exercice de ces options.

3.10 Avantages du personnel

Les avantages du personnel sont toutes les formes de contrepartie versées par une entreprise en échange des services rendus par son personnel.

Les avantages du personnel sont regroupés dans les catégories suivantes :

- les avantages à court terme payables dans les douze mois qui ne sont pas actualisés et sont comptabilisés immédiatement en charge ;

- les indemnités de fin de contrat de travail pour lesquelles une provision doit être comptabilisée si l'entreprise s'est manifestement engagée à mettre fin au contrat de travail des salariés. Il doit exister un plan formalisé. La provision est actualisée si les paiements doivent intervenir plus de douze mois après la clôture ;

- les avantages à long terme (payables au-delà de douze mois) et les avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies qui ne donnent pas lieu à constatation d'une provision si le paiement des cotisations dégage l'employeur de toute obligation dans le financement ultérieur du risque ;
- les avantages à long terme et les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies : l'entreprise doit comptabiliser au bilan la valeur actuelle nette de l'engagement. Les engagements reconnus au bilan au titre des régimes de retraite à prestations définies correspondent à la valeur actuelle de l'obligation à la date de clôture diminuée, le cas échéant, de la valeur de marché des actifs de couverture, toutes deux ajustées des écarts actuariels et coût des services passés non reconnus. La valeur actuelle de l'obligation est calculée annuellement selon la méthode des unités de crédit projetées. Elle est déterminée en actualisant les prestations futures attendues sur la base de taux de rendement d'obligations de première catégorie à la date de clôture de même monnaie que celle des prestations qui seront à payer, et de durée comparable à l'engagement sous-jacent ;
- AGF applique la méthode dite « du corridor » qui permet de limiter la volatilité des provisions en autorisant un étalement de la reconnaissance des effets de l'évolution des paramètres actuariels.

Les engagements sociaux liés aux prestations de santé au profit des salariés ou anciens salariés du Groupe sont pris en compte.

Le groupe AGF participe selon les lois et usages de chaque pays, à la constitution des retraites de son personnel (voir note 17 de l'annexe des comptes consolidés).

Dans certains pays, les sociétés du Groupe versent des cotisations assises sur les salaires à des organismes responsables du service de ces allocations. Il n'existe alors aucun passif actuariel au titre de ces régimes de retraite.

3.11 Provisions pour risques et charges

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs.

3.12 Résultat opérationnel courant

L'agrégat « Résultat opérationnel courant » du compte de résultat n'inclut pas les autres produits et charges opérationnels. Sont classés dans cette catégorie, les charges ou produits de l'exercice qui, par leur nature ou leur montant, présentent un caractère inhabituel et particulièrement significatif.

3.13 Résultat par action

Le résultat par action non dilué correspond au rapport entre le résultat consolidé part du Groupe et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Les actions ordinaires sont les actions qui ne participent au résultat de la période qu'après tous les autres instruments de capitaux propres. Le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de la période, ajusté du nombre d'actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période et après déduction des actions propres. La pondération du nombre d'actions en circulation consiste à prendre en compte au prorata temporis les mouvements de la période sur les actions en circulation.

Le résultat dilué par action correspond à la quote-part dans la performance du Groupe qui reviendrait à chaque action ordinaire si toutes les actions ordinaires potentielles dilutives avaient été converties au début de la période ou à la date d'émission des actions ordinaires potentielles si elle est ultérieure.

Pour l'examen de l'effet dilutif ou antidilutif des actions ordinaires potentielles, chaque émission ou série d'actions ordinaires potentielles est considérée séparément depuis la plus dilutive jusqu'à la moins dilutive.

3.14 Utilisation d'estimations

Pour préparer les présents états financiers, la Direction doit établir des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif et donner des informations sur les éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers et des produits et des charges présentés pendant la période. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sont réexaminées régulièrement. Les effets des modifications d'estimations comptables sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel la modification est apportée si cette dernière ne concerne que l'exercice en cours ou sur l'exercice au cours duquel la modification est apportée et les exercices suivants si la modification porte à la fois sur l'exercice en cours et les exercices ultérieurs.

La mise en œuvre de ces jugements et estimations, pour lesquels une information détaillée est donnée dans l'annexe des comptes, concerne principalement l'évaluation des provisions techniques et des frais d'acquisition reportés, l'évaluation des participations aux bénéficiaires différées, la méthode de suivi de la valeur des écarts d'acquisition, les modalités d'évaluation des actifs d'impôts différés et les modalités d'évaluation des provisions pour dépréciation.

3.15 Composante de la trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont composés des éléments suivants :

Au bilan :

- avoirs en banques ;
- caisse, banque centrale, CCP ;
- opérations à vue ;
- opérations à terme.

Dans le tableau de flux de trésorerie :

- avoirs en banques ;
- caisse, banque centrale, CCP ;
- opérations à vue ;
- opérations à terme ;
- prêts à vue (inclus dans les placements du bilan) ;
- placements à moins de trois mois et les parts des OPCVM de trésorerie (inclus dans les placements du bilan) ;
- compte ordinaire à vue créditeur (inclus dans les dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire et dans les ressources des activités bancaires du bilan) ;
- dettes de financement à vue (inclus dans les autres dettes de financement et dans les ressources des activités bancaires du bilan) ;
- concours bancaires courants créditeurs (inclus dans les dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire et dans les ressources des activités bancaires du bilan).

3.16 Coûts d'emprunt

Les coûts des emprunts doivent être comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus, sauf s'ils sont incorporés dans le coût d'un actif.

Les coûts des emprunts qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié doivent être incorporés dans le coût de cet actif.

3.17 Charge de financement

La charge de financement inclut :

- les intérêts sur découverts bancaires et emprunts à court terme et à long terme ;
- l'amortissement des primes d'émission ou de remboursement relatives aux emprunts ;
- l'amortissement des coûts accessoires encourus pour la mise en place des emprunts ;
- les différences de change résultant des emprunts en monnaie étrangère, dans la mesure où elles sont assimilées à un ajustement des coûts d'intérêt.

4 Comparabilité des comptes

4.1 Changement de méthode à effet du 1^{er} janvier 2006 : néant

Les méthodes comptables appliquées au 31 décembre 2006 sont identiques à celles appliquées au 31 décembre 2005.

4.2 Changement d'estimation

4.2.1 Nouvelles tables de mortalité en France

L'arrêté du 1^{er} août 2006 a introduit de nouvelles tables prospectives à utiliser pour le calcul des provisions mathématiques des contrats de rentes viagères en France.

En application de la norme IFRS 4, les principes comptables précédemment appliqués, c'est à dire les normes françaises, sont maintenus pour le calcul des provisions techniques.

Par conséquent, en application du règlement CRC 2000-05, les tables de mortalité utilisées sont les tables reconnues localement comme adéquates, c'est à dire soit des tables réglementaires, soit des tables d'expérience certifiées par un actuair. Aucun étalement de l'incidence des changements d'estimation n'est pratiqué.

Il en résulte que les nouvelles tables de mortalité sont appliquées dès le 31 décembre 2006 dans les comptes consolidés AGF et que l'incidence des changements d'estimation est comptabilisée en résultat sans étalement.

La constatation intégrale au 31 décembre 2006 du supplément de dotations aux provisions mathématiques des rentes viagères constitue un retraitement de consolidation, qui, en application du § 3112 de la section III du règlement n° 2000-05 du CRC donne lieu à la constatation d'une participation active différée lorsque « son imputation sur des participations futures, constatées ou potentielles (notamment sur les plus-values latentes des placements) est fortement probable ». Il en ressort qu'une participation différée active est enregistrée à la double condition qu'elle soit relative à des contrats de rente viagère possédant une clause de participation au résultat technique (et non pas uniquement une clause de participation au résultat financier) et que l'entité ait, sur toute la durée des contrats, l'intention et la capacité d'imputer, aux assurés, l'impact du changement des tables. Cette capacité dépend notamment des ressources futures des contrats, après prise en compte de l'effet éventuel de la valorisation des titres à la juste valeur, et des clauses de revalorisation minimum des rentes.

La participation différée active répondant à ces conditions est comptabilisée en déduction des charges de prestations des contrats de l'exercice 2006.

Au bilan, comme pour les impôts différés, une compensation est réalisée entre la participation différée passive et la participation différée active.

L'impact du changement des tables de mortalité sur le résultat de l'exercice 2006 est de -9,6 millions d'euros dont -115,4 millions d'euros de dotations aux provisions mathématiques, + 100,7 millions d'euros de produit de participation différée active et + 5 millions d'euros de produit d'impôt différé (voir note 23.1.1 et note 23.4).

4.3 Changement de classification à effet du 1^{er} janvier 2006

4.3.1 Bilan retraité

La modification concerne des reclassements effectués au bilan :

- les placements des OPCVM consolidés dits « Seed Money » destinés à être cédés à l'extérieur du Groupe ont été reclassés du poste « actifs destinés à la vente » évalués selon la norme IFRS 5 au poste « placements financiers » pour un montant de 135 millions d'euros au 31 décembre 2005 (407 millions d'euros au 31 décembre 2004). Il est apparu en effet que la plupart de ces actifs sont cédés à court terme et dans la majorité des cas à des tiers par le biais des contrats d'assurance en UC et restent donc dans le périmètre des actifs du Groupe ;

Dans le cadre défini par la norme IAS 8 paragraphe 12, l'observation des pratiques des compagnies d'assurance au niveau européen en matière de présentation des intérêts courus a amené à procéder au reclassement décrit ci-dessous :

- les intérêts courus précédemment comptabilisés avec les instruments financiers, sont reclassés, au 31 décembre 2005, dans les comptes des « autres créances » et « autres dettes », pour un montant de 1,16 milliard d'euros pour les instruments financiers actifs (1,08 milliard d'euros au 31 décembre 2004) et de 57 millions d'euros pour les instruments financiers passifs.

Les bilans 2004 et 2005 retraités des effets de ces reclassements sont présentés ci-après.

ACTIF

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2005 publié	Reclassements « seed money »	Reclassements intérêts courus	Autres reclassements	31.12.2005 retraité
Ecart d'acquisition	1 001	–	–	–	1 001
Portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance	108	–	–	–	108
Autres immobilisations incorporelles	101	–	–	–	101
Immobilier de placement	1 690	–	–	–	1 690
Immobilier de placement en UC	124	–	–	–	124
Placements financiers	78 134	135	(1 072)	–	77 197
Placements financiers en UC	13 232	–	–	–	13 232
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	85	–	(22)	–	63
Emplois des activités du secteur bancaire	782	–	(3)	–	779
Placements bancaires	2 061	–	(29)	–	2 032
Placements des autres activités	1 225	–	(19)	–	1 206
Investissements dans les entreprises associées	983	–	–	–	983
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs techniques relatifs aux contrats d'assurance et financiers	3 182	–	–	–	3 182
Immeubles d'exploitation	654	–	–	–	654
Autres immobilisations corporelles (y compris stocks)	557	–	–	–	557
Frais d'acquisitions reportés	1 815	–	–	–	1 815
Participation aux bénéfices différée active	–	–	–	–	–
Actifs d'impôt différé	334	–	–	–	334
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	2 687	–	–	–	2 687
Créances nées des opérations de cession en réassurance	164	–	–	13	177
Créance d'impôt exigible	66	–	–	77	143
Autres créances	1 134	–	1 162	(90)	2 206
Actifs destinés à la vente et abandons d'activités	135	(135)	–	–	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 649	–	(17)	–	2 632
Total de l'actif	112 903	–	–	–	112 903

PASSIF

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2005 publié	Reclassements intérêts courus	Autres reclassements	31.12.2005 retraité
Capital social ou fonds équivalents	870	–	–	870
Primes d'émission, de fusion et d'apport	2 606	–	–	2 606
Réserve de réévaluation	2 121	–	–	2 121
Autres réserves	2 009	–	–	2 009
Résultat net consolidé de l'exercice	1 604	–	–	1 604
Ecarts de conversion	49	–	–	49
Intérêts minoritaires	653	–	–	653
Provisions pour risques et charges	1 044	–	–	1 044
Dettes subordonnées	1 672	(23)	–	1 649
Dettes de financement représentées par des titres	1 430	–	–	1 430
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	634	–	–	634
Autres dettes de financement	58	–	–	58
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	39 940	–	50	39 990
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en UC	10 066	–	–	10 066
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire	28 436	–	–	28 436
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire	225	–	–	225
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers en UC	3 264	–	–	3 264
Participation aux bénéfices différée passive	4 537	–	(50)	4 487
Ressources des activités du secteur bancaire	1 412	–	–	1 412
Passifs d'impôt différé	2 058	–	–	2 058
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM contrôlés	3 088	–	–	3 088
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	963	–	–	963
Dettes nées des opérations de réassurance cédée	877	–	–	877
Instruments dérivés passifs	240	(34)	–	206
Dettes d'impôts exigibles	164	–	–	164
Autres dettes	2 883	57	–	2 940
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées	–	–	–	–
Total du passif	112 903	–	–	112 903

ACTIF

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2004 publié	Reclassements « seed money »	Reclassements intérêts courus	Autres reclassements	31.12.2004 retraité
Ecarts d'acquisition	994	–	–	–	994
Portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance	112	–	–	–	112
Autres immobilisations incorporelles	90	–	–	–	90
Immobilier de placement	1 741	–	–	–	1 741
Immobilier de placement en UC	122	–	–	–	122
Placements financiers	69 633	407	(1 053)	–	68 987
Placements financiers en UC	10 617	–	–	–	10 617
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	193	–	–	–	193
Emplois des activités du secteur bancaire	802	–	–	–	802
Placements bancaires	1 661	–	(13)	–	1 648
Placements des autres activités	1 538	–	(18)	–	1 520
Investissements dans les entreprises associées	1 612	–	–	–	1 612
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs techniques relatifs aux contrats d'assurance et financiers	3 165	–	–	–	3 165
Immeubles d'exploitation	731	–	–	–	731
Autres immobilisations corporelles (y compris stocks)	524	–	–	–	524
Frais d'acquisitions reportés	1 771	–	–	–	1 771
Participation aux bénéfices différée active	–	–	–	–	–
Actifs d'impôt différé	431	–	–	–	431
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	2 729	–	–	–	2 729
Créances nées des opérations de cession en réassurance	194	–	–	–	194
Créance d'impôt exigible	87	–	–	–	87
Autres créances	1 095	–	1 084	–	2 179
Actifs destinés à la vente et abandons d'activités	407	(407)	–	–	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 463	–	–	–	2 463
Total de l'actif	102 712	–	–	–	102 712

PASSIF

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2004 publié	Autres reclassements	31.12.2004 retraité
Capital social ou fonds équivalents	867	–	867
Primes d'émission, de fusion et d'apport	2 720	–	2 720
Réserve de réévaluation	1 559	–	1 559
Autres réserves	832	–	832
Résultat net consolidé de l'exercice	1 359	–	1 359
Ecarts de conversion	(13)	–	(13)
Intérêts minoritaires	523	–	523
Provisions pour risques et charges	1 044	–	1 044
Dettes subordonnées	1 266	–	1 266
Dettes de financement représentées par des titres	1 895	–	1 895
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	680	–	680
Autres dettes de financement	203	–	203
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	38 522	27	38 549
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en UC	6 768	–	6 768
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire	27 460	–	27 460
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire	207	–	207
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers en UC	3 836	–	3 836
Participation aux bénéfices différée passive	2 945	(27)	2 918
Ressources des activités du secteur bancaire	1 231	–	1 231
Passifs d'impôt différé	1 707	–	1 707
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM contrôlés	2 030	–	2 030
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	892	–	892
Dettes nées des opérations de réassurance cédée	833	–	833
Instruments dérivés passifs	248	–	248
Dettes d'impôts exigibles	157	–	157
Autres dettes	2 941	–	2 941
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées	–	–	–
Total du passif	102 712	–	102 712

4.3.2 Compte de résultats retraités

Les modifications concernent des reclassements sans impact sur le résultat global :

a) Reclassements concernant les OPCVM consolidés dits « Seed Money »

Le résultat des OPCVM consolidés dits « Seed Money » inclus dans le résultat après impôt des activités discontinues, a été reclassé dans les produits des placements nets de charges pour un montant de 12 millions d'euros au 31 décembre 2005 (3 millions d'euros au 31 décembre 2004)

b) Autres reclassements sans impact sur le résultat

Dans le cadre défini par la norme IAS 8 paragraphe 12, les autres reclassements concernent principalement l'homogénéisation de la présentation des résultats du secteur de l'assurance Biens et Responsabilité et du secteur de l'assurance-Crédit (y compris le calcul des ratios techniques) :

- à compter de 2006, les ristournes de primes d'Euler Hermes qui étaient incluses précédemment dans les charges des prestations de contrats sont déduites du chiffre d'affaires. Il en résulte une diminution de 81 millions d'euros des primes émises et des charges des prestations des contrats dans le résultat retraité 2005 (74 millions d'euros au 31 décembre 2004).

- à compter de 2006, les ristournes de primes cédées qui étaient incluses précédemment dans les produits des cessions en réassurance sont reclassées dans les charges des cessions en réassurance. Il en résulte une diminution de 31 millions d'euros des charges des cessions en réassurance et des produits des cessions en réassurance dans le résultat retraité 2005 (31 millions d'euro au 31 décembre 2004)

- augmentation de 122 millions d'euros des frais d'acquisition en contrepartie d'une augmentation des autres produits opérationnels courants (235 millions d'euros au 31 décembre 2004 en contrepartie d'une diminution des autres charges opérationnelles courantes).

- augmentation de 108 millions d'euros des charges des autres activités en contrepartie d'une diminution équivalente des autres charges opérationnelles courantes.

Par ailleurs, des charges et produits financiers 2005 ont été décompensés dans le résultat 2005 retraité. Il en résulte une augmentation de 125 millions d'euros des revenus des instruments financiers en contrepartie d'une augmentation des charges sur instruments financiers (245 millions d'euros au 31 décembre 2004).

Les comptes de résultat 2004 et 2005 retraités des effets de ces reclassements sont présentés ci-après.

Tableau de passage du compte de résultat publié au compte de résultat retraité de l'exercice 2005

En millions d'euros	31.12.2005 publié	Reclassements OPCVM dits « seed money »	Autres reclassements	31.12.2005 retraité
Primes émises	16 846	–	(81)	16 765
Variation des primes non acquises	(71)	–	–	(71)
Primes acquises	16 775	–	(81)	16 694
Produits d'exploitation bancaire	451	–	(3)	448
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	51	–	–	51
Autres produits d'exploitation technique	467	–	3	470
Revenus des instruments financiers	4 414	–	111	4 525
Charges sur instruments financiers	(177)	–	(125)	(302)
Revenus immobiliers	290	–	–	290
Charges immobilières	(119)	–	–	(119)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	61	–	–	61
Plus et moins-values de cession de placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	1 499	42	8	1 549
Variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	544	(30)	23	537
Variation des dépréciations sur instruments financiers (y compris immeubles)	(67)	–	15	(52)
Produits des placements nets de charges	6 445	12	32	6 489
Charges des prestations des contrats	(16 539)	–	71	(16 468)
Produits des cessions en réassurance	1 335	–	(55)	1 280
Charges des cessions en réassurance	(2 077)	–	31	(2 046)
Charges d'exploitation bancaire	(310)	–	3	(307)
Charges des autres activités	(134)	–	(108)	(242)
Frais d'acquisition des contrats	(2 377)	–	(122)	(2 499)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	–	–	–	–
Frais d'administration	(1 076)	–	–	(1 076)
Autres produits opérationnels courants non techniques	121	–	123	244
Autres charges opérationnelles courantes techniques	(479)	–	(12)	(491)
Autres charges opérationnelles courantes non techniques	(281)	–	121	(160)
Résultat opérationnel courant	2 372	12	3	2 387
Transferts intersectoriels	–	–	–	–
Résultat opérationnel courant corrigé	2 372	12	3	2 387
Ecart d'acquisition négatif constaté au résultat	–	–	–	–
Charges de départ en préretraite	(72)	–	–	(72)
Produit de cession de filiales	66	–	–	66
Autres produits opérationnels	–	–	–	–
Autres charges opérationnelles	(3)	–	–	(3)
Résultat opérationnel	2 363	12	3	2 378
Charges de financement	(94)	–	(3)	(97)
Impôts sur les résultats	(570)	–	–	(570)
Résultat après impôts des activités discontinues	12	(12)	–	–
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 711	–	–	1 711
Affectation :				
Résultat net en part du Groupe	1 604	–	–	1 604
Résultat des minoritaires	107	–	–	107

Tableau de passage du compte de résultat publié au compte de résultat retraité de l'exercice 2004

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2004 publié	Reclassements OPCVM dits « seed money »	Autres reclassements	31.12.2004 retraité
Primes émises	16 208	–	(74)	16 134
Variation des primes non acquises	(80)	–	–	(80)
Primes acquises	16 128	–	(74)	16 054
Produits d'exploitation bancaire	484	–	–	484
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	32	–	–	32
Autres produits d'exploitation technique	560	–	(70)	490
Revenus des instruments financiers	3 368	–	245	3 613
Charges sur instruments financiers	(284)	–	(245)	(529)
Revenus immobiliers	373	–	–	373
Charges immobilières	(128)	–	–	(128)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	131	–	–	131
Plus et moins values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	1 170	–	–	1 170
Variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	138	3	–	141
Variation des dépréciations sur instruments financiers (y compris immeubles)	(160)	–	4	(156)
Produits des placements nets de charges	4 608	3	4	4 615
Charges des prestations des contrats	(14 355)	–	74	(14 281)
Produits des cessions en réassurance	1 327	–	(32)	1 295
Charges des cessions en réassurance	(2 203)	–	31	(2 172)
Charges d'exploitation bancaire	(332)	–	–	(332)
Charges des autres activités	(173)	–	–	(173)
Frais d'acquisition des contrats	(2 259)	–	(235)	(2 494)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	–	–	–	–
Frais d'administration	(1 081)	–	–	(1 081)
Autres produits opérationnels courants non techniques	96	–	71	167
Autres charges opérationnelles courantes techniques	(648)	–	231	(417)
Autres charges opérationnelles courantes non techniques	(200)	–	–	(200)
Résultat opérationnel courant	1 984	3	–	1 987
Transferts intersectoriels	–	–	–	–
Résultat opérationnel courant corrigé	1 984	3	–	1 987
Ecart d'acquisition négatif constaté au résultat	(25)	–	–	(25)
Charges de départ en préretraite	–	–	–	–
Produit de cession de filiale	84	–	–	84
Autres produits opérationnels	–	–	–	–
Autres charges opérationnelles	(12)	–	–	(12)
Résultat opérationnel	2 031	3	–	2 034
Charges de financement	(105)	–	–	(105)
Impôts sur les résultats	(478)	–	–	(478)
Résultat après impôts des activités discontinues	3	(3)	–	–
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 451	–	–	1 451
Affectation :				
Résultat net en part du Groupe	1 359	–	–	1 359
Résultat des minoritaires	92	–	–	92

4.4 Changement de classification à effet du 31 décembre 2006

4.4.1 Amendement Fourgous

En France, la loi du 26 juillet 2005 – dite loi Breton – permet désormais de transférer l'épargne acquise sur un contrat traditionnel en euros vers un contrat multisupport et cela, sans perdre son antériorité fiscale. Pour cela, 20 % au moins des sommes transférées doivent être placées sur un (ou plusieurs) supports investis en actions.

AGF a comptabilisé les transferts effectués en 2006 dans le cadre de l'amendement Fourgous en virements de provisions mathématiques pour un montant de 1,207 milliard d'euros sans incidence sur le chiffre d'affaires conformément à la pratique habituelle du Groupe (voir note 3.1.1.4). En effet, AGF considère le transfert Fourgous comme une transformation par avenant des conditions contractuelles (sans sortie de fonds par rachat) matérialisée comptablement par un virement de réserve comme cela avait été aussi le cas lors des transferts DSK. De plus, la continuité fiscale est maintenue par l'absence de rachat et le maintien de la date d'effet initiale. Le souscripteur ne perçoit aucune somme et ne supporte pas d'impôt.

4.5 Variations du périmètre de consolidation intervenues au cours de l'exercice 2006

4.5.1 Cession d'AGF Financement 2

Le groupe AGF a cédé l'intégralité de ses parts à Cetelem le 24 mars 2006. Cette cession a dégagé un résultat net d'impôts d'un montant de 0,1 million d'euros.

4.5.2 Cession partielle des titres Oddo détenus par Banque AGF

Le 31 janvier 2006, Banque AGF a cédé 130 883 actions d'Oddo (soit 7 %). Cette cession a dégagé un résultat net d'impôts d'un montant de -0,3 million d'euros. Banque AGF ne détient désormais plus que 375 000 actions d'Oddo soit 20 % du capital d'Oddo.

4.5.3 Cession partielle des titres Martin Maurel Vie

Le 21 décembre 2006, AVIP a vendu 1 384 216 actions de Martin Maurel Vie (soit 16,66 %) à la Banque Martin Maurel pour un prix de cession de 916 527 euros. Après l'opération, AVIP ne détient plus que 66 % de Martin Maurel Vie.

4.5.4 Cession de la société Sogerisk

Les titres Sogerisk ont été cédés en février 2006.

4.5.5 Cession de la société Buizerdlaan

Les titres de la société Buizerdlaan ont été cédés le 1^{er} juillet 2006.

Cette cession a dégagé un résultat net d'impôts d'un montant de 3,7 millions d'euros.

4.6 Variations du périmètre de consolidation intervenues au cours de l'exercice 2005

4.6.1 Cession de la société Astrée en Tunisie

Les titres Astrée ont été cédés à effet du 1^{er} janvier 2005. La contribution de cette société mise en équivalence au résultat de l'exercice était de 0,8 million d'euros.

Cette cession a dégagé un résultat net d'impôts d'un montant de 1,6 million d'euros.

4.6.2 Cession de la société AGF Indonesia

Les titres AGF Indonesia ont été cédés à effet du 1^{er} janvier 2005.

Cette cession a dégagé un résultat net d'impôts d'un montant de 0,3 million d'euros.

Les placements d'AGF Indonesia s'élevaient à 0,7 million d'euros au 31 décembre 2004.

4.6.3 Cession de la société Subocol

Les titres de la société Subocol ont été cédés le 24 août 2005.

4.6.4 Cession des titres Gecina

Le groupe AGF a cédé le 15 mars 2005 par transaction de bloc sa participation dans Gecina à la société immobilière espagnole Metrovacesa au prix de 89,75 euros par titre, coupon attaché. Le montant du profit de cession consolidé s'élève à 514 millions d'euros (avant impôt exigible et participation aux bénéfices exigible).

4.6.5 Cession partielle des titres Assurances Fédérales IARD

Le groupe AGF a cédé au Crédit Agricole SA 35 % du capital des Assurances Fédérales IARD. Le montant de la plus-value consolidée s'élève à 14,1 millions d'euros (avant impôt exigible).

4.7 Cours de change

Les cours de change des devises d'établissement des comptes des principales sociétés consolidées ont évolué comme suit :

1 € =	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
USD	1,317000	1,179700	1,362100
GBP	0,671500	0,685300	0,705050
CHF	1,606900	1,555100	1,542900
BRL	2,812400	2,741600	3,613700
CUF	0,038355	0,033856	0,043825
VEB	2 811,670	2 540,260	2 594,130
ARS	4,048300	3,576300	4,001700
COP	2 928,460	2 705,050	3 214,000

4.8 Chiffre d'affaires pro forma

Le chiffre d'affaires pro forma consiste à calculer le chiffre d'affaires de l'exercice précédent en fonction du périmètre de l'exercice d'inventaire. Le chiffre d'affaires publié de la période précédente, est donc diminué du chiffre d'affaires des sociétés sorties du périmètre et augmenté du chiffre d'affaires des sociétés entrées dans le périmètre au cours de la période.

Chiffre d'affaires pro forma consolidé de l'exercice 2006

<i>En millions d'euros</i>	Chiffre d'affaires annuel 2006	Chiffre d'affaires annuel 2005 pro forma	Chiffre d'affaires annuel 2006 à taux de change constants
Primes émises assurance Vie en France	5 324,7	4 883,6	5 324,7
Primes émises assurance Biens et Responsabilités en France	3 772,4	3 801,9	3 772,4
Primes émises assurance Santé en France	1 536,5	1 458,5	1 536,5
Primes émises assurance Vie hors de France	1 411,8	1 311,8	1 411,9
Primes émises assurance Biens et Responsabilités hors de France	3 132,9	2 902,4	3 111,2
Primes émises assurance Santé hors de France	313,0	291,9	307,6
Primes émises assurance-Crédit en France	310,5	289,4	310,5
Primes émises assurance-Crédit hors de France	1 347,8	1 323,8	1 349,5
Primes émises Assistance en France	105,0	120,9	105,0
Primes émises Assistance hors de France	395,9	354,5	395,4
Total primes émises (1)	17 650,5	16 738,7	17 624,7
Autres prestations de services des sociétés d'assurance-Crédit	353,0	340,0	353,1
Autres prestations de services des sociétés d'Assistance	158,3	113,0	158,9
Autres prestations d'assurance Vie à l'étranger	15,2	15,3	15,2
Autres prestations de services d'assurance (2)	526,5	468,3	527,2
Chiffre d'affaires total assurance (3) = (1) + (2)	18 177,0	17 207,0	18 151,9
Chiffre d'affaires des autres activités (4)	52,7	50,9	52,7
Chiffre d'affaires total (5) = (3) + (4)	18 229,7	17 257,9	18 204,6
Pour information :			
Produit net bancaire	353,7	296,8	353,7

5 Informations sectorielles

5.1 Résultat consolidé sectoriel

5.1.1 Exercice 2006 par secteur d'activité

En millions d'euros	Biens et Respon- sabilités	Santé	Assurance- Crédit	Assistance	Assurance Vie	Activités bancaires	Holding	Autres activités	Résultat exercice 2006 avant impôt et autres produits et charges opérationnels
Primes émises	6 905	1 850	1 658	501	6 736	–	–	–	17 650
Variation des primes non acquises	(55)	(4)	1	(12)	(2)	–	–	–	(72)
Primes acquises	6 850	1 846	1 659	489	6 734	–	–	–	17 578
Produits d'exploitation bancaire	–	–	–	–	–	514	–	–	514
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	–	–	–	–	–	–	–	53	53
Autres produits d'exploitation technique	4	–	368	159	22	–	–	–	553
Revenus des instruments financiers	524	121	106	20	3 653	–	41	21	4 486
Charges sur instruments financiers	(42)	(13)	(10)	(7)	(448)	–	(37)	–	(557)
Revenus immobiliers	99	28	10	–	162	–	17	1	317
Charges immobilières	(54)	(15)	(3)	–	(39)	–	(23)	–	(134)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	27	8	8	–	85	11	7	6	152
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	388	109	53	1	1 044	–	71	–	1 666
Variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	33	7	2	–	180	–	10	–	232
Variation des dépréciations sur instruments financiers (y compris immeubles)	(7)	(3)	(7)	–	(58)	–	1	(1)	(75)
Produits des placements nets de charges	968	242	159	14	4 579	11	87	27	6 087
Charges des prestations des contrats	(4 233)	(1 332)	(693)	(298)	(9 683)	–	–	–	(16 239)
Produits des cessions en réassurance	520	117	361	3	63	–	–	–	1 064
Charges des cessions en réassurance	(1 123)	(145)	(549)	(5)	(91)	–	–	–	(1 913)
Charges d'exploitation bancaire	–	–	–	–	–	(325)	–	–	(325)
Charges des autres activités	–	–	–	–	–	–	(137)	(39)	(176)
Frais d'acquisition des contrats	(1 234)	(290)	(284)	(128)	(686)	–	–	–	(2 622)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Frais d'administration	(419)	(105)	(194)	(55)	(333)	–	–	–	(1 106)
Autres produits opérationnels courants non techniques	26	1	5	–	10	–	100	14	156
Autres charges opérationnelles courantes techniques	(42)	(6)	(305)	(143)	(6)	–	–	–	(502)
Autres charges opérationnelles courantes non techniques	(19)	(4)	(30)	–	(45)	(1)	(31)	(51)	(181)
Résultat opérationnel courant	1 298	324	497	36	564	199	19	4	2 941
Transferts intersectoriels financiers	(12)	(2)	(8)	–	71	(54)	(49)	34	(20)
Transferts intersectoriels de réassurance	(11)	(16)	–	10	37	–	–	–	20
Résultat opérationnel courant corrigé	1 275	306	489	46	672	145	(30)	38	2 941
Charges de financement	(1)	–	(4)	(1)	(2)	–	(71)	(16)	(95)
Résultat après impôts des activités discontinues	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Résultat sectoriel	1 274	306	485	45	670	145	(101)	22	2 846
Intérêts minoritaires	(20)	(7)	(145)	(1)	(14)	(6)	–	(1)	(194)
Contribution au résultat consolidé hors impôts et autres produits et charges opérationnels	1 254	299	340	44	656	139	(101)	21	2 652

Les règles d'affectation des éliminations de résultats internes (dividendes, résultats de cessions internes) et des éliminations d'opérations intragroupe réciproques au segment sont présentées dans l'annexe 2.8 « Principes de segmentation sectorielle ».

Passage au résultat net (part du Groupe)

<i>En millions d'euros</i>	Résultat avant impôt et autres produits et charges opérationnels	Impôt sur résultat opérationnel en part Groupe	Autres produits et charges opérationnels en part Groupe	Exercice 2006
Résultat sectoriel	2 846	–	–	2 846
Ecart d'acquisition négatif constaté au résultat	–	–	–	–
Charges de départ en préretraite	–	–	–	–
Produit de cession de filiales	–	–	–	–
Autres produits opérationnels	–	–	–	–
Autres charges opérationnelles	–	–	–	–
Impôt	–	(819)	–	(819)
Intérêts minoritaires	(194)	66	–	(128)
Résultat net (part du Groupe)	2 652	(753)	–	1 899

5.1.2 Exercice 2006 par secteur géographique

En millions d'euros	France	Belgique	Pays-Bas	Espagne	Amérique du Sud	Dom-Tom et autres pays	Assistance Assurance-Crédit	Résultat exercice 2006 avant impôt et autres produits et charges opérationnels
Primes émises	10 634	935	1 341	1 266	915	400	2 159	17 650
Variation des primes non acquises	36	(1)	4	(39)	(51)	(10)	(11)	(72)
Primes acquises	10 670	934	1 345	1 227	864	390	2 148	17 578
Produits d'exploitation bancaire	454	–	58	–	2	–	–	514
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	24	2	24	–	3	–	–	53
Autres produits d'exploitation technique	8	2	12	1	3	–	527	553
Revenus des instruments financiers	3 479	325	240	205	35	76	126	4 486
Charges sur instruments financiers	(481)	(5)	(5)	(27)	(16)	(6)	(17)	(557)
Revenus immobiliers	277	18	–	8	1	3	10	317
Charges immobilières	(129)	(2)	–	–	–	–	(3)	(134)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	133	2	3	6	–	–	8	152
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	1 466	66	32	36	6	6	54	1 666
Variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	191	(10)	–	4	45	–	2	232
Variation des dépréciations sur instruments financiers (y compris immeubles)	(54)	(14)	(1)	3	(1)	(1)	(7)	(75)
Produits des placements nets de charges	4 882	380	269	235	70	78	173	6 087
Charges des prestations des contrats	(11 478)	(999)	(952)	(1 018)	(524)	(277)	(991)	(16 239)
Produits des cessions en réassurance	387	29	46	92	103	43	364	1 064
Charges des cessions en réassurance	(807)	(58)	(127)	(114)	(199)	(54)	(554)	(1 913)
Charges d'exploitation bancaire	(294)	–	(30)	–	(1)	–	–	(325)
Charges des autres activités	(79)	(5)	(84)	–	(7)	(1)	–	(176)
Frais d'acquisition des contrats	(1 408)	(126)	(246)	(195)	(151)	(84)	(412)	(2 622)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	–	–	–	–	–	–	–	–
Frais d'administration	(534)	(67)	(115)	(17)	(95)	(29)	(249)	(1 106)
Autres produits opérationnels courants non techniques	28	1	102	5	–	15	5	156
Autres charges opérationnelles courantes techniques	(15)	(6)	2	(3)	(20)	(12)	(448)	(502)
Autres charges opérationnelles courantes non techniques	(90)	(6)	(47)	(2)	(3)	(3)	(30)	(181)
Résultat opérationnel courant	1 748	81	257	211	45	66	533	2 941
Transferts intersectoriels financiers	(3)	7	(17)	1	–	–	(8)	(20)
Transferts intersectoriels de réassurance	11	(4)	14	(11)	4	(4)	10	20
Résultat opérationnel courant corrigé	1 756	84	254	201	49	62	535	2 941
Charges de financement	(89)	–	(1)	–	–	–	(5)	(95)
Résultat après impôts des activités discontinues	–	–	–	–	–	–	–	–
Résultat sectoriel	1 667	84	253	201	49	62	530	2 846
Intérêts minoritaires	(21)	–	(1)	(16)	(5)	(5)	(146)	(194)
Contribution au résultat consolidé hors impôts et autres produits et charges opérationnels	1 646	84	252	185	44	57	384	2 652

Passage au résultat net (part du Groupe)

<i>En millions d'euros</i>	Résultat avant impôt et autres produits et charges opérationnels	Impôt sur résultat opérationnel en part Groupe	Autres produits et charges opérationnels en part Groupe	Exercice 2006
Résultat sectoriel	2 846	–	–	2 846
Ecart d'acquisition négatif constaté au résultat	–	–	–	–
Charges de départ en préretraite	–	–	–	–
Produit de cession de filiales	–	–	–	–
Autres produits opérationnels	–	–	–	–
Autres charges opérationnelles	–	–	–	–
Impôt	–	(819)	–	(819)
Intérêts minoritaires	(194)	66	–	(128)
Résultat net (part du Groupe)	2 652	(753)	–	1 899

5.1.3 Exercice 2005 retraité par secteur d'activité

En millions d'euros	Biens et Respon- sabilités	Santé	Assurance- Crédit	Assistance	Assurance Vie	Activités bancaires	Holding	Autres activités	Résultat exercice 2005 retraité avant impôt et autres produits et charges opérationnels
Primes émises	6 704	1 750	1 639	476	6 196	-	-	-	16 765
Variation des primes non acquises	(27)	8	(30)	(22)	-	-	-	-	(71)
Primes acquises	6 677	1 758	1 609	454	6 196	-	-	-	16 694
Produits d'exploitation bancaire	-	-	-	-	-	448	-	-	448
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	-	-	-	-	-	-	-	51	51
Autres produits d'exploitation technique	4	1	336	113	16	-	-	-	470
Revenus des instruments financiers	476	117	106	18	3 730	-	50	28	4 525
Charges sur instruments financiers	(47)	(9)	(18)	(5)	(168)	-	(55)	-	(302)
Revenus immobiliers	58	16	10	-	180	-	18	8	290
Charges immobilières	(15)	(5)	(3)	-	(73)	-	(20)	(3)	(119)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	7	2	7	-	27	12	1	5	61
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	302	86	36	2	1 038	-	83	2	1 549
Variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	62	15	1	-	459	-	-	-	537
Variation des dépréciations sur instruments financiers (y compris immeubles)	7	(4)	(2)	-	(51)	-	(1)	(1)	(52)
Produits des placements nets de charges	850	218	137	15	5 142	12	76	39	6 489
Charges des prestations des contrats	(4 314)	(1 404)	(608)	(279)	(9 863)	-	-	-	(16 468)
Produits des cessions en réassurance	611	147	416	4	102	-	-	-	1 280
Charges des cessions en réassurance	(1 133)	(146)	(668)	(6)	(93)	-	-	-	(2 046)
Charges d'exploitation bancaire	-	-	-	-	-	(307)	-	-	(307)
Charges des autres activités	-	-	-	-	-	-	(200)	(42)	(242)
Frais d'acquisition des contrats	(1 218)	(289)	(284)	(84)	(624)	-	-	-	(2 499)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais d'administration	(398)	(90)	(189)	(97)	(302)	-	-	-	(1 076)
Autres produits opérationnels courants non techniques	21	9	78	1	31	-	118	(14)	244
Autres charges opérationnelles courantes techniques	(120)	(41)	(278)	51	(103)	-	-	-	(491)
Autres charges opérationnelles courantes non techniques	91	22	(94)	(151)	37	(2)	(47)	(16)	(160)
Résultat opérationnel courant	1 071	185	455	21	539	151	(53)	18	2 387
Transferts intersectoriels financiers	(10)	-	(4)	-	89	(44)	(40)	13	4
Transferts intersectoriels de réassurance	(13)	2	-	10	(3)	-	-	-	(4)
Résultat opérationnel courant corrigé	1 048	187	451	31	625	107	(93)	31	2 387
Charges de financement	(1)	-	(10)	-	(4)	-	(71)	(11)	(97)
Résultat après impôts des activités discontinuées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat sectoriel	1 047	187	441	31	621	107	(164)	20	2 290
Intérêts minoritaires	(19)	(3)	(128)	(1)	(11)	(3)	-	-	(165)
Contribution au résultat consolidé hors impôts et autres produits et charges opérationnels	1 028	184	313	30	610	104	(164)	20	2 125

Les règles d'affectation des éliminations des résultats internes (dividendes, résultats de cessions internes) et des éliminations d'opérations intragroupe réciproques au segment sont présentées dans l'annexe 2.8 « Principes de segmentation sectorielle ».

Passage au résultat net (part du Groupe)

<i>En millions d'euros</i>	Résultat avant impôt et autres produits et charges opérationnels	Impôt sur résultat opérationnel en part Groupe	Autres produits et charges opérationnels en part Groupe	Exercice 2005 retraité
Résultat sectoriel	2 290	–	–	2 290
Ecart d'acquisition négatif constaté au résultat	–	–	–	–
Charges de départ en préretraite	–	–	(72)	(72)
Produit de cession de filiales	–	–	66	66
Autres produits opérationnels	–	–	–	–
Autres charges opérationnelles	–	–	(3)	(3)
Impôt	–	(600)	30	(570)
Intérêts minoritaires	(165)	58	–	(107)
Résultat net (part du Groupe)	2 125	(542)	21	1 604

5.1.4 Exercice 2005 retraité par secteur géographique

En millions d'euros	France	Belgique	Pays-Bas	Espagne	Amérique du Sud	Dom-Tom et autres pays	Assistance Assurance-Crédit	Résultat exercice 2005 retraité avant impôt et autres produits et charges opérationnels
Primes émises	10 144	933	1 299	1 164	759	351	2 115	16 765
Variation des primes non acquises	31	–	6	(24)	(26)	(6)	(52)	(71)
Primes acquises	10 175	933	1 305	1 140	733	345	2 063	16 694
Produits d'exploitation bancaire	384	–	62	–	2	–	–	448
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	23	2	23	–	3	–	–	51
Autres produits d'exploitation technique	5	–	14	(1)	2	1	449	470
Revenus des instruments financiers	3 292	321	451	215	56	66	124	4 525
Charges sur instruments financiers	(193)	(5)	(5)	(51)	(21)	(4)	(23)	(302)
Revenus immobiliers	242	19	7	9	1	2	10	290
Charges immobilières	(110)	(3)	(2)	–	–	(1)	(3)	(119)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	49	–	–	5	–	–	7	61
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	1 385	64	21	18	18	5	38	1 549
Variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	434	49	(4)	10	47	–	1	537
Variation des dépréciations sur instruments financiers (y compris immeubles)	(46)	(12)	–	(3)	12	(1)	(2)	(52)
Produits des placements nets de charges	5 053	433	468	203	113	67	152	6 489
Charges des prestations des contrats	(11 684)	(1 027)	(1 186)	(1 002)	(422)	(260)	(887)	(16 468)
Produits des cessions en réassurance	513	41	52	141	72	41	420	1 280
Charges des cessions en réassurance	(841)	(57)	(123)	(112)	(189)	(50)	(674)	(2 046)
Charges d'exploitation bancaire	(272)	–	(34)	–	(1)	–	–	(307)
Charges des autres activités	(137)	(3)	(96)	–	(5)	(1)	–	(242)
Frais d'acquisition des contrats	(1 401)	(119)	(228)	(176)	(138)	(69)	(368)	(2 499)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	–	–	–	–	–	–	–	–
Frais d'administration	(496)	(68)	(102)	(19)	(76)	(29)	(286)	(1 076)
Autres produits opérationnels courants non techniques	86	12	55	1	3	8	79	244
Autres charges opérationnelles courantes techniques	(243)	1	–	1	(12)	(11)	(227)	(491)
Autres charges opérationnelles courantes non techniques	102	(25)	20	(1)	(1)	(10)	(245)	(160)
Résultat opérationnel courant	1 267	123	230	175	84	32	476	2 387
Transferts intersectoriels financiers	2	4	1	1	–	–	(4)	4
Transferts intersectoriels de réassurance	(12)	(3)	1	(8)	2	6	10	(4)
Résultat opérationnel courant corrigé	1 257	124	232	168	86	38	482	2 387
Charges de financement	(81)	–	(6)	–	–	–	(10)	(97)
Résultat après impôts des activités discontinues	–	–	–	–	–	–	–	–
Résultat sectoriel	1 176	124	226	168	86	38	472	2 290
Intérêts minoritaires	(17)	–	–	(10)	(1)	(8)	(129)	(165)
Contribution au résultat consolidé hors impôts et autres produits et charges opérationnels	1 159	124	226	158	85	30	343	2 125

Passage au résultat net (part du Groupe)

<i>En millions d'euros</i>	Résultat avant impôt et autres produits et charges opérationnels	Impôt sur résultat opérationnel en part Groupe	Autres produits et charges opérationnels en part Groupe	Exercice 2005 retraité
Résultat sectoriel	2 290	–	–	2 290
Ecart d'acquisition négatif constaté au résultat	–	–	–	–
Charges de départ en préretraite	–	–	(72)	(72)
Produit de cession de filiales	–	–	66	66
Autres produits opérationnels	–	–	–	–
Autres charges opérationnelles	–	–	(3)	(3)
Impôt	–	(600)	30	(570)
Intérêts minoritaires	(165)	58	–	(107)
Résultat net (part du Groupe)	2 125	(542)	21	1 604

5.2 Bilan consolidé sectoriel

5.2.1 Exercice 2006 par secteur d'activité

En millions d'euros	Biens et Responsabilités	Santé	Assurance- Crédit	Assistance	Assurance Vie	Activités bancaires	Holding	Autres activités	Total
Ecart d'acquisition	636	–	203	18	123	16	–	3	999
Portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance	–	–	–	–	102	–	–	–	102
Autres immobilisations incorporelles	28	5	48	11	7	8	–	14	121
Immobilier de placement	404	93	92	–	1 297	–	–	–	1 886
Immobilier de placement en UC	–	–	–	–	112	–	–	–	112
Placements financiers	13 208	2 897	2 879	329	56 912	–	–	–	76 225
Placements financiers en UC	–	–	–	–	16 310	–	–	–	16 310
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	10	1	5	1	60	–	–	–	77
Emplois des activités du secteur bancaire	–	–	–	–	–	772	–	–	772
Placements bancaires	–	–	–	–	–	1 629	–	–	1 629
Placements des autres activités	–	–	–	–	–	–	1 275	919	2 194
Investissements dans les entreprises associées	379	66	37	–	1 415	61	579	–	2 537
Part des cessionnaires et retrocessionnaires dans les passifs techniques relatifs aux contrats d'assurance et financiers	1 965	236	412	2	360	–	–	–	2 975
Immeubles d'exploitation	183	36	121	4	288	–	–	1	633
Autres immobilisations corporelles (y compris stocks)	140	10	33	24	57	4	1	39	308
Frais d'acquisitions reportés	314	28	34	13	1 474	–	–	–	1 863
Participation aux bénéfices différée active	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Actifs d'impôts différés	122	7	12	14	86	3	46	7	297
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptées	1 399	208	414	68	529	–	–	1	2 619
Créances nées des opérations de cession en réassurance	55	15	83	–	12	–	–	–	165
Créances d'impôts exigibles	50	7	23	2	2	9	80	1	174
Autres créances	375	69	141	72	1 167	143	45	63	2 075
Trésorerie et équivalents de trésorerie	253	36	335	64	433	1 023	48	47	2 239
Actifs destinés à la vente et abandons d'activités	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total actif sectoriel	19 521	3 714	4 872	622	80 746	3 668	2 074	1 095	116 312

En millions d'euros	Biens et Responsabilités	Santé	Assurance- Crédit	Assistance	Assurance Vie	Activités bancaires	Holding	Autres activités	Total
Capitaux propres									11 033
Provisions pour risques et charges	393	35	100	30	201	34	153	8	954
Dettes subordonnées	–	–	–	–	–	–	1 544	–	1 544
Dettes de financement représentées par des titres	8	–	–	–	–	991	–	600	1 599
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	4	–	–	2	67	–	157	107	337
Autres dettes de financement	3	–	10	3	14	–	–	53	83
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	12 558	2 648	1 413	286	24 934	–	–	–	41 839
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en UC	–	–	–	–	12 962	–	–	–	12 962
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire	–	–	–	–	28 011	–	–	–	28 011
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire	21	–	–	–	145	–	–	–	166
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers en UC	–	–	–	–	3 384	–	–	–	3 384
Participation aux bénéfices différée passive	–	2	–	–	3 269	–	–	–	3 271
Ressources des activités du secteur bancaire	–	–	–	–	–	1 360	–	–	1 360
Passifs d'impôts différés	304	44	397	9	775	4	165	–	1 698
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM contrôlés	26	–	–	–	3 050	–	151	–	3 227
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptées	284	51	174	10	343	–	–	2	864
Dettes nées des opérations de réassurance cédées	295	51	133	2	329	–	–	–	810
Instruments dérivés passifs	6	–	–	–	124	5	20	–	155
Dettes d'impôts exigibles	38	11	65	4	4	13	74	1	210
Autres dettes	1 066	132	285	101	843	146	109	123	2 805
Transferts intersectoriels	16	(25)	292	1	(2 409)	613	1 417	95	–
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total passif sectoriel	15 022	2 949	2 869	448	76 046	3 166	3 790	989	116 312

5.2.2 Exercice 2006 par secteur géographique

En millions d'euros	France	Belgique	Pays-Bas	Espagne	Amérique du Sud	Dom-Tom et autres pays	Assistance Assurance-Crédit	Total
Ecart d'acquisition	183	130	418	38	4	5	221	999
Portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance	–	–	102	–	–	–	–	102
Autres immobilisations incorporelles	48	2	6	1	1	4	59	121
Immobilier de placement	1 523	169	–	64	1	37	92	1 886
Immobilier de placement en UC	112	–	–	–	–	–	–	112
Placements financiers	56 566	6 631	3 855	4 001	676	1 288	3 208	76 225
Placements financiers en UC	12 393	614	3 171	57	58	17	–	16 310
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	8	28	–	35	–	–	6	77
Emplois des activités du secteur bancaire	640	–	121	–	11	–	–	772
Placements bancaires	1 358	–	271	–	–	–	–	1 629
Placements des autres activités	2 159	4	3	1	17	10	–	2 194
Investissements dans les entreprises associées	2 284	36	154	11	–	15	37	2 537
Part des cessionnaires et retrocessionnaires dans les passifs techniques relatifs aux contrats d'assurance et financiers	1 794	117	115	183	198	154	414	2 975
Immeubles d'exploitation	412	41	5	24	15	11	125	633
Autres immobilisations corporelles (y compris stocks)	156	3	8	37	40	7	57	308
Frais d'acquisitions reportés	1 381	116	181	80	44	14	47	1 863
Participation aux bénéfices différée active	–	–	–	–	–	–	–	–
Actifs d'impôts différés	86	36	95	3	38	13	26	297
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptées	1 461	79	123	156	187	131	482	2 619
Créances nées des opérations de cession en réassurance	66	4	4	8	18	(18)	83	165
Créances d'impôts exigibles	100	1	1	11	18	18	25	174
Autres créances	1 501	128	84	62	35	52	213	2 075
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 488	52	110	46	32	112	399	2 239
Actifs destinés à la vente et abandons d'activités	–	–	–	–	–	–	–	–
Total actif sectoriel	85 719	8 191	8 827	4 818	1 393	1 870	5 494	116 312

<i>En millions d'euros</i>	France	Belgique	Pays-Bas	Espagne	Amérique du Sud	Dom-Tom et autres pays	Assistance Assurance- Crédit	Total
Capitaux propres								11 033
Provisions pour risques et charges	397	120	96	47	98	66	130	954
Dettes subordonnées	1 544	–	–	–	–	–	–	1 544
Dettes de financement représentées par des titres	1 592	–	7	–	–	–	–	1 599
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	173	–	158	–	4	–	2	337
Autres dettes de financement	60	–	8	–	2	–	13	83
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	26 779	5 422	2 239	3 671	828	1 201	1 699	41 839
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en UC	9 774	140	2 974	57	–	17	–	12 962
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire	27 215	796	–	–	–	–	–	28 011
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire	21	–	–	70	–	75	–	166
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers en UC	2 653	475	198	–	58	–	–	3 384
Participation aux bénéfices différée passive	3 000	10	18	239	–	4	–	3 271
Ressources des activités du secteur bancaire	989	–	363	–	8	–	–	1 360
Passifs d'impôts différés	971	92	177	43	3	6	406	1 698
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM contrôlés	2 517	20	677	13	–	–	–	3 227
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptées	421	60	91	28	51	29	184	864
Dettes nées des opérations de réassurance cédées	520	11	13	33	66	32	135	810
Instruments dérivés passifs	129	7	2	17	–	–	–	155
Dettes d'impôts exigibles	75	–	20	22	20	4	69	210
Autres dettes	1 559	101	540	73	76	70	386	2 805
Transferts intersectoriels	(38)	(137)	(13)	(15)	(23)	(67)	293	–
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées	–	–	–	–	–	–	–	–
Total passif sectoriel	80 351	7 117	7 568	4 298	1 191	1 437	3 317	116 312

5.2.3 Exercice 2005 retraité par secteur d'activité

En millions d'euros	Biens et Responsabilités	Santé	Assurance- Crédit	Assistance	Assurance Vie	Activités bancaires	Holding	Autres activités	Total
Ecarts d'acquisition	636	–	206	18	121	17	–	3	1 001
Portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance	–	–	–	–	108	–	–	–	108
Autres immobilisations incorporelles	19	2	39	11	3	9	–	18	101
Immobilier de placement	461	95	97	1	1 036	–	–	–	1 690
Immobilier de placement en UC	–	–	–	–	124	–	–	–	124
Placements financiers	13 843	2 809	2 767	323	57 455	–	–	–	77 197
Placements financiers en UC	–	–	–	–	13 232	–	–	–	13 232
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	7	1	1	1	53	–	–	–	63
Emplois des activités du secteur bancaire	–	–	–	–	–	779	–	–	779
Placements bancaires	–	–	–	–	–	2 032	–	–	2 032
Placements des autres activités	–	–	–	–	–	–	571	635	1 206
Investissements dans les entreprises associées	264	–	44	–	578	72	25	–	983
Part des cessionnaires et retrocessionnaires dans les passifs techniques relatifs aux contrats d'assurance et financiers	2 063	224	545	–	350	–	–	–	3 182
Immeubles d'exploitation	151	26	126	3	323	–	–	25	654
Autres immobilisations corporelles (y compris stocks)	101	11	33	20	334	6	–	52	557
Frais d'acquisitions reportés	301	23	39	13	1 439	–	–	–	1 815
Participation aux bénéfices différée active	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Actifs d'impôts différés	35	10	16	13	253	–	–	7	334
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptées	1 410	226	405	31	615	–	–	–	2 687
Créances nées des opérations de cession en réassurance	92	8	68	–	9	–	–	–	177
Créances d'impôts exigibles	45	4	19	–	4	3	68	–	143
Autres créances	409	64	179	94	1 223	134	43	60	2 206
Trésorerie et équivalents de trésorerie	256	39	222	33	469	1 545	34	34	2 632
Actifs destinés à la vente et abandons d'activités	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total actif sectoriel	20 093	3 542	4 806	561	77 729	4 597	741	834	112 903

En millions d'euros	Biens et Responsabilités	Santé	Assurance- Crédit	Assistance	Assurance Vie	Activités bancaires	Holding	Autres activités	Total
Capitaux propres									9 912
Provisions pour risques et charges	418	35	102	32	219	35	188	15	1 044
Dettes subordonnées	–	–	–	–	–	100	1 549	–	1 649
Dettes de financement représentées par des titres	6	–	–	1	–	1 023	–	400	1 430
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	120	12	110	3	85	–	280	24	634
Autres dettes de financement	–	–	1	2	22	–	2	31	58
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	12 524	2 536	1 501	246	23 183	–	–	–	39 990
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en UC	–	–	–	–	10 066	–	–	–	10 066
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire	–	–	–	–	28 436	–	–	–	28 436
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire	21	–	–	–	204	–	–	–	225
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers en UC	–	–	–	–	3 264	–	–	–	3 264
Participation aux bénéfices différée passive	–	7	–	–	4 480	–	–	–	4 487
Ressources des activités du secteur bancaire	–	–	–	–	–	1 412	–	–	1 412
Passifs d'impôts différés	230	152	373	1	1 295	1	6	–	2 058
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM contrôlés	180	–	–	–	2 908	–	–	–	3 088
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptées	416	58	196	8	284	–	–	1	963
Dettes nées des opérations de réassurance cédées	334	56	172	3	312	–	–	–	877
Instruments dérivés passifs	7	–	1	–	123	13	62	–	206
Dettes d'impôts exigibles	61	6	25	3	4	19	45	1	164
Autres dettes	1 244	112	248	99	859	146	125	107	2 940
Transferts intersectoriels	119	(1)	225	–	(2 610)	1 294	828	145	–
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total passif sectoriel	15 680	2 973	2 954	398	73 134	4 043	3 085	724	112 903

5.2.4 Exercice 2005 retraité par secteur géographique

En millions d'euros	France	Belgique	Pays-Bas	Espagne	Amérique du Sud	Dom-Tom et autres pays	Assistance Assurance-Crédit	Total
Ecart d'acquisition	183	130	418	38	4	4	224	1 001
Portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance	–	–	108	–	–	–	–	108
Autres immobilisations incorporelles	41	1	4	2	–	3	50	101
Immobilier de placement	1 311	177	–	68	1	35	98	1 690
Immobilier de placement en UC	124	–	–	–	–	–	–	124
Placements financiers	57 635	6 413	4 288	3 905	646	1 220	3 090	77 197
Placements financiers en UC	9 507	637	2 916	65	92	15	–	13 232
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	4	34	2	21	–	–	2	63
Emplois des activités du secteur bancaire	623	–	149	–	7	–	–	779
Placements bancaires	1 721	–	311	–	–	–	–	2 032
Placements des autres activités	1 167	4	1	1	20	13	–	1 206
Investissements dans les entreprises associées	913	–	–	11	–	15	44	983
Part des cessionnaires et retrocessionnaires dans les passifs techniques relatifs aux contrats d'assurance et financiers	1 914	110	111	186	180	136	545	3 182
Immeubles d'exploitation	403	41	29	24	18	10	129	654
Autres immobilisations corporelles (y compris stocks)	427	3	9	17	41	7	53	557
Frais d'acquisitions reportés	1 334	118	188	76	34	13	52	1 815
Participation aux bénéfices différée active	–	–	–	–	–	–	–	–
Actifs d'impôts différés	40	55	74	115	–	21	29	334
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptées	1 614	70	151	141	148	127	436	2 687
Créances nées des opérations de cession en réassurance	44	5	54	6	14	(14)	68	177
Créances d'impôts exigibles	69	2	1	32	18	2	19	143
Autres créances	1 516	118	119	84	51	45	273	2 206
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 046	109	61	31	24	106	255	2 632
Actifs destinés à la vente et abandons d'activités	–	–	–	–	–	–	–	–
Total actif sectoriel	82 636	8 027	8 994	4 823	1 298	1 758	5 367	112 903

En millions d'euros	France	Belgique	Pays-Bas	Espagne	Amérique du Sud	Dom-Tom et autres pays	Assistance Assurance- Crédit	Total
Capitaux propres								9 912
Provisions pour risques et charges	484	114	90	60	84	78	134	1 044
Dettes subordonnées	1 649	–	–	–	–	–	–	1 649
Dettes de financement représentées par des titres	1 423	–	6	–	–	–	1	1 430
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	280	78	152	–	4	7	113	634
Autres dettes de financement	55	–	–	–	–	–	3	58
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	25 334	5 317	2 270	3 472	747	1 103	1 747	39 990
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en UC	7 157	117	2 712	65	–	15	–	10 066
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire	27 821	615	–	–	–	–	–	28 436
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire	21	–	204	–	–	–	–	225
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers en UC	2 524	521	–	37	92	90	–	3 264
Participation aux bénéfices différée passive	3 863	221	21	381	–	1	–	4 487
Ressources des activités du secteur bancaire	991	–	417	–	4	–	–	1 412
Passifs d'impôts différés	1 245	203	39	150	26	21	374	2 058
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM contrôlés	2 269	–	804	15	–	–	–	3 088
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptées	457	85	102	25	59	31	204	963
Dettes nées des opérations de réassurance cédées	536	11	39	28	40	48	175	877
Instruments dérivés passifs	185	2	10	8	–	–	1	206
Dettes d'impôts exigibles	57	–	12	47	17	3	28	164
Autres dettes	1 429	88	837	82	90	67	347	2 940
Transferts intersectoriels	(9)	(89)	(14)	(17)	(22)	(74)	225	–
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées	–	–	–	–	–	–	–	–
Total passif sectoriel	77 771	7 283	7 701	4 353	1 141	1 390	3 352	112 903

5.3 Investissement par secteur d'activité

Investissement par secteur d'activité 2006

En millions d'euros	Biens et Responsabilités	Santé	Assurance-Crédit	Assistance	Assurance Vie	Activités bancaires	Holding	Autres activités	Total
Acquisitions de titres AFS	6 331	1 456	1 390	97	28 573	949	46	11	38 853
Acquisitions de titres HTM	–	–	–	–	6	–	–	–	6
Acquisitions d'immobilier de placement	70	15	25	–	–	–	7	1	118
Acquisitions des titres de transaction (trading)	469	108	103	7	2 114	5	321	75	3 202
Souscriptions et produits financiers des investissements détenus pour compte (placements en Unités de Compte)	–	–	–	–	7 030	–	–	–	7 030

Investissement par secteur d'activité 2005 retraité

En millions d'euros	Biens et Responsabilités	Santé	Assurance-Crédit	Assistance	Assurance Vie	Activités bancaires	Holding	Autres activités	Total
Acquisitions de titres AFS	7 546	1 637	1 512	110	33 424	1 357	39	16	45 641
Acquisitions de titres HTM	–	–	1	–	17	1	–	–	19
Acquisitions d'immobilier de placement	51	10	19	–	–	–	6	2	88
Acquisitions des titres de transaction (trading)	870	189	174	13	3 854	18	165	66	5 349
Souscriptions et produits financiers des investissements détenus pour compte (placements en Unités de Compte)	–	–	–	–	5 028	–	–	–	5 028

5.4 Investissement par secteur géographique

Investissement par secteur géographique 2006

En millions d'euros	France	Belgique	Pays-Bas	Espagne	Amérique du Sud	Dom-Tom et autres pays	Assistance Assurance-Crédit	Total
Acquisitions de titres AFS	25 691	3 579	1 330	5 623	1 015	160	1 455	38 853
Acquisitions de titres HTM	–	–	6	–	–	–	–	6
Acquisitions d'immobilier de placement	110	3	–	2	–	2	1	118
Acquisitions des titres de transaction (trading)	2 618	56	194	202	131	–	1	3 202
Souscriptions et produits financiers des investissements détenus pour compte (placements en Unités de Compte)	5 292	225	293	–	1 218	2	–	7 030

Investissement par secteur géographique 2005 retraité

En millions d'euros	France	Belgique	Pays-Bas	Espagne	Amérique du Sud	Dom-Tom et autres pays	Assistance Assurance-Crédit	Total
Acquisitions de titres AFS	37 796	4 037	1 059	657	1 244	118	729	45 641
Acquisitions de titres HTM	–	–	17	–	–	–	2	19
Acquisitions d'immobilier de placement	74	7	–	1	1	1	4	88
Acquisitions des titres de transaction (trading)	4 855	10	211	132	137	–	4	5 349
Souscriptions et produits financiers des investissements détenus pour compte (placements en Unités de Compte)	2 990	403	126	7	1 501	1	–	5 028

6 Ecarts d'acquisition

6.1 Ecarts d'acquisition actif

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005 retraité
Solde à l'ouverture		
Valeur brute	1 025	1 018
Pertes de valeurs cumulées	(24)	(24)
Valeur nette comptable	1 001	994
Variations de l'exercice		
Valeur nette comptable à l'ouverture	1 001	994
Augmentation de la valeur brute	2	4
Sorties	(1)	–
Autres variations	–	–
Différences de change	(3)	3
Perte de valeur	–	–
Valeur nette comptable à la clôture	999	1 001
Solde à la clôture		
Valeur brute	1 023	1 025
Perte de valeur	(24)	(24)
Valeur nette comptable	999	1 001

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005 retraité
Part du Groupe AGF dans les écarts d'acquisition	965	967

6.1.3 Analyse par filiales

	31.12.2006			31.12.2005 retraité
	Valeur brute	Dépréciation	Net	Net
AGF IART	104	–	104	104
AGF Vie	45	–	45	45
AGF La Lilloise	14	–	14	14
Groupe Euler Hermes	118	–	118	118
Banque AGF (Oddo)	3	–	3	4
Groupe Allianz Nederland (Pays-Bas)	418	–	418	418
Groupe AGF Belgium (Belgique)	143	(13)	130	130
Groupe Allianz Seguros (Espagne)	38	–	38	38
Trade Indemnity (Euler Hermes - Grande-Bretagne)	70	(10)	60	59
Groupe Mondial Assistance (Suisse)	19	(1)	18	18
ACI (Groupe Euler Hermes - Etats-Unis)	26	–	26	29
Autres sociétés	25	–	25	24
Total	1 023	(24)	999	1 001

6.1.1 Principaux mouvements (hors dépréciations)

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005 retraité
Oddo	(1)	–
SNA Group	2	–
AGF Brasil Seguros Generales	–	4
Nouveaux écarts d'acquisition de l'exercice	1	4

6.1.2 Dépréciations de l'exercice 2006

Les écarts d'acquisition ne sont plus amortis depuis le 1^{er} janvier 2004.

Des tests de dépréciation sont réalisés systématiquement à chaque clôture des comptes et lorsqu'il y a un indice de perte de valeur.

7 Actifs incorporels

7.1 Actifs incorporels

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005 retraité
Portefeuilles de contrats	102	108
Autres actifs incorporels	121	101
Total	223	209

7.2 Ventilation des valeurs de portefeuilles et autres actifs incorporels

En millions d'euros	31.12.2006			31.12.2005 retraité		
	Valeur de portefeuille	Logiciels	Autres actifs incorporels	Valeur de portefeuille	Logiciels	Autres actifs incorporels
Solde à l'ouverture						
Valeur brute	171	230	69	171	218	78
Amortissements cumulés	(63)	(151)	(47)	(59)	(148)	(58)
Pertes de valeurs cumulées	–	–	–	–	–	–
Valeur nette comptable	108	79	22	112	70	20
Variations de l'exercice						
Valeur nette comptable à l'ouverture	108	79	22	112	70	20
Augmentation de la valeur brute	–	–	–	–	–	–
Acquisitions nouvelles	–	35	19	–	46	3
Dépenses immobilisées	–	–	–	–	–	–
Mouvements périmètre	–	–	–	–	–	–
Sorties	–	(2)	–	–	(34)	–
Reclassements	–	1	–	–	–	–
Différences de change	–	–	–	–	–	–
Amortissements	(6)	(24)	(6)	(4)	(3)	(3)
Pertes de valeurs	–	–	–	–	–	–
Autres variations	–	(3)	–	–	–	2
Valeur nette comptable à la clôture	102	86	35	108	79	22
Solde à la clôture						
Valeur brute	171	258	88	171	230	69
Amortissements cumulés	(69)	(172)	(53)	(63)	(151)	(47)
Pertes de valeurs cumulées	–	–	–	–	–	–
Valeur nette comptable	102	86	35	108	79	22

8 Investissements dans les entreprises associées

8.1 Mouvements de l'exercice

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2006	31.12.2005 retraité
Investissements dans les entreprises associées au 1 ^{er} Janvier	983	1 612
Mouvements résultant des variations du périmètre de consolidation	(16)	(751)
Autres mouvements ^[1]	1 446	72
Quote-part dans le résultat de l'exercice des entreprises associées	152	61
Dividendes versés par les entreprises associées	(28)	(12)
Ecart de conversion	–	1
Investissements dans les entreprises associées à la clôture	2 537	983

[1] Concerne la variation d'intérêt dans les OPCVM détenus par le groupe AGF.

Mouvements de périmètre de l'exercice

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2006	31.12.2005 retraité
Gecina	–	(739)
Cofitem	13	3
PHRV	–	(5)
Oddo	(18)	–
Arab International Life	–	(11)
Sociétés du groupe Euler Hermes	(11)	–
Autres	–	1
Total des mouvements de périmètre de l'exercice	(16)	(751)

8.2 Quote-part de résultat dans les entreprises associées

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2006	31.12.2005 retraité
Participations du groupe Euler Hermes	9	7
OPCVM	87	30
Oddo	11	12
Cofitem	8	3
PHRV	31	4
Europensiones	6	5
Total	152	61

8.3 Décomposition des titres des entreprises associées

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2006	31.12.2005 retraité
Participations du groupe Euler Hermes	37	44
OPCVM	2 330	803
Oddo	59	70
Cofitem	50	32
PHRV	49	21
Europensiones	11	12
AGF Belgium	1	1
Total	2 537	983

9 Récapitulatif des placements

9.1 Récapitulatif des placements au 31 décembre 2006 (hors UC)

En millions d'euros	Coût amorti	Réserve de réévaluation	Valeur nette	Valeur de marché	Plus et moins-values latentes
Actions					
Actifs disponibles à la vente	6 300	3 829	10 129	10 129	
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat	3 378		3 378	3 378	
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	13		13	13	
Sous-total	9 691	3 829	13 520	13 520	
Obligations					
Actifs disponibles à la vente	53 964	2 048	56 012	56 012	
Actifs détenus jusqu'à l'échéance ^[2]	595		595	595	-
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat	4 507		4 507	4 507	
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	331		331	331	
Sous-total	59 397	2 048	61 445	61 445	-
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés					
Actifs disponibles à la vente	23	(1)	22	22	
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	95		95	95	
Sous-total	118	(1)	117	117	
Autres prêts					
	4 866		4 866	4 889	23
Sous-total placements hors TME et immeubles	74 072	5 876	79 948	79 971	23
Titres mis en équivalence	2 535	2	2 537	2 537	-
Immeubles de placement	2 063		2 063	4 113	2 050
Immeubles d'exploitation	633		633	1 092	459
Total des placements^[1]	79 303	5 878	85 181	87 713	2 532
Actifs disponibles à la vente	60 287	5 876	66 163	66 163	-
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	595	-	595	595	-
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat	7 885	-	7 885	7 885	-
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	439	-	439	439	-
Autres prêts	4 866	-	4 866	4 889	23
Total placements hors TME et immeubles	74 072	5 876	79 948	79 971	23

[1] Dont 1 288 millions d'euros de placements à moins de trois mois (y compris OPCVM monétaires).

[2] Dont prêt AGF 2X consenti à SAGITRANS totalement déprécié pour 20,8 millions d'euros.

Rapprochement avec le bilan

Immobilier de placement	1 886
Placements financiers	76 225
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	77
Placements bancaires	1 629
Placements des autres activités	2 194
Investissements dans les entreprises associées	2 537
Immeuble d'exploitation	633
Total des placements de la note 9.1	85 181

La réalisation de plus-values latentes peut donner naissance à des droits en faveur des bénéficiaires de contrats d'assurance et des actionnaires minoritaires ainsi qu'à des impositions. La réévaluation des titres évalués à la juste valeur a donné lieu à la comptabilisation de participations aux bénéfices par le mécanisme de la comptabilité reflet et d'impôts différés.

9.1.1 Analyse de la valeur de marché des placements au 31 décembre 2006 (hors UC)

En millions d'euros	Valeur de marché des titres cotés	Valeur de marché des titres non cotés	Total
Actifs disponibles à la vente	63 993	2 170	66 163
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	581	14	595
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat	7 826	59	7 885
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	80	359	439
Autres prêts	777	4 112	4 889
Total placements hors TME et immeubles	73 257	6 714	79 971

9.1.2 Récapitulatif des flux sur les immeubles au 31 décembre 2006 (hors UC)

En millions d'euros	Valeur brute comptable à l'ouverture	Montant des provisions et amortissements à l'ouverture	Valeur nette comptable à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Variation des amortissements	Dépenses immobilisées	Mouvement de périmètre	Écart de change	Autres	Valeur nette comptable à la clôture	Montant des provisions et amortissements à la clôture	Valeur brute comptable à la clôture
Immeubles de placement	2 785	(895)	1 890	115	(69)	38	–	–	2	87	2 063	(857)	2 920
Immeubles d'exploitation	1 059	(405)	654	3	(1)	66	–	–	(2)	(87)	633	(339)	972
Total des immeubles	3 844	(1 300)	2 544	118	(70)	104	–	–	–	–	2 696	(1 196)	3 892

9.1.3 Placements au 31 décembre 2006 (hors UC)

En millions d'euros	Valeur brute comptable à l'ouverture	Montant des provisions à l'ouverture	Valeur nette comptable à l'ouverture	Valeur brute comptable à la clôture	Montant des provisions à la clôture	Valeur nette comptable à la clôture
Actions						
Actifs disponibles à la vente	11 388	(1 153)	10 235	11 241	(1 112)	10 129
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat	3 572		3 572	3 378		3 378
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	16		16	13		13
Sous-total	14 976	(1 153)	13 823	14 632	(1 112)	13 520
Obligations						
Actifs disponibles à la vente	55 667	(38)	55 629	56 069	(57)	56 012
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	663	(21)	642	616	(21)	595
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat	4 672		4 672	4 507		4 507
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	239		239	331		331
Sous-total	61 241	(59)	61 182	61 523	(78)	61 445
Instrumentés dérivés et dérivés incorporés séparés						
Actifs disponibles à la vente	2		2	22		22
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	123		123	95		95
Sous-total	125	–	125	117	–	117
Autres prêts						
Actifs disponibles à la vente	67 057	(1 191)	65 866	67 332	(1 169)	66 163
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	663	(21)	642	616	(21)	595
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat	8 244		8 244	7 885		7 885
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	378		378	439		439
Autres prêts	5 168	–	5 168	4 866	–	4 866
Total placements hors TME et immeubles	81 510	(1 212)	80 298	81 138	(1 190)	79 948

9.1.4 Placements représentant les engagements en UC au 31 décembre 2006

En millions d'euros	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Placements en UC : Immeubles	124	112
Placements en UC : Actions	11 396	14 146
Placements en UC : Obligations	1 836	2 164
Total placements en UC	13 356	16 422

9.2 Récapitulatif des placements au 31 décembre 2005 retraité (hors UC)

En millions d'euros	Coût amorti	Réserve de réévaluation	Valeur nette	Valeur de marché	Plus et moins-values latentes
Actions					
Actifs disponibles à la vente	6 698	3 537	10 235	10 235	
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat	3 572		3 572	3 572	
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	16		16	16	
Sous-total	10 286	3 537	13 823	13 823	
Obligations					
Actifs disponibles à la vente	51 053	4 576	55 629	55 629	
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	642		642	643	1
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat	4 672		4 672	4 672	
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	239		239	239	
Sous-total	56 606	4 576	61 182	61 183	1
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés					
Actifs disponibles à la vente	2	-	2	2	
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	123		123	123	
Sous-total	125	-	125	125	
Autres prêts					
	5 168		5 168	5 223	55
Sous-total placements hors TME et immeubles	72 185	8 113	80 298	80 354	56
Titres mis en équivalence	983	-	983	983	-
Immeubles de placement	1 890		1 890	3 481	1 591
Immeubles d'exploitation	654		654	1 175	521
Total des placements ^[1]	75 712	8 113	83 825	85 993	2 168
Actifs disponibles à la vente	57 753	8 113	65 866	65 866	-
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	642	-	642	643	1
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat	8 244	-	8 244	8 244	-
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	378	-	378	378	-
Autres prêts	5 168	-	5 168	5 223	55
Total placements hors TME et immeubles	72 185	8 113	80 298	80 354	56

[1] Dont 1 040 millions d'euros de placements à moins de trois mois (y compris OPCVM de trésorerie).

Rapprochement avec le bilan

Immobilier de placement	1 690
Placements financiers	77 197
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	63
Placements bancaires	2 032
Placements des autres activités	1 206
Investissements dans les entreprises associées	983
Immeuble d'exploitation	654
Total des placements de la note 9.2	83 825

La réalisation de plus-values latentes peut donner naissance à des droits en faveur des bénéficiaires de contrats d'assurance et des actionnaires minoritaires ainsi qu'à des impositions. La réévaluation des titres évalués à la juste valeur a donné lieu à la comptabilisation de participations aux bénéfices par le mécanisme de la comptabilité reflet et d'impôts différés.

9.2.1 Analyse de la valeur de marché des placements au 31 décembre 2005 retraité (hors UC)

<i>En millions d'euros</i>	Valeur de marché des titres cotés	Valeur de marché des titres non cotés	Total
Actifs disponibles à la vente	63 748	2 118	65 866
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	617	26	643
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat	7 942	302	8 244
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	45	333	378
Autres prêts	115	5 108	5 223
Total placements hors TME et immeubles	72 467	7 887	80 354

9.2.2 Récapitulatif des flux sur les immeubles au 31 décembre 2005 retraité (hors UC)

<i>En millions d'euros</i>	Valeur brute comptable à l'ouverture	Montant des provisions et amortis- sements à l'ouverture	Valeur nette comptable à l'ouverture	Acqui- sitions	Cessions	Variation des amortis- sements	Dépenses immo- bilisées	Mouve- ment de périmètre	Écart de change	Autres	Valeur nette comptable à la clôture	Montant des provisions et amortis- sements à la clôture	Valeur brute comptable à la clôture
Immeubles de placement	3 017	(1 015)	2 002	85	(410)	120	-	-	-	93	1 890	(895)	2 785
Immeubles d'exploitation	1 148	(417)	731	3	-	13	-	-	-	(93)	654	(404)	1 058
Total des immeubles	4 165	(1 432)	2 733	88	(410)	133	-	-	-	-	2 544	(1 299)	3 843

9.2.3 Placements au 31 décembre 2005 retraité (hors UC)

En millions d'euros	Valeur brute comptable à l'ouverture	Montant des provisions à l'ouverture	Valeur nette comptable à l'ouverture	Valeur brute comptable à la clôture	Montant des provisions à la clôture	Valeur nette comptable à la clôture
Actions						
Actifs disponibles à la vente	10 753	(1 520)	9 233	11 388	(1 153)	10 235
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat	2 867		2 867	3 572		3 572
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	30		30	16		16
Sous-total	13 650	(1 520)	12 130	14 976	(1 153)	13 823
Obligations						
Actifs disponibles à la vente	49 370	(49)	49 321	55 667	(38)	55 629
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	803	(22)	781	663	(21)	642
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat	3 587		3 587	4 672		4 672
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	55		55	239		239
Sous-total	53 815	(71)	53 744	61 241	(59)	61 182
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés						
Actifs disponibles à la vente	6		6	2		2
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	229		229	123		123
Sous-total	235	-	235	125	-	125
Autres prêts						
Actifs disponibles à la vente	60 129	(1 569)	58 560	67 057	(1 191)	65 866
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	803	(22)	781	663	(21)	642
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat	6 454		6 454	8 244		8 244
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	314		314	378		378
Autres prêts	5 921	(1)	5 920	5 168	-	5 168
Total placements hors TME et immeubles	73 621	(1 592)	72 029	81 510	(1 212)	80 298

10 Emplois des activités du secteur bancaire

10.1 Ventilation des emplois des activités du secteur bancaire

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005 retraité
Prêts et avances clients particuliers	603	586
Prêts et avances clients entreprises	48	44
Prêts et avances autorités publiques	121	149
Emplois des activités du secteur bancaire	772	779

10.2 Ventilation des échéances

En millions d'euros	Moins de 1 an	Plus de 1 an	Total
Emplois des activités du secteur bancaire	273	499	772

11 Autres immobilisations corporelles (y compris stocks)

11.1 Valeur brute, provision, amortissement et valeur nette comptable des autres actifs

<i>En millions d'euros</i>	Valeur brute	Provision et amortissement	Valeur nette comptable au 31.12.2006	Valeur nette comptable au 31.12.2005 retraité
Biens pris en crédit bail	4	(1)	3	–
Autres actifs corporels	688	(503)	185	205
Stocks - marchands de biens ^[1]	49	–	49	301
Stocks - autres	33	–	33	15
Autres	38	–	38	36
Total	812	(504)	308	557

[1] La variation du poste « stocks-marchands de biens », concerne principalement la cession de l'immeuble SCCV Lafayette, cédé au cours de l'exercice 2006.

12 Frais d'acquisition reportés

12.1 Ventilation par nature de comptes

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2006	31.12.2005 retraité
Frais d'acquisition reportés d'assurance Vie ^[1]	1 474	1 439
Frais d'acquisition reportés d'assurance non Vie	389	376
Total	1 863	1 815

[1] Le montant des frais d'acquisition reportés d'assurance vie qui excède l'écart de zillmétrisation concerne principalement AGF Vie pour 1 146 millions d'euros au 31 décembre 2006 contre 1 107 millions d'euros au 31 décembre 2005.

12.2 Réconciliation des frais d'acquisition reportés

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2006
Montant des frais d'acquisition reportés à l'ouverture	1 815
Dotations au cours de l'exercice	551
Amortissements constatés au cours de l'exercice	(501)
Pertes de valeur constatées au cours de l'exercice	1
Variations de périmètre (cessions de portefeuilles et de filiales)	–
Reprises de pertes de valeur constatées lors des exercices	–
Désescompte (effet du passage du temps)	–
Autres mouvements	(3)
Montant des frais d'acquisition reportés à la clôture	1 863

13 Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance

13.1 Valeur brute, provision et valeur nette comptable des créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance

En millions d'euros	Valeur brute au 31.12.2006	Provision au 31.12.2006	Valeur nette comptable au 31.12.2006	Valeur nette comptable au 31.12.2005 retraité
Créances sur les assurés	897	(134)	763	720
Créances sur les intermédiaires	1 217	(57)	1 160	1 309
Primes acquises non émises	397	–	397	310
Total créances nées des opérations d'assurance directes	2 511	(191)	2 320	2 339
Total créances nées des opérations de réassurance acceptées	304	(5)	299	348
Total créances nées des opérations de cession en réassurance	165	–	165	177
Total	2 980	(196)	2 784	2 864

13.2 Ventilation des échéances des créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance au 31 décembre 2006

En millions d'euros	Moins de 1 an	Plus de 1 an	Total
Créances nées des opérations d'assurance	2 274	46	2 320
Créances nées des opérations de réassurance	460	4	464
Total	2 734	50	2 784

14 Autres créances (y compris les créances d'impôts exigibles)

14.1 Valeur brute, provision et valeur nette comptable des autres créances

En millions d'euros	Valeur brute au 31.12.2006	Provision au 31.12.2006	Valeur nette comptable au 31.12.2006	Valeur nette comptable au 31.12.2005 retraité
Autres créances	2 268	(19)	2 249	2 349
Total	2 268	(19)	2 249	2 349

Par nature de créances

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005 retraité
Loyers acquis non échus	1 160	1 167
Autres débiteurs divers	654	748
Créances sur les prestations de service	86	84
Comptes courants débiteurs	46	116
Créances sur autres impôts	49	52
Créances d'impôts exigibles	174	143
Intermédiaires financiers	1	1
Avances sur salaires au personnel	24	24
Créances d'honoraires et autres créances commerciales	74	51
Total autres créances brutes	2 268	2 386

14.2 Ventilation des autres créances nettes par échéances au 31 décembre 2006

En millions d'euros	Moins de 1 an	Plus de 1 an	Total
Autres créances	2 226	23	2 249
Total	2 226	23	2 249

15 Trésorerie et équivalents de trésorerie

15.1 Ventilation par nature d'entreprises détentrices

En millions d'euros	31/12/2006	31/12/2005 retraité
Sociétés d'assurance		
Avoirs en banque	1 122	1 021
Provisions des avoirs en banque	(1)	(1)
Net	1 121	1 020
Autres activités		
Avoirs en banque	95	67
Provisions des avoirs en banque	–	–
Net	95	67
Activités bancaires		
Opérations interbancaires :		
Caisse, banque centrale, CCP	96	83
Provisions caisse, banque centrale, CCP	–	–
Opérations à vue		
Provisions des opérations à vue	–	–
Opérations à terme	927	1 462
Provisions des opérations à terme	–	–
Net	1 023	1 545
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 239	2 632

15.2 Rapprochement avec la trésorerie et équivalents de trésorerie du tableau de flux de trésorerie consolidé

Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	2 239
Concours bancaires courants créditeurs (cf. note 24)	(509)
Compte ordinaire à vue créditeur (cf. note 20)	(80)
Dettes de financement à vue (cf. note 21)	(57)
Placements à moins de trois mois (cf. note 9.1)	1 288
Trésorerie et équivalents de trésorerie au tableau de flux de trésorerie consolidé	2 881

16 Notes sur les capitaux propres

16.1 Analyse de l'augmentation de capital

En milliers d'euros	Nombre d'actions	Prix d'émission	Capital	Prime d'émission	Réserves	Total
Situation au 1 ^{er} janvier 2006	190 135 754					
Levée d'options (attributions 1998)	114 386	42,07	523	4 237	52	4 812
Levée d'options (attributions 2002)	315 790	33,25	1 444	8 911	145	10 500
Levée d'options (attributions 2003)	166 549	42,12	762	6 177	76	7 015
Levée d'options (attributions 2004)	102 980	50,86	471	4 720	47	5 238
Augmentation de capital réservée aux salariés	651 011	72,80	2 977	43 667	298	46 942
Total des augmentations de capital	1 350 716		6 177	67 712	618	74 507
Situation au 31 décembre 2006	191 486 470					

16.2 Imputation des actions propres sur les fonds propres

Conformément aux nouvelles dispositions de la loi du 2 juillet 1998, l'Assemblée Générale du 4 juin 1999 a autorisé le rachat d'actions portant sur un maximum de 10 % du capital d'AGF.

Conformément aux normes IFRS, les actions propres ont été portées en diminution des capitaux propres.

Au 31 décembre 2004, 11 945 611 titres, soit 6,3 % du capital, d'une valeur comptable de 666 millions d'euros sont ainsi portés en diminution des capitaux propres.

Au cours de l'exercice 2005, AGF a acheté 2 489 301 titres pour un montant de 183 millions d'euros et cédé 4 888 525 titres d'une valeur comptable de 267 millions d'euros.

Au 31 décembre 2005, 9 546 387 titres, soit 5 % du capital, d'une valeur comptable de 582 millions d'euros sont ainsi portés en diminution des capitaux propres.

Au cours de l'exercice 2006, AGF a acheté 2 828 154 titres pour un montant de 276 millions d'euros et cédé 3 757 899 titres d'une valeur comptable de 223 millions d'euros.

Au 31 décembre 2006, 8 616 642 titres, soit 4,5 % du capital, d'une valeur comptable de 635 millions d'euros sont ainsi portés en diminution des capitaux propres.

Au 31 décembre 2005, la cession des 4 888 525 titres a généré une plus-value d'un montant de 49 millions d'euros. L'impôt correspondant s'établit à 17,1 millions d'euros. La plus-value nette de l'impôt, soit 31,9 millions d'euros, a été reclassée dans les réserves consolidées.

Au 31 décembre 2006, la cession des 3 757 899 titres a généré une plus-value d'un montant de 109,3 millions d'euros. L'impôt correspondant s'établit à 37,6 millions d'euros. La plus-value nette de l'impôt, soit 71,7 millions d'euros, a été reclassée dans les réserves consolidées.

Le 18 février 2005, un contrat de liquidité, conforme aux normes de l'Association Française des Entreprises d'Investissement (A.F.E.I.) a été conclu avec un opérateur de marché indépendant Rothschild & Cie Banque.

Ce nouveau contrat a été alimenté le 2 mars 2005 par 300 000 titres AGF et par un montant en numéraire de 18 millions d'euros. Les premiers mouvements ont eu lieu dès le 4 mars 2005. Un apport complémentaire de 500 000 titres supplémentaires a été effectué le 26 mai 2005, puis le 22 septembre 2005, 300 000 titres supplémentaires ont été transférés sur ce contrat.

Au 31 décembre 2005, après prise en compte des mouvements liés à ce nouveau contrat de liquidité, AGF disposait de 9 546 387 titres en autodétention, y compris 203 000 titres inscrits au porteur dans le cadre de ce contrat de liquidité, pour un capital de 190 135 754 actions.

Après prise en compte des mouvements de l'année 2006, le nombre de titres inscrits sur ce contrat de liquidité était nul au 31 décembre 2006.

A cette date, AGF disposait de 8 616 642 titres en autodétention pour un capital de 191 486 470 actions.

En millions d'euros	Quantité	Valeur comptable
Situation au 1 ^{er} janvier 2005	11 945 611	665,5
Acquisitions de l'exercice	2 489 301	183,2
Cessions de l'exercice	(4 888 525)	(266,6)
Mouvements de l'exercice	(2 399 224)	(83,4)
Situation au 31 décembre 2005	9 546 387	582,1
Acquisitions de l'exercice	2 828 154	276,5
Cessions de l'exercice	(3 757 899)	(223,2)
Mouvements de l'exercice	(929 745)	53,3
Situation au 31 décembre 2006	8 616 642	635,4

16.3 Dividendes

Distribution au titre de l'exercice 2006

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 9 mai 2007 de verser un dividende de 778 millions d'euros, soit un dividende par action de 4,25 euros.

Distribution au titre des exercices 2005 et 2004

L'Assemblée Générale du 22 mai 2006 a décidé de verser un dividende de 653 millions d'euros. Compte tenu des 9 084 399 actions détenues en propre par la Société au 22 mai 2006, le dividende net par action revenant aux 181 438 956 actions à rémunérer, s'élève à 3,60 euros.

L'Assemblée Générale du 23 mai 2005 a décidé de verser un dividende de 464 millions d'euros, dont 138 millions d'euros prélevés sur le poste « Prime d'apport ». Compte tenu de la suppression de l'avoir fiscal par la Loi de Finances pour 2004 et des 11 233 437 actions détenues en propre par la Société au 23 mai 2005, le dividende net par action revenant aux 178 610 023 actions à rémunérer, s'élève à 2,60 euros.

16.4 Ecart de conversion

Le stock des écarts de conversion au 31 décembre 2006 est un gain latent de 26 millions d'euros contre 49 millions d'euros au 31 décembre 2005.

L'écart de conversion provenant des monnaies de la zone Amérique du Sud s'élève à 14 millions d'euros contre 24 millions d'euros au 31 décembre 2005.

16.5 Réserve de capitalisation

La réserve de capitalisation est un poste spécifique, compris dans les capitaux propres.

La réserve de capitalisation est neutralisée dans les comptes consolidés par un retraitement consistant à éliminer les variations de l'exercice en les réimputant sur le résultat et à constater, le cas échéant, les participations différées correspondantes.

Le montant total de la réserve de capitalisation en part Groupe s'élève à 1 305 millions d'euros au 31 décembre 2006 contre 1 318 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Compte tenu de l'impôt différé passif, des participations différées nettes d'impôt, l'incidence nette de la réserve de capitalisation sur les capitaux consolidés est de 741 millions d'euros au 31 décembre 2006 contre 738 millions d'euros au 31 décembre 2005.

16.6 Provisions d'égalisation

En application d'IFRS 4, les provisions d'égalisation destinées à couvrir les fluctuations de sinistralité sur le long terme sont éliminées en contrepartie des capitaux propres.

Le montant total des provisions d'égalisation en part Groupe s'élève à 728 millions d'euros au 31 décembre 2006 contre 648 millions d'euros au 31 décembre 2005. Après prise en compte de l'impôt différé passif, l'impact net des provisions d'égalisation sur les capitaux propres est de 466 millions d'euros au 31 décembre 2006 contre 412 millions d'euros au 31 décembre 2005.

16.7 Instruments dilutifs

<i>En millions d'euros</i>	Nombre d'actions	Prix d'émission	Capitaux propres
Options de souscription 2002	287 208	33,25	10
Options de souscription 2003	875 169	42,12	37
Options de souscription 2004	989 197	50,86	50
Total	2 151 574		97

Par ailleurs, 3 017 136 actions d'une valeur de 161 millions d'euros servant de support à un plan d'options d'achat d'actions attribuées aux salariés sur les exercices 1999, 2000, 2001, 2005 et 2006 sont déduites des capitaux propres.

<i>En millions d'euros</i>	Nombre d'actions	Prix d'émission	Capitaux propres
Options d'achat d'actions 1999	88 181	46,50	4
Options d'achat d'actions 2000	190 630	55,11	11
Options d'achat d'actions 2001	156 525	46,97	7
Options d'achat d'actions 2005	1 388 500	78,24	109
Options d'achat d'actions 2006	1 193 300	103,45	123
Total	3 017 136		254

16.8 Nombre d'actions en circulation

	31.12.2006	31.12.2005 retraité
Nombre total d'actions	191 486 470	190 135 754
Nombre d'actions en circulation	182 869 828	180 589 367
Nombre pondéré d'actions en circulation	181 639 758	179 010 441

La valeur nominale des actions s'élève à 4,57 euros.

16.9 Bénéfice par action

	31.12.2006	31.12.2005 retraité
Résultat net consolidé part du Groupe (en millions d'euros)	1 899	1 604
Nombre pondéré d'actions en circulation	181 639 758	179 010 441
Bénéfice net par action non dilué (en euros)	10,46	8,96
Résultat net consolidé, dilué, part du Groupe (en millions d'euros)	1 898	1 602
Nombre d'actions y compris instruments dilutifs ^[1]	184 554 433	181 927 220
Bénéfice net par action dilué (en euros)	10,28	8,81

[1] Il s'agit d'options d'acquisition et de souscription d'actions attribuées aux salariés et mandataires sociaux du Groupe.

16.10 Passage du résultat net consolidé part du Groupe au résultat net dilué part du Groupe

	31.12.2006	31.12.2005 retraité
Résultat net consolidé part du Groupe (en millions d'euros)	1 899	1 604
Option d'achat et de souscription du groupe Euler Hermes	(1)	(2)
Résultat net dilué part du Groupe	1 898	1 602

16.11 Passage du nombre pondéré d'actions en circulation au nombre d'actions y compris instruments dilutifs

	31.12.2006	31.12.2005 retraité
Nombre pondéré d'actions en circulation	181 639 758	179 010 441
Impact de l'application du prorata temporis à l'augmentation de capital	897 523	378 864
Impact de l'application du prorata temporis sur l'annulation des actions propres	332 547	1 200 062
Instruments dilutifs (options de souscription)	1 176 845	1 036 207
Actions propres destinées aux options d'achat	507 760	301 646
Nombre d'actions y compris instruments dilutifs	184 554 433	181 927 220

16.12 Analyse des autres réserves

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2006	31.12.2005 retraité
Réserve légale	88	87
Réserve des plus-values à long terme	1 480	1 480
Réserve ordinaire	404	404
Report à nouveau	922	5
Autres réserves consolidées	741	615
Total des réserves consolidées	3 635	2 591
Actions propres	(635)	(582)
Total des autres réserves	3 000	2 009

16.13 Comptabilité reflet

Plus et moins-values incluses dans les capitaux propres du Groupe

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005 retraité
Plus et moins-values latentes brutes	5 793	8 005
Impact de la comptabilité reflet relative à la participation aux bénéfices	(3 411)	(4 921)
Impact de la comptabilité reflet relative aux frais d'acquisition reportés	(10)	(21)
Impôts différés ^[1]	(536)	(942)
Total des réserves de réévaluation	1 836	2 121

[1] Le changement du taux d'imposition à long terme en France s'est traduit par une diminution des réserves de réévaluation de 30,7 millions d'euros.

16.14 Intérêts minoritaires

Mouvements de l'exercice

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005 retraité
Intérêts minoritaires au 1 ^{er} Janvier	653	523
Effet de la variation des taux de conversion	(5)	14
Résultat de la période revenant aux intérêts minoritaires	128	108
Dividendes reçus/versés par les intérêts minoritaires	(62)	(43)
Mouvements sur la réserve de réévaluation	(7)	14
Effet des variations du périmètre de consolidation et des augmentations de capital	15	37
Total	722	653

Les effets de variation de périmètre proviennent essentiellement :

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005 retraité
Euler Hermes	18	11
Assurances Fédérales IARD	–	22
SNA Group	(4)	–
Autres	1	4
Total	15	37

Les intérêts minoritaires proviennent principalement des sociétés suivantes :

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005 retraité
Euler Hermes	572	512
Assurances Fédérales IARD	35	32
AGF RAS Group (Espagne)	31	27
SNA Group (Liban)	14	18
AGF Brésil	18	16
Mondial Assistance Group (Suisse)	3	3
Autres	49	45
Total	722	653

17 Provisions pour risques et charges

En millions d'euros	31.12.2005 retraité	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	Variation de périmètre	Effet de change	Effet d'actua- lisation	Changement d'affectation	31.12.2006
Provisions pour pensions et obligations similaires ^[1]	470	71	(66)	2	-	(2)	-	7	482
Provisions pour plan de préretraite en France ^[2]	48	-	(42)	(3)	-	-	-	-	3
Provision pour garantie de passif Entenial ^[3]	7	1	-	-	-	-	-	-	8
Provisions pour défaillance Entenial ^[3]	7	-	(2)	-	-	-	-	-	5
Provisions pour restructuration du groupe AGF ^[4]	6	1	(2)	(1)	-	-	-	(1)	3
Provisions pour risques immobiliers ^[5]	38	2	(3)	(1)	-	-	-	-	36
Provisions pour litiges d'impôt ^[6]	105	42	(38)	3	-	-	-	(22)	90
Provisions pour litiges ^[7]	156	47	(22)	(48)	-	(2)	-	6	137
Provisions liées aux frais de personnel ^[8]	58	63	(51)	(4)	-	-	-	6	72
Autres provisions pour risques et charges ^[9]	149	25	(12)	(35)	1	(1)	-	(9)	118
Total	1 044	252	(238)	(87)	1	(5)	-	(13)	954

[1] Les provisions pour pensions et obligations similaires incluent :
 - des provisions comptabilisées au titre d'avantages accordés aux salariés en fonction de leur ancienneté et d'un régime de retraite supplémentaire pour les membres du Comité Exécutif pour un montant de 52 millions d'euros au 31 décembre 2006 contre 39 millions d'euros au 31 décembre 2005,
 - des provisions pour retraite des sociétés du groupe AGF en France, pour un montant de 22 millions d'euros au 31 décembre 2006 contre 21 millions d'euros au 31 décembre 2005,
 - des provisions concernant l'ensemble des sociétés hors de France pour 308 millions d'euros au 31 décembre 2006 contre 313 millions d'euros au 31 décembre 2005.

[2] Le dispositif de préretraite totale mis en place par accord d'Entreprise du 18 mai 2005 a pour vocation d'offrir la possibilité aux collaborateurs volontaires de l'UES remplissant certaines conditions d'âge et d'ancienneté de cesser totalement leurs activités dans des conditions préétablies. La période prévue pour les entrées dans le dispositif s'étale entre le 01 août 2005 et le 01 juillet 2006. Le montant de la provision résiduelle au bilan s'élève à 3 millions d'euros au 31 décembre 2006.

[3] Provisions pour défaillance Entenial :
 Le Comptoir des Entrepreneurs (devenu Entenial courant 2000 après la fusion-absorption de la Banque La Héning) a fait l'objet de deux défaissances entérinées par la loi du 28 novembre 1995 qui lui ont permis de sortir les actifs les plus compromis de son bilan. La Commission de l'Union Européenne a, à son tour, approuvé le dispositif le 24 janvier 1996.
 Les 2 défaissances du CDE (devenu Entenial) concernaient des actifs de 1,4 milliard d'euros (Défaillance 1 ou D1) et 1,1 milliard d'euros (Défaillance 2 ou D2).

Les accords de défaillance ont été conclus à l'origine dans l'optique d'une « liquidation » sur 5 ans.
 AGF a comptabilisé dès l'origine la totalité des « droits et obligations conservés » sous la forme du provisionnement intégral des pertes à l'ultime. Par ailleurs, AGF, dans l'optique de suivre précisément l'évolution de son financement et de sa dette dans les défaissances, a créé 2 filiales à 100 %, Eustache (D1) et AGF 2X (D2), qui ont concentré tous les mouvements de trésorerie avec les structures « opérationnelles » de défaillance. Ces 2 filiales ont été consolidées par AGF dès l'origine.

Défaillance 1 : En 1999, après le délai de 5 ans, les actifs restants à cette date (65 millions d'euros, soit 4,6 % des créances initiales) ont été apportés à une nouvelle entité, NSRD, dont l'Etat a pris 92 % du capital et a racheté ensuite (en 2005) les 5,9 % détenus par AGF. Les opérations de défaillance étant terminées pour AGF, sous réserve de quelques pertes résiduelles, la structure Eustache a été liquidée en 2005. Il subsiste dans les comptes d'AGF SA une provision de 3,8 millions d'euros en couverture de risques résiduels.

Défaillance 2 : AGF a centralisé toutes ses opérations avec la structure de défaillance D2 (Sagitrans) dans AGF 2X (filiale à 100 % d'AGF Holding) qui détient 19,9 % de Sagitrans, les autres actionnaires étant la CDC, le CFF, GAN et AXA avec le même pourcentage de détention. Au 31 décembre 2006, les actifs encore gérés par la Défaillance représentent environ 4 % des actifs initialement défaussés. Compte tenu d'une provision pour risques et charges de 0,8 million d'euros au titre de certains dossiers immobiliers dont l'issue finale est incertaine et du provisionnement de la totalité des prêts consentis à Sagitrans et non encore abandonnés, soit 20,7 millions d'euros au 31 décembre 2006, aucune incidence financière significative n'est attendue.

- Provisions liées à la cession d'Entenial :
 Banque AGF a cédé sa participation dans Entenial au Crédit Foncier par un accord daté de 2003. La cession a été comptabilisée en mars 2004, à la levée de toutes les conditions suspensives.
 Une provision pour risques de 7,9 millions d'euros est constatée dans les comptes de Banque AGF au 31 décembre 2006 au titre des garanties de passif.

[4] Provisions pour restructuration :
 Au 31 décembre 2006, la provision concerne principalement les coûts de

restructuration d'AGF Belgium Group et de W Finance.
 Au 31 décembre 2005, la provision concerne principalement les coûts de restructuration d'AGF Belgium Group, de W Finance, d'AVIP et d'AGF Private Banking.

[5] Provisions pour risques immobiliers :
 - des provisions concernant l'activité immobilière pour 9 millions d'euros,
 - des provisions sur opérations immobilières de 27 millions d'euros, dont 7 millions d'euros pour la Fourmi Immobilière.

[6] Provisions pour litiges d'impôt :
 - des provisions liées au contrôle fiscal de Mondial Assistance, d'AGF International, du groupe Euler Hermes, d'AGF IART et d'AGF Vie pour 76 millions d'euros,
 - des provisions pour autres litiges fiscaux pour 14 millions d'euros.

[7] Provisions pour litiges :
 - des provisions pour litiges s'élevant à 137 millions d'euros, dont 45 millions d'euros liés à des risques de la filiale AGF Brasil Seguros (dont litige fiscal PIS 19 millions d'euros), 10 millions d'euros de litiges URSSAF, 34 millions d'euros de contentieux avec les intermédiaires en France, 2 millions d'euros de litiges avec le personnel, 3 millions d'euros de litiges avec les agents dans les DOM, 2 millions d'euros liés à l'affaire Hanssen / Colina chez AGF Iart, 4 millions d'euros liés au litige Van Dommelen en Belgique (fraude ancien salarié), 1 million d'euros de litiges commerciaux, 9 millions d'euros liés à des risques concernant AGF Insurance (UK), 13 millions d'euros de provisions diverses hors de France ainsi que 14 millions d'euros de provisions diverses en France.
 - la provision Assubel, d'un montant de 25 millions d'euros au 31 décembre 2005, a été reprise intégralement sur l'exercice 2006.

[8] Provisions liées aux frais de personnel :
 - des provisions liées aux frais de personnel pour un montant de 72 millions d'euros, dont l'intéressement et la participation pour 46 millions d'euros.

[9] Autres provisions pour risques et charges :
 - en 1963, les Pouvoirs Publics ont confié au Comité de Gestion des Œuvres Sociales -CGOS- organisme paritaire de la fonction publique hospitalière, le soin de créer et piloter un régime de retraite facultatif par répartition au bénéfice des salariés des hôpitaux, la CRH.

En 1965, AGF a été sollicité pour donner une garantie à la CRH. Cette garantie, d'une durée de cinq années renouvelables, a été jusqu'à présent constamment reconduite.
 Dans le cadre d'un protocole d'accord conclu en 2000 avec le CGOS, des modifications ont été apportées au contrat d'assurance et AGF, qui a appliqué ses obligations contractuelles, a cependant constitué en 2004 une provision pour risques et charges d'un montant de 40 millions d'euros pour faire face à d'éventuelles réclamations concernant les modalités de l'information donnée aux affiliés. Le montant de cette provision n'a pas évolué au cours de l'exercice 2006. Les provisions mathématiques du contrat s'élèvent à 2 502 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Par ailleurs, le CGOS a récemment réclamé l'extension de la garantie AGF à une durée viagère, alors même que les « fondamentaux » du régime, notamment la valeur du point, ont toujours été fixés par le CGOS avec l'aval des pouvoirs publics dans le cadre de sa mission de pilotage. AGF, qui, conformément à ses obligations réglementaires a enregistré dans ses comptes les provisions nécessaires pour couvrir son obligation contractuelle, a rejeté la demande du CGOS. En outre, AGF contribue à une mission sur le sujet confiée en octobre 2006 par les pouvoirs publics à M. Fort. La position AGF, qui apparaît juridiquement fondée, a été confortée par un avis juridique émanant d'un professeur de droit spécialiste des problèmes de retraite.

A ce jour, aucun litige ni procédure n'a été ouvert sur cette question.
 - des provisions bancaires pour 6 millions d'euros,
 - des provisions diverses pour 18 millions d'euros sur Euler Hermes,
 - des provisions diverses pour 18 millions d'euros hors de France,
 - des provisions diverses pour 36 millions d'euros en France.

18 Dettes subordonnées

18.1. Ventilation par émetteur

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005 retraité
Banque AGF	–	100
Sous-total banque	–	100
AGF	1 544	1 549
Sous-total autres activités	1 544	1 549
Total dettes subordonnées	1 544	1 649

18.2. Ventilation par échéance

En millions d'euros	Moins de 1 an	Plus de 1 an	Total
Dettes subordonnées	–	1 544	1 544

18.3. Ventilation par nature au 31 décembre 2006

En millions d'euros	Assurance	Banque	Autres activités	Total
Titres participatifs	–	–	–	–
Passifs subordonnés	–	–	1 544	1 544
Passifs instruments actions remboursables	–	–	–	–
Total dettes subordonnées	–	–	1 544	1 544

18.3.1 - AGF

A/ AGF SA a émis des titres subordonnés 20 ans d'un montant de 450 millions d'euros. L'émetteur dispose de la faculté de remboursement anticipé à compter de la onzième année, à partir de laquelle le coupon sera majoré.

Cet emprunt se compose de 2 tranches :

Tranche à taux fixe :

Montant : 225 millions d'euros

Durée : 20 ans

Intérêts : 6,625 % l'an au titre des 10 premières années - Euribor 3 mois + 178 points de base à partir de la 11^e année.

Prix d'émission : 99,765 % du nominal

Prix de remboursement : Au pair

Cet emprunt a été swappé contre un taux fixe de 4,59 % à échéance 8 mars 2010.

Tranche à taux variable :

Montant : 225 millions d'euros

Durée : 20 ans

Intérêts : Euribor 3 mois + 78 points de base au titre des 10 premières années

Euribor 3 mois + 178 points de base à partir de la 11^e année

Prix d'émission : Au pair

Prix de remboursement : Au pair

B/ Le 14 novembre 2002, AGF SA a souscrit un emprunt subordonné d'une durée de 20 ans auprès d'Allianz Finance BV pour un montant de 700 millions d'euros au taux fixe de 5,445 % au titre des 10 premières années, puis au taux

variable Euribor 3 mois + 183 points de base à partir de la onzième année. Après la dixième année, AGF pourra rembourser Allianz Finance BV à chaque date trimestrielle de paiement d'intérêt. En outre, Allianz Finance BV pourra demander un remboursement anticipé au cas où ce remboursement ne remettrait pas en cause certains ratios de solvabilité du groupe AGF (renvoi note 39.6).

C/ Le 10 février 2005, AGF SA a émis des titres super subordonnés à durée illimitée pour un montant de 400 millions d'euros au taux fixe de 4,625 % au titre des 10 ans et 4 premiers mois, puis au taux variable Euribor 3 mois + 198 points de base. Après 10 ans et 4 mois, AGF pourra rembourser les titres à chaque date trimestrielle de paiement d'intérêt.

La communication de l'IFRIC de novembre 2006 a réaffirmé que seules les obligations contractuelles devaient entrer en ligne de compte pour déterminer le classement des instruments financiers, renvoyant ainsi aux dispositions d'IAS 32.

L'IFRIC a confirmé en cela que « l'économic compulsion » ne devrait pas être prise pour déterminer un tel classement.

Cette communication n'a pas conduit à remettre en cause la classification initialement adoptée par AGF compte tenu des obligations contractuelles de cet instrument.

En effet, compte tenu des termes des conditions contractuelles, la décision de ne pas payer les intérêts à une « date de paiement optionnelle des intérêts » (optional interest payment date), n'apparaît pas en droit entièrement à la discrétion de l'Emetteur. Le non-paiement des intérêts suppose qu'il soit procédé à une détermination établissant un lien entre le non-paiement des intérêts et le fait « d'assurer la continuité de ses activités sans affaiblir sa structure financière » (with a view to allowing the Issuer to ensure the continuity of its activities without weakening its financial structure), sans que les conditions ne fassent référence à d'autres facteurs ou une autre finalité.

Ainsi, en pratique, même en l'absence de versement de dividendes, la société sera contrainte de verser des intérêts aux porteurs de TSSDI dès lors qu'elle est en situation de continuité d'exploitation. C'est la raison pour laquelle cet instrument est classé en dettes dans les états financiers.

19 Dettes de financement représentées par un titre

19.1 Ventilation des dettes par nature de titres

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005 retraité
Titres de créances négociables	1 591	1 423
Emprunts obligataires	–	1
Autres dettes représentées par un titre	8	6
Total dettes de financement représentées par un titre	1 599	1 430

19.2 Ventilation par échéance

En millions d'euros	Moins de 1 an	Plus de 1 an	Total
Total dettes de financement représentées par un titre	1 599	–	1 599

N.B : La ventilation par segment d'activité est détaillée dans le récapitulatif des dettes financières.

19.3 Ventilation des dettes par nature et par société

19.3.1 Banque AGF

En millions d'euros	Échéance	Taux d'intérêt	Montant
Titres de créances négociables	2007	Fixe	991
Total dettes de financement représentées par un titre			991

19.3.2 SNC AGF Cash

En millions d'euros	Échéance	Taux d'intérêt	Montant
Titres de créances négociables	2007	Fixe	600
Total dettes de financement représentées par un titre			600

19.3.3 AGF International

En millions d'euros	Échéance	Taux d'intérêt	Montant
Autres	2007	Fixe	8
Total dettes de financement représentées par un titre			8

19.4 Mode de remboursement

A l'échéance.

20 Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire

20.1 Ventilation des dettes par nature

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005 retraité
Dépôts à terme	257	358
Comptes ordinaires à vue ^[1]	80	276
Total dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	337	634

[1] Inclus dans le poste de trésorerie et équivalents de trésorerie du tableau de flux de trésorerie.

20.2 Ventilation par échéance

En millions d'euros	Moins de 1 an	Plus de 1 an	Total
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	337	–	337

N.B. : La ventilation par segment d'activité est détaillée dans le récapitulatif de la dette de financement.

21 Autres dettes de financement

21.1 Ventilation par nature de dettes

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005 retraité
Dépôts à terme	2	1
Dettes à plus d'un an (autres que dépôts à terme)	6	6
Autres dettes de financement à vue ^[1]	57	31
Autres dettes financières ^[2]	18	20
Total autres dettes de financement	83	58

[1] Inclus dans le poste de trésorerie et équivalents de trésorerie du tableau de flux de trésorerie

[2] Les autres dettes financières sont constituées en majorité de comptes courants financiers avec des sociétés apparentées non consolidées

21.2 Ventilation par échéance

En millions d'euros	Moins de 1 an	Plus de 1 an	Total
Autres dettes de financement	76	7	83

22 Récapitulatif de la dette de financement

En millions d'euros	Assurance		Banque		Autres activités		Total	
	31.12.2006	31.12.2005 retraité	31.12.2006	31.12.2005 retraité	31.12.2006	31.12.2005 retraité	31.12.2006	31.12.2005 retraité
Dettes subordonnées	–	–	–	100	1 544	1 549	1 544	1 649
Dettes de financement représentées par des titres	8	7	991	1 023	600	400	1 599	1 430
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	73	330	–	–	264	304	337	634
Autres dettes de financement	30	25	–	–	53	33	83	58
Total dettes de financement	111	362	991	1 123	2 461	2 286	3 563	3 771

22.1 Ventilation par échéance

En millions d'euros	Moins de 1 an	Plus de 1 an	Total
Assurance	104	7	111
Banque	991	–	991
Autres activités	917	1 544	2 461
Total dettes de financement	2 012	1 551	3 563

22.2 Analyse des dettes financières non bancaires

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005 retraité
Dettes subordonnées (annexe 18)	1 544	1 549
Dettes de financement représentées par des titres (annexe 19)	608	407
Titres de créances négociables	600	400
Emprunts obligataires	–	1
Autres	8	6
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire (annexe 20)	337	634
Dépôts à terme	257	358
Comptes ordinaires à vue	80	276
Autres dettes de financement (annexe 21)	83	58
Dépôts à terme	2	1
Dépôts à plus d'un an	6	6
Autres dettes de financement à vue	57	31
Autres dettes financières	18	20
Total dettes de financement	2 572	2 648

22.3 Juste valeur de la dette de financement

La juste valeur de la dette de financement à taux fixe s'élève à 1 948 millions d'euros hors activité bancaire. Elle concerne les dettes subordonnées pour 1 348 millions d'euros et les dettes de financement représentées par un titre pour 600 millions d'euros.

La valeur nette comptable de la dette de financement à taux fixe s'élève à 1 925 millions d'euros hors activité bancaire dont 1 325 millions d'euros au titre des dettes subordonnées et 600 millions d'euros au titre des dettes de financement représentées par un titre.

La juste valeur des dettes de financement du groupe AGF est calculée selon la méthode suivante :

Les dettes subordonnées AGF cotées sur les marchés financiers

La juste valeur de ces dettes est donnée par leur cotation au 31 décembre 2006.

Les dettes AGF qui ne sont pas cotées sur les marchés financiers

La juste valeur de chaque dette de financement est égale à la valeur présente des flux résiduels (intérêts et principal) actualisée au taux de Swap contre Euribor correspondant à la durée résiduelle de la dette après le 31 décembre plus un spread en adéquation avec le risque de crédit AGF et la durée résiduelle de la dette.

La juste valeur de la dette monétaire est égale à la dette comptabilisée.

23 Passifs techniques relatifs aux contrats

Le test de suffisance du passif s'est avéré positif pour toutes les sociétés du groupe AGF et n'a donc pas entraîné la constatation de passifs techniques complémentaires relatifs aux contrats.

23.1 Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005 retraité
Provisions d'assurance Vie	22 459	20 946
Provisions de sinistres	810	813
Provisions pour participation aux bénéfices	1 463	1 243
Autres provisions techniques	202	181
Assurance Vie	24 934	23 183
Provisions pour primes non acquises	2 455	2 416
Provisions de sinistres	12 895	12 902
Participation aux bénéfices et ristournes	178	163
Autres provisions techniques	1 377	1 326
Assurance non Vie*	16 905	16 807
Provisions techniques des contrats libellés en Unités de Comptes	12 962	10 066
Total passifs techniques bruts relatifs à des contrats d'assurance	54 801	50 056

* L'assurance non Vie regroupe les secteurs d'activités suivants : Biens et Responsabilités, Santé, Assistance, assurance-Crédit.

23.1.1 Tableau de variation des provisions relatives aux contrats d'assurance Vie

En millions d'euros	Provisions d'assurance Vie	Provisions de sinistres	Provisions pour parti- cipation aux bénéfices	Autres provisions techniques	Provisions techniques des contrats libellés en Unités de Comptes
Solde à l'ouverture	20 946	813	1 243	181	10 066
Charges de provisions d'assurance Vie ^[1]	(415)	(5)	439	24	2 380
Entrées et sorties de portefeuille et variations de provisions	1 104	3	8	(3)	395
Intérêts techniques et participations aux résultats incorporés directement	758	-	34	-	7
Utilisation de la provision pour participation aux excédents	51	2	(261)	-	-
Différence de conversion	15	(3)	-	-	114
Solde à la clôture	22 459	810	1 463	202	12 962

[1] Une augmentation de 115 millions d'euros due au changement des tables de mortalité des rentes viagères en France (cf. note 4.2.1)

Le montant de la participation aux bénéfices non allouée s'élève à 953 millions d'euros au 31 décembre 2006 contre 758 millions d'euros au 31 décembre 2005.

23.1.2 Tableau de variation des provisions relatives aux contrats d'assurance non Vie

En millions d'euros	Provisions pour primes non acquises	Provisions de sinistres	Participation aux bénéfices et ristournes	Autres provisions techniques
Solde à l'ouverture	2 416	12 902	163	1 326
Charges de provisions d'assurance non Vie*	90	575	21	46
Entrées et sorties de portefeuille et variations de provisions	(23)	(544)	(6)	7
Différence de conversion	(28)	(38)	-	(2)
Solde à la clôture	2 455	12 895	178	1 377

* L'assurance non Vie regroupe les secteurs d'activités suivants : Biens et Responsabilités, Santé, Assistance, assurance-Crédit.

Les risques liés à l'amiante et à la pollution sont connus et pris en compte dans le cadre des protections de l'assurance. Les conséquences, notamment financières, résultant pour le Groupe des évolutions jurisprudentielles (28 février 2002) en matière de faute inexcusable de l'employeur dans le cas de l'amiante et de mise à sa charge d'une obligation de résultat en matière de sécurité sont suivies avec la plus grande attention. Les observations actuelles font ressortir que l'évolution des engagements du groupe AGF correspondant aux dossiers nouvellement reçus reste toujours très limitée.

23.2 Parts des réassureurs dans les passifs techniques des contrats d'assurance

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005 retraité
Provisions d'assurance Vie	312	308
Provisions de sinistres	33	28
Provisions pour participation aux bénéfices	7	7
Autres provisions techniques	8	7
Assurance Vie	360	350
Provisions pour primes non acquises	349	362
Provisions de sinistres	2 251	2 447
Participation aux bénéfices et ristournes	23	30
Autres provisions techniques	(8)	(9)
Assurance non Vie*	2 615	2 830
Provisions techniques des contrats libellés en Unités de Comptes	–	2
Total part des réassureurs dans les passifs techniques d'assurance	2 975	3 182

* L'assurance non Vie regroupe les secteurs d'activités suivants : Biens et Responsabilités, Santé, Assistance, assurance-Crédit.

23.3 Passifs techniques bruts relatifs à des contrats par catégories (y compris Unités de Comptes et contrats financiers)

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005 retraité
Contrats individuels Vie (y compris capitalisation) en Unités de Comptes	15 911	12 074
Contrats individuels Vie (y compris capitalisation) hors Unités de Comptes	40 220	40 264
Contrats individuels décès	183	188
Contrats collectifs Vie (y compris capitalisation) en Unités de Comptes	820	699
Contrats collectifs Vie (y compris capitalisation) hors Unités de Comptes	11 007	10 693
Contrats collectifs décès	442	432
Acceptations	853	803
Activité assurance Vie	69 436	65 153
Dommages Corporels	2 517	2 357
Automobile	4 443	4 420
Responsabilité civile	2 762	2 663
Dommages aux biens	2 312	2 326
Marine Aviation Transports	194	207
Autres affaires directes	3 688	3 824
Acceptations	1 010	1 031
Activité assurance non Vie*	16 926	16 828
Total	86 362	81 981

* L'assurance non Vie regroupe les secteurs d'activités suivants : Biens et Responsabilités, Santé, Assistance, assurance-Crédit.

23.4 Analyse de la participation aux bénéfices différée passive

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2006	31.12.2005 retraité
Participation aux bénéfices et comptabilité reflet comptabilisée par résultat :		
Participation aux bénéfices sur instruments financiers désignés comme à la juste valeur par résultat (Fair Value Option)	366	211
Participation aux bénéfices sur cessions internes des placements	(257)	(260)
Participation aux bénéfices sur autres placements	(340)	(609)
Participation aux bénéfices sur provisions mathématiques	(4)	(5)
Participation aux bénéfices sur provisions mathématiques liée au changement des tables de mortalité (cf. note 4.2.1)	(101)	-
Participation aux bénéfices sur réserve de capitalisation	176	193
Sous-total	(160)	(470)
Participation aux bénéfices et comptabilité reflet sur réévaluation d'actifs constatée par capitaux propres ^[1]	3 431	4 957
Total	3 271	4 487

[1] Impact de la réévaluation des actifs en juste valeur sur les passifs d'assurance en fonction des conditions contractuelles et ou réglementaires locales.

Le taux de la participation différée aux bénéfices sur les placements AGF Vie est égal à 75 % sur les actifs du portefeuille général et au taux contractuel sur les actifs cantonnés (entre 75 % et 100 % selon les cantons) au 31 décembre 2006 comme au 31 décembre 2005.

Le taux de participation différée est égal à 100 % pour les contrats cantonnés dont les conditions contractuelles prévoient une participation aux bénéfices égale à 100 % des produits financiers.

24 Ressources des activités du secteur bancaire

24.1 Ventilation des ressources des activités du secteur bancaire

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2006	31.12.2005 retraité
Opérations interbancaires		
Caisse, banques centrales, CCP ^[1]	-	7
Dettes à vue ^[1]	14	96
Dettes à terme	-	-
Sous-total opérations interbancaires	14	103
Compte d'épargne à régime spécial		
Dettes à vue ^[1]	385	283
Dettes à terme	845	794
Autres dettes		
Dettes à vue ^[1]	110	79
Dettes à terme	6	153
Ressources des activités du secteur bancaire	1 360	1 412

[1] Inclus dans le poste de trésorerie et équivalents de trésorerie du tableau de flux de trésorerie.

25 Impôts différés (actifs et passifs)

25.1 Impôts différés du Groupe

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2006	31.12.2005 retraité
Actifs d'impôts différés	1 220	1 374
Passifs d'impôts différés	(2 621)	(3 098)
Solde net (passif) des impôts différés	(1 401)	(1 724)
Actifs d'impôts différés du sous-groupe d'intégration fiscale AGF		
Impôts sur déficit fiscal	–	18
Impôts sur cessions internes	139	190
Impôts sur décalages temporels	412	362
Impôts sur provisions pour dépréciations des actifs	–	5
Impôts sur affectations	103	82
Impôts sur participation différée	71	82
Impôts sur instruments financiers	129	207
Autres	101	70
Total des actifs d'impôts différés du sous-groupe d'intégration fiscale AGF	955	1 016
Passifs d'impôts différés du sous-groupe d'intégration fiscale AGF		
Impôts sur cessions internes	(219)	(249)
Impôts sur décalages temporels ^[1]	(152)	(154)
Impôts sur affectations	(61)	(80)
Impôts sur l'activation des frais d'acquisition d'AGF Vie	(396)	(382)
Impôts sur annulation provision pour égalisation	(10)	(8)
Impôts sur annulation réserve de capitalisation	(433)	(438)
Impôts sur instruments financiers	(409)	(806)
Autres	(169)	(133)
Total des passifs d'impôts différés du sous-groupe d'intégration fiscale AGF	(1 849)	(2 250)
Solde des impôts différés du sous-groupe d'intégration fiscale AGF^[2]	(894)	(1 234)
Actifs d'impôts différés des autres Sociétés		
Mondial Assistance	14	14
AGF Benelux Group, Az Nederland Group, AGF RAS Group, AGF Do Brasil Group ...	211	299
Euler Hermes	12	16
Banque AGF	14	12
Autres	14	17
Total des actifs d'impôts différés des autres Sociétés	265	358
Passifs d'impôts différés des autres Sociétés		
Mondial Assistance	(9)	(1)
AGF Benelux Group, Az Nederland Group, AGF RAS Group ...	(325)	(433)
Euler Hermes	(397)	(373)
Autres	(41)	(41)
Total des passifs d'impôts différés des autres Sociétés	(772)	(848)
Solde des impôts différés des autres Sociétés	(507)	(490)
Solde net impôts différés	(1 401)	(1 724)
Après compensation des actifs et passifs d'impôts différés par entité fiscale		
Actifs d'impôts différés	297	334
Passifs d'impôts différés	(1 698)	(2 058)

[1] Les montants incluent principalement les sursis d'impôts sur les plus-values réalisées dans le cadre d'OPE.

[2] Il a été tenu compte de la contribution sociale de 3,3 % applicables à partir de 2006 (taux de 34,43 % sur l'impôt court terme et 15,495 % ou 1,67 % sur l'impôt long terme).

Incidence du contrôle fiscal 2003/2004 sur le bilan au 31 décembre 2006 :

Des contrôles, portant sur les exercices 2003 et 2004, sont achevés (sociétés AGF SA, AGF Holding, AGF International, AGF IART, AGF Vie). Des contrôles portant sur Arcalis (exercices 2003 à 2005), AGF La Lilloise (2004, 2005), Banque AGF (2004 : année d'intégration fiscale) et le Groupe intégré (contrôle sur pièces), sont en cours.

En fonction du degré de probabilité de la charge fiscale et à la suite des notifications reçues et des accords transactionnels avec l'Administration fiscale, certains redressements subsistent et seuls ceux susceptibles d'entraîner une charge certaine ou probable ont été provisionnés ou affectés à des déficits fiscaux.

	Provisions pour redressements fiscaux	Impôt différé actif	Impact net
AGF SA	29,0	-	29,0
AGF Holding	-	1,0	(1,0)
Arcalis	-	7,2	(7,2)
AGF Vie	24,0	27,0	(3,0)
AGF IART	14,0	13,0	1,0
Total	67,0	48,2	18,8

Intégration fiscale en France :

En France, le groupe AGF a opté pour le régime de l'intégration fiscale.

Sur l'exercice 2006, le périmètre de l'intégration fiscale se compose des 31 sociétés suivantes :

- AGF
- AGF Asset Management
- AGF Assurances Financières
- AGF Assurfinance
- AGF Boïeldieu
- AGF Clearing
- AGF Epargne Salariale
- AGF Holding
- AGF IART
- AGF International
- AGF La Lilloise
- AGF Richelieu
- SAS Madeleine Opéra
- AGF Vie
- AGF 2X
- Arcalis
- Athéna
- Calypso
- Camat
- Etablissements Paindavoine
- Etoile Foncière Immobilière
- Financière Cogedim Laennec
- Kléber Lamartine
- Kléber Passy
- Larose Trintaudon
- Spaceco
- SFE
- SIBI
- SAS INVCO
- SONIMM
- Vernon SA

Déficits fiscaux reportables du groupe d'intégration fiscale

Au 31 décembre 2006, le déficit fiscal du Groupe est utilisé en totalité.

Les actifs d'impôts différés sont pris en compte à hauteur des passifs d'impôts différés de même échéance dans la période au cours de laquelle ces actifs sont récupérables, ou s'il est probable que le Groupe pourra les utiliser grâce aux bénéfices imposables à venir sur lesquels il est possible d'imputer les déficits fiscaux, ou compte tenu d'options fiscales permettant d'utiliser les déficits fiscaux.

Les bénéfices fiscaux futurs sont déterminés à partir des business plans établis dans le cadre de la politique stratégique du Groupe.

Actifs d'impôts différés des Sociétés hors intégration fiscale non constatés dans les comptes :

Ils concernent les actifs d'impôts différés sur déficits fiscaux et décalages temporels d'AGF holding UK (1,3 million d'euros), de Colseguros - Colombie (4,7 millions d'euros) et AGF Brésil (0,7 million d'euros).

Impôts sur le déficit fiscal et les décalages temporels d'AGF Insurance (UK)

AGF Insurance fait partie du groupement fiscal Cornhill (groupe Allianz) depuis 1999 dont la convention prévoit que :

- AGF Insurance conserve le bénéfice de l'utilisation de son déficit fiscal,
- lorsque le groupement utilise le déficit fiscal d'AGF Insurance, celui-ci s'engage à lui payer la moitié de l'économie réalisée,
- le groupement s'engage à reverser à AGF Insurance la moitié de l'économie réalisée, dans l'hypothèse où il serait amené à utiliser à son tour ce même déficit.

En 2006 le groupement est en mesure d'utiliser la quasi totalité du déficit fiscal d'AGF Insurance

Une projection des résultats a permis d'établir que la totalité de ce déficit sera utilisée par AGF Insurance, soit 69,6 millions d'euros. En conséquence de la convention, l'utilisation du déficit en 2006 se traduit par la constatation au bilan d'une créance de 20,9 millions d'euros envers Cornhill, dont la moitié sera payée en 2007. La seconde moitié deviendra exigible lorsque AGF Insurance sera en mesure d'utiliser par elle-même ses déficits fiscaux.

Par ailleurs, les impôts différés actifs relatifs aux décalages temporels résultant des engagements de retraite sont constatés à hauteur de 10,5 millions d'euros au 31 décembre 2006.

26 Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance

26.1 Valeur nette comptable des dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2006	31.12.2005 retraité
Dépôts reçus des réassureurs	457	450
Autres	353	427
Dettes nées des opérations de réassurance cédée	810	877
Dettes nées des opérations d'assurance directe	805	874
Dettes nées des opérations de réassurance acceptée	59	89
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	864	963
Total	1 674	1 840

26.2 Ventilation des dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance par échéance au 31 décembre 2006

<i>En millions d'euros</i>	Moins de 1 an	Plus de 1 an	Total
Dettes nées des opérations d'assurance	807	3	810
Dettes nées des opérations de réassurance	837	27	864
Total	1 644	30	1 674

27 Instruments dérivés passifs

Par sociétés :

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2006	31.12.2005 retraité
AGF Vie	98	107
AGF SA	20	62
AGF International	26	20
Banque AGF	5	12
Euler Hermes	–	1
Autres	6	4
Total instruments dérivés passifs	155	206

28 Autres dettes

28.1 Ventilation des autres dettes par nature de dettes

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2006	31.12.2005 retraité
Dettes d'impôt exigible	210	164
Comptes courants créditeurs	100	224
Autres dettes fiscales et sociales	373	376
Produits constatés d'avance	26	32
Garantie financière	505	741
Dettes sur prestations de service	119	104
Dettes de personnel	293	271
Autres	1 389	1 192
Total autres dettes	3 015	3 104

28.2 Ventilation par échéance

<i>En millions d'euros</i>	Moins de 1 an	Plus de 1 an	Total
Autres dettes	2 917	98	3 015

29 Actifs et passifs destinés à être cédés ou abandonnés

Aucun actif et passif destiné à être cédé ou abandonné n'a été constaté au cours de l'exercice 2006.

Notes sur le compte de résultat consolidé

30 Chiffre d'affaires du Groupe (toutes activités confondues)

Décomposition du chiffre d'affaires consolidé

En millions d'euros	Exercice 2006	Exercice 2005 retraité
Primes émises	17 650	16 765
Autres prestations d'assurance	527	447
Chiffre d'affaires provenant des sociétés d'assurance	18 177	17 212
Chiffre d'affaires des autres activités	53	51
Chiffre d'affaires total	18 230	17 263
Pour information :		
Produit net bancaire	354	297

30.1 Chiffre d'affaires d'assurance

30.1.1 Primes émises

Primes émises par catégorie

En millions d'euros	Exercice 2006	Exercice 2005 retraité
Cotisations émises (affaires directes et acceptations) :		
Automobile	3 092	3 125
Responsabilité civile	595	526
Dommages aux biens	2 248	2 240
Marine, Aviation, Transports	187	168
Autres affaires directes non Vie	429	384
Acceptations en réassurance non Vie	354	261
Biens et Responsabilités ^[1]	6 905	6 704
Santé ^[1]	1 850	1 750
Assurance-Crédit	1 658	1 639
Assistance	501	476
Contrats individuels Vie (y compris capitalisation) en Unités de Comptes	2 872	2 069
Contrats individuels Vie (y compris capitalisation) hors Unités de Comptes	2 615	2 924
Contrats individuels décès hors Unités de Comptes	209	139
Contrats collectifs Vie (y compris capitalisation) en Unités de Comptes	52	41
Contrats collectifs Vie (y compris capitalisation) hors Unités de Comptes	507	520
Contrats collectifs décès hors Unités de Comptes	421	401
Acceptations en réassurance Vie hors Unités de Comptes	60	102
Assurance Vie	6 736	6 196
Chiffre d'affaires brut de réassurance	17 650	16 765
Cessions et rétrocessions :		
Biens et Responsabilités	(1 137)	(1 152)
Santé	(145)	(147)
Assurance-Crédit	(534)	(678)
Assistance	(5)	(7)
Assurance Vie	(92)	(93)
Cotisations cédées en réassurance	(1 913)	(2 077)
Chiffre d'affaires net de réassurance	15 737	14 688

[1] Reclassement d'acceptations d'AGF IART de Biens et Responsabilités à Santé pour 107,9 millions d'euros au 31 décembre 2005.

30.1.2 Autres produits d'exploitation technique

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2006	Exercice 2005 retraité
Autres prestations d'assurance	527	447
Autres	26	23
Autres produits d'exploitation technique	553	470

30.2 Produit net bancaire

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2006				Exercice 2005 retraité
	Banque AGF	Autres sociétés françaises	Autres sociétés étrangères	Total	Total
Intérêts et produits assimilés	145	3	12	160	158
Dividendes et autres revenus des titres à revenu variable	-	-	-	-	-
Commissions (produit)	14	275	33	322	248
Gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat	-	1	(1)	-	10
Gains ou pertes sur actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-
Autres produits d'exploitation bancaire	16	-	16	32	32
Produit d'exploitation bancaire	175	279	60	514	448
Intérêts et charges assimilés	(62)	(28)	(7)	(97)	(82)
Honoraires et commissions (charge)	(4)	(30)	(2)	(36)	(32)
Autres charges d'exploitation bancaire	(14)	-	(13)	(27)	(37)
Produit net bancaire	95	221	38	354	297
Charges générales d'exploitation	(41)	(111)	(9)	(161)	(159)
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	(3)	-	(3)	(3)
Pertes de valeur sur prêts et crédits	(2)	-	-	(2)	4
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	11	-	-	11	12
Transferts intersectoriels	(44)	6	(16)	(54)	(44)
Résultat opérationnel courant corrigé	19	113	13	145	107

31 Résultat consolidé par secteur d'activité ventilé par secteur géographique

31.1 Résultat consolidé de l'assurance Biens et Responsabilités par secteur géographique

31.1.1 Résultat consolidé de l'assurance Biens et Responsabilités par secteur géographique en 2006

En millions d'euros	France	Belgique	Pays-Bas	Espagne	Amérique du Sud	Dom-Tom et autres pays	Total
Primes émises	3 772	310	910	977	705	231	6 905
Variation des primes non acquises	35	(1)	4	(37)	(46)	(10)	(55)
Primes acquises	3 807	309	914	940	659	221	6 850
Produits d'exploitation bancaire	–	–	–	–	–	–	–
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	–	–	–	–	–	–	–
Autres produits d'exploitation technique	4	–	–	–	–	–	4
Revenus des instruments financiers	316	38	61	44	17	48	524
Charges sur instruments financiers	(22)	(3)	(2)	(3)	(11)	(1)	(42)
Revenus immobiliers	91	–	–	7	1	–	99
Charges immobilières	(54)	–	–	–	–	–	(54)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	23	1	3	–	–	–	27
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	346	7	15	14	2	4	388
Variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	(3)	–	–	–	35	1	33
Variation des dépréciations sur instruments financiers (y compris immeubles)	(7)	–	(1)	3	(1)	(1)	(7)
Produits des placements nets de charges	690	43	76	65	43	51	968
Charges des prestations des contrats	(2 381)	(178)	(480)	(660)	(368)	(166)	(4 233)
Produits des cessions en réassurance	232	25	41	87	97	38	520
Charges des cessions en réassurance	(612)	(52)	(113)	(107)	(191)	(48)	(1 123)
Charges d'exploitation bancaire	–	–	–	–	–	–	–
Charges des autres activités	–	–	–	–	–	–	–
Frais d'acquisition des contrats	(641)	(80)	(190)	(163)	(116)	(44)	(1 234)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	–	–	–	–	–	–	–
Frais d'administration	(220)	(25)	(74)	(15)	(66)	(19)	(419)
Autres produits opérationnels courants non techniques	3	1	3	5	–	14	26
Autres charges opérationnelles courantes techniques	(10)	(4)	–	(2)	(15)	(11)	(42)
Autres charges opérationnelles courantes non techniques	(17)	(3)	8	(2)	(2)	(3)	(19)
Résultat opérationnel courant	855	36	185	148	41	33	1 298
Transferts intersectoriels financiers	(5)	1	(8)	–	–	–	(12)
Transferts intersectoriels de réassurance	–	(4)	–	(11)	4	–	(11)
Résultat opérationnel courant corrigé	850	33	177	137	45	33	1 275
Charges de financement	(1)	–	–	–	–	–	(1)
Résultat après impôts des activités discontinues	–	–	–	–	–	–	–
Résultat sectoriel	849	33	177	137	45	33	1 274
Intérêts minoritaires	(9)	–	–	(5)	(3)	(3)	(20)
Contribution au résultat consolidé hors impôts et autres produits et charges opérationnels	840	33	177	132	42	30	1 254

31.1.2 Résultat consolidé de l'assurance Biens et Responsabilités par secteur géographique en 2005 retraité

<i>En millions d'euros</i>	France	Belgique	Pays-Bas	Espagne	Amérique du Sud	Dom-Tom et autres pays	Total
Primes émises	3 802	306	909	907	580	200	6 704
Variation des primes non acquises	20	–	6	(23)	(24)	(6)	(27)
Primes acquises	3 822	306	915	884	556	194	6 677
Produits d'exploitation bancaire	–	–	–	–	–	–	–
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	–	–	–	–	–	–	–
Autres produits d'exploitation technique	4	–	–	(1)	–	1	4
Revenus des instruments financiers	277	36	60	38	21	44	476
Charges sur instruments financiers	(24)	(2)	(1)	(4)	(14)	(2)	(47)
Revenus immobiliers	50	–	–	6	1	1	58
Charges immobilières	(14)	–	–	–	–	(1)	(15)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	7	–	–	–	–	–	7
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	261	7	6	16	9	3	302
Variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	24	–	(4)	4	38	–	62
Variation des dépréciations sur instruments financiers (y compris immeubles)	(6)	–	–	(1)	15	(1)	7
Produits des placements nets de charges	575	41	61	59	70	44	850
Charges des prestations des contrats	(2 526)	(179)	(499)	(676)	(286)	(148)	(4 314)
Produits des cessions en réassurance	311	37	23	137	67	36	611
Charges des cessions en réassurance	(645)	(52)	(109)	(104)	(180)	(43)	(1 133)
Charges d'exploitation bancaire	–	–	–	–	–	–	–
Charges des autres activités	–	–	–	–	–	–	–
Frais d'acquisition des contrats	(670)	(74)	(182)	(153)	(104)	(35)	(1 218)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	–	–	–	–	–	–	–
Frais d'administration	(214)	(28)	(65)	(17)	(55)	(19)	(398)
Autres produits opérationnels courants non techniques	11	8	(8)	–	2	8	21
Autres charges opérationnelles courantes techniques	(110)	1	–	2	(7)	(6)	(120)
Autres charges opérationnelles courantes non techniques	100	(14)	18	(1)	(1)	(11)	91
Résultat opérationnel courant	658	46	154	130	62	21	1 071
Transferts intersectoriels financiers	(4)	(1)	(5)	–	–	–	(10)
Transferts intersectoriels de réassurance	(13)	(3)	1	(8)	1	9	(13)
Résultat opérationnel courant corrigé	641	42	150	122	63	30	1 048
Charges de financement	(1)	–	–	–	–	–	(1)
Résultat après impôts des activités discontinuées	–	–	–	–	–	–	–
Résultat sectoriel	640	42	150	122	63	30	1 047
Intérêts minoritaires	(9)	–	–	(3)	(1)	(6)	(19)
Contribution au résultat consolidé hors impôts et autres produits et charges opérationnels	631	42	150	119	62	24	1 028

31.2 Résultat consolidé de l'assurance Santé par secteur géographique

31.2.1 Résultat consolidé de l'assurance Santé par secteur géographique en 2006

En millions d'euros	France	Belgique	Pays-Bas	Espagne	Amérique du sud	Dom-Tom et autres pays	Total
Primes émises	1 537	46	13	31	161	62	1 850
Variation des primes non acquises	1	–	–	(1)	(4)	–	(4)
Primes acquises	1 538	46	13	30	157	62	1 846
Produits d'exploitation bancaire	–	–	–	–	–	–	–
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	–	–	–	–	–	–	–
Autres produits d'exploitation technique	–	–	–	–	–	–	–
Revenus des instruments financiers	106	7	1	–	2	5	121
Charges sur instruments financiers	(7)	–	–	–	(2)	(4)	(13)
Revenus immobiliers	28	–	–	–	–	–	28
Charges immobilières	(15)	–	–	–	–	–	(15)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	8	–	–	–	–	–	8
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	107	–	–	–	2	–	109
Variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	2	–	–	–	5	–	7
Variation des dépréciations sur instruments financiers (y compris immeubles)	(3)	–	–	–	–	–	(3)
Produits des placements nets de charges	226	7	1	–	7	1	242
Charges des prestations des contrats	(1 124)	(40)	(2)	(18)	(121)	(27)	(1 332)
Produits des cessions en réassurance	107	4	–	1	2	3	117
Charges des cessions en réassurance	(131)	(4)	(2)	(2)	(2)	(4)	(145)
Charges d'exploitation bancaire	–	–	–	–	–	–	–
Charges des autres activités	–	–	–	–	–	–	–
Frais d'acquisition des contrats	(242)	(7)	(2)	(5)	(18)	(16)	(290)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	–	–	–	–	–	–	–
Frais d'administration	(76)	(5)	(5)	–	(17)	(2)	(105)
Autres produits opérationnels courants non techniques	1	–	–	–	–	–	1
Autres charges opérationnelles courantes techniques	(4)	–	–	–	(2)	–	(6)
Autres charges opérationnelles courantes non techniques	(4)	–	–	–	–	–	(4)
Résultat opérationnel courant	291	1	3	6	6	17	324
Transferts intersectoriels financiers	(2)	–	–	–	–	–	(2)
Transferts intersectoriels de réassurance	(13)	–	–	–	–	(3)	(16)
Résultat opérationnel courant corrigé	276	1	3	6	6	14	306
Charges de financement	–	–	–	–	–	–	–
Résultat après impôts des activités discontinuées	–	–	–	–	–	–	–
Résultat sectoriel	276	1	3	6	6	14	306
Intérêts minoritaires	(4)	–	–	–	(2)	(1)	(7)
Contribution au résultat consolidé hors impôts et autres produits et charges opérationnels	272	1	3	6	4	13	299

31.2.2 Résultat consolidé de l'assurance Santé par secteur géographique en 2005 retraité

<i>En millions d'euros</i>	France	Belgique	Pays-Bas	Espagne	Amérique du Sud	Dom-Tom et autres pays	Total
Primes émises	1 458	45	17	29	137	64	1 750
Variation des primes non acquises	11	–	–	(1)	(2)	–	8
Primes acquises	1 469	45	17	28	135	64	1 758
Produits d'exploitation bancaire	–	–	–	–	–	–	–
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	–	–	–	–	–	–	–
Autres produits d'exploitation technique	1	–	–	–	–	–	1
Revenus des instruments financiers	100	7	2	1	5	2	117
Charges sur instruments financiers	(6)	–	–	–	(2)	(1)	(9)
Revenus immobiliers	16	–	–	–	–	–	16
Charges immobilières	(5)	–	–	–	–	–	(5)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	2	–	–	–	–	–	2
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	85	–	(1)	–	2	–	86
Variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	10	–	–	–	5	–	15
Variation des dépréciations sur instruments financiers (y compris immeubles)	(4)	–	–	–	–	–	(4)
Produits des placements nets de charges	198	7	1	1	10	1	218
Charges des prestations des contrats	(1 199)	(43)	(8)	(19)	(96)	(39)	(1 404)
Produits des cessions en réassurance	138	3	3	–	2	1	147
Charges des cessions en réassurance	(133)	(3)	(1)	(2)	(2)	(5)	(146)
Charges d'exploitation bancaire	–	–	–	–	–	–	–
Charges des autres activités	–	–	–	–	–	–	–
Frais d'acquisition des contrats	(239)	(8)	(4)	(4)	(18)	(16)	(289)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	–	–	–	–	–	–	–
Frais d'administration	(66)	(5)	(2)	–	(16)	(1)	(90)
Autres produits opérationnels courants non techniques	8	–	–	–	1	–	9
Autres charges opérationnelles courantes techniques	(40)	–	–	–	(1)	–	(41)
Autres charges opérationnelles courantes non techniques	22	–	–	–	–	–	22
Résultat opérationnel courant	159	(4)	6	4	15	5	185
Transferts intersectoriels financiers	–	–	–	–	–	–	–
Transferts intersectoriels de réassurance	4	–	–	–	–	(2)	2
Résultat opérationnel courant corrigé	163	(4)	6	4	15	3	187
Charges de financement	–	–	–	–	–	–	–
Résultat après impôts des activités discontinuées	–	–	–	–	–	–	–
Résultat sectoriel	163	(4)	6	4	15	3	187
Intérêts minoritaires	(3)	–	–	–	–	–	(3)
Contribution au résultat consolidé hors impôts et autres produits et charges opérationnels	160	(4)	6	4	15	3	184

31.3 Résultat consolidé de l'assurance Vie par secteur géographique

31.3.1 Résultat consolidé de l'assurance Vie par secteur géographique en 2006

En millions d'euros	France	Belgique	Pays-Bas	Espagne	Amérique du Sud	Dom-Tom et autres pays	Total
Primes émises	5 325	579	418	258	49	107	6 736
Variation des primes non acquises	-	-	-	(1)	(1)	-	(2)
Primes acquises	5 325	579	418	257	48	107	6 734
Produits d'exploitation bancaire	-	-	-	-	-	-	-
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	-	-	-	-	-	-	-
Autres produits d'exploitation technique	4	2	12	1	3	-	22
Revenus des instruments financiers	3 001	280	178	161	10	23	3 653
Charges sur instruments financiers	(415)	(3)	(3)	(24)	(1)	(2)	(448)
Revenus immobiliers	142	18	-	1	-	1	162
Charges immobilières	(37)	(2)	-	-	-	-	(39)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	84	1	-	-	-	-	85
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	944	59	13	22	3	3	1 044
Variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	184	(10)	(1)	4	3	-	180
Variation des dépréciations sur instruments financiers (y compris immeubles)	(45)	(13)	-	-	-	-	(58)
Produits des placements nets de charges	3 858	330	187	164	15	25	4 579
Charges des prestations des contrats	(7 973)	(781)	(470)	(340)	(35)	(84)	(9 683)
Produits des cessions en réassurance	48	-	5	4	4	2	63
Charges des cessions en réassurance	(64)	(2)	(12)	(5)	(6)	(2)	(91)
Charges d'exploitation bancaire	-	-	-	-	-	-	-
Charges des autres activités	-	-	-	-	-	-	-
Frais d'acquisition des contrats	(525)	(39)	(54)	(27)	(17)	(24)	(686)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	-	-	-	-	-	-	-
Frais d'administration	(238)	(37)	(36)	(2)	(12)	(8)	(333)
Autres produits opérationnels courants non techniques	10	-	-	-	-	-	10
Autres charges opérationnelles courantes techniques	(1)	(2)	2	(1)	(3)	(1)	(6)
Autres charges opérationnelles courantes non techniques	(36)	(3)	(6)	-	-	-	(45)
Résultat opérationnel courant	408	47	46	51	(3)	15	564
Transferts intersectoriels financiers	68	3	(1)	1	-	-	71
Transferts intersectoriels de réassurance	24	-	14	-	-	(1)	37
Résultat opérationnel courant corrigé	500	50	59	52	(3)	14	672
Charges de financement	(2)	-	-	-	-	-	(2)
Résultat après impôts des activités discontinues	-	-	-	-	-	-	-
Résultat sectoriel	498	50	59	52	(3)	14	670
Intérêts minoritaires	(2)	-	-	(11)	-	(1)	(14)
Contribution au résultat consolidé hors impôts et autres produits et charges opérationnels	496	50	59	41	(3)	13	656

31.3.2 Résultat consolidé de l'assurance Vie par secteur géographique en 2005 retraité

<i>En millions d'euros</i>	France	Belgique	Pays-Bas	Espagne	Amérique du Sud	Dom-Tom et autres pays	Total
Primes émises	4 884	582	373	228	42	87	6 196
Variation des primes non acquises	–	–	–	–	–	–	–
Primes acquises	4 884	582	373	228	42	87	6 196
Produits d'exploitation bancaire	–	–	–	–	–	–	–
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	–	–	–	–	–	–	–
Autres produits d'exploitation technique	–	–	14	–	2	–	16
Revenus des instruments financiers	2 851	277	388	175	19	20	3 730
Charges sur instruments financiers	(112)	(3)	(2)	(47)	(3)	(1)	(168)
Revenus immobiliers	158	18	–	3	–	1	180
Charges immobilières	(71)	(2)	–	–	–	–	(73)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	27	–	–	–	–	–	27
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	955	57	16	2	7	1	1 038
Variation de juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	400	49	–	6	4	–	459
Variation des dépréciations sur instruments financiers (y compris immeubles)	(38)	(12)	–	(1)	–	–	(51)
Produits des placements nets de charges	4 170	384	402	138	27	21	5 142
Charges des prestations des contrats	(7 959)	(805)	(679)	(307)	(40)	(73)	(9 863)
Produits des cessions en réassurance	64	1	26	4	3	4	102
Charges des cessions en réassurance	(63)	(2)	(13)	(6)	(7)	(2)	(93)
Charges d'exploitation bancaire	–	–	–	–	–	–	–
Charges des autres activités	–	–	–	–	–	–	–
Frais d'acquisition des contrats	(492)	(37)	(42)	(19)	(16)	(18)	(624)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	–	–	–	–	–	–	–
Frais d'administration	(216)	(35)	(35)	(2)	(5)	(9)	(302)
Autres produits opérationnels courants non techniques	25	4	1	1	–	–	31
Autres charges opérationnelles courantes techniques	(93)	–	–	(1)	(4)	(5)	(103)
Autres charges opérationnelles courantes non techniques	42	(8)	3	–	–	–	37
Résultat opérationnel courant	362	84	50	36	2	5	539
Transferts intersectoriels financiers	73	2	13	1	–	–	89
Transferts intersectoriels de réassurance	(3)	–	–	–	1	(1)	(3)
Résultat opérationnel courant corrigé	432	86	63	37	3	4	625
Charges de financement	(2)	–	(2)	–	–	–	(4)
Résultat après impôts des activités discontinues	–	–	–	–	–	–	–
Résultat sectoriel	430	86	61	37	3	4	621
Intérêts minoritaires	(2)	–	–	(7)	–	(2)	(11)
Contribution au résultat consolidé hors impôts et autres produits et charges opérationnels	428	86	61	30	3	2	610

31.4 Résultat consolidé du secteur bancaire par secteur géographique

31.4.1 Résultat consolidé du secteur bancaire par secteur géographique en 2006

<i>En millions d'euros</i>	France	Belgique	Pays-Bas	Espagne	Amérique du Sud	Dom-Tom et autres pays	Total
Produits d'exploitation bancaire	454	–	58	–	2	–	514
Total des produits d'exploitation courante	454	–	58	–	2	–	514
Charges d'exploitation bancaire	(294)	–	(30)	–	(1)	–	(325)
Autres produits opérationnels courants non techniques	–	–	–	–	–	–	–
Autres charges opérationnelles courantes techniques	–	–	–	–	–	–	–
Autres charges opérationnelles courantes non techniques	(1)	–	–	–	–	–	(1)
Total des charges d'exploitation courante	(295)	–	(30)	–	(1)	–	(326)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	11	–	–	–	–	–	11
Résultat opérationnel courant	170	–	28	–	1	–	199
Transferts intersectoriels	(38)	–	(16)	–	–	–	(54)
Résultat opérationnel courant corrigé	132	–	12	–	1	–	145
Résultat après impôts des activités discontinuées	–	–	–	–	–	–	–
Résultat sectoriel	132	–	12	–	1	–	145
Intérêts minoritaires	(6)	–	–	–	–	–	(6)
Contribution au résultat consolidé hors impôts et autres produits et charges opérationnels	126	–	12	–	1	–	139

La charge d'exploitation bancaire comporte notamment les charges d'intérêts et de commissions, le coût du risque.

31.4.2 Résultat consolidé du secteur bancaire par secteur géographique en 2005 retraité

<i>En millions d'euros</i>	France	Belgique	Pays-Bas	Espagne	Amérique du Sud	Dom-Tom et autres pays	Total
Produits d'exploitation bancaire	384	–	62	–	2	–	448
Total des produits d'exploitation courante	384	–	62	–	2	–	448
Charges d'exploitation bancaire	(272)	–	(34)	–	(1)	–	(307)
Autres produits opérationnels courants non techniques	–	–	–	–	–	–	–
Autres charges opérationnelles courantes techniques	–	–	–	–	–	–	–
Autres charges opérationnelles courantes non techniques	(1)	–	(1)	–	–	–	(2)
Total des charges d'exploitation courante	(273)	–	(35)	–	(1)	–	(309)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	12	–	–	–	–	–	12
Résultat opérationnel courant	123	–	27	–	1	–	151
Transferts intersectoriels	(31)	–	(13)	–	–	–	(44)
Résultat opérationnel courant corrigé	92	–	14	–	1	–	107
Résultat après impôts des activités discontinuées	–	–	–	–	–	–	–
Résultat sectoriel	92	–	14	–	1	–	107
Intérêts minoritaires	(3)	–	–	–	–	–	(3)
Contribution au résultat consolidé hors impôts et autres produits et charges opérationnels	89	–	14	–	1	–	104

La charge d'exploitation bancaire comporte notamment les charges d'intérêts et de commissions, le coût du risque.

31.5 Résultat consolidé des holdings par secteur géographique

31.5.1 Résultat consolidé des holdings par secteur géographique en 2006

<i>En millions d'euros</i>	France	Belgique	Pays-Bas	Espagne	Amérique du Sud	Dom-Tom et autres pays	Total
Chiffre d'affaires	–	–	–	–	–	–	–
Autres produits opérationnels courants	1	–	99	–	–	–	100
Achats consommés	–	–	–	–	–	–	–
Charges de personnel (y compris la participation des salariés)	(37)	–	(86)	–	–	–	(123)
Autres charges d'exploitation	(12)	–	2	–	(2)	(1)	(13)
Impôts et taxes	–	–	–	–	–	–	–
Autres charges opérationnelles courantes	(14)	–	(16)	–	(1)	–	(31)
Dotations aux amortissements et provisions	(1)	–	–	–	–	–	(1)
Résultat d'exploitation	(63)	–	(1)	–	(3)	(1)	(68)
Charges et produits financiers	70	–	5	–	4	1	80
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	7	–	–	–	–	–	7
Résultat opérationnel courant	14	–	4	–	1	–	19
Transferts intersectoriels	(45)	–	(4)	–	–	–	(49)
Résultat opérationnel courant corrigé	(31)	–	–	–	1	–	(30)
Charges de financement	(70)	–	(1)	–	–	–	(71)
Résultat après impôts des activités discontinues	–	–	–	–	–	–	–
Résultat sectoriel	(101)	–	(1)	–	1	–	(101)
Intérêts minoritaires	–	–	–	–	–	–	–
Contribution au résultat consolidé hors impôts et autres produits et charges opérationnels	(101)	–	(1)	–	1	–	(101)

31.5.2 Résultat consolidé des holdings par secteur géographique en 2005 retraité

<i>En millions d'euros</i>	France	Belgique	Pays-Bas	Espagne	Amérique du Sud	Dom-Tom et autres pays	Total
Chiffre d'affaires	-	-	-	-	-	-	-
Autres produits opérationnels courants	32	-	86	-	-	-	118
Achats consommés	-	-	-	-	-	-	-
Charges de personnel (y compris la participation des salariés)	(39)	-	(87)	-	(2)	-	(128)
Autres charges d'exploitation	(69)	-	-	-	(1)	(1)	(71)
Impôts et taxes	(1)	-	-	-	-	-	(1)
Autres charges opérationnelles courantes	(47)	-	-	-	-	-	(47)
Dotations aux amortissements et provisions	-	-	-	-	-	-	-
Résultat d'exploitation	(124)	-	(1)	-	(3)	(1)	(129)
Charges et produits financiers	69	-	-	-	6	-	75
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	1	-	-	-	-	-	1
Résultat opérationnel courant	(54)	-	(1)	-	3	(1)	(53)
Transferts intersectoriels	(37)	-	(3)	-	-	-	(40)
Résultat opérationnel courant corrigé	(91)	-	(4)	-	3	(1)	(93)
Charges de financement	(67)	-	(4)	-	-	-	(71)
Résultat après impôts des activités discontinuées	-	-	-	-	-	-	-
Résultat sectoriel	(158)	-	(8)	-	3	(1)	(164)
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-
Contribution au résultat consolidé hors impôts et autres produits et charges opérationnels	(158)	-	(8)	-	3	(1)	(164)

31.6 Résultat consolidé des autres activités par secteur géographique

31.6.1 Résultat consolidé des autres activités par secteur géographique en 2006

<i>En millions d'euros</i>	France	Belgique	Pays-Bas	Espagne	Amérique du sud	Dom-Tom et autres pays	Total
Chiffre d'affaires	24	2	24	–	3	–	53
Autres produits opérationnels courants	13	–	–	–	–	1	14
Achats consommés	(1)	–	–	–	–	–	(1)
Charges de personnel (y compris la participation des salariés)	(12)	(3)	–	–	(2)	–	(17)
Autres charges d'exploitation	(13)	(2)	–	–	(3)	–	(18)
Impôts et taxes	(1)	–	–	–	–	–	(1)
Autres charges opérationnelles courantes	(18)	–	(33)	–	–	–	(51)
Dotations aux amortissements et provisions	(2)	–	–	–	–	–	(2)
Résultat d'exploitation	(10)	(3)	(9)	–	(2)	1	(23)
Charges et produits financiers	20	–	–	–	1	–	21
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	–	–	–	6	–	–	6
Résultat opérationnel courant	10	(3)	(9)	6	(1)	1	4
Transferts intersectoriels	19	3	12	–	–	–	34
Résultat opérationnel courant corrigé	29	–	3	6	(1)	1	38
Charges de financement	(16)	–	–	–	–	–	(16)
Résultat après impôts des activités discontinues	–	–	–	–	–	–	–
Résultat sectoriel	13	–	3	6	(1)	1	22
Intérêts minoritaires	–	–	(1)	–	–	–	(1)
Contribution au résultat consolidé hors impôts et autres produits et charges opérationnels	13	–	2	6	(1)	1	21

31.6.2 Résultat consolidé des autres activités par secteur géographique en 2005 retraité

En millions d'euros	France	Belgique	Pays-Bas	Espagne	Amérique du Sud	Dom-Tom et autres pays	Total
Chiffre d'affaires	23	2	23	-	3	-	51
Autres produits opérationnels courants	10	-	(24)	-	-	-	(14)
Achats consommés	(1)	-	-	-	(1)	-	(2)
Charges de personnel (y compris la participation des salariés)	(12)	(3)	(8)	-	(1)	-	(24)
Autres charges d'exploitation	(14)	-	-	-	-	-	(14)
Impôts et taxes	-	-	-	-	-	-	-
Autres charges opérationnelles courantes	(14)	(3)	-	-	-	1	(16)
Dotations aux amortissements et provisions	(1)	-	(1)	-	-	-	(2)
Résultat d'exploitation	(9)	(4)	(10)	-	1	1	(21)
Charges et produits financiers	28	1	4	-	-	1	34
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	-	-	-	5	-	-	5
Résultat opérationnel courant	19	(3)	(6)	5	1	2	18
Transferts intersectoriels	1	3	9	-	-	-	13
Résultat opérationnel courant corrigé	20	-	3	5	1	2	31
Charges de financement	(11)	-	-	-	-	-	(11)
Résultat après impôts des activités discontinuées	-	-	-	-	-	-	-
Résultat sectoriel	9	-	3	5	1	2	20
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-
Contribution au résultat consolidé hors impôts et autres produits et charges opérationnels	9	-	3	5	1	2	20

32 Autres produits et charges opérationnels

En millions d'euros	Exercice 2006	Exercice 2005 retraité
Provision pour départ en préretraite (UES AGF)	-	(72)
Provision pour restructuration Santé (régime obligatoire d'AGF IART)	-	(3)
Cessions de filiales et garanties sur les cessions de filiales		
AGF MAT	-	11
Assurances Fédérales (35 %)	-	13
Martin Maurel Vie	-	(1)
Gécina	-	40
Astrée	-	3
Sous total cessions	-	66
Total	-	(9)
Autres éléments liés aux produits et charges opérationnels ci-dessus :		
Impôts et taxes	-	30
Intérêts minoritaires	-	-
Incidence globale des autres éléments opérationnels	-	21

33 Impôts sur les bénéfiques

En millions d'euros	Exercice 2006	Exercice 2005 retraité
Impôts exigibles	(742)	(322)
Impôts différés	(77)	(248)
Total	(819)	(570)

Les charges (-), produits (+) d'impôts se décomposent de la façon suivante :

En millions d'euros	Exercice 2006	Exercice 2005 retraité
Charge d'impôt exigible du sous-groupe d'intégration fiscale AGF ^[1]	(427)	(73)
Charge d'impôt exigible des sociétés hors périmètre d'intégration fiscale	(315)	(249)
Total de la charge d'impôt exigible	(742)	(322)
Impôts du sous-groupe d'intégration fiscale AGF		
Impôts sur déficit du groupe d'intégration fiscale	(18)	(107)
Impôts différés sur activation des frais d'acquisition	(15)	(8)
Impôts sur cessions internes éliminées en consolidation	-	-
Impôts sur décalages temporels	45	(13)
Autres	(31)	(68)
Produit (charge) d'impôt différé du sous-groupe d'intégration fiscale AGF^[1]	(19)	(196)
Produit (charge) d'impôt différé des Sociétés hors périmètre d'intégration fiscale	(58)	(52)
Total du produit (charge) d'impôt différé	(77)	(248)
Charge d'impôt du groupe d'intégration fiscale ^[1]	(446)	(269)
Charge d'impôt des autres Sociétés ^[2]	(373)	(301)
Charge totale	(819)	(570)

[1] Impôt du groupe d'intégration fiscale AGF

Impôt de l'exercice 2006

En 2006, la charge d'impôt exigible a été minorée par l'utilisation des déficits reportables à taux plein des exercices antérieurs de 17 millions d'euros.

Impôt de l'exercice 2005 retraité.

En 2005, la charge d'impôt exigible a été minorée par l'utilisation des déficits reportables à taux plein des exercices antérieurs de 370 millions d'euros.

[2] Impôt des autres sociétés

Impôt de l'exercice 2006

En 2006, la charge d'impôt concerne les sociétés suivantes : Euler Hermes (171 millions d'euros), Az Nederland Group (65 millions d'euros), AGF RAS Group (62 millions d'euros), AGF Benelux Group (9 millions d'euros), AGF Do Brasil Group (11 millions d'euros), AGF UK (produits de 28 millions d'euros), Colseguros (9 millions d'euros), AGF Afrique (4 millions d'euros), AGF Alternative Asset Management (14 millions d'euros), Assurances Fédérales (9 millions d'euros), Mondial Assistance (17 millions d'euros), Banque AGF (6 millions d'euros), Protexia (4 millions d'euros) et autres (20 millions d'euros).

Impôt de l'exercice 2005 retraité

En 2005, la charge d'impôt concerne les sociétés suivantes : Euler Hermes (158 millions d'euros), Az Nederland Group (56 millions d'euros), AGF RAS Group (54 millions d'euros), AGF Benelux Group (25 millions d'euros), AGF Do Brasil Group (9 millions d'euros), Assurances Fédérales (8 millions d'euros), Mondial Assistance (3 millions d'euros), Banque AGF (-7 millions d'euros) et autres (-5 millions d'euros).

33.1 Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2006	Exercice 2005 retraité
Résultat du Groupe	1 899	1 604
Résultat des minoritaires	128	107
Résultat net d'ensemble	2 027	1 711
Produit (charge) d'impôt	(819)	(570)
Résultat des sociétés mises en équivalence	152	61
Résultat brut avant quote-part des sociétés mises en équivalence	2 694	2 220
Charge d'impôt théorique	(928)	(775)
Différences permanentes	55	113
Différences de taux	22	6
Activation de différences temporelles non constatée à la clôture précédente	9	19
Activation de déficits fiscaux non constatée à la clôture précédente	18	63
Incidences du report variable	5	4
Charge d'impôt effective	(819)	(570)

La charge d'impôt théorique est calculée avec un taux d'impôt de 34,43 % en 2006 contre 34,93 % en 2005.

34 Personnel

34.1 Effectif moyen employé par les entreprises consolidées

(pour les sociétés consolidées par intégration proportionnelle, leur effectif est retenu à hauteur du pourcentage d'intégration)

	Exercice 2006	Exercice 2005
Personnel commercial en France	4 878	4 904
Personnel de gestion en France	10 574	10 527
Personnel du réseau international	15 394	15 154
Total	30 846	30 585

34.1.1 ventilation du personnel en France par activités

	Exercice 2006	Exercice 2005
Assurance non Vie*	8 841	8 895
Assurance Vie	5 471	5 466
Banque	835	793
Autres activités et Holdings	305	277
Total	15 452	15 431

* L'assurance non Vie regroupe les secteurs d'activités suivants : Biens et Responsabilités, Santé, Assistance, assurance-Crédit.

34.1.2 Ventilation du personnel hors de France par activités

	Exercice 2006	Exercice 2005
Assurance*	13 766	13 430
Banque	83	88
Autres activités et Holdings	1 545	1 636
Total	15 394	15 154

* L'assurance regroupe les secteurs d'activités suivants : Biens et Responsabilités, Santé, assurance-Crédit, Assistance, Vie.

Evolution des effectifs

La variation des effectifs s'explique principalement par la variation du groupe Euler Hermes et du groupe Mondial Assistance.

La charge globale de personnel du groupe AGF s'élève à 1 766 millions d'euros au 31 décembre 2006 contre 1 705 millions d'euros au 31 décembre 2005.

34.2 Stock-options

Dans le cadre des articles L. 225-177 à L225-184 du Code de commerce, l'Assemblée Générale a, à plusieurs reprises depuis 1990, autorisé le Conseil d'Administration à attribuer des options d'acquisition ou de souscription d'actions aux salariés et mandataires sociaux du Groupe, dans les conditions fixées par la loi.

Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations du Conseil d'Administration a notamment pour mission d'examiner les propositions de la Direction générale intéressant la mise en place des plans de souscription ou d'achat d'actions autorisés par l'Assemblée Générale Extraordinaire et de présenter un rapport au Conseil d'Administration pour décision.

Ce comité est composé de : Monsieur A. Lévy-Lang (Président), Monsieur M. Diekmann et Madame B. Majnoni d'Intignano.

La politique d'attribution mise en place au sein du groupe AGF est unique pour l'ensemble des bénéficiaires y compris les membres du Comité Exécutif et vise principalement un objectif de fidélisation.

Elle résulte de la décision prise par le Conseil d'Administration, sur la base d'un rapport de son Comité des Rémunérations sur les propositions émanant de la Direction générale en matière de mise en place des plans de souscription ou d'achat d'actions autorisés par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

34.2.1 Nature des options

Les options attribuées par le Conseil d'Administration ont été successivement des options d'achat (jusqu'à la privatisation de la Société), des options de souscription de décembre 1996 à 1998, des options d'achat de 1999 à 2001, pour les exercices 2002, 2003, 2004 des options de souscription et pour les exercices 2005 et 2006 de nouveau des options d'achat.

34.2.2 Critères d'attribution

Sont éligibles à l'attribution d'options :

- les cadres de direction du groupe AGF,
- les mandataires sociaux et dirigeants opérationnels des filiales,
- et certains salariés dont les missions ou les réalisations justifient une attribution.

34.2.3 Périodicité des plans

Chaque année, depuis 1990, il a été procédé à une attribution d'options.

Situation des options au 31 décembre 2006

Date du Conseil d'Administration d'attribution	18.09.1998	14.09.1999	20.09.2000	19.09.2001	02.09.2002	23.09.2003	21.09.2004	19.09.2005	19.09.2006	Total
<i>En nombre d'options</i>										
Type d'option : (a) d'achat (s) de souscription	(s)	(a)	(a)	(a)	(s)	(s)	(s)	(a)	(a)	
Nombre total d'options pouvant être exercées à l'origine	959 000	1 000 000	1 000 000	1 022 100	850 000	1 118 250	1 116 600	1 398 000	1 193 300	9 657 250
Nombre total d'options pouvant être exercées au 14.05.2002 ^[1]	978 256	1 020 521	1 020 240	1 043 317	-	-	-	-	-	4 062 334
Nombre total d'options pouvant être exercées au 23.05.2005 ^[2]	981 198	1 027 412	1 031 129	1 053 231	858 698	1 131 788	1 130 656	-	-	7 214 112
dont nombre pouvant être exercé par les 10 premiers attributaires salariés ^[3]	214 870	236 711	132 363	146 790	127 263	174 149	254 137	430 500	280 000	1 996 783
dont nombre pouvant être exercé par les mandataires sociaux ^[4]	61 318	62 082	43 458	67 254	53 174	101 245	101 245	150 000	115 000	754 776
Nombre d'attributaires	230	240	341	346	356	348	315	345	342	
Date de départ d'exercice des options	16.10.2003	12.10.2004	18.10.2002	17.10.2003	30.09.2004	21.10.2004	19.10.2005	17.10.2006	17.10.2007	
Date limite de levée	16.10.2006	12.10.2007	18.10.2008	17.10.2009	30.09.2010	21.10.2011	19.10.2012	17.10.2013	17.10.2014	
Prix d'exercice (en euros)	42,07	46,50	55,11	46,97	33,25	42,12	50,86	78,24	103,45	
Nombre d'options exercées	883 621	854 383	738 579	677 909	454 869	237 119	132 346	8 000	-	3 986 826
Nombre total d'options non exerçables ^[5]	92 402	84 848	101 920	218 797	116 621	19 500	9 113	1 500	-	644 701
dont nombre d'options sur actions auxquelles il est renoncé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont nombre d'options expirées pendant la période	5 175	-	-	-	-	-	-	-	-	5 175
dont nombre d'options rendues non exerçables pendant la période ^[5]	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'options exerçables à la fin de la période	-	88 181	190 630	156 525	287 208	875 169	989 197	1 388 500	1 193 300	5 168 710

[1] Du fait d'un ajustement du nombre et du prix des options pouvant être souscrites ou achetées et non encore exercées au 14 mai 2002, résultant de la distribution de réserves décidée à cette date.

[2] Du fait d'un ajustement du nombre et du prix des options pouvant être souscrites ou achetées et non encore exercées au 23 mai 2005, résultant de la distribution de réserves décidée à cette date.

[3] Attributaires salariés non mandataires sociaux à compter de l'exercice 2000 ;
- antérieurement à l'exercice 2000, il s'agit d'options pouvant être exercées par les membres du Comité Exécutif AGE, y inclus le Président ;
- pour les exercices 2001, 2002 et 2003, 6 ex aequo portent respectivement à 12, 14 et 11, le nombre des 10 salariés qui se sont vus attribuer le plus grand nombre d'options ;
- pour l'exercice 2004, 11 ex aequo portent à 16 le nombre des 10 salariés qui se sont vus attribuer le plus grand nombre d'options ;
- pour l'exercice 2005, 18 ex aequo portent à 26 le nombre des 10 salariés qui se sont vus attribuer le plus grand nombre d'options ;
- pour l'exercice 2006, 9 ex aequo portent à 18 le nombre des 10 salariés qui se sont vus attribuer le plus grand nombre d'options.

[4] Nombre d'options pouvant être exercées par les Présidents-directeurs généraux Antoine Jeancourt-Galignani de septembre 1998 à septembre 2000 et Jean-Philippe Thierry depuis septembre 2001 à septembre 2005. Nombre d'options pouvant être exercées par les Directeurs généraux délégués Laurent Mignon et François Thomazeau au titre de l'exercice 2006.

[5] Du fait de la perte de droit.

Dont :	souscription	2 151 574
	achat	3 017 136
		<u>5 168 710</u>

La juste valeur des options d'achat ou de souscription d'actions est calculée en utilisant le modèle Black Scholes, la constatation de cette charge est étalée le cas échéant sur la période d'acquisition des droits. Le montant de la charge liée aux stock-options comptabilisée au compte de résultat s'élève à 9,3 millions d'euros en 2006 contre 11,3 millions d'euros en 2005

Caractéristiques des options accordées en 2006

Prix d'exercice	103,45
Cours de référence	98,00
Maturité	5
Valeur de l'option	13,7 euros

Hypothèse

Volatilité ^[1]	23,39 %
Dividende	4,50 %
Taux sans risque	3,92 %

[1] Moyenne des réponses à l'appel d'offre effectué dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés réalisée en 2006.

34.3 Engagements de retraite et avantages similaires

34.3.1 AGF en France (UES)

Avantages postérieurs à l'emploi

1 Régime à cotisations définies

Nom du régime

Montant des cotisations constatées en charge au cours de l'exercice – – – – –

2 Régimes à prestations définies

Descriptif général des régimes :

■ **Régime supplémentaire de retraite** : régime à prestations définies pour les cadres dirigeants offrant au maximum une prestation égale à 20 % de la moyenne des trois derniers salaires (base + bonus).

■ **Régime Ballaresque** : régime de retraite supplémentaire applicable au Président et aux Directeurs Généraux des sociétés d'assurances nationalisées. Dispositif mis en place, en 1980, par le ministère de l'Economie et des Finances. Ce dispositif a pris fin lors de la privatisation, en 1996, du groupe AGF.

■ **IFC** : Indemnités de Fin de Carrière prévues par la Convention Collective des compagnies d'assurance.

Nom du régime En millions d'euros	Régime supplémentaire de retraite	Régime Ballaresque	IFC	Total
Variation de la dette actuarielle				
Valeur de la dette actuarielle à l'ouverture	(18)	(4)	(57)	(79)
– Coût des services rendus dans la période	–	–	(3)	(3)
– Intérêt sur la dette	(1)	–	(2)	(3)
– Cotisations employés	–	–	–	–
– Modification du régime	–	–	–	–
– Acquisitions / cessions de filiales	–	–	–	–
– Réductions de régimes	–	–	–	–
– Cessations de régimes	–	–	–	–
– Gains / Pertes actuariels liés aux changements d'hypothèse	–	–	4	4
– Gains / Pertes actuariels liés aux écarts d'expérience	–	–	(4)	(4)
– Prestations payées	–	–	2	2
– Ecart de conversion	–	–	–	–
– Autres	–	–	–	–
Valeur de la dette actuarielle à la clôture (A)	(19)	(4)	(60)	(83)
Dont régimes entièrement non financés	–	(4)	(3)	(7)
Dont régimes financés en tout ou partie	(19)	–	(57)	(76)
Variation des actifs de couverture				
Juste valeur des actifs de couverture à l'ouverture	18	–	39	57
– Rendement attendu des actifs de couverture	–	–	2	2
– Ecart d'expérience sur le rendement attendu des actifs de couverture	1	–	(4)	(3)
– Cotisations employés	–	–	–	–
– Cotisations employeurs	–	–	–	–
– Acquisitions / cessions de filiales	–	–	–	–
– Réductions de régimes	–	–	–	–
– Cessations de régimes	–	–	–	–
– Prestations payées	–	–	(1)	(1)
– Ecart de conversion	–	–	–	–
– Autres	–	–	–	–
Juste valeur des actifs de couverture à la clôture (B)	19	–	36	55
Couverture financière (A) +(B)	–	(4)	(24)	(28)
– Ecarts actuariels restant à amortir (gains / pertes)	–	–	8	8
– Coût des services passés restant à amortir	–	–	–	–
Engagements nets	–	(4)	(16)	(20)

Nom du régime En millions d'euros	Régime supplémentaire de retraite	Régime Ballaresque	IFC	Total
Charge de l'exercice				
– Coût des services rendus de la période	–	–	3	3
– Coût financier (effet de la désactualisation)	1	–	2	3
– Rendement attendu des actifs de régime	–	–	(2)	(2)
– Rendement attendu de tout autre actif	–	–	–	–
– Amortissement des profits ou pertes actuariels	(1)	–	–	(1)
– Amortissement du coût des services passés	–	–	–	–
– Profit ou perte résultant de la réduction ou de la liquidation	–	–	–	–
– Plafonnements d'actifs	–	–	–	–
– Autres	–	–	–	–
Coût total de la période	–	–	3	3

Hypothèses actuarielles

Régime Euroland				
– Taux d'actualisation retenus régime	Période d'activité : 4,60 %	4,10 %		4,10 %
– Taux d'inflation retenus régime	2,00 %	2,00 %		2,00 %
– Taux de rendement attendus des actifs régime	4,00 %	–		4,00 %
– Taux attendus d'augmentation de salaires	–	3 %	Gestionnaires : Commerciaux :	3 % 2 %
– Taux d'évolution des coûts médicaux	–	–		–
– Taux d'augmentation des rentes retenu	Social Security Pension index	1,50 %	Social Security Pension index	
– Age de départ en retraite	–	–	Cadres nés avant 1950 : 62 ans, sinon 63 ans. Non cadres nés avant 1950 : 60 ans sinon 61 ans.	
– Durée résiduelle d'activité	–	–		9,22
– Autre hypothèse actuarielle importante utilisée	–	–		–
Structure des actifs de couverture				
– Actions	–	–		–
– Obligations	–	–		–
– Immobilier	–	–		–
– Autres instruments	–	–		–

34.3.2 Euler Hermes

Avantages postérieurs à l'emploi (en millions d'euros)

1 Régimes à cotisations définies

Descriptif général des régimes :

- **La Mondiale (France)** : les sociétés d'assurance sont tenues de verser 1 % de leur masse salariale annuelle à un régime de retraite par capitalisation. Les fonds sont gérés par la compagnie d'assurance La Mondiale.
- **Euler American Credit Indemnity Company Associates Retirement Savings Plan** : il s'agit d'un plan à contributions définies pour les employés à plein temps de la société Euler American Credit Indemnity qui ont réalisé au moins une heure de services. Il doit faire l'objet d'une provision conformément à l'Employee Retirement Income Security Act de 1974 (ERISA).
- **Royaume-Uni** : l'entreprise cotise pour ses employés à hauteur de 8 % des salaires. Les sommes sont investies au nom des salariés qui perçoivent des droits en fonction du retour sur investissement réalisé.
- **Scandinavie** :
 - Suède : il s'agit d'un plan multi-employeurs géré par une des plus grandes sociétés d'assurance Vie, SPP.
 - Danemark : le plan est géré par Danica, une société danoise d'assurance Vie.
 - Norvège : il s'agit d'un plan multi-employeurs géré par Vital, une société norvégienne d'assurance Vie.
 - Finlande : le plan est géré par Varma, une société d'assurance finlandaise.

Nom du régime	La Mondiale	EACI Associates Retirement Savings Plan	EHUK plc Defined contribution plan	Euler Hermes Nordic AB	Total
Montant des cotisations constatées en charge au cours de l'exercice	(1)	(2)	(1)	-	(4)

2 Régimes à prestations définies

Descriptif général des régimes :

- **Indemnités de Fin de Carrière (IFC)** : les droits au titre des IFC sont définis par la convention collective des sociétés d'assurance. Ce régime est financé en partie par un contrat souscrit auprès d'une société d'assurance.
- **PSAD** : il s'agit d'un régime de retraite surcomplémentaire qui a été fermé en 1978 et concernait les cadres dirigeants de la société Euler Hermes SFAC. Le montant des cotisations doit être versé par la Société à leurs bénéficiaires ou leurs conjoints survivants (réversion) jusqu'à leur décès. Le plan est géré par le BCAC qui communique trimestriellement à la Société le montant des cotisations à verser. Les bénéficiaires étaient au nombre de 22 au début de l'année.
- **CARDIF** : les salariés membres du Directoire ou mandataires sociaux sont éligibles au régime de retraite supplémentaire à condition de justifier de 5 années d'ancienneté minimum au départ à la retraite.
- **Trattamento di Fine Rapporto (TFR)** : est un plan de retraite établi par la législation italienne assimilable à un plan de retraite à prestations définies. Il est valorisé conformément à IAS 19 par un actuaire indépendant. Les éléments suivants ont été pris en compte pour évaluer l'engagement en fin d'exercice :
 - L'âge présumé de départ de l'entreprise a été fixé à 60 ans pour les femmes et à 65 ans pour les hommes ;
 - La probabilité de quitter l'entreprise dans les 5 années à venir pour les employés de moins de 40 ans a été déterminée selon les données historiques ;
 - La probabilité moyenne d'espérance de vie a été déterminée selon les statistiques en vigueur ;
 - La probabilité d'une demande anticipée du TFR a été calculée également par utilisation des données historiques disponibles dans l'entreprise.
 Les actifs en couverture de la dette actuarielle ne sont pas isolés au sein de Euler Hermes SIAC.
- **EHUK Defined Benefit plan** : Euler Hermes au Royaume-Uni opère un plan de retraite à prestations définies dont bénéficient l'ensemble des employés qui ont rejoint la Société le 31 décembre 2001. Grâce à ce plan, les employés bénéficieront d'une pension lors de leur départ en retraite (l'âge normal étant de 63 ans), qui sera une fraction de leur salaire au moment du départ en retraite et fonction de leur ancienneté dans l'entreprise. L'entreprise finance ces droits au travers d'un fonds dédié. Les droits à retraite sont réévalués annuellement en fonction des contraintes fixées par la loi qui prévoit différents taux de revalorisation obligatoires en fonction de la date d'acquisition des droits. La revalorisation de certains droits, notamment ceux acquis avant le 6 avril 1997 ne fait pas l'objet d'obligation légale et est discrétionnaire. Les hypothèses retenues pour le calcul de l'engagement avaient été revues en 2005 suite à la décision de ne plus financer la revalorisation de l'augmentation discrétionnaire sur les droits acquis avant 1997. Ceci tient compte de la pratique récente de l'entreprise et de la position actuelle du fonds qui tendent à réduire la probabilité que de telles revalorisations discrétionnaires soient accordées dans le futur. L'engagement a été réduit de 13,7 millions de livres sterling au 31 décembre 2005. Seulement 8 millions de livres sterling peuvent être traités comme des gains actuariels et 3,2 millions de livres sterling ont été reconnus en résultat 2006 comme des coûts des services passés. Au 31 décembre 2006, la valeur actuelle des obligations de retraite au titre de ce plan s'élève à 98,8 millions de livres sterling.
- **AVK/APV EPV** : Euler Hermes Kreditversicherungs AG, Euler Hermes Forderungsmanagement GmbH, Euler Hermes Risk Management & Co.KG et Euler Hermes Rating GmbH ont mis en place un plan de retraite à prestations définies pour l'ensemble de leurs employés. Les bénéficiaires recevront une rente lors de leur départ à la retraite à 63 ans. Ce plan est partiellement géré par des sociétés extérieures, à savoir Pensionskasse AVK et Unterstützungskasse APV. Les employés qui pourraient quitter l'entreprise avant la date prévue pourront bénéficier d'une rente d'un montant inférieur à celui prévu initialement. Euler Hermes Credit Insurance Belgium a mis en place un plan qui couvre le versement aux employés de Euler Hermes Credit Insurance Belgium et Euler Hermes Services Belgium d'un capital fixé comme étant un multiple de leur salaire à 60 ans. Il couvre aussi leur décès éventuel pour un multiple de leur salaire dépendant de la composition familiale ainsi qu'une éventuelle invalidité de l'employé. Euler Hermes Kredietverzekeringen NV (Pays-Bas) a mis en place un plan de retraite à prestations définies pour ses employés dont la gestion est assurée par Delta Lloyd.

Nom du régime	IFC	PSAD	CARDIF	TFR	Final Salary Pension Scheme	AVK/ APV EPV	Groupe Insu- rance	Euler Hermes Krediet- verzekering N.V.	Total
<i>En millions d'euros</i>									
Variation de la dette actuarielle									
Valeur de la dette actuarielle à l'ouverture	(5)	(5)	(5)	(10)	(138)	(333)	(15)	(2)	(513)
– Coût des services rendus dans la période	–	–	–	(1)	(4)	(10)	(1)	–	(16)
– Intérêt sur la dette	–	–	–	–	(7)	(14)	(1)	–	(22)
– Cotisations employés	–	–	–	–	–	(3)	–	–	(3)
– Modification du régime	–	–	–	–	–	2	–	–	2
– Acquisitions / cessions de filiales	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– Réductions de régimes	–	–	1	–	–	–	–	–	1
– Cessations de régimes	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– Gains / Pertes actuariels liés aux changements d'hypothèse	–	–	–	–	(2)	26	–	1	25
– Gains / Pertes actuariels liés aux écarts d'expérience	–	–	–	–	–	(6)	–	(1)	(7)
– Prestations payées	–	–	1	1	3	9	–	–	14
– Ecart de conversion	–	–	–	–	(3)	–	–	–	(3)
– Autres	–	–	–	–	–	–	1	(2)	(1)
– Suppression clause discrétionnaire	–	–	–	–	4	–	–	–	4
Valeur de la dette actuarielle à la clôture (A)	(5)	(5)	(3)	(10)	(147)	(329)	(16)	(4)	(519)
Dont régimes entièrement non financés	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Dont régimes financés en tout ou partie	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation des actifs de couverture									
Juste valeur des actifs de couverture à l'ouverture	1	–	5	–	125	245	8	2	386
– Rendement attendu des actifs de couverture	–	–	–	–	8	12	1	–	21
– Ecart d'expérience sur le rendement attendu des actifs de couverture	–	–	–	–	–	(2)	–	–	(2)
– Cotisations employés	–	–	–	–	–	3	–	–	3
– Cotisations employeurs	–	–	–	–	3	6	–	1	10
– Acquisitions / cessions de filiales	–	–	–	–	–	–	1	–	1
– Réductions de régimes	–	–	(1)	–	–	–	–	–	(1)
– Cessations de régimes	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– Prestations payées	–	–	(1)	–	(3)	(5)	–	–	(9)
– Ecart de conversion	–	–	–	–	2	–	–	–	2
– Autres	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Juste valeur des actifs de couverture à clôture (B)	1	–	3	–	135	259	10	3	411
Couverture financière (A) + (B)	(4)	(5)	–	(10)	(12)	(70)	(6)	(1)	(108)
– Ecart actuariels restant à amortir (gains / pertes)	–	–	–	–	(30)	(43)	(1)	–	(74)
– Coût des services passés restant à amortir	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Engagements nets	(4)	(5)	–	(10)	18	(27)	(5)	(1)	(34)

Nom du régime	IFC	PSAD	CARDIF	TFR	Final Salary Pension Scheme	AVK/ APV EPV	Groupe Insu- rance	Euler Hermes Krediet- verzekering N.V.	Total
<i>En millions d'euros</i>									
Charge de l'exercice									
– Coût des services rendus de la période	–	–	–	1	4	10	1	–	16
– Coût financier (effet de la désactualisation)	–	–	–	–	7	14	1	–	22
– Rendement attendu des actifs de régime	–	–	–	–	(8)	(12)	(1)	–	(21)
– Rendement attendu de tout autre actif	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– Amortissement des profits ou pertes actuariels	–	–	–	–	1	2	–	–	3
– Amortissement du coût des services passés	–	–	–	–	–	(2)	–	–	(2)
– Profit ou perte résultant de la réduction ou de la liquidation	–	–	(1)	–	–	–	–	–	(1)
– Plafonnements d'actifs	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– Autres	–	–	–	–	(8)	–	–	–	(8)
Coût total de la période	–	–	(1)	1	(4)	12	1	–	9
Hypothèses actuarielles									
Régime Euroland									
– Taux d'actualisation retenus régime	4,00 %	4,60 %	4,00 %	4,50 %	5,10 %	4,60 %	4,50 %	4,60 %	
– Taux d'inflation retenus régime	2,00 %	2,00 %	–	2,00 %	3,15 %	1,50 %	2,00 %	2,00 %	
– Taux de rendement attendus des actifs régime	4,00 %	–	4,00 %	–	6,40 %	5,00 %	4,50 %	4,60 %	
– Taux attendus d'augmentation de salaires	3,00 %	–	–	2,50 %	4,15 %	2,40 %	3,50 %	2,00 %	
– Taux d'évolution des coûts médicaux	–	–	–	–	–	–	–	2,00 %	
– Taux d'augmentation des rentes retenus	–	1,90 %	–	–	–	1,50 %	–	–	
– Age de départ en retraite	60	–	60	60–65	63	63	60	65	
– Durée résiduelle d'activité	10	–	5	–	20	15	12	28	
– Autre hypothèse actuarielle importante utilisée	–	60,00 %	–	–	–	–	–	–	
Structure des actifs de couverture									
– Actions	–	–	23,00 %	–	49,00 %	20,34 %	–	–	
– Obligations	100,00 %	–	27,00 %	–	31,00 %	77,21 %	–	–	
– Immobilier	–	–	–	–	–	2,43 %	–	–	
– Autres instruments	–	–	50,00 %	–	20,00 %	0,02 %	100,00 %	100,00 %	

34.3.3 AGF International

Avantages postérieurs à l'emploi (en millions d'euros)

1 Régimes à cotisations définies

Descriptif général des régimes :

■ **AGF Belgium Group :**

Optima plan groupe - AGF Life Luxembourg.

Plan à cotisations définies.

Participation de l'employeur : – personnel administratif : 6,25 % du salaire brut limité au plafond maximal cotisable et 12,5 % au delà ;
– personnel commercial : 6,25 % du salaire annuel.

Participation de l'employé : contribution volontaire, avec un plafond.

Versement de prestations sous forme de capital, en cas de vie de l'affilié, ou de décès pour les bénéficiaires, selon certaines conditions.

Couverture de frais de santé

Couverture de frais d'hospitalisation de santé concernant tous les employés.

■ **Adriatica de Seguros :**

HCM vitalicio

Il s'agit d'un régime de prévoyance santé prévu pour des anciens employés.

	AGF Belgium Group	Allianz Seguros	Colseguros	Allianz Nederland	Adriatica de Seguros	AGF UK	SNA Group	AGL (Laos)	AGF Afrique Group	Total
nom du régime	Optima plan groupe				HCM vitalicio					
Montant des cotisations constatées en charge au cours de l'exercice	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

2 Régimes à prestations définies

Descriptif général des régimes :

■ **AGF Belgium Insurance**

Plan 0022 Assubel - 2231 Sofibank Managers - 7001 Escaut - 4752 Assubel

Plan 2231 - ex. Sofibank Managers : versement d'une rente annuelle : $R = n/45 \times (70\%TMS - EPL)$ avec n = nombre d'années, TMS = rémunération moyenne des 5 dernières années, EPL = Estimation Pension Legal.

Autres plans AGF BI : fonctionnent sur la base de cotisations calculées en fonction de la rémunération fixe brute des douze derniers mois avec un seuil égal au plafond ONSS(T1) et de la rémunération brute (T).

Montants de la prime employeur : (6,39 % T1 + 15 % (T-T1), employé : (1 % T1 + 7,5 % (T-T1)). Ces plans garantissent un capital retraite aux employés.

Plans 7001 ex. Escaut et 0022-4752 ex. Assubel : constitution d'un capital retraite défini principalement en fonction de l'ancienneté, de la rémunération (T et T1), de deux coefficients variant pour l'un de 2,36 à 3,17 et l'autre de 7,41 à 8,98, fonction que ce soit un homme marié/isolé, ou une femme.

■ **Allianz Seguros :**

Plan de pensiones de los empleados de Allianz Seguros

Plan prévoyant, selon les accords de la branche assurance, de verser un mois de salaire pour cinq années d'ancienneté jusqu'à concurrence d'un seuil maximum de 10 mois de salaire.

■ **Colseguros :**

Instituto de Seguro Social

Plan répondant aux conditions prévues par le « Legal Colombian pension system », pour les anciens employés actuellement retraités.

■ **Allianz Nederland Group :**

Health care

Système de couverture des frais de santé.

Final Salary Pension Scheme

L'assiette de base de la pension correspond à un pourcentage du salaire (T1) net d'une déduction forfaitaire fixée par la Sécurité Sociale (1,80 % T1 pour le régime AZNL et 2,15 % T1 pour le régime ZWOLS). En cas du décès du membre après le départ en retraite, l'épouse en vie ou à défaut les enfants du défunt bénéficieront d'une pension de réversion. Les prestations servies aux retraités sont réajustées annuellement en fonction de l'inflation.

■ **Adriatica de Seguros :**

Clausula 24

Indemnités perçues en cas de décès, d'incapacité totale ou de retraite après 10 ans au moins de service, équivalent à un pourcentage donné de droits accumulés d'ancienneté :

$10 < x < 15$ ans = 25 % / $15 < x < 20$ ans = 50 % / > 20 ans = 100 %

D'autre part, une somme forfaitaire est versée aux employés partant à la retraite s'ils cumulent les deux conditions suivantes : être plus âgé de 55 ans pour les femmes, de 60 ans pour les hommes et avoir travaillé plus de 10 ans pour l'entreprise.

■ **AGF UK :**

Ce plan prévoit de verser un montant correspondant au dernier salaire versé, par le rapport entre le nombre d'années de service sur 60.

■ **SNA Group :**

IFS

Plan en accord avec le « National Social Security Fund Regulations », concernant tous les employés, représentant 1 mois de salaire par année de présence.

■ **AGF (Laos) :**

IFC

Indemnités de Fin de Carrière : 15 % du dernier salaire annuel par année de présence.

■ **AGF Afrique Group :**

IFC

Indemnités de Fin de Carrière : entre 20 % et 60 % du dernier salaire par année de présence.

Nom du régime	Plan 0022 Assubel 2231 Sofibank Managers 7001 Escout 4752 Assubel	Plan de pensiones de los empleados de Allianz Seguros	Instituto de Seguro Social	Final Salary Pension Scheme	Clausula 24	AGF UK Pension Fund - Health Care	IFS	IFC	IFC	Total
<i>En millions d'euros</i>										
Variation de la dette actuarielle										
Valeur de la dette actuarielle à l'ouverture	(81)	(24)	(17)	(366)	-	(207)	(1)	-	(1)	(697)
- Coût des services rendus dans la période	(4)	-	(1)	(13)	-	-	(1)	-	-	(19)
- Intérêt sur la dette	(3)	(1)	(1)	(15)	-	(10)	-	-	-	(30)
- Cotisations employés	(1)	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)
- Modification du régime	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Acquisitions / cessions de filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Réductions de régimes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Cessations de régimes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Gains / Pertes actuariels liés aux changements d'hypothèse	3	3	(1)	47	-	4	-	-	-	56
- Gains / Pertes actuariels liés aux écarts d'expérience	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1
- Prestations payées	4	-	2	7	-	8	1	-	-	22
- Ecart de conversion	-	-	1	-	-	(4)	-	-	-	(3)
- Autres	2	-	-	1	-	-	-	-	-	3
Valeur de la dette actuarielle à la clôture (A)	(80)	(22)	(17)	(338)	-	(209)	(1)	-	(1)	(668)
Dont régimes entièrement non financés	100 %	100 %	100 %	-	100 %	-	100 %	100 %	100 %	
Dont régimes financés en tout ou partie	-	-	-	81 %	-	86 %	-	-	-	
Variation des actifs de couverture										
Juste valeur des actifs de couverture à l'ouverture	-	-	-	241	-	159	-	-	-	400
- Rendement attendu des actifs de couverture	-	-	-	13	-	10	-	-	-	23
- Ecart d'expérience sur le rendement attendu des actifs de couverture	-	-	-	5	-	9	-	-	-	14
- Cotisations employés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Cotisations employeurs	-	-	-	20	-	7	-	-	-	27
- Acquisitions / cessions de filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Réductions de régimes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Cessations de régimes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Prestations payées	-	-	-	(7)	-	(8)	-	-	-	(15)
- Ecart de conversion	-	-	-	-	-	4	-	-	-	4
- Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Juste valeur des actifs de couverture à la clôture (B)	-	-	-	272	-	181	-	-	-	453
Couverture financière (A)+(B)	(80)	(22)	(17)	(66)	-	(28)	(1)	-	(1)	(215)
- Ecart actuariels restant à amortir (gains / pertes)	2	(1)	1	(2)	-	(7)	-	-	-	(7)
- Coût des services passés restant à amortir	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements nets	(78)	(23)	(16)	(68)	-	(35)	(1)	-	(1)	(222)

Nom du régime	Plan 0022 Assubel 2231 Sofibank Managers 7001 Escaut 4752 Assubel	Plan de pensiones de los empleados de Allianz Seguros	Instituto de Seguro Social	Final Salary Pension Scheme	Clausula 24	AGF UK Pension Fund - Health Care	IFS	IFC	IFC	Total
<i>En millions d'euros</i>										
Charge de l'exercice										
- Coût des services rendus de la période	4	-	1	13	-	-	-	-	-	18
- Coût financier (effet de la désactualisation)	3	1	1	15	-	10	-	-	-	30
- Rendement attendu des actifs de régime	-	-	-	(13)	-	(10)	-	-	-	(23)
- Rendement attendu de tout autre actif	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Amortissement des profits ou pertes actuariels	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1
- Amortissement du coût des services passés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Profit ou perte résultant de la réduction ou de la liquidation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Plafonnements d'actifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Coût total de la période	7	1	2	16	-	-	-	-	-	26
Hypothèses actuarielles										
Régime Euroland										
- Taux d'actualisation retenus régime	4,60 %	4,60 %	4,30 %	4,60 %	6,00 %	5,10 %	8,00 %	15,00 %	3,50 %	
- Taux d'inflation retenus régime	2,00 %	-	3,00 %	2,00 %	15,00 %	3,10 %	-	-	-	
- Taux de rendement attendus des actifs régime	-	-	-	5,30 %	-	6,85 %	-	-	-	
- Taux attendus d'augmentation de salaires	3,50 %	-	-	3,50 %	15,00 %	4,60 %	5,00 %	5,00 %	-	
- Taux d'évolution des coûts médicaux	-	-	-	5,00 %	-	-	-	-	-	
- Taux d'augmentation des rentes retenu	3,50 %	2,50 %	4,50 %	2,00 %	-	3,50 %	-	-	-	
- Age de départ en retraite	60	-	-	65	F : 55 H : 60	F : 60 H : 65	64	F : 55 H : 60	-	
- Durée résiduelle d'activité	12,40	10,00	-	14,30	23,70	11,50	-	22,60	-	
- Autre hypothèse actuarielle importante utilisée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Structure des actifs de couverture										
- Actions	-	-	-	26,34 %	-	62,46 %	-	-	-	
- Obligations	-	-	-	64,33 %	-	37,54 %	-	-	-	
- Immobilier	-	-	-	4,00 %	-	-	-	-	-	
- Autres instruments	-	-	-	5,33 %	-	-	-	-	-	

35 Engagements donnés et reçus

Récapitulatif des engagements donnés et reçus

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005 retraité
Engagements donnés		
Entreprises d'assurance	941	728
Entreprises du secteur bancaire	2 235	1 198
Autres activités	201	211
Engagements reçus		
Entreprises d'assurance	4 874	4 626
Entreprises du secteur bancaire	1 690	1 361
Autres activités	741	739
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires		
Entreprises d'assurance	842	874
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution		
Entreprises d'assurance	–	–

35.1 Engagements donnés et reçus des sociétés d'assurance

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005 retraité
Avals, cautions, garanties de crédit ^[1]	155	167
Titres et actifs acquis avec engagement de revente ^[2]	328	254
Autres engagements sur titres, actif	314	161
Autres engagements donnés	144	146
Total engagements donnés	941	728
Avals, cautions, garanties de crédit ^[3]	971	1 167
Titres et actifs acquis avec engagement de revente	–	–
Autres engagements sur titres, actif	316	160
Autres engagements reçus ^[4]	3 587	3 299
Total engagements reçus	4 874	4 626
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	842	874
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution	–	–

[1] Comprend une lettre de crédit pour 53 millions d'euros et une garantie de passif pour 15 millions d'euros.

[2] Engagements de souscription dans des fonds Private Equity.

[3] Comprend principalement des inscriptions hypothécaires d'AGF Belgium Insurance pour 945 millions d'euros.

[4] Comprend principalement les nantissements de titres Allianz Leben pour 1 391 millions d'euros chez AGF IART et 1 941 millions d'euros chez AGF Vie.

Autres engagements donnés et reçus

Caisse de retraite AGF

Selon l'accord conclu en septembre 1999 avec les syndicats sur la fermeture du régime de retraite chapeau AGF, l'allocation versée par la caisse AGF était de deux natures :

- une allocation différentielle versée aux retraités partis en retraite avant la fermeture du régime (avant le 15 septembre 1999). Elle était calculée chaque année en déduisant de la garantie globale AGF le montant des autres retraites (SS, ARRCO, AGIRC, RRP). A partir de 2000 et jusqu'en 2004, la garantie globale AGF était revalorisée chaque année d'un taux égal à la moyenne des augmentations ARRCO et AGIRC diminuée de 2 % avec un plancher de 0 % ;

- une allocation additive au bénéfice des salariés actifs à la date de fermeture du régime (15 septembre 1999). Son montant a été calculé lors de la fermeture du régime sur la base de la situation individuelle des intéressés au 31 décembre 1998. La revalorisation des droits des actifs dépend des performances financières des placements, sachant qu'un taux d'actualisation de 4,5 % a été retenu.

Par décision du Conseil d'Administration de la caisse du 8 décembre 2004, ces deux dispositifs ont été fusionnés à effet du 1^{er} janvier 2005. Cela signifie aligner l'ensemble des rentes sur un seul et même système additif de retraite supplémentaire, notamment au regard des conditions de revalorisation, et supprimer la notion de garantie globale AGF.

Les provisions constituées par la caisse à l'aide de ses réserves et une dotation de 144,8 millions d'euros versée fin 1999 par l'entreprise garantissent ces engagements qui s'élèvent à 237 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Au 31 décembre 2006, les actifs de la caisse en valeur comptable s'élèvent à 260,9 millions d'euros, dont 90,0 % en produits de taux et 10,0 % en actions et hybrides (dont 0,8 % d'hybrides). La valeur de marché de l'actif s'établit à 259,6 millions d'euros.

Les revenus courants des placements se sont élevés à 9,3 millions d'euros et les moins-values réalisées à 8 millions d'euros (dont 8,6 millions d'euros au titre des obligations, montant qui trouve sa contrepartie exacte dans la reprise à la provision pour égalisation financière mise en place pour lisser la production financière obligataire).

Garantie reçue par AGF Belgium Insurance

AGF Belgium Insurance a reçu des inscriptions hypothécaires en garantie des crédits accordés pour un montant de 945 millions d'euros.

Garantie donnée par AGF Insurance UK Ltd

AGF Insurance UK Ltd s'est engagée jusqu'en 2016, via la société LUC Holding Ltd, à gérer et louer le London Underwriting Center.

Le montant de l'engagement donné correspond aux loyers restant à payer non provisionnés.

Cession Allianz Marine UK Ltd

Dans le cadre du regroupement des activités MAT au sein du groupe Allianz, Allianz et AGF sont convenues de la cession courant 2003 par AGF IART de sa filiale à 100 % Allianz AGF MAT Ltd, renommée en 2002 Allianz Marine (UK) Ltd. Cette dernière avait pris en 2000 une participation de 25 % au capital de Tindall Riley Marine Ltd, société de management d'une mutuelle d'armateurs basée à Londres, avec un engagement d'en prendre progressivement le contrôle (50 % en 2003, 100 % en 2006). L'opération, approuvée par le Comité des Conventions, réalisée le 30 juin 2003, s'accompagne de garanties accordées par AGF IART en faveur d'Allianz Marine & Aviation Versicherungs-Aktiengesellschaft Hamburg, le cessionnaire.

Ces garanties sont limitées à 10 millions de livres sterling.

Engagements envers Allianz liés à la cession AGF MAT (cf. note 39)

Tous les engagements qui ont pu faire l'objet d'un chiffrage sont mentionnés. Lorsqu'aucun chiffre n'est transmis, cela signifie que le chiffrage n'est pas possible.

La présentation des engagements n'omet pas l'existence d'un

engagement significatif selon les normes comptables en vigueur.

Garantie de passif au profit du Crédit Lyonnais / Crédit Agricole

Une garantie de passif a été octroyée au Crédit Lyonnais / Crédit Agricole dans le cadre de la cession de sa part dans Eurofactor par Euler Hermes au Crédit Lyonnais / Crédit Agricole. Cette garantie de passif d'un montant maximum de 10 millions d'euros couvre des risques fiscaux et parafiscaux antérieurs au 31 décembre 2003 avec un seuil de déclenchement d'un million d'euros. D'autre part Euler Hermes bénéficie d'une clause de recouvrement sur certains litiges provisionnés au bilan de clôture 2004 d'Eurofactor dans le cas où la clôture future de ces dossiers entraînerait des reprises de provisions.

35.2 Engagements donnés et reçus des banques

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005 retraité
Engagements de financement donnés	313	291
Engagements de financement reçus	83	–
Engagements de garantie donnés ^[1]	1 922	907
Engagements de garantie reçus	1 607	1 361
Engagements sur titres à livrer	–	–
Engagements sur titres à recevoir	–	–
Total engagements donnés	2 235	1 198
Total engagements reçus	1 690	1 361

[1] L'augmentation s'explique par la création de nouveaux fonds chez Banque AGF.

Cautionnement accordé par Banque AGF

Banque AGF a émis un cautionnement pour le compte du groupe AGF, en faveur de l'Administration fiscale suite aux redressements fiscaux de 2001 à 2003 notifiés à la société Allianz Holding France pour 9,7 millions d'euros.

Financement des défaisances

1^{re} défaisance (cf. note 17)

2^e défaisance (cf. note 17)

Tous les engagements qui ont pu faire l'objet d'un chiffrage sont mentionnés. Lorsqu'aucun chiffre n'est transmis, cela signifie que le chiffrage n'est pas possible.

La présentation des engagements n'omet pas l'existence d'un engagement significatif selon les normes comptables en vigueur.

35.3 Engagements donnés et reçus des autres activités

En millions d'euros	31.12.2006	31.12.2005 retraité
Avals, cautions, garanties de crédit ^[1]	135	116
Autres engagements donnés ^[2]	66	95
Total engagements donnés	201	211
Avals, cautions, garanties de crédit	7	1
Autres engagements reçus ^[3]	734	738
Total engagements reçus	741	739

[1] Cautions immobilières pour 28 millions d'euros.

[2] Garantie accordée aux employés de Banco Atlantico
AGF International garantit le paiement des obligations rattachées au fonds de pension constitué au bénéfice des employés de Banco Atlantico, qui fait l'objet d'une police d'assurance (n° 0700047719) souscrite auprès d'Allianz Seguros, pour 2 millions d'euros.

Garantie accordée aux employés de Banco Espanol de Credito
AGF International garantit le paiement des obligations rattachées au fonds de pension constitué au bénéfice des employés de Banco Espanol de Credito, qui fait l'objet d'une police d'assurance (n° 215252) souscrite auprès d'Allianz Seguros, pour 55 millions d'euros.

Engagement donné par AGF International à ING Belgique
AGF International s'est portée caution au profit d'ING Belgique dans le cadre de la cession d'AGF Belgium Bank.

Garantie donnée par AGF Brasil Seguros et AGF Do Brasil à Banco Itau Holding Financiera
Dans le cadre de leur cession des titres des sociétés AGF Vida e Previdencia et Banco AGF, AGF Brasil Seguros et AGF Do Brasil ont accordé sous certaines conditions une garantie à Banco Itau Holding Financiera. Pour une même durée de trois ans, AGF International s'est engagé à se substituer à AGF Do Brasil Participações et AGF Brasil Seguros en cas de cession de leur contrôle capitalistique et en cas de défaillance de ces dernières dans l'exécution des garanties qu'elles ont accordées à l'acquéreur.

[3] Comprend principalement la ligne de crédit accordée à AGF Cash par un établissement de crédit pour 400 millions d'euros ainsi que les garanties reçues par AGF dans le cadre de l'acquisition d'AVIP

Acquisition d'AVIP Assurance Vie et Prévoyance
Dans le cadre de l'acquisition de la société d'assurance Vie AVIP Assurance Vie et Prévoyance auprès de Dresdner Bank Gestion France (DBGF), filiale française de Dresdner Bank AG, AGF a reçu des garanties de DBGF et Dresdner Bank AG, pour une durée de 3 ans ou 10 ans selon la nature des garanties.

Engagement reçu d'Allianz SE
Allianz s'est engagée, envers AGF International, à ajuster le prix d'achat d'AGF España (Luxembourg) SA, dans le cas où le déficit fiscal reportable viendrait à être utilisé, à hauteur de 50 % de l'économie ainsi réalisée.

Autres engagements (non inclus dans le tableau ci-dessus)

Garantie contre les fluctuations de change d'ARSA

AGF International s'est engagée à garantir les fluctuations de change, sur toutes devises, prêtées ou empruntées par AGF BV devenue ARSA BV.

Garantie liée à la cession d'AMB accordée à Generali

AGF International a accordé une garantie de nature fiscale à Generali lors de la cession de la participation dans AMB.

Engagements liés à l'acquisition des titres ARSA et Allianz Inversiones

La convention d'acquisition des titres ARSA et Allianz Inversiones inclut les engagements ci-dessous exposés.

a) Allianz SE s'engage à rembourser à AGF International dans le cas où ARSA et/ou Allianz Inversiones (les Compagnies) devraient régler en France, au Chili ou aux Pays-Bas :
– des impôts sur des plus-values existants à la date du contrat,
– des impôts sur les revenus réalisés par les Compagnies à la date du contrat,
– d'autres impôts liés à la distribution des bénéfices mentionnés ci-dessus,
– une majoration d'impôt réclamée par l'Administration fiscale locale sur des montants réglés avant l'acquisition.

AGF International s'engage à informer Allianz SE au préalable de toute opération pouvant aboutir au paiement d'une des taxes ci-dessus mentionnées, afin qu'Allianz SE puisse participer pleinement aux discussions préliminaires.

b) AGF International garantit de rembourser à Allianz SE 56,34 % du montant reçu du gouvernement vénézuélien au titre du litige sur les obligations Van Dam, quand ce litige sera résolu.

c) Tous les versements au titre des garanties données par Allianz Inversiones à Bice concernant la vente des titres Allianz Bice de Seguros de Vida seront réglés directement par Allianz SE à Allianz Inversiones, dans le cas où ces garanties sont effectivement dues.

Garanties fiscales

AGF Holding UK a reçu pour engagement de Allianz UK, le remboursement, dans le cas où le déficit fiscal reportable viendrait à être utilisé, de 50 % de l'économie ainsi réalisée.

Garantie donnée à Price Waterhouse Coopers

AGF octroie une garantie au cabinet Price Waterhouse Coopers, pour le cas où celui-ci ferait l'objet de poursuites dans le cadre de l'accomplissement de sa mission de « Peer Review », sur l'audit effectué par Ernst & Young pour apprécier la qualité des recherches faites en matière de contrats en déshérence.

Garantie donnée au groupe Total Fina Elf

Une lettre de garantie octroyée au groupe Total Fina Elf en termes du respect par AGF Vie de ses obligations contractuelles et financières dans le cadre de la police d'assurance émise par celle-ci, au titre d'un contrat collectif de retraite à prestations définies.

Cession Entenial

La société AGF SA s'est portée caution solidaire des engagements pris par Banque AGF au profit du CFF dans le cadre de la cession du groupe Entenial.

Les engagements pris par Banque AGF consistent en des garanties usuelles en la matière et des garanties spécifiques liées au dénouement des opérations de défaillance.

36 Gestion des risques

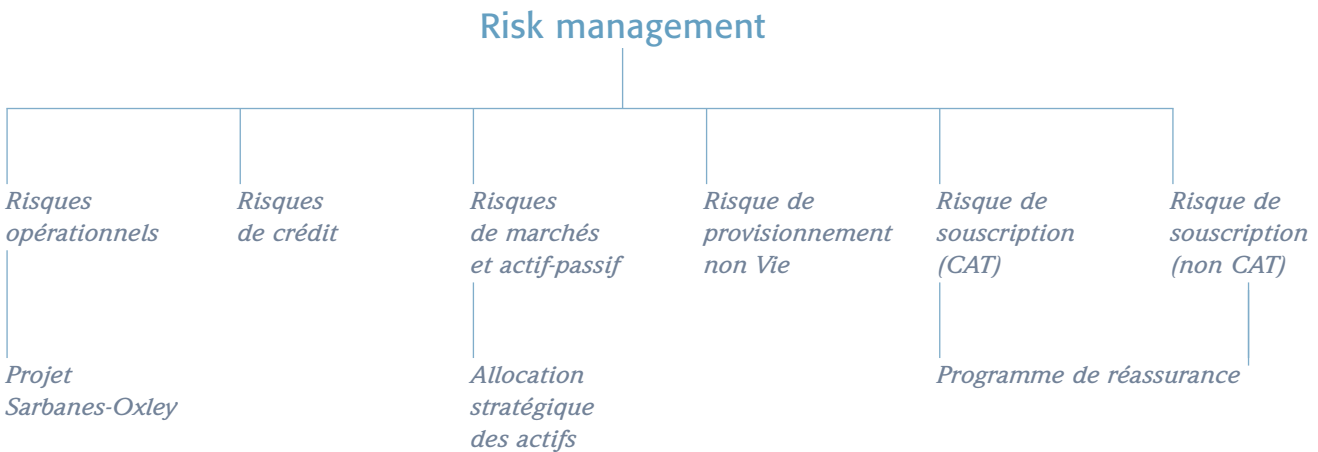
36.1 La gouvernance des risques dans le groupe AGF

Le groupe AGF attache beaucoup d'importance à la maîtrise des risques de ses différentes activités. Pour cela, il a mis en place dès 2001, au sein de la Direction Financière, un Département Risk Management qui a pour mission de mieux appréhender la gestion des risques et notamment les phénomènes d'accumulation entre les différentes entités du groupe dans un contexte rendu plus difficile par la chute des marchés financiers, les attentats terroristes, l'explosion d'usines, la concurrence accrue sur les produits et les services, l'insolvabilité de certains réassureurs, les modifications de la réglementation,...

Les objectifs du Risk Management répondent à la stratégie du groupe AGF qui vise à optimiser l'allocation de capital afin de diminuer la volatilité du résultat et de se donner les moyens d'une croissance rentable.

Ils s'inscrivent également dans le cadre de la politique de gestion des risques menée de façon coordonnée au sein du groupe Allianz. Cette politique s'articule autour de quelques principes clés, tels que la séparation des tâches entre la gestion et le contrôle des risques, la mesure du Risk Capital considéré comme indicateur clé du risque, le suivi de l'impact d'événements défavorables sur la solvabilité, la mesure des concentrations et des effets de diversification, et la mise en place de systèmes de limites et d'actions correctrices préalablement planifiées. Cette politique se décline au niveau opérationnel selon des standards minimaux, applicables à chaque filiale du groupe.

Les risques suivis par le Risk Management des AGF sont les suivants :



Le Risk Management consiste à la fois à prévenir le groupe contre certains risques, à en contrôler les conséquences négatives, mais aussi à en proposer une gestion optimale.

Il appartient au Risk Management de procéder à la cartographie et à l'évaluation des risques tant techniques que financiers et opérationnels et à traduire ces risques en terme de capital alloué aux entités opérationnelles.

La fonction Risk Management a été renforcée par la nomination de « Chief Risk Officers » dans les principales filiales du Groupe AGF (AGF Belgium, Allianz Nederland, EulerHermes, Mondial Assistance, Allianz Seguros, AGF Brasil et Colseguros en Colombie) ainsi que par la délégation de certaines fonctions « risk management » aux principaux pôles métiers en France (y compris Banque AGF et AGF Asset Management). Le principe de séparation des tâches entre la prise de risque par les centres de profit et le contrôle de ces risques de façon indépendante est respecté puisque les délégués « risk management » sont les auditeurs des centres de profit et n'ont pas de responsabilité directe dans la souscription des risques.

Un Comité des Risques mensuel, présidé par le Directeur Financier du groupe AGF assure le suivi opérationnel de la gestion des risques et coordonne les différents acteurs concernés afin de proposer des actions visant à gérer ces risques. Ce comité a compétence sur l'ensemble des risques techniques, financiers et opérationnels portés par les compagnies d'assurance, la banque et les autres sociétés du groupe AGF, en France comme à l'étranger.

Les objectifs du Comité des Risques sont principalement les suivants :

- orienter les choix stratégiques majeurs, tels que la politique de placement des principaux portefeuilles d'assurance, la politique de souscription et les nouveaux produits, la politique de réassurance, la politique de provisionnement non vie et la politique de gestion des risques catastrophes. En particulier, le Comité des Risques revoit annuellement les simulations ALM effectuées sur les portefeuilles généraux d'AGF Vie et AGF Iart et donne ses recommandations techniques concernant l'allocation stratégique des actifs sur ces portefeuilles, allocation qui est ensuite confirmée par le Comité des investissements ;

- proposer un système de limites maximum acceptable pour les différents types de risques, afin de gérer les cumuls de risques au niveau du groupe, ainsi que des solutions pour les réduire en cas de dépassement ;
- coordonner les actions de gestion des risques et diffuser une culture « risques » au sein du groupe ;
- proposer des solutions financières adaptées pour assurer un bon équilibre entre les besoins et les ressources afin de garantir la solvabilité économique et réglementaire des compagnies.

Le comité tire son pouvoir du Comité Exécutif, auquel il rapporte directement, et auquel il soumet les décisions finales pour approbation, l'exécution appartenant aux entités concernées.

36.2 Risques de marché et gestion actif-passif

36.2.1 Principes généraux

Le groupe AGF a mis en place une gestion active de ses risques de marché. Cette gestion repose sur des techniques de gestion actif-passif. L'approche des risques de marché est d'abord locale, car ils dépendent de l'environnement économique, de la structure des passifs, des contraintes réglementaires et comptables et du contexte de chaque entité ; de plus, une telle approche permet d'avoir une meilleure réactivité.

Seule la gestion actif-passif des principales filiales françaises d'assurance du groupe est commentée dans ce rapport ; les principes décrits sont largement repris par les autres entités.

36.2.2 La gestion actif-passif

Un service de Gestion Actif-Passif est opérationnel dans le groupe AGF depuis 1995. Depuis le 1^{er} janvier 2006, le service est rattaché à la Direction des Investissements, avec des correspondants dans les différentes directions techniques du groupe.

La fonction gestion actif-passif s'appuie sur plusieurs types d'outils :

- des modèles développés en interne par le service de Gestion Actif-Passif, en vie et en non vie ;
- des applications sur site central développées en interne pour projeter les passifs d'assurance vie, sous la responsabilité des directions techniques ;
- un nouveau modèle d'interaction actif-passif dénommé ALIM commun au groupe Allianz utilisé à la fois pour la gestion actif-passif des portefeuilles vie, le calcul du Risk Capital en Vie (risques de marché, risques de mortalité, risques commerciaux) et le calcul de la valeur intrinsèque des portefeuilles vie tenant compte du coût des options et garanties. Ce modèle fonctionne sur la plateforme MoSes 5.2[®].

Les méthodes retenues pour les études actif-passif visent toutes à mesurer les risques et les performances financières des divers portefeuilles du groupe. Elles intègrent les principales contraintes réglementaires et comptables applicables aux comptes consolidés IFRS, ainsi que la notion de capital économiquement nécessaire pour assurer une solvabilité continue.

Selon les cas, les modèles élaborés sont :

- déterministes (scénarios, stress testing),
- stochastiques (méthodes de Monte Carlo).

Le service de Gestion Actif-Passif est en charge :

- des études actif-passif préalables au choix de l'allocation stratégique,
- de la préparation, de la rédaction et du suivi de l'exécution des mandats de gestion signés entre les compagnies d'assurance d'une part et les gestionnaires d'actif d'autre part,
- d'études ponctuelles sur les risques actif-passif du groupe,
- de la définition de couvertures contre ces risques par des produits dérivés appropriés,
- de l'établissement des états trimestriels T2 et T3 (dit « rapport actif-passif »), destinés à l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles,
- de la rédaction du Rapport des Placements, destiné également à l'ACAM.

36.2.3 Risques des compagnies Vie en France

Les risques sont différents selon la nature des produits :

- les produits en unité de compte, pour lesquels le risque est assumé par l'assuré, à l'exception des risques liés aux garanties plancher peu nombreuses dans les portefeuilles vie en France ;
- les produits à capital garanti dits « en euros », dont les risques dépendent :
 - du taux minimum garanti, pour l'année en cours ou pour plusieurs années,
 - de la clause de participation aux bénéfices,
 - du mode de gestion des placements dans un portefeuille dédié au sein du bilan de la compagnie (« canton ») ou dans le portefeuille dit « général ».

La politique du groupe vise à diminuer la proportion et le niveau des taux garantis. Une large proportion des produits distribués par des associations et la plupart des produits nouveaux garantissent un taux nul. De ce fait, une évolution défavorable des marchés financiers a un impact qui peut être mieux partagé entre l'assureur et les assurés.

Les risques de marché auxquels les compagnies vie sont soumis sont de plusieurs natures :

- risque de hausse forte et durable des taux : si le portefeuille obligataire présente une durée trop longue, une augmentation éventuelle des rachats et une baisse de la production nouvelle risquent de conduire à la réalisation de moins-values obligataires ;
- risque de baisse forte et durable des taux : si le portefeuille obligataire a une durée trop courte, les rendements des placements pourraient à terme se situer en dessous des taux minimum garantis au passif et les marges financières se trouver diminuées ;
- risque de baisse des marchés actions : une chute sérieuse et durable des marchés actions peut conduire à des moins-values latentes et donc à une diminution du rendement comptable futur espéré, et peuvent menacer le respect des contraintes réglementaires ;
- risque de baisse du marché immobilier : le mécanisme est identique à celui décrit pour les actions, avec une incidence en général plus progressive.

– risque de change : les actifs et les passifs sont évalués dans les devises d'origine et convertis au cours de clôture. Tout écart d'adossement des actifs et des passifs en devises au bilan peut conduire à des résultats de change.

Risque de taux

Les sociétés vie en France disposent d'un portefeuille obligataire globalement en plus-value latente. Les activités vie en France sont exposées à un risque de baisse des taux limité en raison du faible écart de durée entre les actifs et les passifs, et de taux garantis moyens bas (forte proportion de contrats à taux zéro).

Par ailleurs, en cas de hausse des taux, la possibilité de rachats sur les produits d'épargne pourrait raccourcir la durée des passifs. Ce risque spécifique à l'assurance vie en France est en partie couvert par des produits dérivés (caps).

Risque de baisse des marchés actions

Le portefeuille actions des compagnies Vie en France est diversifié, avec une forte prépondérance investie sur les marchés de la zone Euro, mais aussi une part significative sur les marchés diversification sectorielle du portefeuille. La volatilité globale du portefeuille actions est donc moindre que celle d'un portefeuille d'actions françaises ou même purement européennes.

Risque de baisse du marché immobilier

L'essentiel des placements immobiliers Vie, en forte plus-value latente, sont situés sur le portefeuille général d'AGF Vie.

Le risque de baisse du marché immobilier est un risque intermédiaire entre risque actions et risque de taux.

La faible corrélation entre les trois principaux risques de marché fait que le risque global est inférieur à la somme des trois risques pris isolément.

36.2.4 Risques des compagnies non Vie en France (hors groupe Euler Hermes)

Les risques des compagnies non vie en France diffèrent de ceux des compagnies vie du fait de la faible corrélation entre l'actif et le passif : les primes et les sinistres, tout comme l'évolution des provisions techniques, sont en général peu sensibles aux variations des marchés financiers. La production nouvelle et plus encore les tacites reconductions des polices conduisent à envisager systématiquement une approche en continuité probable d'exploitation plutôt qu'en cessation d'activité. Par ailleurs, le poids des fonds propres dans les placements est plus élevé qu'en Vie. De ce fait, les compagnies non vie peuvent investir une partie de leurs actifs en produits plus risqués, tels qu'obligations plus longues que les passifs, actions ou immobilier.

Risque de taux

La continuité d'exploitation propre aux activités non vie mûres et diversifiées a une incidence favorable en cas de hausse durable des taux dans la mesure où les primes nouvelles sont réinvesties sur des taux plus élevés. Il ne paraît donc pas nécessaire de se couvrir contre une hausse des taux.

Risque de baisse des marchés actions

Comme pour les compagnies vie en France, les portefeuilles actions des compagnies non vie en France sont diversifiés par secteurs et par zones géographiques.

Le risque de baisse des marchés actions est le risque de marché principal des activités non vie en France, mais reste globalement compatible avec le niveau de capitalisation des compagnies, notamment dans le cas de la compagnie AGF IART, dont le risque d'insolvabilité à un an est très faible.

Risque de baisse du marché immobilier

Le risque immobilier est analogue au risque actions bien que beaucoup plus faible en volume. Il est comparable au risque immobilier en vie, mais son impact résiduel est aussi beaucoup plus faible.

36.2.5 Risques des compagnies hors assurance France

Belgique

Les risques de marché et ALM d'AGF Belgium sont essentiellement un risque de baisse des taux et un risque actions sur la valeur du portefeuille dans un contexte de marché local où les taux minimum garantis restent plus élevés qu'en France même s'ils sont en diminution régulière.

AGF Belgium s'est équipé d'un modèle ALM inspiré de celui mis en œuvre en France (comprenant des approches déterministes et stochastiques), qui est utilisé pour l'allocation stratégique des actifs.

Pays-Bas

Le risque ALM en vie est limité du fait que 90 % du portefeuille vie est composé de contrats en unités de compte et que les contrats en Euros ne présentent pas de déséquilibre actif-passif notable.

Le risque ALM en non vie est cohérent avec celui d'une activité dommages.

Espagne

En vie et santé, le risque est essentiellement concentré sur le risque de baisse des taux du fait d'une durée du portefeuille obligataire plus courte que celle des passifs. En revanche, les faibles allocations en actions et en immobilier expliquent le faible niveau de risques actions et immobilier.

En assurance non vie, le risque de marché et ALM est faible.

Brésil

Les risques ALM de ces portefeuilles Iard et santé sont très faibles, du fait de la quasi absence d'investissements en actions et en immobilier. Les placements obligataires brésiliens étant à durée courte peu supérieure à celle des provisions de sinistres (qui sont à développement très courts), le risque de taux résultant reste très modéré. Le faible risque de crédit est expliqué par le fait que la contrepartie principale (Etat brésilien) émet en Real Brésilien et que l'Etat n'est pas réputé faire faillite en monnaie locale, malgré la moindre qualité de l'émetteur.

Colombie

Les risques de marché et ALM de cette compagnie sont essentiellement concentrés sur le portefeuille vie, dans un contexte de marché local où les taux minimum garantis restent plus élevés qu'en France même s'ils sont en diminution régulière. L'absence d'investissements en actions et la très faible allocation en immobilier, ainsi que la congruence des actifs et des passifs en devises minorent le risque ALM. Les risques ALM sont faibles en assurance non vie et santé.

Euler Hermes :

Les risques ALM sont principalement dus à l'écart de durée entre les provisions et les placements obligataires et à la présence d'un risque actions. Ils restent néanmoins très faibles comparativement aux risques techniques (assurance crédit).

Royaume-Uni

Le portefeuille en run-off de la filiale AGF Insurance UK porte des risques liés à l'amiante et par conséquent son passif présente une durée très longue qu'il est difficile d'adosser à des actifs de même durée. Ce risque ALM est piloté de façon active.

36.3 Risques de crédit

Méthodologie et résultats

Ces risques résident dans les pertes potentielles pouvant résulter du défaut d'une contrepartie. Des événements survenus dans le passé (faillites d'Enron et de Worldcom, difficultés de paiement de Vivendi, solvabilité réduite des réassureurs,...) démontrent l'importance du risque de crédit pour des assureurs, notamment en cas de forte concentration sur une même contrepartie ou un même groupe de contreparties.

Il existe plusieurs types de risques de crédit qui sont générés par les diverses activités du groupe AGF :

- les portefeuilles de placements des compagnies d'assurance, de la banque et des holdings sont évidemment particulièrement sensibles au défaut des contreparties, par l'intermédiaire des obligations, des actions ou des produits dérivés ;
- l'activité de cession en réassurance génère des créances vis-à-vis des réassureurs, notamment par le biais des provisions techniques cédées et de l'exposition sur les traités en cours ;
- l'activité de souscription grands comptes en non vie génère des créances sur des captives de réassurance et des courtiers, ainsi que des primes acquises non émises correspondant à des primes à recevoir de la part des clients ;
- l'activité bancaire du groupe (AGF Banque) génère des risques de crédit via les prêts accordés à leurs clients particuliers ;
- l'activité d'assurance crédit (Euler-Hermes) est très sensible aux risques de crédit auxquels sont soumis les souscripteurs en cas de défaut de leurs clients.

Par ailleurs, la consolidation ainsi effectuée des risques de crédit ne prend pas seulement en compte le risque de défaut des contreparties, mais également le risque de perte de valeur de marché sur les actions émises par les mêmes contreparties. En effet, la valeur de marché des actifs exposés au risque de crédit sera sensible au changement de perception du marché relativement à la solvabilité d'un secteur géographique ou d'une industrie.

Le Risk Management du groupe AGF a mis en place une base de données rassemblant tous ces types de risques de crédit avec pour objectif de mesurer leur concentration et de mettre en place des mesures visant à réduire les risques cumulatifs les plus importants. Les mesures déjà prises sont les suivantes :

- fixation d'un système de limites globales par contreparties ;
- examen ad hoc des contreparties en dépassement par le Comité Exécutif avec décision de maintien ou de réduction de l'exposition (ventes, collatéraux...) ;
- responsabilisation des dirigeants des entités du groupe via le capital alloué ;
- interdiction d'augmenter les expositions sur des groupes dont l'exposition est proche des limites.

L'objectif général vise à améliorer progressivement la dispersion du portefeuille de risques de crédit par réduction des expositions les plus critiques et recentrage vers des expositions faiblement représentées.

Le Groupe AGF respecte la « Security List » déterminée par le groupe Allianz qui consiste à ne sélectionner que des réassureurs ayant un rating élevé.

Des actions concrètes ont été menées entre 2004 et 2006 sur les contreparties qui sont apparues en dépassement de la limite fixée par le groupe AGF. Ces actions ont consisté en des ventes d'actions ou d'obligations et en l'obtention de garanties complémentaires de la part de certaines captives de réassurance. Par ailleurs, les augmentations volontaires (hors effet de hausse des marchés) d'exposition sur des contreparties figurant dans une liste de vigilance doivent être autorisées par le Comité des Risques du groupe AGF.

En date du 31/12/2006, le groupe AGF n'a pas eu recours à des couvertures sous forme de dérivés de crédit pour réduire ses risques de contrepartie.

36.4 Risques d'assurance

36.4.1 Risque de sinistralité

Le risque de sinistralité brut de réassurance est contrôlé essentiellement au moyen d'outils actuariels mis en œuvre par les directions techniques en charge de la conception des produits d'assurance et du suivi de leur rentabilité.

Par ailleurs, les produits nouveaux font désormais l'objet d'une procédure de contrôle des risques préalable au lancement effectif des produits. Cette revue est réalisée par la fonction Risk Management du groupe AGF, en s'appuyant sur les CROs locaux et les délégués de fonctions « risques » dans les pôles métiers en France.

Si le risque de mortalité paraît aujourd'hui bien maîtrisé malgré des dérives toujours possibles en assurance de rentes viagères (notamment en assurances collectives) malgré une évaluation prudente des provisions mathématiques basée sur des tables prospectives intégrant le rallongement de la vie humaine, le risque principal de sous-tarification correspond à des événements de type catastrophique en non vie (événements naturels comme tempêtes, inondations, tremblements de terre, ou catastrophes industrielles type AZF). Il existe par ailleurs des risques sériels liés à la forte fréquence d'événements corrélés de plus faible ampleur unitaire.

La gestion des risques catastrophiques ou des risques de fréquence est effectuée dans le cadre du programme de réassurance du groupe géré par la Direction de la Réassurance. Les AGF disposent pour cela d'un outil de simulation des sinistres générés aléatoirement selon les hypothèses statistiques les plus vraisemblables définies à partir des observations historiques des portefeuilles pour chaque nature de risques. Cette outil permet de comparer les différentes stratégies de réassurance selon les types de traités, les seuils de rétention ou les portées des couvertures, en tenant compte des effets de diversification qui existent entre les différentes catégories de risques, des primes payées aux réassureurs et de l'économie en coût du capital alloué liée à la cession du risque.

En 2006, des cessions proportionnelles restent importantes en Catastrophes Naturelles pour bénéficier de la garantie de la CCR, en assurance spatiale car c'est structurellement la meilleure façon de protéger cette branche et surtout pour les grands risques internationaux qui sont cédés à Allianz Global Corporate Services par un traité quote-part de 70 %. Les autres risques sont réassurés principalement par des traités en excédent de sinistre sur les principales branches (Incendie et Risques Divers, Dommages Automobiles et Responsabilité Civile Automobile, Responsabilité Civile Générale, Dommages aux Biens, Événements Naturels,...), afin de protéger plus efficacement la compagnie au moindre coût, les priorités étant adaptées au cas par cas selon la branche concernée, à la volatilité de la sinistralité et à l'attitude du marché.

36.4.2 Risque de provisionnement non Vie

Des provisions de sinistres doivent être constituées dès lors que les sinistres sont déclarés ou survenus. L'évaluation des provisions de sinistres comprend des provisions pour sinistres à payer, constituées et évaluées par les entités opérationnelles du groupe lors de l'inventaire permanent. Par ailleurs, ces dernières estiment des provisions d'IBNR pour couvrir les sinistres tardifs non encore déclarés ainsi que pour couvrir les insuffisances éventuellement constatées par des méthodes diverses (chain ladder, Bornhutter-Ferguson, nombres – coûts moyens).

Les aléas statistiques liés au développement des charges de sinistres sont relativement décorrélés, et peuvent se compenser par effet de diversification entre les années de survenance et les catégories de risques assurés. Ce risque reste néanmoins l'un des risques principaux des activités non Vie.

Compte tenu du contexte réglementaire propre à la France et à la politique de souscription des AGF, la Compagnie ne considère pas nécessaire de constituer des provisions complémentaires pour certains risques (notamment responsabilité civile professionnelle et amiante) pour lesquels l'information disponible ne permet pas d'en déduire une exposition significative ou probable. En revanche, les AGF suivent de près ces différents dossiers afin de réagir vite le cas échéant.

L'évaluation et le contrôle des provisions de sinistres IARD sont décentralisés au sein de chaque entité opérationnelle du Groupe, selon un processus en plusieurs étapes :

- évaluation des provisions de sinistres à payer pour chaque dossier de sinistre par les services d'indemnisation, qui repose soit sur une barémisation, soit sur une évaluation plus appropriée en fonction des éléments connus par le gestionnaire ;
- évaluation de la charge ultime restant à payer et des recours ultimes pouvant être exercés par segment technique au niveau de chaque entité par les services en charge des études statistiques selon des méthodes standard (chain ladder, Bornhütter Ferguson, etc.) sous forme de provisions d'IBNR ou IBNER ;
- contrôles de cohérence assurés par le management de chaque entité ;
- présentation des méthodes actuarielles appliquées par chaque entité et du choix des provisions retenues dans les comptes lors d'un Comité des Provisions de Sinistres IARD tenu trimestriellement avant clôture des comptes au niveau de chaque pays ;
- validation des choix de provisionnement par un Chief Actuary désigné par le Comité Exécutif au niveau de chaque pays ;
- contrôle des méthodes et résultats par les Commissaires aux Comptes ;
- revue annuelle centralisée du niveau moyen des provisions de sinistres nécessaires sur une part très significative des provisions d'AGF IARD et d'AGF La Lilloise, effectuée par le Chief Actuary, mais a posteriori (après la clôture des provisions). Cette revue permet de suivre dans le temps le niveau de prudence dans l'évaluation des engagements.

36.5 Risques opérationnels

36.5.1 Gestion des risques opérationnels

Bien que les risques financiers et d'assurance requièrent naturellement une gestion attentive, les risques opérationnels ne sont pas à négliger dans une optique de gestion globale des risques du groupe AGF. De plus, la problématique des risques opérationnels prend de l'importance dans le monde bancaire suite aux décisions du Comité Bâle II et dans l'industrie de l'assurance dans le cadre des nouvelles normes Solvency II qui incluent ces risques dans les nouveaux ratios de solvabilité des banques européennes, en plus des risques de marché et des risques de crédit.

Un rapport sur les risques opérationnels est réalisé annuellement par le Risk Management du groupe AGF. L'approche adoptée est basée sur des questionnaires visant à évaluer les risques opérationnels éventuels qualitativement et quantitativement (pour les risques les plus importants). Ces risques sont de plusieurs types :

- risques de distribution et de marketing,
- risques de fraude et de blanchiment,
- risques sociaux,
- risques de sécurité et de dommages sur les personnes et les biens (incendie, intrusion, sabotage, terrorisme...),
- risques informatiques,
- risques d'organisation et de processus,
- risques juridiques, réglementaires et fiscaux,
- risques d'image.

Le rapport des risques comprend une cartographie des principaux risques opérationnels, couvrant la grande majorité des entités du groupe AGF. Ce rapport annuel ainsi que le suivi des mesures prises pour les réduire sont présentés au Comité des Risques du groupe AGF, deux fois par an. Les risques les plus significatifs font l'objet d'un suivi régulier visant à les réduire ou les éliminer.

La gestion des risques opérationnels se fait de façon coordonnée avec le projet SOX mais les deux processus demeurent distincts.

36.5.2 Risques juridiques

Les risques juridiques sont suivis par la Direction Juridique du groupe AGF et non directement par le Département Risk Management. Les litiges et contentieux en cours sont décrits en annexe du Rapport Annuel.

36.5.3 Couverture des risques opérationnels – Plan d'assurance

Le Groupe AGF, après analyse régulière de ses risques et de leurs conséquences financières, élabore, met en place et actualise un programme d'assurances en vue de protéger l'essentiel de son patrimoine et de ses responsabilités.

Ce programme est composé de couvertures transversales qui concernent l'ensemble des entités du Groupe et de couvertures spécifiques par filiale.

Sont à signaler notamment les couvertures suivantes souscrites en France :

- les assurances de dommages couvrant les biens et valeurs (tous risques bureaux et patrimoine d'exploitation, tous risques patrimoine immobilier, tous risques exposition, tous risques équipements, tous risques globale de banque, tous risques informatiques incluant les garanties frais de reconstitution des données et frais supplémentaires de remise en exploitation) ;
- les assurances de pertes d'exploitation ;
- les assurances de responsabilité civile (responsabilité civile exploitation), et de responsabilités civiles professionnelles (banque, immobilier, gestion d'actifs, réseaux de distribution des produits Vie, filière de soins, prévention ingénierie...) ;
- l'assurance responsabilité civile des mandataires sociaux ;

- l'assurance « flotte automobile » ;
- les différentes assurances relatives aux risques de construction (tous risques chantiers, polices « unique de chantiers », dommages ouvrages, responsabilité civile promoteur) ;
- les Assurances de Personnes (individuelles accidents, assistance déplacements collaborateurs).

Les niveaux de couverture varient selon la nature des contrats, selon les périmètres assurés, selon la valeur des biens assurés.

Une gestion prudente est opérée en vue d'optimiser le plan d'assurance du Groupe, ses franchises et ses limites de couverture en cohérence avec les risques opérationnels identifiés, et en vue d'assurer la continuité de l'exploitation en cas de sinistre majeur. Dans le même temps, sont menées des actions de prévention dans différents domaines en vue de diminuer les risques opérationnels encourus.

Les principaux contrats sont placés chez des assureurs de premier plan, extérieurs au Groupe. Aucun de ces contrats n'a été cédé auprès d'une société de réassurance captive du Groupe AGF.

36.6 Nature des contrats d'assurance souscrits par le groupe AGF

Assurance non Vie

Le groupe AGF souscrit des contrats principalement en assurance automobile (responsabilité civile et dommages), en dommages aux biens et en responsabilité civile.

Les contrats ont généralement une durée de un an à l'exception de certains contrats pluriannuels concernant notamment des risques techniques et des contrats d'assurance construction en France qui couvrent des garanties décennales.

Les provisions de sinistres relatives à ces contrats incluent les provisions pour sinistres déclarés et une estimation des sinistres survenus et non encore déclarés. Elles sont calculés pour couvrir le coût ultime des sinistres survenus et ne sont pas actualisées.

Les provisions mathématiques des rentes relatives aux accidents corporels sont calculées en utilisant des tables localement adéquates et un taux d'actualisation au plus égal au taux de rendement futur estimé des actifs (le taux utilisé en France est de 3,25 %)

Assurance Santé

L'assurance santé inclut les contrats individuels et collectifs d'assurances corporelles.

En assurance santé, les types de produits vendus sont :

- des produits de soins qui assurent le remboursement des frais de soins engagés par les assurés ;
- des produits de prévoyance vendus seuls ou associés aux soins qui garantissent le paiement d'indemnités sous forme de rentes ou de capitaux en cas de maladie, d'hospitalisation, d'arrêt de travail, d'invalidité, ou de décès.

Les règles de calcul des provisions de sinistres sont identiques aux règles utilisées en assurance non vie.

Les provisions mathématiques des rentes d'incapacité ou invalidité sont calculées en utilisant des tables localement adéquates et un taux d'actualisation au plus égal au taux de rendement futur estimé des actifs (le taux utilisé en France est de 3,25 %)

Assurance Vie

L'assurance vie inclut des contrats individuels et des contrats collectifs.

Le groupe AGF propose à ses clients des produits d'épargne, des produits de préparation à la retraite et des assurances décès classiques (vie entière, temporaires ou mixtes)

Les produits d'épargne sont de deux types :

- des produits en unités de compte pour lesquels le risque est assumé par l'assuré. Certains de ces contrats comportent une garantie plancher en cas de décès et sont traités comme des produits d'assurance dans les comptes consolidés. La plupart des contrats vie en UC comportant une garantie plancher en cas de décès sont aussi systématiquement réassurés contre le risque de perte en cas d'application de la garantie ;

- des produits à capital garanti. Certains produits à capital garanti font l'objet d'un portefeuille d'actifs cantonnés servant de base au calcul de la rémunération de l'épargne.

Les actifs non cantonnés constituent le portefeuille général sur la base duquel est calculée la rémunération des autres contrats.

Les provisions mathématiques des contrats sont calculées en utilisant des tables de mortalité localement adéquates et un taux d'actualisation égal au taux technique contractuel sous réserve que ce taux soit au plus égal au taux de rendement futur estimé des actifs.

La rémunération de l'épargne des assurés inclut les intérêts techniques et les participations aux bénéfices. En France, la réglementation exige l'attribution aux assurés vie d'une rémunération minimum dépendant du résultat technique et du résultat financier.

Le test de suffisance des passifs prévu par la norme IFRS 4 permet de s'assurer que les provisions sont suffisantes pour faire face aux engagements.

36.7 Éléments chiffrés sur les risques

36.7.1. Sensibilité des placements à des scénarios de marché

Sensibilité Actions	-20 %
Sensibilité Taux	1 %
Sensibilité Change	-10 %

En millions d'euros	Actions	Taux	Change
Sensibilité des placements 2006	(2 652)	(3 032)	(204)
Sensibilité des placements 2005	(2 108)	(2 748)	(174)

Ces analyses de sensibilité sont réalisées pour le périmètre suivant : France, Belgique, Pays-Bas et Espagne. Les données pour l'Espagne sont en part AGF, et non en part totale.

Le tableau ci-dessus présente des analyses de sensibilité sur les principales classes d'actifs :

- le premier scénario porte sur une baisse de la valeur de marché du portefeuille actions de 20 % et conduit à une perte de valeur de 2,7 milliards d'euros ;
- le second scénario porte sur une hausse de taux d'intérêt de 100 points de base et conduit à une baisse de valeur de 3 milliards d'euros ;
- le troisième scénario porte sur une variation de l'Euro par rapport aux principales monnaies étrangères de 10 % et conduit à une baisse de valeur de 204 millions d'euros.

Ces scénarios de marché portent sur les seuls investissements au bilan et ne donne pas une mesure du risque de marché économique qui porte tant sur l'actif que sur le passif. Ce risque économique est mesuré par le Risk Capital.

36.7.2 Qualité des émetteurs (sur instruments financiers)

2006

Nature des actifs financiers	Notation							
	Valeur de marché	AAA	AA	A	BBB	BB	B	Non notés
Obligations Corporate	20 690	6 302	5 128	4 471	781	-	12	3 996
Obligations Sovereign	24 074	18 655	2 067	3 122	211	-	-	20
Prêts	2 648	-	1 205	-	-	-	-	1 443
Total	47 411	24 957	8 400	7 593	992	-	12	5 458
		53 %	18 %	16 %	2 %	0 %	0 %	12 %

2005

Nature des actifs financiers	Notation							
	Valeur de marché	AAA	AA	A	BBB	BB	B	Non notés
Obligations Corporate	18 216	6 170	2 890	4 373	804	22	2	3 954
Obligations Sovereign	25 614	19 249	5 003	975	92			295
Prêts	2 845		1 205					1 640
Total	46 675	25 420	9 098	5 348	896	22	2	5 889
		54 %	19 %	11 %	2 %	0 %	0 %	13 %

Le tableau ci-dessus correspond au périmètre France. Les créances vis-à-vis des contreparties internes au Groupe AGF ont été éliminées dans ce tableau.

36.7.3 Écart de conversion par monnaie d'origine

Code monnaie	Nom	Euler au % d'intérêt	AGF International au % d'intérêt	2006 Total	2005 Total
% d'intérêt des AGF		70,6122 %	99,9963 %		
ARS	Pesos argentins		1 237	1 237	(69)
BRL	Real brésilien	(2 222)	(15 895)	(18 118)	(22 023)
CHF	Franc suisse	1 654		1 654	11
CLP	Peso chilien				
COP	Peso colombien		(1 818)	(1 818)	(4 429)
CUF	UF chilien		(562)	(562)	(996)
CSK	Couronne tchèque	(827)		(827)	(538)
EGP	livre égyptienne		(217)	(217)	(1 296)
GBP	Livre sterling	(8 055)	(8 472)	(16 527)	(8 744)
HKD	Hong Kong	99		99	(193)
HUF	Florint hongrois	(124)		(124)	(75)
JPY	Yen japonais	(90)		(90)	(26)
LBP	Livre libanaise		1 053	1 053	(734)
MAD	Dirham marocain	(182)		(182)	(215)
MXN	Pesos mexicains	121		121	98
PLN	Zlotich polonais	(1 193)		(1 193)	(1 028)
ROL	Roumanie	(8)		(8)	
SAR	Riyal Arabie Saoudite		(12)	(12)	
SEK	Couronne suédoise	(156)		(156)	492
SGD	Dollar Singapour	(23)	(429)	(452)	
TND	Dinar tunisien				
USD	Dollar Américain	3 262	651	3 913	(10 560)
VEB	Bolivar Vénézuélien		5 216	5 216	3 217
	Autres	62	750	812	131
Total Euler Hermes + AGF International		(7 683)	(18 498)	(26 181)	(46 977)
Mondial Assistance				(106)	(1 853)
Larose Tritaudon Chile				(59)	13
Total				(26 346)	(48 817)

Le tableau ci-dessus présente la ventilation de l'écart de conversion par monnaie d'origine

36.7.4 Conditions des contrats d'assurance Vie

Taux minimum garantis

	2006		2005	
	PM (M€)	PM (%)	PM (M€)	PM (%)
0 %	23 446	26 %	9 917	16 %
0 à 2 %	5 594	6 %	15 894	25 %
2 à 3 %	3 569	4 %	4 747	7 %
3 à 4 %	6 405	7 %	5 729	9 %
4 à 4,5 %	3 002	3 %	5 448	9 %
Plus de 4,5 %	3 534	4 %	1 914	3 %
Taux moyen pondéré	1,6 %		1,9 %	

Le tableau ci-dessus correspond au périmètre suivant : France, Belgique, Pays-Bas et Espagne, périmètre élargi à l'Espagne en 2006.

Durée résiduelle des passifs

	2006 Durée	2005 Durée
0 %	9,8	10,7
0 à 2 %	9,1	9,8
2 à 3 %	8,6	12,3
3 à 4 %	8,5	8,8
4 à 4,5 %	10,5	9,6
Plus de 4,5 %	7,2	3,5
Durée pondérée moyenne	9,3	9,8

Le tableau ci-dessus correspond au périmètre suivant : France, Belgique et Pays-Bas.

36.7.5 Liquidation des provisions de sinistres non Vie

Sinistres réglés (bruts)

En milliers d'euros	Année comptable						
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
1997 et antérieures	705 538	464 132	355 950	368 087	269 412	243 003	196 811
1998	450 711	260 917	222 412	150 809	123 395	89 652	118 070
1999	2 288 340	690 947	279 064	163 487	123 890	74 297	53 568
2000	1 861 892	1 898 799	471 835	226 655	164 636	109 317	78 453
2001		2 409 375	2 088 673	613 418	229 374	141 592	149 799
2002			2 488 875	1 802 284	391 615	203 103	144 588
2003				2 499 479	1 698 589	356 270	211 379
2004					2 373 785	1 361 121	345 639
2005						2 378 441	1 433 792
2006							2 347 742
Cumul années antérieures	3 444 589	3 314 794	3 417 935	3 324 741	3 000 910	2 578 355	2 732 101
Années en cours	1 861 892	2 409 375	2 488 875	2 499 479	2 373 785	2 378 441	2 347 742
Total année comptable	5 306 480	5 724 170	5 906 810	5 824 220	5 374 695	4 956 796	5 079 843

Provisions, y compris IBNR

<i>En milliers d'euros</i>		<i>Année comptable</i>					
<i>Année de survenance</i>	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
1997 et antérieures	4 260 206	3 843 804	3 144 593	2 854 714	2 330 431	1 811 418	1 609 924
1998	1 761 665	1 321 307	1 180 784	1 116 269	958 129	869 048	776 777
1999	1 945 802	1 012 195	850 683	682 135	607 960	468 019	415 789
2000	3 165 178	1 596 448	1 178 859	950 413	726 540	675 953	582 869
2001		3 632 681	1 851 017	1 269 416	938 128	793 079	621 149
2002			3 434 722	1 614 003	1 198 759	984 875	839 137
2003				3 595 201	1 713 844	1 298 231	1 046 863
2004					3 305 598	1 824 706	1 136 616
2005						3 331 517	1 803 416
2006							3 244 355
Cumul années antérieures	7 967 672	7 773 754	8 205 936	8 486 950	8 473 792	8 725 330	8 832 540
Années en cours	3 165 178	3 632 681	3 434 722	3 595 201	3 305 598	3 331 517	3 244 355
Total année comptable	11 132 850	11 406 435	11 640 657	12 082 150	11 779 390	12 056 847	12 076 896

Le tableau ci-dessus correspond au périmètre suivant : France, Belgique, Pays-Bas, Espagne et Euler Hermes. Les données pour l'Espagne sont en part AGF, et non en part totale. 15.5 % des provisions de sinistres non vie sont réassurées.

*36.7.6 Qualité des réassureurs**2006*

<i>En millions d'euros</i>	<i>Notation de crédit</i>	<i>Provisions cédées</i>	<i>Solde du compte courant actif</i>	<i>Solde du compte courant passif</i>	<i>Montant garanti [1]</i>	<i>Montant non garanti [2]</i>
Premier cessionnaire	AA-	303	-	-	226	77
Deuxième cessionnaire	AA-	96	-	-	78	18
Troisième cessionnaire	AAA	87	-	13	87	-
Autres cessionnaire	-	784	91	44	553	322
Total	-	1 269	91	57	944	417

[1] Dépôts d'espèces, nantissement des titres, etc. + dettes admises.

[2] Provisions cédées + solde actif du compte courant – montant garanti.

2005

<i>En millions d'euros</i>	<i>Notation de crédit</i>	<i>Provisions cédées</i>	<i>Solde du compte courant actif</i>	<i>Solde du compte courant passif</i>	<i>Montant garanti [1]</i>	<i>Montant non garanti [2]</i>
Premier cessionnaire	AA-	264	-	-	190	74
Deuxième cessionnaire	AAA	93	0	12	93	0
Troisième cessionnaire	AA-	83	0	0	83	0
Autres cessionnaire	-	957	119	47	620	455
Total	-	1 397	119	60	986	529

[1] Dépôts d'espèces, nantissement des titres, etc. + dettes admises.

[2] Provisions cédées + solde actif du compte courant – montant garanti.

Le tableau ci-dessus correspond au périmètre France.

37 Instruments financiers

37.1 Opérations du segment assurance

37.1.1 AGF Vie et AGF IART

Stratégie non éligible à la comptabilité de couverture

En millions d'euros	Notionnel	Valeur de marché	Résultat réalisé sur l'exercice 2006 hors variation de la juste valeur	Variation de la juste valeur par résultat du 01.01 au 31.12.2006
<i>Stratégie</i>				
Achats de CAP 8/10 ans correspondant à une couverture économique globale des instruments de taux ^[1]	14 372	(83)	(30)	18
Achats et ventes de futures ^[2]	692	(10)	(16)	(1)
Achats et ventes de Credit Default Swap ^[3]	500	(10)	4	(10)
Equity swaps ^[4]	–	–	4	–

[1] Protection des portefeuilles obligataires contre la hausse des taux d'intérêts

[2] Gestion dynamique de l'exposition géographique des portefeuilles actions

Les deux premières stratégies, sont des stratégies de couverture, mais ne sont pas éligibles à une comptabilisation de couverture (Fair Value Hedge) car ce sont des opérations de macro-couverture.

[3] Stratégie de couverture contre le défaut de paiement ou de la dégradation de la qualité de certains de nos débiteurs

[4] Échange de rémunération en fonction du cours de bourse

Stratégie pour laquelle AGF applique la comptabilité de couverture en juste valeur (Fair Value Hedge)

En millions d'euros	Notionnel	Échéancier du nominal			Rating des contreparties			Juste valeur
		Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	AAA	AA	A	
<i>Stratégie</i>								
Swaps de couverture ^[5]	165	165	–	–	–	165	–	–

[5] Réduction de l'exposition sur une ligne importante d'actions.

37.1.2 Euler Hermes

Stratégie pour laquelle AGF applique la comptabilité de couverture des flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)

En millions d'euros	Notionnel	Échéancier du nominal			Rating des contreparties			Juste valeur
		Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	AAA	AA	A	
<i>Stratégie</i>								
Swaps de taux en couverture des emprunts	2	2	–	–	–	2	–	–

37.1.3 AGF International

Stratégie non éligible à la comptabilité de couverture

En millions d'euros	Notionnel	Valeur de marché	Résultat réalisé sur l'exercice 2006 hors variation de la juste valeur	Variation de la juste valeur par résultat du 01.01 au 31.12.2006
Stratégie				
Ventes d'options de titres	7	-	-	1
Ventes d'options d'indices	78	(7)	-	(4)
Ventes à terme d'actions	50	-	-	-
Achats d'options de titres	9	1	-	-
Achats d'options de taux	730	8	-	(4)
Achats d'options d'indices	200	8	-	2
Achats de put	68	-	-	-
Swaps d'indice	35	-	-	-
Autres swaps	124	(1)	-	(1)
Dérivés de crédit	315	(2)	-	-
Swaps de taux	441	14	-	4

Stratégie pour laquelle AGF applique la comptabilité de couverture des flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)

En millions d'euros	Notionnel	Echéancier du nominal			Rating des contreparties				Juste valeur
		Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	AAA	AA	A	non coté	
Stratégie									
Swaps de taux	80	-	-	80	-	-	-	80	-

37.2 Opérations du segment banque

37.2.1 Banque AGF

Stratégie non éligible à la comptabilité de couverture

En millions d'euros	Notionnel	Valeur de marché	Résultat réalisé sur l'exercice 2006 hors variation de la juste valeur	Variation de la juste valeur par résultat du 01.01 au 31.12.2006
Stratégie				
Swaps de taux	2 131	(2)	(1)	(1)
Options de change	11	1	-	-
Swaps de change		(8)	-	1
- Devises à recevoir	3 232			
- Devises à livrer	3 230			

Stratégie pour laquelle AGF applique la comptabilité de couverture en juste valeur (Fair Value Hedge)

En millions d'euros	Notionnel	Echéancier du nominal			Rating des contreparties			Juste valeur
		Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	AAA	AA	A	
Stratégie								
Swaps de couverture titres	338	74	167	97	86	-	252	4

37.2.2 AGF International

Stratégie non éligible à la comptabilité de couverture

En millions d'euros	Notionnel	Valeur de marché	Résultat réalisé sur l'exercice 2006 hors variation de la juste valeur	Variation de la juste valeur par résultat du 01.01 au 31.12.2006
Stratégie				
Ventes de futures	75	-	-	1

37.3 Opérations du segment autres activités

Option de vente des titres Assurances Fédérales IARD

Crédit Agricole SA a consenti à AGF SA une promesse d'achat, sans obligation pour AGF de l'exercer, de la participation de 60 % du groupe AGF dans les Assurances Fédérales IARD.

Cette promesse d'achat peut être exercée à tout moment par AGF et expire le 30 juin 2007. Elle n'a pas été exercée au 31 décembre 2006.

Le prix d'exercice de la promesse d'achat est variable et dépend du prix de cession partielle des titres Assurances Fédérales IARD en décembre 2004, des évolutions du chiffre d'affaires et de l'actif net comptable des Assurances

Fédérales IARD entre le 31 décembre 2004 et la date d'arrêt des comptes annuels qui précède la date de la notification de l'exercice de la promesse d'achat.

La promesse d'achat a une valeur nulle dans les comptes au 31 décembre 2006 car le prix de cession en cas d'exercice de l'option est estimé très proche de la juste valeur.

La valeur de la participation de 60 % dans les Assurances Fédérales IARD dans les comptes consolidés AGF au 31 décembre 2006 s'élève à 51,3 millions d'euros hors réserve de réévaluation.

En 2006, les Assurances Fédérales IARD ont contribué au chiffre d'affaires consolidé AGF pour 132,2 millions d'euros et au résultat net part du Groupe AGF pour 3,3 millions d'euros.

37.3.1 AGF SA

Stratégie non éligible à la comptabilité de couverture

En millions d'euros	Notionnel	Valeur de marché	Résultat réalisé sur l'exercice 2006 hors variation de la juste valeur	Variation de la juste valeur par résultat du 01.01 au 31.12.2006
Stratégie				
Swaps sur emprunts	1 842	-	2	15

37.3.2 AGF Cash

Stratégie non éligible à la comptabilité de couverture

En millions d'euros	Notionnel	Valeur de marché	Résultat réalisé sur l'exercice 2006 hors variation de la juste valeur	Variation de la juste valeur par résultat du 01.01 au 31.12.2006
Stratégie				
Swaps de change		-	(1)	-
- Devises à recevoir	74			
- Devises à livrer	(74)			

38 Litiges

Belgique

A la suite d'une plainte déposée en juin 1987, bien avant que les AGF n'en prennent le contrôle, un procès pénal a été engagé devant les tribunaux répressifs belges contre plusieurs anciens mandataires sociaux et salariés de notre filiale Assubel-Vie, sur plusieurs chefs d'inculpation dont celui de faux bilans et de détournement frauduleux au détriment des assurés-Vie et d'actionnaires d'Assubel-Vie.

Par un jugement en date du 15 octobre 1998, le Tribunal correctionnel de Bruxelles a estimé caractérisé contre les prévenus le délit de faux bilan, mais a rejeté celui de détournement frauduleux au détriment des assurés-Vie et actionnaires d'Assubel-Vie. Le Tribunal a également estimé, dans une partie de son jugement exécutoire par provision, qu'Assubel-Vie devait être considérée comme civilement responsable et devait verser à chaque assuré et actionnaire concerné 1 franc belge à titre provisionnel, et a renvoyé à un collège d'experts la tâche de fixer le montant du préjudice.

Assubel-Vie, après un examen approfondi du texte de ce jugement, a interjeté en appel en considérant avoir des chances raisonnables de faire valoir ses droits devant la Cour d'appel de Bruxelles.

Par un arrêt du 29 juin 1999, la Cour d'appel de Bruxelles a partiellement donné raison à Assubel-Vie, tout en maintenant le principe que les actionnaires et assurés-Vie avaient subi un préjudice mais du seul fait du délit de faux bilan. La Cour a en conséquence modifié en la restreignant la mission du collège d'experts chargé d'évaluer le préjudice. Assubel-Vie, sur les conseils de ses défenseurs, s'est pourvue en cassation sur cette partie de l'arrêt, étant entendu que le pourvoi est suspensif de l'application de l'arrêt de la Cour d'appel notamment pour ce qui concerne la mise en oeuvre de l'expertise.

Par son arrêt du 3 mai 2000, la Cour de cassation a rejeté tous les moyens présentés par les parties civiles. Elle a, par contre, retenu l'un des moyens soulevés par Assubel-Vie et a, en conséquence, cassé partiellement l'arrêt de la Cour d'appel du 29 juin 1999 pour contradiction de motifs quant à l'existence d'un préjudice lié au délit de faux bilan. C'est sur ce seul point que l'affaire fut envoyée devant la Cour d'appel de Mons.

Par son arrêt du 9 octobre 2002, la Cour d'appel de Mons a jugé, suivant en cela la position d'Assubel-Vie, que les assurés-Vie et les actionnaires, ne pouvaient prétendre à aucun préjudice lié au délit de faux bilans. Les parties civiles ont formé un pourvoi en cassation contre cet arrêt.

La Cour de cassation, par arrêt du 11 juin 2003, a partiellement cassé l'arrêt de la Cour d'appel de Mons et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Liège.

Par son arrêt du 31 mai 2005, la Cour d'appel de Liège a jugé que l'existence du délit de faux bilan n'avait entraîné aucun préjudice au détriment des assurés-Vie et actionnaires

d'Assubel-Vie et a donc débouté les parties civiles de toutes leurs demandes. Celles-ci ont déposé deux nouveaux pourvois en cassation contre cet arrêt.

La Cour de cassation, par son arrêt du 3 janvier 2007, a rejeté ces pourvois, mettant ainsi un terme définitif à cette procédure.

En outre, et dans ce même contexte judiciaire, deux assignations ont été signifiées à AGF Belgium les 15 janvier et 30 avril 2002 respectivement par 402 et 66 assurés-Vie pour des audiences devant les Tribunaux civils de Bruxelles, au motif essentiel qu'Assubel-Vie n'aurait pas prévenu, à tort, ces assurés, de modifications statutaires intervenues début 1988, modifications qui leur auraient causé un préjudice, en les privant d'une partie des participations bénéficiaires. Une nouvelle assignation portant sur un motif similaire a été signifiée fin juillet 2006, tant à AGF Belgium qu'à AGF en France par 43 assurés-Vie. D'une première analyse des dossiers, les avocats d'AGF et d'AGF Belgium apparaissent confiants sur l'issue de ces trois procédures.

La provision Assubel, d'un montant de 25 millions d'euros au 31 décembre 2005, a été reprise intégralement sur l'exercice 2006.

Belgique / Luxembourg

Dans le cadre d'une instruction ouverte au printemps 1998 relative aux conditions de commercialisation en libre prestation de service en Belgique d'un produit d'assurance Vie luxembourgeois entre 1992 et 1998, la société AGF Belgium, sa filiale luxembourgeoise et leurs représentants légaux actuels ont été mis en examen, fin février 2003, par le juge d'instruction, notamment pour fraude fiscale, faux bilan et blanchiment de capitaux. Une société d'AGF en France et son représentant légal ont également été mis en examen par le juge d'instruction belge, pour les mêmes motifs, à la fin du mois de mars 2003.

Ces mises en examen trouvent leur origine dans l'existence d'un établissement stable partiel en Belgique, au sens fiscal du terme, de la filiale luxembourgeoise, établissement qui a été supprimé en 1998.

Dans l'état actuel de nos connaissances et compte tenu du secret de l'instruction, il semble que cette procédure ne puisse avoir un impact financier significatif.

Israël

Une procédure contentieuse résulte d'une réclamation portée, en 1989, devant les Tribunaux israéliens ; cette réclamation a pour objet le paiement par AGF, dans le cadre d'une police d'assurance dite « Bankers policy », de certaines pertes subies par la Banque « North American Bank », dont le siège social est en Israël, dans le milieu des années 1980. La Direction d'AGF IART estime que la garantie n'était pas acquise et ses conseillers juridiques extérieurs pensent que cette société dispose d'arguments très solides pour étayer sa position. La réclamation s'élève à environ 130 millions de dollars.

Après de nombreux préliminaires, la procédure a démarré sur le fond début 2006.

L'holocauste

AGF, comme l'ensemble des compagnies d'assurances françaises concernées, a participé aux travaux de la mission d'étude sur la spoliation durant l'Occupation des biens appartenant aux Juifs résidant en France, instituée en février 1997 et présidée par M. Mattéoli.

Ces travaux menés dans le cadre de la FFSA ont conduit AGF à faire un recensement de ses archives pour les contrats souscrits avant le 1^{er} janvier 1946 dont elle a communiqué les résultats à la Mission Mattéoli. En outre, AGF a apporté sa contribution au versement réalisé par la FFSA aux pouvoirs publics au titre de la profession.

D'autre part, le groupe Allianz, dont fait partie AGF est signataire du Mémorandum of Understandings du 25 août 1998 et AGF est, de ce fait, associé aux travaux et recherches en cours. Dans ce cadre, AGF a obtenu de l'ICHEIC une attestation de conformité sur les recherches et travaux réalisés.

Entenial

Divers actionnaires minoritaires d'Entenial ont assigné la Banque AGF (ex CFP), AGF et Entenial, dans un premier temps en vue de faire annuler un avenant à une convention de cession de créances immobilières intervenue en 1992 entre la Banque AGF et Entenial.

Par conclusions additionnelles, les demandeurs ont formulé de nouvelles demandes de condamnation au titre de diverses opérations intervenues dans le cadre du plan de sauvetage d'Entenial et sollicitent à ce titre le versement par AGF et la Banque AGF de la somme de 150 millions d'euros de dommages-intérêts à Entenial.

Ce litige n'est encore qu'au stade des audiences de procédure. Par jugement du 10 novembre 2000, le Tribunal de commerce de Versailles a prononcé la jonction des deux assignations délivrées par les demandeurs contre AGF et d'autres défendeurs au titre des mêmes faits. Ce jugement a été confirmé par un arrêt de la Cour d'appel de Versailles du 11 octobre 2001. La procédure au fond devant le Tribunal de commerce de Versailles a, en conséquence, repris son cours.

Dans leurs dernières conclusions, les demandeurs ont renoncé à la majeure partie de leurs demandes, celles-ci étant dorénavant limitées à 2,4 millions d'euros.

AGF estime disposer, tant sur la forme que sur le fond, d'arguments très sérieux à opposer aux demandeurs.

Par ailleurs, le 31 janvier 2000, la CDC, le GAN et AXA ont assigné Entenial devant le Tribunal de commerce de Versailles lui enjoignant de payer 55 millions de francs au titre de la clause de retour à meilleure fortune de la 1^{ère} défaisance.

Entenial estimait être bénéficiaire du protocole du 19 décembre 1994 signé entre l'Etat et AGF déclarant cette clause caduque et, qu'en tout état de cause, la somme qui serait due serait nulle du fait de la définition contractuelle du retour à meilleure fortune.

En 2001, le Tribunal de commerce de Versailles a désigné un expert afin d'apprécier la définition du retour à meilleure fortune. En 2004, la Cour d'appel de Versailles a rejeté l'argument de la caducité de la clause et confirmé la mission de l'expert.

Sans préjuger des suites de ce dossier, il convient de noter qu'à ce stade l'expert a chiffré les sommes dues au titre de la clause de retour à meilleure fortune à 2,69 millions d'euros. Ce risque est pris en compte dans la provision pour perte au titre des garanties de passif (cf. note 17. Provisions pour risques et charges - paragraphe 3)

AGF, à la suite de la vente de ses actions Entenial le 21 octobre 2003, assume la direction de ce litige.

39 Liens avec les entreprises liées

39.1 Activités Grands Comptes

L'activité Grands Risques au sein du Groupe Allianz a été réorganisée en 2001 : dans le but de renforcer les capacités de souscription et de rendre homogène la politique de souscription des différentes sociétés du Groupe, a été créé Allianz Global Risks (AGR).

Les affaires Grands Risques continuent d'être souscrites par les sociétés d'assurances locales, mais celles-ci cèdent à AGR par un traité quote-part, l'équivalent de ce qu'elles cédaient préalablement sur le marché classique. Le taux de cession, variable selon les pays, est de 70 % pour AGF IART. Le volume des primes cédées en 2006 par les sociétés qui sont dans le périmètre AGF est ainsi de 187 millions d'euros, dont 138 millions au titre d'AGF IART.

Le résultat est un bénéfice pour AGR de 33 millions d'euros au titre des cessions de l'ensemble des sociétés du périmètre AGF, dont 20 millions d'euros pour les cessions provenant d'AGF IART.

39.2 Autres opérations de réassurance

Allianz n'intervient pas dans la détermination des programmes de réassurance d'AGF ni de ses filiales mais, en tant que réassureur, accepte des traités et des affaires facultatives cédés par celles-ci.

Cette participation obéit à certaines règles de principe : en premier lieu, les conditions techniques et financières de la cession sont les mêmes que celles de l'ensemble des autres réassureurs. Par ailleurs, le niveau de participation d'Allianz est fixé de manière à optimiser le placement auprès des réassureurs tiers.

Pour l'ensemble des sociétés du périmètre AGF, le montant des primes cédées à Allianz SE s'élève en 2006 à 105 millions d'euros dont 24 millions pour AGF (IART et Vie).

Les cessions se traduisent par un bénéfice pour Allianz SE de 45 millions d'euros pour l'ensemble des sociétés du périmètre AGF, dont 3 millions au titre d'AGF (IART et Vie).

39.3 Engagements envers Allianz liés à la Cession AGF MAT. Regroupement des activités MAT au sein d'Allianz Globus MAT

En 2005, AGF, AGF Vie, AGF Holding et AGF IART d'une part et Allianz SE d'autre part se sont accordés pour fixer le montant global et définitif de l'ajustement de la valeur nette de l'actif et donc de la révision du prix de cession des actions dans AGF MAT à un montant de 51 millions d'euros. Aucune autre révision de prix ne sera réalisée.

Un règlement complémentaire de 0,5 million d'euros a été effectué en 2005 pour compléter les montants de 2 millions d'euros^[1] effectué en 2002 et de 48 millions d'euros effectué en 2003.

Postérieurement à ce paiement et compte tenu de la fin de la garantie générale au 31 décembre 2004, seules subsistent :

- 1) la garantie accordée sur le résultat net du portefeuille d'assurances directes et indirectes des exercices de souscription de 2001 et antérieurs qui ne doit comporter ni boni, ni mali ainsi qu'une clause de garantie en cas de défaillance des réassureurs de ce portefeuille,
- 2) la garantie sur l'engagement de contribution aux insuffisances de revenus locatifs du syndicat des locataires de l'immeuble londonien du 49 Leadenhall Street (ILU),
- 3) une garantie de passif fiscal.

39.4 Acquisition d'Hermes

Dans le cadre du contrat d'acquisition, Euler Hermes bénéficie d'une garantie donnée par le vendeur quant à la sincérité et l'exhaustivité des comptes d'Hermes AG au 31 décembre 2001. Le montant de cette garantie est plafonné à 15 millions d'euros au-delà d'une franchise de 5 millions d'euros.

Il existe en outre une garantie spécifique portant sur la situation fiscale d'Hermes AG et de ses filiales au 31 décembre 2001, tout redressement, à la hausse ou à la baisse faisant l'objet d'une compensation au profit de l'acheteur ou du vendeur. Cette garantie n'est limitée ni dans son montant ni dans sa durée.

39.5 Acquisition de Dresdner Gestion Privée

A la suite de son acquisition par Allianz, Dresdner Bank AG s'est rapprochée du groupe AGF en vue de la cession d'une partie de ses activités françaises. Dans ce contexte, Dresdner Bank AG et AGF sont convenus de l'acquisition par le groupe AGF de 100 % du capital de Dresdner Gestion Privée (DGP), société financière prestataire de services d'investissements, active dans le métier du «Private Banking».

L'acquisition, réalisée le 11 juillet 2003, s'accompagne de garanties générales usuelles accordées par le vendeur au bénéfice d'AGF Holding. Ces garanties ont une durée de 3 ans, à l'exception des garanties accordées en matière fiscale qui expireront dans les délais légaux de prescription. Ces garanties sont limitées à 8,2 millions d'euros.

[1] (hors paiement en 2002 de 0,5 million d'euros correspondant au « tax adjustment » lié à ce premier ajustement de prix de 2 millions d'euros)

39.6 Emprunt et prêts avec le groupe Allianz

Au 14 novembre 2002, AGF SA a souscrit un emprunt subordonné d'une durée de 20 ans auprès d'Allianz Finance BV pour un montant de 700 millions d'euros au taux fixe de 5,445 % au titre des 10 premières années, puis au taux variable Euribor 3 mois + 183 points de base. Après la dixième année, AGF pourra rembourser à Allianz Finance BV l'intégralité du prêt à chaque date trimestrielle de paiement d'intérêts. En outre, Allianz Finance BV pourra demander un remboursement anticipé, total ou partiel, au cas où ce remboursement ne remettrait pas en cause certains ratios de solvabilité du groupe AGF.

En novembre 2002, AGF Vie a consenti un prêt à 10 ans de 700 millions d'euros à Allianz SE rémunéré au taux fixe de 4,805 %, remboursable de façon anticipée au gré de l'emprunteur chaque année, à la date anniversaire de la mise à disposition des fonds.

En décembre 2003, AGF IART a consenti un prêt à 10 ans de 500 millions d'euros à Allianz SE, rémunéré au taux variable Euribor 6 mois plus 35 points de base, remboursable de façon anticipée au gré de l'emprunteur chaque année, à la date anniversaire de la mise à disposition des fonds.

Deux contrats de nantissement portant sur des titres Allianz Leben ont été conclus en décembre 2003 au profit d'AGF Vie et d'AGF IART en garantie du remboursement des deux prêts sus cités.

39.7 Acquisition d'AVIP Assurance Vie et Prévoyance

AGF Holding a acquis la totalité des actions de la société d'assurance Vie AVIP Assurance Vie et Prévoyance le 16 décembre 2004 auprès de Dresdner Bank Gestion France (DBGF), filiale française de Dresdner Bank AG. Cette transaction s'accompagne de garanties accordées par DBGF et Dresdner Bank AG de différents types et durées, la durée la plus longue étant de 10 ans.

39.8 Rémunération des principaux dirigeants du Groupe

Les éléments ci-dessous présentent, en cumul, et pour chacune des catégories, les éléments de rémunération des 3 principaux dirigeants du Groupe en 2006.

Avantages à court terme

Cette catégorie comprend la rémunération fixe, variable, jetons de présence, primes, intéressement et participation. L'ensemble de ces avantages à court terme versés par le groupe AGF en 2006 s'élève, pour les trois principaux dirigeants, à 3 988 300 euros (contre 5 010 346 euros en 2005). Cette somme est complétée par une rémunération brute annuelle fixe de 700 000 euros versée en 2006 par le groupe Allianz au Président du groupe AGF.

Parallèlement, l'ensemble des avantages à court terme comptabilisés dans les comptes AGF de l'exercice 2006 (pour partie versés en 2006, le solde restant à verser en 2007) s'élève 2 536 132 euros (contre 5 056 673 euros comptabilisés en 2005).

Par ailleurs les 3 principaux dirigeants du Groupe disposent chacun comme seul autre avantage en nature d'un véhicule de fonction, pour un montant total estimé à 16 200 euros brut annuel.

Avantages postérieurs à l'emploi

Un régime de retraite complémentaire, contracté auprès d'une compagnie d'assurance extérieure au groupe AGF, avait été mis en place en 1998 pour les membres du Comité Exécutif se substituant à celui qui existait dans les entreprises nationales d'assurance. Ce régime a été fermé sur décision du Conseil d'Administration le 19 septembre 2005. Compte-tenu des règles d'éligibilité au régime au moment de la fermeture, deux principaux dirigeants restent éligibles pour un engagement au 31 décembre 2006 de 11,63 millions d'euros (contre 10,9 millions d'euros au 31 décembre 2005).

Autres avantages à long terme

Au-delà des points déjà mentionnés, il n'y a pas d'autres avantages à long terme pour les principaux dirigeants du Groupe.

Indemnités de fin de contrat de travail

Il n'y a pas d'indemnités de fin de contrat de travail pour les principaux dirigeants du Groupe à l'exception des dispositifs contractuels ou conventionnels pouvant exister.

Paiement en actions Stock-options

Dans le cadre des articles L. 225-177 à L. 225-184 du Code de commerce, l'Assemblée Générale a, à plusieurs reprises depuis 1990, autorisé le Conseil d'Administration à attribuer des options d'acquisition ou de souscription d'actions aux salariés et mandataires sociaux du Groupe, dans les conditions fixées par la loi. Le Comité des Rémunérations du Conseil d'Administration a notamment pour mission d'examiner les propositions de la Direction générale intéressant la mise en place des plans de souscription ou d'achat d'actions autorisés par l'Assemblée Générale Extraordinaire et de présenter un rapport au Conseil d'Administration pour décision.

Ce Comité est composé de : Monsieur A. Lévy-Lang (Président), Monsieur M. Diekmann et Madame B. Majnoni d'Intignano. La politique d'attribution mise en place au sein du groupe AGF est unique pour l'ensemble des bénéficiaires, y compris les membres du Comité Exécutif, et vise principalement un objectif de fidélisation.

Elle résulte de la décision prise par le Conseil d'Administration, sur la base d'un rapport de son Comité des Rémunérations, sur les propositions émanant de la Direction générale en matière de mise en place des plans de souscription ou d'achat d'actions autorisés par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Les options attribuées par le Conseil d'Administration ont été successivement des options d'achat (jusqu'à la privatisation de la société), des options de souscription de décembre 1996 à 1998, des options d'achat de 1999 à 2001, pour les exercices 2002, 2003, 2004 des options de souscription et en 2005 et 2006, de nouveau, des options d'achat.

Le Conseil d'Administration lors de sa séance du 19 septembre 2006 a attribué aux 3 principaux dirigeants du Groupe un total de 115 000 options d'achats d'actions de la société AGF SA (contre 280 000 en 2005). Une charge d'un montant de 1 454 375 euros a été constituée dans les comptes consolidés de l'exercice 2006 pour ce qui concerne les stock-options attribuées aux trois principaux dirigeants du Groupe (contre 2 318 966 euros en 2005).

Durant l'exercice 2006, du fait de l'exercice d'options attribuées lors des exercices antérieurs et de la vente des actions correspondantes, une plus value 2 429 946 euros (contre 854 251 euros en 2005) a été réalisée par les trois principaux dirigeants du Groupe.

Par ailleurs, Allianz SE a décidé de mettre en place en faveur des dirigeants de l'ensemble des sociétés de son Groupe un système d'intéressement à long terme composé de Stock Appreciation Right (SAR) et Restricted Stock Units (RSU) :

Stock Appreciation Rights Plan (SAR)

Dénommé Stock Appreciation Rights Plan (SAR), il s'agit en pratique d'un mécanisme de bonus dont le montant est lié à l'évolution du cours de bourse de l'action Allianz SE sur une période de sept ans. Ce mécanisme international s'accompagne d'un dispositif de couverture financière qui permet à l'entreprise de limiter la charge totale à verser lors de l'exercice des SAR.

Les bénéficiaires de SAR recevront, sous forme d'un complément de salaire versé par leur société d'appartenance, une somme égale au produit de la progression du cours de l'action Allianz SE par le nombre d'options attribuées.

Le nombre d'options attribuées est déterminé en fonction du salaire du bénéficiaire, ce critère étant pondéré par trois paramètres d'égal poids, l'un dépendant des performances

économiques du groupe Allianz, l'autre de celles du groupe AGF et le troisième de l'appréciation par le Président d'AGF de la qualité des performances de chaque bénéficiaire.

Les options ont une durée de validité de sept ans, mais ne peuvent être exercées durant les deux années suivant la date de leur attribution et seulement si le cours de l'action Allianz SE a progressé d'au moins 20 % et a surperformé pendant au moins cinq jours consécutifs le Dow Jones Stoxx Index.

Au titre de l'année 2006, le Conseil d'Administration du 19 septembre 2006 a procédé, sur proposition du Comité des Rémunérations, à l'attribution de 18 530 SAR Allianz pour les trois principaux dirigeants du Groupe (contre 38 678 en 2005).

Par ailleurs, durant l'exercice 2006, aucun des trois principaux dirigeants n'a exercé de SAR attribués lors des exercices antérieurs.

Restricted Stock Units (RSU)

Dénommé Restricted Stock Unit (RSU), ce dispositif est proche du système des actions gratuites.

Il s'en différencie néanmoins dans ses modalités dans la mesure où les bénéficiaires de RSU ne se verront pas attribuer des actions, mais recevront, sous forme d'un complément de salaire versé par leur société d'appartenance, une somme égale au produit de la valeur du cours de l'action Allianz SE par le nombre de RSU attribués.

Les RSU sont soumis à une période d'indisponibilité de 5 ans ; période après laquelle le groupe Allianz exerce au même moment et pour l'ensemble des participants les RSU attribués.

Au titre de l'année 2006, le Conseil d'Administration du 19 septembre 2006 a procédé sur proposition du Comité des Rémunérations et pour la première fois, à l'attribution de 4 745 Restricted Stock Units (RSU) Allianz, au profit du seul président du Groupe (contre aucun en 2005).

Synthèse au 31 décembre 2006, par exercice, des stock-options, SAR et RSU attribués, exercés et restant à exercer par les principaux dirigeants du Groupe

Année	Prix d'exercice Stock-Options ^[1]	Nombre d'options attribuées ^[1]	Nombre d'options exercées	Nombre d'options restantes	Prix SAR	Nombre de SAR attribués	Nombre de SAR exercés	Nombre de SAR restants	Prix RSU	Nombre de RSU attribués	Nombre de RSU exercés	Nombre de RSU restants
1 999	47,08	38 770	38 770	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1 999	46,5	2 137	2 137	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2 000	55,11	28 974	28 974	-	332,9	1 181	-	1 181	-	-	-	-
2 001	46,97	100 366	100 366	-	322,14	3 924	-	3 924	-	-	-	-
2 002	33,25	82 638	29 464	53 174	239,8	2 801	-	2 801	-	-	-	-
2 003	42,12	172 117	18 000	154 117	65,91	12 410	7 572	4 838	-	-	-	-
2 004	50,86	182 241	-	182 241	83,47	34 839	-	34 839	-	-	-	-
2 005	78,24	280 000	-	280 000	92,87	38 678	-	38 678	-	-	-	-
2 006	103,45	115 000	-	115 000	132,41	18 530	-	18 530	123,45	4 745	-	4 745

[1] Recalculé suite à un ajustement du nombre et du prix des options pouvant être souscrites ou achetées et non encore exercées au 23 mai 2005, résultant de la distribution de réserve à cette date.

Les jetons de présence versés en 2006 aux administrateurs par la société AGF SA s'élèvent à 284 800 euros (contre 374 400 euros en 2005) dont 75 600 euros (91 600 euros versés en 2005) au titre des administrateurs représentant les salariés et actionnaires-salariés.

Autres informations

Par ailleurs, antérieurement à la privatisation, il existait un régime de retraite supplémentaire qui s'appliquait au Président, Vice-Président et aux Directeurs généraux des sociétés d'assurance.

La totalité de l'engagement correspondant s'élève au 31 décembre 2006 à 3,64 millions d'euros (contre 3,59 millions d'euros au 31 décembre 2005). Ce régime a été fermé et concerne actuellement deux bénéficiaires : M. Michel Albert et M. Jean-Daniel Lefranc. Il demeure un bénéficiaire potentiel au titre de ce régime à savoir Yves Mansion.

Enfin, la rémunération globale brute versée aux trois administrateurs ayant représenté les salariés et les salariés actionnaires s'élève à 269 983 euros (contre 285 907 euros en 2005) dont 75 600 euros (contre 91 600 euros en 2005) à titre de jetons de présence.

40 Evènements postérieurs à la clôture

Postérieurement à la clôture au 31 décembre 2006 se sont déroulés les évènements suivants :

Projet rachat des minoritaires des AGF

Allianz a annoncé par un communiqué de presse du 18 janvier 2007 avoir l'intention de déposer un projet d'offre publique mixte sur les titres d'AGF d'ici la fin du mois de février.

Dans ce cadre, le Conseil d'Administration du 19 février 2007 a modifié le régime des plans d'options de souscription et d'achat d'actions afin de :

- supprimer la période d'incapacité des actions applicable aux plans 2003, 2004, 2005 et 2006, et
- autoriser l'exercice anticipé des options octroyées au titre du plan 2006.

Le Conseil d'Administration d'AGF a accueilli favorablement la perspective de cette opération qui permettrait à AGF et à ses salariés de bénéficier davantage de la puissance et des moyens du groupe Allianz et à ses clients d'accéder pleinement à l'expertise et la taille du premier groupe intégré européen d'assurance et de services financiers.

Dans l'offre d'Allianz, les actionnaires d'AGF se verraient offrir 87,5 euros plus 0,25 action Allianz SE pour une action AGF. Sur la base du cours de clôture d'Allianz SE au 16 janvier 2007, le projet d'offre fait ressortir une contre valeur de 126,43 euros pour une action AGF.

Conformément aux dispositions de l'article 261-1 du règlement général de l'AMF, le Conseil d'Administration d'AGF a retenu un expert indépendant, le cabinet Ricol Lasteyrie. Le Conseil d'Administration rendra son avis motivé sur l'offre avant son ouverture, et après avoir reçu l'avis de l'expert indépendant et pris connaissance des travaux du Comité des conventions.

AGF supportera divers coûts du fait de la réalisation de cette opération, dont notamment des frais liés à la rémunération de ses conseils financiers, juridiques et comptables ainsi qu'à celle de l'expert indépendant.

AGF a cédé une partie de sa participation dans Bolloré.

La société AGF Vie, contrôlée par la société AGF SA, a franchi en baisse, le 25 janvier 2007, les seuils de 10 % du capital et des droits de vote de la société Bolloré.

Suite à cette cession, la participation d'AGF a été ramenée à 6 % du capital et 7,25 % des droits de vote de Bolloré.

41 Périmètre de consolidation

41.1. Entreprises consolidées par intégration globale

	Pays	31.12.2006		31.12.2005		31.12.2004	
		% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
Sociétés d'assurance, de réassurance							
Assurances Générales de France IART <i>87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 542110291</i>	France	99,99	99,98	99,99	99,98	99,99	99,98
Assurances Générales de France Vie <i>87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 340234962</i>	France	100,00	99,99	100,00	99,99	100,00	99,99
AGF Informatique (GIE) <i>100 terrasse Boieldieu, Tour Franklin, 92042 Paris La Défense N° Siren 723000642</i>	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Arcalis <i>Tour Neptune, 20 place Seine, 92400 Courbevoie N° Siren 347803884</i>	France	99,86	99,85	99,86	99,85	99,85	99,85
AGF La Lilloise <i>1A avenue de la Marne, 59290 Wasquehal N° Siren 340190735</i>	France	100,00	99,99	100,00	99,99	100,00	99,99
Mathis Assurances ^[12] <i>1 cours Michelet, Tour Athéna, 92800 Puteaux N° Siren 398378299</i>	France	-	-	-	-	100,00	99,98
Coparc <i>20 rue Le Peletier, 75009 Paris N° Siren 331280776</i>	France	100,00	99,98	100,00	99,98	100,00	99,98
Calypso <i>87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 403205065</i>	France	100,00	99,98	100,00	99,98	100,00	99,98
Euler Hermes ^[11] <i>1 rue Euler, 75008 Paris N° Siren 552040594</i>	France	70,61	70,61	71,07	71,07	71,08	71,07
Assurances Fédérales IARD ^[42] <i>1 rue des Arquebusiers, 67000 Strasbourg N° Siren 401912852</i>	France	60,00	60,00	60,00	60,00	95,00	95,00
La Rurale <i>16 avenue du Général De Gaulle, 94220 Charenton Le Pont Cedex N° Siren 572166437</i>	France	99,77	99,76	99,77	99,76	99,82	99,81
Compagnie de Gestion et Prévoyance 2 <i>1 rue des Arquebusiers, 67000 Strasbourg N° Siren 335042024</i>	France	99,94	99,78	99,88	99,73	99,82	99,67
Protexia France <i>9 boulevard des Italiens, 75002 Paris N° Siren 382276624</i>	France	66,00	65,99	66,00	65,99	66,00	65,99
Qualis ^[13] <i>87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 403267347</i>	France	-	-	-	-	100,00	99,98
W Finance Assurances <i>20 rue Le Peletier, 75009 Paris N° Siren 317441426</i>	France	99,96	99,94	99,96	99,94	99,96	99,94
Génération Vie <i>Tour Neptune, 20 place Seine, 92400 Courbevoie N° Siren 403267487</i>	France	65,00	71,92	65,00	74,37	80,00	85,30
AVIP <i>Tour Neptune, 20 place Seine, 92400 Courbevoie N° Siren 331458315</i>	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Martin Maurel Vie <i>Tour Neptune, 20 place Seine, 92400 Courbevoie N° Siren 423851336</i>	France	66,00	66,00	82,66	82,66	82,66	82,66
AGF Allianz Argentina Generales <i>San Martin 550, 1004 Buenos Aires</i>	Argentine	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
AGF Belgium Insurance <i>Rue de Laeken 35, 1000 Bruxelles</i>	Belgique	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	96,79
SNA Ré <i>P.O. Box HM 1022, Clarendon House Church St West, Hamilton HM DX</i>	Bermudes	100,00	69,63	100,00	59,10	100,00	59,10
AGF Brasil Seguros <i>Rua Luiz Coelho n°26, 01309-900 Consolação, Sao Paulo</i>	Brésil	72,48	85,97	72,48	85,97	69,40	82,79

	Pays	31.12.2006		31.12.2005		31.12.2004	
		% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
AGF Saude <i>Av Paulista, 2028 12o. Andar, Sao Paulo</i>	Brésil	100,00	85,97	100,00	85,97	100,00	82,79
Axioma Insurance <i>2 Ioannis Clerides Street, Democritos Court, Flat 83, CY-1070 Nicosia</i>	Chypre	100,00	69,63	100,00	59,10	100,00	59,10
Colseguros Generales <i>Carrera 13 A N°29-24/26, Piso 14 Ala Sur, Bogota</i>	Colombie	99,99	99,97	99,99	99,97	99,99	99,97
Colseguros Vida <i>Carrera 13 A N°29-24/26, Piso 14 Ala Sur, Bogota</i>	Colombie	100,00	99,98	100,00	99,98	100,00	99,98
Colseguros Capitalizacion <i>Carrera 13 A N°29-24/26, Piso 14 Ala Sur, Bogota</i>	Colombie	100,00	99,98	100,00	99,98	100,00	99,98
Medisalud <i>Carrera 13 A N°29-24/26, Piso 14 Ala Sur, Bogota</i>	Colombie	99,76	99,74	99,69	99,67	99,68	99,66
Allianz Insurance Egypt <i>Saridar Building, 92 El Tahir street, Dokki, Giza, Le Caire</i>	Egypte	85,00	85,00	85,00	85,00	85,00	85,00
Allianz Assurance Egypt <i>Saridar Building, 92 El Tahir street, Dokki, Giza, Le Caire</i>	Egypte	99,37	96,15	96,00	91,72	96,00	91,72
Hauteville <i>Continental House, 28 Cornet Street, St Peter Port, Channel Islands GY1 1LF</i>	Guernesey	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
AGF Indonesia ^[4] <i>c/ Allianz Utama Indonesia, Summitmas Bld II, 9th Floor, Jl. Sudirman, KAV 61-62 Jakarta 12069</i>	Indonésie	-	-	-	-	75,84	75,84
AGL <i>Vientiane Commercial Building, 33 Lane Xang avenue, 2nd Floor, Vientiane</i>	Laos	51,00	51,00	51,00	51,00	51,00	51,00
Société Nationale d'Assurance SAL <i>Immeuble SNA, Hazmieh, BP16-6528 - CP 1100 2130, Beyrouth</i>	Liban	100,00	69,63	100,00	59,10	100,00	59,10
Rhea <i>14 boulevard Franklin Roosevelt, L2450 Luxembourg</i>	Luxembourg	100,00	99,98	100,00	99,98	100,00	99,98
Ewa Life ^[10] <i>16 rue Notre Dame, L2240 Luxembourg</i>	Luxembourg	-	-	-	-	100,00	96,79
AGF Life Luxembourg <i>14 boulevard Franklin Roosevelt, L2450 Luxembourg</i>	Luxembourg	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	96,79
Nemian <i>Aerogolf Center 1a, Luxembourg City</i>	Luxembourg	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Universal Leven <i>3708 AD Zeist</i>	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
London Verzekeringen <i>Weesperzijde 150, Postbus 95350, 1097 HJ Amsterdam</i>	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Allianz Nederland Leven <i>Buizerdlaan 12, P.O. Box 9, 3430 AA Nieuwegein</i>	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Allianz Nederland Schade <i>Coolsingel 139, P.O. Box 64, 3000 AB Rotterdam</i>	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
AGF Insurance <i>AGF House, 500 Avebury boulevard Milton Keynes MK9 2LA</i>	Royaume Uni	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Adriatica de Seguros <i>Edificio Adriatica de Seguros, Avenida Andrés Bello, 1011 Caracas</i>	Vénézuela	98,28	98,28	96,97	96,97	96,97	96,97
OPCVM							
Doubl'Actif 2008 ^[5]	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
AGF Prudence ^[5]	France	97,52	97,52	100,00	100,00	100,00	100,00
AGF Opportunités ^[5]	France	99,85	99,85	100,00	100,00	100,00	100,00
Semaphore ^[5]	France	99,34	99,34	100,00	100,00	100,00	100,00

	Pays	31.12.2006		31.12.2005		31.12.2004	
		%	%	%	%	%	%
		contrôle	intérêts	contrôle	intérêts	contrôle	intérêts
Gaipare Action ^[5]	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Allianz Croissance ^[5]	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Allianz Croiss III ^[5]	France	100,00	100,00	100,00	100,00	99,97	99,97
Allianz Croiss II ^[5]	France	98,91	98,91	100,00	100,00	99,80	99,80
AGF Triplus ^[5]	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
AGF Octoplus III ^[5]	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
AGF Euro Gagnant ^[5]	France	100,00	100,00	100,00	100,00	99,83	99,83
AGF Biplus 2 ^[5]	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
AGF Biplus ^[5]	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
AGF Ascension 2011 ^[5]	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
AGF Asac Dynamisme ^[5]	France	100,00	100,00	100,00	100,00	99,98	99,98
AGF Octoplus II ^[5]	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
AGF Energie ^[5]	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
AGF Saint Marc CL ^[5]	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Aacalis Un ^[5]	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
AGF Ammonite ^[5]	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Gestion Privee Neptune ^{[5] [8]}	France	-	-	-	-	100,00	100,00
Phenix Long Short ^[5]	France	83,69	83,69	95,11	95,11	-	-
AGF Octomax ^[5]	France	100,00	100,00	100,00	100,00	99,98	99,98
AGF Euro Tactique ^[5]	France	55,51	55,51	93,66	93,66	-	-
AGF Asac Prudence ^{[5] [27]}	France	-	-	99,98	99,98	100,00	100,00
Baladau ^[5]	France	99,98	99,98	99,98	99,98	99,98	99,98
Arcalis 28 ^[5]	France	99,96	99,96	99,96	99,96	99,96	99,96
Arcalis 22 ^[5]	France	99,88	99,88	99,88	99,88	99,88	99,88
Arcalis 23 ^[5]	France	99,85	99,85	99,85	99,85	99,85	99,85
Arcalis 24 ^[5]	France	99,84	99,84	99,84	99,84	99,84	99,84
Emerald Global Investissements ^[5]	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
AGF Asac France 1 ^[5]	France	100,00	100,00	99,96	99,96	100,00	100,00
AGF Amerique USD ^[5]	France	92,21	92,21	98,17	98,17	99,99	99,99
AGF Horizon 2016-2017 ^[5]	France	85,12	85,12	96,12	96,12	96,29	96,29
AGF Actions Internationales ^[5]	France	100,00	100,00	99,68	99,68	99,57	99,57
Alliance ^{[5] [27]}	France	-	-	99,95	99,95	99,25	99,25
Selection Multi-Gerants Offensif ^{[5] [8]}	France	-	-	-	-	98,79	98,79
Selection Multi-Gerants Equilibre ^{[5] [8]}	France	-	-	-	-	98,00	98,00
Selection Multi-Gerants Défensif ^{[5] [8]}	France	-	-	-	-	96,62	96,62
AGF Dynamisme ^[5]	France	99,29	99,29	98,55	98,55	97,19	97,19
AGF Equilibre ^[5]	France	97,84	97,84	97,87	97,87	96,28	96,28
Priority Vie ^[5]	France	81,84	81,84	89,47	89,47	-	-
AGF Horizon 2010-2011 ^[5]	France	92,42	92,42	97,35	97,35	96,60	96,60
AGF Horizon 2012-2013 ^[5]	France	91,68	91,68	97,37	97,37	95,15	95,15
AGF Horizon 2014-2015 ^[5]	France	84,74	84,74	95,78	95,78	93,72	93,72
AGF Euoland ^[5]	France	95,54	95,54	95,21	95,21	95,58	95,58
AGF Actions Croissance Euro ^[5]	France	89,24	89,24	89,38	89,38	98,58	98,58
Oddo France Equilibre ^{[5] [8]}	France	-	-	-	-	94,08	94,08
AGF Octoplus ^[5]	France	95,38	95,38	95,19	95,19	95,11	95,11
Entenial Equilibre ^{[5] [40]}	France	-	-	94,77	94,77	93,86	93,86
AGF USA ^[5]	France	90,52	90,52	96,11	96,11	98,31	98,31
Entenial Dynamisme ^{[5] [40]}	France	-	-	93,02	93,02	94,40	94,40
AGF Horizon 2018 ^[5]	France	81,19	81,19	93,31	93,31	93,58	93,58

	Pays	31.12.2006		31.12.2005		31.12.2004	
		% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
Athéna Interfonds ^[5] ^[8] ^[26]	France	95,48	95,48	–	–	91,69	91,69
Oddo France Offensif ^[5] ^[8]	France	–	–	–	–	95,05	95,05
AGF Act Zone Euro ^[5]	France	90,62	90,62	92,51	92,51	92,69	92,69
AGF U.K. ^[5]	France	99,85	99,85	90,84	90,84	99,99	99,99
AGF Indices USA ^[5]	France	88,29	88,29	89,07	89,07	91,98	91,98
AGF Invest Euro ^[5]	France	80,43	80,43	88,35	88,35	92,04	92,04
AGF Euro Actions ^[5]	France	93,09	93,09	92,29	92,29	51,94	51,94
AGF Actions Euro Value ^[5]	France	85,19	85,19	85,31	85,31	89,64	89,64
Oddo Quattro 2 ^[5]	France	91,31	91,31	91,78	91,78	82,79	82,79
AGF Japon ^[5]	France	79,13	79,13	85,41	85,41	83,98	83,98
AGF Amériques ^[5]	France	86,01	86,01	84,95	84,95	95,23	95,23
AGF Valeurs Durables ^[5]	France	82,23	82,23	79,25	79,25	79,92	79,92
AGF Actions ^[5]	France	91,01	91,01	90,43	90,43	89,44	89,44
AGF Emprunts d'Etat ^[5]	France	87,38	87,38	81,75	81,75	88,61	88,61
AGF World Fund High Yield ^[5] ^[27]	France	–	–	99,71	99,71	97,19	97,19
AGF Investment Grade ^[5]	France	82,55	82,55	85,18	85,18	91,45	91,45
AGF Sérénite ^[5]	France	84,19	81,19	78,60	78,60	84,55	84,55
AGF Marchés Emergents ^[5]	France	99,96	99,96	94,20	94,20	83,20	83,20
AGF Actions Mid Cap ^[5]	France	89,13	89,13	83,43	83,43	86,59	86,59
Athéna Europe Obligations ^[5]	France	90,58	90,58	84,87	84,87	79,90	79,90
Haut Rendement ^[5] ^[41]	France	–	–	76,24	76,24	68,58	68,58
AGF Inter Oblig ^[5]	France	93,68	93,68	89,09	89,09	75,74	75,74
AGF Capital Invest 2 ^[5]	France	82,90	82,90	82,17	82,17	81,12	81,12
Phénix Sécurité ^[5]	France	81,62	81,62	72,26	72,26	75,22	75,22
AGF PEA Pondéré ^[5]	France	84,26	84,26	80,72	80,72	79,63	79,63
AGF Europe Convertible ^[5]	France	77,68	77,68	78,84	78,84	80,32	80,32
AGF Europe Obligations ^[5]	France	93,34	93,34	78,25	78,25	64,49	64,49
Entenial Sérénite ^[5] ^[41]	France	–	–	77,81	77,81	76,57	76,57
AGF Scalinvest ^[5]	France	91,84	91,84	82,19	82,19	–	–
Oddo Quattro ^[5]	France	78,32	78,32	79,04	79,04	78,96	78,96
AGF Sécuricash ^[5]	France	64,22	64,22	80,50	80,50	88,25	88,25
AGF Capital Investissements ^[5]	France	85,76	85,76	82,49	82,49	73,43	73,43
AGF Interfonds ^[5]	France	76,61	76,61	54,69	54,69	74,54	74,54
AGFIImo ^[5]	France	63,92	63,92	79,41	79,41	67,17	67,17
Return 10 ^[5]	France	85,03	85,03	80,60	80,60	70,77	70,77
AGF Euro Inflation ^[5]	France	59,91	59,91	71,03	71,03	97,09	97,09
AGF Taux Fixe 7-10 ^[5] ^[41]	France	–	–	70,65	70,65	68,38	68,38
Athéna Obligations ^[5]	France	67,63	67,63	64,79	64,79	68,99	68,99
AGF Aequitas ^[5] ^[24]	France	–	–	52,97	52,97	79,60	79,60
Allianz Obligations ^[5]	France	65,80	65,80	67,08	67,08	70,16	70,16
Oddo Gestion Offensive ^[5] ^[8]	France	–	–	–	–	70,67	70,67
AGF Oblig Court Terme ^[5]	France	78,90	78,90	68,75	68,75	61,60	61,60
AGF Imo Actions ^[5]	France	60,67	60,67	82,12	82,12	61,17	61,17
AGF Epargne Actions ^[5]	France	71,26	71,26	65,71	65,71	58,72	58,72
Générali Invest (C) ^[5]	France	57,53	57,53	60,42	60,42	62,00	62,00
AGF Trésodyn ^[5] ^[8]	France	–	–	–	–	62,78	62,78
Grassroots ^[5] ^[8]	France	–	–	–	–	1,13	1,13
Phénix Alternative Holdings ^[5] ^[24]	France	–	–	57,99	57,99	65,35	65,35
Oddo Gestion Equilibrée ^[5] ^[8]	France	–	–	–	–	59,92	59,92

	Pays	31.12.2006		31.12.2005		31.12.2004	
		% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
Gap 5 Ans ^[5]	France	53,73	53,73	53,50	53,50	-	-
AGF Secteur Immobilier ^[5]	France	73,50	73,50	71,08	71,08	56,52	56,52
AGF Euro Obligations Plus ^[5]	France	68,61	68,61	64,96	64,96	53,64	53,64
Gap 8 Ans ^[5]	France	60,73	60,73	61,68	61,68	-	-
AGF Multi Harmonie ^[5]	France	65,16	65,16	59,70	59,70	48,89	48,89
AGF Air France IFC ^[5]	France	100,00	100,00	57,97	57,97	58,25	58,25
AGF Long Terme ^[5]	France	84,04	84,04	62,91	62,91	48,65	48,65
Oddo Valeurs Rendement A ^[5]	France	43,35	43,35	58,86	58,86	-	-
Valeurs Intérêt Placement ^[5]	France	89,77	89,77	61,96	61,96	47,06	47,06
Le profil des prof ^[5]	France	56,71	56,71	54,71	54,71	61,29	61,29
Tanguy Opportunité ^[5]	France	50,23	50,23	52,95	52,95	55,74	55,74
AGF PEA Vitalité ^[5] ^[24] ^[39]	France	54,07	54,07	56,13	56,13	73,08	73,08
CS EF (Lux) GB Resources I ^[5] ^[7]	France	-	-	-	-	53,74	53,74
AGF Matières Premières ^[5] ^[8] ^[26]	France	99,86	99,86	-	-	53,44	53,44
AGF Monétaire ^[5] ^[41]	France	-	-	54,90	54,90	-	-
AGF Multi Croissance ^[5]	France	70,08	70,08	51,63	51,63	42,80	42,80
AGF Private Equity FCPR ^[5]	France	56,02	56,02	56,02	56,02	-	-
AGF Indice Japon ^[5]	France	66,81	66,81	51,86	51,86	46,53	46,53
AGF Oblig Convertibles ^[5]	France	55,07	55,07	51,21	51,21	45,00	45,00
AGF Octomax 2 ^[9]	France	100,00	100,00	100,00	100,00	-	-
AGF Graduello ^[9]	France	100,00	100,00	99,98	99,98	-	-
AGF Euro Crédit Alpha ^[9] ^[41]	France	-	-	81,40	81,40	-	-
Oddo Europe Mid Cap ^[6]	France	69,64	69,64	56,14	56,14	-	-
AGF Private Equity Holding Europe IV I ^[9] ^[24]	France	-	-	51,95	51,95	-	-
Sirius ^[6] ^[24] ^[39]	France	52,86	52,86	62,78	62,78	-	-
AGF Actions France ^[25]	France	66,64	66,64	-	-	-	-
AGF Indice Euroland ^[25]	France	55,41	55,41	-	-	-	-
Selection Multi-Gerants Emergents ^[25]	France	62,69	62,69	-	-	-	-
Ixis Oakmark Global ^[25]	France	51,99	51,99	-	-	-	-
Oddo Proactif Europe A ^[25]	France	51,27	51,27	-	-	-	-
AVIP Perform 80 ^[26]	France	100,00	100,00	-	-	-	-
AVIP Actions 60 ^[26]	France	100,00	100,00	-	-	-	-
AVIP Actions 100 ^[26]	France	97,91	97,91	-	-	-	-
AVIP Top Harmonie ^[26]	France	95,82	95,82	-	-	-	-
Capex ^[26]	France	92,58	92,58	-	-	-	-
AVIP Top Defensif ^[26]	France	87,21	87,21	-	-	-	-
BMM Harmonie ^[26]	France	69,49	69,49	-	-	-	-
BMM Audace ^[26]	France	75,58	75,58	-	-	-	-
Wattinvest (C) ^[26]	France	60,16	60,16	-	-	-	-
AVIP Top 300 ^[26]	France	94,47	94,47	-	-	-	-
AGF Cap France ^[26]	France	76,25	76,25	-	-	-	-
Floralis ^[26]	France	100,00	100,00	-	-	-	-
AVIP Top Croissance ^[26]	France	100,00	100,00	-	-	-	-
Pictet Fund Génériques I ^[25]	France	47,56	47,56	-	-	-	-
AGF Vita 4 ^[26]	France	94,09	94,09	-	-	-	-
Actip 5 ^[26]	France	87,65	87,65	-	-	-	-
CS Theoreme ^[26]	France	100,00	100,00	-	-	-	-
IDR Actions Euros ^[26]	France	99,99	99,99	-	-	-	-
Dresdner Rcm Monetaire ^[26]	France	92,01	92,01	-	-	-	-

	Pays	31.12.2006		31.12.2005		31.12.2004	
		% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
Biosphere A ^[26]	France	75,02	75,02	-	-	-	-
BMM Pierre Capitalisation ^[26]	France	84,80	84,80	-	-	-	-
BMM Long Terme ^[26]	France	81,10	81,10	-	-	-	-
Actip N3 ^[26]	France	73,58	73,58	-	-	-	-
Synergie Selection Evolutive ^[26]	France	59,94	59,94	-	-	-	-
BMM Court Terme ^[26]	France	51,13	51,13	-	-	-	-
Le Cottage ^[26]	France	76,36	76,36	-	-	-	-
Trusteam CB Patrimoine ^[26]	France	54,17	54,17	-	-	-	-
AGF Multi Defensif ^[25]	France	78,66	78,66	-	-	-	-
AGF Horizon 2018-20 ^[26]	France	78,43	78,43	-	-	-	-
AGF Horizon 2021-23 ^[26]	France	87,41	87,41	-	-	-	-
AGF Horizon 2024-26 ^[26]	France	89,42	89,42	-	-	-	-
AGF Horizon 2027-29 ^[26]	France	90,40	90,40	-	-	-	-
AGF Horizon 2030-32 ^[26]	France	92,80	92,80	-	-	-	-
AGF Horizon 2033-35 ^[26]	France	94,23	94,23	-	-	-	-
AGF Horizon 2036-38 ^[26]	France	98,78	98,78	-	-	-	-
AGF Horizon 2039-41 ^[26]	France	73,31	73,31	-	-	-	-
AGF Destinations 2014 ^[26]	France	100,00	100,00	-	-	-	-
AGF Vita Plus ^[26]	France	96,44	96,44	-	-	-	-
AGF Efficio ^[38]	France	99,98	99,98	-	-	-	-
Arcalis Assur 5 ^[38]	France	98,88	98,88	-	-	-	-
Acropole Europe A ^[38]	France	72,40	72,40	-	-	-	-
Acropole Monde A ^[38]	France	58,47	58,47	-	-	-	-
MM Composition Amérique ^[38]	France	51,13	51,13	-	-	-	-
Gap Euros ^[39]	France	54,64	54,64	-	-	-	-
MS Global Small Cap Val I ^[39]	France	69,01	69,01	-	-	-	-
AGF Fif Inst. Multimercado FI ^[11]	Brésil	100,00	85,97	100,00	85,97	-	-
Fif Sudameris Finance Shares ^[11]	Brésil	100,00	85,97	100,00	85,97	-	-
AGF Fif Inst. Plus Shares II ^[11]	Brésil	100,00	85,97	100,00	85,97	-	-
AGF Fif Hedge Fund ^{[11] [20]}	Brésil	-	-	100,00	100,00	-	-
AGF Fif Inst. Plus FI ^[11]	Brésil	100,00	85,97	100,00	85,97	-	-
AGF BKB Renda Fixa ^{[11] [32]}	Brésil	-	-	100,00	85,97	-	-
Autres Activités							
AGF Cash 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 392896320	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Société d'Investissement Bancaire et Immobilier (SIBI) 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 401154679	France	99,99	99,98	99,99	99,98	99,99	99,98
AGF 2X 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 399349240	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Eustache ^[14] 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 393134788	France	-	-	-	-	100,00	100,00
Assurances Générales de France 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 303265128	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
AGF Holding 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 552124109	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
AGF International 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 339426512	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
AGF Boïeldieu 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 377679873	France	99,99	99,98	99,99	99,98	99,99	99,98
AGF Richelieu 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 377679881	France	99,96	99,96	99,96	99,96	99,96	99,96

	Pays	31.12.2006		31.12.2005		31.12.2004	
		% contrôle	% intérêts	% contrôle	% Intérêts	% contrôle	% intérêts
Saint-Barth Assurances <i>2 rue Oscar II, Gustavia, 97133 Saint Barthelemy</i> N° Siren 384081444	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
SA du Château Larose Trintaudon <i>Château Larose Trintaudon, 33112 Saint Laurent de Médoc</i> N° Siren 308364645	France	99,99	99,98	99,99	99,98	99,99	99,98
A.C.A.R. <i>87 rue de Richelieu, 75002 Paris</i> N° Siren 398699835	France	99,99	99,99	99,99	99,99	99,99	99,99
GIE Placements d'Assurance <i>87 rue de Richelieu, 75002 Paris</i> N° Siren 412399511	France	99,97	99,96	99,97	99,96	99,97	99,96
Allianz France ^[2] <i>87 rue de Richelieu, 75002 Paris</i> N° Siren 389717687	France	–	–	–	–	100,00	99,99
Gaipare Diffusion <i>Tour Neptune, 20 place Seine, 92400 Courbevoie</i> N° Siren 330517079	France	99,86	99,85	99,86	99,85	99,86	99,85
Générale Viagère <i>1 rue des Arquebusiers, 67000 Strasbourg</i> N° Siren 349792697	France	99,80	99,65	99,80	99,64	99,80	99,63
Métropole SA ^[34] <i>87 rue de Richelieu, 75002 Paris</i> N° Siren 403268964	France	–	–	99,92	99,92	99,92	99,92
AGF Assurances Financières <i>87 rue de Richelieu, 75002 Paris</i> N° Siren 403219868	France	100,00	99,98	100,00	99,98	100,00	99,98
AGF Assurfinance <i>87 rue de Richelieu, 75002 Paris</i> N° Siren 403213390	France	99,84	99,84	99,84	99,84	99,84	99,84
Kléber Magdebourg <i>20 rue Le Peletier, 75009 Paris</i> N° Siren 349056663	France	99,50	99,48	99,50	99,48	99,50	99,48
SNC Maxium <i>1A avenue de la Marne, 59290 Wasquehal</i> N° Siren 409877065	France	100,00	99,99	100,00	99,99	100,00	99,99
Spaceco <i>87 rue de Richelieu, 75002 Paris</i> N° Siren 428738488	France	100,00	99,98	100,00	99,98	100,00	99,98
AGF Epargne Salariale <i>87 rue de Richelieu, 75002 Paris</i> N° Siren 428686349	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Camat <i>87 rue de Richelieu, 75002 Paris</i> N° Siren 428738314	France	100,00	99,98	100,00	99,98	100,00	99,98
Athéna <i>87 rue de Richelieu, 75002 Paris</i> N° Siren 428704902	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Traktir <i>20 rue Le Peletier, 75009 Paris</i> N° Siren 338848108	France	100,00	99,99	100,00	99,99	100,00	99,99
Financière AGF ^[9] <i>87 rue de Richelieu, 75002 Paris</i> N° Siren 487631863	France	100,00	100,00	100,00	100,00	–	–
AGF Créactions 2 ^[5] <i>20 rue Le Peletier, 75009 Paris</i>	France	100,00	99,99	100,00	99,99	100,00	99,99
AGF Créactions 1 ^[5] <i>20 rue Le Peletier, 75009 Paris</i>	France	100,00	99,99	100,00	99,99	100,00	99,99
AGF Opéra ^[5] <i>20 rue Le Peletier, 75009 Paris</i>	France	100,00	99,99	100,00	99,99	100,00	99,99
AGF Hospitalier Monde ^[5] <i>20 rue Le Peletier, 75009 Paris</i>	France	100,00	99,99	100,00	99,99	100,00	99,99
AGF Développement FCPR ^[5] <i>20 rue Le Peletier, 75009 Paris</i>	France	99,12	99,12	99,12	99,12	99,12	99,12
AGF Hospitalier Europe ^[5] <i>20 rue Le Peletier, 75009 Paris</i>	France	99,99	99,99	99,99	99,99	100,00	99,99
AGF ASAC Actions ^[5] <i>20 rue Le Peletier, 75009 Paris</i>	France	100,00	99,99	100,00	99,99	100,00	99,99
AGF Hospitaliers International ^[5] <i>20 rue Le Peletier, 75009 Paris</i>	France	100,00	99,99	100,00	99,99	99,88	99,88
Immovalor Gestion ^[35] <i>25 rue Louis Legrand, 75002 Paris</i> N° Siren 328398706	France	99,99	99,98	–	–	–	–

	Pays	31.12.2006		31.12.2005		31.12.2004	
		% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
Scapi ^[33] <i>20 rue Le Peletier, 75009 Paris N° Siren 483658544</i>	France	100,00	100,00	–	–	–	–
SNC Laënnec Rive Gauche ^[36] <i>87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 449666114</i>	France	100,00	99,98	–	–	–	–
Elseco ^[33] <i>78 Allée Jean Jaures, 31000 Toulouse N° Siren 495394713</i>	France	100,00	99,98	–	–	–	–
AGF Inversiones <i>Rue San Martin 550, 1004 Buenos Aires</i>	Argentine	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Sofiholding <i>35 rue de Laeken, 1000 Bruxelles</i>	Belgique	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	96,79
AGF Belgium Holding ^[19] <i>35 rue de Laeken, 1000 Bruxelles</i>	Belgique	–	–	100,00	100,00	96,79	96,79
SNA Holding <i>P.O. Box HM 1022, Clarendon House Church St West, Hamilton HM DX</i>	Bermudes	69,63	69,63	59,10	59,10	59,10	59,10
AGF Do Brasil <i>26 rua Luiz Coelho, 01309-900 Consolação, Sao Paulo</i>	Brésil	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Corsetec <i>26 rua Luiz Coelho, 01309-900 Consolação, Sao Paulo</i>	Brésil	99,50	99,50	99,50	99,50	99,50	99,50
AGF Allianz South America <i>26 rua Luiz Coelho, 01309-900 Consolação, Sao Paulo</i>	Brésil	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Casas del Tocqui <i>Hendaya 60, Piso 4, Santiago</i>	Chili	99,98	99,98	99,98	99,98	90,94	90,93
Larose Trintaudon Chile <i>Hendaya 60, Piso 4, Santiago</i>	Chili	100,00	99,98	100,00	99,98	100,00	99,98
Colombiana De Inversion <i>Carrera 13 A N°29-24, Piso 14 Ala Sur, Bogota</i>	Colombie	99,98	99,98	99,98	99,98	99,98	99,98
Administradora De Inversion Colseguros (ADIC) <i>Carrera 13 A N°29-24, Piso 14 Ala Sur, Bogota</i>	Colombie	100,00	99,98	100,00	99,98	100,00	99,98
Colserauto <i>Carrera 13 A N°29-24, Piso 14 Ala Sur, Bogota</i>	Colombie	100,00	99,97	100,00	99,98	100,00	99,98
Fiduciaria Colseguros ^[33] <i>Carrera 13 A N°29-24, Piso 14 Ala Sur, Bogota</i>	Colombie	100,00	99,98	–	–	–	–
SNA Asset Management SAL <i>Immeuble SNA, Hazmieh, BP16-6528 - CP 1100 2130, Beyrouth</i>	Liban	66,00	45,95	66,00	39,01	66,00	39,01
AGF Benelux <i>14 boulevard Franklin Roosevelt, 2450 Luxembourg</i>	Luxembourg	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Arsa <i>Keizersgracht 484, 1017 EH Amsterdam</i>	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Allianz Nederland Holding <i>Coolsingel 139, 3000 AB Rotterdam</i>	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Assurances Fédérales BV <i>Keizersgracht 484, 1017 EH Amsterdam</i>	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Havelaar Van Stolk <i>Beursplein 37, 3000 AB Rotterdam</i>	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Helviass Verzekeringen <i>Weesperzijde 150, 1097 DS Amsterdam</i>	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Euro Drukker Beheer ^[28] <i>Rokin 69, 1012 KL Amsterdam</i>	Pays-Bas	–	–	100,00	100,00	100,00	100,00
ITEB <i>Antwerpseweg 3, 2803 Gouda</i>	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Nederlandese Hypotheekservice <i>Europalaan 480, 3526KS Utrecht</i>	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Willemsbruggen <i>Coolsingel 139, Postbus 64, 3000 AB Rotterdam</i>	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Zwolsche Algemeene Europa ^[29] <i>Buizerdlaan 12, 3430 AA Nieuwegein</i>	Pays-Bas	–	–	100,00	100,00	100,00	100,00

	Pays	31.12.2006		31.12.2005		31.12.2004	
		% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
Quarre Holding ^[11] <i>Buizerdlaan 12, 3430 AA Nieuwegein</i>	Pays-Bas	51,08	51,08	51,08	51,08	–	–
Quarre Nederland ^[22] <i>De Molen 26a, 3994 DB Houten</i>	Pays-Bas	100,00	51,08	–	–	–	–
AGF Holdings UK <i>41 Botolph Lane, London EC3R 8DL</i>	Royaume Uni	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
AGF Asia <i>100 Beach road, 20-06/13 Shaw Towers, Singapore 189702</i>	Singapour	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Sociétés Immobilières							
SCI Tour Cristal ^[15] <i>87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 401218367</i>	France	–	–	–	–	100,00	99,99
Société Foncière Européenne <i>87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 352033278</i>	France	100,00	99,99	100,00	99,99	100,00	99,99
Madeleine Opéra <i>87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 380068296</i>	France	100,00	99,99	100,00	99,99	100,00	99,99
Sonimm <i>87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 305443350</i>	France	100,00	99,99	100,00	99,99	100,00	99,99
Vernon <i>87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 377679774</i>	France	100,00	99,98	100,00	99,98	100,00	99,98
Kléber Lamartine <i>87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 390239374</i>	France	100,00	99,99	100,00	99,99	100,00	99,99
SARL de l'Etoile <i>87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 399111103</i>	France	100,00	99,99	100,00	99,99	100,00	99,99
SASU Etoile Foncière et Immobilière <i>87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 378601546</i>	France	100,00	99,99	100,00	100,00	100,00	100,00
Kléber Passy <i>87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 388835423</i>	France	100,00	99,99	100,00	99,99	100,00	99,98
Allianz Bercy ^[16] <i>16 / 18 avenue Charles de Gaulle, 94200 Charenton Le Pont N° Siren 380849836</i>	France	–	–	–	–	100,00	100,00
Phénix Immobilier <i>87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 334248028</i>	France	100,00	99,99	100,00	99,99	100,00	99,99
SAS 48 ND Victoires ^[15] <i>87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 393479159</i>	France	–	–	–	–	100,00	99,98
AGF Immobilier <i>87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 632024527</i>	France	100,00	99,99	100,00	99,99	100,00	99,99
EURL 20-22 rue Le Peletier <i>87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 389118043</i>	France	100,00	99,98	100,00	99,98	100,00	99,98
Allianz Immo 3 EURL ^[37] <i>87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 403209919</i>	France	–	–	100,00	99,98	100,00	99,98
SCCV 33 Rue Lafayette <i>87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 414057034</i>	France	100,00	99,99	100,00	99,99	100,00	99,99
SAS Financière Cogedim Laennec <i>87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 442116752</i>	France	100,00	99,99	100,00	99,99	100,00	99,99
SCI Via Pierre 1 ^[5] <i>87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 031438631</i>	France	100,00	99,99	100,00	99,99	100,00	99,99
SCI Preloyd Immobilier ^[5] <i>87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 440063840</i>	France	100,00	99,99	100,00	99,99	100,00	99,99
SAS Invco ^[3] <i>87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 089453010</i>	France	100,00	99,99	100,00	99,99	–	–
BIC <i>26 rua Luiz Coelho, 01309-900 Consolação, Sao Paulo</i>	Brésil	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Société Nationale Foncière SAL <i>Immeuble SNA, Hazmieh, BP16-6528, CP 1100 2130, Beyrouth</i>	Liban	66,00	45,95	66,00	39,01	66,00	39,01

	Pays	31.12.2006		31.12.2005		31.12.2004	
		% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
Arlon <i>99 rue des Trévires, 2628 Luxembourg</i>	Luxembourg	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	96,79
Buizerdlaan ^[30] <i>Buizerdlaan 12, 3430 AA Nieuwegein</i>	Pays-Bas	–	–	100,00	100,00	100,00	100,00
Sociétés bancaires							
AGF Financement 2 ^[23] <i>87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 392087284</i>	France	–	–	60,00	59,99	60,00	59,99
AGF Asset Management <i>20 rue Le Peletier, 75009 Paris N° Siren 352820252</i>	France	99,84	99,84	99,85	99,85	99,85	99,84
W Finance ^[1] <i>20 rue Le Peletier, 75009 Paris N° Siren 702022443</i>	France	99,99	99,98	99,99	99,98	99,99	99,98
AGF Alternative Asset Management (AAAM) <i>20 rue Le Peletier, 75009 Paris N° Siren 322491309</i>	France	84,94	84,94	84,94	84,94	84,94	84,94
Athéna Gestion ^[17] <i>20 rue Le Peletier, 75009 Paris N° Siren 352375802</i>	France	–	–	–	–	99,94	99,78
Banque AGF ^[1] <i>Tour Neptune, 20 place Seine, 92400 Courbevoie N° Siren 572199461</i>	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
AGF Private Equity <i>87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 414735175</i>	France	99,99	99,99	99,99	99,99	100,00	99,99
SNC AGF Clearing <i>87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 394514905</i>	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
AGF Private Banking ^[18] <i>20 rue Le Peletier, 75009 Paris N° Siren 381946268</i>	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Allianz Nederland Administratie Kantoor ^[21] <i>Europalaan 480, 3526 KS Utrecht</i>	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Allianz Nederland Asset Management ^[31] <i>Buizerdlaan 12, P.O. Box 40, 3430 AA Nieuwegein</i>	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Immobiliaria Driavena <i>Generencia General, Piso 1, Avenida Andrés Bello, Caracas</i>	Venezuela	100,00	98,28	100,00	96,97	100,00	96,97

[1] Un détail du périmètre d'Euler Hermes, de W Finance, de Banque AGF est fourni à la fin de la présente note.

[2] Société absorbée par AGF Vie avec transmission universelle du patrimoine à effet du 11 février 2005. Allianz France sort du périmètre au 1^{er} janvier 2005.

[3] Entrée dans le périmètre au 1^{er} janvier 2005.

[4] AGF Indonesia a été cédée à effet du 1^{er} janvier 2005.

[5] Modification du périmètre due au passage aux normes IFRS (effet rétroactif).

[6] Mise en équivalence puis intégration globale au 31 décembre 2005.

[7] Intégration globale puis mise en équivalence au 31 décembre 2005.

[8] Sorties du périmètre au 31 décembre 2005.

[9] Entrées dans le périmètre au 31 décembre 2005.

[10] Ewa Life a fait l'objet d'une fusion par AGF Life Luxembourg avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2005.

[11] Entrées dans le périmètre au 30 septembre 2005.

[12] Mathis a fait l'objet d'une fusion absorption par AGF IART avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2005.

[13] Qualis a fait l'objet d'une fusion absorption par Calypso avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2005.

[14] Eustache a été liquidée le 22 décembre 2005.

[15] SCI Tour Cristal et SAS 48 ND des Victoires ont fait l'objet d'une fusion absorption par Madeleine Opéra, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2005.

[16] SNC Allianz Bercy a fait l'objet d'une fusion absorption par AGF IART avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2005.

[17] Athéna Gestion a fait l'objet d'une fusion absorption par AGF Asset Management avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2005.

[18] Dresdner Gestion Privée change de nom et devient AGF Private Banking.

[19] AGF Belgium Holding a été liquidée à effet du 1^{er} janvier 2006.

[20] AGF Fif Hedge Fund a été liquidée à effet du 1^{er} trimestre 2006.

[21] Holland Bewaarbedrijf change de nom et devient Allianz Nederland Administratie Kantoor.

[22] Entrée dans le périmètre au 1^{er} janvier 2006.

[23] Le groupe AGF a cédé l'intégralité de ses parts à Cetelem le 24 mars 2006, AGF Financement 2 sort du périmètre avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2006.

[24] Intégration globale puis mise en équivalence au 30 juin 2006.

[25] Mise en équivalence puis intégration globale au 30 juin 2006.

[26] Entrées dans le périmètre au 30 juin 2006.

[27] Sorties du périmètre au 1^{er} trimestre 2006.

[28] Euro Drukker Beheer a fait l'objet d'une fusion par London Verzekeringen avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2006.

[29] ZA Europa a fait l'objet d'une fusion par Allianz Nederland Holding avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2006.

[30] Buizerdlaan a été cédée à l'extérieur du Groupe le 1^{er} juillet 2006.

[31] Holland Bellegingsgroep change de nom et devient Allianz Nederland Asset Management.

[32] AGF BKB Renda Fixa a été liquidée à effet du 4^e trimestre 2006.

[33] Entrées dans le périmètre au 31 décembre 2006.

[34] Métropole SA a été liquidée le 1^{er} juillet 2006.

[35] Entrée dans le périmètre au 30 septembre 2006. Avant cette date, Immovalor Gestion était consolidée via la sous consolidation de Banque AGF et les comptes de W Finance.

[36] Entrée dans le périmètre au 30 septembre 2006.

[37] Allianz Immo 3 Eurl a fait l'objet d'une fusion absorption par Kléber Passy avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2006.

[38] Entrées dans le périmètre au 2^e semestre 2006.

[39] Mise en équivalence puis intégration globale au 31 décembre 2006.

[40] Sorties du périmètre au 2^e semestre 2006.

[41] Intégration globale puis mise en équivalence au 31 décembre 2006.

[42] Assurances fédérales IARD fait l'objet d'une option de vente (cf. note 37.3).

41.2 Entreprises consolidées par intégration proportionnelle

	Pays	31.12.2006		31.12.2005		31.12.2004	
		% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
Sociétés d'assurance, de réassurance							
Fenix Directo <i>Calle Albacete 5, 28027 Madrid</i>	Espagne	50,00	48,32	50,00	48,31	50,00	48,31
Allianz Seguros <i>Tarragona, 109, 08014 Barcelona</i>	Espagne	50,00	48,32	50,00	48,31	50,00	48,31
Eurovida <i>Calle José Ortega y Gasset n°29, 28006 Madrid</i>	Espagne	50,00	25,50	50,00	25,50	50,00	25,50
Groupe Mondial Assistance ^[1] <i>Hertistrasse 2, 8304 Wallisellen</i>	Suisse	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00
Autres activités							
SC Holding <i>78 boulevard de la République, 92100 Boulogne Billancourt N° Siren 403213838</i>	France	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00
Santéclair <i>78 boulevard de la République, 92100 Boulogne Billancourt N° Siren 428704977</i>	France	50,00	48,19	50,00	48,19	50,00	48,19
Três B <i>100 rua Alfredo Egydio de Souza Aranha, 04344-902 Sao Paulo</i>	Brésil	49,00	49,00	49,00	49,00	49,00	49,00
Informatica Y Servicios Financieros (INSESA) <i>Paseo de la Castellana n°39, 28046 Madrid</i>	Espagne	50,00	48,32	50,00	48,31	50,00	48,31
AGF Holding <i>Keizersgracht 484, 1017 EH Amsterdam</i>	Pays-Bas	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00
Euro Nederland <i>Rokin 69, 1012 KL Amsterdam</i>	Pays-Bas	48,00	48,00	48,00	48,00	48,00	48,00

[1] Un détail du périmètre du Groupe Mondial Assistance est fourni à la fin de la présente note.

41.3 Entreprises mises en équivalence

	PAYS	31.12.2006		31.12.2005		31.12.2004	
		% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
Société d'assurance, de réassurance							
Insaudi Insurance Company EC ^[9] <i>Centria Building, Intersection of Olaya street & Tahliya street, Olaya District, 5th Floor, P.O. Box 3540, Riyadh 11481</i>	Arabie Saoudite	50,00	34,81	50,00	29,55	–	–
Astrée ^[3] <i>45 avenue Kheireddine Pacha, 1002 Tunis Belvedere</i>	Tunisie	–	–	–	–	42,08	42,08
OPCVM							
AGF Oblig 3-5 ^[4]	France	45,98	45,98	44,06	44,06	48,81	48,81
Gap 8 Ans ^{[4] [5]}	France	–	–	–	–	49,05	49,05
HSBC Horizon 2025A ^[4]	France	47,32	47,32	45,53	45,53	50,06	50,06
AGF Indice Euroland ^{[4] [12]}	France	–	–	38,10	38,10	49,65	49,65
HSBC Horizon 2030A ^[4]	France	38,25	38,25	41,82	41,82	51,80	51,80
Oddo Cout Terme ^[4]	France	44,78	44,78	33,78	33,78	28,38	28,38
Gap Euros ^{[4] [13] [17]}	France	–	–	41,23	41,23	48,16	48,16
Proxinvest Active ^[4]	France	43,64	43,64	43,67	43,67	43,67	43,67
Oddo Proactif Europe A ^{[4] [12]}	France	–	–	47,32	47,32	–	–
Ixis Oakmark Global ^{[4] [5] [12]}	France	–	–	–	–	42,78	42,78
Comptoir Vauban B ^[4]	France	46,18	46,18	45,42	45,42	46,41	46,41
Oddo Europe Mid Cap ^{[4] [7]}	France	–	–	–	–	34,29	34,29

	Pays	31.12.2006		31.12.2005		31.12.2004	
		% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
MS Global Small Cap Val I ^{[4] [17]}	France	–	–	38,00	38,00	38,53	38,53
Selection Multi-Gerants Japon ^[4]	France	49,75	49,75	36,18	36,18	–	–
AGF Invest ^[4]	France	50,00	50,00	43,99	43,99	37,13	37,13
AGF Actions France ^{[4] [12]}	France	–	–	47,39	47,39	42,89	42,89
Selection Multi-Gerants Value ^[4]	France	47,41	47,41	45,20	45,20	32,78	32,78
Selection Multi-Gerants Emergents ^{[4] [12]}	France	–	–	46,09	46,09	44,22	44,22
AGF Multi Alternatives ^{[4] [5] [21]}	France	6,21	6,21	–	–	41,19	41,19
Invesco Multi Patrimoine E ^[4]	France	30,60	30,60	28,93	28,93	–	–
Invesco Multi Alpha E ^{[4] [14]}	France	–	–	36,36	36,36	–	–
Oddo Génération C ^[4]	France	31,18	31,18	36,32	36,32	33,39	33,39
Oddo Europe ^[4]	France	40,06	40,06	32,51	32,51	37,21	37,21
Oddo Avenir C ^[4]	France	27,73	27,73	32,17	32,17	29,60	29,60
AGF Foncier ^[4]	France	41,74	41,74	46,49	46,49	23,84	23,84
CS Renaissance ^[4]	France	26,35	26,35	21,87	21,87	31,81	31,81
Oddo France ^[4]	France	30,22	30,22	29,19	29,19	40,09	40,09
Oddo Immobilier ^[4]	France	18,75	18,75	30,45	30,45	31,64	31,64
Oddo Gestion Défensive ^{[4] [5]}	France	–	–	–	–	35,15	35,15
CPR Amérique ^{[4] [14]}	France	–	–	20,53	20,53	30,45	30,45
Parvest USA I Eur ^{[4] [5]}	France	–	–	–	–	27,73	27,73
Best Business Models ^{[4] [5]}	France	–	–	–	–	24,14	24,14
Edile Obligations ^{[4] [5]}	France	–	–	–	–	23,78	23,78
Morin-Pons Court Terme ^{[4] [5]}	France	–	–	–	–	23,60	23,60
AGF Euribor ^{[4] [5] [21]}	France	4,01	4,01	–	–	22,71	22,71
Oddo Convertible ^{[4] [5] [11]}	France	–	–	–	–	22,45	22,45
Placement Science de la Vie ^{[4] [20]}	France	–	–	25,97	25,97	48,96	48,96
Selection Multi Gerants Croissance ^[4]	France	37,34	37,34	29,65	29,65	–	–
LCF Multi Réactif ^[4]	France	24,50	24,50	22,82	22,82	37,97	37,97
AGF Oblig 1-3 Plus ^[4]	France	40,71	40,71	26,36	26,36	27,14	27,14
Pictet Fund Génériques I ^{[4] [12]}	France	–	–	37,07	37,07	–	–
AGF Rendement Réel ^[4]	France	46,26	46,26	34,63	34,63	–	–
Oddo Euro Index Actif A ^[4]	France	29,14	29,14	22,02	22,02	21,66	21,66
Ubam Japan Equity ^{[4] [5]}	France	–	–	–	–	34,19	34,19
Exaprime 20 (A) ^{[4] [5]}	France	–	–	–	–	26,82	26,82
Oddo Capital Europ ^{[4] [5]}	France	–	–	–	–	22,67	22,67
Objectif Japon ^{[4] [15] [19]}	France	20,75	20,75	20,64	20,64	22,91	22,91
Multimanager Dynamisme ^{[4] [5]}	France	–	–	–	–	21,52	21,52
AGF Croissance Europe ^[4]	France	50,00	50,00	23,60	23,60	27,77	27,77
Sirius ^{[4] [7] [10]}	France	–	–	–	–	23,41	23,41
CS EF GB Resources ^{[4] [8]}	France	20,04	20,04	37,11	37,11	–	–
Selection Multi Gerants USA ^[6]	France	47,92	47,92	22,43	22,43	–	–
CS EF (Lux) GB Resources I ^{[4] [8] [14]}	France	–	–	21,26	21,26	–	–
AGF Multi Défensif ^{[6] [12]}	France	–	–	21,50	21,50	–	–
AGF Eurocash ^{[6] [14] [19]}	France	31,95	31,95	20,53	20,53	–	–
Wheelabrator Investissements ^[6]	France	31,75	31,75	31,70	31,70	–	–
Argos ^{[6] [20]}	France	–	–	30,48	30,48	–	–
W Finance Invest Eur ^{[6] [20]}	France	–	–	28,56	28,56	–	–
Phénix Alternative Holdings ^[10]	France	35,44	35,44	–	–	–	–
AGF Aequitas ^[10]	France	38,29	38,29	–	–	–	–

	Pays	31.12.2006		31.12.2005		31.12.2004	
		% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
Fideuram Wargny Secteur Distribution ^[11]	France	32,60	32,60	-	-	-	-
AGF Croissance Monde ^[11]	France	36,20	36,20	-	-	-	-
Dresdner RCM Entreval ^[11]	France	42,35	42,35	-	-	-	-
AGF Private Equity Holding IV FCPR ^[10]	France	49,16	49,16	-	-	-	-
Parvest Target Return + Eur ^[11]	France	37,38	37,38	-	-	-	-
AGF Indice 40 ^[11]	France	45,64	45,64	-	-	-	-
BMM Obligations ^[11]	France	29,39	29,39	-	-	-	-
Phenix Long Short P ^[11]	France	40,17	40,17	-	-	-	-
AGF Global Systematic A ^[11]	France	36,32	36,32	-	-	-	-
Claresco Selection ^[11]	France	32,27	32,27	-	-	-	-
BMM Euro Croissance ^[11]	France	28,43	28,43	-	-	-	-
BMM France Croissance ^[11]	France	27,32	27,32	-	-	-	-
BMM Obliplus ^[11]	France	22,39	22,39	-	-	-	-
Grassroots ^[11]	France	48,25	48,25	-	-	-	-
Ampelopsis Us ^[11]	France	23,25	23,25	-	-	-	-
Opera Valeurs ^[11]	France	31,01	31,01	-	-	-	-
Ampelopsis Equilibre ^[11]	France	24,66	24,66	-	-	-	-
Oddo Avenir Euro A ^[11]	France	25,16	25,16	-	-	-	-
Pythagore Lfp Euro ^[11]	France	22,48	22,48	-	-	-	-
ICG Convertibles-Rendement ^[11]	France	21,92	21,92	-	-	-	-
AGF Jour ^[11]	France	25,88	25,88	-	-	-	-
Obligataire 6 ^[11]	France	30,55	30,55	-	-	-	-
Europtima ^[11]	France	23,16	23,16	-	-	-	-
Oddo Eurp Midcap A ^[11]	France	24,74	24,74	-	-	-	-
Ixis Nouveau Marché ^[11]	France	21,17	21,17	-	-	-	-
Euro Avenir Garanti 2005 ^[11]	France	22,36	22,36	-	-	-	-
R Equilibre ^[11]	France	23,23	23,23	-	-	-	-
Essor France Opportunités ^[11]	France	20,49	20,49	-	-	-	-
AGF Haut Rendement ^[18]	France	40,44	40,44	-	-	-	-
Entenial Sérénité ^{[18] [21]}	France	0,11	0,11	-	-	-	-
AGF Taux Fixe 7-10 ^[18]	France	39,82	39,82	-	-	-	-
AGF Monétaire ^{[18] [21]}	France	2,84	2,84	-	-	-	-
AGF Euro Crédit Alpha ^[18]	France	29,45	29,45	-	-	-	-
AEP Balanced CT Euro ^[19]	France	49,50	49,50	-	-	-	-
AGI European Pension ^[19]	France	50,00	50,00	-	-	-	-
Obliginter ^[19]	France	40,58	40,58	-	-	-	-
Gap 1 an ^[19]	France	29,95	29,95	-	-	-	-
Solent ^[19]	France	23,09	23,09	-	-	-	-
AGF Oblig Européennes ^[19]	France	23,62	23,62	-	-	-	-
Oddo France Index Actif A ^[19]	France	21,28	21,28	-	-	-	-
Open Selection France ^[21]	France	14,92	14,92	-	-	-	-
W Finance Europe ^[21]	France	14,83	14,83	-	-	-	-
Dresdner RCM Multi Profil Garanti ^[21]	France	8,30	8,30	-	-	-	-
Comptoir Court Terme ^[21]	France	18,79	18,79	-	-	-	-
Athena Multijapon ^[21]	France	4,47	4,47	-	-	-	-
W Finance Opportunités ^[21]	France	4,26	4,26	-	-	-	-
W Finance Arbitrage ^[21]	France	3,40	3,40	-	-	-	-
AGF Revenus ^[21]	France	3,22	3,22	-	-	-	-

	Pays	31.12.2006		31.12.2005		31.12.2004	
		% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
AGF Tresodyn ^[21]	France	1,30	1,30	–	–	–	–
AGF Obligations Monde ^[21]	France	1,17	1,17	–	–	–	–
AGF Alternative Holdings Partenaire ^[21]	France	0,13	0,13	–	–	–	–
Euro Bond Total Return ^[19]	Allemagne	8,23	8,23	–	–	–	–
Sociétés immobilières							
Gecina ^{[1] [2]} <i>14-16 rue des Capucines, 75002 Paris</i> N° Siren 592014476	France	–	–	–	–	23,49	23,47
PHRV ^[1] <i>31 rue Danielle Casanova, 75001 Paris</i> N° Siren 394386635	France	28,13	28,13	28,47	28,47	31,43	37,66
Cofitem-Cofimur <i>184 rue de la Pompe, 75116 Paris</i> N° Siren 331250472	France	20,09	20,08	20,07	20,07	20,02	20,01
Autres Activités							
Europensiones <i>Calle José Ortega y Gasset n°29, 28006 Madrid</i>	Espagne	49,00	24,50	49,00	24,50	49,00	24,50
Clark Risk Management ^[16] <i>Westerstraat 21, 3016 DG Rotterdam</i>	Pays-Bas	50,00	50,00	–	–	–	–

[1] Un détail du périmètre de Gecina et de PHRV est fourni à la fin de la présente note.

[2] Le groupe AGF a cédé le 15 mars 2005 par transaction de bloc sa participation dans Gecina à la société immobilière espagnole Metrovacesa.

Gecina sort du périmètre à effet du 1^{er} janvier 2005.

[3] Astrée a été cédée à effet du 1^{er} janvier 2005.

[4] Modification du périmètre due au passage aux normes IFRS (effet rétroactif).

[5] Sorties du périmètre au 31 décembre 2005.

[6] Entrées dans le périmètre au 31 décembre 2005.

[7] Mise en équivalence puis intégration globale au 31 décembre 2005.

[8] Intégration globale puis mise en équivalence au 31 décembre 2005.

[9] Entrée dans le périmètre au 30 septembre 2005.

[10] Intégration globale puis mise en équivalence au 30 juin 2006.

[11] Entrée dans le périmètre au 30 juin 2006.

[12] Mise en équivalence puis intégration globale au 30 juin 2006.

[13] Oddo Gestion Prudente change de nom et devient Gap Euros.

[14] Sorties du périmètre au 1^{er} trimestre 2006.

[15] Sortie du périmètre au 2^{ème} trimestre 2006.

[16] Entrées dans le périmètre au 31 décembre 2006.

[17] Mise en équivalence puis intégration globale au 31 décembre 2006.

[18] Intégration globale puis mise en équivalence au 31 décembre 2006.

[19] Entrées dans le périmètre au 2^{ème} semestre 2006.

[20] Sortie du périmètre au 2^{ème} semestre 2006.

[21] Entrées dans le périmètre au 2^{ème} semestre 2006, suite à une nouvelle interprétation des normes IFRS.

41.4 Périmètre du groupe Banque AGF

	Pays	Méthode	31.12.2006		31.12.2005		31.12.2004	
			% Contrôle	% Intérêts	% Contrôle	% Intérêts	% Contrôle	% Intérêts
Banque AGF <i>164 rue Ambroise Croizat, 93200 Saint Denis La Plaine</i> N° Siren 572199461	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Oddo <i>12 boulevard de la Madeleine, 75009 Paris</i> N° Siren 421278664	France	MEE	20,00	20,00	26,98	26,98	26,98	26,98
Immovalor Gestion ^{[1] [3]} <i>25 rue Louis Le Blanc, 75002 Paris</i> N° Siren 328398706	France	Globale	–	–	58,62	58,62	58,62	58,62
Logiphix ^[2] <i>Eurotitrisation, 20 rue Chauchat, 75009 Paris</i> N° Siren 352458368	France	Globale	–	–	–	–	100,00	100,00

[1] Détenue à hauteur de 41,36 % par W Finance.

[2] Déconsolidation au 1^{er} trimestre 2005.

[3] Sortie du périmètre au 30 septembre 2006.

41.5 Périmètre du groupe Euler Hermes

	Pays	Méthode consolidation	31.12.2006		31.12.2005		31.12.2004	
			% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
Euler Hermes <i>1 rue Euler, 75008 Paris N° Siren 552040594</i>	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Euler Hermes SFAC <i>1, 3, 5 rue Euler, 75008 Paris N° Siren 348920596</i>	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Euler Hermes SFAC Crédit <i>1 rue Euler, 75008 Paris N° Siren 388236853</i>	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Euler Hermes SFAC Recouvrement <i>1 rue Euler, 75008 Paris N° Siren 388238026</i>	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Euler Hermes Services <i>1 rue Euler, 75008 Paris N° Siren 414960377</i>	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Euler Hermes Asset Management <i>1 rue Euler, 75008 Paris N° Siren 422728956</i>	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Euler Tech <i>1 rue Euler, 75008 Paris N° Siren 388237091</i>	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Codinf Services <i>29 rue Délézy, 93500 Pantin N° Siren 341693778</i>	France	Globale	100,00	100,00	81,13	81,13	81,13	81,13
Bilan Services <i>25 boulevard des Bouvets, 92000 Nanterre N° Siren 333192631</i>	France	Globale	66,00	50,00	66,00	50,00	66,00	50,00
Euro Gestion <i>EURO VL - Immeuble Colline Sud 10 passage de l'Arche 92034 Paris La Défense FR0007047568</i>	France	Globale	100,00	100,00	100,00	99,99	100,00	94,04
Euler Gestion <i>CIC Asset Management - 4 rue Gaillon 75002 Paris FR0007434980</i>	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Bürgel Wirtschaftsinformationen GmbH & Co. K.G. ^[7] <i>Gasstrabe 18 - Hambourg</i>	Allemagne	Globale	50,10	50,10	50,10	50,10	50,10	50,10
Euler Hermes Kreditversicherungs A.G. <i>Friedensallee 254, Hambourg</i>	Allemagne	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Euler Hermes Germany ^[3] <i>Königinstrasse 28, 80802 Munich</i>	Allemagne	Globale	–	–	–	–	100,00	100,00
Euler Hermes Beteiligungen ^[9] <i>Friedensallee 254, Hambourg</i>	Allemagne	Globale	–	–	100,00	100,00	100,00	100,00
Euler Hermes Risk Management <i>Friedensallee 254, Hambourg</i>	Allemagne	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Euler Hermes Foderungsmanagement <i>Friedensallee 254, Hambourg</i>	Allemagne	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Euler Hermes Gesellschaft Für Finanzdienstleistungen <i>Friedensallee 254, Hambourg</i>	Allemagne	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Euler Hermes Gesellschaft Für Informations Dienstleistungen <i>Friedensallee 254, Hambourg</i>	Allemagne	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Hermes E-Business ^[9] <i>Friedensallee 254, Hambourg</i>	Allemagne	Globale	–	–	100,00	100,00	100,00	100,00
Euler Hermes Rating <i>Friedensallee 254, Hambourg</i>	Allemagne	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Hermes Risk Management Hamb <i>Friedensallee 254, Hambourg</i>	Allemagne	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Euler Hermes Versicherungsbeteiligungen ^[9] <i>Friedensallee 254, Hambourg</i>	Allemagne	Globale	–	–	100,00	100,00	100,00	100,00
Dresdner Bank Investment HK1-827-Funds ^[10] <i>DE0009758276 60329 - Frankfurt</i>	Allemagne	Globale	–	–	100,00	100,00	–	–
Hermes Allianz Investment-1-Funds ^[10] <i>DE0009787150 - dit Deutscher Investment Trust</i>	Allemagne	Globale	–	–	100,00	100,00	–	–

	Pays	Méthode consolidation	31.12.2006		31.12.2005		31.12.2004	
			% contrôle	% intérêts	% contrôle	% Intérêts	% contrôle	% intérêts
Hermes Allianz Investment-2-Funds ^[11] <i>DE0006231798 - Mainzer Landstrasse 11-13</i>	Allemagne	Globale	–	–	100,00	100,00	–	–
Bürgerl Wirtschaftsinfomationen Verwaltungs-GmbH ^[8] <i>Gasstr. 18 - D-22761 Hambourg</i>	Allemagne	Globale	50,40	50,40	–	–	–	–
Prisma Kreditversicherungs A.G. <i>Heiligenstadter Strasse 201, Vienne</i>	Autriche	MEE	49,00	49,00	49,00	49,00	49,00	49,00
Euler Hermes Crédit Insurance Belgium <i>15 rue Montoyer, 1000 Bruxelles RC Bruxelles 31 955</i>	Belgique	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	70,00	70,00
Euler Hermes Services Belgium <i>15 rue Montoyer, 1000 Bruxelles RC Bruxelles 45 8033</i>	Belgique	Globale	100,00	100,00	100,00	99,99	100,00	69,99
Mundialis S.A. ^[2] <i>39 rue du Commerce, 1000 Bruxelles</i>	Belgique	Proportionnelle	–	–	–	–	50,00	35,00
Graydon Belgium N.V. <i>Uibreidingstraat 84 Bus 1, 2500 Berchem</i>	Belgique	MEE	27,50	27,50	27,50	27,50	27,50	27,50
Euler Hermes Serviços Ltda <i>Alameda Santos 2335 Conj 51 Cerqueira César 01419-002, Sao Paulo</i>	Brésil	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Euler Hermes Seguros de Crédito <i>Alameda Santos 2335 Conj 51 Cerqueira César 01419-002, Sao Paulo</i>	Brésil	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Euler Hermes Do Brasil Exportação <i>Alameda Santos 2335 Conj 51 Cerqueira César 01419-002, Sao Paulo</i>	Brésil	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Euler Hermes Crédit Insurance Nordic AB ^[6] <i>Nyropsgade 45, 5 SAL - 1504 Copenhagen</i>	Danemark	Globale	–	–	–	–	100,00	100,00
Euler Hermes Crédito Compana de Seguros y Reaseguros <i>Paseo de la Castellana 77, 28046 Madrid</i>	Espagne	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Euler Hermes Servicios SL <i>Paseo de la Castellana 77, 28046 Madrid</i>	Espagne	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Euler Hermes Services Ou Tallinn, Estonia ^[12] <i>Tina str 9, 10126 Tallin</i>	Estonie	Globale	100,00	100,00	–	–	–	–
Euler Hermes A.C.I Inc <i>800 Red Brook boulevard, Owings Mills, MD 21117</i>	Etats-Unis	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Euler Hermes ACI Holding Inc <i>800 Red Brook boulevard, Owings Mills, MD 21117</i>	Etats-Unis	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Euler Hermes ACI Services, LLC <i>800 Red Brook boulevard, Owings Mills, MD 21117</i>	Etats-Unis	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Euler Hermes ACI Collections Services Inc <i>800 Red Brook boulevard, Owings Mills, MD 21117</i>	Etats-Unis	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Euler Hermes Credit Insurance Nordic AB ^[6] <i>Itälähdenkatu 18A, FI-00210 Helsinki</i>	Finlande	Globale	–	–	–	–	100,00	100,00
Euler Hermes Emporiki SA <i>109-111 Messogion Ave, Politia Business Center, 115 26 Athènes</i>	Grèce	Globale	60,00	60,00	50,00	50,00	50,00	50,00
Euler Hermes Emporiki Services ^[4] <i>109-111 Messogion Ave, Politia Business Center, 115 26 Athènes</i>	Grèce	Globale	60,00	60,00	50,00	50,00	–	–
Euler Hermes Credit Underwriters Hong Kong ^[7] <i>09/F 1 Int. Finance Centre, 01 Harbour View street</i>	Hong-Kong	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

	Pays	Méthode consolidation	31.12.2006		31.12.2005		31.12.2004	
			% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
Euler Hermes Services Hong Kong <i>09/F 1 Int. Finance Centre, 01 Harbour View street</i>	Hong-Kong	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Euler Hermes Magyar Hitelbiztosító Rt <i>Kiscelli u.104 - 1037 Budapest</i>	Hongrie	Globale	74,89	74,89	74,89	74,89	74,89	74,89
EH Magyar Követeléskezelő ^[13] <i>Kiscelli u.104 - 1037 Budapest</i>	Hongrie	Globale	74,90	74,90	74,90	74,90	74,90	74,90
Euler Hermes SIAC <i>Via Raffaello Matarazzo, 00139 Rome</i>	Italie	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Euler Hermes SIAC Services <i>Via Raffaello Matarazzo, 00139 Rome</i>	Italie	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Dimensione S.R.L <i>Piazza Stia 8, 00138 Rome</i>	Italie	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Logica <i>Via Raffaello Matarazzo, 00139 Rome</i>	Italie	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Euler Hermes Credit Services <i>08-07, Kyobashi 1-chome, Chuo-Ku, Tokyo</i>	Japon	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Euler Hermes Services SIA Riga, Lativa ^[12] <i>Skolas 9-5, LV-1010 Riga</i>	Lettonie	Globale	100,00	100,00	-	-	-	-
Lietuvos Draudimo Kreditu Draudimas ^[14] <i>Jasinskio 16 Vilnius - République de Lituanie</i>	Lituanie	MEE	51,00	51,00	51,00	51,00	51,00	51,00
UAB Euler Hermes services Baltic ^[12] <i>Jasinskio 16 Vilnius - République de Lituanie</i>	Lituanie	Globale	100,00	100,00	-	-	-	-
Euler Hermes Ré <i>6B route de Trèves, 02633 Senningerberg</i>	Luxembourg	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Euler Hermes Acmar ^[1] <i>243 boulevard Mohammed V - 20000 Casablanca</i>	Maroc	Globale	55,00	55,00	55,00	55,00	55,00	55,00
Euler Hermes Acmar Services ^[4] <i>243 boulevard Mohammed V - 20000 Casablanca</i>	Maroc	Globale	55,00	55,00	55,00	55,00	-	-
Euler Hermes Servicios <i>Blvd Manuel Avila Camacho 164, 8° piso Col. Lomas de Barrilaco, Mexico, DF CP 11010</i>	Mexique	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Euler Hermes Seguro de Crédito <i>Blvd Manuel Avila Camacho 164, 8° piso Col. Lomas de Barrilaco, Mexico, DF CP 11010</i>	Mexique	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Euler Hermes Crédit Insurance Nordic AB ^[6] <i>Postboks 6875, St Olavs Plass - NO 130 Oslo</i>	Norvège	Globale	-	-	-	-	100,00	100,00
Euler Hermes Kredietverzekering <i>Pettelaarpark 20, Postbus 70571, NL - 5201 CZ's - Hertogenbosch RC Hertogenbosch : 75 555</i>	Pays-Bas	Globale	100,00	100,00	99,80	99,80	100,00	76,40
Euler Hermes Services <i>Pettelaarpark 20, Postbus 70571, NL - 5201 CZ's - Hertogenbosch RC Hertogenbosch : 76 965</i>	Pays-Bas	Globale	100,00	100,00	100,00	99,90	100,00	73,13
N.V Interpolis Kredietverzekeringen <i>Pettelaarpark 20, 5216 PD's-Hertogenbosch, Nederland</i>	Pays-Bas	Proportionnelle	45,00	45,00	45,00	44,91	45,00	34,38
Graydon Holding N.V <i>Hullenbergweg 260, 1101 BV Amsterdam</i>	Pays-Bas	MEE	27,50	27,50	27,50	27,50	27,50	27,50
Euler Hermes Interborg <i>Hoogoorddreef 5, Postbus PO, 1100 AL Amsterdam</i>	Pays-Bas	Globale	95,00	95,00	95,00	95,00	95,00	91,92
Graydon Creditfink BV <i>Hullenbergweg 260, 1101 BV Amsterdam</i>	Pays-Bas	MEE	27,50	27,50	27,50	27,50	27,50	27,50
Graydon Nederland BV <i>Hullenbergweg 260, 1101 BV Amsterdam</i>	Pays-Bas	MEE	27,50	27,50	27,50	27,50	27,50	27,50

	Pays	Méthode consolidation	31.12.2006		31.12.2005		31.12.2004	
			% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
Kisys Krediet Informatie Systemen BV <i>Hullenbergweg 270, 1101 BV Amsterdam</i>	Pays-Bas	MEE	27,50	27,50	27,50	27,50	27,50	27,50
MarkSelect BV <i>Diemerhof 26, Postbus 22969, 1100 DL Amsterdam</i>	Pays-Bas	MEE	27,50	27,50	27,50	27,50	27,50	27,50
Euler Hermes Zarzadzanie Ryzykiem Sp. Z.o.o. <i>ul. Chocimska, 17 - 00 791 Varsovie</i>	Pologne	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Towarzystwo Ubezpieczen Euler Hermes SA <i>ul. Chocimska, 17 - 00 791 Varsovie</i>	Pologne	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Euler Hermes, Anna Kozinska-Kancelaria Prawna ^[12] <i>ul. Chocimska, 17 - 00 791 Varsovie</i>	Pologne	Globale	99,98	99,98	-	-	-	-
Companhia de Seguros de Creditos (COSEC) <i>Avenida de Republica n° 58, 1069-057 Lisboa</i>	Portugal	MEE	41,43	41,43	41,43	41,43	41,43	41,43
Euler Hermes Cescob, uverova pojist'ovna, a.s. <i>Molakova 576/11, 186 00 Pragues 8</i>	République Tchèque	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	95,77
Euler Hermes Cescob Service, s.r.o ^[11] <i>Zahrebska 23-25, 120 00 Pragues 2</i>	République Tchèque	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	95,77
Euler Hermes Servicii Financiare ^[8] <i>Str. Maltepol, nr. 9, 011047, Sector 1 Bucarest</i>	Roumanie	Globale	79,97	79,97	-	-	-	-
Euler Hermes Holdings United Kingdom <i>01 Canada square, London E14 SDX</i>	Royaume Uni	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Euler Hermes United Kingdom <i>01 Canada square, London E14 SDX</i>	Royaume Uni	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Euler Hermes Risk Services UK Ltd <i>01 Canada square, London E14 SDX</i>	Royaume Uni	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Euler Hermes Collections United Kingdom <i>01 Canada square, London E14 SDX</i>	Royaume Uni	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Euler Hermes Guarantee plc <i>Surety House, Lyons Crescent, Tonbridge Kent TN9 1EN</i>	Royaume Uni	Globale	94,86	94,86	94,86	94,86	94,86	94,86
Euler Hermes International Ltd <i>01 Canada square, London E14 SDX</i>	Royaume Uni	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Graydon UK Ltd <i>Hyde House, Edgware road - Colindale - London NW9 6LW</i>	Royaume Uni	MEE	27,50	27,50	27,50	27,50	27,50	27,50
Euler Hermes UK Singapore Branch ^[6] <i>03 Temasek avenue, 08-01 Centennial Tower</i>	Singapour	Globale	-	-	-	-	100,00	100,00
EH Credit Insurance Agency (S) ^[12] <i>03 Temasek avenue, 08-01 Centennial Tower</i>	Singapour	Globale	100,00	100,00	-	-	-	-
Euler Hermes Credit Insurance Nordic A.B <i>Klara Norra Kyrkogata 29, SE 101 34 Stockholm</i>	Suède	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Euler Hermes Kreditversicherungs Service <i>General Wille strasse 10, 8002 Zurich</i>	Suisse	Globale	99,50	99,50	99,50	99,50	100,00	99,50
Euler Hermes Reinsurance AG ^[5] <i>Tödistrasse 65, 8002 Zurich</i>	Suisse	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	-	-

[1] Entrées dans le périmètre au 1^{er} janvier 2005.

[2] Sortie de périmètre au 30 juin 2005.

[3] Euler Hermes Germany a fait l'objet d'une fusion absorption par Euler Hermes Kreditversicherungs AG au 31 décembre 2005.

[4] Entrées dans le périmètre au 30 septembre 2005.

[5] Entrée dans le périmètre au 31 décembre 2005.

[6] Sorties de périmètre au 31 décembre 2005.

[7] Mise en équivalence puis intégration globale au 31 mars 2006.

[8] Entrées dans le périmètre au 30 juin 2006, mise en équivalence puis intégration globale au 31 décembre 2006.

[9] Euler Hermes Beteiligungungen GmbH, Euler Hermes Versicherungsleistungen GmbH et Hermes E-Business GmbH ont fait l'objet d'une fusion par Euler Hermes Kreditversicherungs AG en février 2006.

[10] Sorties de périmètre au 30 juin 2006.

[11] Sortie de périmètre au 31 mars 2006.

[12] Entrées dans le périmètre au 31 mars 2006.

[13] Euler Hermes Consult Kft change de nom et devient EH Magyar Követeléskezelő.

[14] La consolidation par mise en équivalence des participations dans Lietuvos Draudimo Kreditu Draudimas a été maintenue dans les comptes consolidés d'AGF bien qu'il s'agisse d'entité sous contrôle exclusif. Ceci est sans incidence sur les capitaux propres consolidés et le résultat net consolidé et a une incidence non significative sur les autres postes du bilan : Lietuvos Draudimo Kreditu Draudimas est détenu à 51 %, les titres mis en équivalence s'élèvent à 1,7 million d'euros au 31 décembre 2006 contre 1,5 million d'euros au 31 décembre 2005, et le total du bilan est égal à 4,1 millions d'euros au 31 décembre 2006 contre 5,9 millions d'euros au 31 décembre 2005

41.6 Périmètre du groupe Mondial Assistance

	Pays	Méthode consolidation	31.12.2006		31.12.2005		31.12.2004	
			% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
Mondial Assistance SAS <i>37 rue Taitbout, 75009 Paris N° Siren 301763116</i>	France	Globale	100,00	99,99	100,00	99,99	100,00	99,99
Sacnas International ^[6] <i>2 rue Fragonard, 75017 Paris N° Siren 353336134</i>	France	Globale	–	–	100,00	99,88	100,00	99,88
Elvia Société d'Assurances de Voyages <i>153 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75381 Paris cedex 08 N° Siren 582075438</i>	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
France Secours International Assistance (FSIA) <i>Tour Galliéni II, 36 avenue Charles De Gaulle 93175 Bagnolet Cedex N° Siren 712044973</i>	France	Globale	100,00	91,00	100,00	90,98	100,00	90,98
Gestion Télésécurité Service (GTS) <i>81 rue Pierre Sépard, 92324 Chatillon Cedex N° Siren 330377193</i>	France	Globale	100,00	99,98	100,00	99,86	100,00	99,86
Sage <i>175 rue Blomet, 75015 Paris N° Siren 325785285</i>	France	Globale	100,00	99,98	100,00	99,86	100,00	99,86
Mondial Assistance France (MAF) <i>2 rue Fragonard, 75807 Paris Cedex 17 N° Siren 351431937</i>	France	Globale	100,00	92,36	100,00	93,24	100,00	93,25
Société Européenne de Protection et de Service d'Assistance à Domicile (SEPSAD) <i>2 boulevard Montmartre, 75009 Paris N° Siren 418717666</i>	France	Globale	100,00	56,00	100,00	55,94	100,00	55,94
Mondiale Assistance Reunion Island (BSA) <i>11 rue Roland Garros, 97400 Saint Denis N° Siren 403195712</i>	France	Globale	100,00	99,97	100,00	99,87	100,00	99,86
Société de Services Communs <i>14 boulevard Poissonnière, 75009 Paris N° Siren 440478204</i>	France	Globale	100,00	95,34	100,00	95,14	100,00	95,14
FS2A <i>Tour Galliéni II, 36 avenue Charles De Gaulle 93175 Bagnolet Cedex</i>	France	Globale	100,00	91,00	100,00	90,98	100,00	90,97
Fragonard Assurance <i>2 rue Fragonard, 75017 Paris</i>	France	Globale	100,00	92,36	100,00	93,24	100,00	99,98
Mondial Assistance France ^[4] <i>54 rue de Londres, 75008 Paris</i>	France	Globale	100,00	99,99	–	–	–	–
SBAI Germany <i>Mainzer Strasse 75, 65189 Wiesbaden</i>	Allemagne	Globale	100,00	94,14	100,00	94,10	100,00	94,10
Rehacare GmbH <i>Riedenburger Strasse 2, D-81677 Munich</i>	Allemagne	MEE	37,44	37,44	37,40	37,40	24,97	24,97
Elvia Travel Insurance <i>Ludmillastrasse 26, D-81543 Munich</i>	Allemagne	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Mondial Assistance Deutschland GmbH <i>Riedenburger Strasse 2, D81677 Munich</i>	Allemagne	Proportionnelle	49,94	50,00	49,94	49,94	49,99	49,94
Mercosul Assistance Argentine <i>Av. Julio A.Roca 620, 2° Piso, 1067 Buenos Aires N° Siren 10000788</i>	Argentine	Globale	100,00	100,00	100,00	99,99	100,00	99,99
World Care Assist (ETI) <i>74 High Street, Toowong, QLD-4066</i>	Australie	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Mondial Assistance Holding Australia <i>74 High Street, Toowong, QLD-4066</i>	Australie	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Elvia Assistance Austria <i>Mariahilfer Strasse 20, A-1070 Vienne</i>	Autriche	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Elvia Travel Insurance <i>Mariahilfer Strasse 20, A-1070 Vienne</i>	Autriche	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Société Belge d'Assistance Internationale (SBAI) <i>Rue des Hirondelles 2, 1000 Bruxelles N° Siren 438767</i>	Belgique	Globale	100,00	94,14	100,00	94,10	100,00	94,10

	Pays	Méthode consolidation	31.12.2006		31.12.2005		31.12.2004	
			% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
Sociétés Belges des Services Téléphoniques (SBST) <i>Rue des Hirondelles 2, 1000 Bruxelles</i> N° Siren 400674	Belgique	Globale	100,00	94,43	100,00	94,39	100,00	94,39
Elvia Travel Insurance <i>Rue des Hirondelles 2, 1000 Bruxelles</i>	Belgique	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Mercosul Assistance Brésil <i>Rua Tomé de Sousa 15, 3° andar,</i> <i>09710-240 - Centro -</i> <i>São Bernardo do Campo - Sao Paulo</i> N° Siren 52910023/0001-37	Brésil	Globale	100,00	99,99	100,00	99,99	100,00	99,99
Mondial Protection Corretora de Seguros ^[4] <i>Rua Tomé de Sousa 15, 3° andar, sala 01</i> <i>09710-240 - Centro -</i> <i>São Bernardo do Campo - Sao Paulo</i> N° Siren 52910023/0001-37	Brésil	Globale	100,00	99,98	-	-	-	-
World Access Canada, Inc. <i>4273 King street East Kitchener, Ontario</i> N° Siren 131781938	Canada	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Compania de Asistencia Sudamericana (CAS) ^[3] <i>La Concepcion 266, Piso 4, Providencia</i> <i>Santiago de Chile</i> N° Siren 21184	Chili	Globale	-	-	-	-	100,00	100,00
Casbrok ^[3] <i>La Concepcion 266, Piso 4, Providencia</i> <i>Santiago de Chile</i> N° Siren 10335	Chili	Globale	-	-	-	-	100,00	99,98
Mondial Assistance Beijing Services CO. Ltd <i>No 36 Xiao Yun Road, 14-06/07 Air China Plaza,</i> <i>Chaoyang District, Beijing, China PC 100027</i>	Chine	Globale	100,00	99,99	100,00	99,99	100,00	99,99
Sociedad Mundial de Asistencia (SMASA) <i>Edificio Delta Norte</i> <i>3, Avenida de Manteras 46 bis,</i> <i>E-28050 Madrid</i> N° Siren A-2867444	Espagne	Globale	100,00	99,99	100,00	99,91	100,00	99,91
Elviaseg <i>Edificio Delta Norte</i> <i>3, Avenida de Manteras 46 bis,</i> <i>E-28050 Madrid</i>	Espagne	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
World Access Service Corporation <i>2805 North Parham Road,</i> <i>Richmond, Virginia 23294</i>	Etats-Unis	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Poly Assistance et Services (PAS) <i>10 rue Premetis, 173 42 Athènes</i> N° Siren 158921	Grèce	Globale	100,00	50,99	100,00	50,94	100,00	50,94
SBAI <i>10 rue Premetis, 173 42 Athènes</i>	Grèce	Globale	100,00	94,14	100,00	94,10	100,00	94,10
Elvia Hungary <i>Rakoczi ut42, 1072 Budapest</i>	Hongrie	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Assistance & Services Corporation of Ireland (ASCI) <i>Unit 2, Bracken Court, Bracken Road,</i> <i>Sandyford, Dublin 18</i> N° Siren 163174	Irlande	Globale	100,00	99,99	100,00	99,88	100,00	99,88
Mondial Assistance Italia Ltd (Elvia Assistance SPA) <i>Via Ampère 30, 20131 Milano</i>	Italie	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Elvia Service SRL <i>Via Ampère 30, 20131 Milano</i>	Italie	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Mondial Assistance Japan (AS 24) ^[5] <i>Shinagawa Seaside South Tower 3F</i> <i>4-12-1 Higashishinagawa, Shinagawa-ku,</i> <i>Tokyo 140-0002</i> N° Siren 003881	Japon	MEE	49,94	50,00	100,00	99,88	100,00	89,89

	Pays	Méthode consolidation	31.12.2006		31.12.2005		31.12.2004	
			% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
Sacnas Ré ^[1] <i>6 Parc d'activité Syrdall, L - 5365 Münsbach</i> N° Siren B49516	Luxembourg	Globale	–	–	–	–	100,00	100,00
ISAAF ^[2] <i>Lotissement de la Civim,</i> <i>Lot n°131, route de l'Aéroport,</i> <i>M-Q.I. Sidi Maârouf, Casablanca</i> N° Siren 40225	Maroc	MEE	–	–	–	–	41,26	41,26
Elvia Assistance BV <i>Poeldijkstraat 4, 1059 VM Amsterdam</i>	Pays-Bas	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Elvia Travel Insurance <i>Poeldijkstraat 4, 1059 VM Amsterdam</i>	Pays-Bas	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Elvia Travel Insurance International <i>Poeldijkstraat 4, 1059 VM Amsterdam</i>	Pays-Bas	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Elvia SP. ZO.O. <i>ul. Domaniewska 50B, PL-02-672 Warszawa</i>	Pologne	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Elvia Travel Insurance Poland <i>ul. Domaniewska 50B, PL-02-672 Warszawa</i>	Pologne	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Mondial Assistance Portugal <i>Edificio Bartolomeu dias, Quinta da Fonte,</i> <i>Porto Salvo, 2780 Oeiras</i>	Portugal	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Elvia Assistance s.r.o. <i>Na Maninach 7, 170 00CZ - Praha 7</i>	République Tchèque	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Mondial Assistance United Kingdom <i>Mondial House, 102 George street,</i> <i>CR96 HD Croydon Surrey</i> N° Siren 1710361	Royaume Uni	Globale	100,00	99,99	100,00	99,88	100,00	99,88
Elvia Travel Insurance United Kingdom <i>Mondial House, 102 George street,</i> <i>CR96 HD Croydon Surrey</i>	Royaume Uni	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
World Access (Asia) Pte Ltd <i>143 Cecil street, 13-01 GB Building,</i> <i>Singapour 069542</i>	Singapour	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Elvia Travel Insurance Headquarters <i>Hertistrasse 2, CH-8304 Wallisellen</i>	Suisse	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Elvia Travel Insurance <i>Hertistrasse 2, CH-8304 Wallisellen</i>	Suisse	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Mondial Assistance AG <i>Hertistrasse 2, CH-8304 Wallisellen</i>	Suisse	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
AutoAssist Co Ltd <i>29 th Floor, Thanapoom Tower,</i> <i>1550 New Petchaburi road,</i> <i>Makasan, Rajathevi, Bangkok 10310</i>	Thaïlande	Globale	100,00	95,10	100,00	95,10	100,00	95,10
SAT <i>Büyükdere Cad, Enka Binasi 108/10, Esentepe,</i> <i>TRK-80300 Istanbul</i> N° Siren 367361314943	Turquie	Globale	100,00	96,99	100,00	95,88	100,00	95,88

[1] Dissoute au 2^{ème} trimestre 2005.[2] Déconsolidation au 1^{er} semestre 2005.

[3] Déconsolidation au 31 décembre 2005.

[4] Entrées dans le périmètre au 30 juin 2006.

[5] Intégration globale puis mise en équivalence au 30 juin 2006.

[6] Déconsolidation au 31 décembre 2006.

41.7 Périmètre du groupe Gecina

	Pays	Méthode de consolidation	31.12.2004 % contrôle	31.12.2004 % intérêts
Gecina <i>16 rue des Capucines, 75002 Paris N° Siren 592014476</i>	France	Globale	100,00	100,00
SARL Foncigef <i>16 rue des Capucines, 75002 Paris N° Siren 411405590</i>	France	Globale	100,00	100,00
SA Union Immobilière et de Gestion <i>16 rue des Capucines, 75002 Paris N° Siren 414372367</i>	France	Globale	100,00	100,00
SPL <i>16 rue des Capucines, 75002 Paris N° Siren 397840158</i>	France	Globale	100,00	100,00
SCI Beaugrenelle <i>16 rue des Capucines, 75002 Paris N° Siren 307961490</i>	France	Proportionnelle	50,00	50,00
SCI Tour H15 <i>16 rue des Capucines, 75002 Paris N° Siren 309362044</i>	France	Globale	100,00	100,00
Investibail Transactions <i>16 rue des Capucines, 75002 Paris N° Siren 332525054</i>	France	Globale	100,00	100,00
Sogecil <i>29 quai Saint Antoine, 69002 Lyon N° Siren 969502756</i>	France	Globale	100,00	100,00
S.G.I.L <i>49 rue de la République, 69002 Lyon N° Siren 964505218</i>	France	Proportionnelle	36,55	36,55
A.I.C <i>29 quai Saint Antoine, 69002 Lyon N° Siren 351054432</i>	France	Globale	100,00	100,00
SCI 16 VE Investissement <i>16 rue des Capucines, 75002 Paris N° Siren 352396899</i>	France	Globale	100,00	100,00
SCI du 77-81 boulevard Saint Germain <i>16 rue des Capucines, 75002 Paris N° Siren 431570530</i>	France	Globale	100,00	100,00
SAS Geciter <i>16 rue des Capucines, 75002 Paris N° Siren 399311331</i>	France	Globale	100,00	100,00
SA 23-29 rue de Chateaudun <i>16 rue des Capucines, 75002 Paris N° Siren 387558034</i>	France	Globale	100,00	100,00
SA 26-28 rue Saint Georges <i>16 rue des Capucines, 75002 Paris N° Siren 334874260</i>	France	Globale	100,00	100,00
SAS Feydeau Bourse <i>34 rue de la Fédération, 75015 Paris N° Siren 403136666</i>	France	Globale	100,00	100,00
GIE Gessi <i>16 rue des Capucines, 75002 Paris N° Siren 409790276</i>	France	Globale	100,00	100,00
SCI 38, rue des Jeuneurs <i>34 rue de la Fédération, 75015 Paris N° Siren 429811516</i>	France	Globale	100,00	100,00
SA Locare <i>16 rue des Capucines, 75002 Paris N° Siren 328921432</i>	France	Globale	99,96	99,96
SNC Michelet <i>16 rue des Capucines, 75002 Paris N° Siren 419355854</i>	France	Globale	100,00	100,00
SAS Parisienne Immobilière d'Investissement 1 <i>16 rue des Capucines, 75002 Paris N° Siren 434021200</i>	France	Globale	100,00	100,00
SAS Parisienne Immobilière d'Investissement 2 <i>16 rue des Capucines, 75002 Paris N° Siren 434021309</i>	France	Globale	100,00	100,00
SCI Paris Saint-Michel <i>16 rue des Capucines, 75002 Paris N° Siren 344296710</i>	France	Globale	100,00	100,00

	Pays	Méthode de Consolidation	31.12.2004 % Contrôle	31.12.2004 % Intérêts
SCI du 150, route de la reine à Boulogne <i>16 rue des Capucines, 75002 Paris</i> N° Siren 399945153	France	Globale	100,00	100,00
SA Parigest <i>16 rue des Capucines, 75002 Paris</i> N° Siren 642030571	France	Globale	100,00	100,00
SAS Fedim <i>16 rue des Capucines, 75002 Paris</i> N° Siren 440363513	France	Globale	100,00	100,00
SA Société des Immeubles de France <i>16 rue des Capucines, 75002 Paris</i> N° Siren 572231223	France	Globale	99,28	99,28
SCI du 55 rue d'Amsterdam <i>16 rue des Capucines, 75002 Paris</i> N° Siren 382482065	France	Globale	100,00	99,28
SCI Capucines <i>16 rue des Capucines, 75002 Paris</i> N° Siren 332867001	France	Globale	100,00	99,28
SCI du 5, rue Montmartre <i>16 rue des Capucines, 75002 Paris</i> N° Siren 380045773	France	Globale	100,00	99,28
SPIPM <i>16 rue des Capucines, 75002 Paris</i> N° Siren 572098465	France	Globale	100,00	99,28
La Rente Immobilière <i>16 rue des Capucines, 75002 Paris</i> N° Siren 306865270	France	Globale	70,26	69,83
Sadia <i>16 rue des Capucines, 75002 Paris</i> N° Siren 572085736	France	Globale	100,00	99,28
SCI Saint Augustin Marsolier <i>16 rue des Capucines, 75002 Paris</i> N° Siren 382515211	France	Globale	100,00	99,28
Société Hôtel d'Albe <i>16 rue des Capucines, 75002 Paris</i> N° Siren 542091806	France	Globale	100,00	99,28
SCI Montessuy <i>16 rue des Capucines, 75002 Paris</i> N° Siren 423852185	France	Globale	100,00	99,28
Compagnie Foncière de Gestion <i>16 rue des Capucines, 75002 Paris</i> N° Siren 432028868	France	Globale	100,00	99,28
Foncirente <i>16 rue des Capucines, 75002 Paris</i> N° Siren 403282353	France	Globale	100,00	99,28
SCI 153 rue de Courcelles <i>16 rue des Capucines, 75002 Paris</i> N° Siren 383501892	France	Globale	100,00	100,00
Compagnie Financière du Banville <i>16 rue des Capucines, 75002 Paris</i> N° Siren 350589901	France	Globale	100,00	100,00
Société Immobilière et Commerciale de Banville <i>16 rue des Capucines, 75002 Paris</i> N° Siren 572055796	France	Globale	100,00	100,00
SARL Restaurant du Banville <i>16 rue des Capucines, 75002 Paris</i> N° Siren 381487099	France	Globale	100,00	100,00
SAS Dassault Suresnes <i>16 rue des Capucines, 75002 Paris</i> N° Siren 434744736	France	Globale	100,00	100,00
SARL Rue de la Faisanderie <i>16 rue des Capucines, 75002 Paris</i> N° Siren 442504999	France	Globale	100,00	100,00
SAS Gec3 <i>16 rue des Capucines, 75002 Paris</i> N° Siren 428818512	France	Globale	100,00	100,00

41.8 Périmètre du groupe W Finance

	Pays	Méthode de consolidation	31.12.2006		31.12.2005		31.12.2004	
			% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
W Finance <i>20 rue Le Peletier, 75009 Paris</i> N° Siren 702022443	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
W Finance Conseil <i>20 rue Le Peletier, 75009 Paris</i> N° Siren 331336867	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
S.P.H.F ^[1] <i>20 rue Le Peletier, 75009 Paris</i> N° Siren 331336859	France	MEE	96,86	96,86	96,86	96,86	96,42	96,42
W Finance Partner ^{[2] [4]} <i>20 rue Le Peletier, 75009 Paris</i> N° Siren 315518670	France	Globale	99,96	99,96	99,96	99,96	99,96	99,96
Immovalor Gestion ^[3] <i>25 rue Louis Le Blanc, 75002 Paris</i> N° Siren 328398706	France	Globale	–	–	41,36	41,36	41,36	41,36

[1] W Finance a le statut de Compagnie Financière, sous contrôle de la Commission Bancaire. La réglementation bancaire précise que les activités commerciales non financières, exercées par des filiales consolidées d'un établissement de crédit ou assimilé doivent être consolidées par mise en équivalence quel que soit le pourcentage de détention. La consolidation par mise en équivalence des participations dans SPHF a été maintenue dans les comptes consolidés AGF bien qu'il s'agisse d'entités sous contrôle exclusif. Ceci est sans incidence sur les capitaux propres consolidés et le résultat net consolidé et a une incidence non significative sur les autres postes du bilan :

- SPHF est détenu à 96,86 %, les titres mis en équivalence s'élevaient à 0,6 million d'euros au 31 décembre 2006 contre 1,8 million au 31 décembre 2005, et le total du bilan est égal à 1,5 million d'euros au 31 décembre 2006 contre 2,7 millions d'euros au 31 décembre 2005.

[2] W Finance Administration change de nom et devient W Finance Partner.

[3] Sortie du périmètre au 30 septembre 2006.

[4] Mise en équivalence puis intégration globale au 1^{er} juillet 2006.

41.9 Périmètre du groupe PHRV

	Pays	Méthode de consolidation	31.12.2006		31.12.2005		31.12.2004	
			% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
PHRV <i>184 rue de la Pompe, 75116 Paris</i> N° Siren 394386635	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
SIIC de Paris 8^e ^[2] <i>184 rue de la Pompe, 75116 Paris</i> N° Siren 338100076	France	Globale	–	–	82,01	34,17	82,04	33,94
SIIC de Paris ^[2] <i>184 rue de la Pompe, 75116 Paris</i> N° Siren 303323778	France	Globale	–	–	41,67	41,67	41,37	41,37
GEI ^[1] <i>92 rue de Vaugirard, 75006 Paris</i> N° Siren 328680087	France	Globale	99,99	99,99	99,99	99,99	99,99	99,99
ARH ^[1] <i>92 rue de Vaugirard, 75006 Paris</i> N° Siren 381505411	France	Globale	99,99	99,99	99,99	99,99	99,99	99,99
SEHPB ^[1] <i>10-12 rue Yvan Tourgueniev, 78380 Bougival</i> N° Siren 310728563	France	Globale	99,99	99,99	99,99	99,99	99,99	99,99
SAS II ^[2] <i>92 rue de Vaugirard, 75006 Paris</i> N° Siren 389857707	France	Globale	–	–	99,99	99,99	99,99	99,99
SCI Vendôme-Casanova ^[2] <i>184 rue de la Pompe, 75116 Paris</i> N° Siren 389486093	France	Globale	–	–	99,99	41,67	99,99	41,37
SCI du 36 rue de Naples ^[2] <i>184 rue de la Pompe, 75116 Paris</i> N° Siren 479871659	France	Globale	–	–	99,99	41,67	99,99	41,37

[1] Mise en équivalence au 30 juin 2004 puis intégration globale au 31 décembre 2005, en raison de la perte par PHRV de son statut de Compagnie Financière.

Au 31 décembre 2004, les sociétés GEI, ARH et SEHPB étaient mises en équivalence bien que contrôlées exclusivement par PHRV.

Ceci était sans incidence sur les comptes consolidés AGF car le groupe PHRV est consolidé par mise en équivalence et les comptes consolidés auraient été identiques si ces trois filiales avaient été intégrées globalement par PHRV.

[2] PHRV a cédé en mai 2006, sa participation dans SIIC de Paris et n'est plus astreinte à établir des comptes consolidés.

Les données consolidées au 31 décembre 2006 sont donc établies pro forma.

41.10 Périmètre du groupe AGF Afrique

	Pays	Méthode de consolidation	31.12.2006		31.12.2005		31.12.2004	
			% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
AGF Afrique <i>87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 382231801</i>	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
AGF Bénin Assurances <i>Carré n° 5, Avenue Delorme 01, BP 5455 Cotonou RP</i>	Bénin	Globale	80,97	80,96	75,97	75,96	75,91	75,91
AGF Burkina Assurances <i>99 avenue de l'UEMOA 01, BP 398 Ouagadougou 01</i>	Burkina-Faso	Globale	52,42	52,42	52,42	52,42	52,42	52,42
AGF Burkina Assurances Vie <i>99 avenue de l'UEMOA 01, BP 398 Ouagadougou 01</i>	Burkina-Faso	Globale	69,95	69,94	69,95	69,94	69,92	69,92
AGF Cameroun Assurances <i>1124 rue Manga Bell, BP105 Douala</i>	Cameroun	Globale	75,43	74,31	75,43	74,31	70,80	70,80
AGF Cameroun Assurances Vie <i>1124 rue Manga Bell, BP105 Douala</i>	Cameroun	Globale	75,82	75,82	75,82	75,82	75,82	75,82
AGF Centrafrique Assurances <i>Boulevard du Général De Gaulle, BP 343 Bangui</i>	Centrafrique	Globale	83,02	61,77	83,02	61,77	83,02	58,87
AGF Côte d'Ivoire Assurances Vie <i>2 boulevard Roume 01, BP 1741 Abidjan 01</i>	Côte d'Ivoire	Globale	71,03	70,76	71,03	70,76	71,67	71,23
AGF Côte d'Ivoire Assurances <i>2 boulevard Roume 01, BP 1741 Abidjan 01</i>	Côte d'Ivoire	Globale	74,06	73,82	74,06	73,82	73,56	73,47
AGF Madagascar ^[2] <i>BP8619 Antananarivo 101</i>	Madagascar	Globale	100,00	100,00	-	-	-	-
AGF Madagascar Life Insurance ^[2] <i>BP8619 Antananarivo 101</i>	Madagascar	Globale	100,00	100,00	-	-	-	-
AGF Mali Assurances <i>Avenue de la Nation, BP E 4447 Bamako</i>	Mali	Globale	77,09	77,09	69,99	69,99	69,98	69,98
AGF Sénégal Assurances Vie <i>Avenue Abdoulaye Fadiga, x rue de Thann, BP2610 Dakar</i>	Sénégal	Globale	95,55	95,55	95,55	95,55	95,53	95,53
AGF Sénégal Assurances <i>Avenue Abdoulaye Fadiga x rue de Thann, BP2610 Dakar</i>	Sénégal	Globale	83,17	83,17	83,17	83,17	83,15	83,15
Moneger ^[1] <i>Avenue Abdoulaye Fadiga x rue de Thann, BP2610 Dakar</i>	Sénégal	Globale	100,00	85,64	-	-	-	-
AGF Togo Assurances <i>251 Avenue du 24 janvier, Immeuble Ramco, BP 4201 Lomé</i>	Togo	Globale	95,88	95,88	94,57	94,57	94,57	94,57

[1] Entrée dans le périmètre au 30 juin 2006.

[2] Entrées dans le périmètre au 31 décembre 2006.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société AGF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Certains principes comptables appliqués impliquent la mise en œuvre par la Direction du groupe AGF d'une part importante de jugements et d'estimations.

La mise en œuvre de ces jugements et estimations, pour lesquels une information détaillée est donnée dans l'annexe

des comptes, concerne principalement l'évaluation des provisions techniques et des frais d'acquisition reportés des contrats d'assurance (note 3.1.1), les modalités d'évaluation des actifs et passifs d'impôts différés (note 3.6) et les critères constituant une indication de dépréciation des actifs financiers (note 3.2.1.4), des immeubles (notes 3.3 et 3.4) et des immobilisations incorporelles (notes 3.5 et 2.6).

Nous avons procédé à l'appréciation des approches et des modalités d'évaluation mises en œuvre, décrites dans les notes de l'annexe mentionnées ci-dessus et, sur la base des éléments disponibles à ce jour, procédé à des tests pour vérifier l'application de ces modalités d'évaluation et la cohérence des hypothèses retenues par le groupe.

Nos travaux relatifs aux jugements ou aux estimations significatifs retenus par la Direction nous ont permis d'apprécier leur caractère raisonnable.

La note 4.3 de l'annexe présente les reclassements effectués en 2006 ainsi que leurs impacts sur les comptes des exercices 2005 et 2004 qui s'inscrivent notamment dans le cadre des imprécisions de certaines normes IFRS et ce, principalement afin d'homogénéiser la présentation des états financiers par rapport aux pratiques des compagnies d'assurances au niveau européen, et entre secteurs d'activités. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné le correct retraitement des comptes des exercices 2005 et 2004 et l'information donnée à ce titre dans cette note.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense, le 21 février 2007.

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Francine Morelli
Associée
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit

Dominique Duret-Ferrari
Associé
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Comptes sociaux :

– Bilan	240
– Compte de résultat	242
– Annexe aux comptes sociaux	243
– Actions GAF au 31 décembre 2005	256
– Renseignements concernant les filiales et participations	257
– Rapport général des commissaires aux comptes	258
– Inventaires des valeurs mobilières détenues au 31 décembre 2005	259
– Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices	260
– Rapport spécial des Commissaires aux comptes	261

Bilan

au 31.12.2006

Actif

<i>En milliers d'euros</i>	Brut	Amortissements et provisions	31.12.2006 Net	31.12.2005 Net	31.12.2004 Net
Immobilisations incorporelles	521	521	–	–	–
Immobilisations corporelles	5	5	–	–	–
Immobilisations financières					
Participations	4 561 830	3	4 561 827	4 561 825	4 555 959
Créances rattachées aux participations	462 408	–	462 408	461 277	613 205
T.I.A.P	–	–	–	–	–
Prêts	9	–	9	10	13
Autres	–	–	–	–	–
Actions propres	635 489	–	635 489	582 190	633 858
TOTAL IMMOBILISATIONS	5 660 262	529	5 659 733	5 605 302	5 803 035
Créances	2 028 056	–	2 028 056	3 267 160	1 494 419
Valeurs mobilières de placement	1 324 073	–	1 324 073	91 742	16
Disponibilités	19 522	–	19 522	17 376	18 099
Divers	5 559	–	5 559	6 151	2 280
TOTAL	3 377 210	–	3 377 210	3 382 429	1 514 814
TOTAL GÉNÉRAL	9 037 472	529	9 036 943	8 987 731	7 317 849

Passif

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2006 Net	31.12.2005 Net	31.12.2004 Net
Capital	875 758	869 580	866 609
Prime d'apport	1 549 698	1 549 698	1 687 228
Prime d'émission	1 124 209	1 056 497	1 033 252
Réserves			
Réserve légale	87 576	86 958	86 661
Réserve des plus-values nettes à long terme	1 479 910	1 479 910	1 679 910
Réserve ordinaire	404 075	404 075	209 062
Report à nouveau	922 100	5 285	142 402
Résultat de l'exercice	710 232	1 569 974	184 751
TOTAL CAPITAUX PROPRES	7 153 558	7 021 977	5 889 875
Emprunt obligatoire subordonné	873 147	872 974	462 594
Provision pour risques et charges	26 745	18 304	28 655
Dettes			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	24 507	60 422	24 835
Dettes financières diverses	779 401	777 869	775 820
Dettes fiscales et sociales	172 099	211 532	118 915
Autres dettes	7 486	24 653	17 155
TOTAL DETTES	983 493	1 074 476	936 725
TOTAL GÉNÉRAL	9 036 943	8 987 731	7 317 849

Compte de Résultat

au 31.12.2006

Charges

En milliers d'euros	Exercice 2006	Exercice 2005	Exercice 2004
Charges d'exploitation			
Autres charges externes	71 517	48 709	45 825
Salaires et traitements	10 945	13 142	10 257
Autres charges	986	1 212	359
Dotations aux amortissements et provisions	536	492	124
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (I)	83 984	63 555	56 565
Charges financières			
Dotations aux amortissements et provisions	56	53	38 730
Intérêts et charges assimilées	164 180	166 454	153 208
Charges nettes sur valeurs mobilières	16 481	-	-
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (III)	180 717	166 507	191 938
Charges exceptionnelles			
Sur opérations en capital	941	496 312	7 510
Dotations aux amortissements et provisions	13 130	11 723	5 033
Sur opérations de gestion	2 429	21	30
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (IV)	16 500	508 056	12 573
Participations des salariés aux résultats de l'entreprise	135	90	45
Impôts sur les bénéfices (VI)	19 682	30	30
Perte d'intégration fiscale (VII)	10 002	-	-
Total (I+III+IV+VI+VII)	311 020	738 238	261 151
Bénéfice	710 232	1 569 974	184 751
TOTAL GÉNÉRAL	1 021 252	2 308 212	445 902

Produits

En milliers d'euros	Exercice 2006	Exercice 2005	Exercice 2004
Produits d'exploitation			
Autres produits	60	4 141	5 280
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	60	4 141	5 280
Produits financiers			
De participations	730 695	1 590 842	146 099
Revenus des valeurs mobilières de placement	-	-	1
Autres intérêts et produits assimilés	133 333	118 994	96 326
Reprises sur provisions	-	319 705	159 444
Différences positives de change	-	-	-
Produits nets sur cessions valeurs mobilières	40 955	1 083	-
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	904 983	2 030 624	401 870
Produits exceptionnels			
Sur opérations en capital	110 204	207 014	2 402
Reprise sur provisions	4 738	22 132	4 152
Sur opérations de gestion	1 267	1 306	260
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (IV)	116 209	230 452	6 814
Bénéfice d'intégration fiscale (V)	-	42 995	31 938
TOTAL GÉNÉRAL (I+III+IV+V)	1 021 252	2 308 212	445 902

Annexe aux comptes

au 31.12.2006

Principes et règles comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Titres de participation

Les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

A la clôture de chaque exercice, les titres de participation font l'objet d'une comparaison entre leur valeur nette comptable et leur valeur actuelle.

La valeur actuelle correspond à la valeur d'usage c'est-à-dire à la valorisation des avantages économiques futurs attendus de son utilisation ou de sa sortie.

Pour les participations pour lesquelles il existe des indicateurs susceptibles de laisser penser qu'elles ont perdu notablement de la valeur, la valeur d'usage est déterminée par l'actualisation à l'infini des flux nets de trésorerie attendus. Les flux nets de trésorerie sont définis à partir des éléments suivants :

- les prévisions, généralement à 3 ans, issues des business plans disponibles,
- des hypothèses de rendement normalisé des actifs financiers,
- un taux de croissance terminal fonction des perspectives à long terme de l'activité et de l'inflation,
- le capital alloué à l'entité pour couvrir ses risques techniques et financiers,
- l'excédent de capital de l'entité représenté par l'écart entre son actif net réévalué sur la base des derniers comptes disponibles et le capital alloué.

Ces flux de trésorerie sont actualisés au coût du capital. Le coût du capital utilisé est fonction de la prime de risque propre à chaque pays et chaque secteur d'activité.

Des analyses de sensibilité de la valeur aux hypothèses retenues sont réalisées. Des rapprochements sont effectués à partir des multiples implicites des indicateurs significatifs de l'activité tels que primes, capitaux alloués ou provisions techniques.

Pour les autres participations, la valeur d'usage est calculée notamment à partir de l'actif net réévalué auquel est associé un multiple reflétant la rentabilité relative de l'entité considérée.

En outre, pour les sociétés cotées, lorsque le cours de bourse à la clôture s'écarte significativement de leurs valeurs dans les comptes, cette approche est complétée par une analyse multi-critères comprenant outre le cours de bourse, l'actif net réévalué et l'estimation des avantages économiques futurs attendus.

Si un écart négatif est constaté entre la valeur actuelle d'une participation et sa valeur nette comptable une provision pour dépréciation est constatée.

Actions propres

Les actions propres achetées dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée Générale sont classées en titres immobilisés et comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation des actions propres est constatée lorsque la valeur de réalisation (moyenne des cours du mois précédent la date de clôture) est inférieure au prix d'acquisition.

Stock options

Options de souscription d'actions

Les actions émises lors de levées des options de souscriptions sont comptabilisées en augmentation de capital au prix d'exercice des options.

Options d'achats d'actions

Actions classées en valeurs mobilières de placement

Les actions affectées dès l'origine à un plan de stock options sont classées en valeurs mobilières de placements et sont comptabilisées aux prix d'acquisition. Une provision est comptabilisée si leur prix d'acquisition est supérieur au prix d'exercice de l'option d'achat.

Actions classées en titres immobilisés

Les actions propres qui n'ont pas donné lieu à une affectation précise dès l'origine sont classées en titres immobilisés même lorsqu'elles sont affectées ultérieurement au plan de stock options.

Lors de l'exercice des options, la différence entre la valeur nette comptable des actions propres et le prix d'exercice des options est comptabilisée en résultat sur cessions de titres.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

Elles sont éventuellement dépréciées si leur valeur probable de négociation est inférieure.

Les frais d'acquisition de l'ensemble des titres sont constatés directement en charges.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité N° 2000-01 sur les passifs.

Créances

Les créances sont inscrites pour leur valeur nominale, sous déduction, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation si leur valeur probable de négociation est inférieure.

Produits et charges

L'ensemble des produits et charges est reconnu conformément au principe de séparation des exercices.

Congés payés et prime d'intéressement

L'évaluation des provisions pour congés payés est réalisée chaque mois en tenant compte des droits acquis et des droits consommés. La période de référence est celle du 1^{er} juin d'un exercice au 31 mai de l'exercice suivant et la provision est calculée selon la formule légale, soit 1/10^{ème} du salaire annuel brut avec une base de 25 jours.

La provision de la prime d'intéressement est calculée chaque trimestre en fonction des trois critères suivants :

- estimation du résultat net consolidé,
- évolution du chiffre d'affaires,
- évolution du ratio charges techniques/chiffre d'affaires.

L'évaluation de la partie variable (bonus) est déterminée trimestriellement. Elle est calculée pour chaque personne éligible en fonction de son salaire fixe et d'une estimation du taux de réalisation des objectifs.

Impôts

Le Conseil d'Administration du 20 décembre 1990 a adopté le régime d'intégration fiscale pour le Groupe AGF en fonction duquel la Société AGF est seule redevable de l'impôt sur les sociétés pour l'ensemble du Groupe.

Le Conseil d'Administration du 06 décembre 2000 a renouvelé l'option du régime d'intégration fiscale.

Pour l'exercice 2006, le périmètre de l'intégration fiscale se compose de 31 sociétés. Chacune des sociétés versera à la société mère l'impôt qu'elle aurait acquitté si elle était imposée séparément.

Au bilan, des impôts différés sont constatés sur les cessions internes au groupe fiscal dont le paiement est décalé jusqu'à la sortie des biens hors du groupe d'intégration fiscale.

L'actif d'impôt différé relatif aux déficits fiscaux des sociétés du Groupe d'intégration est constaté dans la mesure où son imputation sur les bénéfices fiscaux des années ultérieures est probable et si cette activation ne crée pas de situation nette fiscale active.

Notes sur le bilan

1 Capitaux propres

1.1 Variations de l'exercice 2004

<i>En milliers d'euros</i>	Bilan au 31.12.2003	Affectation du résultat	Affectation du dividende	Augmentation de capital	Autres mouvements	Bilan 31.12.2004
Capital	860 602	–	–	6 007	–	866 609
Primes d'apport	1 687 228	–	–	–	–	1 687 228
Primes d'émission	989 594	–	–	43 658	–	1 033 252
Réserve légale	86 060	–	–	601	–	86 661
Réserves des plus-values nettes à long terme	1 626 880	53 030	–	–	–	1 679 910
Réserve ordinaire	209 062	–	–	–	–	209 062
Report à nouveau	198 035	(50 646)	–	–	(4 987)	142 402
Situation nette	5 657 461	2 384	–	50 266	(4 987)	5 705 124
Résultat de l'exercice	423 188	(2 384)	(420 804)	–	184 751	184 751
Total capitaux propres	6 080 649	–	(420 804)	50 266	179 764	5 889 875

Le montant des actions propres s'élève à 665 571 960 euros. En conséquence, un montant équivalent des réserves est rendu indisponible. Au 31 décembre 2004, le capital s'élève à 866 609 375 euros divisé en 189 486 162 actions de 4,57 euros de nominal.

Augmentation de capital

Au cours de l'exercice 2004, 525 848 options de souscription d'actions, attribuées aux dirigeants et aux salariés, ont été exercées, ce qui a donné lieu à la création d'autant d'actions.

Par ailleurs, 787 675 actions nouvelles réservées aux salariés ont été émises le 13 août 2004.

1.2 Variations de l'exercice 2005

<i>En milliers d'euros</i>	Bilan au 31.12.2004	Affectation du résultat	Affectation du dividende	Augmentation de capital	Autres mouvements	Bilan 31.12.2005
Capital	866 609	–	–	2 971	–	869 580
Primes d'apport	1 687 228	(137 530)	–	–	–	1 549 698
Primes d'émission	1 033 252	–	–	23 245	–	1 056 497
Réserve légale	86 661	–	–	297	–	86 958
Réserves des plus-values nettes à long terme	1 679 910	(200 000)	–	–	–	1 479 910
Réserve ordinaire	209 062	195 012	–	–	–	404 075
Report à nouveau	142 402	(137 117)	–	–	–	5 285
Situation nette	5 705 124	(279 635)	–	26 513	–	5 452 003
Résultat de l'exercice	184 751	279 635	(464 386)	–	1 569 974	1 569 974
Total capitaux propres	5 889 875	–	(464 386)	26 513	1 569 974	7 021 977

Le montant des actions propres s'élève à 582 190 028 euros. En conséquence, un montant équivalent des réserves est rendu indisponible. Au 31 décembre 2005, le capital s'élève à 869 580 265 euros divisé en 190 135 754 actions de 4,57 euros de nominal.

Augmentation de capital

Au cours de l'exercice 2005, 649 592 options de souscription d'actions, attribuées aux dirigeants et aux salariés, ont été exercées, ce qui a donné lieu à la création d'autant d'actions.

1.3 Variations de l'exercice 2006

En milliers d'euros	Bilan au 31.12.2005	Affectation du résultat	Affectation du dividende	Augmentation de capital	Autres mouvements	Bilan 31.12.2006
Capital	869 580	-	-	6 178	-	875 758
Primes d'apport	1 549 698	-	-	-	-	1 549 698
Primes d'émission	1 056 497	-	-	67 712	-	1 124 209
Réserve légale	86 958	-	-	618	-	87 576
Réserves des plus-values nettes à long terme	1 479 910	-	-	-	-	1 479 910
Réserve ordinaire	404 075	-	-	-	-	404 075
Report à nouveau	5 285	916 815	-	-	-	922 100
Situation nette	5 452 003	916 815	-	74 508	-	6 443 326
Résultat de l'exercice	1 569 974	(916 815)	(653 159)	-	710 232	710 232
Total capitaux propres	7 021 977	-	(653 159)	74 508	710 232	7 153 558

Le montant des actions propres s'élève à 635 488 921 euros. En conséquence, un montant équivalent des réserves est rendu indisponible. Au 31 décembre 2006, le capital s'élève à 875 757 724 euros divisé en 191 486 470 actions de 4,57 euros de nominal.

Augmentation de capital

Au cours de l'exercice 2006, 699 705 options de souscription d'actions, attribuées aux dirigeants et aux salariés, ont été exercées, ce qui a donné lieu à la création d'autant d'actions.

Par ailleurs, 651 011 actions nouvelles réservées aux salariés ont été émises le 21 août 2006.

Options de souscription d'actions AGF

Les conseils d'administration du 02 septembre 2002, du 23 septembre 2003 et du 21 septembre 2004 ont décidé l'attribution de 850 000 options de souscriptions d'actions au prix de 33,25 euros, de 1 118 250 options de souscription d'actions au prix de 42,12 euros et de 1 116 600 options de souscription d'actions au prix de 50,86 euros.

Ces options ont une durée de validité de 8 ans et ne peuvent être exercées avant un délai de 2 ans pour les options 2002, 1 an pour les options 2003 et de 4 ans pour les options 2004.

Au 31 décembre 2006 le nombre des options de souscription non exercées se décompose comme suit :

- 287 208 options 09.02 pour un prix de souscription de 33,25 euros ;
- 875 169 options 09.03 pour un prix de souscription de 42,12 euros ;
- 989 197 options 09.04 pour un prix de souscription de 50,86 euros ;

A la suite de la distribution de dividendes exercice 2004, les prix d'exercice des options ont été ajustés conformément aux articles 174-12 et 174-13 du décret du 23 mars 1967.

2 Immobilisations

2.1 Variations de l'exercice 2004

En milliers d'euros	Valeur brute au 31.12.2003	Augmentation	Diminution	Valeur brute au 31.12.2004
Immobilisations incorporelles	521	-	-	521
Immobilisations corporelles	5	-	-	5
Immobilisations financières	-	-	-	-
Titres de participation	4 836 816	7 140	2	4 843 954
Créances rattachées aux participations ^(a)	807 816	-	194 611	613 205
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	1	-	1	-
Actions propres	750 471	-	84 899	665 572
Prêts	15	-	2	13
Autres	34 124	-	34 124	-
Total	6 429 769	7 140	313 639	6 123 270

(a) Créances rattachées aux participations (page suivante).

L'augmentation des titres de participation provient principalement de l'augmentation de la participation Euler Hermes pour 7 millions d'euros.

Les titres de participation au 31 décembre 2004 comprennent :

- 99,99 % d'AGF Holding pour un montant de 4 178 millions d'euros,
- 99,99 % de la SNC AGF Cash, société créée en 1994 dont l'objet est de centraliser la gestion de trésorerie du Groupe AGF pour 0,23 million d'euros,
- 99,99 % d'Eustache pour une valeur brute comptable de 207 millions d'euros suite à sa recapitalisation décidée par le

Conseil d'Administration du 23 septembre 1997. Ces titres ont été dépréciés pour 205 millions d'euros.

- 29,76 % de Banque AGF pour un montant de 235,7 millions d'euros, dépréciés pour 83 millions d'euros,
- 9,52 % d'Euler Hermes pour un montant de 181,4 millions d'euros,
- 7,61 % d'AGF Asset Management pour un montant de 28 millions d'euros,
- 0,76 % de Worms et Cie pour un montant de 13,1 millions d'euros.

2.2 Variations de l'exercice 2005

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur brute au 31.12.2004	Augmentation	Diminution	Valeur brute au 31.12.2005
Immobilisations incorporelles	521	–	–	521
Immobilisations corporelles	5	–	–	5
Immobilisations financières	–	–	–	–
Titres de participation	4 843 954	201 991	484 117	4 561 828
Créances rattachées aux participations ^[a]	613 205	2 783	154 711	461 277
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	–	–	–	–
Actions propres	665 572	78 131	161 513	582 190
Prêts	13	–	3	10
Autres	–	–	–	–
Total	6 123 270	282 905	800 344	5 605 831

[a] Créances rattachées aux participations (page suivante).

– Acquisition de 81 millions d'euros des titres Euler Hermes cédés par AGF-IART et 10 millions d'euros de dividendes versés par Euler Hermes en actions.

– Apport d'AGF Banque à Financière AGF : sortie des titres Banque AGF pour 236 millions d'euros et entrée des titres Financière AGF pour 111 millions d'euros.

– Cession de 28 millions d'euros de titres AGF Asset Management à AGF Holding.

– Liquidation d'Eustache pour 216 millions d'euros (valeur des titres après l'augmentation de capital de 9 millions d'euros réalisée en 2005).

Les titres de participation au 31 décembre 2005 comprennent :

- 99,99 % d'AGF Holding pour un montant de 4 178 millions d'euros,
- 99,99 % de la SNC AGF Cash, société créée en 1994 dont l'objet est de centraliser la gestion de trésorerie du Groupe AGF pour 0,23 million d'euros,
- 29,76 % de Financière AGF SAS pour un montant de 111 millions d'euros,
- 12,15 % d'Euler Hermes pour un montant de 272 millions d'euros.

2.3 Variations de l'exercice 2006

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur brute au 31.12.2005	Augmentation	Diminution	Valeur brute au 31.12.2006
Immobilisations incorporelles	521	–	–	521
Immobilisations corporelles	5	–	–	5
Immobilisations financières	–	–	–	–
Titres de participation	4 561 828	2	–	4 561 830
Créances rattachées aux participations ^[a]	461 277	1 502	371	462 408
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	–	–	–	–
Actions propres ^[b]	582 190	90 544	37 245	635 489
Prêts	10	–	1	9
Autres	–	–	–	–
Total	5 605 831	92 048	37 617	5 660 262

[a] Créances rattachées aux participations (ci-dessous).

[b] Actions propres classées en immobilisations au 31 décembre 2006 (page suivante).

Les titres de participation au 31 décembre 2006 comprennent :

- 99,99 % d'AGF Holding pour un montant de 4 178 millions d'euros,
- 99,99 % de la SNC AGF Cash, société créée en 1994 dont l'objet est de centraliser la gestion de trésorerie du Groupe

AGF pour 0,23 million d'euros,
 – 29,03 % de Financière AGF SAS pour un montant de 111 millions d'euros,
 – 12,14 % d'Euler Hermes pour un montant de 272 millions d'euros,

(a) Créances rattachées aux participations

En milliers d'euros	31.12.2006			Montant brut 31.12.2005	Montant brut 31.12.2004
	Montant brut	Echéance			
		- 1 an	+ 1 an		
AGF Holding	377 000	–	377 000	377 000	529 449
Intérêts courus	9 025	9 025	–	9 025	11 286
AGF Cash	74 460	–	74 460	72 961	70 917
Intérêts courus	21	21	–	18	–
Eustache	–	–	–	–	–
Intérêts courus	–	–	–	–	–
AGF Cash (quote-part résultat)	1 902	1 902	–	2 273	1 553
Total	462 408	10 948	451 460	461 277	613 205

(b) Actions propres classées en immobilisations au 31 décembre 2006

En milliers d'euros	Nombre	Valeur brute	Coût moyen (en euros)
Options d'achat d'actions attribuées aux salariés du groupe :			
Options attribuées en 1999	88 181	4 367	49,52
Options attribuées en 2000	190 630	10 590	55,55
Options attribuées en 2001	156 525	7 775	49,67
Options attribuées en 2005	1 388 500	77 680	55,95
Options attribuées en 2006	1 193 300	60 928	51,06
Autres actions propres	5 599 506	474 149	84,68
Actions propres	8 616 642	635 489	73,75

Conformément aux dispositions de la loi du 2 juillet 1998, l'Assemblée Générale du 4 juin 1999 a autorisé le rachat d'actions portant sur un maximum de 10 % du capital des AGF. Cette autorisation a été renouvelée au cours des Assemblées Générales ultérieures du 30 mai 2000, 05 juin 2001, 14 mai 2002, 26 mai 2003, 25 mai 2004, du 23 mai 2005 et du 22 mai 2006.

Au 31 décembre 2006, 8 616 642 titres d'une valeur comptable de 635,5 millions d'euros ont été rachetés dans le cadre de ce programme.

Conformément à l'avis n° 98-D du Comité d'Urgence du CNC, les titres ont été classés en titres immobilisés -actions propres.

Le 18 février 2005, un contrat de liquidité, conforme aux normes de l'Association Française des Entreprises d'Investissement (A.F.E.I.) a été conclu avec un opérateur de marché indépendant Rothschild & Cie Banque. Ce nouveau contrat a été alimenté le 2 mars 2005 par 300 000 titres AGF et par

un montant en numéraire de 18 millions d'euros.

Les premiers mouvements ont eu lieu dès le 4 mars 2005. Un apport complémentaire de 500 000 titres supplémentaires a été effectué le 26 mai 2005, puis le 22 septembre 2005, 300 000 titres supplémentaires ont été transférés sur ce contrat.

Au 31 décembre 2005, après prise en compte des mouvements liés à ce nouveau contrat de liquidité, AGF disposait de 9 546 387 titres en autodétention, y compris 203 000 titres inscrits au porteur dans le cadre de ce contrat de liquidité, pour un capital de 190 135 754 actions.

Après prise en compte des mouvements de l'année 2006, le nombre de titres inscrits sur ce contrat de liquidité était nul au 31 décembre 2006.

A cette date, AGF disposait de 8 616 642 titres en autodétention pour un capital de 191 486 470 actions.

3 Provisions

3.1 Variations de l'exercice 2004

<i>En milliers d'euros</i>	Provisions au 31.12.2003	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Provisions au 31.12.2004
Provisions pour dépréciations des immobilisations financières ^[1]	440 449	38 703	159 444	319 708
Provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges ^[2]	27 757	5 049	4 151	28 655
Total	468 206	43 752	163 595	348 363

[1] Les provisions concernent : Banque AGF (83 millions d'euros), Eustache (205 millions d'euros) et les actions propres pour 32 millions d'euros .
Au 31 décembre 2004, la reprise concerne essentiellement les actions propres pour 134,4 millions d'euros et Euler Hermes pour 25 millions d'euros, la dotation concerne Banque AGF pour 38,7 millions d'euros.

[2] Les provisions incluent notamment, en millions d'euros : les défaisances d'Entenial (19,9) et des provisions de retraite (5,1).
Au 31 décembre 2004, les variations sont : reprise du contentieux fiscal Banesto pour 3,8 millions d'euros. Dotation d'une provision de retraite CARDIFF pour 2,2 millions d'euros et une provision pour instruments financiers pour 1,5 million d'euros.

3.2 Variations de l'exercice 2005

<i>En milliers d'euros</i>	Provisions au 31.12.2004	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Provisions au 31.12.2005
Provisions pour dépréciations des immobilisations financières ^[1]	319 708	-	319 705	3
Provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges ^[2]	28 655	11 796	22 147	18 304
Total	348 363	11 796	341 852	18 307

[1] En 2005, les reprises de provisions concernent les actions propres pour 31,7 millions d'euros, les titres Banque AGF pour 83,4 millions d'euros et les titres Eustache pour 204,6 millions d'euros.

[2] Les provisions incluent notamment, en millions d'euros : Les défaisances d'Entenial (3,8), les provisions de retraite (4,8), les provisions de salaires (5,5) et les plans Actions propres/Stocks options (1,7).
Les variations de l'exercice 2005 proviennent essentiellement de la reprise concernant les défaisances d'Entenial pour 19,9 millions d'euros et de la reprise de provisions de retraite pour 1,2 million d'euros.
Les dotations concernent les défaisances d'Entenial pour 3,8 millions d'euros, les retraites pour 1 million d'euros, les salaires pour 4,9 millions d'euros et les plans d'actions propres/stocks options pour 1,7 million d'euros.

3.3 Variations de l'exercice 2006

<i>En milliers d'euros</i>	Provisions au 31.12.2005	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Provisions au 31.12.2006
Provisions pour dépréciations des immobilisations financières	3	-	-	3
Provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges ^[2]	18 304	13 253	4 812	26 745
Total	18 307	13 253	4 812	26 748

[2] Les provisions incluent notamment, en millions d'euros : Les défaisances d'Entenial (3,8), les redressements fiscaux (11,5), les provisions de retraite (3,6), les provisions de salaires (6,2) et les plans Actions propres/Stocks options (0,8).
Les variations de l'exercice 2006 proviennent essentiellement de la reprise concernant les retraites pour 1,3 million d'euros et de la reprise de provisions des plans Actions propres/Stocks options pour 0,9 million d'euros.
Les dotations concernent les redressements fiscaux pour 11,5 millions d'euros, et les salaires pour 1,1 million d'euros.

4 Créances

4.1 Etat des créances

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2004	31.12.2005	31.12.2006
Sociétés apparentées	1 493 205	3 265 320	2 021 569
Offre salariale privatisation	–	–	–
Débiteurs divers	1 214	1 840	6 487
Total	1 494 419	3 267 160	2 028 056

Au 31 décembre 2006, les créances concernent principalement : AGF CASH pour 1 934 millions d'euros dont une différence de conversion actif pour 2,4 millions d'euros.

4.2 Produits à recevoir

Les produits à recevoir inclus dans le total des créances s'analysent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Montant au 31.12.2004	Montant au 31.12.2005	Montant au 31.12.2006
Sociétés apparentées	–	–	–
Débiteurs divers	14	70	–
Total	14	70	–

5 Valeurs mobilières de placement

Les actions propres classées en valeurs mobilières de placement, ont été cédées en 2004 ou reclassées en titres immobilisés.

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur brute au 31.12.2004	Valeur brute au 31.12.2005	31.12.2006		Valeur brute
			Augmentation	Diminution	
Valeurs mobilières de placement	13	–	–	–	–
Sicav action et sicav de trésorerie	–	91 739	3 612 212	2 379 880	1 324 071

Les valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2006 comprennent :

■ Des OPCM Monétaires :

- 31,5 % d'AGF Securicash pour un montant de 205,6 millions d'euros,
- 22,5 % d'AGF Eurocash pour un montant de 411 millions d'euros,
- 8,06 % de DRCM EuroCash P pour un montant de 94,4 millions d'euros,
- 3,94 % de SGAM AI Money + 2 pour un montant de 205,2 millions d'euros,
- 0,93 % de Sogemoneplus pour un montant de 102,5 millions d'euros.

■ Un fond Alternatif :

- CA-AM Arbitrage pour un montant de 150 millions d'euros.

6 Dettes

6.1 Etat des échéances des dettes

En milliers d'euros	31.12.2006				Montant brut 31.12.2005	Montant brut 31.12.2004
	Montant brut	Échéance				
		- 1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans		
Emprunt obligataire subordonné ^[a]	873 147	23 147	–	850 000	872 975	462 594
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ^[b]	24 507	24 507	–	0	60 422	24 835
Dettes financières diverses ^[c]	779 401	4 941	–	774 460	777 869	775 820
Dettes fiscales et sociales ^[d]	172 099	172 099	–	0	211 532	118 915
Autres dettes	7 486	7 486	–	0	24 653	17 155
Sous total dettes hors emprunt obligataire	983 493	209 033	–	774 460	1 074 476	936 725
Total	1 856 640	232 180	–	1 624 460	1 947 451	1 399 319

[a] les emprunts obligataires subordonnés comprennent :

■ des titres subordonnés 2000 pour un montant de 450 millions d'euros. Cet emprunt se compose de 2 tranches :

– tranche à taux fixe :

Montant : 225 millions d'euros

Durée : 20 ans

Intérêts : 6,625 % l'an au titre des 10 premières années.

Euribor 3 mois + 178 points de base à partir de la 11^e année.

Cet emprunt a été swappé contre un taux fixe de 4,59 % à échéance 8 mars 2010.

– tranche à taux variable :

Montant : 225 millions d'euros

Durée : 20 ans

Intérêts : Euribor 3 mois + 78 points de base au titre des 10 premières années.

Euribor 3 mois + 178 points de base à partir de la 11^e année.

■ des titres super subordonnés émis le 10 février 2005 à durée illimitée pour un montant de 400 millions d'euros au taux fixe de 4,625 % au titre des 10 ans et 4 premiers mois, puis au taux variable Euribor 3 mois + 198 points de base. Après 10 ans et 4 mois, AGF pourra rembourser les titres à chaque date trimestrielle de paiement d'intérêts.

[b] Le poste comprend essentiellement des intérêts courus sur swaps de taux pour 23,3 millions d'euros.

[c] Les dettes financières diverses incluent :

– Un emprunt subordonné d'une durée de 20 ans souscrit le 14 novembre 2002 auprès d'Allianz Finance BV pour un montant de 700 millions d'euros au taux fixe de 5,445 % au titre des 10 premières années, puis au taux variable Euribor 3 mois + 183 points de base à partir de la onzième année. Après la dixième année, AGF pourra rembourser Allianz Finance BV à chaque date trimestrielle de paiement d'intérêt. En outre, Allianz Finance BV pourra demander un remboursement anticipé au cas où ce remboursement ne remettrait pas en cause certains ratios de solvabilité du Groupe AGF.

– Une dette envers AGF UK de 74,5 millions d'euros, l'échéance est à l'appréciation du prêteur avec un préavis écrit de cinq jours.

[d] Les dettes fiscales et sociales incluent principalement :

– l'impôt différé sur les cessions internes au groupe d'intégration fiscale dont le paiement est décalé jusqu'à la sortie des biens hors du périmètre d'intégration de 136 millions d'euros.

– un excédent d'impôt versé par les filiales de 13 millions d'euros.

– un excédent d'impôt sur les bénéfices versé par AGF de - 35,3 millions d'euros.

– Les redressements fiscaux de 40,7 millions d'euros.

– l'Exit tax de 10,3 millions d'euros concernant la réserve spéciale des Plus-Values à Long Terme.

– des provisions relatives aux charges du personnel pour 6,3 millions d'euros.

6.2 Charges à payer

(Les charges à payer sont intégrées dans le total Autres dettes du tableau ci-dessus).

En milliers d'euros	Montant au 31.12.2004	Montant au 31.12.2005	Montant au 31.12.2006
Autres dettes	15 358	22 905	5 398
Dividendes à payer	1 797	1 748	2 088
Total	17 155	24 653	7 486

Notes sur le compte de résultat

7 Chiffre d'affaires

<i>En milliers d'euros</i>	2004	2005	2006
Revenus des participations			
Sequana Capital (ex Worms)	480	320	–
Euler Hermes	7 139	10 245	19 049
AGF Holding	44 652	1 510 713	684 658
Banque AGF	50 769	36 741	–
AGF Asset Management	686	914	–
	103 726	1 558 933	703 707
Revenus des créances	42 373	31 909	26 988
Revenus des valeurs mobilières de placement	1	–	–
Autres revenus	96 326	118 994	133 333
Total	242 426	1 709 836	864 028

L'ensemble du chiffre d'affaires a été réalisé en France.

8 Produits et charges des placements

<i>En milliers d'euros</i>	Revenus et frais financiers concernant les placements dans les entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	Total
Revenus de participations	703 707	–	703 707
Revenus des créances	26 988	–	26 988
Revenus des valeurs mobilières de placement	–	–	–
Revenus financiers	58 553	74 780	133 333
Reprise de provisions	–	–	–
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières	16 950	24 005	40 955
Total des produits financiers	806 198	98 785	904 983
Frais financiers	(41 773)	(122 407)	(164 180)
Dotations aux provisions	–	(56)	(56)
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières	–	–	(16 481)
Total des charges financières	(41 773)	(138 944)	(180 717)
Revenus nets des placements	764 425	(40 159)	724 266

9 Produits et charges exceptionnels

Exercice 2004

<i>En milliers d'euros</i>	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	Résultat exceptionnel
Opérations en capital*			
Cession Enténial	1	2	1
Cession Aventis	1	3	2
Rachat des Actions Propres	7 508	2 397	(5 111)
	7 510	2 402	(5 108)
Mouvements de provisions			
Contentieux fiscaux	–	3 811	3 811
Instruments financiers	1 466	–	(1 466)
Divers	665	–	(665)
Retraites	2 902	341	(2 561)
	5 033	4 152	(881)
Opérations de gestion			
Divers	30	260	230
	30	260	230
Total résultat exceptionnel	12 573	6 814	(5 759)

* La charge exceptionnelle représente la valeur comptable des immobilisations cédées, le produit exceptionnel correspond au prix de cession des immobilisations cédées

Exercice 2005

<i>En milliers d'euros</i>	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	Résultat exceptionnel
Opérations en capital*			
Liquidation d'Eustache	216 472	418	(216 054)
Apport Banque AGF à Financière AGF	235 673	111 147	(124 526)
Cession N.S.R.D.	778	975	197
Cession Sequana Capital (ex Worms)	13 120	18 257	5 137
Cession AGF Asset Management	27 998	25 656	(2 342)
Rachat des Actions Propres	1 521	50 561	49 040
Divers	750	–	(750)
	496 312	207 014	(289 298)
Mouvements de provisions			
Défaillance d'Enténial	3 800	19 860	16 060
Instruments financiers	–	676	676
Salaires	4 860	–	(4 860)
Actions propres/Stocks options	1 688	–	(1 688)
Divers	384	247	(137)
Retraites	991	1 349	358
	11 723	22 132	10 409
Opérations de gestion			
Divers	21	1 306	1 285
	21	1 306	1 285
Total résultat exceptionnel	508 056	230 452	(277 604)

* La charge exceptionnelle représente la valeur comptable des immobilisations cédées, le produit exceptionnel correspond au prix de cession des immobilisations cédées

Exercice 2006

<i>En milliers d'euros</i>	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	Résultat exceptionnel
Opérations en capital*			
AGF IART	-	1	1
Rachat des Actions Propres	940	110 203	109 263
Divers	395	-	(395)
	1 335	110 204	108 869
Mouvements de provisions			
Contentieux fiscaux	11 516	700	(10 816)
Instruments financiers	-	790	790
Salaires	1 109	388	(721)
Actions propres/Stocks options	-	914	914
Divers	323	655	332
Retraites	182	1 291	1 109
	13 130	4 738	(8 392)
Opérations de gestion			
Contrôles fiscaux	1 962	1 255	(707)
Divers	73	12	(61)
	2 035	1 267	(768)
Total résultat exceptionnel	16 500	116 209	99 709

* La charge exceptionnelle représente la valeur comptable des immobilisations cédées, le produit exceptionnel correspond au prix de cession des immobilisations cédées

10 Résultat de l'exercice et ventilation de l'impôt

<i>En milliers d'euros</i>	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net après impôt
Résultat net courant	640 207	(19 682)	620 525
Résultat exceptionnel	99 709	-	99 709
Total	739 916	(19 682)	720 234
Incidence de l'intégration fiscale	-	(10 002)	(10 002)
Total	739 916	(29 684)	710 232

La charge globale d'impôt s'élève à 29,7 millions d'euros.

11 Jetons de présence

11.1 Au titre de l'exercice 2005

Le montant des jetons de présence versés s'élève à 374,4 milliers d'euros.

11.2 Au titre de l'exercice 2006

Le montant des jetons de présence versés s'élève à 301,4 milliers d'euros.

12 Engagements hors bilan

12.1 Opérations sur les marchés financiers

Sur marché de gré à gré :

- swap de taux fixe à payer : 1,2 milliard d'euros.
- swap de taux variable à payer : 0,7 milliard d'euros.

12.2 Autres engagements

– Belgique (filiale AGF Belgium Insurance, ex- Assubel Vie)
Sur autorisation de son Conseil d'Administration, la Société a délivré en novembre 1998, une lettre de confort à AGF Belgium Insurance, ex-Assubel Vie. Celle-ci a été confirmée le 31 juillet 2003.

Sur autorisation de son Conseil d'Administration :

- Le régime de retraite existant en faveur des membres du Comité Exécutif et des mandataires sociaux du Groupe AGF a été fermé le 19 septembre 2005. Le total des engagements au 31 décembre 2006 s'élève à 13 117 000 euros.
- La société AGF SA s'est portée caution solidaire des engagements pris par Banque AGF au profit du CFF dans le cadre de la cession du groupe Enténial. Les engagements pris par Banque AGF consistent en des garanties usuelles en la matière et des garanties spécifiques liées au dénouement des opérations de défaillance.

– AGF a octroyé une garantie au Cabinet Price Waterhouse Coopers, pour le cas où celui-ci ferait l'objet de poursuites dans le cadre de l'accomplissement de sa mission de « Peer Review », sur l'audit effectué par Ernst & Young pour apprécier la qualité des recherches faites en matière de contrats en déshérence.

– Une lettre de garantie octroyée au Groupe TOTAL FINA ELF par AGF dans le cadre de l'engagement pris par AGF Vie de respecter ses obligations contractuelles et financières dans le cadre de la police d'assurances émise par cette dernière société, au titre d'un contrat collectif de retraite à prestations définies.

– Aucune opération susceptible d'entrer dans le champ d'application de l'article L. 225-35 du Code de Commerce n'a été conclue par la Société dans le courant de cet exercice.

13 Affectation du résultat

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2006
Origine :	
Report à nouveau	922 100
Résultat de l'exercice	710 232
Total	1 632 332
Affectations :	
Dividendes	777 713*
Report à nouveau	854 619*
Total	1 632 332

* En attente de l'approbation de l'Assemblée Générale.

Autres informations

Effectifs

L'effectif est de 9 salariés au 31 décembre 2006.

Société mère consolidante

AGF est consolidée par intégration globale par Allianz SE
Königinstrasse 28 D-80802 Munich - Allemagne.

Actions AGF

au 31.12.2006

En milliers d'euros	Nombre	Valeur nette comptable	Coût moyen
Options d'actions attribuées aux salariés du groupe :			
Options attribuées en 1999	88 181	4 367	49,52
Options attribuées en 2000	190 630	10 590	55,55
Options attribuées en 2001	156 525	7 775	49,67
Options attribuées en 2005	1 388 500	77 680	55,95
Options attribuées en 2006	1 193 300	60 928	51,06
Autres actions propres ⁽¹⁾	5 599 506	474 149	84,68
Actions propres classées en valeurs immobilisées			
	8 616 642	635 489	73,75
Total actions propres	8 616 642	635 489	73,75

(1) Le 18 février 2005, un contrat de liquidité, conforme aux normes de l'Association Française des Entreprises d'Investissement (A.F.E.I.) a été conclu avec un opérateur de marché indépendant Rothschild & Cie Banque. Ce nouveau contrat a été alimenté le 2 mars 2005 par 300 000 titres AGF et par un montant en numéraire de 18 millions d'euros.

Les premiers mouvements ont eu lieu dès le 4 mars 2005. Un apport complémentaire de 500 000 titres supplémentaires a été effectué le 26 mai 2005, puis le 22 septembre 2005, 300 000 titres supplémentaires ont été transférés sur ce contrat.

Au 31 décembre 2005, après prise en compte des mouvements liés à ce nouveau contrat de liquidité, AGF disposait de 9 546 387 titres en autodétention, y compris 203 000 titres inscrits au porteur dans le cadre de ce contrat de liquidité, pour un capital de 190 135 754 actions.

Après prise en compte des mouvements de l'année 2006, le nombre de titres inscrits sur ce contrat de liquidité était nul au 31 décembre 2006.

A cette date, AGF disposait de 8 616 642 titres en autodétention pour un capital de 191 486 470 actions.

Renseignements concernant les filiales et participations

En milliers d'euros	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part de capital détenu (en %)	Valeurs de marché 31.12.2006	Valeurs comptables des titres détenus				Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires	Résultats (bénéfices ou pertes de l'exercice)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice 2006
					Brute 31.12.2006	Nette 31.12.2006	Nette 31.12.2005	Nette 31.12.2004					

A - Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessous

1. Filiales (plus de 50 % du capital détenu par la société)

a) Sociétés françaises

AGF HOLDING 87, rue de Richelieu 75002 PARIS	1 134 566	876 103	99,99	14 704 667	4 178 172	4 178 172	4 178 170	4 178 171	386 025	-	1 176 231	1 096 655	684 658
EUSTACHE 87, rue de Richelieu 75002 PARIS	-	-	-	-	-	-	-	2 725	-	-	-	-	-
SNC AGF CASH 164, rue Ambroise Croizat 93288 SAINT DENIS LA PLAINE Cedex	225	4	99,99	229	229	229	229	229	74 481	-	103 739	1 902	2 273

b) Sociétés étrangères

2. Participations (5 à 50 % du capital) détenues par la société

a) Dans les sociétés françaises

Banque AGF 164, rue Ambroise Croizat 93288 SAINT DENIS LA PLAINE Cedex	-	-	-	-	-	-	-	152 282	-	-	-	-	-
Financière AGF 164, rue Ambroise Croizat 93288 SAINT DENIS LA PLAINE Cedex	382 866	-	29,03	111 147	111 147	111 147	111 147	-	-	-	-	10 713	-
EULER HERMES 1 rue Euler 75008 PARIS	14 384	433 551	12,14	585 264	272 277	272 277	272 277	181 433	-	-	-	214 151	19 049
AGF Asset Management 87, rue de Richelieu 75002 PARIS	-	-	-	-	-	-	-	27 997	-	-	-	-	-

b) Dans les sociétés étrangères

B - Renseignements globaux concernant les autres filiales et les participations

1. Filiales non reprises au paragraphe A

	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
--	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

2. Participations non reprises au paragraphe A

	-	-	-	-	-	-	-	13 122	-	-	-	-	-
--	---	---	---	---	---	---	---	--------	---	---	---	---	---

Rapport général des Commissaires aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société AGF S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants : l'actif de votre société est essentiellement composé de titres de participation dont les modalités d'évaluation sont présentées en annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches et modalités d'évaluation de ces actifs mises en œuvre par la société, décrites dans les notes de l'annexe, et, sur la base des éléments disponibles à ce jour, procédé à des tests pour vérifier l'application de ces modalités d'évaluation et la cohérence des hypothèses retenues par la société.

Nos travaux relatifs aux estimations significatives retenues par la Direction nous ont permis d'apprécier leur caractère raisonnable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie du rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-La Défense, le 21 février 2007.

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Francine Morelli
Associée
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit

Dominique Duret-Ferrari
Associé
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Inventaire des valeurs mobilières détenues

au 31.12.2006

Quantité	Désignation des valeurs	Valeur nette d'inventaire En milliers d'euros
I - Titres de participation (long terme)		
1	A.F.A.	1
1	AGF 2X (Consolidée)	-
7 441 938	AGF Holding (Consolidée)	4 178 172
1	AGF Boieldieu (Consolidée)	-
1	AGF Private Equity (Consolidée)	-
1	AGF Richelieu (Consolidée)	-
6	Allianz Holding France	1
1	Arcalis (Consolidée)	-
3	Calypso (Consolidée)	-
5 442 448	Euler Hermes (Consolidée)	272 277
10	GIE Placements d'assurance (Consolidée)	-
1	Mobilière Volney	-
1	SIBI (Consolidée)	-
149 999	SNC AGF Cash (Consolidée)	229
10	Sequana Capital (ex Worms et Cie)	-
1 111 468	Financière AGF SAS (Consolidée)	111 147
1	AGF International (Consolidée)	-
1	Banque AGF (Consolidée)	-
Total titres de participation		4 561 827
II - Actions propres		
8 616 642	Actions propres	635 489
Total actions propres		635 489
III - Valeurs mobilières de placement		
Actions :		
15 297	Dresdner RCM Euroc P	94 368
4 843	Sogemoneplus	102 495
1 376	Phenix Altern Hold	100 060
110 494	AGF Eurocash	411 052
52 193	CA-AM Arbitrage V2	150 087
1 895	AGF Securicash	205 563
1 980	SG AM AI money + 2	205 191
18 799	SG AM AI premium f	25 000
271	Parv tar ret + eur	30 255
Prêts aux administrateurs		2
Total valeurs mobilières de placement		1 324 073
Total placement mobilier		6 521 389

Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices

<i>En milliers d'euros</i>	Année 2006	Année 2005	Année 2004	Année 2003	Année 2002
Capital en fin d'exercice					
Capital social	875 758	869 580	866 609	860 602	854 810
Nombre des actions ordinaires existantes	191 486 470	190 135 754	189 486 162	188 172 639	186 906 160
Nombre d'actions à rémunérer	182 991 227*	181 438 956	178 610 023	176 123 750	171 489 636
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires	864 028	1 709 836	242 426	487 660	814 403
Résultat avant impôt, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	735 905	1 185 807	28 147	242 506	655 064
Impôts sur les bénéfices	(29 684)	42 965	31 908	(23 207)	76 010
Participation des salariés due au titre de l'exercice	(135)	(91)	(45)	(2)	–
Résultat après impôt et dotations aux amortissements et provisions	710 232	1 569 974	184 751	423 188	439 272
Résultat distribué	777 713*	653 180	464 386	317 023	171 490
Résultats par action (en euros)					
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	3,69	6,46	0,32	1,17	3,91
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3,71	8,26	0,98	2,25	2,35
Dividende net distribué à chaque action	4,25*	3,60	2,60	1,80	1,00
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	9	6	7	7	2
Montant de la masse salariale de l'exercice	6 805	7 264	8 604	5 237	1 751
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales)	2 420	1 808	595	1 847	263

* En attente de l'approbation de l'Assemblée Générale.

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions ou engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Avec Allianz SE (ex Allianz AG)

- Personnes concernées : Messieurs Diekmann, Faber et Breipohl.
- Nature et objet : autorisation de renouvellement du plan Stock Appreciation Rights (SAR) en faveur des dirigeants de l'ensemble des sociétés du groupe Allianz.
- Modalités : les modalités de ce nouveau plan sont sans changement significatif par rapport à celui de l'année précédente : d'une durée de 7 ans, elles ne peuvent être exercées durant les 2 années suivant leur date d'attribution, la plus-value par option est limitée au maximum à 150% de la valeur du cours de l'action Allianz SE arrêtée lors de l'attribution et à la condition que le cours de l'action Allianz SE ait progressé d'au moins 20% et ait superformé pendant au moins 5 jours consécutifs le Dow Jones Europe Stoxx Index.
- Les bénéficiaires du nouveau plan, pour l'ensemble du groupe AGF, sont au nombre de 51.

Le nombre total de SAR attribués pour le plan 2006 est de 94 993.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 23 septembre 2003 et a été renouvelée par les Conseils d'administration du 21 septembre 2004, du 19 septembre 2005 et du 19 septembre 2006.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec Allianz AG (devenue Allianz SE)

- Adhésion au programme MegaCat qui est une couverture globale du Groupe Allianz contre des risques d'une ampleur exceptionnelle mais de fréquence rare.
- Dans le cadre de la cession réalisée fin 2001 de titres AGF Mat (AMA), sur la base d'une valeur proche de l'actif net réévalué, la garantie de passif associée à la cession a fait l'objet d'une provision de 0,4 million d'euros au 31 décembre 2002 dans les comptes d'AGF S.A. Au cours de l'année 2003, la partie certaine de la révision a été versée à Allianz AG. La provision a été partiellement reprise en 2005, pour 0,3 million d'euros, à la suite de la transaction intervenue avec Allianz AG sur le risque de bas de bilan. Au 31 décembre 2006, la provision, devenue sans objet, a été totalement reprise, soit 0,1 million d'euros.
- Dans le cadre de la stratégie de refinancement du groupe Allianz, AGF S.A. a émis une dette subordonnée sur 20 ans pour un montant de 700 millions d'euros souscrite par Allianz Finance BV, contrôlée par Allianz AG. Les caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :
 - durée 20 ans ;
 - intérêts : taux fixe de 5,445% durant les dix premières années, puis Euribor 3 mois + 183 points de base, à partir de la onzième année ;
 - conditions de remboursement : après la dixième année, AGF S.A. pourra rembourser Allianz Finance BV à chaque date trimestrielle de paiement d'intérêt. En outre, Allianz Finance BV pourra demander un remboursement anticipé au cas où ce remboursement ne remettrait pas en cause certains ratios de solvabilité du Groupe AGF.

Le montant de la charge d'intérêts comptabilisée au cours de l'exercice 2006 s'élève à 38,1 millions d'euros.

Avec AGF Vie

- Nature et objet : la convention d'intégration fiscale du groupe d'intégration fiscale dont la société faitière est AGF S.A. prévoit le remboursement des déficits d'AGF Vie précédemment utilisés par AGF S.A.
- Modalités : le montant du déficit reportable généré par AGF Vie et remboursé par AGF S.A. à cette dernière s'est élevé pour l'exercice 2006 à 17,2 millions d'euros.

Avec Banque AGF

- Nature et objet : émission d'une caution solidaire accordée par AGF S.A. liée à la cession d'Enténial.

Avec AGF Belgium

- Nature et objet : compte tenu de l'assignation devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles, pour des faits remontant aux années 1980, l'Office du Contrôle des Assurances a demandé à ce que la lettre de porte-fort établie en 1998 par la société AGF S.A. au profit d'AGF Belgium soit étendue aux conséquences financières éventuelles de ce litige.

Avec les membres du comité exécutif du Groupe

- Nature et objet : les membres du comité exécutif, y compris les mandataires sociaux, bénéficient d'un système de retraite supplémentaire ad hoc dont les termes sont arrêtés par le règlement intérieur approuvé par le Conseil d'administration du 15 avril 1998.
- Modalités : ce régime a été fermé en 2005. Le montant de l'engagement total au 31 décembre 2006 s'élève à 13,1 millions d'euros.

Avec Total

- Nature et objet : AGF S.A. a donné une contre garantie à Total relative aux obligations contractuelles et financières prises par AGF Vie au titre d'un contrat collectif de retraite à prestations définies. Cet engagement garantit que les obligations d'AGF Vie seront respectées et maintenues dans le cas où AGF Vie changerait de propriétaire. Cet engagement reste valable jusqu'à l'extinction des obligations d'AGF Vie.

Paris-La Défense, le 21 février 2007.

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
 Francine Morelli
 Associée
 Membre de la compagnie
 régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit
 Dominique Duret-Ferrari
 Associé
 Membre de la compagnie
 régionale de Versailles

Assemblée Générale Mixte du 9 mai 2007 :

– Ordre du jour	264
– Projet de résolutions	264
– Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes	270
– Politique d'information	271
– Honoraires des Commissaires aux Comptes	272
– Tableau de concordance	273

Ordre du jour

■ De la compétence de l'Assemblée Générale statuant à titre ordinaire :

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2006 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2006 ;
- Affectation et répartition du résultat de l'exercice ;
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce et approbation des conventions qui y sont visées ;
- Quitus aux administrateurs sortants ;
- Renouvellement du mandat d'un administrateur ;
- Prise d'acte de la fin du mandat d'un administrateur et décision de non remplacement ;
- Autorisation d'augmenter le capital par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission ou d'apport.

■ De la compétence de l'Assemblée Générale statuant à titre extraordinaire :

- Autorisation globale d'émettre différentes catégories de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- Autorisation globale d'émettre différentes catégories de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- Limitation globale des autorisations ;
- Autorisation d'augmenter le capital à l'effet de rémunérer des apports en nature ;
- Autorisation de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- Pouvoirs.

Projet de résolutions

1 De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution : Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2006, ainsi que du rapport du Président prévu à l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de Commerce et de celui des Commissaires aux Comptes sur le rapport précité du Président, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2006, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports, faisant apparaître un résultat bénéficiaire de 710 232 293,66 euros.

Deuxième résolution : Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et de celui des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006, ainsi que du rapport du Président prévu à l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de Commerce et de celui des Commissaires aux Comptes sur le rapport précité du Président, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2006, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports.

Troisième résolution : Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, et sur proposition du Conseil d'Administration, après avoir constaté que le nombre d'actions détenues en propre par la société au 16 février 2007 s'élève à 8 607 545 et qu'en conséquence, le nombre d'actions à rémunérer s'élève à 182 991 227, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2006 de la manière suivante :

Le résultat de l'exercice	
se solde par un bénéfice de	710 232 293,66 €
qui, augmenté d'un report	
à nouveau bénéficiaire antérieur de	922 099 824,49 €
donne un résultat distribuable de	1 632 332 118,15 €
affecté à titre de dividendes	
à concurrence de	777 712 714,75 €
Le solde, soit	854 619 403,40 €
étant affecté au report à nouveau.	

Le dividende global revenant aux 182 991 227 actions à rémunérer s'élève donc à 777 712 714,75 euros^[1], soit 4,25 euros par action et il est proposé qu'il soit mis en paiement au siège social à compter du 10 mai 2007.

L'Assemblée Générale précise que conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, les dividendes distribués dans le cadre de la présente résolution, soit 4,25 euros par action, sont éligibles, pour les personnes physiques, à l'abattement de 40 % prévu, s'agissant de l'imposition des revenus de 2007, à l'article 158,3-2° du Code Général des Impôts. Cet abattement était également de 40 % pour l'imposition des revenus de 2006.

L'Assemblée Générale prend également acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'au titre des trois exercices précédents, les dividendes distribués à chaque action et l'avoir fiscal correspondant se sont élevés respectivement à :

Exercice	Dividende distribué par action	Avoir fiscal par action (50 %)	Revenu réel par action
2003	1,80 €	0,90 €	2,70 €
2004	2,60 €*		
2005	3,60 €		

* Dont 1,83 € par action prélevé sur le résultat et 0,77 € par action prélevé sur le poste prime d'apport

Quatrième résolution : Couventions avec la Société

Après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes concernant les opérations visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, ratifie les opérations qui en font l'objet.

Cinquième résolution : Quitus aux administrateurs sortants

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, donne quitus entier et définitif de leur gestion aux administrateurs dont le mandat a déjà pris fin ou prend fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes 2006.

Sixième résolution : Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Michael Diekmann vient à expiration avec la présente assemblée et, sur la proposition du Conseil d'Administration, renouvelle ce mandat pour une durée statutaire de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Septième résolution : Prise d'acte de la fin du mandat d'un administrateur et décision de non remplacement

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, prend acte de la fin du mandat d'administrateur au sein de la Société de Monsieur Antoine Jeancourt-Galignani, atteint par la limite d'âge statutaire, et sur la proposition du Conseil d'Administration, décide de ne pas pourvoir à son remplacement, étant précisé que le nombre d'administrateurs restant en fonction est de treize, soit supérieur aux seuils minimum légal et statutaire.

Les fonctions d'administrateur de Monsieur Jeancourt-Galignani expireront à l'issue de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

L'Assemblée Générale décide que les publicités et formalités correspondantes doivent être effectuées dans les meilleurs délais.

[1] A titre indicatif, le dividende par action est fixé à 4,25 euros prélevé sur le résultat distribuable. Le montant global du dividende pourra être légèrement différent en cas de modification du nombre d'actions détenues en propre par la société et/ou en cas de levées d'options de souscription intervenant entre la date du Conseil d'Administration ayant arrêté les comptes de l'exercice 2006 et la date de la présente Assemblée Générale.

Huitième résolution : Augmentation de capital par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission ou d'apport

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport Spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions des articles L.225-129-2 et L. 228-92 du Code de Commerce, délègue au dit Conseil la compétence de décider d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social dans la limite d'un montant nominal maximum de 650 (six cent cinquante) millions d'euros, par l'incorporation, successive ou simultanée, au capital de tout ou partie des réserves, bénéfices ou prime d'émission, de fusion ou d'apport, sous forme de création et d'attribution gratuite d'actions ou par élévation du nominal des actions ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de vingt six mois à compter de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits au plus tard trente jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation à son Président Directeur Général, et faculté pour ce dernier de subdéléguer à son tour aux Directeurs Généraux Délégués, dans les conditions fixées par la loi, à l'effet, notamment de déterminer les dates et modalités des émissions, arrêter le prix et conditions des émissions, fixer les montants à émettre et plus généralement de prendre toutes dispositions pour en assurer la bonne fin, prélever sur les postes de réserve de son choix les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital correspondantes et apporter aux statuts les modifications corrélatives.

L'Assemblée Générale prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet et remplace et annule notamment celle antérieurement donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2005 dans sa douzième résolution.

2 De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Neuvième résolution : Émission avec maintien du droit préférentiel de souscription d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 228-92 du Code de Commerce :

1. Délègue au Conseil d'Administration la compétence de décider, par voie d'appel public à l'épargne, une ou plusieurs augmentations du capital, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, par l'émission en France ou à l'étranger, en euros, d'actions ordinaires de la société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la société, ainsi que de décider que les valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de sociétés dont la Société détient, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital social, ces valeurs mobilières pouvant être également libellées en monnaies étrangères ou en unité de compte quelconque établie par référence à plusieurs monnaies ;

La délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée ;

2. Décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourra être supérieur à 650 (six cent cinquante) millions d'euros en nominal, montant auquel s'ajoutera le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre, pour préserver, conformément aux dispositions légales et réglementaires, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

3. Décide en outre que le montant nominal des titres d'emprunt donnant accès au capital susceptibles d'être émis en vertu de la délégation de compétence susvisée ne pourra être supérieur à 1,5 (un milliard cinq cent millions) milliard d'euros ou à la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte quelconque établie par référence à plusieurs monnaies ;

4. Décide que les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution qu'ils pourront exercer dans les conditions prévues par la loi ;

5. Décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que

définies ci-dessus, le Conseil pourra user, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne, au moins, les trois quarts de l'augmentation décidée ;

- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits ;

6. Constate que, le cas échéant, la délégation susvisée emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions de la société, susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;

7. Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions émises dans le cadre de la délégation susvisée, sera au moins égale à la valeur nominale des actions ;

8. Décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs avec faculté de subdélégation à son Président Directeur Général, et faculté pour ce dernier de subdéléguer à son tour aux Directeurs Généraux Délégués, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des actions ou autres valeurs mobilières émises et les conditions dans lesquelles ces valeurs mobilières donneront droit à des actions de la Société et, le cas échéant, de prévoir les conditions de leur rachat en Bourse et de leur annulation éventuelle, la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social, et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;

En outre, le Conseil avec faculté de subdélégation au Président Directeur Général, et faculté pour ce dernier de subdéléguer aux Directeurs Généraux Délégués, pourra imputer les frais entraînés par la réalisation des émissions sur la ou les primes d'émission, et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ; et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts ;

En cas d'émission de titres d'emprunt, donnant accès au capital de la Société, le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation au Président Directeur Général, et faculté pour ce dernier de subdéléguer à son tour aux Directeurs Généraux Délégués, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, déterminer ou non le prix de

remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction notamment des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société ;

9. Prend acte que la présente délégation prive d'effet, à hauteur des montants non utilisés, toute délégation antérieure ayant le même objet et remplace et annule notamment celle antérieurement donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2005 dans sa dixième résolution ;

10. Décide qu'en cas de constatation par le Conseil d'Administration d'une demande excédentaire, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions prévues par l'article L. 225-135-1 du Code de Commerce et dans la limite du plafond global susvisé.

Dixième résolution : Émission avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-135 et L. 228-92 du Code de Commerce ;

1. Délègue au Conseil d'Administration la compétence de décider, par voie d'appel public à l'épargne, une ou plusieurs augmentations du capital, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, par l'émission en France ou à l'étranger, en euros, d'actions ordinaires de la société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la société, ainsi que de décider que les valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de sociétés dont la Société détient, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital social, ces valeurs mobilières pouvant être également libellées en monnaies étrangères ou en unité de compte quelconque établie par référence à plusieurs monnaies ;

La délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée ;

2. Décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourra être supérieur à 650 (six cent cinquante) millions d'euros en nominal, auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions supplémentaires à émettre, pour préserver, conformément aux dispositions légales et réglementaires, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital, ce montant s'imputant sur le plafond fixé dans la onzième résolution ;

3. Décide en outre que le montant nominal des titres d'emprunt donnant accès au capital susceptibles d'être émis en vertu de la délégation de compétence susvisée ne pourra être supérieur à 1,5 (un milliard cinq cent millions) milliard

d'euros ou à la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte quelconque établie par référence à plusieurs monnaies ;

4. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces titres qui seront émis conformément à la législation et de conférer au Conseil d'Administration le pouvoir d'instituer, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, au profit des actionnaires, sur la totalité de l'émission et pendant le délai qu'il fixera - un droit de priorité pour souscrire lesdits titres, étant précisé que la durée d'exercice du droit de priorité devra être égale à au moins trois jours de Bourse. Cette priorité de souscription ne donnera pas lieu à la création de droits négociables, mais pourra, si le Conseil l'estime opportun, être exercée tant à titre irréductible que réductible ;

5. Décide que si les souscriptions des actionnaires et du public n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci dessus, le Conseil pourra, à son choix et dans l'ordre qui lui convient :
 – limiter, le cas échéant, l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée ;
 – répartir librement tout ou partie des titres non souscrits entre les personnes de son choix ;
 – le cas échéant offrir au public tout ou partie des actions non souscrites ;

6. Constate que, le cas échéant, la délégation susvisée emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions de la Société, susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;

7. Décide que le prix d'émission des actions sera au moins égal au prix minimum prévu par les dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'émission (soit, à ce jour, à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 % ;

8. Décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs avec faculté de subdélégation à son Président Directeur Général, et faculté pour ce dernier de subdéléguer à son tour aux Directeurs Généraux Délégués, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des actions ou autres titres émis, de déterminer les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société et, le cas échéant, de prévoir les conditions de leur rachat en bourse et de leur éventuelle annulation, la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs

mobilières donnant à terme accès au capital social et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires.

En outre, le Conseil - ou le Président Directeur Général – avec faculté pour ce dernier de subdéléguer aux Directeurs Généraux Délégués, pourra imputer les frais entraînés par la réalisation des émissions sur la ou les primes d'émission, et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ; et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

En cas d'émission de titres d'emprunt donnant accès au capital, le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation au Président Directeur Général, et faculté pour ce dernier de subdéléguer à son tour aux Directeurs Généraux Délégués, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, déterminer ou non le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société ;

9. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet et remplace et annule notamment celle antérieurement donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2005 dans sa onzième résolution ;

10. Décide qu'en cas de constatation par le Conseil d'Administration d'une demande excédentaire, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions prévues par l'article L.225-135-1 du Code de Commerce et dans la limite du plafond global susvisé.

Onzième résolution : Limitation globale des autorisations

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, et comme conséquence de l'adoption des huitième, neuvième et dixième résolutions, décide :

– de fixer à 1,5 (un milliard cinq cent millions) milliard d'euros ou à la contre valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte quelconque établie par référence à plusieurs monnaies, le montant nominal maximum des titres d'emprunt susceptibles d'être émis en vertu des autorisations conférées par les neuvième et dixième résolutions susvisées, et,

– de fixer à 650 (six cent cinquante) millions d'euros, le montant maximum des augmentations de capital social, immédiates et/ou à terme susceptibles d'être réalisées en vertu des autorisations conférées par les résolutions susvisées, étant précisé qu'à ce montant nominal s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des actions à émettre

en supplément pour préserver les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant droit à des actions conformément à la loi.

L'Assemblée Générale prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet et remplace et annule notamment celle antérieurement donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2005 dans sa quatorzième résolution.

Douzième résolution : Autorisation d'augmenter le capital à l'effet de rémunérer des apports en nature

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, dans le cadre de l'article L. 225-147 du Code de Commerce, délègue, pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée Générale, au Conseil d'Administration, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'émission en France et/ou à l'étranger, d'actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières diverses notamment donnant ou pouvant donner accès au capital de la Société dans la limite de 10 % du capital social, au moment de l'émission, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de Commerce ne sont pas applicables.

L'Assemblée Générale précise que, conformément à la loi, le Conseil d'Administration statue sur le rapport du ou des Commissaires aux Apports mentionné à l'article L. 225-147 dudit Code.

L'Assemblée Générale décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs notamment pour fixer le prix de l'émission conformément aux dispositions légales et réglementaires, approuver l'évaluation des apports et concernant lesdits apports, en constater la réalisation, imputer tous frais, charges et droits sur les primes, le solde pouvant recevoir toute affectation décidée par le Conseil d'Administration ou par l'Assemblée Générale Ordinaire, augmenter le capital social et procéder aux modifications corrélatives des statuts.

Cette autorisation annule et remplace l'autorisation donnée au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt six mois, par la seizième résolution de l'Assemblée Générale du 23 mai 2005.

Treizième résolution : Autorisation de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'Administration, avec faculté

de subdélégation à son Président Directeur Général, et faculté pour ce dernier de subdéléguer à son tour aux Directeurs Généraux Délégués, conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de Commerce, à augmenter le capital de la société, sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par l'émission d'un nombre maximum d'actions ordinaires, ne pouvant excéder 3 % du capital social au moment de l'utilisation de l'autorisation par le Conseil d'Administration, cette limite étant appréciée au jour de l'émission. Ces actions seront destinées à être souscrites exclusivement par les salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise établi par la Société et les sociétés qui lui sont liées et ce, dans les conditions prévues par les textes en vigueur, lesquels adhérents devront remplir, en outre, les conditions éventuellement fixées par le Conseil d'Administration.

La présente décision emporte de plein droit, au profit des salariés souscripteurs, suppression du droit préférentiel de souscription aux dites actions ordinaires. La présente autorisation est valable pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée et remplace et annule la précédente autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2005 dans sa quinzième résolution.

Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour :

- réaliser, dans la limite du plafond d'augmentation du capital qu'elle a déterminé, l'émission d'actions nouvelles réservées aux salariés ;
- fixer les modalités de cette émission ;
- déterminer le prix de souscription des actions nouvelles, étant entendu que le prix de souscription ne pourra être ni supérieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration, ou de son Président Directeur Général en cas de subdélégation, fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne ;
- constater la réalisation de l'augmentation de capital correspondante ;
- imputer les frais de l'augmentation de capital sur le montant des primes afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital ;
- accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à effet de rendre définitives l'augmentation ou les augmentations de capital à réaliser en exécution de la présente résolution ;
- procéder à la modification corrélative des statuts et faire tout ce qui sera nécessaire.

Le Conseil informera chaque année l'Assemblée Générale Ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution.

Quatorzième résolution : Pouvoirs

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente

Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes

Attestation du responsable

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence.

Le Président-Directeur Général
Jean-Philippe Thierry

Noms des contrôleurs légaux

Titulaires	Date de première et de dernière nominations	Fin de mandat
KPMG SA représenté par Mme Francine MORELLI 3-5 cours du Triangle - 92939 Paris La Défense Cedex Membre de la Compagnie Régionale de Versailles	AGM 5.06.2001 AGM 25.05.2004	A.G. statuant sur les comptes 2009
ERNST & YOUNG Audit représenté par M. Dominique DURET-FERRARI Tour Ernst & Young - 92037 Paris La Défense Cedex Membre de la Compagnie Régionale de Versailles	AGM 26.02.1992 AGM 25.05.2004	A.G. statuant sur les comptes 2009
Suppléants : SCP DE COMMISSAIRES AUX COMPTES Jean-Claude ANDRÉ et Autres* 2, bis rue de Villiers - 92300 Levallois-Perret Membre de la Compagnie Régionale de Versailles	AGM 22.05.2006	A.G. statuant sur les comptes 2009
Sté PICARLE et Associés** Faubourg de l'Arche - 11, allée de l'Arche - 92400 Courbevoie Membre de la Compagnie Régionale de Versailles	AGM 22.05.2006	A.G. statuant sur les comptes 2009

* En remplacement de Monsieur Gérard RIVIERE, pour la durée à courir du mandat de son prédécesseur.

** En remplacement de Monsieur Christian de CHASTELLUX, pour la durée à courir du mandat de son prédécesseur.

Conformément aux dispositions légales et statutaires, les Commissaires aux Comptes sont nommés pour un mandat d'une durée de six exercices.

Politique d'information

Responsable de l'information : Monsieur Vincent Foucart,
Responsable de la Communication Financière du Groupe AGF
87, rue de Richelieu - 75002 Paris - Tél. : 01 44 86 29 28.

Les renseignements de caractère général figurent en page 1 de ce même rapport. La consultation de l'acte constitutif et des statuts est possible au siège de l'entreprise et sur le site internet : <http://www.agf.eu>.

Le chiffre d'affaires d'AGF est publié trimestriellement (1^{er} trimestre, 1^{er} semestre, 3^e trimestre et annuel), et les résultats sont publiés semestriellement (1^{er} semestre, annuel). AGF publie également, au fil des mois, de nombreux communiqués de presse relatifs à l'actualité financière et stratégique du Groupe et de ses filiales.

Partenariats, lancements de nouveaux produits, acquisitions, nominations, orientations stratégiques, créations de nouvelles sociétés, informations conjoncturelles, etc., près de 80 communiqués de presse ont été publiés en 2006.

L'ensemble de ces communiqués ainsi que de nombreuses autres informations institutionnelles, financières et stratégiques sont disponibles sur le site internet : <http://www.agf.eu>
rubrique « Communication Financière » (en français)
et rubrique « English version/AGF Group » (en anglais) :

- l'espace Finance (actualité financière, présentations stratégiques et financières d'AGF aux Analystes et Investisseurs, documents et vidéos, conférences, contacts...);
- l'espace Actionnaires (actualité, chiffres clés, Club des actionnaires individuels AGF, lettres de l'actionnaire, services aux actionnaires, agenda des réunions actionnaires et formations École de la Bourse, publications...);
- Publications (Rapports Annuels et Semestriels, lettres de l'actionnaire, plaquette institutionnelle, Finance On Line)
- Informations réglementées ;
- Agenda financier ;
- Gouvernement d'entreprise ;
- Assemblée générale ;
- Action AGF ;
- ainsi que de nombreux espaces d'informations à caractère institutionnel dans « le Groupe », tels que le développement durable ou les campagnes de communication.

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Honoraires des Commissaires aux Comptes au 31 décembre 2006

Exercices couverts : 2006, 2005 ^(a)

En millions d'euros

	KPMG				Ernst & Young			
	Montants		Pourcentage		Montants		Pourcentage	
	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2006	31.12.2005
Audit								
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ^(b)								
– Émetteur	0,7	1,8	8,0 %	15,5 %	0,8	1,7	24,2 %	34,0 %
– Filiales intégrées globalement	7,2	8,1	81,8 %	69,8 %	1,8	1,7	54,5 %	34,0 %
Autres missions accessoires et autres missions d'audit ^(c)								
– Émetteur	0,1	–	0,9 %	0,0 %	–	1,2	0,0 %	24,0 %
– Filiales intégrées globalement	0,4	0,6	4,8 %	5,2 %	0,3	0,3	9,1 %	6,0 %
Sous-total	8,4	10,5	95,5 %	90,5 %	2,9	4,9	87,8 %	98,0 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement ^(d)								
Juridique, fiscal, social	0,4	0,9	4,5 %	7,8 %	0,4	0,1	12,1 %	2,0 %
Technologies de l'information	–	–	0,0 %	0,0 %	–	–	0,0 %	0,0 %
Audit interne	–	–	0,0 %	0,0 %	–	–	0,0 %	0,0 %
Autres	–	0,2	0,0 %	1,7 %	–	–	0,0 %	0,0 %
Sous-total	0,4	1,1	4,5 %	9,5 %	0,4	0,1	12,1 %	2,0 %
Total	8,8	11,6	100 %	100 %	3,3	5,0	100 %	100 %

(a) Concernant la période à considérer, il s'agit des prestations effectuées au titre d'un exercice comptable prises en charge au compte de résultat.

(b) Y compris les prestations des experts indépendants ou membres du réseau du commissaire aux comptes, auxquels celui-ci a recours dans le cadre de la certification des comptes.

(c) Cette rubrique reprend les diligences et prestations directement liées rendues à l'émetteur ou à ses filiales :
– par le commissaire aux comptes dans le respect des dispositions de l'article 10 du code de déontologie,
– par un membre du réseau dans le respect des dispositions des articles 23 et 24 du code de déontologie.

(d) Il s'agit des prestations hors Audit rendues, dans le respect des dispositions de l'article 24 du code de déontologie, par un membre du réseau aux filiales de l'émetteur dont les comptes sont certifiés.

Tableau de concordance du document de référence

Informations incluses par référence :

En application de l'article 28 du règlement (CE) n°809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

■ les comptes consolidés et sociaux ainsi que les rapports des Commissaires aux Comptes correspondant figurent aux pages 89 à 305 du document de référence de l'exercice 2005 déposé auprès de l'AMF en date du 20 avril 2006, sous le numéro D.06-0301.

■ les comptes consolidés et sociaux ainsi que les rapports des Commissaires aux Comptes correspondant figurent aux pages 63 à 228 du document de référence de l'exercice 2004 déposé auprès de l'AMF en date 4 mai 2005 sous le numéro D.05-0624.

Les parties non incluses dans ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du document de référence.

Sections	Rubriques	Pages
1	Personnes responsables	II- 270-271
2	Contrôleurs légaux des comptes	II- 270
3	Informations financières sélectionnées	I- 16-17
4	Facteurs de risque	II- 77 à 81 et 194 à 203
5	Informations concernant l'émetteur	I- 1 à 10
	5.1 Histoire et évolution de la Société	I - 1 à 15
	5.2 Investissements	II - 141 à 145
6	Aperçu des activités	I - 31 à 72
	6.1 Principales activités	I - 15 et 31 à 72
	6.2 Principaux marchés	
	6.3 Evénements exceptionnels ayant influencé les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2	I - 13-14 et II - 93
	6.4 Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	n.a.
	6.5 Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	I - 15
7	Organigramme	I - 28 et II - 213 à 237
8	Propriétés immobilières, usines et équipements	
	8.1 Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	II - 141 à 145
	8.2 Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	n.a.
9	Examen de la situation financière et du résultat	
	9.1 Situation financière	II - 86-87
	9.2 Résultat d'exploitation	II - 88
10	Trésorerie et capitaux	
	10.1 Capitaux de l'émetteur	II - 91
	10.2 Source et montant des flux de trésorerie	II - 89-90
	10.3 Conditions d'emprunt et structure financière	II - 154 à 157
	10.4 Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	n.a.
	10.4 Sources de financement attendues	n.a.
11	Recherche et développement, brevets et licences	n.a.
12	Informations sur les tendances	n.a.

Sections	Rubriques	Pages
13	Prévisions ou estimation du bénéfice	n.a.
14	Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale	
	14.1 Organes d'administration, de direction et de surveillance	I - 22 à 30 et II 6 11 à 24
	14.2 Conflit d'intérêt	I - 22 à 27 et II - 12, 13, 26, 72 et 73
15	Rémunération et avantages	II - 25 à 29 et 40 à 42 et 181 à 190
16	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	I - 22 à 30 et II - 11 à 24, 30 à 43, 45 à 67 et 68
	16.1 Date d'expiration des mandats actuels	II - 14 à 24
	16.2 Contrats de service liant les membres des organes d'administration	II - 36
	16.3 Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	I - 24 à 25 et II - 11, 12, 13, 48 et 69 à 71
	16.4 Gouvernement d'entreprise en vigueur dans le pays d'origine	I - 21 à 30 et II - 46 à 48
17	Salariés	
	17.1 Nombre de salariés	II - 181
	17.2 Participations et stock options	II - 182
	17.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	II - 27 à 29 et 39
18	Principaux actionnaires	I - 20 et II - 8-9
19	Opérations des apparentés	II - 209 à 212, 261
20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	II - 238 - 258
	20.1 Informations financières historiques	I - 16 - 17
	20.2 Informations financières proforma	n.a.
	20.3 Etats financiers	II - 86 à 237
	20.4 Vérifications des informations financières historiques annuelles	II - 238 - 258
	20.5 Dates des dernières informations financières	II - 271
	20.6 Informations financières intermédiaires et autres	n.a.
	20.7 Politique de distribution des dividendes	II - 10
	20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	II- 207-208
	20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	I - 12 à 14
21	Informations complémentaires	
	21.1 Capital social	II - 2 à 9
	21.2 Acte constitutif et statuts	II - 1-2
22	Contrats importants	n.a.
23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclaration d'intérêts	II - 37, 83 et 212
24	Documents accessibles au public	II - 271
25	Informations sur les participations	II - 213 - 237





Assurances Générales de France
Siège social : 87, rue de Richelieu - 75002 Paris
Société anonyme au capital de 875 757 724,97 euros. 303 265 128 RCS Paris